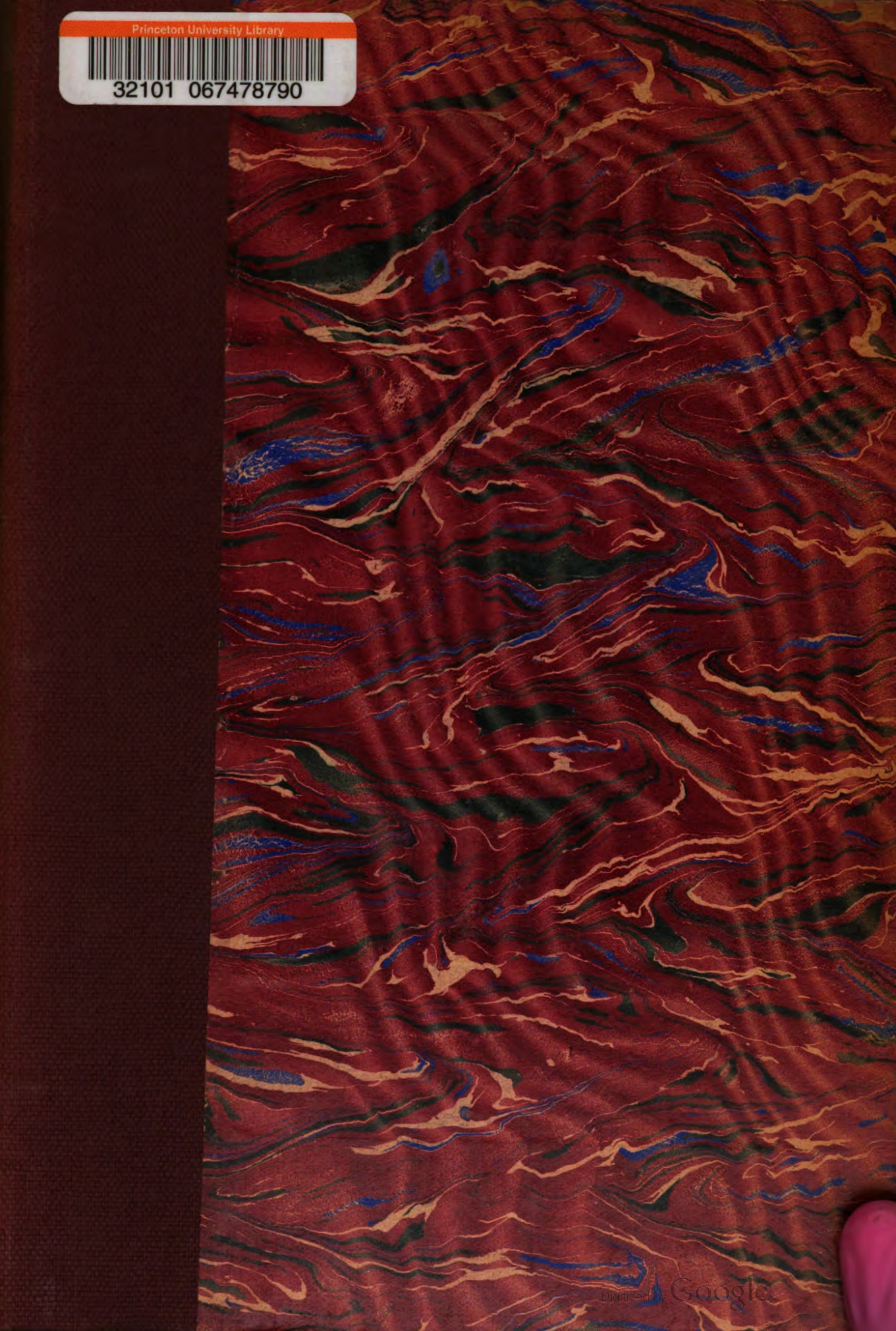
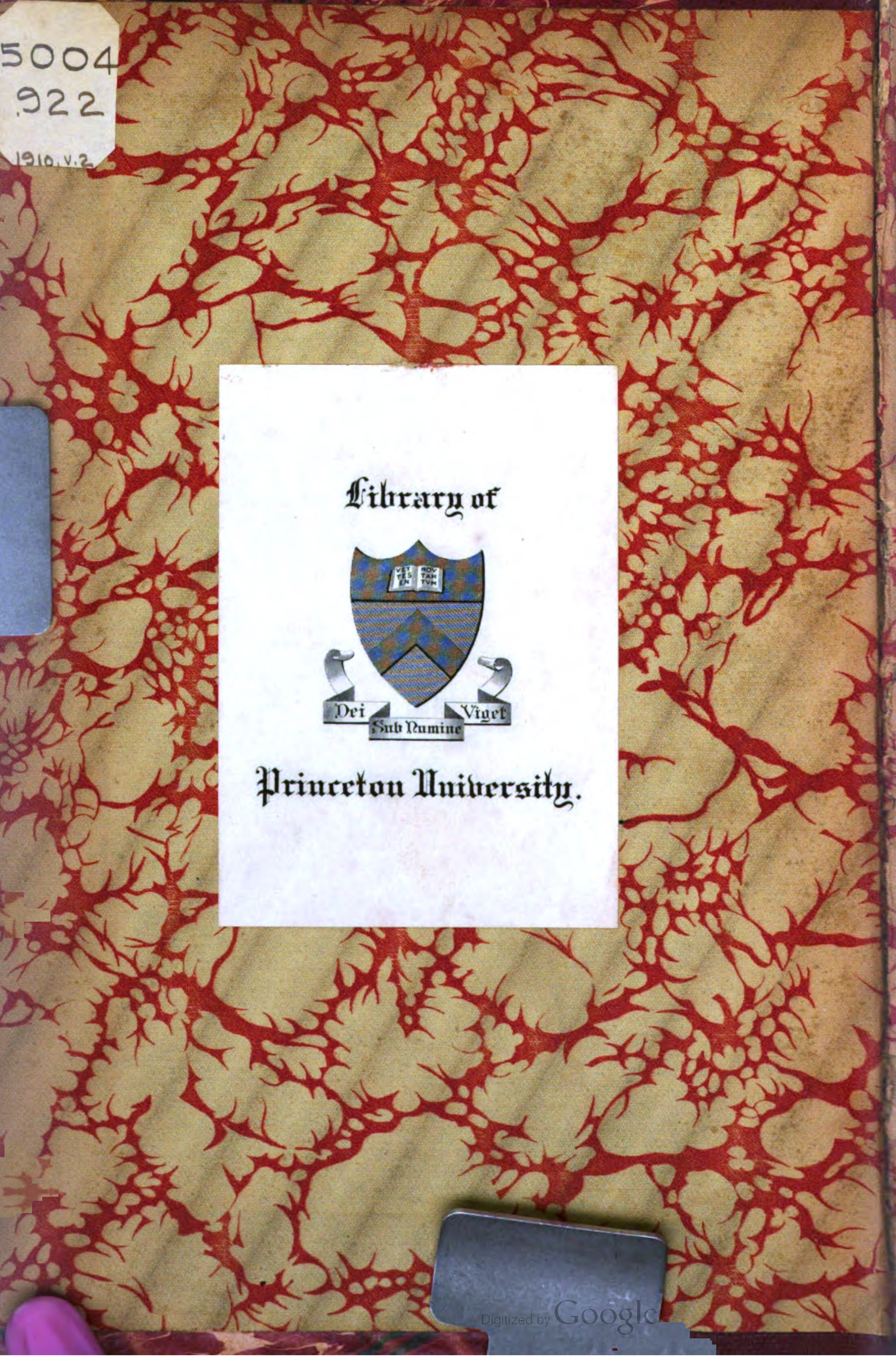
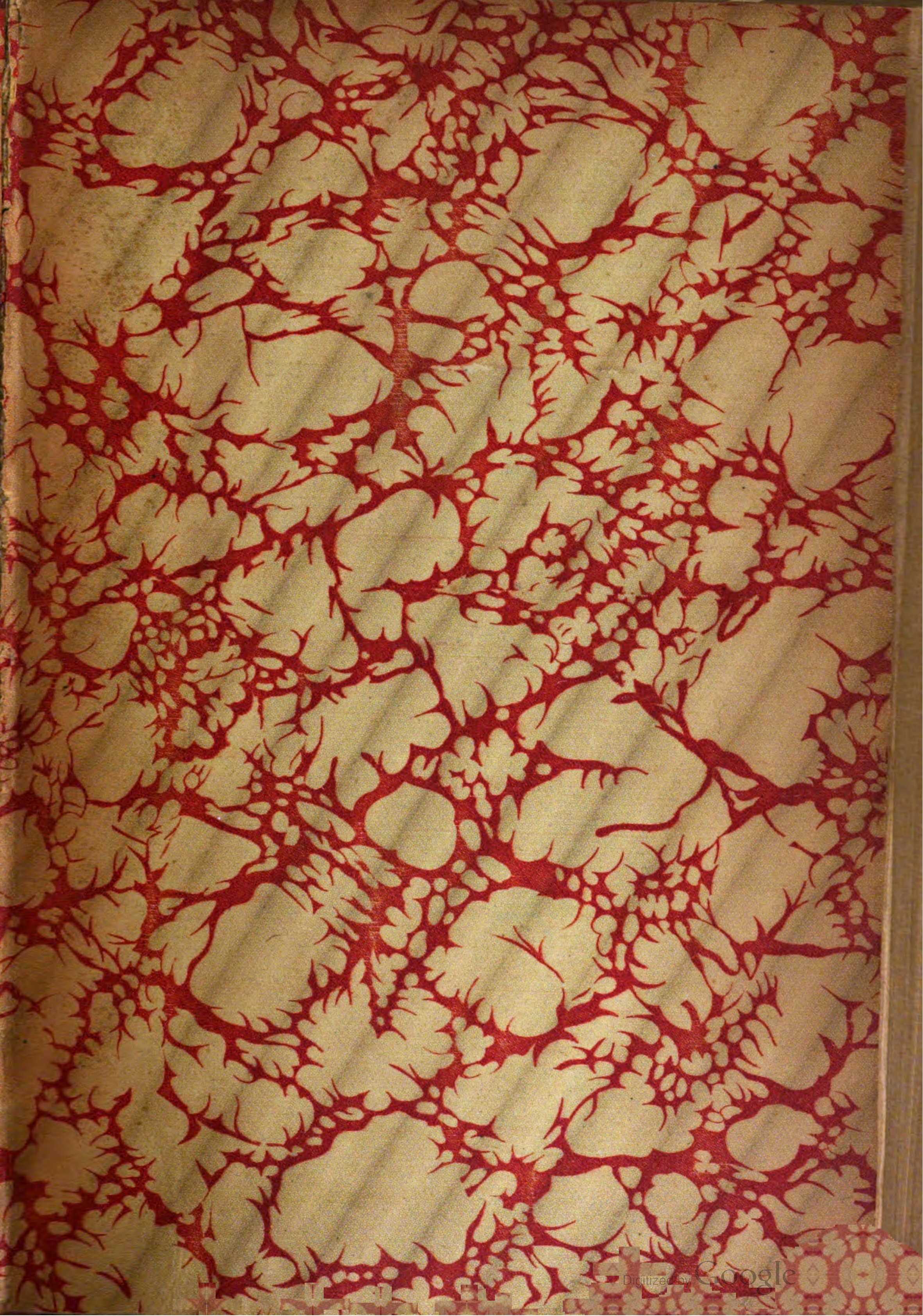




5004
.922
1910. v.2
Library of
VET TES TAM EN NOV TUM
Dei Sub Numine Viget
Princeton University.
Digitized by Google



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 MAI — 15 AOÛT 1910

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18, LYON.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME LXIV.

15 MAI — 15 AOUT 1910



ON S'ABONNE : **A Lyon,** FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.

A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).

A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.

A **Madrid,** chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.

A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



LES

MÉMOIRES DE M. LINSOLAS

VICAIRE GÉNÉRAL DE LYON

1792-1802 (1)

La plupart des écrivains, qui ont eu à s'occuper, ces dernières années, de la période révolutionnaire à Lyon, ont fait allusion et produit des références à des *Mémoires* d'une importance notable, composés par un homme, qui avait eu une part considérable aux événements, le véritable chef de l'administration ecclésiastique, de la Convention au Consulat.

Bien peu d'entre eux, cependant, ont été initiés à leur existence, autrement que par ouï-dire; aucun, vraisemblablement, et j'ai des preuves de cette conjecture, ne les a parcourus et utilisés d'une façon directe; on les cite dans les avant-propos ou dans les suppléments bibliographiques, personne ne les consulte, ne les analyse, ne les exploite. Il convient toutefois de dire que l'œuvre de l'abbé Linsolas n'était pas, quand même, autant ignorée que ces réflexions porteraient à le croire. Depuis quarante ans environ, depuis 1869, nous sommes en possession d'une contrefaçon curieuse et difficile à définir; les ciseaux d'un humaniste en renom, professeur de mérite et

(1) Conférence faite aux Facultés catholiques, le vendredi 18 février 1910.

de carrière, mort depuis dans la retraite et sous l'hermine canoniale, lui ont infligé la métamorphose la plus hardie ou la plus comique, à coup sûr la plus désastreuse, dont il soit possible de rêver. Il l'a remanié, abrégé, coupé par tranches, divisé par chapitres, revêtu d'un style fleuri; surtout il lui a enlevé tout signe accusant une personnalité quelconque dans la rédaction; pour le plaisir du lecteur, pensait-il, plus que par peur de la vérité, il en a élagué l'essentiel, ce qui porte le cachet original de l'auteur, sa pensée intime, son intention la plus évidente d'expliquer, sinon de disculper, son attitude, ses opinions et sa conduite. Au lieu de pages vivantes, de morceaux passionnés, sous une apparence rigide et froide, il en est résulté une narration anonyme, édifiante mais décolorée, d'où quelques gaucheries ont disparu, mais qu'une rhétorique ampoulée, et d'ici de là légèrement romantique, énerve et appauvrit en l'ornant.

Ce n'est plus la griffe originale; ce n'est plus du tout l'abbé Linsolas; il n'en subsiste que le mannequin, habillé et pomponné par l'abbé Durieux; le redouté vicaire général a endossé une soutane d'enfant de chœur. Il n'est pas permis d'abuser à ce point de la dépouille des morts ! (1)

L'étude directe du texte nous promet des satisfactions d'un autre genre; il convient donc de l'aborder, sans intermédiaire, et de l'étudier sans autre parti pris que d'en tirer ce que l'auteur y a mis.

Voici matériellement comment le manuscrit est cons-

(1) *Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la persécution religieuse de la grande Révolution française par M. l'abbé Durieux, professeur de rhétorique au petit seminaire de Saint-Jean, archiviste de l'archevêché de Lyon*. Lyon, Briday, éditeur, 1869.

Il est parlé, pour la première fois, des Mémoires de l'abbé Linsolas, dans le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, publié par MM. Breghot du Lut et Péricaud en 1836. Ad. Balleydier en cite un passage ; Meynis, dans *Tableau historique du rétablissement du culte à Lyon*, en a usé quelquefois : MM. Wahl, Charléty regrettent de ne les connaitre qu'indirectement ; M. Antonin Porte (*Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution*, art. *Linsolas*) fait un grand éloge de l'œuvre et exprime le désir de sa publication.

titué : il se compose de seize cahiers, formés de dix, douze ou quatorze feuilles, en tout 384 pages. Le papier a été jauni par le temps ; l'écriture un peu pâlie ; mais les lignes droites et serrées, les lettres larges et nettes continuent à révéler la fermeté de la main qui les traça. Chaque page est partagée par le milieu ; la première colonne contient la rédaction courante ; la seconde est réservée aux additions, aux corrections, aux notes ou aux remaniements qui la remplissent parfois en entier. Nous avons à regretter la perte de trois cahiers, le premier, le second et le dixième, égarés ou disparus on ne sait à quelle date : heureusement au moins, possède-t-on une copie assez ancienne des deux premiers, qui semble la mise au net de l'autographe original ; pour l'autre, le nº 10, nos recherches ont été infructueuses ; on doit se résigner à le croire perdu. Ce qui est plus regrettable encore que cette lacune, c'est l'interruption brusque du manuscrit au milieu de l'année 1797 : il ne nous a été légué qu'une œuvre inachevée, à laquelle l'abbé Linsolas n'a pas pu mettre la dernière main et nous en dirons la raison tout à l'heure. Car il est évident pour nous, les déclarations de l'historien du reste sont formelles, qu'il avait l'intention de nous exposer toute la suite de la Révolution française de 1789 à 1800 ; le loisir lui a manqué, et plus brusquement encore que la police consulaire, qui avait autrefois enchaîné sa liberté d'action, la mort brisa sa plume et glaça ses doigts, avant qu'il ne fut arrivé au bout de ses souvenirs et de ses tribulations.

Cet examen préliminaire, vous le voyez, n'est pas sans quelques déceptions, et nous n'en avons pas fini, si nous le poursuivons.

Autre constatation nécessaire, démontrant que l'ouvrage, dont nous nous occupons, a compté plus de panégyristes que de lecteurs, rappelant aussi que les traditions littéraires les plus accréditées ne sont pas toujours irréformables ; ces fameux *Mémoires* ne sont pas des mémoires, et j'avoue que ma déception, à cette découverte, a été amère ; je refusais de m'en fier à mes yeux, tant j'étais assuré par avance,

pour en avoir maintes fois été averti, de rencontrer une auto-biographie, une espèce de confession de soi-même et des autres, faite par un prêtre vénérable et apaisé, un mélange d'anecdotes et de réflexions, où le témoin, sans faillir à la sincérité ou à la justice, peint les événements comme il les a vus et les gens comme il les estime. L'œuvre de l'abbé Linsolas ne répond en rien à ce programme; il a composé un livre didactique, un récit impersonnel basé sur des documents, étayé de nombreuses pièces justificatives; avec une modestie rare et plutôt singulière chez un auteur, si mêlé aux faits qu'il rapporte, non seulement il se contient, afin de ne jamais laisser échapper le « quorum pars magna fui » du poète, mais il prend des précautions perpétuelles de langage et d'impersonnalité, quand il est forcé de parler de lui, de son rôle, de son influence, comme s'il s'agissait de l'être qui lui soit le plus indifférent au monde. On ne tarde pas à s'apercevoir, toutefois, que, malgré ce désintéressement et cette réserve, le livre vise surtout à mettre en relief, ou tout au moins en bonne posture, celui qui l'a rédigé; conformément à la formule célèbre du rhéteur antique : « scribitur historia ad narrandum aut ad probandum », notre historien s'est préoccupé sans doute de la première partie de ses obligations; il a surtout veillé à remplir la seconde, à son gré et pour son plus grand avantage, il s'est efforcé de fournir à la postérité une exposition solide et claire de ses doctrines et de ses procédés, de sa théologie et de son gouvernement.

Néanmoins le système artificiel d'effacement se poursuit jusqu'au bout, et Linsolas ne prend jamais le ton d'un acteur qui a joué sur la scène le rôle qu'il débite hors du théâtre, la toile baissée. Jusque dans le titre de la publication qu'il a préparée, il s'efforce de détourner l'attention sur le lien qui unit celui qui agit à celui qui parle; mais il ne conçoit pas promptement la formule à laquelle il s'arrêtera. Son éditeur, si jamais il s'en rencontre un, aura le choix entre quatre ou cinq variantes, dont la meilleure reste à déterminer. On lit successivement, en effet, à la première page du manuscrit :

Essai sur l'histoire de Lyon ;

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Eglise de Lyon pendant la Révolution religieuse ;

Essai historique sur la persécution et l'administration spirituelle du diocèse de Lyon pendant la Révolution. Ouvrage qui peut servir de suite à l'histoire de Lyon ;

Essai historique sur l'administration du diocèse de Lyon et sur la persécution pendant la Révolution ;

Tableau historique de l'administration spirituelle et de la persécution dans le diocèse de Lyon pendant la Révolution, pour servir à l'histoire de l'Eglise de Lyon.

Essai, Mémoires, ou Tableau dissimulent, plus qu'ils ne les révèlent, les intentions fondamentales et secrètes de l'ouvrage. Plus j'en ai lu les diverses parties, analysé le fond, comparé les extraits, examiné et pesé les conclusions, plus je me suis persuadé qne l'en-tête le plus clair et le plus exact, le plus loyal et le plus simple, serait celui-ci : *Apologie de l'abbé Linsolas par lui-même.*

Telle est la note dominante, tel le caractère intrinsèque de ces cahiers, exhumés de la poussière des archives après un siècle. Grâce à cette tentative de justification, qui perce un peu partout en arrière-plan, leur intérêt n'a pas fléchi : il s'est maintenu dans une actualité aussi saisissante qu'au moment où ces confidences auraient dû paraître, puisque les problèmes, qui y sont débattus, préoccupent au même degré l'esprit public, puisque les principes qu'elles prônent soulèvent parmi nos contemporains, soit pour les défendre, soit pour les ébranler, des passions aussi ardentes et des arguments tout autant contredits.

Mais il n'est que temps, je le suppose, de vous présenter l'écrivain dont la vie fut encore plus surprenante qu'il ne le laisse entrevoir, dont le caractère est de beaucoup supérieur au talent. Je suis même confus de m'être attardé si longtemps à des préliminaires, peut-être indispensables, néanmoins trop dépourvus d'observations générales et glissant insensiblement dans la minutie et la remarque technique. Ce que vous entendrez sur l'homme, sur le prêtre, vous préparera à apprécier plus équitablement l'avo-

cat; son plaidoyer s'éclairera et s'expliquera mieux, lorsque nous aurons contemplé de plus près la physionomie morale de celui qui avait eu le courage et la loyauté d'en appeler des critiques et des plaintes, dont il fut poursuivi, à la bonne foi de la postérité.

L'abbé Jacques Linsolas, par suite des circonstances, de la persécution, et, plus particulièrement, de l'absence de l'archevêque, Mgr de Marbeuf, émigré sur les bords de la Baltique, porta à peu près seul le poids, en entier et très lourd, de l'administration ecclésiastique du diocèse de Lyon de 1794 à 1802, depuis la mort de M. de Castillon, vicaire général auquel il avait été associé, deux ans auparavant, jusqu'à sa propre arrestation, le 8 septembre 1801, et son incarcération à Sainte-Pélagie par la police consulaire. Pendant le cours de ces sept années, les plus troublées, les plus sombres, les plus sanglantes que le catholicisme ait traversées en France, il retint entre ses mains l'autorité la plus absolue et la plus incontestée; il commanda, comme le capitaine donne des ordres de vie et de mort sur un navire qui fait eau de toutes parts; et quelle que fût l'attitude des régimes politiques qui se succédèrent, il ne sacrifia jamais à leur tolérance; il prescrivit au contraire d'être au moins autant en défiance contre leur apparente modération qu'on ne s'était gardé de leurs hostilités persécutrices.

Ces dispositions antirévolutionnaires, aussi bien que l'inflexibilité de ses idées, la persévérance de ses desseins, le peu de souplesse de son tempérament, n'étaient point occasionnelles chez le tout-puissant délégué de Mgr de Marbeuf. Elles tenaient à son éducation, aux leçons maternelles, et, dès les premiers essais de son zèle, on avait deviné qu'il serait persévérant dans ses initiatives et inébranlable dans ses principes et dans ses résolutions.

Né dans la rue Tupin, le 5 février 1754, baptisé le lendemain dans l'église Saint-Nizier, Linsolas perdit son père enlevé prématurément le 2 avril 1763; ses premières années ne cessèrent d'être assombries par des deuils nombreux et déchirants; de cinq enfants il resta l'unique et il fut d'autant plus cher à la pauvre veuve dont il devenait l'exclusive

préoccupation (1). La fortune était modeste et la piété, au foyer et dans l'entourage, achevait d'inspirer une austérité de vie, principalement absorbée par le devoir et sevrée de plaisirs. Dès le bas âge, le petit Jacques donna des signes de vocation religieuse et, pour satisfaire ses aspirations, reçut la tonsure le même jour qu'il fut confirmé. Ecolier au collège de la Trinité, séminariste à Saint-Irénée, partout il se montra studieux, ardent et docile. Le 29 mai 1779, il était ordonné prêtre (2) et s'attachait, comme auxiliaire, à sa paroisse, ne sollicitant aucune fonction officielle, ni aucune rétribution, mais désirant seulement la liberté de suivre les élans de sa foi et les inspirations de son zèle. Il me souvient qu'à l'exemple de Fénelon il avait caressé le rêve d'évangéliser les nations de l'Extrême-Orient : à cette intention il s'était rendu aux Missions étrangères à Paris ; mais son séjour y fut court et le soin de sa santé le ramena à la maison maternelle. Bientôt, dans cette collégiale de Saint-Nizier, dont le nombre de prêtres, chanoines, curé, vicaires, perpétuels, habitués, s'élevait à plus de trente, M. Linsolas sut se créer d'importantes occupations : il se livra beaucoup à la prédication, au confessionnal ; surtout

(1) Par sa mère, Marie-Marguerite Olard, M. Linsolas était de vieille souche lyonnaise ; son père la rattachait au Midi. Jérôme-Damien Linsolas était né à Villeneuve-de-Berg ; au moment de son mariage, il était chirurgien-major du régiment Daubigny dragons, et en caserne sur la paroisse Saint-Georges. La cérémonie eut lieu, à Saint-Nizier, le 9 décembre 1749.

Sa femme, Mme Linsolas, mourut rue du Bœuf, no 64, le 17 décembre 1809.

De leurs cinq enfants, trois garçons et deux filles, les deux aînés, Louis et Marie-Marguerite moururent en bas âge ; deux autres, Catherine-Marguerite et Jean-Baptiste n'atteignirent pas leur quinzième année.

(2) M. l'abbé Linsolas avait reçu les ordres à Lyon aux dates suivantes : les quatre moindres, le 20 décembre 1777 ; le sous-diaconat, le 13 juin 1778 ; le diaconat, le 19 décembre 1778 ; la prêtrise, le 29 mai 1779. Le contrat de son titre clérical est, dans les *Insinuations de l'Archevêché*, au 21 mai 1778.

Le 5 juillet 1782, le Chapitre de Saint-Nizier lui conféra le titre de chanoine d'honneur « pour y avoir fait du ministère gratuitement durant plusieurs années ».

il organisa, avec une association de jeunes filles, un catéchisme de persévérance qui fut très florissant. On y vint par mode comme par dévotion, et un journal raconta comment, dans une de ces fêtes, la plus instruite et la plus sage des auditrices avait été couronnée rosière et avait obtenu, en prix, les cinq volumes du marquis de Valmont (1).

Cette gracieuse solennité eut lieu dans la chapelle délaissée par les Antonins, quai Saint-Antoine, le dimanche 30 juillet 1786. On était extrêmement proche des catastrophes que trop de signes avant-coureurs prophétisaient, pour que l'abbé Linsolas gardât le silence sur les maux qu'il prévoyait et surtout sur l'irréligion débordante, qui en était, à ses yeux, la principale cause. Ses auditrices étaient averties ; ce directeur vigilant, leur a communiqué ses sentiments et ses appréhensions, nous sommes assurés qu'elles formeront un corps d'élite pour la résistance ; quelques-unes même pour le martyre. Il n'est guère possible, en effet, d'imaginer une opposition plus raisonnée et plus formelle, plus universelle et plus irréductible, à la Révolution, à son esprit, à ses lois, à ses institutions, à ses partisans que celle dont l'abbé Linsolas n'a cessé de faire preuve, sans une minute de trêve, sans une concession de lassitude, de l'ouverture des Etats Généraux à son dernier soupir. Après avoir lu ses manuscrits les ultras les plus décidés m'ont paru tièdes et nulle part je n'avais rencontré, comme sous sa plume, professée, révérée à l'état d'une formule dogmatique intangible, l'alliance du trône et de l'autel. L'ancien régime se résume à son sens, dans cette union mutuelle des droits de la royauté et des pouvoirs de l'Eglise au profit de la paix publique et du salut des âmes. Il ne conçoit pas une société établie sur d'autres bases.

Il ne voit de progrès que dans l'asservissement à la tradition et pour lui, liberté et insurrection sont synonymes.

(1) L'article du *Journal de Lyon* du 4 août 1786, rendant compte de la cérémonie, qui avait eu lieu, le dimanche 30 juillet précédent, a été reproduit dans l'ouvrage de MM. Metzger et Vaësen : *Lyon en 1789*.

A l'écouter, la Révolution n'a pas d'autres origines que dans les doctrines athées des philosophes du XVIIIe siècle et les enseignements matérialistes de l'Encyclopédie expliquent sa genèse, ils sont exclusivement responsables de la Déclaration des Droits de l'homme, de la nuit du 4 août, de l'échafaud de Louis XVI, de la dictature de Barras et du 18 Brumaire.

Mieux que beaucoup de réflexions, un simple incident vous dévoilera tout ce qu'il y eut d'arrêté, d'inébranlable, de rigide, dans les convictions de M. Linsolas; une anecdote sert parfois à sonder jusqu'au fond de l'âme plus que de longs discours. Il est superflu de vous avertir que j'emprunte mon récit directement à l'intéressé : je rapporte ses propres aveux.

Sa première rencontre avec l'esprit émancipé, sa première passe d'armes s'engagea à propos de la garde nationale. L'estime, dont il jouissait dans sa section, lui valut les suffrages des électeurs, qui le choisirent pour aumônier du bataillon. Il répugnait beaucoup à accepter et il se décida à consulter le conseil archiépiscopal; il exposa ses motifs de refus : ses craintes qu'on l'oblige à prendre la cocarde patriotique, à défiler avec les tambours à la parade, à prêter quelque serment insidieux. Les objections qu'il soumit l'emportaient de beaucoup sur les avantages qu'ils n'entrevoyaient guère. Des cinq ou six vicaires généraux délibérant, un seul, l'abbé Bonnaud, la future victime des massacres du 2 septembre 1792, à l'Abbaye, goûta ses raisons; les autres lui conseillèrent d'accepter, afin de ne pas donner de prise à la calomnie contre le clergé. Il se soumit et régla ses futures fonctions, avec les députés de la compagnie, au minimum de présence nécessaire. Volontiers il proposa, cependant, d'ajouter une obligation en marge de celles qu'il assumait : « Je vous offre en surplus de vous confesser tous, dit-il au secrétaire de la section. Oh! pour cet article, lui fut-il répondu, vous serez, Monsieur, un citoyen très passif. Tant pis, ajouta l'aumônier un peu interloqué; je croyais vous faire plaisir, en m'intéressant au bien de vos âmes et

à votre salut éternel. Il n'en est rien, je le déplore. Survinrent l'anniversaire de la prise de la Bastille et la fête de la Fédération : grandes parades et retentissantes fanfares ; la garde nationale est la première aux honneurs. On invite M. Linsolas à prendre son rang dans l'état-major, derrière les tambours, pour le défilé, à épingler sur son tricorne la cocarde tricolore, à célébrer la messe sur l'autel du Champ-de-Mars improvisé aux Brotteaux. Son refus est absolu et les instances des officiers n'obtiennent qu'une lettre de regrets de ce qu'on soit allé au-delà des premières conventions clairement stipulées. On choisit un autre aumônier : le P. Dumont, cordelier de Saint-Bonaventure, ancien gardien du couvent, agréa la fonction. Pour son prédécesseur, plutôt honoraire qu'actif, il s'applaudissait encore 25 ans après, d'avoir évité de prendre part à une manifestation scandaleuse par suite du peu de respect, des irrévérences mêmes, dont la troupe et les assistants donnèrent le triste et irréligieux spectacle ; il ajoutait même, non sans un peu de condescendance pour sa perspicacité d'alors, qu'une très grande partie de ces aumôniers de la milice civique, s'entacha par les serments condamnés et adhéra à l'évêque constitutionnel.

L'homme tout d'une pièce et tout d'une idée que je m'applique à vous dépeindre, me paraît se dévoiler dans cette circonstance, tel que nous le retrouverons aux diverses périodes de la tourmente, il l'aperçoit naissant, pour ainsi dire, dès la première heure, des enthousiasmes qui lui préparent les voies, et grandissant grâce aux inopportunes concessions par lesquelles on tente de l'enchaîner. Dès son apparition, dès ses premiers cris, il s'en défie, il en sonde la nature diabolique, il en prévoit les progrès et la fureur ; il est fermement décidé à employer ses efforts constants à la combattre et à la maudire.

Si l'émeute provoquée à Saint-Nizier, pendant qu'il récite en chaire la prière du soir et que, quinze jours après l'élection de Lamourette, il maintient le texte d'usage immémorial et recommande le Souverain Pontife,

l'archevêque, le roi et la famille royale, n'était pas ressassée dans ses plus minutieux détails, je vous démontrerais, en vous la racontant à nouveau, que dans ce jeune prêtre, l'intrépidité revêt un caractère malaisé à définir peut-être, où rentrent certainement à dose inégale, mais facile à relever, la provocation d'une volonté qui fonce en avant, et l'entêtement d'avoir raison contre tout le monde. Il tient tête à la foule aussi bien qu'au maire Vitet ; il ne perd pas plus son sang-froid, au milieu des cris des émeutiers qu'il ne cède aux menaces et aux conseils du magistrat (1).

Mais l'heure me presse de suivre Linsolas sur le théâtre où se déployèrent son inlassable activité, les industries de son zèle incessant, les résistances héroïques d'une patience qui ne fut jamais intimidée.

Ce fut, dans le commencement de l'année 1794, après la mort ou plutôt le martyre de son collègue, M. Merle de Castillon, guillotiné le 21 décembre 1793, que la confiance de Mgr de Marbeuf émigré et les circonstances si douloureuses, où la persécution jetait l'Eglise de France, placèrent entre les mains de M. Linsolas l'administration totale du diocèse de Lyon ; elle s'y concentra exclusivement, par la force même des choses, et une fois en possession des rênes du gouvernement, il considéra comme la plus sacrée des obligations de ne pas les laisser flotter et moins encore de les lâcher. Il ne pouvait être question ici ni de dignités, ni d'honneurs ; en répondant à l'appel qui lui était adressé, du fond de l'exil, par son chef spirituel, il exposait sa tête, il sacrifiait son repos et nous tenons de ses propres

(1) Cf. Alph. Balleydier : *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon, pendant la Révolution française ;* Dr Morin : *Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789 ;* Maurice Wahl : *Les premières années de la Révolution à Lyon ;* Livre II, ch. v. p. 311. Ce dernier écrivain, qui fait de l'abbé Linsolas un ex-chanoine de Saint-Just, paraît avoir ignoré un dossier important sur cette affaire aux Archives départementales du Rhône, série M ; L. 321, on y trouve les lettres, échangées entre la municipalité lyonnaise et le ministre de Lessart à propos de la libération des prisonniers.

aveux que, pendant huit années consécutives, pour échapper aux dénonciations et aux recherches il ne coucha pas plus de deux nuits de suite, sous le même toit et dans le même lit.

Dans quel pitoyable état, après les scandaleuses divisions, provoquées par le schisme constitutionnel, le terrorisme n'avait-il pas jeté fidèles et clergé romains? Les églises fermées, le culte aboli n'étaient pas sans doute le pire des maux, ni les plus cruelles épreuves. L'indifférence et l'irréligion avaient gagné énormément de terrain: les prêtres jureurs avaient déshonoré leur ministère par des mœurs si extravagantes que les populations avaient perdu la foi en même temps que le respect; à combien pensez-vous que s'élevait le nombre des paroisses demeurées dans la fidélité à l'orthodoxie et au Saint-Siège, le nombre des prêtres assermentés, valides, prêts au ministère, qui n'étaient pas soit dans les prisons, soit en émigration, de l'autre côté de la frontière ?

Si cette lamentable statistique n'était pas écrite et répétée deux fois, dans les souvenirs de l'abbé Linsolas, je n'oserais pas la produire devant vous, assuré d'avance de votre incrédulité. Mais l'histoire se fait avec de la vérité et non pas avec des sentiments. Au moment, où la terreur cessa par le supplice de Robespierre, le vicaire général ne compte pas plus de *trente* paroisses sur 8 à 900, qui soient absolument catholiques et il avoue qu'il dispose à peine de cent cinquante prêtres intègres; dans un périmètre qui s'étend sur quarante paroisses, il ne lui est possible d'envoyer que six ouvriers au plus.

Mais de quelle merveilleuse trempe étaient ces nouveaux apôtres, de quelle générosité dans leur obéissance, de quel héroïsme dans leur mépris de la mort! Leur guide les avait absolument dans la main et, sur un signe, ils bravaient les plus extrêmes dangers, supportaient les privations les plus dures, marchaient à la guillotine, le visage radieux des plus belles espérances. Je ne vous en citerai qu'un exemple, mais je ne crois pas que la vie des saints en contienne de plus attendrissant.

Un vieux prêtre de l'ordre de Malte, Philibert Fraisse, s'était retiré sur la paroisse de Saint-Nizier, auprès de son frère, syndic du chapitre; ses vertus édifiaient ceux qui vivaient avec lui et la vénération publique le protégeait. Après le siège, le chanoine, dénoncé à sa section, avait été emprisonné, jugé sommairement et livré au bourreau. A son tour l'hospitalier fut décrété de prise de corps, conduit à la chapelle du grand collège, transformée en lieu de détention, et bientôt il comparut devant la commission révolutionnaire. As-tu livré tes lettres de prètrise, lui demande le président. Non, répondit-il. Veux-tu les livrer? Je ne les ai point avec moi, mais je promets de vous les remettre.

Sur cette parole, on lui rendit la liberté et il rentra chez lui. Voici un cas de conscience intéressant à résoudre. Que devait faire le vieillard ? Tenir son engagement et déposer ses lettres d'ordination ? Refuser et se rétracter ? Prendre la fuite, se cacher dans une maison sûre, à l'abri de toute perquisition, ou bien revenir comme prisonnier et se présenter de nouveau à ses juges, et leur déclarer une désobéissance formelle à la loi ?

Remarquez, je vous prie, qu'un nombre considérable d'ecclésiastiques abdicataires, après réflexion et raisonnement, n'attachaient pas de culpabilité à leur acte; ils ne songeaient pas à renoncer intérieurement à leur caractère et à l'apostasie de leur état; ils se soumettaient aux circonstances et témoignaient simplement qu'ils ne rempliraient pas leurs fonctions, tant qu'elles seraient interdites par l'Etat. Le geste n'était ni courageux, ni courtois; est-on juste, en le qualifiant de criminel ? Mais dans l'esprit des magistrats et de la foule, aussi simpliste que peu familiarisée avec les subtilités de la casuistique, le dépôt des titres d'ordination avait une autre signification. On se déprêtrisait en y consentant; on violait les serments les plus sacrés en simulant l'abandon d'un caractère inaliénable ; on ne trahissait pas moins sa foi que son honneur.

Que fera donc M. Fraisse? à quel parti le verrons-nous se résoudre ? Quelques heures après avoir quitté le tri-

bunal, quand il respirait un peu, se remettant de cette terrible secousse et se reposant de ses cruelles émotions, on lui apporta une lettre de l'abbé Linsolas. Le vicaire général et l'ami lui reprochait sa faute, en termes sans ambiguïté, le plaignait de sa chute et du scandale qu'elle occasionnait déjà. Il lui proposait de se dégager de sa promesse, d'avertir qu'il refusait de la tenir, parce qu'elle était contre son devoir; et en même temps il le prévenait qu'un refuge lui avait été ménagé, où sa vie serait en sûreté, où il ne serait ni dénoncé ni découvert.

Le vieillard fut profondément troublé par ces reproches, dont l'accent était si ferme, d'où la charité cependant n'était pas exclue. Il médita, il interrogea sa conscience, il pria et, à son tour, il envoya au secrétaire de la commune le billet suivant, dont j'ai tenu l'autographe entre mes doigts, comme une relique, digne d'être baisée :

« Ayant comparu hyer devant le tribunal temporel, j'ai promis de donner mes lettres de prêtrise, je confesse que je l'ai fait sans y faire réflexion, étant sujet à des absences. Je me repens sincèrement d'avoir fait cette promesse : je la rétracte, je me soumets à tout ce que vous m'ordonnerez : je ne désire que mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine. En foi de quoi j'ai signé en toute liberté; le huitième nivôse à la Ville Affranchie.

« Philibert Fraisse, prêtre, dans la rue de la Gerbe, n° 60, au second étage. » (1)

Sous Marc-Aurèle, les confesseurs lyonnais, devenus renégats par peur de la torture, mais reconquis par les larmes et les prières de leurs compagnons, les Attale, les Vettius, les Sanctus, l'évêque Pothin, ne tinrent pas un langage ni plus humble ni plus noble. Comme eux et pour la même accusation de fanatisme, Philibert Fraisse fut décapité.

(1) La lettre de Philibert Fraisse est l'unique pièce, enfermée dans son dossier, aux Arch. dép. du Rhône. Sur les listes officielles des Exécutions, prononcées par la commission révolutionnaire, à la date du 11 nivôse an 2, le nom de Fraisse, qui avait été inscrit, est effacé, on le retrouve à la marge de celle des guillotinés, sur la place des Terreaux, le 18 nivôse suivant, 7 janvier 1794.

On exagérerait fort peu, en pensant que, dans son administration générale, M. Linsolas continua d'être ce qu'il s'était montré dans ce cas particulier. Préoccupé par dessus tout de veiller sur la pureté de la foi, de maintenir l'inviolabilité des droits de Dieu et de l'Église, sa vigilance ne s'endort jamais ; il ne craint pas d'avoir recours à une discipline de fer, vigoureuse, extraordinaire, inusitée peut-être, mais qu'il juge nécessaire pour empêcher la bergerie d'être envahie, pillée, souillée et les brebis dévorées.

Ses premières sollicitudes, ses innovations, prises en quelque sorte dans le feu de la bataille, eurent pour objet les cadres sacerdotaux; encombrés par les assermentés, disloqués par la déportation, d'un coup d'autorité il les brisa pour en former de nouveaux et suspendit, au moins provisoirement, le fonctionnement paroissial. Il établit des missions et des missionnaires; il divisa l'étendue du diocèse en 23 circonscriptions, assez variées de périmètre et de population ; sous un chef, qu'il désigna, il groupa un certain nombre de prêtres, sans résidence fixe, parcourant le pays, vaquant d'une ferme à une autre, partout où les appelaient les nécessités de leur ministère et les vœux des fidèles. Leurs pouvoirs étaient assez limités et les instructions, qui leur étaient remises, d'une précision qui donnait peu de jeu à leur initiative. Cet apostolat, fréquent en périls, où tous les déguisements n'étaient pas infaillibles, ni toutes les cachettes à l'abri des perquisitionnaires, produisit un bien réel, manifeste, dont témoignent beaucoup de documents contemporains. Dans le Forez en particulier, le succès semble avoir dépassé les espérances les plus hardies; la foi, qui avait été ébranlée par le schisme, se raffermit dans ces âmes réchauffées par l'amour de l'unité et le mépris de la persécution. L'abbé Linsolas, qui visita la contrée, en septembre 1796, a noté ce qu'il a vu de ses yeux, il s'applaudit du zèle des prêtres et des catéchistes, du retour à la fréquentation des sacrements, de la séparation absolue d'avec les jureurs, de l'empressement et de la docilité à se conformer à ses instructions dont il constate

partout des preuves consolantes. Ce plan d'évangélisation, dont le succès incontestable doit atténuer les critiques sur les inconvénients, en avait quelques-uns de fort sensibles, qui furent paralysés par l'extrême bonne volonté de ceux qui avaient le plus à en souffrir. Que devenaient en effet les droits des curés, dans cet arrangement extra-canonique ? Aux grands maux, direz-vous, les grands remèdes : à la bonne heure ; encore convient-il aux pouvoirs, les plus légitimes et les mieux obéis, de les employer avec certains ménagements, avec une expérience éveillée et à une dose qui, loin de compromettre la marche régulière et progressive de la guérison, la favorise et l'assure. Dans la circonstance, la mesure fut radicale ; les curés furent éloignés de leur paroisse ; on commença par les prier de n'y point résider, on les avertit ensuite de n'y exercer aucune fonction ; au petit nombre, qui persista, au retour de l'exil, à rejoindre son troupeau, on montra plus que de la mauvaise humeur et par des restrictions disgracieuses on s'efforça de les persuader que si leurs titres étaient valides, leur présence déplaisait. On mit beaucoup en avant des raisons de prudence ; il y avait au fond un système autocrate de gouvernement.

Ce qui frappa plus encore l'opinion, ce qui contribua à l'instruire de ce qu'il y avait de criminel dans l'adhésion au schisme constitutionnel, c'est la condition imposée au retour et à la réconciliation des assermentés. Les rigueurs de la pénitence publique des premiers siècles leur étaient appliquées et la formule publique de rétractation se compliquait d'humiliations qui répugnèrent au grand nombre et dont les plus sincères n'eurent pas toujours le courage de toucher la fin. Il ne rentre pas entièrement dans mon sujet d'apporter ici les échos des plaintes qui percèrent et se répandirent de divers côtés ; elles ont été plus retentissantes qu'on l'a dit, et, quand on les relit aujourd'hui dans les cartons où elles sont enfouies, elles émeuvent encore ; on se sent pris de compassion pour les victimes, et, tout en condamnant leur erreur, on en vient presque à regretter qu'on leur ait proposé leur amnistie à si haut

prix. Les exigences d'une discipline rigoureuse ont trop peu cédé aux conseils et aux audaces de la miséricorde. Je fais allusion à des cas particuliers de conversion, mais aussi à la rupture des pourparlers que les chefs du clergé constitutionnel avaient essayé d'entamer au commencement du mois d'août 1795. Cet épisode entre l'esprit nouveau et l'esprit ancien vaut la peine d'être analysé. La Convention, après la chute de Robespierre, avait répudié l'héritage d'intolérance religieuse des deux assemblées précédentes, elle avait proclamé la liberté des cultes, en les admettant tous et n'en dotant aucun. Le schisme des Jureurs, qui avait vécu, grâce à l'appui politique, dont il ne pouvait se passer, tombait de ce coup ; cessant d'être officiel, il n'avait plus de raison d'être. Ses partisans le comprirent et les principaux à Lyon, la plupart, anciens vicaires épiscopaux de Lamourette, prirent l'initiative d'un rapprochement avec l'abbé Linsolas et les co-préposés du Conseil métropolitain. Leur première lettre, rédigée non sans quelque habileté, n'est dépourvue ni de sincérité ni d'onction. « Vos vertus, disaient-ils à leurs confrères dont ils se croyaient un peu trop les égaux, nous inspirent la démarche que nous faisons ; réunissez-vous à nous, nous vous en conjurons par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, comme nous désirons nous réunir à vous pour coopérer à l'œuvre sainte à laquelle notre sacerdoce nous appelle. « Ils se justifient d'avoir prêté les serments que Pie VI condamna, en invoquant leur patriotisme et leur attachement aux fonctions purement spirituelles de leur état ; ils finissent enfin par cette observation, dont personne ne critiquera la justesse ni l'à-propos : « S'il n'y eut jamais de religion sans patriotisme, il n'y eut point aussi de véritable patriotisme sans religion. Ni l'un ni l'autre ne peuvent produire des fruits utiles sans un accord parfait, entre ceux qui doivent prêcher sur les toits, de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, sans cesser de rendre à César ce qui appartient à César. »

L'abbé Linsolas, à qui cette maxime évangélique était familière et qui rendait, je vous assure, à Louis XVIII

tout ce que le plus fidèle sujet doit à son prince, répondit à ces avances, en rappelant aux dissidents toute la gravité de leur faute, les censures et les irrégularités qu'ils avaient encourues, la nullité des pouvoirs usurpés dont ils se prévalaient. Le débat tourna immédiatement en discussion théologique et, sur ce terrain, il était impossible que les constitutionnels ne fussent pas battus ; Linsolas avait pour lui les principes, la tradition, le pape et l'opinion ; c'était assez pour confondre des adversaires vingt fois plus ferrés que Lemontey ou Renauld, Doutre ou Ponson, les coryphées du parti, sur le droit et l'histoire ecclésiastique (1).

Il y eut cependant un argument, dont le polémiste n'usa qu'avec une discrétion, estimée sans doute opportune ou habile, mais dont le motif m'échappe complètement et que j'aurais été bien curieux de découvrir. Il s'agit de la rétractation, signée par le malheureux évêque jureur, à la veille de monter sur l'échafaud, dans les cachots de la Conciergerie. Le conseil archiépiscopal avait reçu la pièce originale de M. Emery, le confesseur du condamné. Son authenticité ne souffrait pas de doute ; son importance devenait de premier ordre dans le conflit actuel. Au moment de comparaître au tribunal de Dieu, Lamourette s'était repenti de ses fautes, de son adhésion au schisme, de son usurpation du siège de Lyon. Linsolas affirma ce fait, mais il en retint devers lui la preuve, remettant de la publier à plus tard et à son heure. Un tel exemple cependant, rendu irréfutable, n'eût pas manqué d'exercer

(1) Des deux lettres, adressées par les jureurs à M. Linsolas et aux autres préposés, la première était signée de MM. Lémontey, Doutre, Renaud, Gobert, Lunaud et Ponson ; pour la seconde, datée du 3 septembre 1799, aux précédents s'étaient joints MM. Salicis et Marie. De tous ces correspondants, un seul, M. Salicis, curé de Vaise, ne se réconcilia point avec l'Eglise ; les autres rentrèrent dans le giron par la bonne porte et obtinrent des postes importants. Renaud fut vicaire-général ; Lemontey, curé de Saint-Just ; Gobert, curé constitutionnel d'Ainay, eut Grigny ; Ponson, le Bois-d'Oingt, Lunaud, une stalle de repos à Fourvière ; Marie, ex-capucin du Petit-Forez, aumônier de l'Hôtel-Dieu et intrus à Saint-Paul, fut nommé curé de Vaise ; Doutre, chargé d'infirmités, n'était pas capable d'occuper aucune place.

une certaine influence sur le groupe des premiers disciples qui avaient partagé ses coupables utopies.

Un de nos amis, docteur ès lettres lyonnaises, dont je fouille volontiers les souvenirs érudits, interrogé sur ce point, m'a répondu que Linsolas avait peut-être redouté, tout au moins dans l'esprit des anciens fédéralistes, un regain de popularité, en faveur de l'ex-intrus et, par voie de conséquences point improbables, des rapprochements déplacés, malicieux, blessants même, entre l'archevêque légitime et celui qu'une élection à la fois sacrilège et truquée avait installé dans sa chaire non vacante. Il n'y a pas lieu évidemment de réhabiliter, même sous condition, même avec le bénéfice de tous les inventaires qu'il vous plaira, le pauvre prélat nommé par la grâce et la volonté de Mirabeau, métropolitain du Sud-Est; son intrusion est des plus irrégulières, son ministère des plus plats. Médiocre de caractère, mince en talents, sa vie sans grandeur, sinon sans ambition, n'offre d'admirable que les dernières heures qu'il passa à demander pardon au ciel et à la terre et à se convaincre de l'immortalité des âmes rachetées par le sang de la Croix. Mais la postérité a été plus que dure pour cet homme; n'est-elle pas descendue jusqu'à l'injustice? Il se montra un fédéraliste sincère; pendant les terribles semaines du siège, il prit sa part des épreuves et encouragea la résistance; la Convention et Fouquier-Tinville le lui firent chèrement expier; cependant vous chercheriez en vain son nom sur les plaques d'honneur des défenseurs de Lyon; est-ce qu'on aurait pensé servir sa mémoire, en la vouant à l'oubli?

Linsolas redouta peut-être qu'on s'armât de ces souvenirs et qu'on insultât à l'émigré, en louant le patriote, comme si l'exil parfois n'était pas aussi meurtrier que l'échafaud. Il arrêta court la correspondance; il avoue sans détours, dans son histoire manuscrite, qu'il eut la certitude qu'on lui tendait un piège, que le commerce avec de tels hommes n'offrait aucune utilité: il eût été interminable par leurs sophismes et vicié par leurs secrètes intentions. Il brisa donc là, et peu de temps après, cinq des prin-

cipales églises de la ville étaient occupées par les prêtres, ralliés à Grégoire, et en plein exercice.

Autant que les ordonnances, réservées aux pasteurs, les règlements imposés aux laïcs étaient d'une inspiration peu accommodante aux idées du jour. A force de tenter de les soustraire à de fâcheux contacts, à des promiscuités scandaleuses ou réputées telles, on les retirait peu à peu de la société civile, on les retenait dans une perpétuelle clandestinité et on ne cessait, au fond de leurs âmes scrupuleuses, d'élever un conflit aigu entre les lois et leur mentalité. Voici, par exemple, dans ce code imposé à des concitoyens de Barras et de Sieyès, les articles qui concernent les mariages civils : Défense absolue de les faire enregistrer, le décadi, à la mairie; comme les officiers municipaux refusent les autres jours, vous devinez les complications. Obligation de ne se présenter au maire qu'après avoir reçu la bénédiction nuptiale du ministre de l'église; les contrevenants seront soumis à une pénitence que d'aucuns n'estimaient pas légère, ni toujours acceptable. Quand ils se présentaient, pour recevoir le sacrement, après avoir échangé leurs premières promesses devant le représentant de l'Etat, le missionnaire les renvoyait au moins à un mois en leur prescrivant une séparation qui prolongeait les fiançailles d'autant. Je passe sous silence les minutieuses précautions concernant le respect du dimanche et l'inobservation du décadi, l'interdiction des fêtes civiques, des banquets populaires et des plantations des arbres de la liberté; les restrictions apportées à l'exercice d'un mandat public ou d'une fonction officielle, l'autorisation de se soustraire à la conscription et de prendre tous les moyens de ne pas être enrôlé sous les drapeaux (1).

(1) Il existe sur le sujet des fêtes républicaines une pastorale adressée aux habitants de Saint-Etienne. Cette population montrait un goût trop vif et un empressement trop général pour assister à ces amusants défilés et à ces banquets où le vin coulait à flots. Elle fut dénoncée et l'abbé Linsolas adressa de vifs reproches aux Stéphanois, les soumettant à un règlement précis, dont nous regrettons, faute d'espace, de ne pouvoir donner le texte.

La question scolaire commençait à se poser, car les théories de l'Etat éducateur retentissaient à la tribune, remplissaient les rapports des réformateurs et entraient dans leur première application. L'école neutre était née et, si on ne la jugeait pas encore à ses fruits, elle se dévoilait dans ses maîtres et dans ses manuels. L'attention de l'abbé Linsolas et de ses coopérateurs se porta d'abord sur les instituteurs : ils défendirent d'une façon absolue de fréquenter les classes où enseignaient d'anciens prêtres constitutionnels; ils prohibèrent ensuite deux ouvrages remplis de venin irréligieux: le *Catéchisme républicain* par un sans-culotte français, et un *Recueil d'hymnes civiques*, imprimé par ordre de la Commission temporaire de Commune Affranchie. Leur zèle se porta plus loin : ils avertirent les maîtres et les maîtresses qu'ils ne pouvaient aucunement enseigner les Droits de l'homme ni la Constitution, et pour les manuels élémentaires décrétés par la Convention ou le Directoire, ils n'en toléraient l'usage qu'après examen et avis du Conseil archiépiscopal. Surveillée de si proche, la neutralité eût été à peu près inoffensive, mais ses partisans ne l'entendaient déjà point ainsi et il y a plus que des probabilités à penser que l'insouciance des parents n'en fut guère secouée. Aujourd'hui, hélas! comme hier, nous sommeillons pendant que l'ennemi sème son grain fatal.

Pour achever de peindre l'administration du vicaire général de Mgr de Marbeuf, pour donner le dernier relief à la constante unité de ses vues, à la persévérance de ses desseins, à son opposition de tête et de cœur à la Révolution, il est indispensable de rappeler son énergique réprobation de toutes les espèces et de toutes les formules de serments, que le pouvoir politique, dans ses multiples oscillations, essaya d'imposer aux ecclésiastiques. Vous supposez bien que, sans aucune exception, il les repoussa tous : il les interdit successivement, avec restrictions ou non, sans explications ou avec explications. La République, suivant ses constitutions provisoires, en variait le texte ; Linsolas ne modifiait rien à son attitude ; le *non*

licet tombait toujours de sa plume et de ses lèvres. Après le serment de la Constitution civile du clergé, condamné par les brefs de Pie VI, il y eut, en août 1792, celui de la liberté et de l'égalité, en 1795, celui de la soumission aux lois républicaines; il juge l'un absolument hétérodoxe et subversif des principes fondamentaux de l'ordre social; l'autre n'est à ses yeux qu'un piège grossier, tendu par un modérantisme hypocrite. Viennent ensuite le serment de la haine à la royauté, en septembre 1797, et, après le 18 brumaire, la promesse de fidélité à la Constitution : le premier est antichrétien, et il reproche au second de contenir tout le venin des serments antérieurs. Il est impossible de se laisser moins entamer, impossible de demeurer plus semblable à soi-même, au milieu des événements qui nous entraînent, dans le flot mouvant de leurs chocs indéfinis. Cependant, autour de Linsolas, si grande que fût l'obéissance et si respectueusement silencieuse, on regarda par-dessus les limites du diocèse et on ne tarda pas d'apprendre que dans les autres provinces, auprès comme à Vienne ou à Mâcon, au loin comme à Paris, à Toulouse, à Auch, les conseils des chefs n'avaient point cette intransigeance, qui ne se prêtait à aucun accommodement, dans le Lyonnais. Ni les exemples du dehors, ni les prières du dedans n'émurent le représentant de l'archevêque; il persista dans son système de prudence, d'effacement et de mystère; il écarta les pétitions des municipalités, répondit par des refus aux vœux de ses confrères et des populations, et lorsque, dans la France entière, le culte public reprenait son essor, dans notre diocèse, la plupart des églises restèrent fermées, et jusqu'à la veille de la signature du Concordat, on prêchait aux fidèles le retour d'une persécution prochaine et la menace d'hostilités plus désastreuses que les précédentes.

Je ne serai qu'à demi surpris, qu'à proportion que se dévoile à vos esprits l'évocation de ces côtés peu connus de notre histoire locale, telle néanmoins que nous l'a conservée le principal de ses acteurs et aussi fidèlement que je m'efforce de vous la résumer, une objection naturelle

ne contredise ce que vous entendez et n'empêche à beaucoup d'entre vous de tirer les conclusions que je vise.

L'abbé Linsolas, vous dites-vous peut-être tout bas, n'était pas le maître absolu, ni dans le conseil des préposés, ni dans la métropole. Le diocèse jouissait d'un archevêque, possédait un guide : les initiatives ont dû lui appartenir, les décisions ont été prises par sa volonté et les responsabilités lui demeurent en entier. Ce raisonnement, très juste en logique, perd dans la circonstance présente beaucoup de son évidence et de son poids. Vous ne tarderez pas à vous en convaincre, si vous consentez, quelques instants encore, à me continuer l'indulgente et sérieuse attention dont vous m'avez soutenu jusqu'ici.

Remarquons d'abord que Lubeck, où notre éminent Primat avait fixé sa résidence, vers 1794, n'est pas tout à fait un faubourg de Lyon, mais un port de mer de la Baltique, à plus de cinq cents lieues de distance de la cathédrale Saint-Jean et du pont de la Guillotière. A une si énorme distance, la correspondance est incommode, lente, exposée à d'interminables circuits, à de longs arrêts, et soumise dans les bureaux de la poste à d'indiscrètes visites. Les lettres, échangées entre Lubeck et Lyon, étaient adressées à M. l'abbé Girard, ancien curé de Lucenay et vicaire général, réfugié à Saint-Maurice-en-Valais. Il était chargé de dépouiller le courrier et de le réexpédier; souvent il s'imposait la tâche de retranscrire les autographes de Monseigneur sur un papier préparé chimiquement et avec de l'encre qui noircissait seulement à la flamme d'un foyer. Il fallait, après, attendre un messager sûr, non suspect, pour passer la frontière et remettre le paquet aux mains de ses destinataires. Si habilement que fût organisé ce service, on comprend qu'il n'ait pas été très fréquent; de l'aveu même de M. Linsolas, en l'espace de sept années, on ne reçut pas plus de cinquante à soixante lettres de Monseigneur, c'est-à-dire moins de dix par an, pas une par mois : comme relations administratives, il n'y eut pas encombrement.

Un second point qu'il n'est pas superflu de préciser :

Mgr de Marbeuf et les représentants immédiats de sa juridiction ne se connaissaient pas; ils ne se virent jamais. Bien que le premier titre clérical de l'archevêque eût été un canonicat du chapitre primatial, obtenu, grâce à l'intervention du Dauphin, dès sa dix-huitième année, ses divers séjours à Lyon avaient été assez courts et, avant son élévation à Autun, ses fonctions de vicaire général de Rouen l'avaient retenu en Normandie, comme ses relations de famille l'occupaient en Bretagne. Appelé en 1777 à être ministre de la feuille, c'est-à-dire à distribuer, sous le bon plaisir du roi, les bénéfices et les charges ecclésiastiques, il ne quitta plus le palais Furstemberg dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les Lyonnais, lorsqu'il s'adjugea la succession de Montazet, ne l'aperçurent pas; il n'entra en relations avec eux que par les Pastorales qu'il signa, après avoir chargé l'abbé Bonnaud, un de ses conseillers et de ses secrétaires, de les rédiger. Ces divers détails ne dénoncent pas un homme d'initiative, familiarisé avec les affaires, incliné à les traiter directement et à les manier avec goût et dextérité. Cependant le manuscrit, dont j'analyse les feuillets les plus caractéristiques, les plus originaux, nous réserve des renseignements ou plutôt des confidences d'une irrécusable certitude. Aussi bien que je l'insinuais tout à l'heure, il n'est pas douteux qu'en remémorant ses souvenirs, les pièces authentiques sur sa table, l'écrivain ait eu l'intention de plaider sa propre cause, il s'était décidé à répondre par des explications très claires et très franches aux reproches, aux accusations, aux calomnies, qui l'avaient assailli durant sa longue captivité, même après son retour de la forteresse de Turin, même après l'installation de Mgr de Pins qui s'empressa toutefois de l'honorer comme le méritaient ses services et ses vertus. Entre autres griefs, on le soupçonnait ouvertement d'avoir agi de lui-même, de son propre mouvement, d'après ses sentiments personnels et ses appréciations privées. Cette habitude l'aurait entraîné fréquemment à substituer ses ordres à la volonté de son supérieur et à n'interpréter les instructions de ce dernier qu'au gré

de ses frayeurs irraisonnables et de ses antipathies politiques.

Ainsi articulé, le réquisitoire n'est point exact; il pèche surtout par une grossière et insoutenable exagération. Le prélat émigré et son mandataire, assis sur le char qu'ils mènent et tenant, dans leur main, le volant de la direction, ne diffèrent pas d'opinions; ils professent pour le régime, que la Révolution a jeté bas, la même fidélité et nourrissent à son endroit les mêmes espérances; leur double *Credo*, royaliste et catholique, est identique: ils sont papistes à un degré égal et gallicans de nuance pareille et tempérée. Ajouterai-je que la ténacité du Lyonnais s'alliait assez bien à l'entêtement de l'aristocatique Breton?

Toutefois, l'un était éloigné et l'autre sur les lieux; cette situation contribuait du moins à intervertir les rôles, si elle ne déplaçait pas le centre du commandement. C'est l'abbé Linsolas qui, sans détour, sans la moindre arrière-pensée, le confesse à ses lecteurs, tout le long de ses mémoires. Il tient à mettre en pleine lumière qu'il a eu l'assentiment de son maître, dans toutes les circonstances; il répète qu'il a sans cesse marché d'accord avec lui; il affirme qu'il l'a pris pour juge de ses entreprises, des mesures prescrites, des instructions envoyées, des peines promulguées. Rien de plus vrai ni de plus sincère. Seulement les choses se passent ainsi; le prélat consent et c'est Linsolas qui a délibéré; celui-ci propose et celui-là envoie son visa. Le chef dit: agissez; mais le subordonné lui a soumis le plan de l'action qu'il veut engager et il a développé les raisons d'éviter les autres. Vingt fois, trente fois, dans ces pages, pleines de bonne foi, les yeux tombent sur cette phrase ou sur une semblable: « on en écrivit au Primat qui approuva. » On suit le dialogue entre les deux interlocuteurs; il est sans ambiguïté d'une part et sans ombrage de l'autre: la confiance s'y déploie dans les deux sens; mais on ne saurait s'y tromper: la motion part des bords de la Saône et, du fond de l'Allemagne, l'Amen revient avec la grave solennité d'une voix qui commande et l'ampleur d'un ordre qui sera obéi.

Si courageux, si ferme, si invincible qu'il se soit montré contre l'esprit révolutionnaire et schismatique, notre confesseur de la foi se grandit encore dans la souffrance et dans les fers; au milieu de ses longues et terribles épreuves, il conquiert sur l'admiration des hommes ce je ne sais quoi d'achevé et de rare que la patience et l'infortune arrachent aux plus prévenus et aux plus indifférents. Nous allons le suivre dans cette nouvelle et étrange période de son existence tourmentée; si nous ne sommes plus informés par l'Essai historique, sorti de sa plume, puisque cette dernière partie est demeurée inachevée, nous emprunterons à ses propres lettres et à des documents d'une provenance aussi directe ce qu'il nous reste à raconter.

Ce prêtre, qu'une prudence extrême et l'amitié des siens avaient sauvé des plus acharnées perquisitions domiciliaires, sous la Terreur, sous le Directoire, après Fructidor, fut saisi par la police consulaire, à un moment de tolérance affichée, trois semaines après que Pie VII avait apposé sa signature au Concordat. Le 8 septembre 1801, pendant qu'il présidait une réunion d'hospitaliers-veilleurs, auxquels il prêchait l'union et la concorde, il fut arrêté, dirigé sur Paris, 48 heures après, et incarcéré à Sainte-Pélagie.

D'où partait ce coup? De la dénonciation odieuse d'un certain Pizelet, jeune secrétaire d'un sous-agent royaliste, l'abbé Rougier, un trafiquant et un aventurier, dont l'histoire tient du roman et la fortune, d'intrigues où la conscience fut ordinairement muette. Depuis quelque temps, l'attention du commissaire-général, Dubois, avait été aiguillée sur son nom, à cause des papiers découverts et pris sur Goutailler, quand ce correspondant des conspirateurs de Bayreuth avait été saisi, à Strasbourg, dans l'auberge de la Maison-Rouge, le 15 mai précédent. Sur-le-champ, Fouché avait informé la police départementale du Rhône et déclaré qu'il était urgent de s'emparer du principal représentant de la chouannerie lyonnaise. Vous n'ignorez pas le proverbe, vulgaire mais vérifié, qui circule sous le couvert usurpé du moraliste La Rochefoucauld:

il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre; réciproquement, pour un policier, on cesse d'être innocent, dès qu'on est suspect. Jusqu'à quel point, le grand vicaire s'était-il intéressé aux projets de soulèvement intérieur que le général Précy, Imbert-Colomès, Willot, Puyvert machinaient avec l'argent anglais? Ni dans les papiers séquestrés et publiés par ordre du Premier Consul, ni dans les dossiers des archives nationales que j'ai attentivement compulsés, on ne rencontre même un semblant de preuve positive, un fait quelconque, dont la matérialité prête à une induction raisonnable de complicité. Ce qui est regrettable provient d'un manque de tact du général Précy, de l'étourderie du vieil officier qui jouait au diplomate : je fais allusion au passage de son rapport à Louis XVIII, où il lui annonce « qu'il sera facile de former un rassemblement imposant au moyen des prêtres, dont on ne saurait trop louer la conduite et qui ont sur les habitants de la campagne une influence au-dessus de toute expression ».

Rapprochés de ce que des fiches antérieures avaient signalé de cet ecclésiastique, dépeint auparavant sous de noires couleurs, comme le plus intolérant des réfractaires, refusant de reconnaître la légitimité du gouvernement, obstiné à réclamer la restitution des biens dont l'église avait été dépouillée, ces paroles malencontreuses suffirent à le ranger parmi les plus redoutables affidés des complots de l'extérieur; elles inspirèrent de le traiter en rebelle et en fanatique incorigible.

Il subit son premier interrogatoire devant le Préfet de police, à Paris, le 27 septembre; en vain il protesta contre ce qu'il nommait, avec indignation, une absurdité, une calomnie, une vengeance. Aucune accusation ne fut ni précisée, ni démontrée; mais on ne le relâcha pas. Nous possédons la lettre qu'il adressa à M. Verdollin, administrateur apostolique du diocèse, après la mort de Mgr de Marbeuf, afin de le prévenir de la dure épreuve qui lui était échue. Cette communication, presque filiale, respire la piété, la résignation et la paix. « Dieu me fait la grâce,

dit-il, de conserver ma tranquillité, de voir d'un œil paisible les événements et d'attendre avec patience l'instant qu'il plaira à la Providence de faire changer mon sort. » Il n'aperçoit pas, il est vrai, que le terme de sa libération soit prochain, mais il se plaint, sans trop d'amertume, d'être peu protégé des personnes qui, par leur dignité et leur rang, devraient s'intéresser à son sort. Un jour, cependant, grâce aux démarches d'un de ses compatriotes et de ses anciens élèves, Mottet de Gérando, on lui offrit conditionnellement sa liberté; en échange, on lui demanda de ne plus exercer ses fonctions de vicaire général. Le bouillant lutteur se retrouva tout entier, devant cette injonction, comme jadis lorsque les proconsuls exigeaient les lettres de prêtrise : à son tour, il refusa énergiquement d'abdiquer.

Vous le reconnaîtrez à ces fiers et intrépides accents :

« Je ne peux faire la promesse qu'on exige, répondit-il ; je tiens de M. l'Administrateur mes pouvoirs de vicaire général, je ne les céderai que lorsque on croira devoir me les retirer ou que le pape aura déclaré à M. l'Administrateur que ces pouvoirs cessent et que notification canonique m'en aura été faite. Je ne tiens point ces pouvoirs de la puissance civile et si j'avais à les rendre, ce ne serait pas entre ses mains. »

En parlant de ce tòn, il brisait, sous ses pieds, sa dernière planche de salut. Les portes de la prison de Sainte-Pélagie ne s'ouvrirent plus devant lui que lors de son transfert dans les casemates de Turin, le 24 juillet 1802. Fouché le poursuivra d'une haine irréconciliable ; on dirait qu'il se venge, sur cette dernière victime, tombée dans ses filets, des remords mal éteints dont l'importunent peut-être les horribles fusillades des Brotteaux et les hécatombes de la place des Terreaux. Vainement le cardinal Caprara interviendra en sa faveur et, à la veille de la promulgation solennelle du Concordat, sollicitera une amnistie comme gage d'un traité qui efface les dissentiments passés; vainement des constitutionnels notoires et impénitents, comme Lecoz, des ralliés comme de Mérinville, des partisans avérés du gouvernement consu-

laire, comme de Villaret, évêque d'Amiens, s'entremettent, pétitionnent et gagnent l'assentiment de Portalis ; le ministre reste inaccessible à toutes leurs instances et se bouche les oreilles (1).

Le Premier Consul lui-même ne sera pas moins habilement éconduit. Ecoutez plutôt.

Napoléon Bonaparte s'était rendu à Lyon, en janvier 1802, pour assister à la clôture de l'Assemblée des députés cisalpins et agréer le vote qui le nommait président de leur nouvelle République. Dans une de ces audiences à l'Hôtel de Ville, où il accueillait volontiers ce bon peuple qu'il aimait, on vit s'avancer une vieille femme, presque octogénaire, on s'écarta pour lui livrer passage ; elle s'approche et tend au Consul son placet d'une main tremblante, sans parler, l'émotion et les larmes étouffent sa voix. M[me] Linsolas venait supplier que son fils, son unique appui, lui fût rendu ; les signatures de 140 citoyens accréditaient cette requête. Deux ou trois jours, après être rentré aux Tuileries, Bonaparte lut cette adresse, il en fut touché et la souligna de ces mots : « Renvoyé au Ministre de la Police pour me faire un rapport. Paris, 13 pluviôse an X (2). » Le rapport fut rédigé,

(1) C'est le 12 novembre 1801 que le légat Caprara avait remis à Fouché une liste comprenant environ trente noms de prêtres emprisonnés ; la réponse de Fouché est du 10 décembre suivant ; il annonce qu'il en délivrera plusieurs, mais qu'il ne peut se dispenser de prolonger la détention de quelques-uns, « soit parce qu'elle importe au maintien de la tranquillité du département qu'ils habitaient, soit parce qu'ils refusent opiniâtrement de donner au gouvernement la garantie qu'il demande ». Ce dernier membre de phrase doit s'appliquer à l'abbé Linsolas.

Voir Boulay de la Meurthe : *Documents sur les négociations du Concordat*, t. IV, p. 379.

Nous nous proposons de publier dans un article suivant les lettres de Mgrs d'Aviau, Lecoz, Villaret, etc., en faveur de l'ancien vicaire général de Mgr de Marbeuf, comme les réponses du cardinal Fesch, dont il est question plus bas.

Cf., comte Remacle : *Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris, sous le Consulat*. D'après ces rapports, on avait décidé de diriger sur l'île d'Elbe les prisonniers de Sainte-Pélagie, au lieu de les envoyer à Turin.

(2) 2 février 1802. Bonaparte avait séjourné à Lyon du 21 nivôse

mais il concluait au maintien du prisonnier sous les verrous. En juillet, trois mois après que d'un bout du pays à l'autre, avaient retenti les *Te Deum* de la réconciliation de l'Eglise et de la France, quand l'air et les cœurs étaient remplis de leurs échos triomphants, moins de six jours avant que le *Moniteur* insérât la nomination de Fesch à l'archevêché de Lyon, la plus arbitraire des décisions, sans comparution, sans aucune espèce de sentence, exilait Linsolas en Piémont et le plaçait sous la surveillance du gouverneur militaire de la citadelle de Turin.

Les débuts de ce séjour furent horribles et la description qui en fut envoyée par un correspondant de là-bas arrache des larmes. Enfermé avec trois compagnons dans une vaste chambre humide, dont les murs suintaient le salpêtre, mis au secret, nourri de pain sec et grossier, tremblant de fièvre, dévoré par de venimeux insectes, sans sommeil et sans air, Linsolas ne perdit pas son sang-froid ; il écrivit au gouverneur, il adressa ses doléances au général Jourdan, il réclama auprès du Grand Juge, Régnier, un traitement plus conforme à l'équité et un logement moins malsain. Mais une espèce d'aveugle et cruelle fatalité ne cesse de le harceler et paralyse les démarches les mieux combinées pour améliorer son sort.

Sa dernière espérance s'évanouira, après une entrevue avec le cardinal Fesch, à l'évêché de Chambéry, au cours du mois de juillet 1803. Loin de s'être acquis un protecteur, au moins un avocat, il fut obligé de reconnaître, dans le successeur de Mgr de Marbeuf, une hostilité qui ne désarmera pas et des préjugés plus forts que la charité chrétienne et sacerdotale.

Que se passa-t-il dans cette rencontre ? Comment les intentions de Mgr de Mérinville tournèrent-elles contre l'ami qu'il se proposait de sauver ? Nous serions entraîné trop loin, en cherchant à deviner les causes de cette décon-

au 7 pluviôse, du 11 au 27 janvier. Le 25, il avait passé, sur la place Bellecour, une brillante revue des troupes, revenues d'Egypte, après les capitulations du Caire et d'Alexandrie.

venue et à les énumérer. Mais ébloui par le faste de tant de dignités, si rapidement amoncelées sur ses épaules, trop ravi probablement de ce qu'il lui plaisait de considérer comme son ouvrage : la réconciliation spontanée des constitutionnels, Fesch fut sans pitié pour le malheureux grand vicaire qui implorait, à ses pieds, sa bénédiction et son crédit. Il se serait honoré, en pardonnant, si tant est qu'il eût à pardonner ; il fut cruel, sinon injuste, en aggravant, maladroitement au moins, dans l'esprit de son oncle, les charges contre celui qui l'avait immédiatement précédé au timon des affaires, auquel il était redevable, pour une majeure partie, de l'abondance de la vie religieuse du diocèse, du maintien des œuvres, du groupement des Frères et des Sœurs des Écoles, de l'établissement d'un grand séminaire et de deux petits séminaires en pleine prospérité.

Ici, je dois citer pour être cru et paraître véridique.

L'Éminence raconte à Bonaparte les incidents de son voyage de Lyon à Rome, lorsqu'il a passé les Alpes pour prendre possession de l'ambassade française : « A Chambéry, dit-il, j'ai soupé chez l'évêque, toujours caustique, toujours regrettant le passé et se défiant de l'avenir... J'ai découvert chez lui le prêtre Linsolas, ci-devant administrateur de mon diocèse, homme emporté, turbulent, ennemi du gouvernement qui l'avait relégué pour cinq ans dans les États du Pape, en l'élargissant des prisons de Turin. Il peut être dangereux de le laisser dans le voisinage de Lyon. Le cardinal Antonelli, qui n'est pas de nos amis, le protège ici, il ne serait pas convenable de l'envoyer dans ce pays. » (1)

La main de Fesch dans la main de Fouché, voilà sans doute ce que le dithyrambique historien du prélat n'a pas

(1) *A. du Casse : Histoire des négociations diplomatiques, relatives aux traités de Mortfontaine, de Lunéville et d'Amiens — Paris, 1855* — Correspondance de Napoléon et du cardinal Fesch, T. I, p. 23. Rome 23 juillet 1803.

vu, mais ce que l'impartiale histoire a le devoir de ne pas taire. (1)

Le langage est le même, du reste, dans ses réponses aux prières de ses collègues, de l'archevêque de Bordeaux, Mgr d'Aviau de Sansay, de l'évêque d'Amiens, transféré à Casal, pour ne citer que ces deux correspondants. Les termes de politesse ne dissimulent guère l'âpreté du fond.

« On m'a déjà présenté plusieurs requêtes, dit-il au premier, un saint qui pratique la miséricorde autant qu'il la prêche, en faveur de M. Linsolas. L'intérêt qu'il vous inspire vient ajouter au désir que j'ai de contribuer à sa délivrance ; mais je ne dois pas vous cacher que si son zèle pour la religion mérite des éloges, l'exagération de ses principes a occasionné bien des maux dans mon diocèse et supposerait un défaut d'instruction et de lumières... Il est fâcheux que dans cet ecclésiastique la modération et la prudence n'aient pas été toujours les compagnes du zèle. »

Ce billet n'était pas, en tous cas, un billet d'élargissement prochain.

Avec Mgr de Villeret, délégué en Piémont pour l'exécution du nouveau concordat, conclu entre le Saint-Siège et la république italienne, la fin de non-recevoir est encore plus accentuée, sinon plus sèche :

« J'ai été extrêmement sensible à la demande que vous avez faite en faveur de M. Linsolas et je voudrais bien

(1) M. Verdolin avait tenté de faire intervenir, auprès du Premier Consul, le Souverain Pontife, en faveur du malheureux interné. Le 4 avril 1803, il reçut du cardinal Antonelli, qu'il avait choisi pour intermédiaire, une réponse où on lui disait que « le Pape ne pouvait s'intéresser directement vis-à-vis du premier consul ». Notre Saint Père, ajoutait l'Eminence, a été ému au récit des mauvais traitements que ce prêtre éprouva pour la bonne cause. Nous avons cru qu'une lettre bien motivée à M. l'abbé Tournefort, vicaire-général de M. l'archevêque de Lyon, suffirait pour déterminer Son Eminence le cardinal Fesch à s'intéresser efficacement en faveur de cet invincible martyr, auprès de son neveu, M. le premier consul de la République Française. Nous sommes persuadés qu'elle produira tout l'effet que nous en attendons.

pouvoir seconder l'intérêt qu'il vous a inspiré ; mais j'ai le déplaisir de vous apprendre que je ne puis rien absolument pour lui.

« Il est à croire que la conduite de M. Linsolas n'a pas été à l'abri de tout reproche. Soyez persuadé du regret que j'éprouve de ne pouvoir aquiescer à vos vues. »

Le poète satirique, dont M. Gazier vient de ranger le portrait dans la galerie des Jansénistes fameux, s'étonnait, trop tragiquement peut-être, de la quantité de fiel que l'âme des dévots est capable de contenir. Le fiel corse de l'ancien archidiacre d'Ajaccio me paraît avoir été d'une nature non moins surabondante, non moins inépuisable, à parler franc.

La Providence, qui ménage aux hommes, de toutes conditions et de tous rangs, des surprises et des leçons, dans les soubressauts politiques, ramena un jour l'Altesse et le proscrit sur la route de Chambéry. Le premier était banni et s'en allait avec sa sœur, la Mère des Rois, implorer dans la cité des papes un asile qu'elle ne refusa jamais aux exilés ; le second rentrait à son foyer, d'où il avait été brutalement arraché, treize ans auparavant. Il y vécut silencieux, tranquille et oublié, jusqu'au moment où Mgr de Pins le rétablit, au moins *ad honores*, dans sa dignité de grand vicaire. Il composait ce livre qu'il avait l'intention de publier, revisait ses notes, réunissait ses documents ; son âme était sans amertume, sa retraite sans trouble. Le ministère, qui lui agréait le plus, était la confession des écoliers de la maîtrise de sa paroisse. Les circonstances lui inspirèrent toutefois un dernier vœu ; il ambitionna une stalle inamovible au chœur de la cathédrale et désira tenir sa nomination de chanoine titulaire, par un brevet de joyeux avènement, des mains de Charles X. On ne pouvait invoquer les immortels principes de l'alliance du trône et de l'autel en plus gracieuse occasion.

Le roi, Mgr de Frayssinous, l'abbé de la Chapelle, Mgr d'Amasie s'y prêtèrent volontiers ; ils furent unanimes à rendre justice aux travaux du vénérable vieillard. Il mourut, moins de quatre ans après, le 13 octobre 1828, heureux,

sans le pressentir, de n'être pas condamné, de nouveau, à subir le scandale d'une révolution et le spectacle de la monarchie, poussée par ses plus ardents serviteurs au bord de l'abîme.

L'abbé Bonnevie, autrefois familier des salons de la princesse Elisa, royaliste fougueux, depuis qu'une commune disgrâce à l'ambassade de Rome, l'avait intimement lié avec Chateaubriand, prononça l'oraison funèbre. Il fut éloquent, sincère dans la louange, discret dans les allusions, trop retenu dans le vague banal de pompeuses généralités. Son auditoire le goûta vivement.

Combien il est regrettable que le temps ait manqué à l'abbé Linsolas et que son histoire auto-biographique demeure inachevée ! Telle qu'elle subsiste cependant, en l'état fragmentaire où elle nous est parvenue, elle l'emporte en intérêt sur tout ce qui a été dit et imprimé de ce prêtre de noble mémoire, que vénèrent ceux-là mêmes qui le discutent, aussi humble qu'intrépide, aussi charitable dans ses aumônes qu'impérieux dans ses volontés, aussi ardent dans la résistance qu'inlassable dans l'épreuve.

La postérité lira peut-être quelque jour ses essais, mélange indéfinissable de souvenirs, de rêves, de confessions, de discussions théologiques ; elle en portera, je le souhaite, le témoignage que je leur ai rendu devant vous : personne ne pouvait mieux l'instruire que Linsolas lui-même des intentions et des principes de Linsolas, de ses luttes, de ses bienfaits et de ses malheurs.

L'abbé J.-B. Vanel.



L'IMPROBITÉ HISTORIQUE

DE

M. ANATOLE FRANCE

dans sa « Vie de Jeanne d'Arc »

Suite (1)

Après avoir découronné la Pucelle de son auréole de merveilleuses victoires, après l'avoir enfermée dans « le buisson fleuri des légendes » (2), où « chacun dans le peuple la voit à sa façon, la rêve à son image, guerrière et pacifique, béguine, prophétesse, magicienne, ange du Seigneur, ogresse, douce, simple », ou « géante burlesque et terrible », I, p. 553, M. Anatole France ne pouvait que continuer son dénigrement systématique pour l'héroïne devenue victime et martyre de son patriotisme.

(1) Voir mars et avril.

(2) Il y a tout un chapitre, *La Légende de la première heure*, 534-553, pour expliquer les merveilleuses victoires de Jeanne d'Arc, ses miracles, ses prophéties : « Il est toujours difficile de savoir comment, à la guerre, les actions se sont passées; dans ce temps-là, c'était tout à fait impossible. » Guillaume Girault, ancien procureur d'Orléans, a bien écrit une relation très brève de la délivrance; mais comme « il atteste que la Pucelle conduisait la besogne », il ne se rend point « un compte exact des événements... Quelle idée pouvait-on s'en faire de loin ?... Et les contes de Mélusine d'aller leur train « en Avignon, en Italie, en Brabant, en Allemagne, où le clerc

Ainsi, Jeanne, après le sacre, n'aurait pas été contrariée par Regnault de Chartres et la Trémouille, alors que l'un des érudits qui connaissent le mieux la question, M. Germain Lefèvre-Portalis, écrivait à ce sujet dans l'*Opinion* du 22 février 1908 : « Le maire du Palais, Regnault de Chartres..., aveugle et dupe, ne cessa de contrecarrer l'élan qui poussait à l'action prompte, alors la seule efficace, la seule intelligente. Dans toute la campagne de Reims, vers sa ville d'archevêque cependant, son rôle est singulier. A mi-route, devant Troyes indécise et barrant les chemins, il ne tint pas à lui qu'on ne tournât bride vers la bonne Loire. Lui et son groupe, son « équipe », si l'on veut, semblait avoir horreur d'un royaume élargi, d'un royaume qui n'eût plus été le facile, l'exploitable, le commode royaume de Bourges. »

A propos de Montépilloy, M. Anatole France raconte, d'après « le rapport d'un chevalier chroniqueur du parti de Bourgogne — notez qu'il s'agit de Monstrelet, qui n'a point vu Jeanne et qui, en vrai Bourguignon, la déteste cordialement — que « Jeanne était là, toujours ayant diverses opinions, une fois voulant combattre, une autre fois non ». Calomnie insoutenable ; car ce sont les conseillers du roi qui hésitèrent, mais pas Jeanne : prenant son étendard, elle vint le planter devant le fossé du camp retranché des ennemis. Les Anglais se tenant toujours cois, elle leur manda que, s'ils voulaient sortir de leur camp pour livrer bataille, les Français leur laisseraient le champ libre, afin qu'ils se missent en leur ordonnance ». Bedford resta insensible à ce défi de la Pucelle et le gros de son armée demeura immobile. C'est donc un mensonge historique que les prétendues hésitations de Jeanne à livrer la bataille.

La voici transformée, elle qui était la bonté même, en brûleuse de gens. II, p. 130. Sa Lettre aux Hussites « rap-

de Spire, l'auteur de la *Sybille de France*, *Sybilla Francia*, rend compte des prophéties de Jeanne, en disant que la Pucelle exerçait la divination par l'astrologie ».

pelle, hélas ! le fagot apporté, d'un zèle pieux, au bûcher de Jean Huss » (??)

Si Jeanne échoue devant Paris, c'est, d'après M. France, « qu'elle s'est trompée sur la profondeur du fossé ». II, p. 76. — Or, elle l'observait depuis onze jours, et Perceval de Cagny dit dans sa *Chronique*, dictée par le duc d'Alençon, témoin oculaire : « Il ne se passait pas de jour que la Pucelle ne vînt faire des escarmouches ; elle se plaisait beaucoup à considérer la situation de la ville, et par quel endroit il lui semblerait plus convenable de donner un assaut ». M. Anatole France nie ce fait catégoriquement : « Elle s'en rapportait à ses Voix », dit-il, II, p. 57.

« Depuis plus de trois mois, ses Voix la *tympanisaient* avec l'assaut de Paris », II, p. 72. — M. Salomon Reinach lui-même est scandalisé de ce mot choquant. Il pourrait l'être aussi de ce qui suit, p. 74 : « Rien de plus inconstant et de plus contradictoire que les inspirations de ces *visionnaires*, jouet de leurs rêves. »

On sait que, blessée sous les murs de Paris, elle voulut, malgré sa blessure, remonter à l'assaut. Mais la retraite, une retraite désastreuse, dit M. France, fut ordonnée en dépit de la Pucelle par la Trémouille, II, p. 82. Et voilà comment la Trémouille, d'après le même M. France, n'a jamais fait opposition à Jeanne !

II, p. 84, M. France accuse Jeanne, dans sa haine pour les ribaudes, d'en avoir « frappé une à la tête », à Saint-Denys, si bien qu'elle en mourut. — Or, Jeanne brisa son épée sur la ribaude ; mais la ribaude n'en mourut point. « Oncques n'ai tué personne », dira Jeanne à Rouen. L'aventure de Saint-Denys ne diminua point « la confiance des compagnons de Jeanne » : ils n'en admirèrent que davantage celle qu'ils appelaient « l'Angélique ».

II, pp. 95-96. Jeanne disait à St-Pierre-le-Moutier de ses 4 ou 5 hommes : « J'ai 50,000 combattants avec moi : » allusion au secours d'en haut sur lequel elle comptait. Elle n'en prit que mieux St-Pierre-le-Moutier, grâce à « ses 50,000 fantômes », comme les appelle dédaigneuse-

ment M. Anatole France, qui ne croit pas aux « miracles », mais bien aux « fantômes ».

P. 97. « Jeanne, qui fréquentait avec Catherine de la Rochelle à Montfaucon en Brie et à Jargeau, flaira une *rivale.* » — Pas le moins du monde, elle « flaira » une supercherie, qu'elle put percer à jour. « Dans le fait de cette Catherine, lui dirent ses Voix, il n'y a que folie et néant ».

II, p. 268. A Compiègne, dit M. France, « Jeanne, dans la sortie du 23 mai, n'avait *pas la moindre idée* de ce qu'on allait faire; la tête pleine de rêves, elle s'imaginait partir pour quelque grande et haute action. » — Or, le matin même elle avait dit, en pleurant, aux enfants avec lesquels elle avait communié et à ses amis de Compiègne : « Chers enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie et que bientôt je serai livrée à la mort. Ainsi je vous supplie que vous priiez Dieu pour moi; car je n'aurai plus de puissance de faire service au roi et au royaume. »

Notre historien-romancier se contente de dire, II, p. 174 : « La Pucelle n'avait pas été défendue à Compiègne ». — Elle y avait été trahie. La trahison de Flavy, gouverneur de Compiègne, « le plus cruel, le plus avare des capitaines de compagnies », est affirmée par le grave magistrat lyonnais Thomassin, par l'annaliste de Bretagne, Alain Bouchard, par le doyen de Saint-Thibaud, par la *Chronique de Tournay*, par la *Chronique de Morosini*, par Jeanne elle-même s'écriant : « Je ne crains que la trahison.... L'on m'a vendue et trahie. » Aucun contemporain de Jeanne n'a contredit ces témoignages écrasants pour Flavy et la Trémouille, qui serait « coupable de la prise » de l'héroïne qu'il abhorrait. Rien de tout cela n'existe pour M. Anatole France, le champion de la Trémouille et de Regnault de Chartres, qu'il essaie en vain de justifier, pp. 186-187-191.

C'est surtout à propos du *procès* de Jeanne d'Arc que se révèle l'improbité menteuse de notre romancier historien. Il est d'esprit et de cœur avec les juges scélérats de l'héroïne, pour se passer le double plaisir de condamner

la Pucelle au nom de l'Église et l'Église au nom de la Pucelle.

D'abord, il nie ce fait historiquement indéniable, que le procès de Rouen fut un procès uniquement anglais, un procès d'Etat, engagé par des chefs d'Etat, en vue d'une vengeance d'Etat. — La Pucelle fut achetée à Jean de Luxembourg pour le roi d'Angleterre et prêtée conditionnellement par le roi d'Angleterre aux juges ecclésiastiques, comme l'établissent les *Lettres* patentes du 3 janvier 1431, pour aboutir à un véritable « assassinat judiciaire prémédité » et contraire au droit des gens universellement reconnu au xve siècle pour les prisonniers de guerre. « *Le roi m'a commandé de faire votre procès, et je le ferai* », disait Pierre Cauchon à Jeanne d'Arc.

Cela est si vrai qu'aux dernières fêtes de Rouen en l'honneur de notre Bienheureuse, M. Edward Clarke, maire d'Hastings, déclarait solennellement que « la nation anglaise regrettait profondément l'acte commis en 1431. Les Anglais, ajoutait-il, connaissent, en ce qui concerne la Pucelle, leur histoire mieux que les Français : *ce n'est pas le clergé qui a brûlé Jeanne d'Arc ; ce sont les Anglais*, et ils le regrettent sincèrement aujourd'hui. »

L'assassinat de Jeanne d'Arc en 1431 est un crime d'Etat, comme l'assassinat de Marie Stuart en 1587 et l'assassinat de Napoléon à Sainte-Hélène, de 1815 à 1821.

M. Anatole France, plus anglais que les Anglais eux-mêmes, se garde bien de reconnaître ce crime juridique commis contre

> Jehanne, la bonne Lorraine,
> *Qu'Anglais* brûlèrent à Rouen,

disait avec Villon la voix populaire du xve siècle.

Ne faut-il pas pour notre historien-romancier que l'Eglise ait toute la responsabilité de ce crime infâme ?

Il ne cite nulle part le mot significatif de l'évêque de Beauvais : « *Le Pape est bien loin ; on ne peut l'aller chercher.* » Il ne parle pas non plus de l'ambition scandaleuse d'un prélat qui avait dix prébendes grassement ré-

tribuées et attendait, espérait l'archevêché de Rouen pour prix des services passés et présents rendus à l'Angleterre.

Il échappe, pourtant, à M. France, un mot révélateur, II, p. 198 : « Du moins, le seigneur évêque de Beauvais vient-il acheter cette femme pour l'Église, avec l'argent de l'Église ? Non ; avec l'argent des Anglais. » Donc, elle est livrée, non pas à l'Église, mais aux Anglais, faut-il conclure. Mais M. France ajoute aussitôt : « Et c'est un prêtre, au nom des intérêts de Dieu et de l'Église, en vertu de sa juridiction ecclésiastique, qui conclut le marché. » Non, mille fois non, « les intérêts de Dieu et de l'Église » ne sont ici nullement en cause ; il ne s'agit que des intérêts de Bedford et de l'Angleterre, au nom desquels traite l'évêque de Beauvais, et qui veulent à tout prix déshonorer la France et son roi, avec leur soi-disant sorcière Jeanne la Pucelle.

Toutefois, M. France est trop intelligent pour ne pas se demander si les juges du tribunal de Rouen avaient la compétence requise pour juger Jeanne d'Arc, et il dit : t. II, p. 193 : « Ce qui pouvait être matière à discussion, c'était de savoir si vraiment l'évêque de Beauvais avait juridiction ordinaire sur la Pucelle. » De là, en effet, dépend toute la légitimité du procès intenté à Jeanne par l'évêque de Beauvais.

1° Or, « c'est chose indubitable, dit M. le chanoine Dunand (*Jeanne d'Arc et l'Église*, p. 583 ; Poussielgue, Privat), que, au point de vue ecclésiastique, la ville de Compiègne et ses dépendances (où Jeanne fut prise) en 1430, appartenaient au diocèse de *Soissons*, non à celui de Beauvais. Les délimitations et les cartes géographiques des diocèses de l'ancienne France, qu'on peut voir dans la *Gallia Christiana*, tome IX, édition de 1751, en fournissent la preuve. » Voltaire lui-même, dans le *Dictionnaire philosophique*, article *Jeanne d'Arc*, avoue « qu'elle avait été prise sur le territoire de l'*évêque de Soissons*. » Michelet dit, après Edmond Richer, « sur la limite du diocèse de Cauchon, *non pas, il est vrai, dans le diocèse même. Mais on espéra faire croire qu'il en était ainsi.* »

2° D'ailleurs, eût-elle été prise dans le diocèse de Beauvais, Jeanne n'avait pas commis le crime d'hérésie dont on l'accusait sur un territoire où elle s'était seulement défendue comme un lion, et l'évêque de Beauvais n'avait sur elle aucune juridiction en matière de foi.

3° Jeanne étant mineure avait pour juge « ordinaire » l'évêque de Toul, dans le diocèse duquel se trouvait Domrémy, où elle était née et où habitaient ses parents. Sans une délégation de l'évêque de Toul, qu'il n'a jamais obtenue ni sollicitée, l'évêque de Beauvais ne pouvait pas du tout juger Jeanne.

4° Il y a plus : évêque d'un diocèse dont il n'avait pas été « expulsé injustement », comme l'exige la *Clémentine Quamvis*, et dont il était « transfuge volontaire », déloyal, par haine de son roi légitime, il n'avait à Rouen pas plus qu'à Paris, aucune juridiction sur Jeanne. Il la demanda bien au Chapitre qui gouvernait le diocèse pendant la vacance du siège. Mais le Chapitre, qui « la lui concéda généreusement et gracieusement », dit-il, ne pouvait donner ce qu'il n'avait certainement pas, un droit quelconque sur Jeanne d'Arc. qui n'était pas du diocèse de Rouen et qui n'avait pas été prise sur son territoire. « Tout le clergé de Paris et de Rouen, disait Jeanne, ne saurait me condamner sans droit sur moi. »

5° Est-ce tout ? Non. Jeanne avait été déjà jugée par le métropolitain de l'évêque de Beauvais, l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, président de la commission de Poitiers. L'évêque de Beauvais ne pouvait, de par le droit canon, qu'en appeler de son métropolitain à Rome : il s'en garda comme de la peste.

6° Autre raison décisive : Pierre Cauchon, en jugeant Jeanne d'Arc à propos de ses « révélations célestes », prononçait sur une « matière réservée » formellement par le droit à Dieu lui-même, au Saint-Siège ou au Concile géné ral, disait au XVe siècle même le savant juriste Paul Pontanus, auditeur de Rote.

7° Absolument convaincu d'incompétence juridique, l'évêque de Beauvais, d'après l'article VIII de la troisième

enquête ordonnée par Charles VII et le légat du Pape, le cardinal d'Estouteville, pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc, « encourait la suspense et les censures (l'excommunication) portée » par le droit, en accusant faussement la Pucelle d'hérésie, en ouvrant contre elle, indûment et sans cause légitime, un procès inquisitorial. De ce chef, le procès avec toutes ses suites, *était* frappé de nullité, *un juge excommunié et suspens*, *étant incapable de tout acte de juridiction.* »

8° Ce juge « excommunié et suspens » violait encore plus gravement les lois de l'Inquisition et de l'Église dont il se réclamait. Pour qu'un juge soit bon et légitime, il faut qu'il procède *par amour de la justice*, dit le droit canon : or, il était de notoriété publique que l'évêque de Beauvais, « féal et amé conseiller du roi d'Angleterre », à la solde de ce monarque, dont il toucha d'abord 63.000 francs, puis 120.000 pour le procès de Rouen, disait tout haut : « Il nous faut bien servir le roi. Nous avons l'intention de faire un beau procès contre cette Jeanne. » Il était animé contre elle *de la passion la plus haineuse :* Michel Bréhal, grand inquisiteur de France, dans sa *Récapitulation générale* de 1456, a relevé *dix-sept* preuves de « la passion haineuse » de l'évêque de Beauvais, et *vingt-huit* de sa « barbarie » envers Jeanne. Dans ces conditions, les lois ecclésiastiques lui interdisaient formellement de juger Jeanne, aurait-il eu qualité pour le faire. « *Évêque*, lui dit un jour Jeanne avec autant de droit que d'énergie, *je ne veux point me soumettre à vous*, *parce que vous êtes mon ennemi mortel.* »

9° En outre, alors que le droit canon *défend expressément de verser la plus petite somme* pour se procurer des personnes suspectes en matière de foi, il avait acheté Jeanne 10.000 livres, 5 à 600.000 francs, « pour lui faire, disait l'Université de Paris, un procès dans la foi, » comme femme « soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant l'hérésie ».

10° L'évêque de Beauvais devait faire sur Jeanne une enquête et des informations préalables en Lorraine : il

les a faites, mais ne les a communiquées chez lui qu'à quelques assesseurs, et il a refusé, contrairement à tout droit, de les verser au *Procès* (1). Pourquoi ? se demande M. Anatole France ; parce que « c'était l'usage de les tenir secrètes dans l'intérêt des témoins ». — Double mensonge ; car d'abord, c'était si peu « l'usage de les tenir secrètes » que, sans informations préalables communiquées et constatant des présomptions fondées d'hérésie, tout procès d'inquisition était nul de plein droit. Et puis, M. France ne peut ignorer que Pierre Cauchon n'agit point « dans l'intérêt des témoins », que personne ne menaçait en Lorraine ; il refusa de payer l'enquêteur Jean Moreau et « le traita de traître, de méchant homme », pour avoir déclaré « qu'il n'avait rien trouvé sur Jeanne qu'il ne voulût savoir sur sa sœur ».

11° Autre iniquité : aucun témoin français ou même anglais, favorable à Jeanne, n'a été entendu, cité même, durant un procès de quatre mois : c'est monstrueux.

12° Comme l'a savamment établi M. le chanoine Dunand (2), les *Décrétales* des Papes et le *Directoire des Inquisiteurs* commandaient formellement aux juges de donner un défenseur aux accusés en matière de foi ; et M. France en a menti, quand il affirme à deux reprises, II, pp. 328, 329, que l'évêque de Beauvais avait le droit de refuser à Jeanne un avocat, nécessaire devant tout autre tribunal, mais non pas devant un tribunal d'Eglise (3) : perfidie que dément le droit canon, exigeant un avocat-conseil pour la validité d'un procès. Or, Jeanne a réclamé en vain, pendant deux mois et demi, cet avocat qu'on lui a refusé jusqu'au 27 mars, et du chef de ce barbare refus,

(1) Thomas de Courcelles, traducteur en latin des minutes françaises du *Procès*, déclare n'avoir jamais vu ces informations.

(2) *La Société de l'Histoire de France et Jules Quicherat*, 1908.

(3) II, pp. 328-29. « Il est à remarquer que Mgr de Beauvais offrit à Jeanne un avocat », le 27 mars. « S'il avait tardé jusque-là à lui en offrir un, c'est sans doute, parce qu'à son avis, elle n'en avait pas eu besoin ».

« Devant d'autres juridictions, un procès contre un mineur de 25 ans non assisté était nul de plein droit. » — M. France cite ici le *Directorium inquisitorum* d'Eymeric, qui dit formellement le contraire de ce que lui fait dire notre auteur (*Directorium*, p. 466).

de cette monstrueuse iniquité, tout le procès était nul, d'après Quicherat lui-même.

13° Il était nul encore, parce que Pierre Cauchon, faisant à Jeanne un procès d'Eglise, ne l'a pas tenue en *prison d'Eglise*, comme le réclamait à cor et à cris l'angélique enfant, gardée pendant cinq mois dans une *prison d'Etat* qui était une succursale de l'enfer, avec cinq soudards le jour et trois la nuit : ils faisaient subir à Jeanne toutes les violences physiques et morales, au point qu'alarmée pour sa pudeur elle poussait des cris tels que ses plus farouches assassins accouraient et « la trouvaient éplorée, le visage baigné de larmes, défiguré, outragé, en telle sorte qu'ils en avaient compassion. » — Comment donc M. Anatole France a-t-il l'audace d'écrire, II, 233 :

« Elle ne fut pas placée en chartre d'Eglise, au fond de quelqu'une de ces fosses où, contre le portail des Libraires, dans l'ombre de la prodigieuse cathédrale, pourrissaient ceux qui pensaient mal sur la foi. Elle y aurait retrouvés, accrus et affinés, les supplices et les épouvantes de sa tour guerrière. » — Calomnie odieuse, car Jeanne n'a cessé de réclamer une prison d'Eglise, où il n'y aurait pas eu de cage de fer, pour la torturer, et où des femmes, et non pas d'horribles houspilleurs, l'auraient gardée continuellement. « Si j'eusse été détenue par des gens d'Eglise, s'écriait Jeanne le jour de son supplice, non par mes ennemis et adversaires, il ne me fût pas si misérablement meschu. Oh ! j'en appelle devant Dieu, le Grand Juge, des torts et ingravances qu'on me fait. »

M. Anatole France qui reproduit ces paroles, II, p. 383, pouvait-il affirmer le contraire, p. 235, et ajouter, p. 237, que, Pierre Cauchon ayant fait jurer à trois hommes d'armes de garder Jeanne, « de ce fait, la Pucelle était prisonnière de notre sainte Mère d'Eglise : » comme si un serment changeait des soldats en hommes d'Eglise, et comme si M. France n'affirmait pas dans la même page, dix lignes plus haut, que « Jeanne n'était pas proprement dans une prison ecclésiastique : elle était *dans le château de Rouen, prisonnière de guerre*, aux mains des Anglais. »

14° Dans le *Procès* même tel que l'a fait l'évêque de Beauvais, que de réponses de Jeanne omises et faussées, surtout dans la traduction latine faite par Thomas de Courcelles : « Vous écrivez bien ce qui est contre moi, s'écriait Jeanne indignée ; et vous refusez d'écrire ce qui est pour moi ! »

15° Enfin, alors même que l'évêque de Beauvais aurait eu sur Jeanne tous les droits qui lui manquaient, qu'il aurait observé scrupuleusement toutes les lois canoniques qu'il a indignement foulées aux pieds, tous ses pouvoirs cessaient le jour où Jeanne dit à ses juges : « Que toutes les œuvres que j'ai faites, que tous mes dits soient envoyés à Rome devers Notre Saint-Père le Pape, auquel et à Dieu premier je m'en rapporte... Je m'en rapporte à Dieu et à Notre Saint-Père le Pape... Menez-moi au Pape de Rome, et je répondrai devant lui tout ce que je dois répondre. » Cet appel au Pape, ce recours à son autorité supérieure étaient sacrés, et c'est une scélératesse que de n'en avoir tenu aucun compte.

Voilà 15 ou 16 irrégularités flagrantes du Procès de Rouen, toutes consignées dans plus de dix *Mémoires* officiels du xve siècle. Comment M. Anatole France a-t-il la mauvaise foi de n'en pas souffler un mot à ses lecteurs ? Il est bien obligé, pourtant, de signaler au moins une des oppositions catégoriques qui s'élevèrent contre « le brigandage judiciaire » que perpétrait Pierre Cauchon.

II, p. 202. « Ce procès ne vaut rien, lui dit maître Jean Lohier. Impossible de le soutenir pour plusieurs raisons. *Primo*, il y manque la forme de la procédure ordinaire (Il entendait par là l'absence d'informations préalables, suffisantes et versées au procès). *Secundo*, ce procès est déduit dans le château, en lieu clos et fermé, où juges et assesseurs, n'étant point en sûreté, n'ont pas pleine et entière liberté de dire purement et simplement ce qu'ils veulent. *Tertio*, le procès touche à plusieurs personnes qui ne sont pas appelées à comparoir, et on y engage notamment l'honneur du roi de France, dont Jeanne suivit le parti, sans citer le roi ni quelqu'un qui le représente.

Quarto, ni libellé, ni articles n'ont été donnés, et cette femme qui est une fille simple, on la laisse sans conseil, pour répondre à tant de maîtres, à de si grands docteurs en matières si graves, spécialement celle qui concerne ses révélations. Pour tous ces motifs, le procès ne me semble pas valable... (Les juges) ont l'intention de faire mourir Jeanne; aussi ne tiendrai-je plus ici. Je n'y veux plus être. Ce que je dis déplaît ». Tout cela est confirmé par la déposition du principal greffier, maître Guillaume Manchon. Mais M. Anatole France se garde bien d'ajouter l'indignation de l'évêque de Beauvais, à ces paroles, et comment Jean Lohier, menacé d'être noyé dans la Seine, se hâta de quitter Rouen et s'enfuit jusqu'à Rome, où il mourut doyen du tribunal de la Rote.

Même aventure, et plus grave encore, arrivait à maitre Nicolas de Houppeville : « Moi-même, disait-il en 1456, au commencement du procès, j'assistai à quelques délibérations où j'émis l'avis que ni *l'évêque* ni *ceux* qui voulaient prendre sur eux la charge de ce jugement, *ne pouvaient être juges*. Il me semblait peu conforme au droit que les *juges fussent* du *parti contraire à l'accusée*, attendu qu'elle avait été déjà examinée par le clergé de Poitiers et par *l'archevêque de Reims*, métropolitain de l'évêque de Beauvais. J'encourus par cette manière de voir la grande indignation de l'évêque, si bien qu'il me fit citer devant lui; je comparus pour lui dire que je n'étais pas son sujet et qu'il n'était pas mon juge, que c'était l'official de Rouen, et je me retirai. Finalement, comme je voulais, à raison de ces faits, comparaître devant l'official de Rouen, *je fus pris, conduit au château, et de là aux prisons du roi* (d'Angleterre). Ayant demandé pourquoi j'étais appréhendé, il me fut dit que c'était à la requête de l'évêque de Beauvais ». Il fallut « l'intervention de l'abbé de Fécamp et de quelques autres de mes amis », pour « empêcher que je ne fusse *exilé* en Angleterre ou ailleurs ».

Maitre Fontaine ou Lafontaine, qui avait assisté à toutes les séances du Procès jusqu'à celle du 27 mars, se rendit

à la prison de Jeanne pour l'éclairer sur la notion de l'Eglise. « Cela vint à la connaissance du seigneur de Warwick et du seigneur évêque de Beauvais. Ils en furent mécontents ». *La crainte fit quitter la ville* à maître Fontaine, qui n'y est plus revenu.

M. Anatole France en a menti encore une fois, quand il affirme, II, p. 284, « qu'il n'y eut, au Procès, ni menaces, ni violences ».

Ce n'était donc pas des « menaces » et des « violences » que l'on fit à Frère Isambart de la Pierre et à Frère Martin Ladvenu, qui « furent en grand péril », pour avoir voulu dire la vérité, et au premier desquels Warvick signifia « qu'il serait jeté à la Seine, s'il ne se taisait pas ? » Le second ne fut sauvé que par le sous-inquisiteur Jean Lemaître, « très perplexe et en proie, lui aussi, à de grandes craintes », d'après Nicolas de Houppeville.

Les assesseurs Pigache, Minier et Grousset, ayant donné par écrit leur opinion sur la nullité du procès et de la sentence, quand il n'y a pas liberté de témoignage et de jugement, furent aussi rabroués par l'évêque de Beauvais et violemment menacés.

Un autre religieux dominicain ayant dit que ceux qui avaient condamné la Pucelle s'étaient mal conduits, l'évêque de Beauvais le « condamna pour près d'un an, à la prison, au pain et à l'eau ».

Enfin, contrairement à ce qu'affirment M. France, M. Lavisse et la plupart des historiens, ce n'est pas l'Assemblée des docteurs, au nombre de quarante-deux, non compris les deux juges, Pierre Cauchon et Jean Lemaître, qui condamna Jeanne comme « hérétique et relapse », à être livrée au bras séculier. Il n'y a que deux assesseurs sur quarante-deux qui émirent cette condamnation. Sept autres embrouillèrent leurs réponses. Mais trente-trois, plus des trois quarts, se prononcèrent contre la condamnation, sans une nouvelle explication de l'abjuration à la Pucelle. Malheureusement, ils n'avaient que voix consultative, et l'évêque de Beauvais passa outre, comme il passait sur toutes les lois qu'il était censé appliquer. S'il

les avait observées, jamais Jeanne n'eût été condamnée, ni même jugée.

Et maintenant que M. Anatole France vienne nous dire avec M. Clémenceau et tous les francs-maçons que « l'Eglise a condamné Jeanne vivante et l'a réhabilitée morte », I, p. xx. Nous repondrons avec une invincible assurance :

Ce n'est pas l'Eglise qui a condamné et brûlé Jeanne ; car l'Eglise n'était pas avec un vice-inquisiteur et un évêque « suspens et excommuniés », hors de l'Eglise et agissant contre toutes les lois de l'Eglise.

Ce n'est pas l'Eglise qui a condamné et brûlé Jeanne ; car Pierre Cauchon, vendu à l'Angleterre, n'était pas plus l'Eglise que Judas, vendu aux pharisiens, n'était le collège apostolique, ou que l'excommunié Loisy n'est en ce moment l'Eglise de France.

Ce n'est pas l'Eglise qui a condamné et brûlé Jeanne : car si quelques hommes de loi ne sont pas la loi, si quelques lettrés ne sont pas les lettres, de même l'Eglise, ce n'est pas un évêque prévaricateur, un vice-inquisiteur excommunié, avec quelques docteurs de l'Université de Paris, schismatiques et rebelles, qui devaient à Bâle condamner le Pape à mort, comme ils y avaient condamné Jeanne d'Arc. L'Eglise, c'est le Pape et l'ensemble des évêques en communion avec lui ; or, ils ont si peu condamné et brûlé Jeanne qu'ils ont tout ignoré du procès de Rouen. Si dans les gravures sensationnelles de la franc-maçonnerie et des manuels scolaires condamnés par les évêques, on peut exhiber, autour du bûcher de Jeanne, la robe violette de l'évêque de Beauvais, qui ne représente que l'ambition haineuse d'un « scélérat », et la robe rouge du cardinal de Winchester, qui ne représente que la politique, la vengeance d'Etat de l'Angleterre, « on ne pourra jamais y peindre la robe blanche du Pape, qui seul représente l'Eglise catholique, apostolique et romaine ». (S. Coubé : l'*Idéal*, juin 1909, p. 207.)

Mais, comme le dit très bien M. le Chanoine Dunand, « la réhabilitation récente d'un juif fameux a mis M. France

en goût, et il a estimé le moment venu de réhabiliter l'évêque, juge non moins fameux du quinzième siècle ». (*La Société de l'Histoire de France, Jules Quicherat et Jeanne d'Arc*, p. XVIII). On n'en saurait douter, quand on songe aux dessous judéo-maçonniques du procès de Jeanne d'Arc, que révélaient au public, il y a cinq mois à peine, l'éminent conférencier, M. l'abbé Gaffre, à l'Institut de la Femme contemporaine, en collaboration avec M. A. C. Desjardins. Ils ont découvert des côtés qui avaient échappé à la sagacité des historiens de Jeanne; ils ont jeté sur nombre d'obscurités et de faits, inexplicables en apparence, une clarté saisissante et décisive.

Tout d'abord (1), — se demandent MM. Gaffre et Desjardins — pourquoi le représentant officiel de l'Angleterre, le duc de Bedford, qui fait en toutes occasions sonner si haut son titre de Régent de France, pour le compte d'Henri VI, son neveu, reste-t-il dans une ombre relative au cours du procès, et en tout cas — à l'encontre du scéniste qui l'y fait intervenir au théâtre Sarah-Bernhardt — n'apparaît-il pas le 30 mai 1431, sur la place du Vieux-Marché, témoin du supplice de Jeanne ?

Henri Beaufort, cardinal de Winchester et fils bâtard de ce Jean de Gaunt, duc de Lancastre, qui se fit l'ardent protecteur de Wicleff, est seul sur l'estrade officielle le mandataire de l'Angleterre. Il y a à sa présence une raison péremptoire, comme l'établissent les auteurs. C'est plus que la dynastie régnante des Lancastre, que cet énigmatique prince de l'Eglise représente à Rouen, à cette minute douloureuse qui va clore une passion de douze mois.

Sous les plis de sa pourpre se dissimule et s'abrite la force occulte dont les coups se font sentir si décisifs, pendant la guerre de Cent Ans, aux moments précis où l'honneur et le destin de la France et de la monarchie capétienne sont en jeu. *Winchester est le grand maître des Templiers*, que le terrible justicier Philippe-le-Bel a décimés en France et que Clément V a supprimés dans la Chrétienté.

(1) D'après M. de Rauville, *Libre Parole* du 15 décembre 1909.

Ces louveteaux ont trouvé un abri auprès des léopards anglais; banquiers des princes anglais qu'ils commanditent, les Templiers s'en servent pour assouvír leur double vengeance à l'égard des descendants de Philippe-le-Bel — et c'est là la raison secrète des horreurs de cette guerre de Cent Ans — à l'égard de la Papauté, en attirant le schisme, en argentant les révoltes civiles et religieuses, telles que les fureurs sauvages des Thaborites de Bohème, en attendant qu'à la faveur du désarroi jeté dans les consciences par les obédiences multiples qui se partagent la chrétienté, ils assoient sur le trône de Pierre un Templier, leur frère, qui est précisément le cardinal de Winchester.

Ils ont cru un instant, par le traité de Troyes, avoir supprimé la race des lys, et déjà l'orgueilleux vainqueur d'Azincourt d'abord, son fils ensuite, ce bambin de dix ans que le hérault d'armes Berry acclame à Saint-Denys, ont vu le moment où ce vain titre de leurs monnaies et de leurs diplômes : *Henricus. gratia Dei, rex Angliæ et Franciæ*, allait être une réalité définitive.

Tout a croulé par l'intervention surnaturelle de Jeanne, qui sauve la France et restaure la monarchie des Valois, en attendant que sa pieuse influence décide Charles VII à s'entremettre pour mettre fin à ce schisme qui désole l'Eglise.

L'on voit d'ici les haines furieuses que l'apparition de la Pucelle a dû faire naître dans le cœur de ces ennemis mortels de la France et de l'Eglise, les Templiers anglais, en qui le sang sémite qui n'avait, en Orient, que trop coulé dans les veines de ces faux chevaliers, avait infusé toutes les haines judaïques pour l'Eglise et la France, son sergent!

M. l'abbé Gaffre les a montrés acharnés à la perte de Jeanne, depuis le moment où ils ont accompli le geste du traître Flavy à Compiègne, jusqu'à l'heure où ils livrent au bourreau la condamnée de Rouen par les œuvres de Cauchon.

« Ah! ce Cauchon, s'écrie l'abbé Gaffre, il avait tout ce qu'il fallait pour être le ministre des vengeances de Win-

chester et des Templiers, nom moyenâgeux des francs-maçons modernes.

« Quand les iniquités doivent dépasser toute mesure, a-t-on dit, Judas et Caïphe n'y manquent jamais.

« Cet Iscariote, sous la mitre d'un pontife prêt à condamner l'innocence, l'Angleterre et ses commanditaires l'avaient sous la main. Ce monstre au nom deux fois odieux et infâme, c'est Pierre Cauchon. C'est la trahison vivante, la trahison qui marche : il trahit comme il respire; mais chaque trahison est un échelon de plus vers son ascension constante aux honneurs : il trahit comme un Juif, et comme un Juif encore, il voit chacune de ses félonies se muer pour lui en or, en dignités ou en considération.

« Quelques gouttes du sang de l'Iscariote passé et des Judas futurs n'ont-elles pas de leur virus atavique infecté ses veines? Car, d'où vient-il ? Qu'est-ce donc que cette obscurité aux teintes de mystère, percées çà et là de douteuses lumières? d'où sort sa famille? Son père, fils et petit-fils d'orfèvre, est un de ces Lombards, trafiquants d'or dont tant de spécimens crasseux se cachent à cette époque de misère dans la boutique du changeur, de l'usurier juif, et qui entassent dans un coin de leur antre des fortunes colossales, que la lettre de change, à l'instar de celle des Templiers, transforme en denrées mercantiles. Ce nom de Cauchon, ou de Cochon, a l'allure de ces sobriquets que la vengeance populaire infligeait à ces revenants des Douze Tribus, que n'arrachait pas toujours au châtiment leur habileté à dissimuler, sous une conversion et un baptême opportuns, leurs rapacités usuraires et leurs crimes tamuldiques.

« A l'époque même où l'Ordre du Temple, enrichi par les razzias opérées en Orient et corrompu au contact de la race juive, dont de nombreux représentants s'infiltrèrent dans ses commanderies, recevait enfin le châtiment dû à ses prévarications en Occident, on signale la coïncidence d'une émigration de Normands vers l'Est. Or, la famille Cauchon, qui vient s'établir à ce moment-là à Reims, faisait précisément partie de ces familles, chassées par une

catastrophe qu'elles n'avouaient pas, ou craignant des représailles qu'elles ne savaient que trop légitimes.

« Cette catastrophe n'était autre que la chute du Temple.

« Ces représailles n'étaient que la crainte de châtiments pouvant atteindre tous ceux qui, à un titre quelconque, avaient eu part aux forfaits de l'Ordre supprimé, et les Juifs étaient au premier rang de ces timides et de ces fugitifs.

« Or, les Juifs — ceux d'autrefois comme ceux d'aujourd'hui — exerçaient précisément le métier louche de ces orfèvres et changeurs que l'on voyait établis dans toutes les cités de l'Europe sous le nom de Lombards ; *et c'est d'une échoppe de Lombard que sort Pierre Cauchon !*

« Nos déductions ont pour elles plus que de la vraisemblance, puisque nous les voyons appuyées sur ce fait que le père de l'évêque de Beauvais, en venant s'établir en Champagne, y acquit rapidement des fiefs importants de Versenaz à Sillery, et que l'oncle de Pierre devint licencié en droit. Or, l'esprit procédurier des Juifs les a toujours attirés vers les carrières juridiques, à telle enseigne que les fameux légistes du moyen âge, qui firent tant de mal à la monarchie française, comptèrent plus d'un fervent de la Synagogue et du Talmud larvé sous la robe longue et le bonnet doctoral d'un chrétien.

« Tout ceci tend bien à prouver que le Cauchon-Cochon parti de Normandie et venu à Reims, était quelque Israélite converti, qui venait mettre sa vie et son magot à couvert sous un ciel nouveau et chercher le salut de sa fortune dans l'acquisition de biens fonds moins exposés aux coups du sort, en attendant que son frère, par les chemins de la chicane eût ouvert les portes de la vie publique à sa famille.

« Mais si tel est le cas, le procès de Jeanne, étudié à la clarté de ces déductions, revêt une lumière nouvelle et tellement hideuse qu'elle explique à elle seule le rôle monstrueux qu'a joué Cauchon.

« Le fils du Juif persécuté pour ses accointances avec les Templiers aurait répondu au bûcher des Templiers juifs

ou enjuivés par le bûcher même de Jeanne d'Arc, et le drame de Rouen ne serait qu'un forfait de plus de la race maudite, vengeant sur l'incarnation la plus pure, la plus loyale et la plus aryenne de la loyale et aryenne France, les justes répressions qu'ont values au peuple de Judas ses exactions, ses usures, ses crimes et ses félonies. »

Il faut conclure avec l'éminent conférencier, en constatant la haine inexplicable des Juifs et des Francs-Maçons contemporains contre Jeanne d'Arc glorifiée, et dont ils ont empêché les fêtes nationales, en 1894, et les fêtes orléanaises, en 1908. Si nos mœurs et nos lois leur permettaient d'employer contre elle les flammes du bûcher, au lieu des souillures de leur plume, nous assisterions de nouveau au spectacle inique de Rouen, où Jeanne d'Arc fut victime, non de l'Eglise, mais en réalité de son éternelle ennemie, la force occulte, dont M. l'abbé Gaffre a montré avec tant de force et de clarté les manœuvres criminelles.

M. Anatole France a fait œuvre maçonnique, en défendant « l'assassinat » juridique commis par l'évêque de Beauvais et jusqu'aux faux authentiques qu'a perpétrés ce « scélérat », soit pour l'abjuration apocryphe du cimetière de Saint-Ouen, soit pour l'*Information posthume* que les greffiers eux-mêmes ont refusé de signer comme irrégulière et calomnieuse.

C'est à peine si, pour se donner un faux semblant d'impartialité, M. France dit de Pierre Cauchon qu'il était « fort comme un Turc sur les principes » — oui, mais pour les fouler aux pieds. Aussitôt, il ajoute cette perfidie, II, p. 194 : « Il eût mieux valu pour l'honneur (de Pierre Cauchon) qu'il s'abstînt de venger l'honneur de l'Eglise — cet honneur n'était nullement en cause — sur une fille, *peut-être idolâtre*, *invocatrice de diables et devineresse* ». Notre soi-disant historien parle comme les bourreaux scélérats de Jeanne.

Il est avec eux, lorsqu'il l'accuse de superstition grossière à propos de cierges, II, p. 36 :

« Instruits des baptêmes de Saint-Denys (où Jeanne

avait été marraine), ses ennemis l'accusèrent d'avoir fait allumer des cierges, qu'elle penchait sur la tête des nouveau-nés pour lire leur destinée dans la cire fondue. Ce n'était pas la première fois, paraît-il, qu'elle se livrait à de telles pratiques. Quand elle venait dans une ville, de petits enfants, disait-on, lui offraient à genoux des cierges qu'elle recevait comme une oblation agréable. Puis, elle faisait tomber sur la tête de ces innocents trois gouttes de cire ardente, annonçant que, par la vertu d'un tel acte, ils ne pouvaient plus être que bons. Les clercs bourguignons discernaient en ces œuvres idolâtrie, sortilège impliqué d'hérésie. » Plus odieux que ces Bourguignons, M. France nous renvoie deux fois au texte du *Procès*, I, p. 304, p. 236, et il passe sous silence la réponse indignée de Jeanne à ses calomniateurs : « Pour ce qui est des chandelles allumées et distillées, je le nie, s'écrie-t-elle ».

M. Anatole France est pire que les bourreaux de Jeanne, quand il écrit, II, p. 231 : « Il semble fort douteux que Jeanne ait dit que les Anglais la feraient mourir, car elle ne le croyait pas ». — Elle le croyait fermement, depuis que ses Voix lui disaient : « Prends tout en gré ; ne te chaille (ne t'inquiète pas) de ton martyre ; tu t'en viendras enfin au royaume de Paradis ». Elle l'avait dit à Compiègne et ailleurs plusieurs fois. « Serez-vous délivrée de prison ? » lui demande-t-on le 1er mars. — Parlez-moi de cela d'ici avant trois mois, et je vous répondrai. » Deux jours avant l'expiration des trois mois, sa mort était sa réponse.

M. France est pire que les bourreaux de Jeanne, lorsque, II, p. 110, il dit formellement, avec le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 271 « qu'à la Noël de 1429, Frère Richard donna la communion trois fois à la Pucelle ». — Il y a longtemps que l'on a prouvé que c'est une odieuse invention de Chuffart, le haineux recteur de l'Université de Paris, qui la met sur les lèvres d'un inquisiteur dans un sermon. Au *Procès*, il n'y a point trace de cette triple communion, que les ennemis de Jeanne n'auraient point manqué d'exploiter contre elle.

M. Anatole France est pire que les bourreaux de Jeanne,

lorsqu'il lui reproche cette réponse naïve, II, p. 260 : « Pour filer et coudre, je ne crains femme de Rouen ». « Ainsi, portant jusque dans ces choses domestiques son goût de chevalerie et son ardeur de prouesses, elle défiait au fuseau et à l'aiguille toutes les femmes d'une ville sans en connaître une seule ». Elle voulait simplement rendre hommage à sa mère qui lui avait appris à être bonne travailleuse et à dire : « Vive labeur ! »

M. Anatole France est pire que les bourreaux de Jeanne, II, p. 155, où, à propos de Franquet d'Arras, un prisonnier livré par l'héroïne, sa déposition est complètement tronquée et dénaturéee. « Je fus consentante, dit-elle, qu'on le fît mourir, s'il l'avait mérité, et parce qu'il confessa être meurtrier, larron et traître. Son procès dura 25 jours; il fut jugé par le bailli de Senlis, et par les hommes de la justice de Lagny. Je requérais d'avoir Franquet pour l'échanger avec un homme de Paris, seigneur de l'Ours; et quand je sus que ce seigneur était mort, et que le bailli me dit que je voulais faire grand tort à la justice en délivrant ledit Franquet, je lui répondis : « Puisque mon homme, celui que je voulais avoir, est mort, faites de celui que vous avez ce que vous devez en faire *par justice* ». — Est-ce vous qui avez donné de l'argent à celui qui avait pris ledit Franquet ?... — Je ne suis pas monnayère ou trésorière de France pour donner de l'argent ».

M. Anatole France est encore pire que les bourreaux de Jeanne, quand il dit, II, p. 287 : « Elle avait oublié (sa Lettre au comte d'Armagnac) : sa mémoire, comme nous l'avons vu, était sujette à des défaillances plus étranges ». — Or, amis et ennemis de Jeanne, tous, sauf M. Anatole France, constatent qu'elle avait une mémoire admirable, « d'après le lieutenant du bailli de Rouen, Daron, qui le prouve par des faits précis; d'après le chanoine Caval, qui cite encore des traits à l'appui; d'après l'assesseur Le Fèvre, d'après le greffier Guillaume Manchon, qu'elle rappelait à l'ordre, en lui faisant rectifier ses rédactions inexactes.

M. Anatole France, II, p. 263, à l'occasion de ces admi-

rables paroles de Jeanne, authentiquées par trop de personnes étrangères les unes aux autres pour qu'on puisse douter qu'elle les ait prononcées : « Le roi aura le royaume en commande ; le roi de France est lieutenant du roi des cieux... Faites don de votre royaume au roi des cieux », M. Anatole France nous assure qu'à Rouen, il n'y a plus « trace de ces idées mystiques », et que « cette théologie mystique lui avait été enseignée par des clercs désireux de remédier aux maux de l'Eglise et du royaume ». — C'est M. Siméon Luce, un incrédule, qui va répondre : « Pour Jeanne, dit-il, le nom de Jésus ne figure pas seulement en tête de ses lettres, dans les plis de son étendard et jusque sur l'anneau mystique qu'elle porte à son doigt : il est surtout au plus profond de son cœur. Elle ne se borne pas à adorer Jésus comme son Dieu. Elle reconnaît en lui le véritable roi de France, dont Charles VII est le légitime représentant ». — Quant à Jeanne, « étrangère à tout raisonnement un peu abstrait et aux spéculations même les moins compliquées », d'après M. Anatole France, qu'il explique donc comment l'héroïne a pu donner cette admirable définition de l'Eglise : « M'est avis que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Eglise ». Notre grand Bossuet ne dira pas mieux : « Jésus-Christ est dans l'Eglise, faisant tout par l'Eglise ; l'Eglise est en Jésus-Christ, faisant tout par Jésus-Christ ».

II, p. 317. Voici les péchés imputables à l'accusée, d'après ses juges iniques et M. Anatole France, qui fait cause commune avec eux : « Premièrement, avoir attaqué Paris un jour de fête (8 septembre) ; deuxièmement, avoir dérobé la haquenée du seigneur évêque de Senlis (elle avait été payée 200 saluts) ; troisièmement, avoir fait le saut de Beaurevoir (oui, mais pour sauvegarder sa vertu) ; quatrièmement, avoir pris l'habit d'homme (c'était une nécessité commandée par le Ciel et les circonstances) ; cinquièmement, avoir été consentante de la mort d'un prisonnier de guerre (non, elle avait simplement laissé la justice faire son œuvre son œuvre pour Franquet d'Arras). Sur tous ces points, Jeanne ne se croyait pas en péché

mortel ». Elle avait mille fois raison et il faut être le casuiste haineux qu'est M. Anatole France pour oser dire le contraire.

II. p. 297. M. Anatole France, pire que les bourreaux de Jeanne, invente des « explications insoutenables, d'après M. Salomon Reinach lui-même, à propos d'un tableau qui était dans la maison habitée par Jeanne à Orléans, et où figuraient trois femmes avec cette inscription : *Justice*, *Paix*, *Union*. M. Anatole France s'imagine que le tableau était indécent et part sur cette fausse piste : « Les peintres à cette époque traitaient, sur de petits panneaux, des scènes d'étuve et des allégories et peignaient des femmes nues ». Pas de référence, et pour cause. — « Les allégories peintes dans la maison d'Orléans devaient être sévèrement, lourdement drapées ; on en voit assez sur des tapisseries du xve siècle (il y en avait à l'exposition des Primitifs français). Quant aux femmes nues sur des panneaux, même celles que peignait Van Eyck, elles sont postérieures à la mort de Jeanne, et, d'ailleurs, « ni ordes, ni vilaines », pour emprunter l'expression que M. France tient de Brantôme. » (*Revue critique*, 1909, p. 186.)

Pour la prétendue abjuration de Jeanne au cimetière de Saint-Ouen, 24 mai 1431, « M. France, dit encore M. Salomon Reinach, connaît naturellement le livre de l'abbé Ulysse Chevalier; mais il saute à pieds joints sur les difficultés que soulèvent les deux formules d'abjuration », l'une de la longueur d'un *Pater*, seule lue à Jeanne, et l'autre de cinquante à soixante lignes, où elle « reniait ses Voix et sa mission, s'accusait de blasphème, de sédition, d'idolâtrie et de schisme », et qu'on prétend, contre toute vraisemblance, que Jeanne aurait signée par peur des flammes. « Cette question passionne à bon droit les théologiens », dit M. Salomon Reinach : il s'agit, en effet, de savoir si Jeanne a jamais renié tout son passé et les ordres de son Dieu, si ensuite elle a été « relapse », en se disant envoyée du ciel, et si, à ce titre, elle méritait la mort infâme qu'on lui a infligée. — Or, ce n'est pas seulement M. le chanoine Ulysse Chevalier, c'est M. Marius

Sepet, dans la *Revue des questions historiques*, 1903 ; c'est M. le chanoine Dunand, dans une *Etude* qui figure au procès de béatification, qui ont invinciblement établi par cinq témoins oculaires qu'il y a eu une indigne supercherie de la part de l'évêque de Beauvais et que celui-ci a refusé deux fois à ses assesseurs, les 27 et 28 mai, de placer sous les yeux de la Pucelle une formule d'abjuration qui aurait provoqué ses démentis indignés ; car elle avait dit seulement : « Je m'en rapporte à l'Eglise universelle, si je dois abjurer ou non. Je n'entends révoquer quoi que ce soit, sinon pourvu que cela plaise à Dieu » (1).

Il y a plus : l'abjuration canonique, soit privée, soit solennelle et publique, était régie par des lois précises, obligeant les juges : 1° à expliquer à l'accusé le sens, la portée, les conséquences de l'abjuration ; 2° à le faire jurer la main sur les Evangiles; 3° à respecter absolument sa liberté, sans exercer aucune pression. — Or, toutes ces règles ont été indignement violées pour Jeanne d'Arc, et comme le dira le *Procès de réhabilitation*, « la prétendue abjuration de Jeanne est entachée de fausseté et de dol, extorquée par la violence et par la crainte, en présence du bourreau et sous la menace du bûcher, sans que ladite défunte l'ait aucunement prévue et comprise ». Tout cela est au *Procès*, III, p. 360. Et M. France, qui n'en dit pas un mot, est pris une fois de plus en flagrant délit d'improbité historique.

M. Reinach écrit encore, à propos de la page 378, II : « M. France ne veut pas que la relapse, c'est-à-dire la reprise du costume viril ait été imposée à Jeanne par quelque nécessité de son existence en prison : « Elle se repentait, dit-il, de son abjuration ; elle ne se pardonnait pas d'avoir menti de peur de mourir ». La preuve qu'il y a erreur, ajoute M. Reinach, c'est que Jeanne se plaignait amèrement et justements de n'être pas dans une prison

(1) M. le chanoine Dunand a longuement établi que Thomas de Courcelles, traduisant en latin la minute française, a commis cinq altérations graves de textes, cinq *faux*, à propos de l'abjuration de Jeanne et de la séance du 28 mai.



d'Église et de n'avoir pas de femme auprès d'elle, (*Procès*, I, p. 456), insistant aussi sur l'embarras où elle était de vivre parmi des hommes (p. 455). » (*Revue critique*, 1909, p. 186). Ceci est juste, mais très incomplet.

Jean Massieu, l'huissier, a déposé que Jeanne lui raconta l'incident comme il suit : « Le dimanche matin, jour de la Trinité, la prisonnière dit aux Anglais qui la gardaient : « Déferrez-moi, je suis obligée de me lever. » Lors un de iceux Anglais lui oste ses habillements de femme que avait près d'elle, et ils vidèrent le sac auquel était l'habit d'homme, et ils jetèrent ledit habit sur elle en disant : « Lève-toi », et ils remirent l'habit de femme au dit sac : « Messieurs, leur dit Jeanne, vous savez que cet habit m'est défendu ; sans faute, je ne le prendrai point. » Et ils ne voulurent lui en bailler d'autre. Et finalement fut contrainte de prendre ledit habit. Et après qu'elle fut retournée, ils ne lui en voulurent point lui bailler d'autre, nonobstant quelle supplication ou requête qu'elle en fît. »

Il y a donc eu guet-apens pour la forcer à s'habiller en homme. Il y a même eu autre chose, d'après frère Isambard de la Pierre et frère Martin l'Advenu : « Un grand seigneur anglais pénétra de nuit dans son cachot et tenta de lui faire violence. » Aussi quand on lui demanda pourquoi elle avait repris et gardé l'habit d'homme : « Pour défendre ma pudeur », répondit l'angélique jeune fille.

D'ailleurs, n'aurait-elle pas eu ces excellentes raisons, Jeanne, en reprenant l'habit d'homme, ne commettait aucune erreur contre la foi, et il n'y avait, par conséquent, pas plus de relapse que de rechute dans l'hérésie. Omettre toutes ces choses « capitales, essentielles », n'est-ce pas de l'improbité historique au premier chef ?

Mais la critique la plus grave de M. Salomon Reinach, comme de M. Luchaire et de M. Lang contre M. France, c'est celle qui regarde les pièces de l'*Information posthume* sur les derniers interrogatoires de Jeanne : elles sont « absolument suspectes, dit M. Reinach, puisque les greffiers ont refusé de les signer ; M. France sait cela, mais

il aurait dû le rappeler ». Il ne le rappelle que pour aggraver son mensonge, I, p. III :

« L'information sur plusieurs paroles dites par Jeanne *in articulo mortis*... ne porte pas la signature des greffiers. De ce fait, la pièce est irrégulière au point de vue de la procédure. » Tout honnête homme en conclurait que juridiquement nulle, elle est aussi nulle historiquement, puisqu'on a maintes fois établi que cette information posthume a été fabriquée de toutes pièces par l'évêque de Beauvais, avec sept prétendus témoignages qui tous ont été catégoriquement démentis comme faux, archifaux. Qu'importe à M. Anatole France ? « Cette pièce, dit-il, n'en constitue pas moins *un document historique d'une authenticité certaine.* » Pourquoi ? Parce qu'on y trouve exposée « la seconde rétractation de Jeanne, et cette rétractation ne fait pas de doute, puisque Jeanne est morte administrée. » — Oui, administrée, mais par une contradiction de ses juges scélérats, accordant la communion à une prétendue excommuniée, qu'ils savaient innocente : *Mentita est iniquitas sibi.* Mais Jeanne n'a jamais dit : « Je ne veux plus ajouter foi à ces Voix qui m'ont ainsi déçue. » Si elle l'avait dit, on n'aurait pas gravé les mots « d'hérétique, apostate, relapse, idolâtre », sur la mitre d'infamie dont on coiffa sa tête rasée : Jeanne s'est si peu rétractée que dix mille personnes l'ont entendue s'écrier du milieu des flammes : « Saint Michel ! Saint Michel ! Non, mes Voix ne m'ont pas trompée. Ma mission était de Dieu ! » Paroles sacrées comme le dernier cri d'une mourante et que M. Anatole France supprime, II, p. 394, avec une cynique impudeur.

Il n'y a pas d'autre mot pour qualifier encore le silence gardé sur le nom de Jésus que tant de témoins virent briller en lettres d'or dans les flammes qui dévoraient la Pucelle, comme aussi sur le témoignage du soldat anglais, si mortellement ennemi de Jeanne qu'il avait porté une fascine à son bûcher, et qui vit une blanche colombe sortir des flammes et s'envoler à tire d'aile vers la France.

M. Anatole France s'efforce encore inutilement de déna-

turer le miracle de la conservation du cœur de Jeanne. Il dit, II, p. 396 : « L'exécuteur, pour réduire en cendre le corps de Jeanne morte, jeta sur le bûcher de l'huile, du soufre et du charbon. En ces sortes de supplices, la combustion des chairs était rarement complète. »

Oui, mais pas dans le cas où le bourreau jetait sur le bûcher « de l'huile, du soufre et du charbon », et cela par deux fois, comme à Rouen, où « le cœur et les entrailles » de la Pucelle, qui auraient dû être brûlés les premiers, « se retrouvèrent intacts après la troisième crémation ». Miracle éclatant aux yeux de tous ; la Providence ne voulait pas laisser consumer par les flammes un cœur qui avait brûlé d'un si bel amour pour Dieu et pour la Patrie. On le jeta à la Seine, pour que le poète pût dire :

Tout ce fleuve est sacré ; car il est son tombeau.

Ou plutôt la Seine le porta jusqu'à l'Océan, et l'Océan infini était seul digne de servir de tombeau au grand cœur de la « Fille de Dieu ».

Tous les témoins affirment qu'on n'entendait qu'un cri à Rouen : c'est *qu'on avait brûlé une sainte*. — Erreur profonde, d'après Anatole France : « *Selon une fable imaginée* plus tard, II, p. 397, c'est le bourreau, une brute ivre », qui, le soir, allant mendier chez les Frères Prêcheurs, « aurait dit qu'il craignait d'être damné pour avoir brûlé une sainte ».

Le *Procès* de réhabilitation — un vrai procès d'Eglise, celui-là, commandé par le Pape, présidé d'abord par un légat du Pape, puis par trois archevèque et évêques délégués du Pape, après quatre enquêtes si importantes pour la mémoire de Jeanne d'Arc, qui y est peinte au naturel dans sa piété céleste et sa grâce héroïque, par les 123 témoins qui l'avaient vue et entendue, connue et aimée 25 ans plus tôt — le *Procès* de réhabilitation est expédié par notre historien dans dix maigres pages (442-452) où les erreurs foisonnent (1).

(1) C'est « le *Procès* de réhabilitation », II, p. 481, qui « fournit l'occasion d'appliquer à la mort de Jeanne les lieux communs relatifs

P. 443. « Durant trois ans, dit M. France, la revision demeura suspendue. Nicolas V ne consentait pas à laisser croire que le sacré tribunal de la très sainte Inquisition fût faillible et pût avoir, ne fût-ce qu'une fois, rendu une sentence injuste. » — Double erreur ; car d'abord Nicolas V, d'après M. de Beaurepaire et Anatole France lui-même, quatre lignes plus loin, « ne voulait pas fâcher les Anglais, qui étaient alors aussi catholiques et plus catholiques même que les Français », partisans des idées du Concile de Bâle et du Gallicanisme formulé par la Pragmatique sanction de Bourges, en 1438. — De plus, la sainte Inquisition ne passa jamais pour infaillible — seuls, l'Eglise et le Pape le sont — et Nicolas V aussi bien que Calixte III aurait souscrit à la sentence de réhabilitation, qui annulait l'inique jugement de Rouen, sans porter la moindre atteinte à l'autorité de l'Inquisition, dont toutes les lois et la procédure avaient été indignement foulées aux pieds.

« A-t-on jamais, dit Quicherat lui-même, exposé avec l'insistance nécessaire tout ce que la revision avait de grave, de solennel, d'inouï même, puisque, dans cette procédure sans exemple, l'Eglise infaillible mettait à néant toute une affaire instruite et jugée à Rouen ? » (*Rapport* sur la publication du *Procès*, 1841-1842.)

***

Mais il fallait à tout prix que M. Anatole France, le franc-maçon du xxe siècle, menât à bonne fin l'œuvre des francs-maçons du xve siècle, contre l'Eglise qu'il abhorre, et contre Jeanne d'Arc dont il voudrait, avec Thalamas (1), Joseph Fabre, Siméon Luce, Henri Martin et Michelet, faire « une hallucinée ».

Jeanne d'Arc « une hallucinée » ! Mais, d'après la science,

au martyre des Vierges, tels que la colombe envolée du bûcher, le nom de Jésus tracé en lettres de flammes, le cœur trouvé intact dans les cendres ».

(1) « Le savant, dit-il, doit admettre que Jeanne eut des hallucinations olfactives, tactiles, visuelles et surtout auditives. »

d'après MM. Bernheim et Charcot qui l'ont tant étudiée, l'hallucination suppose un tempérament maladif, une nervosité excessive, un cerveau mal équilibré, qui croit voir, entendre, ce qu'il ne voit pas, n'entend pas. — Or, Jeanne est une robuste jeune fille dans le plein épanouissement de la santé, une paysanne belle, forte, laborieuse, capable, disent ceux qui l'ont suivie, de rester six jours et six nuits sans prendre d'autre repos que deux heures de sommeil avec une armure qui la blessait. Jamais on ne vit une nature plus saine, un cerveau et un tempérament mieux équilibrés. Et il le fallait bien pour résister, à 19 ans, aux horribles tortures d'une cage de fer, de six mois de prison mortelle.

Jeanne d'Arc « une hallucinée » ! Mais l'hallucination, d'après la science, est, avec le détraquement cérébral, le détraquement mental de l'intelligence, le détraquement de la sensibilité et de la volonté, dont on voit à la Salpêtrière le spectacle douloureux. — Or, Jeanne a le caractère le plus égal et le plus droit, la volonté la plus énergique et la plus persévérante, au milieu de toutes les impossibilités physiques et morales, de toutes les contradictions et de tous les obstacles en apparence les plus insurmontables. Elle a un bon sens suprême, un esprit positif, net et clair, la riposte vive, spirituelle, parfois un peu narquoise, et je ne sais quoi de primesautier qui a fait dire d'elle par M. Pelletan, lui-même qu'elle « incarne le génie français ». « Quelle langue parlent vos Voix? » lui dit à Poitiers le dominicain Seguin, à la prononciation limousine. — Meilleure que la vôtre », répond-elle au milieu de l'hilarité générale. — « Approchez hardiment, dit-elle aux habitants de Troyes qui hésitent à l'aborder : je ne m'envolerai pas. » Quand on lui présente des objets à toucher : « Touchez-les vous-même, dit-elle : ils vaudront autant par votre toucher que par le mien. » Cela rappelle saint Louis accosté par les Arméniens, qui veulent voir le « saint roi ». Le saint roi éclate de rire, et Joinville de s'écrier : « Ma foi, sire, je ne désire pas baiser vos os de si tôt. »

« Saint Michel, quand il vous apparaissait, dit-on à

Jeanne, avait-il des vêtements ? — Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ? — Avait-il des cheveux ? Pourquoi les lui aurait-on coupés ?... »

« Pourquoi votre étendard fut-il porté au sacre, en l'église de Reims ? — Il avait été à la peine : c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. »

— « Quelle langue parle sainte Marguerite ? — A coup sûr pas l'anglais, car elle n'est pas du parti de l'Angleterre.

— Savez-vous si sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent les Anglais ? — Elles aiment ce que Dieu aime, et haïssent ce que Dieu hait.

— Dieu hait-il les Anglais ? De l'amour ou de la haine que Dieu a pour les Anglais, je n'en sais rien ; mais je sais bien qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront.

« Ah ! la brave fille ! que n'est-elle anglaise ! » s'écrie un Anglais.

« Savez-vous si vous êtes en état de grâce ? — Si je n'y suis pas, que Dieu m'y mette ; s'y j'y suis, qu'il daigne m'y conserver ». Un ange n'eût pas mieux répondu.

Jeanne d'Arc « une hallucinée ! » Mais, d'après la science, l'hallucination n'évoque et ne représente jamais que des *choses déjà vues et entendues*, « des souvenirs mal rapiécés par l'imagination » (1). — Or, Jeanne voit et entend des choses inconnues pour elle jusque-là, secrets des cœurs et secrets de l'avenir. A Vaucouleurs, elle reconnaît le sire de Baudricourt, qu'elle n'a jamais vu ; à Chinon, elle distingue le roi, inconnu pour elle et caché au milieu de 300 seigneurs, plus brillants que lui. Elle lui répète une prière qu'il a faite dans son oratoire, et qui n'était connue que de Dieu et de lui. Un soldat grossier l'insulte en jurant : « Ah ! s'écrie-t-elle, tu renies Dieu et tu es si près de mourir ». Une heure après il se noie. A Tours, elle affirme qu'il y a, sous l'autel de Saint-Catherine de Fierbois, une épée avec cinq croix : l'épée sort de terre à l'endroit précis.

Plusieurs semaines avant l'assaut des Tourelles, elle

(1) Voir M. le chanoine Coubé, dont nous nous inspirons pour toute cette partie : *L'Idéal*, janvier et juin 1909.

annonce « qu'elle y sera blessée, mais sans cesser pour cela de besogner ».

A Rouen, elle prédit qu'avant sept ans, « les Anglais perdront un gage plus grand qu'Orléans », et cinq ans après en 1436, Paris se rend à Charles VII.

Il faudrait rapporter ici les *soixante* prophéties de la Pucelle, si admirablement réalisées.

Jeanne d'Arc « une hallucinée » ? Mais, d'après la science, l'hallucination « est *soumise à la loi des milieux* et reflète la mentalité ambiante », si bien que Jeanne, arrivant à une époque où tout le monde était abattu, aurait dû refléter la prostration générale ; ses yeux auraient été deux fontaines de larmes, au lieu de lancer des éclairs électrisants et victorieux. « Elle eût fait une Cassandre émérite, et non une Judith » triomphante. — Or, Jeanne, contrairement à toutes les « hallucinées », réagit contre son milieu, contre la dépression de son entourage, à Vaucouleurs comme à Chinon, à Blois comme à Orléans, à Jargeau comme à Troyes, à Châlons, à Reims, à Saint-Denis. Au lieu d'être soulevée par l'âme de la Patrie, comme le disent tous les libres-penseurs, c'est elle qui la soulève, ou plutôt qui la ressuscite et la mène, malgré elle, de victoire en victoire. Ah ! croit-on qu'en Irlande, en Pologne, en Champagne et Lorraine, lors des invasions de 1814, de 1815, de 1870, il n'y ait pas eu de patriotes hallucinées ? Comment se fait-il donc que l'Irlande, la Pologne, Metz et Strasbourg n'aient pas trouvé dans le patriotisme ardent de leurs femmes et de leurs filles une seule Jeanne d'Arc ?

— A la Salpêtrière, disait un médecin incrédule, il y a 50 Jeanne d'Arc. — Montrez-m'en une, lui répondit-on, une seule qui nous rende l'Alsace-Lorraine, et je renonce à voir le surnaturel dans Jeanne d'Arc. »

Jeanne d'Arc « une hallucinée » ! Mais l'hallucination, disent les médecins, déprimante pour la raison et le caractère, les paralyse et les rend absolument stériles dans leurs efforts impuissants. — Or, les prétendues hallucinations de Jeanne sont si fécondes qu'elles ont rendu à la France sa nationalité perdue. Jeanne, d'ailleurs, est d'autant plus avisée et intelligente qu'elle écoute mieux ses Voix. Elle

montre un génie militaire d'autant plus grand qu'elle reçoit plus d'inspirations du Ciel. Elle trouve à Rouen des réponses d'autant plus admirables pour ses juges ébahis qu'elle a mieux invoqué le « très doux Dieu », auquel elle s'adresse « au nom de sa Passion ».

Jeanne d'Arc « une hallucinée » ! Mais si l'hallucination, d'après les lois physiologiques et psychologiques qui la régissent, peut *pendant quelque temps exalter la sensibilité* et enflammer le courage, à l'heure du succès, elle les laisse retomber à l'heure des revers, d'autant plus lourdement qu'elle les a élevés plus haut dans leur surexcitation fébrile. — Or, Jeanne, forte et sereine dans ses triomphes éclatants, est encore plus admirable dans ses revers, sous les murs de Paris et de Compiègne, dans cette longue et douloureuse captivité d'une année entière, dans cette cage de fer où des scélérats ont osé tenir une enfant de 18 ans, dans ces vingt-sept interrogatoires publics et privés, où l'évêque de Beauvais et ses assesseurs, au nombre de 30, 40, 50, posaient à cette jeune paysanne ignorante les questions les plus subtiles, les plus épineuses, les plus embarrassantes pour un théologien, et elle y répondait avec une sagacité telle qu'on l'aurait prise pour un docteur, disaient ses ennemis eux-mêmes ravis d'admiration, Warvick, Loyseleur et Pierre Cauchon. Et ce qui est encore plus beau que cette sagacité pénétrante, c'est l'intrépidité avec laquelle elle brave ses juges scélérats, comme jadis elle bravait les boulets et les balles. « Réponse de de mort, *mortifera responsio* », écrit le greffier après une de ces intrépides ripostes de la Pucelle. Jeanne, si héroïque dans ses triomphantes journées d'Orléans, de Patay, de Reims, l'est mille fois plus devant le tribunal d'iniquité qui la juge, devant la torture qu'elle brave, devant le bûcher qui va la dévorer :

Tranquille, elle y monta.

dit le poète.

Jeanne d'Arc « une hallucinée » ! Mais l'hallucinée, d'après la science la plus incontestable, est une pauvre malade, « une femme amoindrie, une créature déchue, tandis

que Jeanne est « l'épanouissement le plus superbe de la nature féminine, dans toutes ses splendeurs », l'incarnation idéale de la jeune fille française, la fleur de la chevalerie, et, comme l'appelaient ses Voix « la Fille de Dieu, la Fille de l'Eglise, la Fille au grand cœur ». Elle avait une simplicité charmante, une grâce exquise, une bonne humeur inaltérable, qu'on a comparée au « chant de l'alouette gauloise », avec un héroïsme de patriotique sacrifice dont l'histoire n'offre aucun autre exemple; car ni Débora, ni Esther, ni Judith, — qui ont usé de tous leurs atours pour rehausser leur grâce, — ne sauraient être comparées à Jeanne qui a caché la sienne sous un habit viril. Jeanne d'Arc est le miracle national le plus éclatant que le Ciel ait fait pour un peuple. Aussi ce peuple, ravi de l'héroïcité de la vaillance, de la foi, de l'espérance, de la charité, de l'humilité, de la pureté de Jeanne et de son sacrifice douloureux et sublime, qui lui font une triple auréole de vierge, de prophétesse et de martyre, ce peuple disait au xv[e] siècle « qu'elle était supérieure à tous les saints de Dieu, après la Bienheureuse Vierge Marie ».

Et de même que la Vierge Immaculée nous apparaît écrasant le dragon infernal, qui n'a jamais pu la mordre au talon, de même la Bienheureuse Jeanne d'Arc, apparaissant à Rome, le 18 avril dernier, dans le rayonnement merveilleux de la gloire d'apothéose incomparable que lui faisait Sa Sainteté Pie X, aux regards émus et ravis de 40.000 Français, réunis sous la coupole géante de l'immense Basilique de Saint-Pierre, la Bienheureuse Jeanne d'Arc peut écraser de son pied virginal les attaques perfides, venimeuses, mais impuissantes, de tous les Thalamas et de tous les Anatole France. Ils n'empêcheront pas les vrais Français de dire plus haut que jamais avec leurs poètes, Victor de Laprade et Sully-Prudhomme :

Jeanne d'Arc, c'est la Patrie...
Et nulle Vierge au cœur n'a su, depuis Marie,
Inspirer un amour ancré dans plus de foi,
Plus tendre et plus pieux que le nôtre pour toi,
O Jeanne! Car t'aimer, c'est aimer la Patrie!

Mgr Delmont.



LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST [1]

Suite [2]

Exposé et discussion des systèmes rationalistes sur la résurrection de Jésus-Christ

Nous avons démontré dans la précédente conférence que les récits évangéliques des apparitions de Jésus ressuscité s'accordent entre eux, et, par conséquent, qu'ils établissent victorieusement la réalité de la résurrection de Jésus-Christ. Nous avons constaté que les apôtres et les premiers fidèles ont cru à la résurrection de leur Maître et qu'ils ont affirmé hautement leur croyance, même au péril de leur vie. Nos adversaires reconnaissent que les apôtres ont cru voir Jésus ressuscité, mais ils soutiennent que tous, Pierre et les apôtres, aussi bien que Paul, ont été victimes d'une illusion et que les récits évangéliques sont le développement légendaire de cette illusion. Nous avons à examiner aujourd'hui la valeur scientifique de cette explication de la foi des apôtres à la résurrection de leur Maître.

Nous jugeons inutile de rappeler certaines hypothèses, mises en avant autrefois et actuellement abandonnées, telles que

(1) Cette conférence a été donnée le 9 février aux Facultés catholiques.
(2) Voir les numéros de février, mars et avril.



celle d'une supercherie des apôtres qui auraient enlevé le corps ou celle d'une mort apparente de Jésus; ce que nous en avons dit précédemment suffit à établir le mal fondé de ces suppositions. Tenons-nous-en aux deux hypothèses qui ont encore aujourd'hui des défenseurs.

* * *

La première, celle des apparitions subjectives, remonte à Celse, philosophe païen du IIIe siècle, mais elle a été reprise par Strauss, en 1835, puis développée et perfectionnée de nos jours. Dans les années que Jésus avait vécu avec ses disciples, dit Strauss, il avait fait sur eux l'impression qu'il était le Messie. Sa mort détruisit cette impression. Bientôt cependant, leur conviction antérieure se réveillant, ils cherchèrent et trouvèrent dans les Ecritures des passages, qui leur apprirent que le Messie devait souffrir, mourir et ressusciter. Ils se persuadèrent que Jésus Messie avait accompli toutes les prophéties et qu'il était ressuscité. Ces sentiments s'exaltèrent jusqu'à une vision, purement intérieure et subjective, de Jésus que l'on déclara ressuscité. Cette théorie a été vigoureusement combattue par Beyschlag, puis reprise et développée par Holsten, qui s'est attaché surtout à démontrer que la vision de Paul sur le chemin de Damas, avait été purement subjective et que pareillement les apparitions de Jésus à Pierre et aux premiers témoins de la résurrection s'expliquent par une illusion psychologique.

Voici, en résumé, comment cette hypothèse a été complétée de nos jours et présentée dans un ensemble plus ou moins cohérent (1).

On ne sait s'il resta un seul apôtre à Jérusalem, le soir de la Passion. L'arrestation, puis la mort de Jésus avaient dispersé les disciples et aucun d'entre eux n'avait assisté à l'ensevelissement du corps, jeté probablement au lieu réservé aux cadavres des suppliciés. Cependant, l'action exercée par le Christ

(1) Cet exposé est un mélange des hypothèses de Meyer, Holtzmann, K. Lake, Loisy.

sur ses disciples avait été trop profonde pour qu'elle pût s'effacer immédiatement et l'espérance qu'ils avaient conçue de l'avènement du royaume de Dieu avait été trop ancrée dans leurs âmes par les enseignements de leur Maître pour que, après un temps de dépression, les apôtres ne se fussent pas ressaisis et n'eussent pas trouvé dans leur foi un nouveau motif d'espérer. Jésus était mort, ils le savaient, mais qui sait si Dieu n'avait pas secouru après sa mort celui qui devait être le roi du royaume. Les apôtres, comme leurs compatriotes, croyaient à la résurrection des morts. Les Ecritures leur apprenaient que le Messie devait souffrir, mourir et ressusciter. Jésus, en leur parlant de sa mort, avait annoncé sa résurrection pour le grand avènement.

« Des preuves extraordinaires, dit M. Loisy, des constatations rigoureuses n'étaient donc pas indispensables pour persuader les apôtres. Le travail intérieur de leur âme enthousiaste pouvait leur suggérer la vision de ce qu'ils souhaitaient, des incidents fortuits, interprétés et transfigurés selon les préoccupations du moment, pouvaient avoir la même portée que des visions avec un caractère objectif, qui les rendait moins discutables, si l'on avait songé à discuter ». Pierre, le premier, vit un jour son Maître, à l'aube, en pêchant sur le lac de Tibériade. Pierre, qui était un visionnaire, eut peut-être des visions répétées de Jésus et il fit partager sa croyance aux onze. L'impulsion étant donnée, cette foi grandit par le besoin même qu'elle avait de se fortifier. Les onze, suggestionnés par Pierre, crurent aussi voir Jésus. Ils revinrent à Jérusalem pour annoncer la résurrection de leur Maître et prêcher que le royaume était toujours proche et que le Christ ressuscité allait venir pour l'inaugurer.

Tel fut le premier stade de la tradition sur la résurrection de Jésus. Elle ne contenait encore que l'affirmation des apôtres sur la résurrection ; c'est celle que saint Paul a connue. Bientôt, sous l'influence de la polémique avec les Juifs et aussi de l'imagination populaire, elle se développa. On raconta que Jésus était sorti vivant du tombeau, ce qui donna naissance aux récits sur l'ensevelissement dans un sépulcre particulier ; on ajouta que des femmes galiléennes, venues au tombeau, le

matin du troisième jour, l'avaient trouvé vide. Un ange ou des anges leur avaient enjoint de dire aux apôtres d'aller en Galilée où ils verraient Jésus, tandis que, d'après une autre tradition, les disciples ne devaient pas quitter Jérusalem. Mais tous les auditeurs n'étaient pas persuadés ; pour répondre à leurs doutes sur la réalité du corps ressuscité, on raconta que les apôtres avaient douté, eux aussi, tout d'abord, et que Jésus les avait convaincus en leur montrant ses mains et ses pieds, en faisant toucher ses mains et son côté par Thomas, qui ne voulait pas croire sans avoir vu, et enfin en mangeant avec eux. Aux Juifs, qui accusaient les disciples d'avoir dérobé le corps, on répondit qu'une garde avait été mise au tombeau, et que celui-ci avait été scellé. Tous ces récits, nés à diverses époques et en des lieux différents, fourmillent de contradictions qui indiquent clairement qu'ils n'ont aucune réalité historique et sont ou légendaires ou inventés pour démontrer la résurrection de Jésus. Saint Paul, en effet, n'a rien su de toute cette efflorescence plus ou moins tardive de la légende; il n'a connu ni les apparitions aux femmes, ni le tombeau vide, ni la garde mise au tombeau, ni les repas pris avec Jésus, ni les invitations à regarder ses mains et ses pieds, à les toucher. Il parle seulement des apparitions à Pierre et à quelques autres et ces apparitions du Christ ressuscité sont de même nature que celle qu'il avait eue lui-même sur le chemin de Damas. Or, il avait vu le Christ à l'état glorieux, dont le corps spirituel était la transformation du corps matériel, qui avait été déposé au tombeau. Cette apparition de Jésus à Paul sur le chemin de Damas fut analogue à ces nombreuses visions qu'a eues, dans le cours de sa vie, l'apôtre dont l'état mental, par suite de ses attaques d'épilepsie, était assez déséquilibré.

L'objet de toutes ces apparitions à Pierre, aux femmes galiléennes, aux disciples, à Paul n'a pas été plus réel que celui des apparitions ou des visions dont ont été favorisés divers personnages dans le cours de l'histoire : les prophètes d'Israël, le voyant de l'Apocalypse, le martyr Etienne, les montanistes, saint François d'Assise, sainte Thérèse, la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, Catherine Emmerich et d'autres

encore. Toutes sont ou des visions subjectives ou des hallucinations et s'expliquent par l'état pathologique du sujet.

Tel est, en résumé, le système qui est présenté pour rendre compte de ce fait qu'on ne peut nier, à savoir que les apôtres ont cru d'une foi ferme et agissante à la résurrection de leur Maître.

Avant de procéder à l'examen de cette hypothèse, présentons une observation qui vient, de prime abord, à l'esprit de quiconque est sans parti-pris. Nos adversaires posent un principe : La résurrection d'un corps mort est impossible ; donc Jésus-Christ n'est pas réellement ressuscité. Mais, leur disons-nous, les apôtres ont cru fermement à la résurrection de Jésus; cette croyance a dû être causée par un fait déterminant. Ils répondent que cette croyance a été produite par des visions subjectives, qu'ont eues les apôtres en Galilée à une époque indéterminée et que tous les récits évangéliques subséquents sont nés de diverses causes : nécessité de la polémique, matérialisation de la croyance à la résurrection. Ces déductions toutes gratuites et ne s'appuyant sur aucun document sont nécessitées par la première affirmation : Jésus n'est pas réellement ressuscité. Nous pourrions donc dire, nous aussi, qu'elles sont les produits de l'imagination, et leur opposer de suite une fin de non-recevoir. Pour ne pas paraître nous dérober à un débat contradictoire, voyons si, au contraire, les faits n'opposent pas un démenti formel à ces diverses suppositions.

Nous ne pouvons examiner séparément tous les détails de ce système, dont plusieurs ont déjà été étudiés ; la garde mise au tombeau, le tombeau vide, la nature de l'apparition à Paul ; il suffira de grouper notre réponse sous trois chefs : 1° Les visions subjectives, telles qu'on les présente, sont-elles possibles, étant donnés les faits connus? 2° Sont-elles établies par le témoignage et l'exemple de saint Paul? 3° Les récits évangéliques sur la résurrection de Jésus sont-ils le produit de l'imagination populaire, sous prétexte que, provenant de traditions différentes, ils sont en contradiction les uns avec les autres.

I

Et d'abord, ces visions subjectives de Jésus, c'est-à-dire des visions se passant exclusivement dans le cerveau de Pierre et de ses compagnons, sans qu'elles aient été causées par Jésus, leur étant extérieurement présent, ces visions ont-elles pu se produire étant données les dispositions d'esprit dans lesquelles se trouvaient les apôtres après la mort de leur Maître?

Pendant sa vie publique, Jésus les avait, il est vrai, instruits progressivement de la nature spirituelle du royaume de Dieu et leur avait révélé qu'il était le Messie, chef de ce royaume. Pierre avait bien affirmé que Jésus était le Messie, mais, imbus de leurs idées nationales, les apôtres continuaient à croire que le Messie devait rétablir le royaume d'Israël. Nous en avons la preuve dans la demande qu'ils adressent à Jésus quelques instants avant que celui-ci remonte au ciel : « Seigneur, est-ce en ce temps que tu rétablis le royaume pour Israël », et dans la parole des disciples allant à Emmaüs : « Nous espérions que Jésus était celui qui doit délivrer Israël ». Les apôtres croyaient donc que le Messie devait être glorieux et triomphant, le restaurateur du royaume de David. Jésus leur avait enseigné, il est vrai, que le Fils de l'Homme devait être livré, souffrir, mourir et ressusciter le troisième jour, mais, dit l'évangéliste, les apôtres n'avaient pas compris. Leurs espérances, et même leur croyance en la messianité de leur Maître, furent anéanties par l'arrestation de Jésus, son crucifiement et sa mort. Ils ne pouvaient plus croire que Jésus, crucifié comme un esclave et mort, fût le Messie, qui, dans leur pensée, devait être le roi d'Israël. Le Seigneur avait prévu cet état d'esprit de ses disciples lorsqu'il leur avait prédit que tous seraient scandalisés en lui. Cela nous explique leur abattement et leur désespoir. A Gethsémani, après l'arrestation de Jésus, ils se sont enfuis, et aucun d'eux, sauf Jean, n'est présent au crucifiement de Jésus. Les apôtres, affirme saint Marc, s'affligeaient et pleuraient. Les disciples, allant à Emmaüs,

étaient tout tristes. Marie-Madeleine, le troisième jour, pleurait désespérément à la porte du tombeau. Enfin, l'Evangile de Pierre nous apprend qu'après la mort de Jésus, les apôtres se cachèrent et restèrent assis dans le deuil, jeûnant et pleurant nuit et jour, jusqu'au sabbat. Est-ce là vraiment l'attitude de disciples qui croient que leur Maître est le Messie, le roi du royaume et qu'il va ressusciter? Comment admettre que des hommes ainsi déprimés, terrifiés par la mort de leur Maître, ont pu, quelques jours après, renaître à l'espérance, le tenir de nouveau pour le Messie, croire qu'ils le voient ressuscité? Ils attendaient si peu cette résurrection de Jésus que lorsqu'elle leur fut annoncée par les femmes galiléennes, ils traitèrent ce témoignage de radotage de femmes, et quand Jésus lui-même leur apparut, ils crurent voir un esprit.

Quelle a donc pu être la cause de ce brusque changement? Pour l'expliquer en dehors d'une résurrection réelle de Jésus, on fait intervenir la réflexion.

Pierre, puisque c'est lui qui le premier vit Jésus, se souvint, dit-on, que les Ecritures avaient annoncé que le Saint de Dieu ne verrait pas la corruption, qu'après avoir offert le sacrifice expiatoire il verrait de longs jours, et il crut qu'il était parlé du Messie dans ces passages; de là, à conclure à un Messie souffrant, mourant et ressuscitant, il n'y avait qu'un pas. Si le Messie doit mourir et ressusciter, Jésus, qui est le Messie, est ressuscité. Tel aurait été le fruit des réflexions de Pierre, lequel, d'ailleurs n'aurait pu tirer cette conclusion que s'il avait continué à croire en la messianité de son Maître.

Et l'on transforme ainsi un pauvre pêcheur de Galilée en un subtil exégète qui a su découvrir dans quelques passages obscurs des Ecritures ce que tous les rabbins juifs, si experts dans l'interprétation de leurs Livres saints qu'ils avaient scrutés à fond, n'y avaient pas trouvé, à savoir que le Messie devait souffrir, mourir et ressusciter, le troisième jour. N'oublions pas que, quoi qu'on en ait dit, un Messie souffrant et mourant n'était pas la croyance régnant à cette époque chez les Juifs.

Nous ne devons pas cependant nous faire illusion sur l'intelligence des apôtres : éclairés par l'Esprit de Dieu, ils ont compris et su expliquer les Ecritures, mais avant la Pente-

côte, ils étaient d'esprit borné et peu ouvert aux idées transcendantes. De nombreux passages des Evangiles nous renseignent sur leur peu d'aptitude à se dégager du terre-à-terre de leur vie.

Ce nouvel état d'esprit que l'on suppose gratuitement, ne répond donc en aucune façon à la mentalité de Pierre et de ses compagnons. Il ne suffit pas, en effet, que Pierre ait eu une vision de Jésus il faut encore qu'elle ait été partagée par ses compagnons, car les apôtres ont vu et entendu Jésus. Pierre a bien pu leur dire que Jésus était ressuscité, mais cette affirmation a-t-elle suffi pour persuader les apôtres et les amener à croire qu'eux aussi ils voyaient Jésus? C'est difficile à admettre.

La difficulté augmente et devient insurmontable quand on essaye d'expliquer les autres apparitions de Jésus. Saint Paul affirme que le Christ a été vu de cinq cents personnes et il a soin d'ajouter que ce fut en une seule fois. On n'explique pas ces visions multiples en rappelant que l'histoire rapporte des faits semblables. L'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, assassiné par ordre de Henri II, roi d'Angleterre, apparut à ses disciples et leur montra ses blessures. Les apparitions durèrent pendant un mois et ne prirent fin que lorsque les meurtriers eurent fait pénitence de leur crime. Le dominicain Savonarole, brûlé par les Florentins, et dont les cendres avaient été jetées dans l'Arno, apparut pendant plusieurs mois à ses amis. Des religieuses du couvent de Sainte-Lucie, à Florence, l'auraient vu et entendu ; elles en auraient même reçu la communion.

Nous ne discuterons pas la réalité historique de ces faits, nous observerons seulement qu'il y a disparité fondamentale entre eux et les visions qu'ont eues les apôtres de Jésus ressuscité. D'un côté, nous avons l'apparition d'êtres morts qui restent morts, et de l'autre, la résurrection d'un être mort, puis vivant, parlant, mangeant avec ses disciples. De plus, ces personnages, que l'on a vus, avaient conservé après leur mort tout leur prestige pour leurs partisans. Il n'en était pas de même pour Jésus, dont la mort avait déçu les espérances de ses disciples.

Passons à un autre ordre de considérations. Comment Pierre et les apôtres ont-ils pu croire qu'ils ont vu réellement Jésus, si le corps de celui-ci était encore dans le tombeau? L'irréalité de l'objet de ces visions aurait été démontrée immédiatement. On a donc supposé d'abord que le tombeau était vide, parce que le corps en avait été enlevé. Puis, on a reconnu la fragilité de cette hypothèse. Ni les Juifs, ni les disciples, ni qui que ce soit d'autres n'ont pu dérober le corps de Jésus. Actuellement donc, on prétend qu'il n'y a pas eu d'ensevelissement du corps de Jésus dans un tombeau ; le cadavre aurait été jeté dans le lieu réservé aux suppliciés. Aurait-on voulu plus tard retrouver ce corps qu'on ne l'aurait pas pu; il était tombé en décomposition et était confondu avec les autres cadavres de ce charnier. Hypothèse absolument gratuite et qui n'est appuyée d'aucune preuve. Elle est, au contraire, en opposition avec tous les documents. Les récits évangéliques les Actes des apôtres, les épîtres de saint Paul affirment unanimement que Jésus a été enseveli avec honneur. Nous l'avons démontré précédemment. Mais, de plus, les quatre Evangiles racontent que, le troisième jour après l'ensevelissement, le tombeau a été trouvé vide. Les rationalistes essaient d'expliquer l'unanimité de ce témoignage. Après que les Apôtres eurent été persuadés qu'ils avaient vu Jésus ressuscité, on s'est souvenu, disent-ils, que des femmes galiléennes avaient assisté au crucifiement de Jésus. On raconta alors que le matin du troisième jour, elles étaient allées au tombeau et qu'elles l'avaient trouvé vide. Saint Marc constate simplement le fait ; saint Matthieu l'amplifie et saint Luc en change les détails. Le caractère légendaire, ou tout au moins secondaire de ces récits, ressort de leurs contradictions.

Nous n'avons plus à établir que les récits évangéliques sur le tombeau vide s'accordent entre eux, nous l'avons déjà fait, nous demanderons seulement comment ces légendes ont pu naître si aucun fait ne se trouve à leur base. De plus, si cette hypothèse est vraie, comment la légende a-t-elle pu se former assez rapidement pour que Paul converti, peut-être l'année même de la mort de Jésus, ou tout au moins deux ou trois ans après, ait pu l'accepter et l'attester quand il nous dit formel-

lement que Jésus a été enseveli et qu'il est ressuscité ; donc que le tombeau était vide.

On a fait alors remarquer que saint Paul avait connu la tradition à son premier stade et qu'il n'a rien su de la visite des femmes au tombeau, des apparitions des anges, de leurs paroles aux femmes, du tombeau vide, des apparitions à Marie-Madeleine, aux femmes revenant de Jérusalem, aux disciples d'Emmaüs. Saint Pierre lui-même, parlant aux Juifs de Jérusalem, n'appuie pas son affirmation de la résurrection de Jésus sur le fait du tombeau vide. Cette dernière observation n'est pas exacte. Saint Pierre prouve la résurrection de son Maître par le témoignage du psalmiste. Celui-ci attestait, dit l'Apôtre, que Dieu ne permettrait pas à son Saint de voir la corruption. Or, il ne parlait pas de lui-même, car nous savons tous que David est mort et a été enseveli, et son tombeau existe encore chez nous. Saint Pierre aurait-il pu faire ce raisonnement si le tombeau du Christ possédait encore son corps comme il en était de celui de David?

Quant à saint Paul, de ce qu'il ne nous a rien dit de tout ce qu'on a relevé, peut-on en conclure qu'il ignorait tous ces faits? C'est bien invraisemblable, si l'on songe que son compagnon de route, saint Luc, en rapporte plusieurs. On oublie toujours que l'apôtre n'est pas un historien; il écrivait pour prouver une doctrine et la résurrection du Christ étant un de ses arguments, il en réduisait l'exposé à ce qui convenait à sa démonstration. Or, dans le cas présent, ce qui était nécessaire et ce qui suffisait, c'était d'établir par des preuves solides, la résurrection du Christ, modèle et preuve de notre future résurrection, et il l'établissait par le fait de la mort, de l'ensevelissement, de la résurrection et des apparitions de Jésus. Le reste eût été superfétation et n'aurait apporté aucune force nouvelle à sa démonstration. Nous avons déjà montré, d'ailleurs, que s'il ne dit pas en termes exprès que le tombeau était vide, point si discuté, il l'insinue clairement, en affirmant que Jésus a été enseveli et qu'il est ressuscité.

Mais revenons à l'examen des apparitions subjectives qu'ont eues les apôtres, visions à la suite desquelles non seulement ils ont perçu, mais encore ils ont entendu leur Maître. Et ils n'ont

pas entendu quelques mots, mais de véritables discours. Jésus leur a donnné des ordres ; il les a envoyés prêcher l'Evangile à toutes les nations ; il leur a imposé ainsi l'abandon du métier qui les faisait vivre, de leur famille, de tout ce qu'ils avaient été antérieurement. On ne peut supposer que ces ordres n'ont pas été donnés et qu'ils sont l'expression d'une légende puisque, en fait, ils ont produit un résultat, l'évangélisation du monde. Mais admettons qu'ils sont une invention de la tradition, il restera néanmoins qu'il y a eu quelque chose qui a produit sur l'esprit des apôtres l'effet prodigieux que nous allons signaler.

Ces hommes qui, après tout, étaient des pêcheurs illettrés, ignorants, peu intelligents, de tempérament timide, qui étaient, disons le mot, lâches devant le danger, ainsi qu'en témoignent les Evangiles, sont devenus, par le fait de visions subjectives, des hommes courageux, qui ne reculent pas devant la mort menaçante, des hommes connaissant à fond les Ecritures et capables d'en expliquer les passages les plus obscurs à un public nombreux. Ils ont l'audace même de se poser en docteurs en face du tribunal de leur nation, composé des hommes les plus experts dans l'étude des Saintes Ecritures. En réalité, si l'on compare les apôtres tels qu'ils étaient du vivant de leur Maître à ce qu'ils furent après sa mort on doit reconnaître que dans l'intervalle il s'est passé un fait inouï, miraculeux, qui les a totalement transformés. Une vision subjective ne peut rendre compte de ce changement ou le justifier.

Ces visions auraient été d'ailleurs d'une espèce bien singulière. La vision d'un halluciné ne comporte pas de doute ; il voit et il ne raisonne pas sa vision. Or, les récits évangéliques rapportent, à différentes reprises, que les apôtres ont douté de la réalité du corps de Jésus leur apparaissant, et même qu'ils l'ont pris pour un fantôme. Encore sur ce point les rationalistes font appel aux nécessités de la polémique.

Les premiers chrétiens auraient inventé ces doutes pour répondre à ceux qui les accusaient de crédulité. Avouons que la réplique eût été mal choisie, car on leur aurait répondu que, si les apôtres n'avaient pas reconnu leur Maître et l'avaient pris pour un fantôme, c'est qu'il en était un en réalité. La tra-

dition chrétienne n'aurait pas imaginé une légende qui affaiblissait la croyance à la réalité de la résurrection de Jésus. Et même, comment supposer que les premiers fidèles qui vénéraient dans les apôtres les envoyés de Dieu, des hommes remplis de l'Esprit-Saint, ont pu imaginer qu'à un moment donné ces hommes ont pris Jésus pour un fantôme ? Cette supposition méconnaît l'état d'esprit de la première génération chrétienne.

Nous pourrions présenter encore d'autres observations au sujet de ces prétendues visions subjectives de Jésus, mais celles-ci suffisent pour établir que cette théorie d'apparitions subjectives aux apôtres, aux saintes femmes, à cinq cents frères, à Paul, ne supporte pas le contrôle des faits.

Comprenant la faiblesse de cette hypothèse, quelques critiques recourent à une autre qui la transforme sans la rendre plus acceptable ; ils supposent que les apparitions de Jésus ont été pneumatiques et objectives. Les apôtres et saint Paul ont vu réellement Jésus ; cependant, ils n'ont pas vu Jésus ressuscité, mais Jésus spiritualisé. Le corps du Seigneur restait dans son tombeau, et Jésus a été manifesté objectivement, visiblement aux apôtres et à Paul par Dieu, qui voulait produire dans leur esprit la croyance à Jésus ressuscité. Les apparitions n'étaient pas produites par la foi ou les sentiments des disciples ; elles l'étaient par l'action d'un être spirituel, qui avait une existence indépendante de celle des apôtres.

En d'autres termes, Dieu aurait trompé les apôtres et la magnifique efflorescence du christianisme serait le produit d'un mensonge. Ces apparitions objectives de Jésus spiritualisé n'expliquent pas d'ailleurs les faits, en particulier, le tombeau vide, Jésus touché par ses disciples, leur parlant, mangeant avec eux. Enfin, il est aussi difficile de comprendre l'existence d'un être spirituel, agissant sur les sens des disciples que celle d'un être réellement ressuscité. Des deux côtés, il y a un miracle, ce que ne veulent pas admettre les rationalistes. Leur hypothèse ne devrait donc pas les satisfaire.

II

Après avoir essayé d'expliquer la croyance des apôtres à Jésus ressuscité par des visions subjectives, résultat de l'état d'esprit, dans lequel devaient se trouver ceux-ci après la mort de leur Maître, on examine le témoignage de saint Paul, et on en dégage, avons-nous dit, les conclusions suivantes : Paul n'a eu que des visions subjectives de Jésus et cependant il affirme qu'il a eu de Jésus les mêmes apparitions que les autres apôtres ; ceux-ci n'ont donc eu, eux aussi, que des visions subjectives de Jésus ; en d'autres termes, le Christ qu'ils ont vu n'était pas un personnage réel. D'ailleurs, Paul affirme que ni la chair ni le sang n'entreront dans le royaume des cieux ; c'est donc bien un être spirituel, qui, comme il l'a dit, a été révélé en lui ; un être glorifié qui n'avait plus rien de matériel. Nous n'avons pas à nous arrêter longtemps sur ces arguments, car ils ont été déjà réfutés en pàrtie par l'explication que nous avons donnée du témoignage de saint Paul. Présentons seulement quelques explications.

Et d'abord, examinons si le Juif persécuteur, qu'a été Paul, était avant sa conversion, dans un état d'esprit où pouvait se produire en lui une vision subjective de Jésus ressuscité. Y avait-il dans son esprit quoi que ce soit qui pût lui suggérer que Jésus était ressuscité. L'apôtre lui-même nous apprend dans quelles dispositions il était avant d'avoir vu Jésus sur le chemin de Damas. Vous avez ouï dire, écrit-il aux Galates, quelle était autrefois ma conduite dans le judaïsme ; que je persécutais à outrance l'Eglise de Dieu, et que je la ravageais, que j'étais avancé dans le judaïsme, étant le plus ardent zélateur des traditions de mes pères. J'étais un blasphémateur et un persécuteur, dit-il à son disciple Timothée. Il raconte au roi Agrippa quelle fut la cruauté de sa conduite envers les fidèles, car il croyait qu'il devait s'opposer énergiquement à Jésus de Nazareth. Et voilà l'homme qui, tout d'un coup, sans aucune préparation, aurait vu et entendu Jésus-Christ dans une

vision qui se serait passée tout entière dans son esprit. Comment aurait pu naître en lui la persuasion que ce Jésus qu'il avait en horreur, était le Messie prédit par les prophètes et qu'après la mort infamante qu'il avait subie à Jérusalem il était ressuscité ? Tout en lui s'opposait à cette croyance et rien d'antérieur n'avait pu l'y amener. Lui-même, d'ailleurs, a caractérisé d'un mot sa conversion : J'ai été saisi tout à coup par le Christ Jésus, *Phil.*, III, 12.

Qu'on ne vienne pas nous parler d'un travail subconscient qui s'était fait dans la pensée de l'apôtre ; c'est là une hypothèse gratuite et qui ne répond pas à la réalité, car ce travail subconscient aurait dû, étant données la mentalité et l'expérience antérieure du Juif, ennemi acharné de Jésus, produire exactement l'effet contraire à celui qui s'est produit.

On a déjà essayé bien des fois d'expliquer d'une façon naturelle la conversion du pharisien Paul ; aucune explication n'a paru suffisante à personne, sauf à celui qui l'avait inventée. La parole de Baur, le rationaliste bien connu, reste toujours vraie : Il y a deux faits qu'on n'explique pas, la résurrection de Jésus-Christ et la conversion de Paul.

Si, maintenant, nous examinons l'idée que saint Paul se faisait des apparitions à Pierre et aux disciples, nous reconnaissons qu'elles étaient pour lui de même nature que celle qu'il avait eue lui-même ; elles étaient réelles. Jésus avait apparu dans un corps glorifié, dans son corps de gloire, écrit-il aux Philippiens, II, 21, mais ce corps n'était pas un fantôme, car pour saint Paul, le corps glorifié était bien après la résurrection, le même corps, qui était mort et avait été enseveli ; il le dit nettement, ainsi que nous l'avons constaté. Ce corps, il est vrai, avait été transformé puisqu'il était devenu un corps de gloire ; il ne s'ensuivait pas que, pour saint Paul, il était immatériel. Pour expliquer la pensée de l'apôtre à ce sujet, il faudrait exposer tout son système anthropologique et sa psychologie religieuse, et ce serait une tâche longue et difficile ; contentons-nous de dire en quoi consistait pour lui cette transformation du corps humain par la résurrection. D'après saint Paul, notre corps est, pendant cette vie, animé par un principe naturel, qu'il appelle la ψυχή ; il est donc psychique.

Après la mort, ce principe disparaît et le corps du juste est désormais animé par l'esprit de Dieu, par le πνεῦμα, qui vivifie le corps ; il est devenu pneumatique. Le corps est donc transformé en ce sens que son principe d'action est différent, mais le corps reste identique à lui-même. Il nous importe peu d'ailleurs, pour le moment, de comprendre ce qu'est un corps de gloire, il nous suffit de savoir que, pour saint Paul, c'est un corps réel et non une illusion. S'il appelle le corps ressuscité corps pneumatique ou spirituel, cela ne veut pas dire corps aérien ou éthéré, mais corps animé par l'esprit. Pour saint Paul, le corps glorifié du Christ était donc bien un corps réel.

Poursuivons l'examen des arguments des rationalistes. Peut-on soutenir que l'apôtre a eu sur le chemin de Damas une vision semblable à celles qu'il a eues à diverses reprises pendant sa vie? Paul l'épileptique, était, a-t-on dit, un visionnaire. Mais d'abord, il n'est pas prouvé du tout que Paul ait été épileptique. Il était atteint, il est vrai, d'une infirmité qui, à son dire, était pénible et humiliante, c'était une épine en sa chair. Quelle était cette maladie? Nous l'ignorons, mais ce n'était pas l'épilepsie. Comment, s'il en avait été atteint aurait-il pu supporter les fatigues de son apostolat, qui dura au moins vingt ans? Paul était en réalité d'une constitution vigoureuse : ses nombreux voyages, le plus souvent à pied, dans les pires conditions, son travail incessant, de jour pour gagner sa vie, la nuit pour prêcher l'Evangile, ses angoisses multipliées, les épreuves qu'il eut à subir, naufrages, attaques des voleurs, les souffrances qu'il supporta, flagellation, lapidation, en sont un témoignage, II *Cor.*, XI, 23-26. « Fatigue, peine, veilles fréquentes, faim et soif, jeûnes répétés, froid et dénûment, j'ai tout enduré, dit-il, sans parler du fardeau que m'impose chaque jour, le souci de toutes les églises ». *Ib.* 27, 28. Un épileptique n'aurait pas résisté à un surmenage pareil.

Et maintenant, que saint Paul ait eu des visions, nous le reconnaissons ; mais, ainsi que nous l'avons établi, il a toujours eu soin de les distinguer de l'apparition qu'il a eue de Jésus sur le chemin de Damas. Pour lui, le Christ lui a apparu réellement, et il a pu affirmer qu'il était apôtre au même titre que les autres apôtres, puisqu'il avait vu le Christ.

Et maintenant, quelques mots seulement sur les autres objections des rationalistes. Paul enseigne que ni la chair, ni le sang n'entreront dans le royaume des cieux. Donc, dit-on, le corps glorifié, tel qu'a été celui du Christ, est un corps immatériel. Dans ce passage, l'apôtre parle de la chair et du sang, non comme constitutifs du corps humain, mais en tant que producteur et organe du péché. Or, le corps ressuscité n'est plus le corps, dominé par les instincts naturels, c'est-à-dire par la chair. Celle-ci n'existe plus en tant qu'organe du péché ; elle n'entrera donc pas comme telle dans le royaume des cieux. Il n'est pas question ici de la matérialité ou de l'immatérialité du corps glorifié. Enfin, si l'apôtre écrit aux Galates que le Fils de Dieu a été révélé en lui, il veut dire qu'à l'apparition extérieure de Jésus a correspondu en lui une révélation intérieure, qui lui a appris ce qu'il devait enseigner. Il constate cet effet intérieur parce qu'il voulait démontrer aux Galates que l'Evangile qu'il leur avait prêché, lui avait été révélé par Jésus-Christ.

Il reste donc prouvé que le corps de Jésus, ressuscité et glorieux, était, pour saint Paul, un corps réel et non un esprit. Il a donc cru à la réalité extérieure du Christ lui apparaissant, et puisque l'apparition qu'il a eue est de même nature que celle qu'ont eue Pierre et les apôtres, il s'ensuit qu'à son témoignage, ceux-ci ont vu le corps réel du Christ.

III

Il nous reste à dire quelques mots sur la prétendue formation légendaire des récits évangéliques sur la résurrection, construction qui ne repose sur aucun fait positif. On l'a déduite surtout de ce qu'il y avait, dit-on, des contradictions entre eux. Nous avons déjà montré qu'il n'en était rien et que, si nous tenons compte de la façon de procéder des évangélistes, ces récits s'accordent suffisamment les uns avec les autres, autant du moins que peuvent s'accorder des récits qui sont extraits de sources différentes. Il nous faut maintenant expli-

quer la contradiction fondamentale qu'on a prétendu relever entre les évangiles de saint Matthieu et de saint Marc, d'un côté, et ceux de saint Luc et de saint Jean de l'autre. Les premiers représenteraient la tradition galiléenne, les seconds la tradition hiérosolymitaine. Les uns n'auraient parlé que des apparitions de Jésus en Galilée ; les autres que des apparitions à Jérusalem. Quelques critiques en ont conclu que les deux traditions étaient totalement différentes et étrangères l'une à l'autre ; d'autres ont soutenu que la tradition galiléenne était seule historique et que la tradition hiérosolymitaine en était un développement légendaire ; d'autres enfin reconnaissent la valeur historique de la tradition hiérosolymitaine. Tous cependant supposent que les apparitions ont été subjectives.

Précisons les faits. Nous reconnaissons qu'il y a eu deux traditions : l'une racontant les apparitions de Jésus en Galilée et l'autre les apparitions à Jérusalem. Mais elles ne s'excluent pas et rapportent toutes les deux des faits historiques. Il est probable que les quatre évangélistes et saint Paul ont connu les deux traditions, et on peut expliquer l'usage plus ou moins exclusif qu'ils en ont fait. Et d'abord, si les évangélistes saint Matthieu et saint Marc, ont voulu raconter surtout les apparitions galiléennes, on est obligé de reconnaître qu'ils savaient que Jésus avait apparu d'abord à Jérusalem. Saint Matthieu raconte une apparition de Jésus aux femmes galiléennes, revenant du tombeau. En outre, il fait une allusion significative à une apparition de Jésus qui aurait précédé et qui, d'après lui, eut lieu en Galilée. Les onze disciples, dit-on, s'en allèrent en Galilée, à la montagne où Jésus leur avait ordonné de se rendre. Or, en aucun passage de son évangile, il n'est parlé ni de cette montagne, ni de cet ordre, pas même lorsque Jésus, le soir de la Cène, annonce à ses disciples qu'après sa résurrection il les précédera en Galilée. Cet ordre a été donné par Jésus à ses disciples, lors d'une de ses apparitions à Jérusalem, que saint Matthieu a connue. Quant à saint Marc, probablement natif de Jérusalem et compagnon de saint Paul, il ne pouvait ignorer les apparitions dans cette ville, que l'apôtre a rapportées. Nous n'appelons pas en témoignage les derniers versets de son évangile, puisque ces critiques nient leur

authenticité. Observons seulement qu'ils ne savent pas si l'évangéliste saint Marc a raconté ou non des apparitions à Jérusalem, puisque, d'après eux, nous n'avons pas la finale de son Evangile. Il ne peut donc être tenu pour un représentant de la seule tradition galiléenne.

Saint Luc ne raconte que des apparitions à Jérusalem, mais nous dirons pourquoi, et nous montrerons qu'il a dû connaître aussi les apparitions galiléennes. Quant à saint Jean, s'il insiste sur les apparitions à Jérusalem, il raconte aussi une apparition en Galilée. On a bien soutenu que ce récit n'était pas de l'apôtre, mais en supposant qu'il soit une addition à l'évangile, cette addition est de saint Jean, ainsi que nous l'avons démontré dans l'*Histoire des Livres du Nouveau Testament*, IV, p. 280.

Bien qu'on l'ait nié, saint Paul a certainement connu des apparitions de Jésus à Jérusalem. Nous avons déjà dit que les apparitions à Pierre et aux douze qu'il mentionne doivent être identifiées avec celles dont parle saint Luc et qui eurent lieu à Jérusalem ; l'apparition aux cinq cents frères n'a pu se passer qu'en Galilée. Nous avons déjà fait remarquer que la forme même du témoignage de l'apôtre indique deux séries différentes d'apparitions. Saint Paul est donc le représentant des deux traditions, lesquelles peuvent être différentes, mais ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

Pour établir cette exclusivité, il faudrait soutenir que les évangélistes ont rapporté tous les faits dans l'ordre, où ils se sont passés, et les paroles dans leur teneur rigoureuse, et n'ont pas adapté les uns et les autres à leur plan. Puisque nous n'acceptons pas cette manière de voir, nous avons à expliquer les faits et les paroles qui indiqueraient, dit-on, que les apparitions de Jésus ont eu lieu, seulement en Galilée ou seulement à Jérusalem.

Etudions le premier cas. Dans les évangiles de saint Matthieu et de saint Marc, l'ange dit aux femmes galiléennes : Voici que Jésus vous précède en Galilée ; là vous le verrez, et, d'après saint Marc, il ajoute : Comme il vous l'a dit, tandis que, d'après saint Matthieu, il dit : Voici, je vous l'ai dit. Est-ce que par ces paroles les deux évangélistes ont voulu exclure

toute autre apparition de Jésus que celle qui eut lieu en Galilée? Il semble plus simple de croire qu'ils ont rapporté cette partie du discours de l'ange, parce qu'ils voulaient s'en tenir dans leur récit aux apparitions galiléennes. Quant aux paroles de l'ange, c'est là que vous le verrez, comme il vous l'a dit, ou je vous le dis, c'est probablement une conclusion des précédentes paroles, qu'elle soit de l'ange ou de l'évangéliste. Et maintenant, pourquoi saint Matthieu a-t-il voulu s'en tenir exclusivement à l'apparition de Jésus en Galilée? Cela peut s'expliquer par ce fait que cette apparition n'est pas rapportée pour elle-même, mais à cause de l'ordre que donna Jésus à ses apôtres d'aller enseigner toutes les nations. Cela est si vrai que l'Evangile la place dans un lieu indéterminé, sur une montagne inconnue par ailleurs. Jésus qui avait promulgué le royaume de Dieu sur une montagne de Galilée, suivant le récit de saint Matthieu, devait en ordonner dans le même lieu la prédication dans le monde entier. On peut donc croire que la parole de Jésus, rappelant un ordre de Jésus voulait simplement dire : Allez en Galilée, c'est là que je vous donnerai mes dernières instructions, ce qui eut lieu, en effet.

Nous ne pouvons exposer aux rationalistes le but de saint Marc, puisque, d'après eux, nous n'avons pas la finale authentique de son Evangile. Il a dû être d'ailleurs le même que celui de saint Matthieu.

Etudions maintenant l'Evangile de saint Luc, dont la teneur générale paraît plus difficile à expliquer. Il n'y est raconté aucune apparition de Jésus en Galilée ; même la parole de l'ange, rappelant l'ordre de Jésus aux disciples d'aller en Galilée, est passée sous silence ; enfin et surtout, on y trouve un ordre de Jésus aux apôtres de ne pas quitter Jérusalem avant d'avoir été revêtus de la puissance d'en haut. Et cet ordre paraît avoir été donné le jour même de la résurrection, ce qui exclurait toute apparition de Jésus en Galilée.

Observons tout d'abord que si saint Luc n'a pas rapporté la parole de l'ange aux femmes, c'est qu'il n'avait pas l'intention de raconter des apparitions de Jésus en Galilée et cette intention s'explique si nous tenons compte du plan général et du procédé de rédaction des dernières lignes de son Evangile.

Son but est de raconter en deux livres l'activité du Sauveur en Galilée, puis à Jérusalem; ensuite, son activité par ses apôtres dans le monde entier jusqu'à Rome. Saint Luc connaissait les apparitions en Galilée, puisqu'il avait reproduit dans le reste de son Evangile la catéchèse apostolique, laquelle contenait les apparitions galiléennes, ainsi qu'il appert de l'Evangile de saint Matthieu. De plus, il était disciple de saint Paul qui rapportait des apparitions en Galilée. Mais, ayant conduit dans son récit Jésus à Jérusalem, il ne voulait pas le ramener en Galilée ; il a donc terminé son premier livre par une conclusion, réunissant des faits et des paroles qui s'espaçaient en réalité en des temps différents, se réservant de les rapporter en détail dans un second livre.

En effet, si nous examinons la dernière page de son Evangile, nous remarquons qu'à deux reprises les paroles de Jésus y sont citées avec une nouvelle formule d'introduction, ce qui indique bien qu'elles n'ont pas été prononcées dans la même séance. Or, une de ces paroles est justement celle où Jésus ordonne à ses disciples de ne pas quitter Jérusalem. Enfin, l'évangéliste termine par une sorte de récit de l'Ascension de Jésus. Si tout s'est passé le même jour, il faudrait supposer que l'auteur s'est contredit lui-même puisque, dans son second livre, les Actes des Apôtres, il raconte que l'Ascension eut lieu non pas le soir même de la Résurrection, mais quarante jours après. Il est donc certain que nous avons, dans cette dernière page du III[e] évangile, un résumé, où il n'est pas tenu compte du moment où les paroles ont été dites et où les faits se sont passés.

Dans le second livre, saint Luc replace le tout dans son cadre. Il raconte que Jésus apparut à ses disciples pendant quarante jours, et l'on doit croire que plusieurs de ces apparitions eurent lieu en Galilée, puisque les apôtres n'étaient pas restés à Jérusalem. Ils y revinrent probablement à l'occasion de la fête de Pentecôte, qui était proche, et c'est dix jours avant que, d'après les récits de saint Luc dans les Actes, Jésus monta au ciel en leur présence. Avant de les quitter il leur donna l'ordre de ne pas s'éloigner de Jérusalem, mais d'y attendre l'accomplissement de la promesse du Père. C'est exacte-

ment le même ordre, et dans des termes à peu près identiques, que l'ordre rapporté à la fin de l'Evangile. Il est donc démontré que cet ordre de Jésus n'a pas été donné le soir de la résurrection et, par conséquent, que saint Luc n'a pas cru que toutes les apparitions de Jésus avaient eu lieu à Jérusalem et a exclu par cette parole les apparitions en Galilée. La contradiction fondamentale qui, prétendait-on, existait entre les récits évangéliques, disparaît donc si l'on tient compte des points de vue différents où se sont placés les évangélistes ; les divergences de détail qu'on a relevées ont été expliquées.

Il nous reste à montrer que les divers récits, tout en étant indépendants les uns des autres, se supposent mutuellement ce qui serait anormal si nous avions affaire à des légendes populaires, dont le caractère ordinaire est de ne tenir aucun compte les unes des autres et de se développer plutôt d'une façon autonome.

Ainsi, en saint Jean, Marie-Madeleine dit à Pierre et à l'autre disciple : On a enlevé le Seigneur du tombeau et nous ne savons où on l'a mis. C'est par les autres évangiles que nous apprenons qu'elle n'était pas venue seule au tombeau. Dans saint Luc, les disciples allant à Emmaüs racontent au voyageur qu'ils ont rencontré, ce qui s'était passé à Jérusalem : Jésus a été crucifié, lui qu'ils croyaient être le libérateur d'Israël, et ils ajoutent : Et voici le troisième jour depuis que ces choses sont arrivées. Ces dernières paroles sont expliquées par saint Matthieu qui rapporte que Jésus, avait prédit qu'il ressusciterait le troisième jour. Lorsque Jésus, d'après saint Luc, apparut à ses disciples, ils furent saisis d'épouvante et de crainte et crurent voir un esprit. Saint Jean nous explique cette frayeur des apôtres quand il nous apprend que Jésus se trouva au milieu d'eux, les portes étant fermées. Et si, dans le IV[e] Evangile, Jésus leur montre ses mains et son côté, c'est que les apôtres le prenaient pour un esprit, ce que saint Jean cependant ne dit pas, mais que saint Luc a rapporté. Le même évangéliste raconte qu'on présenta à Jésus du poisson rôti, et saint Marc nous apprend qu'à ce moment les disciples étaient à table. Lorsque Pierre dit à Corneille que Jésus a mangé et bu avec ses disciples, il fait allusion à un fait que

saint Jean rapporte. Il ressort de ces constatations que ces récits évangéliques, se supposant les uns les autres, ne peuvent être le produit de l'imagination populaire, s'exerçant sur le fait principal d'une façon désordonnée.

***

Arrêtons cette discussion. Ausi bien, devrais-je plutôt m'excuser de l'avoir prolongée, et d'avoir soumis à une si dure épreuve votre si méritoire attention. Permettez-moi seulement, avant de conclure, de résumer toute la suite de ces conférences et de vous en présenter, en quelques mots, l'économie. Les documents qui nous rapportent la résurrection de Jésus sont les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, et les épîtres de saint Paul. La première question qui se posait est celle de la valeur historique de ces écrits. Nous avons établi dans une première conférence, que cette valeur est de premier ordre, et donc que l'on ne saurait *à priori* récuser leur témoignage, sans aller contre toutes les lois de l'honnêteté et du bon sens.

Mais on insiste. Même en reconnaissant cette valeur historique pour l'ensemble des récits et des discours rapportés, on remarque que, dans les récits de la résurrection en particulier, apparaissent des divergences, des contradictions, prétend-on, qui ne permettent pas d'accepter ces récits, comme purement et simplement historiques, comme l'expression pure et simple de la vérité. L'invention, l'imagination, la fantaisie, y ont eu leur part : la résurrection du Seigneur n'est pas établie.

Nous avons d'abord exposé nos principes d'exégèse ; ensuite, patiemment, en suivant nos adversaires dans tous les dédales de leurs critiques et dans tous les méandres de leur argumentation, nous avons dû, — et ç'a été la partie la plus ardue de notre tâche, — parcourir tous les détails fournis par nos sources ; nous avons dû montrer comment ces détails s'accordent ou, du moins ne se repoussent pas entre eux ; comment la diversité n'est pas opposition, les divergences ne sont pas contradictions ; comment, en un mot, chacun de nos

auteurs, en traitant librement, et avec les particularités que comportait son point de vue propre, une matière commune, en a respecté la vérité objective et l'intégrité, et a apporté, grâce à l'indépendance de son témoignage, une confirmation de plus au fait fondamental de la résurrection du Sauveur.

C'était là, si vous le voulez, la partie défensive de ce travail. La conclusion en était que la foi chrétienne n'a rien à craindre des attaques dont elle est l'objet. Mais il restait une chose à faire : attaquer à notre tour et demander à nos adversaires s'ils pouvaient nous expliquer dans l'hypothèse de la non-résurrection du Christ, s'ils pouvaient, dis-je, nous expliquer comment les apôtres ont pu croire si fermement à cette résurrection, au point d'en être transformés en d'autres hommes ; comment, en particulier, le persécuteur Paul a pu croire avoir vu le Christ glorieux ; comment, enfin, a pu se former la légende, si légende il y eut. C'est l'objet de cette dernière conférence. Et, au lieu de réponses nettes, de preuves documentées, qu'avons-nous constaté qu'on nous donnait? Des hypothèses de visions subjectives ou objectives, d'hallucinations, des systèmes contraires à tout ce que comporte la teneur de nos documents, des suppositions qui se heurtent à la plus élémentaire psychologie. Vraiment, pour ébranler une foi séculaire, pour ébranler notre foi à notre Dieu ressuscité, il faudrait autre chose.

Nous continuerons donc à garder cette foi, et puisque, d'après saint Paul, le Christ ressuscité ne meurt plus, nous ne permettrons pas, par notre courage et notre constance, que ce Christ toujours vivant en lui-même, meure parmi nous et dans notre nation. Nous lui garderons, dans notre société, la place qui convient au vainqueur de la mort et à la source de l'éternelle vie.

E. JACQUIER.



LE PROGRÈS

Avez-vous médité quelquefois, sur la Somme « d'opinions » ou de « principes » qu'un honnête homme « doit avoir »? Opinion sur l'avenir des dirigeables et l'authenticité du quatrième Evangile, opinion sur les affaires de Macédoine et le bi-métallisme, opinion sur les sections A, B, C, et D, du baccalauréat et la question sociale, opinion sur le protectionnisme et l'impôt progressif, opinion sur la valeur des syndicats et le ministère Briand, opinion sur les cultuelles et la décadence du parlementarisme, opinion sur la tiare de Saïtaphernès et l'affaire Dreyfus, etc., etc., etc. Moi, qui vous parle, je dus voter un jour sur la question des octrois. Faut-il les supprimer? N'est-il pas plus sage de les conserver? Je réfléchis, et le résultat de mes réflexions fut médiocre; je m'informai, ce qui m'amena à conclure que mes compatriotes n'étaient pas mieux renseignés que moi ; je demandai un mot d'ordre à mes amis politiques, et je constatai chez eux des divergences profondes. En désespoir de cause, je dus me faire *mon pétite réligion à part moi*, en matière de douanes. Il n'est point douteux que « mon pétite religion douanière » est quelque chose de peu avouable dont il conviendrait peut-être que j'eusse quelque sérieuse honte. Mais qui sait si je n'aurai pas à me prononcer prochainement pour les sous-marins contre les cuirassés, pour le scrutin d'arrondissement contre la représentation proportionnelle, ou pour les grandes Compagnies du Chemin de fer contre l'Etat? De toutes ces opinions que des milliers ou des millions de citoyens français improvi-

seront comme moi, on peut dire déjà, avec certitude, qu'elles n'ont aucune valeur.

La philosophie et la religion proprement dite, ne se prêtent pas moins que l'astronomie ou l'histoire, ou la littérature à la fantaisie des improvisateurs. Pourquoi M. Un tel est-il agnostique ou kantiste? pourquoi Madame Une telle se proclame-t-elle moniste ou nietzschéenne? pourquoi Mademoiselle Une telle adopte-t-elle régulièrement, toutes les solutions modernistes? Il y aurait profit à le savoir. Sans doute les causes d'erreurs sont innombrables, mais elles ont entre elles comme un air de famille. Essayons de les définir.

N'est-il pas vrai qu'il faut d'abord mettre en cause l'instruction encyclopédique que la France se donne ou croit se donner depuis 150 ans, *De omni re scibili*. Ecoles, programmes, journaux, revues et livres tendent à transformer chaque cerveau en un raccourci de plusieurs dictionnaires. Le bon sens, cependant, le plus élémentaire bon sens suffit à faire comprendre qu'à s'étendre ainsi, indéfiniment, la science individuelle perd toute originalité et toute profondeur. Il affirme encore ceci : qu'un choix s'impose entre les connaissances de luxe et les connaissances primordiales qui sont indispensables soit à la vie humaine, soit à l'exercice d'une profession. Il dit enfin, que l'habitude des recherches encyclopédiques, fausse nécessairement le mécanisme intellectuel de la plupart de nos contemporains. Comme les hommes, en général, ne sont pas faits pour parcourir toujours dans tous les sens toute la planète habitée, mais bien pour vivre habituellement dans un espace déterminé, ainsi leur esprit doit s'attacher non pas à toutes les sciences, mais aux seules connaissances que détermine leur degré de culture. Truisme, me dira quelqu'un. — Non, Monsieur, quand une vérité, si élémentaire, si vraie, si banale soit-elle, est à ce point méconnue par un peuple, elle n'a plus rien de commun avec le truisme.

Aux méfaits de l'esprit encyclopédique, le libre examen est venu ajouter les siens qui ne sont pas moindres. Ou, plutôt, la collaboration de l'esprit encyclopédique et du libre examen représente une sorte de monstruosité génératrice de désastres. Plus les hommes ont de connaissances et plus leur est néces-

saire l'appui secourable d'une autorité. Comment pourriez-vous contrôler personnellement toutes les notions plus ou moins scientifiques qui concourent à la genèse de vos opinions. En réalité, vous ne pensez que d'après tel maître, tel journaliste, tel conférencier, tel auteur. Il y aurait sérieux avantage à vous avouer le fait, car sans vous en douter, vous vivez dans un perpétuel mensonge. Vous qui vous flattez d'avoir des opinions personnelles, vous devez, tous ou presque tous vos concepts à l'autorité. Or, vous oubliez de contrôler l'authenticité de ses titres, quand vous n'affectez pas d'ignorer son existence. De sorte que, ô homme de progrès, si fier de votre critique, vous entretenez soigneusement dans votre magasin, je veux dire dans votre mémoire, des idées que vous n'eûtes pas le temps de faire vôtres par un examen méthodique et approfondi et qui vous viennent vous ne savez même pas de quelles usines.

O filles du zénith, nuées !...

Plus encore que la manie encyclopédique et plus que la critique issue du libre examen, l'évolutionnisme jette le trouble, un trouble peut-être irrémédiable dans certaines cervelles contemporaines.

Qu'est-ce que l'évolution dont tout le monde parle? Un très petit nombre d'hommes consciencieux le savent avec précision ; efforçons-nous de le croire fermement. Pour les autres, le résidu évolutionniste se ramène à cette maxime : que ce qui est vrai aujourd'hui pourrait bien n'être plus vrai demain. Le progrès fait de si merveilleuses choses ! D'où ignorance, méprisante du passé et attachement frénétique non pas à la vérité éternelle, mais aux inventions souvent mystiques de ceux qui passent pour représenter le dernier bateau ou, si vous voulez, le dernier monoplan. Il n'est sans doute pas de position intellectuelle plus misérable que celle-là. Le progressiste français de 1910 ne sait pas ce que dira demain son baromètre, il n'a aucune sorte de certitude sur les origines des tremblements de terre, il n'a le droit de compter sur aucun retour sérieux contre les maladies, la vieillesse prochaine et la mort foudroyante, il voit la vie se raréfier autour de lui, mais il ne

cesse de glorifier la toute-puissance bienfaisante de la science moderne. « Au XXI[e] siècle que ne verra-t-on pas ? Qui sait ! qui sait ! » Comme si nous ne savions pas déjà que l'automobile n'a ni embelli nos contrées, ni ennobli la vie humaine, ni fait naître parmi nous une race d'hommes supérieurs. On ne voit pas que les chauffeurs soient devenus plus humains, au sens classique et au sens moral du mot, *humaniores*, c'est-à-dire, plus intelligents et aussi plus doux, plus respectueux des droits de leurs frères, plus courtois, plus appliqués aux œuvres charitables. Il n'en ira pas autrement des aéroplanes. Quelles seront les conséquences politiques, commerciales, militaires et douanières de leur triomphe, nous ne le soupçonnons même pas. Mais ce que l'on peut affirmer avec force, c'est que toutes ces transformations si vastes et si radicales soient-elles, ne diminueront en rien la valeur du courage, par exemple, pas plus qu'elles n'affaibliront l'idée de patrie ou de famille ou de morale religieuse. Le Code de la locomotion aérienne ne supprimera pas le décalogue.

Il existe donc un ensemble d'indestructibles certitudes intellectuelles et morales qui sont l'indispensable armature de la vie. En les contestant, ou en les négligeant ou en les soumettant à une perpétuelle révision, nos progressistes se livrent à un travail stérile d'où sortira la barbarie. Que la vulgaire notion de progrès trouve sa triomphante réalisation dans l'application des sciences physiques et naturelles, aucun rétrograde ne le nie (1), mais partout ailleurs elle risque de produire des ravages, si on néglige de l'atténuer ou de la combattre radicalement. Mettant sans cesse en cause ce qui est et devrait rester acquis, les progressistes se vouent à d'éternels

(1) Et encore ! « Le laboratoire de l'Institut était pauvre et délabré, lorsque M. Branly en prit possession. Mais un local plus beau, un outillage plus complet et plus moderne l'eût probablement orienté vers les expériences à la mode d'alors, qui ne fussent (peut-être) pas sorties du banal. Réduit à de petits moyens, il a dû se rabattre sur « la vieille physique » et réétudier, reconnaître ce que l'on croyait tout à fait connu et fixé définitivement : Et c'est là que des mondes insoupçonnés se sont révélés. La révélation aurait pu avoir lieu cent ans plus tôt. Ne pouvant pas suivre son temps, il travaillait dans l'éternel ou, pour mieux dire, dans le général et le simple. »

et inutiles renoncements, à moins qu'ils n accumulent des ruines. Que dirait-on d'un architecte qui raserait le Louvre et Notre-Dame pour construire sur leur emplacement des maisons américaines? Il est permis de se demander, si dans l'ordre des choses morales, de telles horreurs ne sont pas devenues d'une pratique journalière.

Quelques exemples rendront, sans doute, cette pensée plus claire.

Le divorce est considéré généralement comme un effet de ce qui a nom, le progrès. D'une famille qui compte un grand nombre d'enfants, on dit qu'elle est patriarcale et arriérée. Celles au contraire, qui ont un fils unique passent pour marcher avec leur temps.

L'hervéisme subit, en ce moment, une sorte d'éclipse qui, espérons-le, ne sera point passagère, mais il est l'aboutissement logique d'une série de mouvements et d'opinions dits progressistes, dont l'histoire porterait très convenablement ce titre : De la *Marseillaise à l'Internationale*, ou plutôt, de l'*Internationale au Drapeau dans le fumier*.

Renoncer à ses convictions catholiques, cela s'appelle sacrifier enfin à la Lumière et au Progrès. Mais ceux qui se libèrent ainsi ne s'en tiennent pas d'ordinaire à cette première opération, car un théiste et un déiste sont presque aussi archaïques de nos jours qu'un simple catholique : ils deviennent positivistes ou panthéistes.

Un homme d'Etat qui se présenterait au peuple comme probe, austère, doctrinaire, serait proclamé unanimement fossile. Tels Royer-Collard, Guizot, Dufaure. M. Briand qui s'adapte comme on sait, au temps, au milieu ou à la fonction, jouit d'une popularité sans égale ; il est le virtuose de l'évolution.

Dans l'ordre des choses religieuses, il apparaît maintenant aux moins informés que Messieurs les modernistes — hérétiques très dangereux — furent tous les sectateurs ardents du dieu Progrès.

Essayez donc, une fois, de caractériser chacune des nuances politiques que représentent les divers groupes de gauche, depuis le Centre jadis puissant, jusqu'aux tenants plus ou moins avérés de l'anarchie. La seule notion de progrès vous guidera

sûrement dans cette opération difficile. Ces Messieurs du Centre gauche n'ont rien tant à cœur que d'être de leur temps, de marcher avec leur temps dans la voie du progrès naturellement. Mais voici que les hommes de gauche mettent leur point d'honneur à se distinguer du Centre par un amour plus vif ou plus bruyant dudit progrès. Les radicaux n'ont soif que de réformes, c'est-à-dire de modifications incessantes et profondes qui doivent anéantir tout le passé de la France. Ils croyaient bien ceux-là, avoir accaparé pour toujours la formule définitive du devenir politique. Déjà ils en sont réduits à s'affirmer conservateurs et défenseurs de quelque chose, de la fortune, d'abord, d'un minimum d'ordre, d'un certain patriotisme. Les malheureux ! ils sont progressistes, mais jusqu'à l'antimilitarisme exclusivement. Ce mais, les voue à une prochaine défaite qu'escomptent les purs socialistes, détenteurs provisoires de la véritable tradition progressiste. On ne s'en tiendra pas là. Les socialistes parlementaires provoquent les quolibets des syndicalistes révolutionnaires et des anarchistes. Ces derniers ne mettent point de mais dans leurs programmes de réformes ; ils veulent, sans réserve, le changement, dût-il ressembler à la destruction pure, ils ne sacrifient le Progrès à rien ni à personne, mais au contraire, ils sacrifient tout et tous au dieu insatiable. Ils possèdent bien l'authentique doctrine.

Le centre gauche a beau dire, et avec raison, hélas ! que le socialisme impie détruit toute notre organisation nationale. Ses lamentations font rire les intéressés, encore qu'ils soient de peu joyeuses victimes. N'est-ce pas au nom du progrès que le Centre gauche conquit la richesse, le pouvoir, l'influence? C'est au nom du même progrès que d'autres lui enlevèrent toutes ces choses. C'est au nom du progrès qu'on expulse les congrégations françaises, après les avoir dépouillées de leurs biens. Aux partis extrêmes il est vraiment impossible de refuser les prix de logique et de doctrine.

Pendant ce temps, les perfectionnements du machinisme se poursuivent, pour ainsi dire, uniformément dans tous les pays civilisés, aussi bien dans la semi-féodale Allemagne et dans l'Amérique, pays de rois, que dans la France démocra-

tique. Selon qu'il s'applique aux inventions récentes des aérostiers, des ingénieurs, des physiciens et des chimistes ou aux transformations de la vie politique et sociale en France, le mot progrès exprime donc deux choses essentiellement distinctes, sinon contraires. Si les ouvriers français ne jouissent pas encore des retraites opulentes qui sont assurées depuis plusieurs années déjà, aux ouvriers allemands, ils n'ont qu'à s'en prendre au mot fétiche. Au lieu qu'en France on crie : démocratie « réforme toujours en avant, vers plus de justice », on négocie en Allemagne, on calcule, on discipline les esprits aussi bien que les corps d'état et on fait aboutir rapidement des solutions heureuses.

Ainsi, question d'outillage mise à part, le mot fétiche ne répond le plus souvent, qu'à de désolantes réalités politiques, sociales et morales. Le Progrès, c'est le mal.

Pourquoi?

Parce qu'il favorise l'ignorance du passé qui est presque du crétinisme et qui, en tout cas, tend à devenir du crétinisme, parce qu'il introduit dans la plupart des intelligences un ensemble incohérent d'opinions vagues et superficielles ou fausses, en d'autres termes, parce qu'il annihile toutes les richesses intellectuelles accumulées sur notre vieux sol occidental, par les ancêtres.

Les néo-barbares s'imaginent ou, tout au moins, ils pensent et agissent comme s'ils s'imaginaient que les architectes du xxe siècle « font mieux » que le temple de Philæ ou le Parthénon, ou la Sainte-Chapelle. Ils s'obstinent à ne point souffrir de toute cette laideur moderne qui envahit Paris et sa banlieue. Se trouve-t-il un seul militaire même en Angleterre, même en Allemagne, pour supposer qu'on puisse surpasser la stratégie de Napoléon? Beethoven est aux musiciens ce que Napoléon est aux professeurs de stratégie ; jusqu'à preuve historique du contraire, tous le tiennent pour un génie unique et s'il était permis d'employer une expression nietzschéenne, pour insurmontable. Il est bien certain encore, qu'aucun pionnier ne saurait rivaliser avec Christophe Colomb. Ceux-là même qui découvriront le pôle Nord et le pôle Sud n'atteindront jamais à la gloire du grand Génois. Une remarque ana-

logue s'applique aux astronomes du XVIe siècle. En politique il n'est rien d'aussi profond, d'aussi bien conçu, d'aussi vaste, d'aussi grand, ni d'aussi beau que la réalisat on de la grande paix romaine. A côté des Romains, Anglo-Saxons et Allemands ne sont que des écoliers, et ils l'avouent implicitement lorsqu'ils emploient un mot latin pour synthétiser leurs ambitions : ils disent gauchement, impérialisme, un peu comme les généraux barbares s'affublaient de la pourpre romaine.

Si dans des sciences qu'on pourrait appeler modernes et qui sont faites de renouvellement incessant et d'améliorations, voire d'inventions quotidiennes, le passé commande à ce point le présent, que dire des formes de la vie intellectuelle qui sont la pure tradition de l'humanité, savoir de la théologie, de la philosophie, de la littérature? Les hommes n'entendirent jamais rien de comparable au *Décalogue* et au *Sermon sur la montagne*. Justement, le progrès laïque même en 1910, consiste à trouver une morale qui n'ait rien de commun avec les deux documents divins, une morale sans Dieu. Quoi de plus misérable que toutes ces tentatives? S'inspirer de la notion de progrès dans la recherche des principes qui condamnent efficacement le vol, l'homicide et l'impureté, est de la démence pure. Les inventeurs disent tour à tour ou en même temps (car l'incohérence leur est familière), lutte pour la vie, solidarité, religion de l'humanité, aristocratie, démocratie, démocratie surtout et anarchie.

Grâce à Dieu, même dans les milieux le plus follement modernes, la morale qu'on l'observe ou qu'on l'outrage, a, malgré tout, un peu plus d'importance sociale que la locomotion, fût-elle aérienne ou sous-marine. Elle règle toute vie ou la console ou la châtie par ses infaillibles sanctions. Qui oserait prétendre que ce qui s'appelle communément le progrès, remplit en morale une fonction à la fois importante et bienfaisante ?

Le sentiment religieux appelle des observations analogues. Protestants libéraux et modernistes catholiques se flattent bruyamment des découvertes merveilleuses, prodigieuses qu'ils auraient faites, en ces dernières années, dans le domaine de la vie mystique. De même que Copernic avait trans-

formé l'astronomie, de même qu'Emmanuel Kant prétend avoir renouvelé radicalement la métaphysique, de même, nos modernistes ne cessent de vanter les mystères inexprimables de leurs récentes inventions religieuses. Ils vont à Dieu de toute leur âme, ils font grand état de la subconscience, ils vivent leur pensée, ils ajoutent à la religion chrétienne le clair de lune et l'impératif catégorique. Carlyle et Renan, le moi et la communion avec Sirius, la théologie de M. Auguste Sabatier et l'hagiographie de M. Fogazzaro. Pathos, pose et niaiserie. Depuis qu'ils impriment (et Dieu sait si cette occupation leur est chère), Messieurs les modernistes n'ont pas su éditer une seule, je dis bien, une seule prière convenable. C'est presque une mauvaise action de comparer à ces malsaines inepties les divines prières de la liturgie catholique. Par centaines et par milliers, elles s'offrent à la piété des croyants, depuis les plus anciens psaumes jusqu'à l'admirable invocation de Madame Elisabeth ; elles s'offrent chastes, riches de sentiment et de pensées, génératrices de résignation ou de force, simplement belles, capables soit de toucher le cœur des ignorants, soit de forcer l'admiration des plus hautes intelligences. Dans une page magnifique, Veuillot a expliqué le genre de commotion profonde qu'il éprouva, étant encore libre-penseur, lorsqu'il entendit pour la première fois ces simples mots, prélude de la prière du soir en famille : « Mettons-nous en la présence de Dieu et adorons-le. » Pour tous les instants de la vie chrétienne, l'Eglise a trouvé des prières aussi belles ou plus belles ; on n'a que l'embarras du choix ; et le choix la librairie catholique, dont on a dit assez de mal, a su la mettre à la portée des plus pauvres.

Il est à remarquer que toutes ces prières ont trente ou vingt, ou tout au moins cinq ou six siècles d'existence bienfaisante et féconde. Le progrès, ici, fait assez pauvre figure.

Il demeure tout aussi étranger aux destinées heureuses ou malheureuses de la littérature. Il ne se trouve sans doute aucun critique de nos jours, pour égaler nos pauvres immortels de 1910, les Hervieu, les Lavedan, les Richepin aux grands maîtres du XVIIe siècle. — Mais il y a plus : ces grands maîtres eux-mêmes, ne s'élevèrent jamais à la hauteur des La-

tins et des Grecs. Corneille et Racine, tout en ayant peut-être autant de génie que Virgile et Horace, ne disposent que d'un vers bien supérieur, certes, à ce que produisirent les poètes du XIX[e] et du XX[e] siècle, mais très inférieur aux mètres savants que créèrent les Grecs et que s'approprièrent les Latins. Tel vers de Virgile est quelque chose de parfait, d'incomparablement beau, d'unique en un sens ; il est plus durable que l'airain ou que les monuments de marbre, et bien qu'il souffre des irréparables outrages du temps, il acquiert à chaque siècle, de nouvelles beautés.

Excudent alii spirantia mollius a era...
Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem...

Où trouver des vers à ce point finis, aussi denses et aussi purs? Où trouver surtout une forme d'art aussi impeccable et aussi haute? Quant au fond même des œuvres littéraires, il ne varie pas le moins du monde, depuis des siècles (1). C'est dans ce sens que le mot de La Bruyère est vrai moyennant quelques légères modifications : « Tout est dit », et cependant, l'on ne vient jamais trop tard, mais à la condition qu'on sente agir sur chacune des molécules de son être, la force enveloppante du passé. Des poètes, des penseurs, des conducteurs de peuple surgiront, à coup sûr, qui exerceront ou paraîtront

(1) Une très récente comédie traduit assez bien, à l'intention de tous nos progressistes contemporains, la salomonienne formule rajeunie par La Bruyère.

LUCIEN. Car en vérité, c'est incroyable, nous venons à une époque de prodigieux progrès. La science a tout transformé, tout perfectionné, sauf pour une seule chose.

GEORGES. Oui... laquelle?

LUCIEN. La vie sentimentale, c'est un fait : il n'y a pas de progrès de ce côté.

GEORGES. Il n'y en a pas, c'est inqualifiable.

LUCIEN. Songes-y, mon vieux, si la guerre de Troie avait lieu de nos jours, la cité du vieux Priam serait bombardée à la mélinite, des sous-marins bloqueraient la côte, le fameux cheval de bois aurait quarante chevaux, Ulysse serait correspondant militaire du *New-York Herald*, tout serait changé enfin, tout, sauf l'état d'âme des trois héros de l'aventure. Après huit mille ans, ils se retrouveraient exactement les mêmes, Ménélas, Pâris, Hélène.

GEORGES. Oh ! ce que tu as lu !

exercer sur les peuples une influence décisive. Egaleront-ils les grands maîtres de l'antiquité ou du XVIIe siècle? Ceci, c'est une autre affaire. Les chances sont très faibles ou nulles pour que les conditions sociales esthétiques et linguistiques d'où naquit le génie d'un Démosthène ou d'un Bossuet se trouvent une fois de plus réunies. L'apparition d'un autre Shakespeare est du domaine de l'hypothèse la plus fantaisiste, mais elle n'a rien d'impossible. On ne peut que difficilement se représenter la résurrection d'une langue, d'une culture, d'une métrique, telles qu'on les admire dans les œuvres d'un Virgile ou même d'un Racine.

La loi qui préside à la naissance des grands génies littéraires — si tant est qu'elle existe — n'a certainement rien de commun avec la loi du progrès.

Mêmes probabilités, sinon même certitude en philosophie. Osons écarter sans hésitation, les Renouvier, les Auguste Sabatier, les Fouillée, les Boutroux, les Bergson, et les quelques Danois ou Américains que la mode nous oblige à citer ou à lire. Quelques-uns de ces écrivains philosophiques se donnent comme de simples disciples de Kant ; d'autres croient le compléter, voire le contredire ou le combattre, mais c'est là une pure illusion de spécialiste. Disciples dociles ou prétendus contradicteurs font œuvre uniquement kantienne ; ils n'ont pas d'existence propre et s'ils intéressent, en quelque manière, leurs lecteurs, c'est comme scoliastes d'Emmanuel. La vérité est qu'il y a d'un côté Kant, et de l'autre, saint Thomas, appuyé sur Aristote. Même si le criticisme était vrai dans son ensemble, la logique des progressistes du XXe siècle recevrait de terribles nasardes. Car enfin, Kant qui appartient à l'histoire domine de très haut l'innombrable troupeau de ses successeurs ; il est le passé, un passé que modernistes et progressistes ne pourront jamais annihiler ni même sensiblement amoindrir. Du point de vue kantien, les directions générales du maître ont toutes les chances du monde d'être longtemps nécessaires. A quoi donc peut bien se réduire la fonction de progrès dans les milieux philosophiques dits avancés? A peu de chose sans doute. Il est même douteux qu'ils aient assez de vigueur intellectuelle ou morale, pour maintenir longtemps

à un niveau élevé, les études philosophiques. Le pragmatisme, le hideux pragmatisme est là qui menace de détruire toute culture désintéressée.

Mais que de la vérité philosophique presque totale et en grande partie définitive, saint Thomas soit le plus riche et le plus sûr dépositaire, nous le savons par l'Eglise, et il ne dépend que de notre bonne volonté de le savoir par nous-mêmes. Pour admirer Saint-Pierre de Rome, il n'est point nécessaire, je suppose, d'être architecte. Trois fois heureux, certes, celui qui, élevé dans l'Ecole en connaît les splendides détours. Mais tout homme cultivé qui consent à lire sérieusement trois ou quatre traités de saint Thomas, a le droit de dire : voici du vrai, voici le vrai, le vrai en hauteur et en profondeur, le vrai durable ou éternel qui ne subira au cours des siècles que d'insignifiantes modifications ou additions. Quand on compare le verbe de saint Thomas, si ferme et si sage, si net et si simpel, si élevé et si fort, au style de nos plus grands contemporains, on se défend difficilement d'un sentiment d'humiliation. Tel, l'étranger, le pèlerin passionné pour les études esthétiques qui s'en irait voir le Trocadéro après Notre-Dame, ou qui s'amuserait à comparer le Louvre avec la gare du Nord. Ah ! le progrès !

Il prend sa revanche, dit-on, dans les divers ordres de l'activité intellectuelle qui se rattachent plus ou moins directement à l'érudition, en histoire, par exemple, en archéologie, en exégèse et en sociologie. Il faut rendre cette justice aux spécialistes du XIXe siècle, qu'ils n'hésitèrent pas à se proclamer eux-mêmes savants, très savants. Le grand public les crut sur parole, et il eut raison. Cependant, il y aurait quelque danger à croire et à laisser croire que le XIXe siècle fut le siècle par excellence de la grande érudition. Aucun de ses savants n'est comparable à Ducange ou Mabillon : c'est un fait. D'ailleurs, si elle n'était infectée du préjugé progressiste, la réelle érudition du XIXe et du XXe siècle témoignerait avec force contre l'idée de progrès. L'histoire, par exemple, tend principalement à ce résultat de faire comprendre aux moins instruits l'énorme importance du passé, je ne dis pas, en soi, c'est trop évident, mais dans la vie du présent. Les morts pensent, souf-

frent, parlent, luttent, sont vaincus ou triomphent en nous, par nous, le plus souvent, mais quelquefois sans nous ou malgré nous, hélas ! Seulement voilà : le préjugé progressiste a favorisé la diffusion des pires calomnies contre la France d'avant 89, nombre d'historiens et leurs lecteurs ne voient plus les réalités historiques qu'à travers d'ineptes légendes.

De gré ou de force, l'archéologie constate à chaque instant, la supériorité esthétique et indirectement la supériorité religieuse morale et sociale du passé sur le présent. Mais, chose incroyable, on connaît des archéologues quatre-vingt-neuvistes. De là, ces cloisons étanches qui semblent surgir parfois dans certaines intelligences entre l'archéologie et la philosophie de l'histoire.

Pour les sociologues de toutes les écoles, si je ne me trompe (1), il est acquis absolument que l'avenir appartient aux syndicats ou plutôt aux seuls syndicats mixtes. Or, les syndicats mixtes ressemblent terriblement aux corporations du moyen âge. Allons-nous retourner à l'obscurantisme du moyen âge? Oui, Messieurs du Progrès, si vous voulez ne pas devenir avant qu'il soit longtemps une plèbe de tardigrades.

Quant à la théologie, ai-je besoin de dire jusqu'à quel point elle est un dépôt, un dépôt dont la garde implique d'ailleurs, une vigilance constante, un perpétuel souci de l'avenir, un incessant travail d'adaptation à des formes de vie nouvelles.

Telle qu'elle est diffuse dans les livres, les revues, les journaux, et partant dans l'opinion générale des Français du XX[e] siècle, la philosophie de progrès n'entre que pour une faible, très faible part dans tout ce qui constitue la véritable culture d'un être humain. Il ne faut même pas tolérer qu'elle règne sans contrôle parmi les ouvriers attachés à un outil et parmi les bourgeois strictement voués à l'application des sciences physiques. Qui nous dira, par exemple, dans quelle mesure les grands soyeux et leurs modestes collaborateurs, les canuts, doivent leur incontestable supériorité industrielle à la tradition lyonnaise ?

(1) Sauf peut-être pour quelques économistes de la vieille école libérale.

Autre inconvénient : c'est parce qu'ils ne soupçonnent pas l'histoire des corporations que les patrons et les ouvriers ont tant de peine à trouver un terrain d'entente.

Enfin, devons-nous laisser ignorer aux ouvriers que dans la vie morale plus importante que la recherche du pain quotidien, la notion vulgaire de progrès est une pure monstruosité. Aucun médecin n'a trouvé le vaccin de l'orgueil, de la sensualité, de la paresse, de la jalousie et de la haine. Des remèdes existent, cependant, mais ils ont dix-huit cents ans de vie historique.

Moins excusables que les ouvriers, certains ingénieurs, mathématiciens, industriels et autres spécialistes affectent de ne tenir aucun compte du passé religieux et politique de notre pays et peut-être n'en connaissent-ils que peu de chose, en effet. Quel triste état d'esprit que celui d'un homme de qui les horizons ne s'étendent pas au-delà de cinquante ou de cent ans, surtout si cet homme exerce quelque autorité sur ses semblables. Il n'est pas, à proprement parler cultivé, il appartient à la mode des barbares, ou des primaires.

Toute idée de progrès serait-elle donc fallacieuse ? Nullement. Auguste Comte a écrit : « Le progrès est le développement de l'ordre », c'est-à-dire aussi, pourvu que je comprenne bien, de la justice. Qui n'accepterait une aussi belle définition ? L'Eglise elle-même aime le vrai progrès puisqu'elle chante tous les jours des cantiques nouveaux. Non contente de l'avoir défini par la plume de ses Pères, elle le réalise sans cesse dans l'explication plus complète de ses dogmes, dans les inventions ingénieuses de la charité ou dans les formes inédites de l'héroïsme religieux. Elle ne recule pas devant les problèmes sociaux que posent les conditions présentes du monde du travail. Mais dans la vie de l'Eglise, et dans la vie générale de l'humanité, le vrai progrès consiste justement à ajouter aux capitaux religieux ou intellectuels ou matériels accumulés par les précédentes générations. Il présuppose donc l'intelligence et l'amour passionné du passé, le goût de ce qui est durable et la crainte vive de s'attacher à ce qui est éphémère, le respect profond des ancêtres et l'intime communion avec leur pensée, puisqu'il s'agit de continuer leurs œu-

vres, le sens des perspectives historiques dont l'oubli produit ce résultat fréquent chez nos contemporains qu'ils prennent à chaque instant, de récentes taupinières pour des Caucases, l'habitude de soumettre à de sérieuses épreuves les modes intellectuelles, la ferme volonté de ne rechercher le progrès que sur des terrains déterminés et dans certaines limites.

Le progrès, au sens vulgaire du mot n'est pas seulement un ensemble de concepts ; il a pris depuis cent ans une forme historique connue. Le XIX[e] siècle se dénomma lui-même le siècle du progrès. Y a-t-il obligation de penser qu'il fut plus que les précédents, le siècle des saints, des héros, des chefs-d'œuvre littéraires et artistiques, qu'il vit régner la paix sociale et triompher avec la justice toutes les vertus morales qui font les peuples forts et heureux ! En particulier il faut se demander si le progrès et la diffusion des lumières rendirent notre France plus puissante qu'elle n'était. Hélas ! les conclusions des enquêtes sommaires ou approfondies qui furent faites en ces derniers temps, ne laissent aucune place au doute.

Abbé DELFOUR.



UN ATHÉE CATHOLIQUE

M. JULES SOURY

Vivant dans un siècle où, toutes les convictions s'étant disjointes et relâchées, toutes les idées se mêlent, s'entrecroisent, se heurtent, se combinent, selon des affinités nouvelles, nous assistons à l'épanouissement des paradoxes les plus imprévus, des plus déconcertantes gageures. En religion, et parmi les catholiques eux-mêmes, le modernisme, condamné par Pie X, est précisément la philosophie d'une tendance qui, suivie jusqu'à son terme, aboutit à cette vivante contradiction : l'affirmation de l'Eglise, la fidélité apparente et même voulue à l'Eglise, s'alliant dans le même homme à la libération complète de tout dogme et de toute autorité. Le modernisme, c'est la foi, mais vidée de tout contenu objectif ; c'est le dogme, mais réduit à la morale ; c'est le Christ, mais où tout rayon de divinité s'éteint ; c'est la vérité, mais évolutive et changeante comme nous et avec nous, car n'est-elle pas nous-mêmes? C'est le royaume de Dieu, mais mué en simple rêve humanitaire ; c'est la religion, mais devenue la libre-pensée.

Et tandis que se réalise ainsi la conception d'une orthodoxie à laquelle un protestant, un déiste, et même sans doute un athée pourrait souscrire, — voici que, d'autre part, émergeant du point directement opposé de l'horizon, — non plus de la foi mais de la science, non plus de la religion, mais du

positivisme, surgit toute une école sociologique et morale, non plus de catholiques athées, mais « d'athées catholiques », partisans du geste traditionnel, tels que MM. Deherme, Maurras, Lemaître, Vaugeois, Barrès et autres membres distingués de l'*Action Française*, conquis à l'Eglise, soit par leur sens profond de l'ordre et de l'autorité, soit par leur conception positive et concrète de l'homme, de la patrie et de la race. Et ainsi, tandis que nombre de fidèles, épris de largeur et d'espace, rêvant le Temple de l'azur et de l'esprit, quittent peu à peu l'enceinte jugée par eux vieillie et croulante du Temple traditionnel, et, par idéalisme autant que par critique, s'orientent vers l'incrédulité, — voici que d'éminents libres-penseurs, partis de la politique ou de la biologie, par besoin de réalisme supérieur, se dirigent vers l'Eglise, et, en sens contraire des croyants qui sortent, montent solennellement les degrés du Temple de leurs pères, fiers, en entrant, de mouiller leurs doigts dans le bénitier des traditions.

Dans le groupe, très savant et très français de ces athées dévots et patriotes, une des figures les plus originales, les plus typiques, est celle de M. Jules Soury. L'auteur du *Système nerveux central*, des *Fonctions du cerveau*, des *Études de psychologie historique* et des *Essais de critique religieuse*, est un matérialiste et un pessimiste convaincu, aux yeux de qui « le plus grand méfait d'Israël (après ou avant l'affaire Dreyfus) est d'avoir infecté nos races aryennes d'Occident, de son monothéisme, de la croyance en un Dieu créateur du ciel et de la terre. » Mais cet athée est un Aryen, « l'homme qui doit faire de l'idéal, comme l'araignée file sa toile, selon la parole de Renan. » Ce négateur radical est un cœur noble, admirateur de l'Eglise et passionné de la France : « Ecoutez en vous la voix dolente des ancêtres ; honorez et défendez la terre où votre mère dort son sommeil éternel. Fussiez-vous athée, soyez catholique et français. Il ne s'agit pas de croire, mais de vivre comme ceux qui croient, dans l'exaltation perpétuelle du modèle idéal suivant lequel se sont formées les âmes des seuls êtres qui vous ont aimé, les âmes de votre père et de votre mère. C'est par amour pour eux que nous méditons sur les mêmes principes de vie, que nous nous inclinons devant les

mêmes symboles dont ont vécu ces générations de générations chrétiennes, apparues comme les feuilles des arbres, pour se flétrir et mourir. Né dans l'Eglise catholique, où je mourrai, j'ai défendu, je continuerai de défendre, sans avoir la foi, cette Eglise, dont les traditions morales représentent ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé dans la nature humaine. Cette Eglise, avec ses prêtres et ses religieux, n'est même aujourd'hui si odieuse à ses persécuteurs, que parce que son idéal de charité, de sacrifice et de renoncement est insupportable à des hommes qu'une société purement laïque de francs-maçons et de socialistes a rendus plus charnels que des Juifs. »

Né à Paris, le 28 mai 1842, dans une ancienne maison de la rue Saint-Julien-le-Pauvre, Jules Soury eut pour premier horizon le jardin de l'Hôtel-Dieu, « planté de vieux ormes, où, à des heures différentes du jour, des Sœurs de Saint-Vincent de Paul et des convalescents se promenaient lentement dans de petites allées sablées bordées de buis ». Un de ses grands plaisirs d'enfant était d'assister, de la fenêtre, à la formation et à la déformation incessante des nuages, image de l'évolution universelle. Il fut conduit, à sept ans, dans une petite école de la rue du Fouarre, au lieu même où enseignait au XIIIe siècle, Siger de Brabant, que Dante a fait entrer au paradis, et qui fut, au dire de Soury, ce qu'il devait lui-même devenir, « catholique et athée ». Sa famille était très pauvre ; le gain de son père, ouvrier probe et consciencieux, s'élevait à peine à deux francs. La mère et les enfants vivaient de quelques sous. « Je ne me rappelle pas, dit-il, avoir mangé de viande ni bu de vin, dans ma première enfance. C'était encore la vie des paysans de nos provinces. L'humilité chrétienne nous donnait le vrai sens de notre destination en ce monde. Nous étions venus ici-bas, non pour réclamer des droits, mais pour accomplir nos devoirs, pour souffrir et pâtir en silence, trop fiers d'ailleurs pour nous plaindre. »

Son enfance fut entourée d'affections profondes, dont toute sa vie il gardera l'empreinte sacrée. « Sans les bonnes leçons, prêchées d'exemples, d'une femille chrétienne, sans le catéchisme et les enseignements que le prêtre nous donnait

à l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où je fis ma première communion, j'aurais été privé de toute discipline morale, de toute idée d'honneur et de patrie. Alors même que j'aurais appris l'arithmétique et l'orthographe, ces connaissances n'auraient guère compensé, on en conviendra, l'absence de toute éducation morale et religieuse chez un enfant de France ; je ne devais d'ailleurs apprendre l'une que fort tard, et je n'ai jamais su l'autre. »

Entré à douze ans, comme apprenti chez un constructeur d'instruments de précision en verre, et tout en suivant, le soir, le cours de physique et chimie de l'école des Arts-et-Métiers, il était un assidu de la bibliothèque Sainte-Geneviève où il se plongeait, nous dit-il, « dans la lecture des admirables éditions in-quarto de Voltaire, de Rousseau, de Buffon. Je lus ainsi, avec la foi, la piété des néophytes, ces pères de la pensée du XIX[e] siècle qui, par fortune, se trouvaient être les plus clairs génies de notre langue. Je n'aurais pu comprendre Descartes ni Pascal. » Déjà donc, se dessinait dans l'enfant le double courant contraire qui devait entraîner l'homme, d'une part vers la tradition et le culte des ancêtres, de l'autre vers la science et la libre-pensée. A dix-sept ans, sentant les lacunes de son éducation incomplète, il commença le latin et entra en sixième à Louis-le-Grand : « C'est, avec la Rhétorique, la seule classe que j'aie jamais faite entière en trois ans d'études classiques. » Bachelier à vingt ans, épris de Chateaubriand et de Victor Hugo, il versifia même un drame en cinq actes, et rêva de l'Ecole normale. « Normalien, avec les livres que j'ai publiés et les articles que je donne depuis trente ans aux revues et aux journaux, je serais arrivé à tout. Du moins aurais-je été quelque chose. Mais il aurait fallu quitter la maison paternelle, l'Ecole Normale étant un internat. Je vois encore mon père..., les yeux fixés sur moi avec tendresse et où montaient des larmes. Mon parti fut pris sur-le-champ. »

Entré plus tard à l'Ecole impériale des Chartes, il y fut présenté à Renan, dont l'emprise sur le jeune homme fut immédiate et décisive. Jules Soury devint le meilleur disciple de Renan, celui à qui le maître écrivait durant son voyage en Asie-Mineure : « Je suis heureux et fier d'avoir été si bien

compris, et, plus d'une fois, dans les dangers de ce voyage, je me suis dit que si la mort venait à me surprendre, je continuerai de vivre, grâce à vous, dans les meilleures parties de moi-même. »

C'est sous les auspices de Renan que, quelques années plus tard, Soury devint rédacteur au *Temps* et à la *Revue des Deux Mondes*. « Le second Empire finissait, ainsi qu'une longue journée de juillet, dans la poussière d'or d'un rouge coucher de soleil. Il faisait bon vivre en France, dans les années de 1868 1869 ; nous étions proprement en République ; on avait la chose sans le nom, contrairement à ce qui existe depuis trente ans. » Mais la science le préoccupait alors plus que la politique. Dès 1865, il avait étudié à l'hospice de la Salpêtrière, sous les maîtres Auguste Voisin et Jules Luys, l'anatomie microscopique et macrocospique du système nerveux central, où il finit par s'absorber, par s'enliser tout entier.

« C'est aux cliniques des maladies mentales d'Auguste Voisin, à la Salpêtrière, et dans ses démonstrations d'anatomie pathologique du système nerveux, que j'ai, pour la première fois, entrevu l'immense portée de ces études pour le renouvellement de la science de l'intelligence. Il n'y a, au fond, qu'un seul problème : celui de la sensation et de la pensée. Seule, la psychologie scientifique, c'est-à-dire la science de l'aspect psychique du phénomène de la vie, représente pour l'homme l'acropole de la connaissance. »

Nommé en 1881, à la Sorbonne, il y professa dix-sept ans, avant d'y revenir, en 1898, directeur de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes. C'est là que M. Anatole France l'a représenté, « un scalpel à la main, un cerveau sur la table, tranquille, enseignant à une élite d'élèves le jeu compliqué des appareils de l'innervation cérébrale et développant la théorie des localisations... C'est là, dans cette salle, dit le critique, qu'il faut le voir et l'entendre. Un peintre ferait un beau portrait s'il saisissait le caractère puissant de ce crâne dépouillé et poli, non par l'âge, mais par le travail de la pensée, et de ces petits yeux perçants, de ces joues lourdes que la parole anime, de ce geste simple et paisible, de cette forme épaissie par une vie claustrale et qui révèle une vigueur de corps peu com-

mune, détournée au profit du travail sédentaire et des spéculations intellectuelles. Je voudrais que le peintre mît toute la lumière sur ces mains un peu courtes, mais belles, qui, après s'être plongées dans la prodigieuse substance blanche ou grise, s'ouvrent pour la démonstration, comme afin de laisser échapper les vérités dont elles sont pleines. Ce serait vraiment une belle composition, et tout, jusqu'aux débris de cervelle et de cervelet répandus sur la table, prendrait un sens intellectuel, revêtirait cette noblesse que la science imprime à la nature. »

Ce fut pendant sa collaboration au journal le *XIXe Siècle*, après une causerie avec Edmond About, qu'il avait donné dans ce journal la première esquisse d'un livre qui devait lui être fatal, *Jésus et les Évangiles*, où, condensant ses travaux d'exégèse biblique et d'anatomie pathologique, il avait prétendu montrer une fois de plus l'origine névropathique des manifestations supérieures du cœur et de l'intelligence. Soury regretta et rétracta plus tard cet essai de psychologie morbide : « Il a blessé, dit-il, des croyances religieuses que je vénère d'amour filial, encore que je n'aie pas la consolation de les partager. Mais la religion consiste moins à mon humble avis, dans la croyance aux dogmes et à la Révélation, que dans la règle de vie, dans la conscience morale des générations façonnées par la tradition de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, l'Eglise où je suis né et dans laquelle je mourrai. » Ainsi le traditionnalisme peut être du modernisme tout pur.

Cet attachement à l'Eglise se manifeste à chaque page de la vie et des œuvres de M. Jules Soury : « Lors des dernières persécutions religieuses, quand on vit les gens de police expulser de pauvres religieux des cellules de leurs cloîtres, il n'y eut pas que des bourgeois qui sortirent dans la rue aux bras des Jésuites et des Dominicains : des hommes du peuple, des écrivains, des philosophes, des athées au sens scientifique du mot, saluèrent très bas ces exilés. Qui de nous ne serait mort avec joie pour témoigner de sa piété envers ceux qui souffrent sans daigner se plaindre ! Nous étions des cléricaux. Nous le serons encore demain ». « Plus j'avance dans la vie, ajoute-t-il ailleurs, plus j'aime la vie de clôture des moines, et quoique je n'aie point la consolation de croire, je me sens profondé-

ment chrétien quant à la règle de vie : chrétien de l'Eglise où je suis né, où je mourrai, chrétien de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Quelques moines ne l'ignorent peut-être pas, et comme les religieux de France sont presque tous aussi nationalistes que nous, ils me font la charité de m'accueillir en frère, et veulent bien m'aimer un peu pour ma piété envers les grandes traditions des ordres monastiques de la chrétienté. J'espère que les moines bouddhistes m'auraient accueilli de même, si j'étais né sur les bords du Gange ». Il a l'âme d'un mystique : « Innocent ou coupable, il est bon d'expier dans la prison ou dans le cloître les péchés du monde et les nôtres, j'entends les manquements dont, tous, nous avons la conscience chargée, sans parler, peut-être, de crimes. Platon, comme le dernier des ermites, sait qu'on ne se refait une robe d'innocence qu'en souffrant et en se mortifiant, par l'expiation. C'est la morale des Aryens, des forêts de l'Inde, peuplées d'ascètes, jusqu'aux lointains monastères des moines irlandais. »

Cet athée va à la messe : « Tandis que vous alliez entendre, avec vos enfants, la grand'messe de la basilique de Sainte-Clotilde, écrit-il à un ami, je me rendais à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, ma vieille paroisse janséniste. Car, tout incroyant que je suis, je ne laisse pas d'assister comme vous-même, catholique de foi, comme je le suis de tradition, aux fêtes et aux offices de notre Eglise ». Il est même dévot : « Je ne manque point de suivre chaque année la neuvaine de Sainte-Geneviève sur ma montagne, à deux pas de ce qui reste des souvenirs de la vieille basilique mérovingienne élevée par Clovis et par Clotilde. J'aime les églises de nos Flandres; je ne me lasse point de visiter celle de Bruges, la chère cité de mon âme. Ce qu'il y a de bon dans la dévotion religieuse, ce n'est pas (toujours le moderniste sous le traditionnaliste) une foi métaphysique à tel ou tel dogme, incompréhensible de nature, c'est le geste ancestral, c'est l'attitude de l'adoration, l'agenouillement sur les dalles du sanctuaire, le signe de la Croix, la tiédeur de l'eau du bénitier banal, les mots du rituel prononcés sans songer au sens, le murmure berçant des prières du rosaire, des prières où s'unissent et communient des âmes sœurs. » Il admire

l'œuvre de l'Eglise : « Avoir fait d'une brute aux instincts naturellement bas et sensuels, d'un barbare atroce et cruel, une créature morale et pieuse, voilà l'œuvre des religions. » Quant au spectre clérical, il n'y voit qu'une hallucination grotesque : « Ecrire que les religions entravent la libre évolution de l'humanité, est un cliché, aussi fruste déjà que les mots de solidarité et de fraternité. Rien de réel à coup sûr, ici, ne correspond à ces rêveries. » Et ailleurs : « Parler à notre époque de l'oppression des consciences par l'Eglise, c'est vraiment user de clichés. Ceux qui, demain peut-être, marcheront en France derrière les croix et les épées contre l'ennemi commun, viendront de tous les rangs de la société comme de tous les diocèses de la vieille France, sans excepter le grand diocèse de la pensée libre. »

Certes, à une époque où la cause de l'Eglise est abandonnée des foules et trahie de plus d'un de ses prêtres eux-mêmes et de ses docteurs, il est original et suggestif de voir des incroyants, des athées, se lever pour sa défense, et l'aimer d'un tel amour. C'est pour la France et l'Eglise (les deux ne font qu'un dans l'âme de Jules Soury) qu'une épée nue repose jour et nuit sur la cheminée de sa chambre, symbole d'honneur et de lutte. « Se battre, pour l'idéal des ancêtres et le salut des descendants, se battre pour les traditions de la race, pour l'honneur de caste ou de nation, voilà selon moi, la fonction héroïque de l'homme. Quand tout, comme en France, a été conquis, pillé, avili par l'étranger, il reste aux vaincus un dernier, un suprême espoir, — l'espoir d'être dignes des pères jusque dans la mort, l'espoir de bien mourir ! *Decenter mori.* »

Ce dernier mot, qu'il a pris pour devise d'un de ses ouvrages et qui paraît celle de sa vie, traduit assez bien le double caractère de sa nature morale : sa noblesse d'âme et son pessimisme d'esprit. Il écrit à un catholique, M. Oscar Havard, le jour de Pâques : « En vérité, trop de noires nuées courent dans notre ciel de France ; sous les vagues ennemies, monstrueuses, les ais de notre pauvre barque gémissent trop sinistrement pour qu'avec vous je chante *alleluia !* Mais c'est que je n'ai point votre foi dans le Dieu de Clovis et dans la victoire promise à ses Francs. Je me bats sans espoir de

vaincre. Voilà tout ce qu'exprime ma devise : *Decenter mori.* »

Ce même pessimisme profond, conséquence naturelle de son matérialisme doctrinal, en fait dans la vie un bouddhiste aspirant au Nirvana plutôt qu'un chrétien aspirant au ciel. « J'aspire à ne plus être, et non à être sauvé. Le salut c'est le néant. » On raconte que ce traditionnaliste physiologue qui assiste dévotement à la messe « parce qu'il a les neurones de sa mère », et qui repousse le suicide comme antipatriotique et antisocial, s'assied pourtant volontiers par les froides matinées d'hiver sur l'impériale des omnibus, dans l'espoir que « le complexus des forces climatériques » triomphera du « complexus des forces neuroniques » qui constituent sa personne. Il faut dire qu'il est célibataire : « Nul plus que moi, a-t-il écrit, n'est respectueux de la sainteté du mariage et de la dignité qu'il donne à la vie. Le père de famille doit rester ce qu'il était aux anciens jours, un prêtre. La mère plane trop haut dans les régions où l'exaltent l'affection et le culte des siens pour qu'on essaye sans blasphème de trouver un mot qui soit digne d'elle. Malgré ces sentiments pour le mariage, que j'ai appris à connaître dans la maison de mon père et de ma mère... ce m'est une grande consolation de quitter ce monde de misères et de souffrances sans avoir propagé la mort et perpétué la douleur, sans avoir augmenté la somme de crimes, de hontes et de désespoirs qui entrent dans la trame de presque toute existence humaine... « Après le malheur de naître, a écrit Chateaubriand, je n'en connais pas de plus grand que celui de donner naissance à un homme. »

Ce pessimisme radical menace d'atteindre jusqu'aux racines mêmes de l'action. « Et maintenant, pourquoi lutter encore, si tout est perdu en France, si d'ailleurs tout est vanité. Les rêves et les réactions réflexes des automates vivants, plantes ou animaux, ne laissent pas plus de traces dans l'univers éternel que les nuées de nos crépuscules d'Occident. Si la vie ne vaut pas la peine d'être vécue, si tout est illusion, désespérance et mort, pourquoi agir? A quoi bon se battre? » Je sais bien que M. Jules Soury répond : « Parce que le propre de l'homme comme de tout autre vivant, c'est de suivre d'ins-

tinct, par devoir, l'impulsion supérieure de sa race et de sa nation ; parce que nos mouvements innés de défense et de protection contre l'ennemi héréditaire, l'ennemi-né de nos idées morales, sont des réactions *fatales*, des gestes dont l'accomplissement est l'unique fin de notre destination. »

M. Jules Soury est donc matérialiste jusqu'en son patriotisme même, jusqu'en son idéalisme. On peut même soutenir, quel qu'en soit le paradoxe, qu'au fond (et il l'a dit d'ailleurs) c'est parce qu'il est athée et positiviste qu'il est catholique et français. Car son positivisme le livre tout entier à l'idée de race, qui est sa seule croyance. C'est sa race qui exige qu'il soit chrétien et patriote, et sa raison n'y est pour rien. Il l'est, parce que sa mère l'a été, parce que ses ancêtres le furent, parce que ses neurones le réclament. Il est catholique comme le mouton est herbivore ou le lion carnassier. Mais d'autre part, sa science lui impose le matérialisme universel. Croyant par les mœurs, il est athée par l'esprit. De là une cassure profonde, une brisure foncière qui va jusqu'au dédoublement total de la personnalité, au dualisme absolu, à la contradiction vivante. C'est le douloureux divorce du cœur et de l'intelligence, de la science et de la foi, entre lesquelles le pont est rompu : c'est, dans un homme, tout notre drame moderne. Sans doute beaucoup d'esprits, plus étroits mais plus logiques que M. Jules Soury, s'en tirent en biffant l'un des deux termes, et, férus de science, rejettent toute religion. Mais les meilleurs sont dans la tendance généreuse et contradictoire dont l'athée catholique est l'expression outrancière et absolue.

C'est pourquoi j'ai choisi le type de cette étrange figure, noble et triste, scientifique et spirituelle, fine et violente, ayant en elle du Renan, mais d'un Renan patriote, du Schopenhauer, mais homme de tradition et d'action, du Charcot et du Hæckel, mais catholique et dévot, — catholique mais non chrétien ni croyant. Car, même sous couleur de synthèse, nous sommes à une époque de dissociation des idées, comme si la mentalité présente, trop basse ou trop étroite pour l'affirmation universelle, pour la conciliation harmonieuse, devait, même chez les esprits les plus larges et les plus ouverts, se contenter de demi-mesures et de demi-vérités contradic-

toires. Tandis que la science mutilée se réduit à l'atome et à la cellule nerveuse la foi elle-même se vide de tout contenu positif, et nous avons des croyants qui ne croient plus à rien. Au sein même de l'orthodoxie, christianisme et catholicisme se dissocient en partis rivaux, et voici en politique par exemple, le *Sillon* et l'*Action française*, l'un se réclamant plutôt de l'Evangile, de l'esprit de liberté et d'égalité dont il tire la Démocratie et la République, l'autre exaltant, aux dépens de l'Evangile même, l'Eglise de l'ordre et de l'autorité dont il tire la Hiérarchie et la Monarchie. Même quand s'ébauche la conciliation apparente de deux ordres différents de réalités, elle s'opère le plus souvent dans le vide de l'un ou de l'autre des deux termes, parfois des deux; elle est, en somme, simulée et négative : tel (nous l'avons vu) le modernisme, conciliation prétendue de la critique et de la foi religieuse, mais qui fait consister la critique dans un système d'exclusion de tous les faits d'un certain ordre, et la foi, à ne plus rien croire de positif ou à peu près. Telles les intentions excellentes et la synthétique attitude de M. Jules Soury, à la fois savant et fils de l'Eglise, mais qui réduit la science au système nerveux central, et l'Eglise à un geste traditionnel. L'accord, en ces conditions, paraît aisé ; par malheur, il vaut ce qu'il coûte, et que reste-t-il de la science, que reste-t-il de la religion? Ce qu'on y a mis : une cellule et un geste. Je crains que ce ne soit insuffisant.

Certes, le geste est noble et la cellule merveilleusement fouillée ; nul ne connaît le système nerveux central comme M. Jules Soury : écoutez-le parler par exemple de l'idiotie amaurotique paralytique familiale, des fibres tangentielles et radiaires, du ruban de Reil médian et des noyaux rouges. Voilà la science, c'est-à-dire la certitude. Mais, d'autre part, « les traditions religieuses et morales de l'humanité forment le plus beau poème, le plus saint cantique, dont les paroles, consacrées par des siècles d'agenouillement devant l'Eternel, puisse nous enchanter et nous ravir en esprit dans ces pays de rêves, de croyances ancestrales où, comme les feuilles de la forêt au crépuscule, bruissent les *Pater* et les *Ave* de nos aïeules et de nos mères. » On le voit par ces dernières lignes, M. Jules Soury n'est décidément point un libre-penseur vulgaire, c'est une grande âme

à qui la science ne saurait suffire. Mais si la science ne suffit point à son âme (qu'il excuse ce mot spiritualiste), elle suffit à son intelligence, qui ne saurait voir au-delà, et qui la proclame « seule digne d'occuper une pensée virile, dédaigneuse des rêveries et des espérances de l'homme inculte et sans critique. »

La contradiction apparente et réelle de cette double attitude, il croit la résoudre par l'observation suivante qui ouvre son chapitre *Oratoire et Laboratoire :* « J'ai soutenu et je répète qu'entre la foi et la science bien comprises, il n'existe point de conflit possible ; mais, s'il n'y a pas de conflit possible, c'est à la condition qu'il n'y ait point de rencontre. Leur domaine est distinct ; elles s'ignorent, elles ne répondent ni aux mêmes besoins, ni aux mêmes questions. Si l'une entreprend sur le domaine de l'autre, comme il y en a tant d'exemples ; si, sous prétexte d'accord et d'harmonie supérieure, on tente de réconcilier la Science et la Révélation, la rencontre ne peut-être que désastreuse : c'est une catastrophe. » Ainsi, M. Jules Soury, qui n'aime pas plus les modernistes qu'il n'aime les démocrates, se rencontre pourtant avec eux et les agnostiques, sur ce point de la séparation absolue des deux domaines de la foi et de la science, et les mêmes cloisons étanches, le même mur infranchissable que M. Loisy, par exemple, dressait en lui-même entre le prêtre et le critique, M. Soury les élève entre sa dévotion et son savoir, entre ce qu'il sait et ce qu'il vénère. Il répète ce mot d'un grand chrétien, le Dr Grasset : « On peut, sans contradiction, aller successivement à son laboratoire et à son oratoire. » Mais « le laboraratoire, ajoute M. Soury, reste toujours distinct de l'oratoire ». Il écrit pourtant ces belles paroles : « Quand un savant entre dans une église, il se prosterne avec une humilité d'autant plus grande que sa science est plus étendue, sa philosophie plus profonde. » C'est que, plus la science est étendue, plus elle a conscience de l'immensité qu'elle ignore. Or c'est précisément cette immensité qui est l'objet de la foi : « La science ne sait rien, et, par définition, ne peut rien savoir de ce que croit la foi : Dieu, la création, l'âme immortelle, la liberté morale, la vie future, le miracle et le surnaturel... Certes, si les doc-

trines de la science qu'on oppose aux dogmes de la foi, avaient la force et la portée qu'on leur prête, le conflit de la science et des religions serait plus grave, plus tragique que jamais ; mais ce conflit est illusoire, il n'existe point, puisque les mots même d'athéisme et de matérialisme nient ou affirment l'existence de ce que nous ignorons d'une ignorance invincible. Voilà comment, sans paradoxe un athée peut se dire clérical. L'illusion naïve d'une science absolue de l'univers et des êtres vivants, soit dans le présent, soit dans l'avenir le plus reculé, s'est à jamais évanouie... Aussi, terrassé par l'énigme, et désormais sans illusion, ce n'est pas une virile et joyeuse assurance que le savant rapporte des sombres bords où s'est presque égarée sa raison, c'est une gravité triste et stoïque ; c'est une humilité sincère, qui le grandit, loin de l'abaisser ; c'est, en un mot, « cette tristesse qui est l'essence de toute religion », comme s'exprime Huxley lui-même. »

D'après ces principes, M. Jules Soury ne serait donc un athée qu'au sens grec et agnostique du mot. Il ne nie pas, il ignore. Et cette ignorance, cette humilité, lui permettraient d'unir sinon sa voix, du moins son silence à celui des croyants, dans le Temple où la Science n'a point d'entrée. Malheureusement et en pratique, la Science envahit le Temple et le démolit pierre à pierre. M. Jules Soury, agnostique en théorie, devient, en fait, un athée et un matérialiste vulgaire, et la contradiction reparaît alors, flagrante, criante, entre son savoir et sa dévotion. « L'homme qui sait et qui réfléchit ne peut plus se reposer sur aucun dogme d'Eglise pris à la lettre, ni déposer son bâton de pèlerin sous le portique d'aucun temple. »

Le spiritualisme n'est pas mieux traité que la foi religieuse. — « La volonté est la plus grande des illusions. Elle nous apparaît comme la cause de phénomènes dont elle est la suite fatale..., car nous ne sommes rien, nous qui pensons, voulons et agissons, que l'effet, la résultante ultime, — le phénomène, — des forces et des activités élémentaires, inconnues et inconnaissables; de la matière vivante... » « Séparer l'esprit de la matière, l'âme du corps, les opposer, les mettre en antagonisme, c'est réaliser des abstractions telles que la pierréité, » etc...

« Tous les processus psychiques me paraissent réductibles, comme tous les autres phénomènes de la vie, à des phénomènes de mécanique moléculaire... » « Selon moi, le phénomène subjectif appelé conscience est une propriété générale du protoplasma des protophytes et des protozoaires, aussi bien que des cellules associées en tissus des métaphytes et des métazoaires... » « C'est à ces lointaines époques que, dans des conditions de température, de pression et de constitution de milieux qu'on n'a pu encore reproduire artificiellement, certains éléments de la matière inorganique se transformèrent en matière vivante... » « La vie du cerveau de l'homme n'est que le point culminant d'une onde partie de ces bas-fonds de l'Océan de l'être, mer immense où toute vague ne s'élève que pour retomber, sans même laisser une trace dans le vieil abîme pélagique, inconscient en ses profondeurs du jeu des flots mouvants qui se brisent et écument à sa surface... » « Pour moi, je le répète, la question des origines simiennes de l'homme est résolue affirmativement. Les anthropoïdes et l'homme appartiennent à une seule et même famille... » « L'évolutionnisme n'a rien de commun avec la doctrine de la création, et ce n'est point parce qu'on l'aura baptisé spiritualiste et chrétien qu'il cessera d'être ce qu'il est de nécessité, matérialiste et athée... » « Les visions d'un épileptique ont peut-être donné le Coran à l'Islam. A notre époque, des hallucinations ont fondé, en France, deux nouveaux cultes locaux, à Lourdes et à la Salette, lieux de pèlerinages très vénérés... » « Jeanne d'Arc, figure de vierge héroïque, n'éveille en nous que des sentiments de tendre piété. Martyre, elle le fut moins des hommes que de ses idées fixes et de ses hallucinations. Elle aussi fut victime de sa mission... Pour nous, pour la neuropathologie de notre temps, Jeanne n'était qu'hallucinée »...Et enfin ce dernier blasphème : « Si le Dieu de nos mères existait, il y aurait dans le monde quelque miséricorde. Mais il n'y en a point, parce que ce Dieu n'est pas. »

Est-il possible d'être dans la négation plus affirmatif, plus dogmatique à rebours? Cela n'est plus du tout de l'agnosticisme. Et de même (pour reprendre la comparaison des modernistes et des traditionnalistes)qu'en M. Loisy le critique a

fini par tuer le prêtre, l'athée, en M. Jules Soury, ne doit-il point finir par tuer le clérical, et comment celui-ci peut-il résister à de tels coups de celui-là? C'est qu'en réalité la religion de M. Jules Soury n'est point, nous l'avons dit, chose de vérité ni de raison, mais uniquement de tradition et de race. Il ne s'agit pas pour lui d'être logique mais d'être français. « Une seule chose, dit-il, importe à l'individu, la tradition des ancêtres, les habitudes morales de la famille, la règle de vie transmise des parents à l'enfant... L'enfant, comme la plantule, ne peut pas ne pas être la substance même des êtres qui l'ont produit, et cela depuis les protozoaires et les protophytes jusqu'à l'homme. » C'est donc en quelque sorte, une question de chimie et non point de métaphysique. De ce point de vue, le catholicisme de Jules Soury est inférieur à celui d'Auguste Comte, ainsi que le remarque fort justement M. Léon de Montesquiou : « Le respect de Jules Soury pour le catholicisme, dit-il, vient de ce qu'il considère comme une règle de vie le respect de la tradition sous toutes ses formes. Le respect de Comte, vient de ce qu'il regarde le catholicisme comme le plus beau et le plus puissant instrument de civilisation qui soit apparu jusqu'ici dans l'humanité. » Dans la préface d'un de ses volumes, *Le dilemme de Marc Sangnier*, un autre athée et puissant esprit, M. Charles Maurras, donne des motifs plus profonds encore de son admiration pour l'Eglise catholique. Mais l'athéisme même de tous ces grands « catholiques de cœur et de volonté », s'il est une preuve de la sincérité de leur adhésion morale et de la puissance permanente d'attraction du catholicisme, demeure un singulier scandale pour la foi orthodoxe et dogmatique. Est-il donc vrai qu'entre la science et le dogme il y ait un tel conflit que même ceux qui ont assez de générosité d'âme, assez d'impartialité d'esprit pour venir à l'Eglise du fond de leur athéisme, attirés par sa haute valeur moralisatrice, par sa nécessité sociale, ne puissent cependant adhérer à son Credo, et, conquis à sa cause au point de se dire *cléricaux*, n'en demeurent pas moins *athées?* Ce phénomène est d'autant plus significatif, qu'en sens inverse nous le constatons encore dans le mouvement moderniste. Là, ce ne sont plus des athées en marche vers l'Eglise,

mais des croyants en marche vers la libre-pensée. Or, ces croyants évolutifs, qui peut-être un jour aborderont à l'athéisme (plusieurs sont panthéistes déjà) prétendent néanmoins rester catholiques, et la fidélité à l'Eglise est une de leurs prétentions les plus marquées, bien que des plus paradoxales. Même excommuniés, ils restent du bercail par le cœur, mais chez eux aussi, c'est la pensée et l'intelligence qui ne sauraient se soumettre. Est-ce que l'intelligence peut obéir? Elle vole où elle a vu la vérité, et c'est son seul mouvement — (même quand elle obéit). Or, aujourd'hui « la Vérité » a deux noms : la science et la critique. L'Eglise peut demeurer la plus grande puissance morale et mystique, je dirais presque et de plus en plus la seule puissance morale et mystique, attirant les plus nobles âmes, mais la foi d'esprit, la conviction intellectuelle est ailleurs. La science et la critique, voilà le dogme. Et c'est ce dogme-là qui démolit l'autre. Telle est la clé du mystère très simple de la mentalité actuelle, y compris ces monstrueux paradoxes, ces tératologies mentales, qui en sont, peut-on dire, et parfois chez les plus intelligents d'entre nous, le suprême épanouissement, la fleur double et rare, au parfum de folie et singulièrement révélateur : *athées-catholiques, catholiques-athées.*

Or, quand il étudie de très près, et comme à la loupe d'une minutieuse analyse, ce qu'on nomme aujourd'hui la Science ou la Critique, l'œil exercé et impartial finit par démêler en elles deux parts, habilement ou inconsciemment soudées dans sa contexture savante : l'une est la science ou la critique, l'autre, précisément le contraire de la critique et de la science, je veux dire un préjugé, un élément antiscientifique, surajouté aux faits et qui leur impose des conclusions étrangères. Ce préjugé est, chez M. Jules Soury, le matérialisme.

Or, ce n'est pas la science de M. Jules Soury qui fait de lui un athée, c'est le matérialisme qu'il a soudé à sa science et de si adroite façon (la bonne foi est l'habileté suprême) qu'il est la première dupe de cette confusion puérile, comme Loisy et Renan sont les dupes peut-être innocentes de l'inconscient parti-pris que ce dernier formulait ingénument dans cet axiome : « Le surnaturel est impossible ». Si le surnaturel est

impossible, il ne reste plus, lorsqu'on rencontre un miracle, qu'à le déclarer non historique, ou à lui donner une explication naturaliste ; et tel est le grand secret de toute la critique religieuse dite « scientifique » qui a ravagé tant d'âmes, accumulé tant de ruines, pour la gloire d'un préjugé. Or, le naturalisme matérialiste de M. Jules Soury suit exactement la même méthode que le naturalisme idéaliste de MM. Loisy et Renan. Quand il déclare « n'imaginer rien de réel sous les vaines apparences de ce monde que la danse éternelle des atomes » (ce qui est proprement le matérialisme), *imaginer* est bien le mot propre, et c'est pourtant sur de telles *images* cérébrales, qui ne prouvent que la pauvreté d'une philosophie, que nous basons tout notre athéisme, dit « scientifique » parce qu'il sert d'axiome à toute la science contemporaine. Que si d'aventure cet axiome rencontre *un fait* qui paraît lui être hostile, il emploiera à son égard le procédé commode dont nous parlions tout à l'heure et qui consiste soit à l'éliminer avec grâce (ce qui est plutôt le procédé de la « Critique »), soit à lui endosser brutalement la camisole matérialiste (ce qui est plutôt la méthode de la « Science »).

Ce dernier geste est d'autant plus aisé et naturel à M. Jules Soury, que ses études, presque exclusivement physiologiques et névropathiques, le prédisposaient à ne voir que la matière. M. Jules Soury est, par excellence, l'homme du système nerveux central et de son anatomie microscopique et macroscopique, sur lesquels il a écrit des volumes autorisés et remarquables. « Cet ordre d'idées, avoue-t-il, devait dominer tous mes travaux de critique et d'histoire ; il a fini avec les années par m'absorber tout entier. » De là, un exclusivisme qui orientera toute sa mentalité. M. Jules Soury est convaincu, selon les paroles du Dr Vallin, rapporteur de l'Académie de médecine, qui l'en félicite d'ailleurs, que « pour raisonner sur l'âme, l'intelligence et l'esprit, il faut commencer par étudier l'anatomie et la physiologie du cerveau, les maladies cérébrales, la clinique des aliénés et des pervertis de la pensée ou du raisonnement. » Il l'avoue d'ailleurs, avec sa franchise habituelle, « c'est là un pli de ma nature mentale. Jamais je n'ai rien pu entendre à une proposition quelconque de psychologie sous la-

quelle il m'est impossible de voir une texture d'éléments anatomiques. L'âme, l'intelligence, la volonté, la mémoire, l'imagination etc., sont des mots qui, séparés et isolés de la considération des conditions organiques des phénomènes qu'ils dénomment, n'ont pour moi aucun sens. »

M. Jules Soury ajoute : « Ce pli de ma nature, ces tendances insurmontables de mon esprit, sont-ils en moi héréditaires? » Et il cherche à le prouver, et s'efforce, en bon traditionnaliste, de rendre toute sa race, toute la race aryenne, complice de son état d'esprit : « Le « vrai Dieu », le « Dieu unique » est une conception sémitique, un résidu de la poubelle judaïque, particulièrement étranger au génie de notre race. Un Aryen a conscience de n'être qu'une vague de l'Océan éternel et infini des choses. Il ne demande pas de compte à l'univers comme on en demande à son banquier ; il sait que la conscience est un état de la sensibilité et de la pensée, un phénomène résultant de combinaisons chimiques des éléments de l'eau, de la terre et de l'air, et que ces combinaisons éphémères ne sont pas moins nécessaires que celles des minéraux, qui peut-être s'ignorent. »

Il est difficile d'être à la fois plus cru, plus fantaisiste et plus paradoxal, car *le matérialisme de la race aryenne* (!) laisse rêver autant que la conscience « chimique » du genre humain. On sent bien ici que la Négation est une *croyance* pure, une *foi* gratuite, dont la science n'est que le vêtement d'emprunt, l'argument de hasard ; mais, le parti-pris dogmatique de M. Jules Soury nous désarme par son ingénuité et sa candeur. Il « s'ignore » lui aussi, et lorsqu'à la rêverie inexpérimentale qu'on vient de lire, il ajoute immédiatement comme conclusion : « De fin, de plan, de but ou de raison des choses, il n'en existe point dans le monde », il ne fait qu'ajouter, toujours de plus en plus loin de la science et de l'observation, le dogme athée au dogme matérialiste.

Certes, pour accumuler, pour entasser des faits à l'appui des thèses contraires, il suffirait de l'étude approfondie d'un insecte, d'un œil, du moindre des organismes, sans parler de l'effrayante harmonie des mondes et de l'équilibre des lois. Si les spiritualistes et les croyants, qui sont les savants de l'es-

prit, s'occupaient des sciences matérielles, autant que les athées et les matérialistes, qui n'ont rien de mieux à faire, il leur serait facile d'y puiser, comme par surcroît (car ils ont des preuves plus hautes), une confirmation de leurs principes autrement forte et décisive que celle de leurs adversaires. Sans doute, le spiritualisme, comme le matérialisme, demeure une hypothèse pour le savant de la matière : hypothèse pour hypothèse, du moins conviendrait-il de préférer la plus vraisemblable, la plus digne de l'intelligence humaine ; surtout ne faudrait-il point oublier que la science (la science physique) n'est qu'une de nos lumières, et la plus basse. Mais, l'étroitesse cérébrale, constitutionnelle et professionnelle de la plupart de nos physiologues ou neurologistes, ne leur permet pas cette largeur du regard, et noyés dans le *mare magnum* des menus détails techniques du cerveau ou de la moelle épinière, emprisonnés à vie dans la case de leur spécialisme à outrance, ils prennent pour l'Océan leur goutte d'eau, et pour l'univers leur taupinée. C'est au plafond de Bicêtre et de la Salpêtrière, qu'ils contemplent les astres du génie et de la sainteté ; et voici que cette fleur héroïque de l'histoire française et du surnaturel chrétien, Jeanne d'Arc, n'est pour leurs yeux qu'une « hallucinée » (le mot est du plus traditionnaliste, du plus français, du plus catholique de nos athées, tant le matérialisme, cette lèpre de la science actuelle, impose aujourd'hui son impudeur, même aux plus nobles natures). En vain, les faits, les plus patents et les plus précis, les documentations les plus minutieuses des enquêteurs les plus consciencieux, protestent contre cette explication par trop simpliste et primaire. En vain tout se passe dans la vie de Jeanne d'Arc, dans les phénomènes étudiés de très près de Lourdes ou de la vie des Saints, dans les détails les plus catégoriques, les plus formels des Evangélistes et des témoins de Jésus, ou dans l'étonnante histoire de l'Eglise, exactement *comme si* le surnaturel existait. Le surnaturel *ne pouvant pas exister*, de par le décret préalable de la critique officielle qui biffe d'office et à priori tout le bloc des innombrables faits où il se manifeste, la ressource de l'hallucination se présente comme la plus obvie, à moins qu'on ne préfère, avec l'imaginatif auteur des

Évangiles synoptiques, l'hypothèse non moins commode de « l'interpolation » postérieure, ou des « couches rédactionnelles successives », ou du « travail de la conscience chrétienne ». Car enfin, une explication s'impose : si l'on ne veut pas de celle qui s'essore le plus naturellement des faits, c'est-à-dire de la plus scientifique, récusée parce qu'elle est surnaturelle, force est bien de se contenter de celle qui reste, c'est-à-dire de la plus grossière et de la plus fantaisiste. C'est alors que, si l'on est poète comme Renan, « un courant d'air, une fenêtre qui crie, fixent pour des siècles la croyance des peuples », ou, si l'on est savant, neurologiste, comme MM. Soury, Charcot ou Binet-Sanglé, la névrose, l'hystérie ou l'aliénation mentale ont pour fleurs Jeanne d'Arc, sainte Thérèse et Jésus-Christ.

Un instituteur de la ville de Paris, rapporte M. Barrès, disait qu'en sa qualité d'homme de science, il ne pouvait parler aux enfants ni de devoir, ni de conscience, ni de responsabilité, et que tout ce qu'il pouvait affirmer, c'est l'existence matérielle du cerveau. Ceci est parfaitement vrai, et fait bien comprendre la très faible portée de la science proprement dite, et, partant, puisque la science est reine aujourd'hui, l'indigence de la mentalité contemporaine. La science ainsi entendue, n'est que l'exclusion même de la pensée, la négation de l'intelligence, laquelle commence exactement où la première finit. N'est-ce point M. Jules Soury qui a traité quelque part la liberté, l'âme et Dieu, « d'âneries d'école primaire ». L'école primaire ne les enseigne plus aujourd'hui, elle les désenseigne, et je modifierai ainsi la formule : « Aneries... pour l'école primaire ». Or l'*école primaire de l'esprit, c'est la Science.* Il est bon d'y passer, mais il faut en sortir pour poursuivre ses études, c'est-à-dire entrer en philosophie, sur les domaines de la raison et de la pensée. Or, dès que l'homme *pense*, il cesse d'être matérialiste, il aperçoit Dieu ; Dieu, c'est-à-dire l'Idéal et l'Unité. Un être qui ne croit pas en Dieu peut-être un fort bel animal, et même, au sens bourgeois du mot, un excellent homme, et même au sens « scientifique » actuel, c'est-à-dire étroit, un homme très intelligent, je veux dire très érudit, mais il n'a pas la première notion de l'esprit philosophique.

Car le matérialisme et l'athéisme ne sont point au fond des philosophies, mais la simple constatation des apparences superficielles. Conceptions de protes qui ne verraient dans l'*Énéide* et la *Légende des Siècles* que des compositions typographiques ; systèmes d'enfants, qui, devant le tic-tac d'une montre, n'ont pas l'idée de l'horloger, mais seulement celle d'un petit bruit dans une petite boîte. Ainsi le savant inférieur, le primaire de l'esprit, armé du microscope, croit à la cellule et à la vie qui s'y agite, au cerveau et à ses vibrations nerveuses, et ne sent pas, devant la nature, le besoin d'une explication rationnelle, pas plus qu'il n'éprouve devant sa propre vie ou la destinée humaine, le besoin d'un au-delà quelconque. Il ne pense pas, il constate, et cela lui suffit : « Cette vie est horrible : absolument inutile, douloureuse, elle est encore sans raison ni fin intelligible. Nous savons heureusement qu'elle doit finir, et, qu'après notre naissance, c'est tout ce que nous pouvons affirmer de nous-mêmes. Nous naissons, nous mourons. L'homme naît pour mourir, voilà tout. *Le but de la vie est une cadavérisation.* Les rêves sans nombre que nous faisons dans l'intervalle et qui se reflètent dans nos pensées plus ou moins claires, dans nos actions plus ou moins conscientes, sont choses à coup sûr aussi vaines que le jeu des vagues de la mer... Tous apprennent, à l'user, que la vie ne valait pas la peine d'être vécue... »

Et voilà tout. Il faut avouer que si telles sont les conclusions dernières de la science, si c'est pour aboutir à de pareilles découvertes que la biologie, la physiologie, la neurologie, la chimie ont travaillé et peiné durant des siècles et de longues générations de savants ; si tel est le dernier mot du cerveau humain, l'ultime secret du névraxe, du progrès et de l'évolution, il eût été bien plus simple de s'épargner tant de labeur inutile et d'ouvrir tout bonnement les yeux, ou d'interroger le dernier venu des ignorants, pour nous renseigner avec certitude sur ce triple phénomène, à savoir, que nous naissons, que nous souffrons et que nous mourons (ce qui, en effet, ne vaut guère la peine de vivre). Des vérités aussi transcendantes constituent le trésor philosophique du libre-penseur idéal, c'est-à-dire de l'athée et du matérialiste, de celui qui se pro-

clame le représentant réfléchi de la science. On se demande alors si, en effet, ces Messieurs n'ont point raison et en quoi la mentalité humaine diffère essentiellement de la mentalité animale, tout l'effort du savoir et de la philosophie aboutissant à cette extinction de la pensée, à cet obscurantisme mental.

Ce qui a lieu de nous étonner, c'est que cet état d'esprit, dit *scientifique* — (!) se considère comme supérieur au fétichisme africain, qui, lui du moins, s'élève à quelque rudiment de pensée, à quelque pressentiment du divin. C'est ce dernier seul, en effet, et non la science, qui nous sépare véritablement de l'animal, car l'animal aussi est un savant. Pour être instinctive, sa science mécanique, météorologique, constructive, natatoire, aérostatique, etc., est infiniment supérieure à la nôtre. Presque tous nos instruments ne sont que des imitations grossières de quelque fonction naturelle des animaux, et qu'est le plus bel aéroplane auprès de l'oiseau ou de l'insecte? Il y a même des animaux intelligents, capables d'intuition et de génie dans l'ordre scientifique et matériel. Mais l'animal n'est jamais religieux. Il est matérialiste et athée, — (au sens grec du mot, qui est le plus noble, selon M. Jules Soury). — L'animal est agnostique. L'idée de Dieu, la foi en Dieu, qui est le fond même de la raison, parce que c'est le sens de l'Unité, est le caractère distinctif de l'homme, c'est-à-dire de l'être pensant, et quiconque pense profondément est un mystique. Quant à celui qui ne pense pas, il peut être un savant, un érudit, un neurologiste, un physiologue émérite, un aliéniste éminent ; il n'est pas un philosophe, il n'est pas même un homme, c'est-à-dire un être raisonnable, tant qu'au-dessous des phénomènes et des lois, au-dessous, ou plutôt au-dessus du monde et de sa propre vie, il n'a point perçu, vaguement au moins, la grande cause efficiente et finale, l'Etre, le Nécessaire, l'Infini, l'Idéal, le Centre, l'Unité. La Raison, je le répète, n'est pas autre chose que cette perception divine, que nous révèle aussi la conscience, l'intuition morale, dont la religion, condensée dans le catholicisme, est le suprême et surnaturel épanouissement. Les mineurs de la science, comme ceux des couches carbonifères, sont des ouvriers respectables et utiles, qui ont la tâche très noble de nous fournir une part du combustible

dont peut s'éclairer et se réchauffer intellectuellement le genre humain. Mais leur modestie ne doit point oublier que le combustible n'est rien sans le feu, et que le feu n'est point de leur domaine. C'est le feu sacré de la raison, de l'intuition divine, de la foi sainte, qui s'emparant des données de la science, les éclaire et les allume à sa flamme, sans laquelle elle ne sont qu'un charbon brut, bon tout au plus à salir les doigts de ses manipulateurs ou à tracer sur les murs de notre prison de matière quelques négations blasphématoires. Aujourd'hui, c'est la pensée, c'est la raison qui se meurt. Cela sans doute ne nous empêche point d'être des intellectuels et des artistes, voire même des philosophes, mais notre philosophie, remarquons-le bien, consiste, et elle s'en glorifie, dans la négation même de la puissance de la raison, c'est-à-dire dans la négation de la philosophie. Agnosticisme, positivisme, critique de la connaissance, tout cela est en somme la suppression de la métaphysique, c'est-à-dire de la pensée supérieure. Reste la science, c'est-à-dire la matière. Or, comme si nous redoutions que la science, si merveilleusement éloquente quand on la laisse parler, nous ramène malgré nous à la métaphysique, voici que nous mettons à la science, à son tour, le bâillon du matérialisme. Le matérialisme est la philosophie de ceux qui ne pensent pas ; il est ce qu'on pourrait appeler « le système des apparences », — sinon des apparences visuelles, du moins des apparences expérimentales. J'en dirais à peu près autant du panthéisme, de l'évolutionisme, du monisme, qui ne sont que des matérialismes costumés et élégants, à l'usage des raffinés de l'animalité humaine. Dès que la raison fonctionne, elle sent l'esprit, elle aperçoit Dieu. Et dès qu'à cette perception de l'intelligence, s'unit le sens moral de l'âme, le respect d'une tradition, l'expérience intime et profonde, ou l'étude impartiale de certains faits ultra-scientifiques, la religion apparaît.

L'athéisme n'est pas le fruit de la science développée, mais de la raison obscurcie. Ou, s'il est le fruit de la science, c'est en tant que la science est la négation de la pensée et la simple affirmation des apparences superficielles.

La « philosophie » d'un athée n'est pas autre chose que

l'impression du monde, vu de surface. Quand je dis du monde, je veux dire le très petit coin que nous habitons et que nous sommes. Il est clair qu'en apparence, c'est-à-dire pour l'œil de chair, même aidé du microscope et du télescope, il n'y a pas de Dieu : il n'y a que l'évolution multiforme de l'éternelle nature. Il est clair qu'en apparence et pour l'œil de chair, même aidé du scalpel, il n'y a pas d'esprit : il n'y a que la matière vivante, organisée dans la plante ou dans la bête, pensante dans le cerveau humain. Il est clair qu'en apparence et pour l'œil de chair, même avec les phénomènes métapsychique, il n'y a pas d'outre-tombe, que « l'homme naît pour mourir », que « le but de la vie est une cadavérisation ». L'animal le moins doué, pour peu qu'il eût la parole, trouverait cela tout seul. Il est clair que la destinée humaine est triste, surtout pour les nobles âmes, comme celle de M. Jules Soury ; que « la vie des êtres individualisés est, comme celle de la nature, l'absurdité la plus effrayante qu'un entendement humain puisse concevoir. » « Mais elle est, s'écrie M. Jules Soury ; elle n'a cure de notre raison ni de notre logique. Elle est, elle sera, et persistera autant que ses conditions mécaniques et physico-chimiques. Nous la subissons, emportés avec le reste du monde dans le tourbillon de la matière éternelle et infinie... Il ne reste donc qu'un refuge à la raison de l'homme ainsi frappée de stupeur devant l'inconnaissable et convaincue que là est la limite de toute pensée, c'est-à-dire de toute représentation mentale : le renoncement et la résignation sans espoir. »

Oui, tout cela est triste, mais surtout tout cela est puéril, car il n'y a là aucune philosophie, ni même aucune science, mais cette simple vérité de La Palisse, que les apparences du monde sont ce qu'elles sont, et cette contre-vérité, que la raison consiste à ne rien voir au-delà. C'est, on ne saurait trop le redire, la *suppression pure et simple de la pensée*. Et telle est la philosophie qui, à la lettre, devrait s'appeler « l'*obscurantisme*. »

Cette manière, non point de voir, *mais de ne pas voir*, de renoncer à la raison et à l'usage de l'intelligence, se décore aujourd'hui, érigée en système et en philosophie, des grands noms d'Agnosticisme, de Positivisme, de Philosophie scienti-

fique. Et c'est elle qui est l'ennemie la plus dangereuse de la foi. Ceci est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la foi, qui ne commence qu'avec la pensée et la lumière.

Quand je remonte aux sources du grand fleuve de l'Incroyance contemporaine, confluent lui-même de deux courants principaux, la Science et la Critique, j'y trouve un double et unique préjugé que j'ai tâché de saisir sur le vif en deux hommes qui personnifient dignement, l'un la critique, l'autre la science, telles qu'on les pratique aujourd'hui. J'ai nommé l'auteur des *Évangiles synoptiques* et l'auteur *du Système nerveux central*, M. Loisy. et M. Jules Soury. Ces deux exemples ne sont point choisis au hasard : ils mettent en un plus saisissant relief, la force de ce préjugé négatif, qui triomphe même de ceux qui devraient en être les ennemis naturels : le prêtre et le patriote. En mon étude : *M. Loisy et la clé de sa Méthode*, j'ai montré ce préjugé à l'œuvre dans la critique, où il se résume dans l'exclusion systématique et a priori de toute une catégorie de faits, dans l'opposition posée en axiome de l'*historique* et du *surnaturel*. Dans la science, le préjugé négatif s'exprime par le dogme suivant : négation de tout ce qui dépasse l'expérimentation physique, donc, exclusion de la pensée, ce surnaturel de la science. De là le matérialisme.

Si la science et la critique contemporaines sont destructives de toute foi religieuse, c'est en vertu de ce double préjugé, qui en fait deux formes odieuses de l'étroitesse d'esprit. Guérissons-les de ce morbide virus, et leur santé sera le triomphe des causes dont leur maladie est la ruine et la défaite. La largeur d'esprit, voilà le remède. En elle, la science, la raison, la foi, tout a sa place. Ce sont les trois plans de la pensée. On peut être athée dans le plan inférieur. Plus haut, le savant devient homme et pense. Au sommet, l'homme devient le croyant et s'agenouille.

Joseph SERRE.



LES RÊVES DU BLÉ

A M. LOUIS MERCIER

Aux confins du village, en hâte avant le soir,
Furent échafaudés les bois du reposoir :
C'est demain Fête-Dieu. — Les nouvelles cultures
Étalent en tapis jusqu'à lui leurs verdures ;
Dans l'air, éparse, flotte une senteur de foin,
Et, solennel et doux, l'*Angelus* vibre au loin...

Dans les sillons le blé frissonne, et se recueille.
— S'il méprise les fleurs dont la splendeur s'effeuille,
Se dessèche, jaunit, et sombre avec l'été,
C'est qu'il sait son destin d'une austère beauté :
Il tombera bientôt, par la faux meurtrière
Tranché ; son grain sera trituré par la pierre,
Et perdra son nom même, en poussière réduit.
Qu'importe ? de ce sort, le blé n'a nul ennui,
Car, par ce sacrifice ultime qui l'épure,
Il s'ennoblit, il est la sainte nourriture
Que tout homme vénère, aime, et garde avec soin
Pour les jours d'abondance et les jours de besoin.
— Le froment rêve au pain que son épi prépare...

Il revit son passé... — Sur la terre barbare
Que son labeur ardent disputait aux buissons,
Quand Adam abattit les premières moissons,
Il dédaigna son lit de feuille et de broussaille
Et, joyeux, étendit ses membres sur la paille
Qui gardait en ses brins un reflet de soleil
Et l'enchanta d'un songe heureux jusqu'au réveil...

— Du Nouveau-Né divin, dans l'étable glacée,
Le blé fut la couchette : une simple brassée
De paille de froment suffit à l'Enfant-Dieu.
Au souvenir de la Crèche, le blé s'émeut
Et s'attendrit, songeant au frêle petit être
Qui fut si pauvre, et qui pourtant était le Maître !

Son rêve fier aspire à plus de gloire encor...
— Le meunier inconnu, qui broiera ses grains d'or,
Peut-être choisira la fleur de sa mouture
(Il convient qu'elle soit et blanche, et fine, et pure,)
Pour la donner à ceux qui, très pieusement,
Sauront élaborer le pain du Sacrement.
Sort magnifique ! espoir sublime ! être l'hostie
Où la force de Dieu se cache anéantie,
Visiter avec Lui les cœurs qui l'aimeront,
Mourir divinisé dans ce suprême don !...

Le Blé, dans le sommeil des hommes et des choses,
Rêve, toute la nuit, à ces métamorphoses :
C'est pourquoi, gravement, sur sa tige penché,
Il ondule, sans peur d'être bientôt fauché ;
Et les anges, à qui sa voix est familière,
Trouvent à son murmure un accent de prière.

L. Deyrieux.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

M. JUGIE. — *Histoire du Canon de l'Ancien Testament dans l'Eglise grecque et l'Eglise russe.* — Un vol. in-12 de 140 pages. — Paris, Beauchesne, 1909.

M. Jugie nous donne une intéressante contribution à l'étude du Canon de l'Ancien Testament. Son travail sera d'autant mieux accueilli qu'il fait l'histoire du Canon dans l'Eglise orthodoxe dont les croyances sur ce point n'ont pas toujours été bien connues ni exactement rapportées. M. Jugie commence son examen de la tradition grecque au concile *in Trullo* et démontre qu'au VIIIe et IXe siècles les deutérocanoniques étaient regardés comme des livres inspirés dans l'Eglise byzantine, dont la foi primitive ne fait ainsi aucun doute. Dès ses origines, le protestantisme essaya d'influer sur les croyances de l'Eglise gréco-slave. Celle-ci lutta d'abord avec énergie pour maintenir l'intégrité de son Canon des Ecritures. Durant tout le XVIIe siècle elle est restée fidèle à sa doctrine traditionnelle. Grecs et Slaves sont unanimes. Les négations d'un Cyrille Lucar et de quelques autres ne font que mettre en pleine lumière la foi de leurs coreligionnaires.

C'est par la Russie que l'erreur protestante s'insinuera dans l'Eglise orthodoxe. L'Eglise russe a subi plus d'une importation protestante. Au point de vue canonique, Pierre le Grand établit le Saint-Synode qui donnait à cette église une constitution calquée sur les consistoires protestants et l'asservissait en réalité au pouvoir impérial. Au point de vue dogmatique, il est intéressant de suivre au XVIIIe siècle l'histoire de la lutte autour des deutéroca-

noniques. Ce que Cyrille Lucar n'àvait pu faire dans son Eglise, Féofane Prokopovitch l'a fait dans la sienne : il a réussi à introduire le Canon protestant des Ecritures. La faveur du tzar fut plus forte que la résistance des théologiens. L'Eglise russe au XIX[e] siècle est unanime à exclure du Canon nos deutérocanoniques. On a même si bien oublié l'ancienne croyance qu'on accuse maintedant l'Eglise catholique d'avoir innové et d'errer dans la foi en acceptant l'inspiration de ces livres. Les patriarches d'Orient, gardiens-nés de l'orthodoxie, n'ont rien fait pour la maintenir dans l'Eglise sœur. Ils ont même laissé l'erreur gagner peu à peu l'Eglise grecque elle-même. Celle-ci a, en effet, subi la maîtrise intellectuelle de l'Eglise russe. Aussi dès la fin du XVIII[e] siècle, des traductions d'ouvrages russes introduisent les idées nouvelles. Il y eut des résistances : tandis que l'influence russe et protestante se prononce contre les deutérocanoniques, les catéchismes composés en grec maintiennent en général la foi ancienne. Il en résulte un enseignement assez incohérent : ici l'affirmation, là la négation. En somme on peut dire que l'inspiration des deutérocanoniques est actuellement considérée dans l'Eglise grecque comme une question libre, tandis que chez les Russes leur exclusion est imposée presque comme un dogme.

E. PODECHARD.

Commentarius in duos libros Machabaeorum, auctore Josepho KNABENBAUER S. I. — Un volume in-8° de 440 pages. — Paris, Lethielleux, 1907.

Le commentaire du P. Knabenbauer sur les livres des Macchabées est très étudié et digne des volumes précédents du *Cursus Scripturae sacrae* publié par les Pères de la Compagnie de Jésus.

L'introduction donne le résumé et la chronologie, le but et le caractère du récit. Elle cherche, comme le commentaire lui-même, à résoudre les difficultés qui naissent du contenu ou des divergences des deux livres. On peut voir par l'exposé qui suit dans quel esprit ces difficultés sont résolues : les idées du P. Knabenbauer sont rapportées aussi fidèlement que possible, bien que son texte ne soit pas traduit littéralement.

Au sujet de diverses notices du premier livre concernant le testament d'Alexandre, la conduite des Romains et la prétendue parenté des Juifs avec les Spartiates, personne ne peut blâmer l'auteur d'avoir exactement reproduit les idées du vulgaire. Si

c'était une opinion répandue qu'Alexandre avait partagé son empire entre ses généraux, l'auteur sacré pouvait la rapporter sans commettre aucune erreur. Personne ne demandera à l'auteur inspiré de réfuter ces opinions populaires, de les corriger ou de les déclarer en partie fausses et en partie exagérées : comment le pourrait-il faire (p. 29)? D'autre part, le second livre donne, au sujet des ennemis tués par les Juifs en divers combats, des chiffres très élevés et qui ne s'accordent guère avec les indications du premier livre : mais ces chiffres nous apprennent ce qu'on croyait alors de ces combats sur de vagues rumeurs ou des récits populaires. Ce mode de narration ne déroge pas à une saine notion de l'inspiration. Dieu a pu vouloir et a voulu que les auteurs inspirés nous décrivent les opinions et les dires des hommes des différents âges. Il ne faut pas attendre de l'inspiration que les défectuosités ou les lacunes de la science humaine soient corrigées par une révélation, si ce n'est lorsqu'il s'agit de choses de foi ou de mœurs ou bien de la vérité historique que l'auteur a en vue et sur laquelle repose la doctrine qu'il veut exposer (p. 19-20). Une lettre insérée au commencement du second livre donne de la mort d'Antiochus Epiphane un récit différent de I Mach. VI et de II Mach. IX : c'est que cette lettre a été écrite en un temps où de faux bruits étaient répandus en Judée et qu'on n'avait pas encore une connaissance exacte des conditions dans lesquelles ce roi avait trouvé la mort. Les auteurs de cette même lettre attendent pour le temps de la restauration du peuple de Dieu la révélation de l'arche d'alliance cachée par Jérémie sur le mont Nébo. Certes, une pareille attente est vaine et seuls les écrits apocryphes l'énoncent : on peut le démontrer d'après Jérémie lui-même (III, 16) : mais cette lettre nous indique la façon dont ses auteurs entendaient la restauration et nous montre combien mal ils comprenaient les oracles des prophètes annonçant le règne universel de Dieu sur les nations (p. 293).

L'auteur du second livre des Machabées prend-il la responsabilité du récit de Jason de Cyrène qu'il abrège, ou bien au contraire son livre n'a-t-il dans l'Eglise d'autre autorité historique que celle de Jason? L'abréviateur laisse à l'historiographe le soin de rechercher et d'exposer exactement les faits, mais en même temps il tient sa narration pour digne de foi : autrement, il ne l'aurait pas jugée digne d'être abrégée et proposée à ses compatriotes. « Qu'il s'agisse de citation implicite ou explicite, de rapsodie ou de résumé, on peut dire en général qu'un historien soucieux de renseigner ses lecteurs est censé prendre à son compte les témoi-

gnages et les documents qu'il introduit dans son propre texte sans les frapper d'aucune suspicion. S'il les rapporte pour alimenter ou justifier son récit, c'est qu'il les estime véridiques. » Le P. Knabenbauer qui cite ces paroles du P. Durand n'est pas d'un autre avis (p. 303-306). Cependant, il écrit dans l'introduction au sujet des erreurs que certains veulent relever dans II Mach. : « Avant tout il faut remarquer que l'auteur déclare formellement faire un résumé de l'écrit de Jason ; d'où, si la narration contient quelque chose d'inexact, ce n'est pas la faute de l'abréviateur. » Et plus loin : « Il suffirait de répondre que l'auteur déclare faire un résumé et laisser à Jason le souci de reproduire exactement les faits. » Il est vrai que le P. Knabenbauer ajoute tout aussitôt : « Mais on ne peut montrer que la narration soit erronée (p. 272-273) ».

Les exégètes et les théologiens peuvent avoir intérêt à connaître ces doctrines. Ils feront bien de se reporter aux pages indiquées du commentaire : ils comprendront mieux la portée des propositions du savant religieux en les replaçant dans leur contexte et en les lisant dans leur langue originale.

E. PODECHARD.

The Grospels as historical Documents. Part. II, *The synoptic Gospels* by V. H. STANTON, D. D. in-8°, XII, 376 pp. — Cambridge, [at the University Press]; London, Clay, 1909. — *Prix :* 12 fr.50.

Dans la première partie de cet ouvrage dont nous avons parlé aux lecteurs dans l'*Université catholique*, lors de sa publication, 1903, le Dr Stanton avait relevé toutes les traces que nos évangiles canoniques ont laissées dans la tradition chrétienne primitive ; dans la seconde partie que nous présentons aujourd'hui il étudie les évangiles synoptiques, au point de vue de leur composition. C'est donc, en fait, du problème synoptique qu'il traite dans ce volume. Tout en tenant compte du travail de ses devanciers, il prend position et nous explique comment, d'après lui, se sont formés les évangiles de saint Marc, saint Luc et saint Matthieu. Il soutient l'hypothèse des deux sources écrites, mais avec des nuances particulières.

Il passe d'abord en revue les données sur lesquelles les critiques sont d'accord, du moins en majorité. Les ressemblances entre les évangiles synoptiques sont telles que nous devons supposer des rapports entre leurs sources grecques ; elles ne peuvent être expliquées par l'influence de la tradition orale. Matthieu et Luc ne

dépendent pas l'un de l'autre, mais de deux sources communes. La première serait un écrit, sinon complètement identique au Marc canonique, du moins, le reproduisant presque en entier. La seconde serait un recueil des paroles du Seigneur. Le Dr Stanton examine d'abord ces deux documents.

Il établit que, dès l'origine, on sentit le besoin de recueillir les discours du Seigneur, lesquels furent d'abord formulés en araméen et bientôt traduits en grec pour les communautés grecques de langue. Les ressemblances verbales prouvent qu'il n'y eut qu'un document araméen, mais que les évangélistes, Matthieu et Luc, ne se sont pas servis, vu les différences qui existent entre eux, de la même traduction. Cependant, il est possible que le second traducteur ait eu le travail du premier sous les yeux ; de plus, Matthieu et Luc ont pu reproduire des expressions grecques déjà fixées par la tradition orale. Marc n'a pas connu cette source, et les parties qu'il paraît lui avoir emprunté proviennent d'une source différente, probablement de saint Pierre.

La seconde source que reproduisent Mathieu et Luc, c'est l'évangile de Marc, mais en lui faisant subir diverses modifications pour en corriger la texture grammaticale et l'adapter à leur but. Cet évangile a été écrit par un auditeur d'un disciple immédiat de Jésus, et rien ne s'oppose à ce que cet auditeur soit Marc et le disciple de Jésus, l'apôtre Pierre.

Marc s'est servi d'autres informations orales ou écrites. Le troisième évangéliste s'est servi de Marc dans sa teneur primitive, tandis que le premier aurait utilisé Marc, dans la forme où nous le possédons maintenant, c'est-à-dire avec quelques légères additions. Le second évangile aurait été écrit après l'an 60, mais avant l'an 70.

Saint Luc, le médecin, le compagnon de saint Paul est l'auteur du IIIe évangile et des Actes des Apôtres. D'une comparaison minutieuse des rapports de faits et d'expressions qu'on a relevés entre Josèphe et saint Luc, il ressort que celui-ci n'a rien emprunté à l'historien juif. Outre les deux sources de son évangile que nous avons indiquées plus haut, il a pu recevoir de nombreux renseignements des apôtres qu'il avait vus à Jérusalem et des premiers disciples du Seigneur. Il aurait écrit son Evangile vers l'an 80.

Dans le chapitre sur l'Evangile selon saint Matthieu le Dr Stanton examine comment l'auteur a traité ses deux sources, Marc et les Discours du Seigneur, sa façon de citer l'Ancien Testament, d'où lui viennent les récits de la naissance et de l'enfance de Jésus,

les traditions qui lui sont particulières, enfin ses façons particulières de s'exprimer, ses idées directrices. D'après lui, il est évident que notre premier Evangile n'est pas la traduction d'un original araméen et qu'il n'a pas été composé en grec par l'apôtre saint Matthieu. Remarquons que la plus grande partie du premier Evangile provenant des discours du Seigneur, que l'on ne nie pas avoir été rassemblés par saint Matthieu; nous pouvons continuer avec la première tradition chrétienne à donner à cet évangile le nom de saint Matthieu. La date de l'an 80 que fixe le Dr Stanton pour la composition nous paraît trop tardive.

Nous n'avons pu relater que très brièvement les données de cet excellent travail et même nous avons dû laisser de côté un grand nombre de constatations minutieuses, de tableaux, qui constituent les meilleures parties de l'ouvrage ; le peu que nous avons dit suffit à montrer combien il sera utile à celui qui voudra étudier le problème synoptique, à la condition toutefois d'examiner et de peser les conclusions de l'auteur en se servant d'ailleurs des données précises qu'il nous a fournies lui-même.

E. JACQUIER.

Horae synopticae. —Contributions to the study of the synoptic Problem by the Rev. Sir J. C. HAWKINS ; second edition, revised and supplemented, in-8°, XII, 223 pp. Oxford, at the Clarendon Press, 1909. — *Prix :* 13 fr. 20.

Nous avons parlé aux lecteurs de l'*Université catholique* de la première édition de cet ouvrage, lors de sa publication en 1899 et nous avons dit les services qu'il rendrait pour une solution du problème synoptique. On doit constater, en effet, que l'auteur a rassemblé ici toutes les données du problème et que, par l'établissement de tableaux et de statistiques, il fournit des renseignements précis, complets, qui permettront de résoudre enfin ce problème dans la mesure du possible. Remarquons d'ailleurs que tous les critiques qui ont essayé de solutionner la question se sont déjà beaucoup servis de l'ouvrage de Sir J. Hawkins. La nouvelle édition va leur fournir de nouveaux matériaux.

Sans modifier son plan, il a complété son travail en le perfectionnant et en y ajoutant de nombreux détails, surtout dans ses listes d'expressions particulières à chacun des évangélistes. Les conclusions ont été précisées. Parlant de la composition du Ier et du IIe évangile, il croit que leurs auteurs se sont servis de docu-

ments écrits comme sources principales, mais qu'ils ne les ont pas utilisés dans toutes leurs parties, à cause de la connaissance orale qu'ils avaient de la vie et des discours du Seigneur, comme catéchistes, et à laquelle ils se rapportaient. Dans la première édition l'auteur pensait que les passages où Matthieu et Luc s'accordaient contre Marc, provenaient non pas de ce que les évangélistes dépendaient l'un de l'autre, mais de ce que les copistes avaient uniformisé leurs textes. Dans la seconde, il croit que ce phénomène provient de ce que Matthieu et Luc se sont servis d'un texte de Marc différent de celui que nous donnent les manuscrits que nous avons. Il nous renvoie pour prouver cette proposition à des études sur le problème synoptique qui vont être publiés par le Dr Sanday.

E. JACQUIER.

La valeur historique du quatrième évangile, par M. LEPIN, professeur au grand séminaire de Lyon. Première partie : Les récits et les faits ; 2e partie : Les discours et les idées ; 2 vol. in-16, XI, 648, 426, pp. — Paris, Letouzey et Ané, 1910. — *Prix :* 8 fr.

Dans un précédent ouvrage M. Lepin avait démontré que le IVe évangile avait pour auteur l'apôtre Jean, fils de Zébédée. Il est donc déjà en droit de conclure que cet évangile étant l'œuvre d'un témoin oculaire et auriculaire possède de ce fait une haute valeur historique. Elle a été cependant niée, à des degrés divers et pour des raisons différentes, par les rationalistes, Strauss et Baur, H. J. Holtzmann, Schmiedel, J. Réville et à leur suite par Loisy. C'est à réfuter spécialement ce dernier que s'attache M. Lepin.

Il étudie en premier lieu les récits et les faits, relatés dans le IVe évangile. Et d'abord il examine les récits de miracles reliés à des sentences symboliques, tels que la multiplication des pains et la résurrection de Lazare, puis les récits de miracles sans liaison avec des sentences allégoriques : le changement de l'eau en vin, la guérison du paralytique de Béthesda, etc. Il conclut que les miracles johanniques ne sont pas des compositions symboliques : ils portent au contraire, d'une manière positive, le cachet de l'histoire. Cependant, le choix des miracles jahonniques semble procéder en partie d'une intention didactique ou apologétique.

M. Lepin passe ensuite en revue divers faits de la vie du Seigneur : les témoignages de Jean-Baptiste, l'expulsion des ven-

deurs du temple, l'onction de Béthanie, etc., et enfin étudie en détail les récits de la passion, de la sépulture et de la résurrection de Jésus et en démontre victorieusement l'historicité. Sur quelques points il y aurait lieu de faire des réserves. Ainsi, on pourra trouver insuffisants les arguments que présente M. Lepin afin d'établir que le IVe évangile s'accorde avec les synoptiques pour fixer la date de la mort de Jésus au vendredi, 15 nisan, jour de la solennité pascale. L'explication qu'il donne de la précaution que prennent les Juifs de ne pas entrer dans le prétoire pour ne pas se souiller et pouvoir manger la pâque n'est pas convaincante. « L'évangéliste a fort bien pu, dit-il, en employant l'expression « manger la pâque » viser les azymes et les hosties de l'octave pascale, plutôt que l'agneau de la fête elle-même. » Cette interprétation n'est pas nouvelle, mais n'en est pas meilleure pour cela. Nous sommes obligé de constater que M. Lepin, dans son désir de tout expliquer ou de tout justifier, se contente quelquefois de réponses qui ne satisferont pas ses adversaires.

La seconde partie du travail est consacrée à l'étude des discours et des idées. L'exposé est plus synthétique que précédemment et, de ce fait, est plus facile à suivre. Dans un premier chapitre M. Lepin considère le cadre historique des discours du IVe évangile et montre quelle garantie ces discours reçoivent de leur liaison immédiate avec l'histoire ; dans le second, il étudie le procédé littéraire des discours johanniques et dans le troisième l'uniformité des idées exposées dans ces discours. Le chapitre quatrième est consacré à quelques expressions et idées familières à notre Evangile qu'il compare avec celles des Synoptiques. Au cinquième, il examine le rapport des idées johanniques avec les idées et les faits postérieurs au temps de Jésus. Enfin, au sixième, il met en regard le Christ johannique et le Christ de l'histoire. Voici la conclusion : « Dès lors que nous tenons pour assuré le fait de la composition du IVe évangile par le fils de Zébédée, comme nous savons l'auteur compagnon assidu et témoin familier du Sauveur, qu'il nous affirme lui-même son dessein de donner la foi au Christ par le récit des faits garantis par les disciples témoins et par lui-même et que, d'autre part, sa sincérité, sa loyauté, son élévation morale, sont manifestement au-dessus de tout soupçon, nous pouvons avoir confiance en l'accord très général de ses récits et de ses discours avec la réalité. S'il est apologiste, il n'est pas moins historien. Si ses narrations ont un cachet spécial, elles n'en correspondent pas moins aux faits. Si les discours qu'il attri-

bue au Christ portent la marque de son esprit, ils n'en sont pas moins, dans leur substance, discours authentiques du Sauveur. »

Constatons que M. Lepin est bien au courant des travaux de ses devanciers, que rien ne lui a échappé de ce qui a pu être dit d'important sur le sujet qu'il traite et que, s'il n'a pas émis des solutions tout à fait nouvelles des difficultés soulevées, il a du moins présenté avec soin et habileté celles qui avaient déjà été données. On doit reconnaître que nous avons dans ce travail tout ce qui peut être dit de positif sur la valeur historique du IVe évangile et le seul regret que nous exprimerons, c'est que cet exposé se présente sous une forme négative, comme réfutation des hypothèses rationalistes, de celles de M. Loisy en particulier. Cette méthode oblige à bien des redites et à des polémiques, qui ne font avancer en rien la solution des questions. Nous espérons cependant que le travail de M. Lepin subsistera encore lorsque les inductions de M. Loisy seront complètement oubliées et probablement remplacées par d'autres. On pourrait d'ailleurs dégager des deux volumes de M. Lepin un excellent exposé positif sur la valeur historique du IVe Evangile.

E. JACQUIER.

St. Paul's Épistle to Colossæ and Laodicea. The Epistle to the Colossians viewed in relation to the Epistle to the Ephsians, with introduction and notes, by John RUTHERFURD. — In-8°, de x-207 pp. — Edinburgh, Clark, 1908. — *Prix :* 7 fr. 50.

L'auteur a établi avec beaucoup de soin l'unité de pensées et de sentiments et même d'expressions qui existe entre l'épître aux Colossiens et l'épître aux Ephésiens. Il dresse d'abord un tableau analytique des matières des deux épîtres qui montre très bien la concordance de ces écrits, puis il donne le texte grec et une traduction anglaise de l'épître aux Colossiens, en plaçant en face les passages parallèles et similaires de l'épître aux Ephésiens. De cette comparaison il ressort avec netteté que les deux épîtres ont été écrites par le même auteur. Comme il démontre avec succès que l'épître aux Colossiens a été écrite par saint Paul, il s'ensuit que l'épître aux Ephésiens est aussi l'œuvre de l'apôtre. Pour les différences qui existent entre les deux épîtres il les explique par le fait que saint Paul a adapté ses enseignements à l'état des deux églises.

M. Rutherfurd adopte l'opinion des critiques sur le caractère de l'épître aux Ephésiens ; c'est une épître circulaire qui a été envoyée

tout d'abord aux Laodicéens et c'est la lettre dont saint Paul parle à la fin de son épître aux Colossiens. L'épître aux Laodicéens, dont nous n'avons plus que le texte latin, est apocryphe.

On trouvera encore exposé et discuté dans ce travail diverses autres questions que soulève l'apôtre aux Colossiens : les fausses doctrines dans l'église de Colosses, le sabbat dans le Nouveau Testament et surtout les rapports entre cette épître et l'évangile de saint Jean et l'Apocalypse.

L'auteur, bien au courant des travaux modernes, a fourni une excellente contribution à l'étude de l'épître aux Colossiens.

E. JACQUIER.

Das Judenchristentum im ersten und zweiten Jahrhundert von G. HOENNICKE. — In-8°, VI, 419 pp. — Berlin Trowitzsch, 1908. — *Prix :* 12 fr. 50.

Malgré l'abondance des travaux sur le christianisme primitif, nous n'avons pas d'ouvrage traitant spécialement du judéo-christianisme. C'est cette lacune qu'a comblée le Dr Hoennicke et, disons-le de suite, avec succès. Il expose l'extension de l'Evangile parmi les Juifs ; il montre le rôle des Judaïsants dans l'Eglise primitive et l'influence du judaïsme sur le christianisme. Il n'a négligé aucun des moyens d'information qui pouvaient l'aider dans ses recherches et a connu, apprécié à leur juste valeur les ouvrages anciens ou récents traitant des matières afférentes à son sujet. C'est d'ailleurs à l'aide des documents juifs et chrétiens qu'il étudie le judéo-christianisme. Il s'est placé au point de vue strictement historique et, sauf les quelques réserves que nous aurons à présenter, il nous en a donné un tableau exact. Avant d'aborder l'analyse du travail du Dr Hoennicke remarquons la distinction très nette qu'il établit entre le judéo-christianisme ou les judéo-chrétiens et le judaïsme (judaïsmus) ou les judaïsants ; les premiers sont les juifs convertis au christianisme qui, tout en recevant l'Evangile, admettaient les éléments issus de l'Ancien Testament et du judaïsme qui ne s'adaptaient pas avec l'essence de l'Evangile ; les seconds sont les chrétiens juifs qui ont voulu maintenir la Loi de Moïse dans toute son étendue et furent les adversaires acharnés de Saint Paul. On aurait aimé que la distinction soit marquée plus nettement entre ces deux partis. De plus, nous n'avons qu'un mot : Judaïsme pour traduire deux termes allemands, Judentum, qui signifie le Judaïsme proprement dit et Judaïsmus, les judaïsants.

Dans l'introduction, l'auteur passe en revue les diverses opinions qui ont été émises sur le judéo-christianisme depuis Baur jusqu'à Harnack et Wernle inclusivement. Dans le premier chapitre, il étudie l'histoire extérieure et intérieure du judaïsme, aux deux premiers siècles, et les tendances générales de la pensée juive : pharisaïque, hellénique, judaïque. La tendance universaliste était plus accentuée chez les Juifs hellénistes, mais elle se montrait aussi chez les autres Juifs, sans que ni les uns, ni les autres soient jamais arrivés à l'universalisme complet de l'Evangile. Tous maintenaient à Israël une position privilégiée. Le second chapitre traite de la diffusion de l'Evangile parmi les Juifs de la Palestine et de la Diaspora. M. Hoennicke croit que le nombre des Juifs convertis n'a pas été considérable. Les Juifs ne pouvaient accepter une nouvelle alliance où il était si peu tenu compte des promesses de l'ancienne au peuple d'Israël. Il semble que M. Hoennicke a un peu diminué le nombre des Judéo-chrétiens.

Dans le troisième chapitre, le plus nouveau et le plus important, nous voyons comment s'est formé le parti des judaïsants, quelles furent la position de ceux-ci en face des premiers apôtres et leur opposition contre saint Paul. Dès l'origine on constate que certains Juifs convertis voulaient imposer la circoncision et l'observance de toute la loi mosaïque aux païens qui se convertissaient à l'Evangile. Ils combattirent violemment l'enseignement libérateur de saint Paul et le suivirent pas à pas dans ses voyages missionnaires pour détruire son œuvre. En cela, ils n'étaient pas les envoyés autorisés des apôtres, pas même de Jacques, malgré l'expression employée par saint Paul : τινὲς ἀπὸ Ἰακώβου, qui signifiait seulement que ces gens prenaient Jacques pour modèle de vie. Cette explication ne sera pas acceptée de tous les exégètes. Le parti judaïsant disparut bientôt dans les communautés en dehors de la Palestine et, s'il se maintint encore dans ce pays ce fut à l'état de parti hébreu, séparé de l'Eglise.

Dans le quatrième chapitre, consacré à l'influence du judaïsme sur le christianisme au point de vue du culte, de la constitution et de la morale, l'auteur nous paraît avoir exagéré cette influence et avoir émis des vues contestables. L'Evangile était imprégné des doctrines de l'Ancien Testament et les Pères apostoliques se sont aussi inspirés de ce livre. Le christianisme a reçu, il est vrai, l'Ancien Testament ; il a modelé certaines de ses institutions sur celles du judaïsme, mais en même temps, il les a transformées. Pour le prouver péremptoirement il suffira de comparer le rôle du prêtre

dans la nouvelle loi et dans l'ancienne. Dans un épilogue M. Hoennicke établit que les Minim, dont parle le Talmud, sont des judéo-chrétiens.

Nous n'avons pas à insister sur l'importance de l'ouvrage que nous venons d'analyser très brièvement ; nous espérons que cet exposé l'aura fait ressortir suffisamment.

E. JACQUIER.

Vie de N.-S. Jésus-Christ. — Conférences apologétiques faites aux étudiants, par l'abbé Louis BOUCARD, — 1 vol. in-12, VIII-333 p. *Paris*, Beauchesne, 1910. — *Prix :* 3 fr.

M. l'abbé Boucard a pensé que ce n'était point assez de prouver la divinité de Jésus-Christ et de son Eglise, mais qu'il conviendrait d'étudier séparément sa vie, sa nature et ses œuvres : c'est à remplir ce dessein qu'il a consacré une nouvelle série de conférences. Il retrace donc d'abord les faits historiques de la vie et du ministère apostolique du Sauveur : ensuite, il analyse les divers traits de sa nature intime, sa qualité de Messie, son union hypostatique avec Dieu, sa sainteté, sa science, son caractère de rédempteur.

L'auteur s'est tenu de très près aux textes évangéliques, il s'est contenté de les interpréter brièvement lorsque le besoin s'en faisait sentir. On ne cherchera évidemment pas dans son ouvrage une réfutation technique des objections soulevées par les critiques protestants ou modernistes au nom de l'exégèse ou de l'histoire. Ce n'est pas que l'auteur les ignore, il en montre même à l'occasion l'inanité ; mais cette discussion est toujours rapide. Il a plutôt voulu, sans aucune prétention scientifique, faire très simplement revivre la physionomie, l'histoire de Notre-Seigneur. Peut-être eût-elle apparu dans un relief encore plus sensible, si le cadre historique avait été dessiné avec une plus complète précision. Ce n'est pas ce très léger défaut qui empêchera cet ouvrage d'être utile aux âmes pour lesquelles il a été écrit.

H. L.

Jésus. Quelques traits de la physionomie morale de Jésus, par le P. MESCHLER, S. J. Traduit de l'allemand, par l'abbé Lanry de la Chapelle. — 1 vol. in-16 de 171 pages. — Paris, Beauchesne, 1910. *Prix :* 1 fr. 50.

C'est une très heureuse idée que d'esquisser en un tableau fidèle les traits de la physionomie morale du Sauveur. A dire vrai, le

P. Meschler n'a point tout à fait réalisé ce programme ; son ouvrage ne répond pas pleinement au titre qu'il lui a donné ; il s'est limité à un seul aspect de la personne et de la mission du Christ. Ce sont donc, en effet, les rapports du Christ avec les âmes, sa méthode d'apostolat et d'action, sa pédagogie religieuse qu'il a surtout envisagés. Il en a fait revivre en des pages d'un accent très surnaturel les principales manifestations. L'auteur eût peut-être pu s'effacer encore davantage derrière son récit : évoquant sous nos yeux les faits de la vie apostolique du Christ les replaçant très exactement dans leur cadre historique, il eût pu réserver au lecteur le soin de dégager la leçon qu'ils renferment et se contenter de l'insinuer discrètement. Lorsqu'il s'agit du Christ, le prédicateur ne peut que gagner à le laisser lui-même parler aux âmes. Quoi qu'il en soit de ce détail, l'œuvre du P. Meschler n'en est pas moins d'une lecture édifiante et féconde : la traduction de M. Lamy de la Chapelle ne peut qu'en aviver l'intérêt. Cette esquisse pourrait et même devrait être méditée par tous ceux, clercs ou laïques, qui, à un titre quelconque, s'occupent d'action religieuse; car s'ils veulent vraiment faire surnaturellement l'œuvre de Dieu, ce n'est point des enseignements d'une politique humaine qu'ils doivent s'inspirer; c'est dans la doctrine et les exemples du Maître qu'ils devront puiser les principes directeurs de leur conduite; car l'esprit du Christ, seul, doit guider et orienter leur action.

H. L.

La Somme des prédicateurs sur les temps liturgiques et les évangiles de tous les dimanches et fêtes, par P. Grenet, dit d'Hauterive. — Grand in-8°. T. 3e, 524 p. — Soubiron, Montréjeau, 1910.

Ce tome troisième renferme les homélies du temps de la Septuagésime et des deux premiers dimanches du carême. L'auteur suit le plan qu'il avait adopté dans les premiers volumes. Chaque dimanche est expliqué au moyen de quatre instructions. Une riche collection de notes empruntées aux meilleurs auteurs permet de suivre la doctrine à travers les siècles et la présente dans toute sa grandeur. Au moyen des plans variés qui exposent un sujet sous ses différentes faces, le prédicateur pourra se proportionner à son auditoire, et il lui sera facile d'intéresser les fidèles. Voici le sujet de ces intéressantes homélies. Dans le dimanche de la Septuagésime, nous avons l'explication de la parabole des ouvriers

qui vont travailler à la vigne. 1° Quelle est cette vigne ; 2° Les appels du père de famille ; 3° le salaire accordé aux ouvriers ; 4° Les appelés et les élus. En outre, par une étude instructive sur l'histoire et la liturgie de ce temps de l'année, nous sommes amenés à entrer dans l'esprit de l'Eglise et nous nous préparons aux saintes austérités du carême. Quatre homélies nous conduisent à ce résultat. 1° Historique et but du temps de la Septuagésime ; 2° Liturgie de ce temps ; 3° Mystique de ce temps ; 4° Pratique de ce temps. On peut juger par cette analyse de la méthode de l'auteur, de l'importance de son œuvre et des sources qu'elle offre aux prêtres chargés du ministère paroissial.

Ph. GONNET.

Missale romanum ex decreto SS. Concilii Tridentini restitutum. Editio XIV, in-48, CXXV, 768, 352 pp. (12 ½ × 8 cm. relié), sur papier indien. — Ratisbonne, Pustet, 1910. — broché, 5 fr. 75, relié, prix divers de 7 à 9 fr. 50.

Le dernier Missel qui a été publié par l'éditeur Pustet de Ratisbonne, est une vraie miniature, ainsi que l'indique son format in-48. C'est le plus petit missel qui existe et c'est un véritable tour de force de pouvoir faire tenir dans un aussi petit volume la matière des grands missels in-folio ; surtout avec des caractères très nets et très lisibles, grâce au papier indien utilisé pour cette jolie édition.

Le prêtre pourra désormais suivre les grands offices dans ce petit missel ; de même aussi, quand il aura besoin de consulter ce livre liturgique, il pourra l'emporter dans ses promenades, ce qu'il ne pouvait pas faire jusqu'ici à cause de la grosseur et du poids des missels ordinaires. Il sera très utile aussi aux missionnaires. Ajoutons que ce sera le meilleur livre de messe pour les fidèles.

Il est inutile de faire remarquer que les messes des saints récemment canonisés sont à leur place respective. Tout ceci réuni, permet de croire que ce missel aura un véritable succès auprès des ecclésiastiques.

Petau, 1583-1652, par M. l'abbé Jules MARTIN. — Collection « Les grands théologiens ». — Un vol. in-16, 71 pages. — Paris, Bloud, 1909. — *Prix :* 0 fr. 60.

C'est une excellente idée que de nous faire connaître la vie et les

œuvres de Petau. Ce grand théologien est un de ceux qui ont le mieux servi l'Eglise. Ses travaux demeurent encore non point seulement comme un modèle, mais comme une source presque inépuisable de renseignements positifs et d'idées fécondes : tous ceux qui les ont fréquentés savent quelles ressources ils y ont trouvées : il était bon qu'on lui fît une place dans une collection de vulgarisation. Peut-être eût-il fallu ne pas se limiter à une nomenclature de faits et de textes et se préoccuper davantage de situer Petau dans son milieu, en montrant plus encore quelles furent le dessein et la portée de son œuvre théologique. C'eût été le moyen de nous faire mieux comprendre sa valeur.

H. L.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Traité élémentaire de Philosophie à l'usage des classes, — édité par des Professeurs de l'Institut supérieur de Philosophie de Louvain. — 2 vol. de 620 et 286 (182) pp. — 2e édition. Louvain. Institut supérieur de philosophie. 1909. Prix : 8 francs.

Le cours publié par l'Institut supérieur de philosophie de Louvain a obtenu un succès considérable et très mérité. Chacun des auteurs et particulièrement Son Eminence le Cardinal Mercier a apporté des améliorations qui ont fait, des récentes éditions, des ouvrages vraiment nouveaux. On sait que l'histoire de la philosophie médiévale, par M. Maurice de Wulf est le meilleur travail qui existe sur cette matière. — Il était opportun de mettre cet admirable ensemble de traités à la portée de l'enseignement élémentaire. C'est ce que l'on a fait pour la première fois en 1906. On vous présente une deuxième édition selon la tradition de l'Institut, notablement modifiée.

Voici la division de l'ouvrage. Tome I. — Introduction et notions propédeutiques, par Mgr Mercier ; Cosmologie, par D. Nys ; Psychologie, Critériologie, Ontologie, par Mgr Mercier. — Tome II. — Théodicée, Logique, Morale, par Mgr Mercier ; Histoire de la philosophie par M. de Wulf ; Vocabulaire et thèses.

La critériologie qui est peut-être la partie la plus originale de l'enseignement de Louvain, a été ici très heureusement remaniée. L'histoire de la philosophie, un peu sommaire dans la première

édition, sera désormais un excellent guide pour une étude plus développée. La morale est toute nouvelle ; l'auteur lui-même est différent. Les définitions du vocabulaire sont mieux rédigées.

Est-ce à dire que nous possédions le manuel parfait? On cherchera en vain les développements d'ordre historique qui rendent si intéressants quelques manuels français. On regrettera surtout de ne pas trouver les questions de méthodologie qui deviennent de plus en plus familières à notre enseignement. Peut-être leur aurait-on fait aisément une place en condensant davantage encore les traités de Cosmologie et de Mètaphysique générale. Nous ne méconnaissons pas l'importance de ceux-ci. Mais ils nous paraissent tout de même bien longs, pour des traités élémentaires. Oserons-nous ajouter que plusieurs points seraient avantageusement rattachés soit à la psychologie, soit à la théodicée. Non qu'ils n'appartiennent réellement à la métaphysique ; mais la psychologie même a ici une allure assez métaphysique pour qu'ils n'y soient pas déplacés ; d'un autre côté, c'est surtout sous leur aspect psychologique ou dans leurs rapports avec le problème de Dieu qu'ils intéressent les jeunes philosophes. On peut répondre, il est vrai, que l'ontologie est le cœur de la philosophie et que c'est une faute de ne pas donner une vue d'ensemble des questions s'y rapportant directement : nous en conviendrions volontiers, si nous étions assurés que les élèves peuvent porter un tel degré d'abstraction. C'est du reste le reproche le plus général que l'on fait à ce Manuel. Il est moins un résumé qu'un abrégé des grands cours, d'où on l'a extrait. On a supprimé des développements, des analyses qui rendaient toute cette métaphysique plus abordable ; on a gardé naturellement les raisonnements proprement dits et les formules ; on n'a pas écrit de nouveau des pages à la fois plus courtes, plus simples et plus claires. Ce n'était pas facile assurément ; ce n'était peut-être pas impossible. En tout cas, tel qu'il est, le Manuel élémentaire de philosophie garde un caractère abstrait trop prononcé, aggravé sans doute par une certaine lourdeur de la rédaction.

Au point de vue matériel, cette édition est très supérieure à la première : le papier est plus fort, le texte est mieux imprimé ; il y a des marges ; la pagination est continue et non plus particulière à chaque traité. Mais pourquoi n'a-t-on pas réuni les tables de matières au commencement ou à la fin de chaque volume? Pourquoi aussi tant d'espaces blancs? Ils seraient utilement remplis par des notes.

En résumé, ce Manuel peut être perfectionné. Mais déjà il est

tout à fait excellent. La doctrine du cardinal Mercier se recommande assez d'elle-même. Elle est sérieuse ; elle est actuelle ; elle fournit une introduction parfaite à l'étude de la théologie. C'est plus qu'il n'en faut pour souhaiter chez nous à cet ouvrage le succès qu'il obtient dans la catholique Belgique.

Et. POULOUX.

Anti-Pragmatisme, par Albert SCHINZ, professeur à l'Université de Bryn Mawr (Pensylvanie). — 1 vol. in-8°, de 300 pp. — Paris, Alcan, 1909. — *Prix :* 5 francs.

Le pragmatisme auquel s'en prend M. A. Schinz est, presque exclusivement, le pragmatisme anglo-saxon et même le pragmatisme américain de M. William James.

Le pragmatisme, nous dit-il, consiste à régler nos conceptions théoriques d'après nos conceptions pratiques. La vérité ne fournit plus les lois de la vie ; c'est la vie qui est la marque de la vérité. « L'arbitraire humain a chassé la divine nécessité de la logique scientifique », a écrit W. James. Aussi ne parlera-t-on plus simplement de la vérité ; il faudra parler de vérités multiples, qui ne trouvent d'unité nulle part. — A quel signe reconnaîtra-t-on de telles vérités ? La formule est très nette : « Les idées vraies sont celles que nous pouvons assimiler, valider, corroborer et vérifier. Les idées fausses sont celles que nous ne pouvons pas assimiler ». (Pragmatism, p. 200). Mais il est plus clair encore que l'application est indéfiniment variable. Et l'on conçoit que les pragmatistes se refusent à considérer leur théorie comme un « sys ème » nouveau. A leurs yeux, c'est plutôt une « méthode ».

Pourquoi cette « méthode » ? L'on invoque trois raisons, qui sont les « principes » du pragmatisme : 1° les philosophies intellectualistes sont toutes insuffisantes ; 2° on voit que toujours les doctrines ont été commandées par le tempérament, c'est-à-dire par les tendances vitales des penseurs et que les hommes sont donc naturellement « pragmatistes » ; 3° le critère de « l'opportunité » que l'on propose permet de garder toutes les parties utiles des philosophies anciennes. — M. Schinz n'a pas de peine à montrer que l'insuffisance des autres doctrines ne prouve pas la valeur de celle-ci ; qu'il est exagéré de prétendre que toute philosophie est l'expression d'un tempérament ; et qu'enfin « l'opportunité » est un critère fort équivoque : car, de deux choses l'une, ou cette opportunité sera d'ordre rationnel, et l'on reviendra par un détour à l'intellectualisme, ou

elle sera d'ordre purement moral et elle ne sera plus en aucun sens ni une doctrine ni même une méthode philosophique. Papini a dit le mot : « Le Pragmatisme est moins une philosophie qu'une méthode pour se passer de philosophie ».

A défaut de « raisons » directes, ou peut donner l'explication du succès qu'a trouvé le pragmatisme. Le pragmatisme a réussi parce qu'il répond aux aspirations et aux besoins de la société américaine. Les Américains ne sont point spéculatifs ; ils sont tendus vers l'action uniquement. Ils ne toléreraient pas que rien vînt les en détourner ; et leurs philosophes doivent être les gardiens de l'énergie de tous. L'intellectuel tel qu'on le voit en Europe, celui qui pense ou croit penser sans aucun souci de la pratique, est au milieu d'eux une exception. Dans le désarroi des systèmes, ceux-là ont été les bienvenus qui ont rattaché l'âme américaine aux croyances indispensables. D'autant plus que les dogmes religieux, non seulement nous gardent les raisons de vivre et d'agir ; mais dans l'orgueil du succès, ils contiennent la nature égoïste qui, en se développant sans bornes, renverserait l'ordre social. Curieuse leçon pour la vieille Europe. C'est aux libres-penseurs que s'adresse cette remarque : « Un homme qui serait, dans sa façon de penser, inaccessible aux considérations de la vie pratique, serait regardé non seulement comme un être inutile, mais comme un être dangereux ». (p. 101).

Du reste, il a toujours fallu un tel guide à l'humanité. La scolastique était le pragmatisme du Moyen Age. La philosophie cartésienne a tenté de le ruiner. Pascal, Rousseau, Kant ont, chacun à leur façon, magnifiquement sauvé les droits de la nature et de la raison pratique. Le pragmatisme accomplit la même œuvre, bien qu'il ne réussisse pas à formuler un principe net. Il est la *scolastique moderne*, très inférieure à ses devancières.

Pourtant, il paraît devoir triompher, précisément parce qu'il est inconsistant. C'est la philosophie de la démocratie. Plus d'élite ; plus de pensée aristocratique et haute. Plus de doctrine désintéressée. C'est la logique de l'histoire. — Un espoir reste toutefois. Ne pourrait-on pas échapper à l'invasion de l'égalité, restaurer les castes et, donnant toute liberté de penser aux races supérieures, laisser aux masses les jouissances matérielles avec, dans le pragmatisme, l'illusion de penser ? Ce serait à la fois respecter le principe de l'inégalité naturelle des hommes et faire le plus grand bonheur des serfs aux-mêmes.

Tel est cet ouvrage. — Il va sans dire qu'il appelle les plus expresses réserves. L'histoire de la philosophie y est traitée avec une

liberté excessive. Le pragmatisme lui-même y apparaît sans doute plus pauvre qu'il n'est dans la réalité ; et la critique qu'on en présente ne laisse guère voir par quoi on le remplace. On ne peut considérer l'aristocratisme intellectuel évoqué en terminant comme une doctrine suffisante. Sur plus d'un point même, c'est au pragmatisme que nous donnerions raison : car enfin, ce n'est pas tout, mais c'est quelque chose que la nécessité pratique, quand elle est le besoin non seulement d'un individu, mais de la société ; et quand c'est un besoin aussi permanent, aussi universel que l'aspiration religieuse ! — Mais d'ailleurs cette étude est intéressante. Elle fait bien connaître le pragmatisme américain, si différent du pragmatisme anglais et plus encore du pragmatisme français, systèmes analogues toutefois, on ne peut le dissimuler. C'est peut-être surtout parce qu'elle leur fournit un terme de comparaison, et comme une simplification et un grossissement des théories délicates et subtiles des philosophes européens, qu'elle méritera l'attention des lecteurs.

St. Pouloux.

L'éducation morale et ses conditions, par Léon Désers, curé de Saint-Vincent-de-Paul. — In-12, de 265 pages. — Paris, Lethielleux, 1910.

« Ces conférences, dit l'auteur, dans la préface, ont été données à des éducatrices chrétiennes qui avaient le sens élevé de leurs devoirs professionnels. Notre dessein était de les aider à concevoir une haute idée de leur mission et de leur fournir en même temps une direction pour la formation morale de leurs élèves. » Elles sont au nombre de huit, et traitent avec une rare profondeur et une très grande érudition les questions relatives à l'éducation des enfants, La manière d'envisager les sujets est neuve et originale. D'abord une esquisse fine et délicate de l'enfant ouvre la série. Puis viennent des instructions sur les influences du milieu, la mise en œuvre des qualités de l'enfant, l'obstacle qui vient des défauts, et enfin l'idéal moral auquel il faut tendre toujours, le sens de la bonté intellectuelle, donnent lieu à des observations intéressantes. Nous avons parlé de l'érudition de l'auteur. Les écrivains dont il invoque le témoignage sont fort nombreux et fort variés. Sans compter les philosophes du XVIII[e] siècle comme Locke et Thomas Reid, Jean-Jacques Rousseau, il fait appel à tous les modernes qui ont écrit sur l'éducation : Mgr Dupanloup, Compayré, Payot, recteur de

l'Académie d'Aix. Ajoutons que le style rend cette érudition très agréable, et qu'aux discussions philosophiques se mêlent des stableaux et des portraits qui tempèrent l'aridité du raisonnement. Il y a telle peinture des enfants et des mères qui rappelle les peintures de nos grands moralistes.

GONNET.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Jeanne d'Arc et sa mission, d'après les documents, par M. le chanoine P. H. DUNAND. — 1 vol. in-12 de XX-374 pages. — Paris, Beauchesne, 1909. — *Prix*, 3 fr. 50.

Dans les trois séries précédentes de ses études critiques, M. le Chanoine Dunand avait montré combien étaient « fausses les théories qui niaient ou mutilaient l'héroïsme de Jeanne d'Arc, contestaient ses droits au titre de Fille de Dieu, de Voyante inspirée, de libératrice nationale » ; il lui restait à examiner une dernière question, celle du caractère surnaturel de la mission libératrice elle-même. Il a consacré à l'étudier et à la résoudre une série de huit conférences prononcées à l'Institut catholique de Paris du 26 avril au 15 juin 1909 : ce sont précisément ces conférences qu'il publie dans le volume que nous présentons aux lecteurs de l'Université catholique.

Les huit premiers chapitres sont entièrement réservés à la discussion des faits et des textes, sur lesquels reposent les titres surnaturels de la mission de Jeanne. Dans le dernier, M. Dunand montre comment de ces preuves objectives se dégage le vrai caractère de la Vierge d'Orléans. L'auteur a écrit dans sa préface cette déclaration qui fait honneur à sa modestie. « Que l'on n'attende pas de nous de la rhétorique ou de la littérature : celle que nous servirions serait de trop mauvaise qualité. A défaut de périodes académiques nous aurons à cœur... de respecter l'essence des faits et comme aimait à le rappeler Scherer, de nous incliner devant leur souveraineté. » M. Dunand s'est ici calomnié ; la seule lecture de son ouvrage suffit à le montrer : car, au travers de ces pages, on sent passer un souffle puissant d'éloquence vraiment entraînante. Au reste, et cela explique leur caractère, ces études ont été visiblement composées pour être parlées. Des critiques très positifs et d'humeur exigeante auraient peut-être

préféré que l'auteur s'en tînt à la discussion toute sèche des faits : le grand public, auquel cet ouvrage est destiné, s'intéressera davantage à une discussion comme celle-ci, animée et vivante, quoique sérieuse. Il n'est pas douteux que, pour sa part, ce livre ne contribue à développer le culte de Jeanne d'Arc dans l'âme des enfants de l'Eglise.

H. L.

La Santa Casa dans l'histoire, par F. THOMAS. — Première étude. « L'authenticité de la S. Casa à Nazareth ». — Un vol. de 465 pp. — Vitte, Lyon, 1909.

Dans ce livre d'une claire typographie, mais où abondent un peu trop les coquilles, l'auteur s'est efforcé de démontrer que « la tradition nettement établie est une source historique que la saine critique respecte ; — Il est moralement certain que les souvenirs matériels de l'Incarnation ont pu être conservés ; —Les origines historiques de la Santa Casa ne doivent pas être contestées ; — Les premiers témoignages de vénération des souvenirs matériels de l'Incarnation remontent aux temps apostoliques ; — La basilique de l'Annonciation remonte au IVe siècle. Sa création se lie avec l'intention de conserver les souvenirs matériels de l'Incarnation ; elle est la preuve architecturale qui en démontre l'authenticité ; — Le témoignage des écrivains du IVe au VIe siècle confirme l'authenticité de la Santa Casa vénérée à Nazareth ; — La vénération des pèlerins du IVe au VIe siècle pour Nazareth prouve l'authenticité des souvenirs matériels de l'Incarnation ; — Le IXe siècle fut celui du protectorat de la France sur les chrétientés d'Orient ; on constate à Nazareth son action bienfaisante et nous pouvons conclure à l'importance des souvenirs matériels de l'Incarnation conservés dans la sainte cité ; — D'après des témoignages certains, la basilique de l'Annonciation abrita la S. Casa ; donc la S. Casa n'a pas été détruite ; — Du VIIe au Xe siècle, les pèlerins ne cessent de fréquenter Nazareth. Nous pouvons conclure de leur vénération constante que les souvenirs matériels de l'Incarnation ne furent jamais dépouillés de leur caractère d'authenticité ; — La S. Casa a échappé aux causes multiples de destruction : le fait est constaté historiquement, depuis l'occupation musulmane jusqu'aux croisades ; — La S. Casa a pu échapper à l'incendie de 1263 ; Urbain IV ne dit point qu'elle ait été détruite ; les documents ultérieurs prouvent le contraire.

V.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

H. Taine, par Charles Picard. — Prix d'éloquence à l'Académie française. — Paris, Perrin, 1909. — 1 vol. in-12. — *Prix :* 1 fr.

« Il y a tant d'unité et de fécondité à la fois dans la pensée de Taine qu'on ne la peut morceler et qu'elle déborde l'analyse ». Cette phrase qui ouvre la conclusion de l'auteur peut être appliquée avec justesse au *Discours* sur Taine couronné par l'Académie. Les aspects du sujet sont si nombreux qu'une analyse succincte est très difficile.

Tout d'abord quelques pages indispensables sur l'homme. Taine était un malade dont la pensée s'élabora à loisir dans le silence et le repos : de là le goût de la vie spéculative, et, avec les retours de la maladie, l'inquiétude, les boutades de valétudinaire et de pessimiste. Cette vie spéculative, qui fut d'abord pour lui un refuge momentané devint bientôt une nécessité. Son esprit, d'ailleurs, était organisé en privilégié : Taine était naturellement « abstracteur », il avait une grande faculté observatrice, ce qui devait l'amener à une méthode et à une doctrine nouvelles.

C'est avec beaucoup de talent que M. Picard nous indique la genèse des idées et des théories dans l'esprit de Taine. Malade, il aime la réflexion, l'étude. Convalescent, il sent grandir, avec ses forces, la confiance en sa raison ; il a des négations fougueuses et sacrifie sa religion d'enfance.

Cependant il ne peut vivre en sceptique ; il essaie de suivre l'orthodoxie officielle de Cousin ; elle le mécontente. Le spinozisme l'attire ensuite : ce système est laid et étroit. — Indécis, Taine subit un échec à l'agrégation et, par diverses influences, se laisse amener à la critique littéraire.

Cette orientation nouvelle lui permet d'étudier les œuvres, les tempéraments ; mais sa qualité maîtresse de généralisateur l'emporte ; il néglige la glane des petits auteurs, il choisit les grands « types », les documents riches qui lui permettent de conclure par des formules et des lois. Tout aboutit à une métaphysique et à des idées nouvelles sur la science : elle ne doit pas se borner à constater les coïncidences entre les faits, elle doit rechercher les causes, elle peut donner la solution de l'énigme du monde. Taine s'était jusque-là confiné avec quiétude dans la spéculation, mais sa sensibilité

longtemps refoulée va prendre sa revanche ; malgré son impassibilité apparente, malgré son pessimisme il se détermine à s'installer dans l'action pratique.

Rien de mieux décrit que la courbe des réflexions et des sentiments qui ramène Taine à chercher cette conclusion à ses réflexions abstraites.

Comment procurer au monde la plus grande somme de bonheur? *Pour les esprits d'élite :* c'est d'accepter franchement le déterminisme nécessaire dans lequel le monde gravite. « La nature est un théâtre où circulent des silhouettes colorées qui cachent la réalité des formules et des lois ; c'est un monde d'universelle hallucination où l'homme est condamné à vivre ». Les esprits éclairés doivent reconnaître cette hallucination nécessaire et se résigner : ce qui leur permet d'avoir le calme, et dans cette attitude de sage, de dominer le spectacle médiocre de leur existence. Leur règle idéale doit être le « Tâche de comprendre » de Goethe. — Qu'ils essayent de pénétrer l'énigme humaine : plus de soucis, plus de troubles de passions, ce sera pour eux le bonheur.

Pour la foule, ces sommets sont trop élevés, trop purs. Il faut la ramener vers les routes éprouvées de la *Tradition,* — vers la religion qui sera une auxiliaire précieuse — vers les études historiques qui feront connaître l'âme du peuple, ses besoins, ses aspirations et qui indiqueront les jalons nécessaires à une bonne organisation de l'Etat. Et cette forme sociale future, *parfaite,* il ne faut pas « *l'imaginer* », comme ont fait les Jacobins, mais il faut la rechercher dans les combinaisons du passé : d'où l'œuvre maîtresse de Taine sur les « Origines ». — Sa méthode était fixée ; il voulut la mettre en valeur en étudiant un problème concret, en analysant une expérience historique. La Révolution de 1789 lui apparut comme un beau travail d'anatomie sociale : dans l'étude de cette crise, il pensait trouver des événements salutaires.

Quoi d'étonnant, dès lors, que son œuvre ne soit pas, avec toute la perfection voulue, une histoire narrative, une histoire économique? Là, n'était point son but. Pour Taine, la véritable histoire était celle des âmes ; il étudia les principaux jeux d'action des groupes sociaux les plus importants et s'intéressa surtout aux mécanismes d'idées et de sentiments. C'est assurément parce qu'il n'a pas cette conception élevée de l'œuvre de Taine, que M. Aulard s'est livré, ces mois derniers, à des attaques violentes et mesquines contre le grand historien. A tout homme impartial M. Aulard paraissait excessif; à quiconque aura lu le discours de M. Charles Pi-

card, il paraîtra s'être mépris honteusement. Quel est le secret de cette haine vouée à Taine? M. Aulard voudrait ruiner son influence. De fait elle a été très grande. En philosophie on a gardé ces catégories de Race, Milieu, Moment, qui, certes, ne suffisent pas à tout définir, mais qui sont surtout souvent justifiées. — On a mis en pratique sa méthode d'observation, d'expérimentation, d'étude du document, et la critique littéraire s'en est servi. — La littérature a profité des analyses d'âme minutieuses comme des études d'anatomie,et, en politique, les idées de tradition, enracinées inconsciemment dans l'esprit français, commencent à exercer une action profonde et pratique.

Telles sont les principales considérations développées rapidement par l'auteur, en des pages peut-être trop courtes, mais que les traditions du concours ne permettaient pas de dépasser. L'Académie a couronné son travail : il le méritait et il rendra de grands services à ceux qui voudront mieux comprendre l'œuvre de cet historien dont nous ressentirons longtemps encore, et malgré tout l'influence.

A. VILLARD.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18, Lyon.





RIVAROL

Discours prononcé le 2 juin 1910, *à la séance publique de l'Académie de Nimes, par M. le chanoine Delfour, président.*

MESDAMES,

MESSIEURS,

Comme la Justice est atteinte d'une claudication plusieurs fois séculaire et qui va s'aggravant, semble-t-il, la postérité, jadis solennelle, met une lenteur extrême à rendre des arrêts définitifs, quand elle ne formule pas des jugements scandaleusement contradictoires. Quelques-uns vont jusqu'à l'accuser d'être fantasque : de quelles vicissitudes par exemple, les destinées posthumes d'un Ronsard ou d'un Fénelon ou d'un Vigny ne furent-elles point faites? Sur ceux-là mêmes d'entre nos grands écrivains qui eurent une gloire toujours incontestée, les opinions varient à l'infini. Nous admirons aujourd'hui Bossuet et Racine pour un certain nombre de motifs littéraires que ne soupçonnaient pas leurs contemporains. Dans le ciel de la gloire comme dans l'autre, la fixité n'existe pas, tout est mouvement, c'est-à-dire, ascension ou déclin.

Si les écrivains de premier rang dont l'universelle réputation est approximativement définitive demeurent ainsi exposés à des alternatives de faveur ou d'impopularité, que ne

faut-il pas craindre pour les auteurs de second plan dont la gloire ne fut jamais ni complète ni incontestée? Parmi eux, Rivarol occupe une position particulièrement précaire et dépourvue de confort. Notre compatriote, M. Léonce Curnier, exprimait assez bien l'opinion la plus répandue lorsqu'il écrivait à la fin de sa consciencieuse étude : « Tout ce que nous avons de Rivarol annonce un esprit fortement trempé, quelque chose qui n'est pas le génie, si l'on veut, mais qui est plus que le talent. »

Génie et talent sont deux mots dont l'usage présente de grandes difficultés. Posons autrement la question, et demandons-nous plutôt, si Rivarol a obtenu dans l'histoire de la littérature et des idées, la place qu'il mérite? Ne serait-il pas frustré par hasard, de la juste part d'admiration qui lui est due, comme tant d'autres jouissent d'un excès d'honneur qu'expliquent trop aisément la politique et le mauvais goût?

Justement, Sainte-Beuve a écrit : « Rivarol fut un homme de grande valeur, et il n'a pas encore été mis à sa place. »

Avant Sainte-Beuve, Voltaire avait dit : « Rivarol, c'est le Français par excellence. » « L'esprit de Rivarol c'est un feu d'artifice tiré sur l'eau. » Voilà de bien grandes louanges émanant de deux juges aussi compétents que peu suspects de partialité. Le même Sainte-Beuve a su les motiver par un raccourci d'analyse qui offre un singulièrement vif intérêt : « Il y a dans Rivarol, a-t-il dit, le commencement et la matière de bien des hommes que nous avons vus depuis se développer et grandir sous d'autres noms. Il y a le commencement et le pressentiment d'un grand écrivain novateur tel que Chateaubriand a paru depuis ; d'un grand critique et poète tel que Chénier s'est révélé ; par exemple, il critique Delille tel qu'André Chénier devait le sentir. Nous verrons tout à l'heure qu'il y eut en lui le commencement d'un de Maistre. »

Il est vrai que Sainte-Beuve atténue aussitôt et semble rétracter ces significatifs éloges. Il ajoute, en effet : « Mais toutes ces intentions premières furent interceptées et arrêtées avant le temps par le malheur des circonstances et surtout par l'esprit du siècle dans lequel Rivarol vécut trop et plongea trop

profondément pour pouvoir ensuite, même à force d'esprit, s'en affranchir. »

Emanant d'un moraliste tel que Sainte-Beuve, cette très juste remarque sur le mauvais esprit du XVIII[e] siècle ne manque pas d'imprévu. Elle est toutefois, inexacte. Pour se dégager du voltairianisme, Rivarol fit appel aux ressources de son ésprit sans doute, mais plus encore aux énergies de son patriotisme. On n'a peut-être pas dit grand chose quand on a reproché à Rivarol sa virtuosité d'homme de salon. La vie de salon au XVIII[e] siècle était plus et mieux qu'un délassement de désœuvrés. Elle représentait un foyer d'activité politique, un champ de bataille, un centre de propagande intellectuelle, un moyen d'arriver à la notoriété et à la gloire, la forme la plus gracieuse de la domination française, alors reconnue dans toute l'Europe. Un jeune provincial inconnu comme Rivarol, ne pouvait conquérir quelque autorité dans Paris qu'en s'imposant à la frivolité apparente ou réelle des salons. Mais aussi, une fois reconnu comme roi de la conversation, il pouvait rendre des oracles. Ne craignons pas d'avouer que cette escrime intellectuelle était bien autrement intéressante et peut-être aussi sérieuse que nos présentes discussions parlementaires. Fin et félin, courtois et d'autant plus redoutable, le vieux patriarche de Ferney disait un jour au jeune Languedocien récemment arrivé de Bagnols : « Eh bien, qu'est-ce que c'est que cette algèbre où l'on marche toujours un bandeau sur les yeux? » — « Oui, reprit Rivarol, avec toute la vivacité d'une jeune imagination, il en est des opérations de l'algèbre comme du travail de vos dentelières qui, en promenant leurs fils au travers d'un labyrinthe d'épingles, arrivent sans le savoir, à former un magnifique tissu. »

L'homme qui répliquait ainsi à Voltaire mérite d'être appelé le premier des causeurs de France. Autant qu'on peut en juger à distance, nul n'a jamais su régner comme lui sur une assemblée d'élite. Cette royauté est-elle donc si vaine? Dans un souper avec des Hambourgeois où Rivarol prodiguait des saillies, il les voyait tous chercher à comprendre un trait spirituel qui venait de lui échapper. Il se retourna vers un Français qui était à côté de lui et lui dit : « Voyez-

vous ces Allemands, ils se cotisent pour entendre un bon mot. »

Il faudrait plaindre le Français cultivé que laisserait insensible ce petit triomphe de l'esprit national en territoire allemand. Mais tous, nous sommes exposés à en méconnaître partiellement l'importance parce que tous, nous sommes plus ou moins dupes de l'imprimé. La conversation est un genre littéraire exquis et qui exerça pendant deux siècles, au bénéfice de la France, une influence immense sur tous les salons européens. Le malheur est que plus encore que l'éloquence dont la fleur meurt d'ordinaire avec l'orateur lui-même, les charmes de la conversation s'évanouissent pour jamais au moment précis où se séparent les hôtes spirituels réunis par une maîtresse de maison douée d'intelligence et de savoir-faire. En vain quelques auditeurs enthousiasmés s'efforcent-ils de faire revivre après coup, l'éclair du dialogue ou le crépitement de la flamme trop vite éteinte. Mais que l'on se rende compte que l'exercice de cet art éminent exige un ensemble de mérites intellectuels et sociaux extrêmement rares. Or, Rivarol vécut à une époque où la vie de salon atteignait son apogée et il fut reconnu comme roi de la conversation par ses ennemis aussi bien que par ses admirateurs et ses amis. Dans cet ordre d'idées au moins, il eut donc, en quelque manière, du génie, et il est surprenant que Sainte-Beuve se soit refusé à le reconnaître.

De ce qui était l'esprit vivant de Rivarol quelque chose nous reste, en effet, quelque chose qui nous permet non point hélas ! de reconstituer même approximativement une forme d'art supérieure, mais de rêver à d'élégants bureaux d'esprit, comme en revoyant des pétales conservés depuis longtemps entre les feuillets d'un livre, on rêve à la rose fraîchement éclose qui se balance mollement sur sa tige au souffle des brises printanières. L'esprit de Rivarol a pour caractéristiques, la distinction, l'éclat, la rapidité du mouvement et la force de pénétration. Tandis que son ennemi, Chamfort côtoie habituellement l'ironie louche et vulgaire, lui, il ne s'abandonne jamais. Qu'il soit authentiquement comte de Rivarol, ou qu'on doive le considérer comme le fils du pauvre aubergiste Rive-

rot, du bourg de Bagnols, il n'importe ; ses traits d'esprit révèlent toujours le parfait aristocrate de lettres. Il dira, par exemple, de l'abbé de Vauxcelles, auteur de plusieurs oraisons funèbres : « On ne sent jamais mieux le néant de l'homme que dans la prose de cet orateur. »

« Le duc d'Orléans, au commencement de 1789, jeta les yeux sur Rivarol et lui dépêcha le duc de Biron, pour l'engager à publier une brochure sur ce qu'on appelait les dilapidations de la cour. Il parcourut d'un air dédaigneux le canevas qu'on lui présenta. Après un moment de silence, il dit au plénipotentiaire : « Monsieur le duc, envoyez votre laquais chez Mirabeau ; joignez-y quelques centaines de louis ; votre commission est faite. »

« Les rois de France guérissaient leurs sujets de la roture à peu près comme les écrouelles, à condition qu'il en resterait des traces. »

« De M. B..., Ses épigrammes font honneur à son cœur... Du chevalier de B..., d'une malpropreté remarquable : Il fait tache dans la boue. »

A Florian qu'il rencontra un jour marchant avec un manuscrit qui sortait de sa poche : « Ah ! Monsieur, si on ne vous connaissait pas, on vous volerait ! »

Faut-il voir dans ces fines et brèves remarques la perfection de l'esprit français? Entendons-nous bien. Si de quelques maximes de Rivarol, vous rapprochez un nombre égal de maximes frappées par La Rochefoucauld, celles-ci apparaîtront, en définitive, comme supérieures à celles-là. Il y a trop d'esprit chez Rivarol, une sorte de dramatique qui ressemble à de l'agitation, il y a surtout de la frivolité. Au contraire, on admire chez La Rochefoucauld, un fini, une netteté du dessin, une substantielle solidité, un relief saillant qui satisfont pleinement l'intelligence et le goût du lecteur. Pourquoi ? parce que l'auteur des *Maximes* est le contraire d'un improvisateur. « Il (La Rochefoucaud) m'envoyait, écrit Segrais, ce qu'il avait fait dans le temps qu'il y travaillait et il voulait que je gardasse ses cahiers cinq ou six semaines, afin de les examiner plus exactement et de juger le tour des pensées et l'arrangement des paroles. Il y a des maximes qui ont été changées

plus de trente fois. » Entre ce minutieux travail de style et les improvisations de Rivarol, il n'y a pour ainsi dire rien de commun. Autant vaudrait comparer les discours d'un orateur parlementaire avec les dissertations d'un psychologue ou d'un métaphysicien. On a dit, il est vrai, que Rivarol préparait le matin dans son cabinet, les traits d'esprit qu'il éditait le soir dans les salons. Comment les nouvellistes et les critiques, si bien informés soient-ils, peuvent-ils savoir cela ? Il est probable que Rivarol n'introduisit personne dans son secret laboratoire d'esprit, et, d'autre part, il fallait qu'il improvisât le fond et la forme de ces étonnantes répliques qui étaient comme la suprême parure de ses monologues ou de ses dialogues. Enfin le fait de cette mystérieuse et savante préparation aux combats d'esprit serait-il prouvé, qu'il n'affaiblirait pas sensiblement la gloire de notre causeur. Où est-il, l'homme du monde ou le chroniqueur qui trouve même en travaillant durant plusieurs heures, l'équivalent d'une maxime de Rivarol?

Un jour vint, cependant, où la causerie prit forme de dissertation philosophique. — Je fais allusion au fameux discours sur l'universalité de la langue française. A elle seule, cette œuvre retentissante assurerait l'immortalité de Rivarol. Deux fois seulement, au cours de notre histoire nationale, la langue française connut les triomphes d'une domination vraiment universelle, à la fin du moyen âge et à la fin du dix-huitième siècle. Dans l'admirable préface de son dictionnaire, Littré a expliqué comment l'universalité de notre langue naquit de la haute culture philosophique et théologique qui eut son centre, pendant le XIII[e] siècle, sur la montagne Sainte-Geneviève. Rivarol, lui, sait dire les grandeurs de la paix française au moment où elle atteint son apogée.

Ce n'est pas sans une certaine fatigue que le Français de 1910 lit attentivement le fameux discours de Rivarol. L'auteur se fait une très haute idée de la longue et glorieuse tâche qu'il a assumée, tâche qui consiste, ainsi qu'il le dit lui-même, à justifier le choix de l'univers. C'est pourquoi il veut mettre dans son œuvre une solennité qui n'ait rien de commun avec l'emphase, en quoi, il réussit fort bien.

Mais, ce faisant, il n'évite pas une certaine tension. Il dira par exemple : « J'avais d'abord établi que la parole et la pensée, le génie des langues et le caractère des peuples se suivaient d'un même pas ; je dois dire aussi que les langues se mêlent entre elles comme les peuples, qu'après avoir été obscures comme eux, elles s'élèvent et s'ennoblissent avec eux ; une langue riche ne fut jamais celle d'un peuple ignorant et pauvre. » Il faut réfléchir pour saisir tous les rapports d'idées qu'exprime cette phrase et après réflexion, on a le droit de se demander s'ils sont tous bien justes.

Il arrive enfin que Rivarol se trompe, mais là, royalement, comme seuls savent le faire des esprits supérieurs. Nous avons aujourd'hui la douleur de lire à la troisième page du discours, des jugements prophétiques comme celui-ci, qui a pour objet les destinées politiques et commerciales de l'Allemagne : « Des poèmes tirés de la Bible où tout respire un air patriarcal et qui annoncent des mœurs admirables, n'auraient de charmes que pour une nation simple et sédentaire, presque sans ports et sans commerce, et qui ne sera peut-être jamais réunie sous un même chef. L'Allemagne offrira longtemps le spectacle d'un peuple antique et modeste, gouverné par une foule de princes amoureux des modes et du langage, d'une nation attrayante et polie. »

En lisant ces lignes, on songe à Bismarck, à Guillaume II, au port de Hambourg et l'on se dit qu'il est bien dangereux de prophétiser. Ailleurs, Rivarol déclare sans ambages que le *Télémaque* est plus antique que les ouvrages des anciens. Ce n'est pas l'opinion qui domine aujourd'hui dans les milieux littéraires. Rivarol encore découvre dans les œuvres de Milton, des vers durs, hérissés de termes techniques, sans rimes et sans harmonie. Le jugement paraîtra quelque peu sévère à tous ceux qui ont lu le *Paradis perdu* ou *Il penseroso*.

Une fois au moins, l'auteur du discours se contredit nettement sans prendre soin d'expliquer ou d'atténuer ses propos. « Page 2, Rivarol écrit : « Plus durable et plus fort que l'empire des armes, l'empire des lettres s'accroît également des fruits de la paix et des ravages de la guerre ! » Cela n'était pas pour décourager l'ambition des diplomates et des géné-

raux. Mais voici que nous lisons à la page 16 : « Il faut donc que la France craigne de détourner par la guerre, l'heureux penchant de tous les peuples pour elle ; quand on règne par l'opinion, a-t-on besoin d'un autre empire? »

Mais ces erreurs sont rares : les parties absolument caduques du discours sur l'universalité de la langue française se réduisent à quelques pages.

Au contraire, dans cet admirable monologue de salon où Rivarol a déployé toutes les grâces et toute la force de son esprit, les expressions définitives abondent qu'on a tout lieu de croire éternelles. Il donne de la langue française cette définition admirable : « Dégagée de tous les protocoles que la bassesse inventa pour la vanité, et la faiblesse pour le pouvoir, elle en est plus faite pour la conversation, lien des hommes et charme de tous les âges, et puisqu'il faut le dire, elle est de toutes les langues la seule qui ait une probité attachée à son génie. Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine. Et voilà pourquoi les puissances l'ont appelée dans leurs traités ; elle y règne dans les conférences de Nimègue ; et désormais, les intérêts des peuples et les volontés des rois reposeront sur une base plus fixe ; on ne sèmera plus la guerre dans des paroles de paix. »

Toute une longue conférence fut consacrée jadis (en 1892), par Brunetière, à la définition donnée par Rivarol. On insistait sur la justesse et l'importance du mot social dont une certaine école abuse si communément de nos jours, non sans l'avoir préalablement déformé. L'insistance était peut-être superflue. Que la langue française ait pour principal caractère, la sociabilité, il ne se trouve plus personne pour le contester, aujourd'hui. Mais Brunetière croyait justifier son intervention dans une controverse difficile en remontant aux sources mêmes de cette fameuse sociabilité : ce n'est point, dit-il, l'universalité de la langue française qui a procuré ou préparé seulement l'universalité de la littérature, mais au contraire, c'est l'universalité de la littérature qui a fait l'universalité de la langue française.

... Si la langue française est devenue plus claire et plus logique, plus précise et plus polie qu'une autre, elle ne l'était

pas à l'origine, et elle n'avait pas en soi de raison intérieure de le devenir. Tout l'honneur en appartient à nos grands écrivains. Ce sont eux qui l'ont rendue telle. »

Fort bien, mais pourquoi Brunetière se croit-il tenu d'ajouter : « Je ne reproche à Rivarol que de chercher dans le caractère de notre langue une raison qui me semble surtout contenue dans l'idée que nos écrivains se sont formée de leur art. » Avant M. Brunetière, Rivarol était remonté aux causes et il les avait résumées avec une précision élégante que n'attrapa jamais M. Brunetière. Il avait dit : « Paris fixa les idées flottantes de l'Europe ; l'imagination de Descartes régna dans la philosophie, la raison de Boileau dans les vers... Notre théâtre surtout achevait l'éducation de l'Europe... Le Français ayant reçu des impressions de tous les peuples de l'Europe, a placé le goût dans les opinions modérées, et ses livres composent la bibliothèque du genre humain... La France a continué de donner un théâtre, des habits, du goût, des manières, un nouvel art de vivre et des jouissances inconnues aux états qui l'entourent : sorte d'empire qu'aucun peuple n'a jamais exercé. »

Rivarol a si bien exprimé le fond et la fin de la question que, même de nos jours, tous les panégyristes de la langue française en sont réduits à mettre très exactement leurs pas dans ses pas. Sociablité, sociabilité, voilà ce que disent les étrangers et les patriotes, Wells, Novicow et Philéas Lebègue. Wells écrivait, il y a six ans à peine : « Certains peuples ont pris à cœur d'empêcher l'emploi de l'allemand... Le français, au contraire est une langue aimable. Sa littérature variée assure aux intelligences avides un festin délicat et copieux. »

Il est vrai que Rivarol lui-même avait eu d'éminents précurseurs, Bossuet et du Bellay. Mais Bossuet, dans son bref discours de réception à l'Académie française n'eut garde de s'attarder dans la critique proprement littéraire : il ne consacre pas plus de quatre lignes au sujet qui nous occupe. Quant à la manière de du Bellay lente et un peu lourde, à la fois oratoire et lyrique, elle s'oppose violemment à la rapidité voltairienne dont use notre Rivarol ; il ne saurait être question ici de plagiat. Certes, l'auteur du discours n'a pas créé de toutes

pièces la définition classique du caractère essentiel de la langue française, mais il l'a faite sienne en vertu du grand principe de droit formulé par Horace *proprie communia dicere*. Le panégyrique du français appartient à Rivarol, comme la fable appartient à La Fontaine, et l'oraison funèbre à Bossuet.

L'idée centrale du discours n'est pas isolée, en effet, elle apparaît comme soutenue à la fois et complétée par une foule d'idées secondaires qui réalisent à la lettre la fameuse définition de Pascal : « L'ordre consiste principalement à la digression sur chaque point qu'on rapporte à la fin pour la montrer toujours. » Après avoir écarté l'italien, l'espagnol, l'allemand et même l'anglais, Rivarol montre toujours la fin qu'il se propose, à savoir l'analyse scientifique des éléments littéraires ou grammaticaux qui font du français une langue unique. C'est ainsi qu'il attache une grande importance à la puissance politique de la monarchie française, comme il explique le déclin de l'italien par la dégradation sociale de ceux qui le parlaient. « On sentit généralement qu'un pays qui ne fournissait plus que des baladins à l'Europe ne donnerait jamais assez de considération à sa langue. »

Rivarol esquisse une histoire de la littérature française qui est un peu timide et exclusive peut-être, mais combien distinguée ! Il dira de Voltaire, par exemple : l'infatigable mobilité de son âme de feu l'avait appelé à l'histoire fugitive des hommes... Ayant caché le despotisme de l'esprit sous des grâces toujours nouvelles, il devint une puissance en Europe. » Villemain et d'autres se sont contentés de rééditer cette appréciation qui, comme certains vers de Boileau, est devenue banale ou plutôt proverbiale.

L'histoire de France, l'histoire de l'Europe et la géographie sont mises à contribution par Rivarol. Pourquoi la langue française est-elle moins propre que l'italienne, par exemple, à la musique? Mérite-t-elle sa réputation de pauvreté? Faut-il se louer, faut-il se plaindre de la rime? L'étude des langues étrangères doit-elle absorber une partie de notre existence? La métaphore ne serait-elle pas, par hasard, un germe de corruption? Que faut-il penser de l'ordre direct si cher au génie français?

Sans hésitation, Rivarol tranche cette dernière question, la plus importante à ses yeux, en faveur de notre littérature. « La prose française se développe en marchant et se déroule avec grâce et noblesse. Toujours sûre de la construction de ses phrases, elle entre avec plus de bonheur dans la discussion des choses abstraites, et sa sagesse donne de la confiance à la pensée. » Des philosophes estimeraient sans doute que Rivarol prend trop facilement son parti de certains défauts inhérents à l'excessive logique de la phrase française. Des littérateurs feraient observer avec non moins de raison que la prose de Rabelais, par exemple, et celle de Bossuet rentreraient difficilement dans la définition donnée par Rivarol où se fait trop sentir l'influence immédiate du XVIII[e] siècle. Soit, mais c'est au prix de ces erreurs peut-être qu'on définit avec tant de maîtrise l'infiniment gracieuse vivacité d'une langue, à l'heure la plus solennelle de son histoire. Tous les jugements d'ailleurs que porte Rivarol ont une valeur alors même qu'ils sont incomplets ou excessifs, ils s'imposent toujours après un siècle écoulé, à l'admiration, ou tout au moins à l'attention du lecteur ; on ne les négligerait pas impunément.

Après la logique géométrique de la phrase, ce que Rivarol loue le plus volontiers, c'est ce sentiment d'exquise et haute élégance qui respirait dans toute la vie sociale du dix-huitième siècle. Journaux, pièces fugitives, correspondances, pompons et modes, meubles, étoffes, « tout se faisait au nom de la France, et notre réputation s'accroissait de notre réputation ». Rivarol trouve des expressions inimitables, ou plutôt, il donne des ailes à sa langue pour chanter ces années dont Talleyrand dira plus tard : « Ceux-là ne soupçonnent pas ce que c'est que la douceur de vivre, qui n'ont pas connu la société française d'avant 89. »

Mais les fanfreluches n'absorbent pas longtemps l'attention de Rivarol. Il se pose le grand problème qui nous apporte aujourd'hui comme une angoisse. « L'Europe, dit-il, présente une république fédérative, composée d'empires et de royaumes..., on ne peut en prévoir la fin, et cependant la langue française doit encore lui survivre. Les Etats se renverseront et notre langue sera toujours retenue dans la tempête par deux

ancres, sa littérature et sa clarté, jusqu'au moment où par une de ces grandes révolutions qui remettent les choses à leur premier point, la nature vienne renouveler ses traités avec le genre humain ». Un siècle ne s'est pas écoulé depuis que ces mémorables paroles furent écrites, et elles ont pris déjà une résonnance extraordinaire. L'Europe subsiste toujours, mais non point telle, il s'en faut, que Rivarol l'avait sous les yeux. Elle n'est plus à elle seule, tout le monde civilisé, et il semble bien que son hégémonie mondiale se soit affaiblie dans la mesure même où la langue française a perdu de son universalité. Ceci survivra-t-il à cela, ainsi que l'affirme Rivarol? Nul ne le sait, pour l'instant. A plus forte raison serait-il téméraire de prévoir ce que Rivarol appelle un renouvellement de traité entre la nature et le genre humain. Il entendait par là, si je ne me trompe,l'avènement d'une quatrième littérature universelle. Après Athènes, disait Victor Hugo, il y a eu Rome, et après Rome, il y a Paris. Cette « véritable magistrature » que Paris exerçait sur le monde du temps de Rivarol et de de Maistre, a subi de sérieuses atteintes, il serait puéril de se le dissimuler. L'Angleterre nous impose un trop grand nombre de ses mots et de ses modes. L'érudition allemande jouit à tort ou à raison, d'un prestige qui tend à s'affaiblir semble-t-il, mais qui est encore fort grand ; la presse anglo-américaine accable la nôtre de la supériorité de son outillage, en même temps qu'elle transforme une institution littéraire en une sorte d'entreprise commerciale. Malgré tout, la langue et la littérature de la France règnent sur les plus nobles parties de l'humanité civilisée. Gardons-nous donc bien de gémir sur une vacance qui n'existe pas.

Aucune langue d'ailleurs n'est prête à recueillir la succession — qui n'est pas encore ouverte, Dieu merci — de notre cher français. Ni l'espéranto n'a conquis ses droits de cité, ni la rivalité anglo-allemande ne permet d'entrevoir le triomphe du pur saxon ou du pur anglais. N'était ce grave sujet d'inquiétude nationale qui s'appelle la dépopulation, on pourrait promettre hardiment au français, langue vivante, un règne long et incontesté. Je dis, au français, langue vivante. Car si jamais notre nationalité déjà quinze fois séculaire venait à dis-

paraître comme ont disparu Rome et Athènes — *Debemur morti nos nostraque* — il y aurait lieu de prévoir un règne nouveau de notre langue devenue classique et plus que jamais universelle, à l'instar du grec et du latin.

Ce que Malherbe écrit
Dure éternellement.

Mais que dire alors de ce qu'écrivirent Pascal, Corneille, Racine, Molière, Bossuet et La Fontaine?

Rivarol n'est pas seulement critique littéraire ; il affirma sa maîtrise dans cet ordre d'idées complexe et orageux où se rencontrent à la fois, la philosophie, la théologie, l'histoire, la politique et la morale. Il ne faut pas retenir plus longtemps le grave et encore plus dangereux aveu : Rivarol se rangea parmi les partisans les plus résolus de la contre-révolution. D'aucuns estimeront que de ce fait, ses écrits politiques ont perdu tout intérêt pour nous. La Révolution n'est-elle pas victorieuse sur tous les terrains où elle s'est portée? N'a-t-elle pas forcé toutes les adhésions?

Il est évident que si l'on tenait compte des seules manifestations du corps électoral, les affaires de la contre-révolution seraient fort mal en point. Mais depuis Rivarol, de Maistre, Bonald, Lamennais, Hello, jusqu'aux théoriciens contemporains de l'extrême droite royaliste et de l'extrême gauche syndicaliste en passant par des hommes comme Auguste Comte, Renan, Taine, Veuillot et d'autres, nombreux furent les écrivains et les penseurs qui refusèrent d'admirer le fait révolutionnaire et de s'incliner devant les principes d'où il était sorti. Il y aurait étroitesse d'esprit à ignorer leur petite mais vaillante phalange.

Rivarol occupe, je ne dis pas à sa tête, mais à son aile gauche, une place de combat fort glorieuse. Il a ce premier avantage que son patriotisme ne saurait être suspecté. Même en pleine émigration, il eut assez de courage et d'esprit pour penser toujours français. A ceux qui lui recommandèrent Dumouriez, il répondit : « L'opinion a tué Dumouriez lorsqu'il a quitté la France. Dites-lui donc, en ami, de faire le mort ; c'est le seul rôle qu'il lui convienne de jouer, plus il écrira qu'il vit,

plus on s'obstinera à le croire mort. » Rivarol jouit encore de ce privilège très enviable qu'il semble autorisé plus que quiconque à imaginer les sentiments divers que le spectacle de la Révolution n'eût pas manqué de faire naître dans l'âme de Voltaire. On dit à Voltaire dans les Champs-Elysées : « Vous vouliez donc que les hommes fussent égaux ? — Oui, — Mais savez-vous qu'il a fallu pour cela une révolution effroyable ? — N'importe. — Mais, savez-vous, ajoute-t-on, que le fils de Fréron est proconsul et qu'il dévaste les provinces? — Ah ! Dieu, quelle horreur ! »

Ceci, je l'avoue, n'est ni très profond, ni décisif, mais l'hypothèse est trop jolie pour n'avoir pas quelque chose de vrai. Il reste, d'ailleurs, que si Rivarol n'est pas Voltaire, il est du moins, le premier, le plus qualifié et le plus spirituel des voltairiens. Le fait qu'un tel élève ait pris en haine l'œuvre de son maître, ne laisse pas d'être au moins intéressant.

Mais l'originalité de Rivarol tient principalement à la nature des armes qu'il emploie contre la révolution. Sans doute, de Maistre fut plus que ne l'imagine un vain peuple d'électeurs, un homme de son temps, du XVIIIe siècle, c'est-à-dire, un homme d'esprit. Mais il s'exprime assez souvent en prophète et en père de l'Eglise. Veuillot, plus tard, dans le long combat qu'il livrera aux hommes et aux principes de la Révolution fera preuve d'une richesse d'esprit supérieure à celle de Rivarol, mais Veuillot était clérical. Les autres maîtres de la contre-révolution s'expriment ou dans un langage négligé, comme Auguste Comte, ou tendu, comme Taine, ou ésotérique comme Renan. Car le Renan des *Questions contemporaines* ne ressemble pas, à beaucoup près, au Renan de la *Vie de Jésus* ou de l'*Abbesse de Jouarre*. Rivarol seul est et demeure laïque, homme de salon, incrédule à la française et cependant, contre-révolutionnaire. C'est pourquoi ses brefs réquisitoires ont une saveur extraordinaire. Les admirateurs de 89 ou de 93 en supporteront d'autant plus aisément la lecture que Rivarol a moins épargné ses propres amis. Rappelons-nous quelques-unes de ses épigrammes où l'on trouve le plus souvent mieux que de l'esprit.

« Les vices de la cour ont commencé la Révolution, les vices du peuple l'achèveront.

Les émigrés ont toujours été en arrière d'une année, d'une armée et d'une idée.

Les gens d'esprit et les gens riches trouvaient la noblesse insupportable, et la plupart la trouvaient si insupportable qu'ils finissaient par l'acheter.

Le corps politique est comme un arbre : à mesure qu'il s'élève il a autant besoin du ciel que de la terre.

Voltaire a dit : « Plus les hommes seront éclairés et plus il seront libres ; ses successeurs ont dit au peuple que plus il serait libre, plus il serait éclairé ; ce qui a tout perdu.

Nos députés n'ont encore fait que détruire. Ils cèdent aujourd'hui, à la tentation de placer une déclaration des Droits de l'homme à la tête de la constitution; puissent-ils ne pas s'en repentir ! Les princes à qui on parle toujours de leurs droits et de leurs privilèges et jamais de leurs devoirs, sont en général une mauvaise espèce d'hommes. L'assemblée nationale aurait-elle le projet de faire de nous autant de princes? »

Ayant critiqué avec autant de force que de finesse la doctrine de la Révolution, Rivarol s'essayait quelquefois à raconter son histoire et c'est ainsi qu'il écrivit le dernier jour de la royauté. Quel sombre drame ! A le faire revivre, Rivarol mit toute son émotion de témoin, toute sa douleur de patriote et de Français, tout le feu de son imagination, toute sa maîtrise d'écrivain, sans se départir toutefois, des habitudes d'esprit qui constituaient et sa première et sa seconde nature. Sa froide ironie semble ajouter à l'horreur tragique de la situation. « Le roi dit-il, essuya deux fois l'éloquence de M. Bailly. Lorsque cet orateur rendit aux assistants la réponse de Sa Majesté, il oublia quelques mots, que la reine toujours maîtresse d'elle-même lui rappela avec grâce et dont cet académicien tira parti pour faire un compliment aux spectateurs. Tant d'horreurs et d'atrocités finirent donc par une fadeur académique. »

Je ne me permettrai pas de dire que Rivarol est un grand historien, mais il se révèle capable de le devenir, bref, il annonce peut-être Augustin Thierry, comme il annonçait, au témoignage de Sainte-Beuve, Chateaubriand et de Maistre.

Allons-nous demander pour Rivarol une place parmi les écrivains de premier rang? Notre ambition est plus modeste. Si la critique littéraire n'était pas morte, victime de la réclame, de la politique et d'une certaine barbarie utilitaire, si, dis-je, la critique littéraire n'était pas morte, on pourrait soumettre la question à ses représentants autorisés. « Relisez, Messieurs, les écrits de celui que Voltaire appelait le Français par excellence, et que Sainte-Beuve traita avec un si extraordinaire respect. Loin qu'il ait vieilli depuis la mort de Sainte-Beuve, son style semble acquérir tous les jours les teintes de plus en plus riches et vives de ce qui ne meurt jamais. Apprenez-nous ce qu'il faut penser de Rivarol. »

Mais la critique ne répondra pas. Anatole France et Lemaître font de la politique ; Faguet se disperse au gré d'une fantaisie qui devient inquiétante. Personne n'osera dire à Rivarol la parole nécessaire : *ascende superius*.

Les Nimois, du moins, sauront-ils remplir leur devoir qui est de proclamer grand prophète en son pays, ce Languedocien devenu le roi des salons de Paris? Mettons à part Florian, mettons à part Reboul et Bigot, qu'on aura toujours quelque peine à comprendre au-delà des Cévennes et du Rhône. Restent Guizot, Daudet et Boissier, écrivains sympathiques, mais de qui la gloire n'a pas encore traversé un siècle. Rivarol, lui, sort de la redoutable épreuve, et il en sort non point diminué, mais grandi.

On ne demande pas pour lui une statue, décriée d'avance, qui d'ailleurs appartiendrait à Bagnols autant qu'à Nimes. Adresserons-nous au conseil municipal ou aux anciens élèves de l'Université des supplications administratives pour que le lycée de Nimes, par exemple, ou tel boulevard fréquenté, ou le collège de Bagnols porte le nom de Rivarol? La prétention serait jugée intolérable. Aussi, ne solliciterai-je aucune faveur. Mais j'oserai faire connaître un rêve, un rêve qui n'a reçu, hélas! aucun commencement de réalisation. Il n'est point impie sans doute, de souhaiter une réaction analogue à celle qui se produit à l'heure qu'il est, en Irlande, au pays de Galles et dans notre Bretagne française. Les succès littéraires des ligues celtiques, dépassent, paraît-il, les espérances de leurs

fondateurs. L'indivisible unité de la patrie française serait-elle donc menacée, si l'esprit de décentralisation ayant enfin soufflé sur notre France, on voyait les petits enfants qui débutent dans la vie, entre les Cévennes et le Rhône, apprendre tous quelques fables de Bigot, quelques contes de Daudet, et quelques pages de Rivarol? Il est même permis de penser que ces petits Languedociens seraient initiés mieux que leurs frères des autres provinces à la pensée profonde des ancêtres. On connaît de plus grands écrivains que Daudet et Rivarol, on n'en connaît pas qui aient l'allure plus française. Rivarol, au surplus, porte en lui ce goût de la discipline et ce sens de l'universel qui font les vrais classiques, c'est-à-dire, les écrivains dignes de vivre toujours. Il est aussi éloigné de Delille que de Rousseau. Il possède à un haut degré, cet ensemble exquis de mérites littéraires et sociaux, qui est une des raisons d'être de la France.

Abbé DELFOUR.



UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

Il se trouvait alors à Carillon, 2670 miliciens et soldats de la Marine, « le ban et l'arrière-ban de la colonie ». (2). Déjà les Indiens dépassaient le chiffre de 450 guerriers, et de nouvelles bandes arrivaient tous les jours. Le 16 juillet, Saint-Luc amenait 200 Algonquins, Nipissings et Iroquois du Lac des Deux-Montagnes.

Dans l'impossibilité de rien entreprendre de sérieux, même avec ces renforts, Montcalm organisa des partis d'éclaireurs qu'il envoya rôder autour des positions et sur les communications de l'armée anglaise. A la tête d'un corps assez considérable de Peaux-Rouges, renforcés de quelques Canadiens, le lieutenant de Courtemanche se dirigea vers le Portage qui reliait le bout du lac au fort Lydius et, à sa grande surprise, il tomba sur les ouvrages d'Halway's Brook, récemment édifiés. Les sauvages levèrent une vingtaine de chevelures et prirent huit hommes, dont un Onoyout (3).

L'interrogatoire de ces prisonniers révéla d'inquiétants

(1) Voir décembre 1909.
(2) *Journal* de Bougainville: Etat de l'armée, le 13 juillet 1758.
(3) Malartic, p. 193 ; *Journal* de Bougainville, du 14 au 24 juillet.

mouvements de troupes: le 12, le lieutenant-colonel Bradstreet et Will Johnson étaient partis, un peu contre le gré de leur chef, avec 3.000 hommes, la plupart miliciens, 42 sauvages conduits par Tête-Rouge, chef onnontagué, et plusieurs pièces de canon. Comme ils remontaient la « rivière des Agniés », leur objectif était évidemment de faire une démonstration offensive dans les parages de Chouaguen et, peut-être d'attaquer Frontenac (1).

Montcalm commençait à trouver que, depuis la journée du 8 Vaudreuil témoignait à l'armée de Carillon une sollicitude un peu bien exclusive ; il s'empressa de lui communiquer ces nouvelles alarmantes (2). Mais l'esprit du gouverneur n'était pas là. Son désir — et ce désir tournait à l'idée fixe — était de voir le général s'engager à la poursuite d'Abercromby. A l'en croire rien n'était plus facile que de changer en débâcle la retraite des Anglais, et de les chasser de leurs positions au sud du lac (3).

Le vainqueur de Carillon ne partageait pas ce naïf optimisme. Mieux instruit de l'énorme supériorité de l'ennemi, il jugeait que ce serait folie d'abandonner ses propres retranchements pour aller, sans soutien, tenter de le déloger des lignes de William-Henry. C'était là une opération à préparer de longue main et à n'entreprendre qu'au moment favorable. Tout au plus, croyait-il pouvoir envoyer, en attendant, de gros partis vers le sud pour intercepter les convois d'Abercromby et maintenir le contact des deux armées.

Les Indiens, furieux d'avoir manqué la magnifique occasion

(1) *Journal* de Bougainville, du 14 au 24; *Journal* de Lévis, p. 142.

(2) Malartic, p. 201.

(3) V. *Journal* de Bougainville, « le 25 ». Montcalm écrivait le 29 au Maréchal de Belle-Isle : « Depuis la journée du 8, M. de Vaudreuil, rempli d'idées avantageuses que l'expérience de la guerre et la connaissance d'une frontière qu'il n'a jamais vue lui feroient bientôt perdre, ne cesse de m'écrire qu'il est possible, avec de gros détachements, de faire quitter à l'ennemi sa position du bord du lac Sacrement... Je suis fondé à craindre qu'il ne présente cette idée chimérique et comme impossible que pour me compromettre, puisqu'il m'est revenu indirectement qu'il avoit écrit de la même manière, l'année dernière, sur la possibilité du siège du fort Lydius... » (*Arch. du minist. de la guerre*, vol. 3498.)

du 8, ne parlaient d'ailleurs que de « retourner sur la natte ». Montcalm supportait sans trop d'impatience et leur sot orgueil et leurs plates vantardises ; mais il ne pouvait se résigner à laisser le champ libre à leurs habitudes d'intempérance, de pillage et de férocité. Il avait dû précisément les chapitrer au sujet de la guerre qu'ils ne cessaient de faire, depuis leur arrivée, aux provisions de l'armée, à l'eau-de-vie, aux moutons et aux poules (1). Le 22, il tint avec eux plusieurs conseils. Les sauvages boudaient parce qu'on « ne les avoit pas reçus à l'ordinaire » : ils voyaient bien que la victoire remportée sans eux, avait enorgueilli les Français ! Le général calma tant bien que mal ces susceptibilités, et nos auxiliaires convinrent de rester au camp, à l'exception d'une centaine qui s'embarquèrent pour Montréal, le 24 (2).

Ce même jour, un détachement placé sous les ordres de M. de Saint-Luc (3), quittait également Carillon. La veille, le mauvais temps et certaine partie de crosse, disputée entre Iroquois et Abénaquis, avaient retardé l'embarquement. A la vérité, l'enjeu méritait l'intérêt passionné que les joueurs laissèrent paraître : il représentait une valeur de mille écus en colliers et en grains de porcelaine ! La flottille mit enfin à la voile, dans la soirée du 24, cinglant droit au sud.

L'abbé Picquet, sollicité d'entretenir les Indiens dans leurs bonnes dispositions, accompagna l'expédition jusqu'aux « Deux-Rochers », à trois ou quatre lieues de nos lignes, dans la direction de la Rivière-aux-Chicots. Il rentra le lendemain, après avoir assisté au départ des sauvages (4).

Sur ces entrefaites, un déserteur apporta des nouvelles peu

(1) Prenant à ce propos le parti des sauvages, Vaudreuil adressera au général une mercuriale topique sur sa rudesse « envers les nations auxquelles la colonie devait son salut ». Bougainville (*Journal* du 6 août) suppose que les sauvages du Sault avaient été poussés par leurs interprètes à se plaindre.

(2) Non sans avoir promis « de revenir et d'arranger la marche de leurs guerriers, de façon à ce qu'il y en ait toujours un certain nombre jusqu'à la fin de la campagne » (*Journal* de Bougainville, du 14 au 24).

(3) Parent du chevalier de la Corne, officier de milice.

(4) Malartic, p. 195.

rassurantes : la marche de Bradstreet était confirmée. Quant à Abercromby, il disposait d'environ 8000 hommes de troupes régulières et d'un grand nombre de miliciens, sans parler des compagnies franches de Rogers et de 200 sauvages moraigans ; il venait d'établir un poste avancé sur le lac, preuve évidente qu'il allait reprendre sa marche vers le nord (1).

Ainsi, aux inquiétudes qu'inspiraient Louisbourg assiégée d'où ne parvenaient que de rares nouvelles, et les forts de la frontière des Grands Lacs sur lesquels planait la menace d'une surprise, se joignait la crainte d'une attaque de Carillon. Voilà pourquoi, malgré le désaccord qui lui faisait désirer une explication personnelle avec Vaudreuil, Montcalm ne quitta pas ce poste, le plus exposé.

Il se savait en butte aux préventions et au mauvais vouloir du gouverneur. Ce tacticien en chambre ne lui ménageait pas les plus ridicules leçons ; encore n'avait-il point fait paraître jusqu'où pouvait aller sa jalousie mesquine. Montcalm devait pourtant en soupçonner quelque chose, lorsqu'il écrivait au ministre de la guerre, dans l'appréhension qu'on ne cherchât à faire « désapprouver sa conduite en haut lieu (2). » Découragé, il avait même, au lendemain de sa victoire, sollicité directement son rappel (3).

Mais quand la buée de gloire se fut évanouie et que le général comprit que son succès n'aurait pas de lendemain, sa grande âme sentit les graves inconvénients de cette hostilité fâcheuse entre les chefs responsables du salut de la colonie : il envoya Bougainville à Montréal avec la mission secrète de négocier « un accommodement ». La démarche eut plein succès ; mais la réconciliation ne pouvait être durable que si Vaudreuil avait l'énergie de se soustraire à l'infuence néfaste d'hommes intéressés à y mettre obstacle.

Quoi qu'il en soit, tout en activant les travaux de défense sur le plateau de Carillon, Montcalm ne cessa de harceler l'ennemi par de continuels détachements. A peine le parti de Saint-

(1) Desandrouins (dans Gabriel, 215) ; Malartic, p. 196.

(2) *Arch. du minist. de la guerre*, vol. 3498 : *Montcalm à Belle-Isle*, Carillon, 1er août 1758.

(3) *Montcalm à Belle-Isle*, 12 juillet (*Ibidem*, pièce 143).

Luc était-il de retour avec 80 prisonniers (1), qu'une autre expédition fut organisée dont le célèbre coureur de bois, le capitaine Joseph Marin reçut le commandement. Parti le 4 août du camp, il eut un engagement assez sérieux avec les volontaires de Rogers, non loin du vieux fort de la reine Anne. Ce fut un combat à la canadienne : pendant deux heures, on se fusilla sous le couvert des arbres (2).

Cependant, on touchait à la mi-août et les Canadiens s'inquiétaient de leur moisson : le peu de céréales qu'on avait pu semer l'automne précédent, menaçait de pourrir dans les champs. Montcalm fit un choix parmi les miliciens; il renvoya dans leurs paroisses les plus vieux et les chefs de famille, ce qui réduisit l'armée de Carillon à 3189 combattants.

Cet exode ne pouvait manquer de réveiller l'inconstance des Peaux-Rouges : à grands cris tous demandèrent à partir. En vain s'efforça-t-on de les retenir à force de caresses, de flatteries, de présents : 75 seulement consentirent à rester (3).

Cette défection des tribus indiennes ne pouvait surprendre personne. Visiblement l'étoile de la France pâlissait et, comme le remarquait Desandrouins, ces peuples d'enfants, qu'elle ne guidait plus, d'instinct s'en allaient vers l'astre brillant qui montait à l'horizon, mais dont le dur éclat devait leur être mortel. Ils admiraient la bravoure de nos soldats et s'éton-

(1) Le 29, Saint-Luc avait attaqué un convoi entre Halfway's Brook et Lydius. L'affaire fut assez chaude, puisqu'elle coûta la vie à trois soldats de marine et à un Iroquois. Les Indiens levèrent une centaine de chevelures. (Malartic, p. 196 ; *Journal* de Montcalm, 30 juillet ; *Mémoires* de Pouchot, t. I, p. 160).

(2) Le chef iroquois Sarégoa et quelques Micmacs firent preuve d'une folle bravoure. Bien que supérieur en nombre, l'ennemi laissa Marin enlever ses blessés et n'osa pas le poursuivre. Nos pertes étaient d'une trentaine de morts ou de blessés ; celles des Anglais dépassaient les nôtres. Nous fîmes cinq prisonniers dont le major Putnam (Malartic, p. 197 ; Desandrouins, p. 202 ; *Journal* de Lévis, p. 145 ; Oliver W.-B. Peabody, *Life of Israel Putnam*, et W. F. Livingston, *Israel Putnam*, 1901, p. 74-84).

(3) Desandrouins (dans Gabriel, pp. 209-211). L'opinion générale était que les interprètes ne remplissaient pas leur devoir, et que les turbulents Abénaquis étaient les instigateurs de ces désordres. Algonquins et Nipissings du Lac témoignèrent, au contraire, d'une fidélité rare (Bougainville, *Journal*, le 10 et le 12 août 1758).

naient plus encore de leurs victoires, mais ils ne s'aveuglaient pas sur l'issue fatale d'un duel aussi disproportionné. Le bruit de nos revers en Europe et de nos désastres maritimes, exagérés encore par les rapports anglais, était parvenu à leurs oreilles, et ils avaient trop de perspicacité naturelle pour ne point s'apercevoir de l'abandon où la métropole laissait sa colonie. Le prestige de la France déclinait ainsi chaque jour avec son influence.

L'échec de la mission, confiée par le gouverneur au baron de Longueil, illustre ce fait d'une manière frappante.

Le changement d'itinéraire imposé au corps de Lévis par les événements de Carillon, avait eu le double inconvénient de ne point porter sur la frontière des Grands Lacs les troupes nécessaires et de laisser en suspens cette éternelle question de la neutralité iroquoise à la solution de laquelle François Picquet avait personnellement consacré tant d'inutiles efforts. Après la victoire, Vaudreuil ne songea qu'au moins important de ces deux objets, à l'alliance avec les Cantons.

En envoyant aux Iroquois le gouverneur des Trois-Rivières, le marquis ne pouvait, en vérité, choisir un député qui leur fût plus sympathique, sa famille étant adoptée dans leurs cabanes. Longueil, officier de valeur, comprenait tout ce que cette ambassade, entreprise à un pareil moment, avec une simple escorte, offrait de difficultés et de périls ; il partit néanmoins de La Chine, le 11 juillet, avec neuf canots, chargés jusqu'au bordage de présents : étoffes de soie, couvertes, fusils, poudre, etc... Mais il dut s'arrêter à l'embouchure de la rivière Oswégo, les sauvages l'ayant averti qu'il ne pouvait, sans courir de grands risques, s'avancer au-delà. C'est donc sur le théâtre de notre triomphe en 1756, qu'entouré du pompeux étalage de nos cadeaux, il tint conseil avec une députation d'Onnontagués (1). Nos présents furent acceptés avec reconnaissance. Respectueux, les Indiens écoutèrent les paroles d'Ononthio ; toutefois ils ne s'engagèrent qu'à les rapporter

(1) V. *Mémoires sur les affaires du Canada*, pp. 111-114 ; *Journal* de Bougainville, le 10 et le 12 août 1758 ; *Mémoires* de Pouchot, t. I, p. 164.



fidèlement à l'assemblée du « Grand Village », puis à en rendre la réponse à Montréal.

Au cours de l'entrevue, Longueil apprit que les Anglais avaient réuni 5 à 6000 hommes au fort Bull, relevé naguère de ses ruines ; qu'ils faisaient même le portage des matériaux nécessaires pour reconstruire celui qui s'élevait « à la tête de la rivière de Chouaguen », et cela du consentement de tous les Iroquois, à l'exception des seuls Onnontagués (1). Il était clair que la lutte allait recommencer aux bords de l'Ontario. Aussi Longueil s'empressa-t-il de mettre à la voile pour Frontenac, dont il avertit le gouverneur, et pour Montréal, afin que Vaudreuil avisât sans retard.

Sur la frontière du sud la situation restait stationnaire. Abercromby occupait toujours la rive méridionale du lac Saint-Sacrement, attendant pour se porter en avant l'arrivée des troupes de Louisbourg dont il escomptait non sans raison le rapide succès. Montcalm demeurait sur le qui-vive, ses partis de volontaires et de sauvages ne cessant de harceler l'ennemi (2). A l'opposé des sauvages, nos soldats continuaient à se montrer admirables de bonne humeur, de discipline, de patience, au milieu des plus dures privations.

C'est sans doute afin de maintenir l'excellent moral de sa petite armée que le général ordonna dans ses détails la solennité mi-religieuse, mi-guerrière du 21 août.

Une grande croix fut érigée sur le plateau de Carillon entre les retranchements et le fort. Comme à Chouaguen, deux ans auparavant jour pour jour, l'abbé Picquet eut l'honneur de

(1) « Tous ces sauvages seront enchantés de voir Chouaguen rétabli, et je pense qu'il le sera cette année. En vérité, nous n'avons rien fait de ce qui pouvoit empêcher ces sauvages de regretter ce comptoir où la traite leur étoit avantageuse. » (*Journal* de Bougainville. *Ibid.*).

(2) « Le 19, départ de 30 Abénaquis pour aller frapper entre Orange et Sarahtoga, et de 23 Iroquois qui tournent leurs pas vers Connecticut. ». (*Journal* de Bougainville.) — Marin devait s'embarquer le 20 avec une trentaine de Mississagués ; mais l'un d'eux ayant « jonglé » qu'il fallait sacrifier un chien, la bête fut achetée, mise à la chaudière et dévorée à belles dents. Le lendemain, l'expédition (environ 30 Blancs et 20 Peaux-Rouges : Mississagués, Hurons et Iroquois) partit enfin vers le sud.

la bénir. A droite et à gauche du religieux trophée, on planta deux poteaux aux armes de France. Sur l'un d'eux, Montcalm avait fait graver ce distique :

Quid dux ? Quid miles ? Quid strata ingentia ligna?
En signum ! En victor ! Deus hic, Deus ipse triumphat !

L'heureux temps, où l'on faisait la guerre en dentelles et en vers latins !

Pour plus de clarté, le général avait jugé bon d'ajouter cette sorte de traduction rimée :

Chrétien, ce ne fut pas Montcalm et sa prudence,
Ces arbres renversés, ces héros, leurs exploits,
Qui des Anglois confus ont brisé l'espérance :
C'est le bras de ton Dieu, vainqueur sur cette croix ! (1)

Un tel quatrain n'aurait évidemment pas suffi pour ouvrir à Montcalm les portes de cette Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dont Bougainville le prétendait digne ; du moins fait-il honneur tout ensemble aux sentiments du chrétien sincère et du soldat modeste qu'était le héros de Carillon.

Sur le second poteau, François Picquet avait obtenu de graver ces mots plus simples, mais plus fiers et où l'on croirait surprendre un écho des fanfares de gloire qui résonnaient dans le cœur de l'excellent prêtre :

« *Non plus ultra, qui jam a Gallis caesi, victi, fugatique fuistis Angli, anno* 1758, *die vero* 8 *julii, septem contra unum !*

— Vous n'irez pas plus loin, Anglais, qui, étant sept contre un (2), avez été taillés en pièces, vaincus, mis en déroute par les Français, le 8 juillet 1758 ».

Hélas ! Ils devaient aller bien plus loin !

(1) « M. le curé de Vauvert aimera beaucoup mieux les inscriptions françaises et latines... » (*Montcalm à la marquise de Saint-Véran*, lettre précitée). Cf. *Journal de Montcalm*, I, p. 436.

(2) Desandrouins, p. 190. — En disant : sept contre un, F. Picquet ne faisait que reproduire l'estimation approximative de nos officiers, de Montcalm lui-même (Lettre du 12 juillet).

III. — L'Abbé Picquet retourne à La Présentation (automne de 1758).

Ce rappel de victoire n'était pas superflu. Montcalm craignait, non sans de bons motifs, que la digue de granit qu'il avait élevée, ne pût résister toujours aux flots des envahisseurs. Les intrépides défenseurs de Carillon ne risquaient-ils pas, au reste, de se voir avant longtemps appelés sur d'autres points menacés? Précisément, de sinistres rumeurs circulaient relativement à nos postes des Grands-Lacs. Des Indiens de La Présentation, en campagne dans les parages de Chouaguen, avaient découvert au fond de la baie de Niaouré un grand nombre de berges anglaises (1).

Frontenac, arsenal et base navale de notre flottille ontarienne, entrepôt de l'artillerie et des munitions de guerre, des vivres, des marchandises et des présents de traite pour les Hauts-Pays, n'avait qu'une garnison de 80 hommes, soldats de marine ou miliciens. Les travaux de fortification, entrepris en 1756, n'étaient pas achevés. Dans la rade pourrissaient quelques barques dont les agrès servaient aux goëlettes marchandes du « Verrès de la colonie », de Péan : deux seulement étaient armées. Vaudreuil, bien qu'averti depuis deux ou trois semaines et de divers côtés, n'avait encore pris aucune disposition sérieuse pour garantir cette place contre une attaque imminente : incurie d'autant plus impardonnable que, par extraordinaire, les magasins se trouvaient remplis (2).

Il était trop tard lorsqu'il se décida à envoyer au secours de la garnison le vieux major de Montréal, Duplessis-Fabert,

(1) Malartic, p. 200.

(2) Les sauvages de la Présentation, Longueil, Montcalm et le commandant du fort lui-même l'avaient prévenu de la marche de Bradstreet. « On reproche à M. de Vaudreuil, en plein conseil, qu'ils (les sauvages) l'avoient averti trois semaines auparavant. Ils lui avoient dit : tu dors ! où est notre chef de guerre? » (*Montcalm à Belle-Isle*, 12 avril 1759, *Arch. du min. de la guerre*, vol. 3540). V. la suggestive page 114 des *Mém. sur les affaires du Canada*.

avec 1500 miliciens et tous les sauvages qu'on put réunir. La mobilisation de ce petit corps d'armée se fit lentement, et lorsqu'il eut achevé son embarquement à La Chine, le 30 août, le fort Frontenac avait capitulé depuis trois jours (1).

Le 21, Bradstreet avait dressé ses tentes à Chouaguen. De là, sa flottille de berges et de pontons longea, sans rencontrer personne que des sauvages (2), la rive orientale du lac ; elle entrait, le 24, dans la baie de Cataracoui. Le lendemain au soir, troupes et munitions étaient à terre ; une tranchée fut creusée sans retard. Durant la nuit, une trentaine de berges anglaises « tâtèrent » nos deux barques armées ; mais l'attaque fut repoussée avec vigueur par les équipages. Depuis la veille, l'ennemi s'était établi dans l'ancien camp retranché de Bourlamaque,dont il avait fait aisément une parallèle : le bombardement avait aussitôt commencé (3).

Le commandant du fort, de Noyan, gentilhomme de Normandie, âgé et infirme (4), riposta de son mieux avec la poignée de fusiliers et les pièces peu nombreuses dont il disposait : plusieurs de celles-ci éclatèrent. A l'aube du 27, qui était un dimanche, une batterie de brèche, élevée dans la nuit, ouvrit un feu terrible sur la place. Déjà les artilleurs ennemis avaient si cruellement maltraité nos deux barques qu'on avait dû les abandonner. Bientôt la brèche devint praticable au bastion de droite. Comme une partie de nos canons était démontée, la poudrière découverte, les barques hors de service, la garnison incapable de soutenir l'assaut, de Noyan se rendit. Il était neuf heures du matin (5).

(1) Malartic, p. 120. — Sur la mobilisation du corps Duplessis, voir *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 117.

(2) « Le 22 au soir, le chef des Iroquois de la Présentation vint avertir M. de Noyan que les Anglais venoient en force pour l'attaquer ». (*Journal* de Bougainville, le 6 septembre).

(3) *Journal* de Bougainville. *Ibidem*.

(4) Cet ancien lieutenant de roi aux Trois-Rivières avait accepté le poste de Frontenac, « quoique au-dessous de son grade », pour refaire sa fortune. Il faisait des vers, se mêlait de médecine et passait pour savant. Sa verve piquante lui avait attiré plus d'un ennemi, entre autres Vaudreuil, qui n'était ni docte ni bel esprit et qui n'aimait pas à l'apprendre par des épigrammes. (*Mém. sur les aff. du Canada*, p. 114).

(5) *Journal* de Bougainville, *Ibidem*.

Nos pertes étaient minimes (1). Aucun des siens n'ayant été tué pendant le siège, Bradstreet se montra généreux. Toute la garnison, prisonnière sur parole, fut renvoyée à Montréal pour y être échangée contre un nombre égal de soldats et d'officiers anglais tombés en notre pouvoir. Suivant ses instructions, le colonel fit sauter le fort, incendier les magasins et couler les bateaux, à l'exception de la barque armée, la *Marquise de Vaudreuil*, et d'un « senaut » dont il se servit pour le transport du butin jusqu'à Oswégo : il les y brûla (2).

La prise de Frontenac était un vrai désastre. Notre flottille ontarienne se trouvait anéantie, presque entièrement, d'un seul coup; les pièces d'artillerie, enlevées jadis à Chouaguen, gisaient parmi les décombres; une quantité énorme de munitions de guerre et de bouche, destinées à l'approvisionnement des pays d'En-haut, avait été consumée par les flammes, « perte irréparable dans les circonstances actuelles » (3). Ce grave échec, observait tristement l'aide-major Malartic, était facile à éviter « en envoyant un corps de troupes sur cette frontière, lorsque M. de Montcalm informa le [gouverneur] général que des Anglois avoient après la retraite du portage, fait passer des troupes dans cette partie » (4).

Duplessis-Fabert n'était point encore parvenu à La Présen-

(1) « Sept ou huit hommes tués ou blessés » (*Journal* de Bougainville, *Ibidem*). Après la capitulation, il n'y eut qu'un blessé scalpé par l'Onnontagué Tête-Rouge.

(2) De Noyan fut vivement blâmé de n'avoir pas rasé le fort à la première nouvelle de l'approche d'un corps ennemi si considérable, et pris le large avec les barques qu'il aurait pu armer après avoir mis le feu aux autres. (Desandrouins, p. 220.)

(3) *Journal* de Bougainville, *Ibid.* — Voici comment Montcalm annonça ce malheur au ministre de la guerre : « Les ennemis se sont emparés du fort de Frontenac qui, à la vérité, ne valoit rien ; mais ce qu'il y a de plus fâcheux, ils ont pris beaucoup de vivres, beaucoup de marchandises, 80 canons grands et petits, et détruit la marine, qui étoit due à ma prise de Chouaguen, en brûlant cinq de nos bâtiments et en emmenant deux... J'avois demandé mon rappel après la journée glorieuse du 8 juillet, mais, puisque les affaires de la colonie vont mal, c'est à moi de tâcher de les réparer ou d'en retarder la perte le plus qu'il me sera possible... » (Cité par Martin, *Op. cit.* p. 189).

(4) *Journal*, p. 201.

tation quand il apprit la capitulation du fort (1). Le courrier qu'il envoya des Cèdres à Montréal trouva la ville dans une profonde consternation et le marquis de Vaudreuil dans les plus vives alarmes. De Québec venait d'arriver la nouvelle d'un autre revers : depuis le 26 juillet, Louisbourg n'appartenait plus à la France !

Cette forteresse avancée du Canada avait été bloquée (2) dès les premiers jours de juin, du côté de l'Océan par l'escadre de Boscawen et sur terre par l'armée du général Amsherst, autrement dit par une flotte de 22 vaisseaux de ligne, 17 frégates et 2 brûlots et par quelque 12.000 hommes de débarquement, amenés sur 118 transports. La garnison, aux ordres du chevalier de Drucour, comprenait, outre les troupes de la marine et les milices bourgeoises, 2300 volontaires étrangers et soldats des bataillons de Cambis, de Bourgogne et d'Artois. Cinq vaisseaux de ligne et six frégates, échappés aux poursuites des croisières anglaises, étaient à l'ancre dans la rade (3).

La maîtrise de la mer restant aux ennemis, la chute de Louisbourg, par blocus et famine, était fatale. Ses fortifications œuvre de l'ingénieur Franquet, se trouvaient du reste en mauvais état.

Le 8 juin, une brigade anglaise, commandée par un général de trente et un ans, James Wolfe (4), sur qui William Pitt fondait

(1) Malartic, p. 201. « Le 31, nouvelles des Cèdres qui nous apprennent l'arrivée de M. Duplessis à la Pointe-au-Diable ».

(2) Pour la bibliographie du siège, voir Bourinot, *Historical and descriptive Account of the Island of Cape-Breton* (Montréal, Foster Brown, 1892 : app. IX et X). — Du côté anglais, les principales sources sont les ouvrages de Entick, Knox, Mante et les biographies de Wolfe ; du côté français, le Journal de Johnstone, la lettre-rapport de Drucour du 26 juillet 1758 (*Arch. du min. de la guerre, Dépôt, Canada*, 1758), les lettres de la Houlière, commandant des troupes de terre, de Saint-Julhien, lieutenant-colonel du bataillon d'Artois (*Ibid.*, vol. 3499), de l'abbé Maillard, missionnaire (*Arch. du Sém. de Québec*).

(3) *Marchault de la Houlière au M*[al] *de Belle-Isle*, 6 août 1758. (*Arch. du min. de la guerre, Dépôt...*, vol. 3499, n° 13). — Desandrouins, p. 151.

(4) Né à Westerham (Kent), en 1727, J. Wolfe entra dans la marine en 1741. Il fit la campagne de Flandre de 1743 (Dettingen), com-

des espérances qu'un avenir prochain devait trop bien réaliser, opéra son débarquement à la Cormorandière, petite anse de la vaste baie de Gabarus qui s'ouvre à l'occident de la ville. Bientôt deux autres brigades prirent terre à leur tour, et le siège commença. Il dura près de huit semaines. Les défenseurs déployèrent une réelle bravoure, encouragés par l'exemple de la femme du gouverneur qui, chaque jour, allait aux batteries les plus exposées mettre le feu à trois pièces de canon.

Mais l'écrasante supériorité de l'artillerie anglaise finit par rendre la position des assiégés intenable. Des navires à l'ancre dans la rade et que l'ennemi cherchait à incendier, seule l'*Aréthuse*, une fine voilère, commandée par l'audacieux Vauquelin, put s'échapper et rallier le port de Brest. Enfin, le 26 juillet, comme l'ennemi se préparait à donner l'assaut, Drucour arbora le drapeau parlementaire : sur les remparts démantelés, nos derniers canons se trouvaient à peu près réduits au silence ; 800 hommes avaient été tués ou blessés, et 1200 malades gisaient à l'hôpital, dans les ambulances et les maisons particulières. Le gouverneur refusa d'abord de souscrire aux conditions humiliantes du vainqueur ; mais sur l'intervention

battit en Ecosse, contre les troupes du prétendant Charles-Edouard à Culloden. A 23 ans, il était déjà lieutenant-colonel. Après un court séjour à Paris (hiver de 1753), il reprit en Angleterre sa vie laborieuse s'occupant avec passion de questions professionnelles, sans négliger toutefois les études classiques. Quartier-maître général en Irlande (1757-1758), il participa à l'expédition contre Rochefort, où il fit éclater sa supériorité sur les autres commandants de l'expédition. Ce fut le commencement de sa fortune. — Souffrant à la fois d'un rhumatisme et de la gravelle, prodigieusement nerveux, impétueux et irascible, Wolfe joignait à des défauts, imputables surtout à son état de santé, des qualités fort estimables : d'une âme plutôt celte que saxonne, prompte aux épanchements de l'amitié, désintéressée, plus éprise des douceurs de la vie de famille que de la gloire des armes, c'était une nature ardente et généreuse, « un Achille », écrivait le capitaine Knox, qui le vit pour la première fois lors de la campagne de Louisbourg. « Mourir avec grâce et honneur quand l'heure viendra », telle était son ambition, en s'embarquant pour l'Amérique. Il n'en avait pas moins un fonds inépuisable de bonne humeur (ce que ses compatriotes appellent *good spirits*), avec un sens pratique remarquable, de l'audace, de l'énergie, de la constance, toutes vertus qui feront de lui un vrai chef, entreprenant, brave, ferme sur la discipline, sachant commander et se faire obéir. (Cf. Bradley, *Wolfe*)

du commissaire ordonnateur Prévost, au nom de la population civile (1), il se soumit, afin d'éviter la ruine complète de la ville et d'épargner le sang de ses défenseurs. Les habitants furent transportés en France ; les soldats et marins, prisonniers de guerre et traités comme tels, se virent emmenés en Grande-Bretagne et parqués, bétail humain, sur les pontons.

Deux ans après, il ne devait pas rester pierre sur pierre de la « vigie française » perdue dans les brumes de l'Océan. Les ruines de Louisbourg n'ont jamais été relevées. Aujourd'hui, dans le cadre mélancolique de collines couvertes d'épinettes et de sapins rabougris, quelques pans de murs à moitié ensevelis sous l'herbe, des casemates qui ont résisté à la mine et qui servent d'abri aux bestiaux contre le vent et la pluie, en marquent seuls l'emplacement. Avec un vaste cimetière aux tombes moussues et les huttes misérables des pêcheurs, dont les barques dorment sur les eaux grises du hâvre que la pointe de Rochefort protège contre la houle de l'Océan, c'est tout qui rappelle l'ancienne prospérité du « Dunquerke Américain ».

Chose qui peut paraître étrange au premier abord, la perte de Louisbourg fut moins vivement déplorée que celle de Frontenac. On jugeait les conséquences de celles-ci plus désastreuses, parce que, du côté des Lacs, le péril de l'invasion semblait plus immédiat. Au fait, les Anglo-Américains, maîtres de l'Ontario, pouvaient dorénavant interrompre à leur gré les

(1) Dussieux a reproduit le texte des représentations de Prévost aux membres du conseil de guerre (*Op. cit.*), p. 253 et suiv. — Ce document est à méditer, car la capitulation, faite sur les réquisitions de l'ordonnateur, un « élève de Bigot » (*Journal* de Bougainville, 26 juin) et qui se souvenait sans doute de la fructueuse manœuvre de son maître en 1745, fut blâmée en France aussi bien qu'au Canada (V. Desandrouins, p. 151). Belle-Isle la qualifia de « honteuse » (*A Montcalm*, 19 février 1759). Montcalm écrivait dès 1757 qu'il n'avait « foi ni au gouverneur, ni au commissaire, ni peut-être même à l'ingénieur (Franquet) si vanté ». (*A Mme Hérault*, 13 septembre). Désandrouins ne jugeait pas moins sévèrement Prévost, « homme à pendre » et Drucour, faible et entêté. — V. la lettre justificative de Drucour (5 août 1759). Sa thèse est que la ville ne pouvait être secourue efficacement que par une forte escadre, comme en 1757. Assurément, ce n'étaient pas les Peaux-Rouges et les partisans canadiens de Boishébert, chargé par Vaudreuil de harceler l'ennemi, qui pouvaient la sauver !

communications du Canada proprement dit avec les Pays d'En-haut : la colonie était coupée en deux. Par suite, nos forts de Niagara, Duquesne et Machault (1), plus faibles encore que Frontenac et surtout moins faciles à ravitailler, devaient fatalement tomber au pouvoir d'un ennemi quelque peu entreprenant. Déjà, on ne pouvait plus raisonnablement compter sur l'appui des Peaux-Rouges : ceux qui, jusqu'alors avaient servi notre cause ne répondaient presque plus à nos avances ; les autres restaient neutres ou levaient délibérément la hache contre les Français.

Rares, étaient, en effet, les Indiens qui osaient encore se compromettre avec nous, comme firent ces guerriers iroquois que le marquis de Vaudreuil reçut en audience à Montréal, le 1[er] septembre. A leur manière, ces sauvages exposèrent au gouverneur les véritables projets de nos ennemis qui ne songeaient qu'à rétablir Chouaguen et les forts sur la rivière du même nom. A les en croire, les Goyogouens se plaignaient amèrement de n'avoir point eu de part aux cadeaux distribués par le baron de Longueil. Néanmoins, ils en avaient laissé à La Présentation quelques-uns animés des meilleures intentions: ceux-ci n'avaient-ils pas déclaré au commandant du fort que, sachant qu'il allait être attaqué par les Anglais, il venaient l'aider à se défendre et mourir avec lui, avec leur père, la « Robe-noire », et leurs frères du village (2) ?

Entre autres conseils, ces députés des Cantons avaient donné à Vaudreuil celui d'envoyer ses « jeunes gens » à Niagara. Mais, dans la crainte que Bradstreet, encouragé par son premier succès, n'eût mis le siège devant cette place, déjà le gouverneur avait fait préparer trente canots d'écorce, sur lesquels s'embarqueraient à La Présentation, 500 hommes, levés dans la colonne du major Duplessis. Le capitaine de Montigny devait les conduire le plus promptement possible au secours de Niagara (3).

(1) Niagara n'avait alors que 41 hommes de garnison (*Journal* de Bougainville, 4 octobre), et Machault seulement 7 Français (*Frederic Post's Journal*).

(2) Malartic, p. 202.

(3) Sur Montigny, voir ci-dessus, p. 251. Cf. *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 118.



Cette colonne était parvenue au bord de l'Oswégatchie, le 4 septembre, en fort piteux état : les hommes, presque nus, mal équipés, mal armés, manquaient de bateaux (1). Aussi ne fût-ce pas sans peine que Montigny forma son détachement. Il ne put partir que le 10, après l'arrivée des canots expédiés de Montréal et ne parut devant Niagara qu'une semaine après. On y connaissait depuis quelques heures seulement la prise de Frontenac. Bradstreet avait manqué une belle occasion de porter un coup mortel au Canada !

L'alerte avait été vive dans les conseils du gouverneur, si vive que Vaudreuil avait mandé Montcalm, pour conférer avec lui sur la situation. «Le médecin après la mort ! » écrivait tristement le général (2). Il ne s'en rendit pas moins en toute diligence auprès du chef de la colonie. Il s'embarqua le 6, à la nuit noire et dans le plus grand mystère pour cacher son départ à l'ennemi. Seuls, son aide-de-camp Bougainville, l'ingénieur de Pontleroy, des officiers de milice destinés à l'armée de Chouaguen, et peut-être l'abbé Picquet, firent partie de son escorte (3).

Montcalm s'attarda le moins possible auprès du gouverneur, tant il était persuadé que la campagne ne s'achèverait pas sans que l'armée d'Abercromby, renforcée des régiments de Louisbourg dont un déserteur venait précisément de révéler l'arrivée prochaine, n'essayât de prendre sa revanche. Parvenu le 9 à Montréal, il en repartait le 13 et, dans la nuit du 16, il reprenait le commandement des forces de Carillon (4).

Dans l'intervalle, il avait eu, néanmoins, le temps de déli-

(1) Malartic, p. 203 : *Journal* de Bougainville, 12 septembre. — Sur les gaspillages auxquels donnèrent lieu ces mouvements de troupes, voir *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 117 et suiv.

(2) *A la marquise de Saint-Véran*, 13 octobre 1758.

(3) Aucun document ne fixe la date exacte du retour du missionnaire à Montréal ; aussi, peut-on supposer, sans trop d'invraisemblance, qu'il y revint en compagnie de Montcalm, puisque nous l'y retrouvons peu après le passage du général et qu'il était encore au sud du lac Champlain à la fin du mois d'août.

(4) Ceux qui seraient tentés, à la suite de certains historiens du Canada, d'exagérer les talents militaires de Lévis aux dépens de ceux de Montcalm, feraient bien de méditer la page que Desandrouins consacre à l'intérim du chevalier (Gabriel, p. 223).

bérer en conseil et de rédiger trois mémoires sur la défense des frontières du lac Champlain, de Québec et de l'Ontario.

Entre autres résolutions arrêtées d'un commun accord avec Vaudreuil, il importe de signaler celle d'envoyer en France un ambassadeur qui réclamerait des secours au gouvernement (1). D'autre part, il avait été décidé que l'ingénieur de Pontleroy (2) rétablirait un « poste retranché » à Frontenac. On y construirait de suite deux bâtiments de douze canons. En outre, on réunirait sur cette frontière un corps de 3.000 hommes, « soit pour entreprendre de chasser les ennemis de Chouaguen, supposé qu'ils n'y soient pas en force, soit pour finir la campagne dans cette partie et travailler aux ouvrages projetés » (3).

Des nouvelles plus encourageantes arrivaient, en effet, de La Présentation. Le 17 septembre, M. de Fleury (4) informait le gouverneur qu'il avait visité Frontenac avec le capitaine de Contrecœur : le fort semblait facile à restaurer. Une partie des remparts, les fours et quelques bâtiments avaient échappé à la destruction. On avait même retrouvé des munitions intactes et six pièces de 12 non enclouées. Le lendemain, de Langy rendait compte à son tour de la reconnaissance qu'il venait d'opérer avec quelques sauvages vers la baie de Niaouré et la rivière d'Oswégo : il n'y avait rencontré aucun Anglais (5).

(1) Bougainville fut désigné pour remplir cette délicate et importante mission. (*Montcalm à la marquise de Saint-Véran*, 16 oct. 1758 ; *Journal* de Bougainville, 4 octobre).

(2) Le capitaine en premier de Pontleroy, nommé en 1757 ingénieur en chef de la Nouvelle-France, aussi remarquable par ses talents que par son intégrité. Il avait énergiquement refusé de tremper dans les malversations des Lotbinière et des Le Mercier. Aussi, s'était-on efforcé de le retenir à Québec. C'est uniquement aux représentations répétées de Montcalm qu'il dut de prendre part à la campagne de Carillon (*Pontleroy au Ministre de la Marine*, 1er déc. 1758, *Arch. du Min. de la Marine*, C_{11}, vol. 103). « Le sieur de Pontleroy sert le Roy à merveille, malgré les désagréments qu'il essuie ». (*Montcalm à Belle-Isle*, 19 juillet 1758.)

(3) *Journal* de Bougainville, *Ibidem*.

(4) De Fleury est cet « écrivain du Roi » dont parlent les *Mémoires sur les affaires du Canada* (p. 117), dans un paragraphe que les éditeurs anonymes semblent avoir pris à tâche d'embrouiller.

(5) Malartic, p. 206 et *Journal* de Bougainville, 24 septembre. —

Rassuré, Vaudreuil renvoya sur-le-champ à Carillon « les officiers qui comptaient partir pour La Présentation » (1). Il ne changea pas du moins la mission confiée à Pontleroy, comme nous l'apprennent ces lignes intéressantes de Malartic : « Le 19, M. de Pontleroi est parti pour aller reconnaître la frontière du lac Ontario et y chercher une bonne position pour y construire un fort. *L'abbé Picquet, qui retourne à La Présentation triomphant, l'y accompagne* » (2).

Le seul rapprochement de ces deux noms : celui du missionnaire, tenu depuis six mois en une sorte de disgrâce, et celui de l'ingénieur, dont l'inflexible probité offusquait si fort les fripons, n'est-il pas significatif? La note de Malartic prouve, au surplus, qu'à cette date l'abbé avait obtenu gain de cause dans l'affaire de La Présentation. A la lumière des derniers événements, le marquis de Vaudreuil avait sans doute compris quelle faute il avait commise en décourageant le zèle du missionnaire et en contraignant celui-ci à quitter le poste de combat qu'il avait spontanément choisi. Sur ce point, l'on connaît déjà l'opinion de Montcalm, nettement favorable au « patriarche des Cinq-Nations ». Mais l'intervention du général, à supposer qu'elle se soit produite au cours des conseils de guerre tenus à Montréal, n'était pas nécessaire, car, vu la gravité des circonstances, le patriotisme et le bon sens du gouverneur durent parler assez haut.

La grande préoccupation de celui-ci était alors de parer à un retour offensif des Anglais au bord de l'Ontario et, dans ce but, d'y construire un fort qui fermât la vallée du Saint-Laurent. La Présentation ne pouvait prétendre à jouer ce rôle de barrière infranchissable. Le plus logique à la fois et le plus simple semblait donc de relever les remparts de Frontenac et telle était la mission confiée tout d'abord à Pontleroy.

L'ingénieur et le missionnaire trouvèrent La Présentation transformée en un immense camp de concentration où grouillaient pêle-mêle sauvages, miliciens et soldats de la Marine,

Il s'agit ici de Langy-Levreau qu'on ne doit pas confondre avec Langy-Montégron.

(1) Malartic, *Ibidem*.

(2) *Journal*, *Ibidem*.

appartenant au corps Duplessis et aux divers détachements acheminés depuis le début du mois vers le haut Saint-Laurent. Pontleroy se rendit immédiatement à Frontenac, afin de juger par lui-même des travaux à entreprendre : le fort lui parut susceptible d'être rétabli ; mais on ne pouvait songer à le reconstruire avant l'hiver (1).

De son côté, le Supérieur de La Présentation avait repris contact avec ses chers « domiciliés », avec les vaillants abbés Delagarde et Mathavet qui, pendant sa longue absence et au milieu de difficultés sans nombre, avaient maintenu la mission dans une prospérité relative (2). Puis, il s'était occupé sans retard de remplir les vues du gouverneur, qui l'avait surtout renvoyé au bord de l'Oswégatchie pour y surveiller la politique des tribus iroquoises, sonder leurs dispositions actuelles et réchauffer le zèle de nos clients avoués. Les démarches aboutirent promptement, puisque, dès le 11 octobre, il faisait annoncer au marquis de Vaudreuil « des ambassadeurs des Cinq-Nations » (3). Trois jours après, il les accompagnait à Mont-

(1) Pour expliquer l'ajournement des travaux, les *Mémoires sur les affaires du Canada* (p. 117) allèguent une raison singulière : Pontleroy avait besoin d'une vache laitière pour se nourrir ; il craignit que « sa vache » ne vint à lui manquer !

(2) Du 4 janvier au 30 décembre 1758, le *Registre de la Présentation* mentionne 6 mariages, 23 enterrements et 25 baptêmes d'Indiens. — Parmi les détails intéressants fournis par ce recueil, à noter le 5 mai, le baptême d'une fille née d'une Allemande « adoptée dans la cabane de J.-B. Catistantier, et, le 29 juin, celui d'une autre fille, née du couple Harder, Allemands, « habitués en Angleterre, qui ont été pris par les sauvages », la femme adoptée dans la cabane de Laoden et le mari, Philippe Harder, « adopté au Sault-Saint-Louis ». Tous ces étrangers avaient été capturés lors de l'expédition contre les Palatins. — Le 28 février, enterrement du soldat Selmondin (20 ans), dit Brise-barre, natif du Périgord (témoins : Carpentier, lieutenant, et Soumandre, commis dans les magasins) ; — le 2 septembre, funérailles d'un Indien du Lac, mort, à seize ans, « des blessures que lui fit un baril de poudre qui brûla au fort Frontenac lors de sa prise » ; — le 10 octobre, obsèques d'un autre sauvage, tué « à la guerre » par un de ses camarades « qui le prit pour un chevreuil », etc...

(3) « Le 11, les députés de La Présentation annoncent les ambassadeurs des cinq-nations, qui demandent que M. de Longueil se trouve le 16 (*lire : le* 13) à leur arrivée, et qu'ils ne peuvent rester que quatre jours ». (Malartic, p. 210).

réal (1), où il dut assister aux audiences que leur accorda le gouverneur.

Ces Peaux-Rouges, —des Onnontagués, — apportaient divers renseignements sur la situation des troupes anglo-américaines campées aux environs de Bull : Bradstreet, leur chef, construisait deux forts aux extrémités du Portage de la rivière Oswégo (2). Mais l'objet principal de l'ambassade était d'apporter la réponse aux « paroles de M. de Longueil dans sa députation au grand village », par conséquent, de rendre autant de branches et de colliers de porcelaine que les sauvages en avaient reçus, sans préjudice du collier destiné à « couvrir nos morts » de la dernière campagne. C'était la façon des Indiens de s'associer officiellement à notre deuil.

Le gouverneur ne manqua point de leur reprocher « de ne l'avoir pas averti des projets des Anglois contre Frontenac, de ne leur en avoir pas même fermé le chemin », comme ils y étaient tenus par leurs engagements. Mais sa mercuriale n'eut d'autre résultat que de provoquer de longs discours, résumés dans de vagues promesses. Au surplus, comme le remarque Bougainville, les dits ambassadeurs ne parlèrent qu'en leur nom et jamais pour la confédération iroquoise (3). Vaudreuil n'en chargea pas moins ses visiteurs des présents habituels, avant de les congédier.

Malgré les symptômes alarmants qui se manifestaient un peu partout parmi nos alliés indigènes, le marquis ne considérait pas encore la partie comme perdue. Il attendait beaucoup du dévouement, de l'adresse de ceux qu'on aurait pu appeler les maîtres de la diplomatie indienne, les Pouchot, les Joncaire, les Longueil, les Picquet. « Les Anglois, observait Bougainville, font courir beaucoup de colliers dans les villages des pays d'en-haut. Leurs promesses sont aussi considérables

(1) « L'abbé Picquet arrivoit à Montréal avec des ambassadeurs des cinq-nations dont la fidélité n'est pas suspecte... » (*Journal* de Montcalm, 19 octobre : nouvelles de Montréal du 13). — La date donnée par Malartic (*Ibidem*) : le 14, est donc encore inexacte.

(2) Malartic, *Ibidem*. — Le dernier parti de guerre, revenu de ces parages, avait tué un Onoyout, « habillé en Anglois ».

(3) *Journal :* suite depuis le 18 octobre jusqu'au 3 novembre 1758

que notre misère est grande. La fermentation a déjà commencé. Si on ne prend pas de sages mesures en y envoyant les plus habiles, il y a tout lieu de craindre » (1).

C'est assurément cet esprit de sagesse qui inspira le gouverneur, lorsqu'il invita notre compatriote à reprendre la place qui lui appartenait dans la mission par lui fondée en pays iroquois au prix de tant de peines. « L'abbé Picquet, accrédité parmi les Cinq-Nations, rentre *par nécessité* en faveur auprès du marquis de Vaudreuil, écrivait Montcalm le 6 novembre. Il est retourné à La Présentation. Le sieur de Lorimier, qui y commandoit, en est rappelé et on met à sa place le sieur Benoît » (2).

La décision définitive datait seulement de quelques jours. « L'abbé Picquet retourne à La Présentation, dit de son côté Bougainville. Des démêlés avec le commandant militaire l'en avaient éloigné. Il prétend que dans sa mission sauvage, il ne faut que des phrases! A-t-il raison ? Ou bien est-ce une prétention du despotisme ecclésiastique? Il est certain qu'il a formé lui-même cet établissement ; que, depuis son départ, les affaires y ont été mal faites ; que les sauvages le redemandoient. Bien fait donc de le renvoyer. Il n'a pas cependant gagné son procès entièrement. Il y aura toujours un commandant militaire. L'ancien, il est vrai, est rappelé, et M. Benoît, qui le remplace, est le plus honnête homme de la colonie et joint à la probité des lumières, des vues et du zèle (3). »

La louange était méritée. Antoine-Gabriel Benoît possédait les qualités d'un bon administrateur et celles qui font les véritables chefs : l'aménité engageante et l'intégrité, l'esprit d'initiative et la constance, une bravoure à toute épreuve, une honnêteté enfin soutenue par « un fond de stoïcisme » ou plutôt de fermeté chrétienne qui répondait à la sincérité de ses convictions religieuses (4). C'était d'ailleurs un ami de l'abbé

(1) *Journal, Ibidem.*
(2) *Journal*, p. 481.
(3) *Journal* de Bougainville, *Ibidem.*
(4) Sur Benoît, voir ci-dessus, p. 219, et (abbé Daniel), *Histoire des grandes familles françaises du Canada ou aperçu sur le chevalier*

Picquet, qui le connaissait depuis longtemps et l'avait apprécié durant son premier séjour à La Présentation en 1754 et 1755. Depuis, le chevalier Benoît avait commandé le fort de la Presqu'île (1) pendant près de trois ans, avec le grade de capitaine. Il venait de prendre une part honorable à la campagne de Carillon en qualité d'aide-major des troupes de la colonie, quand un ordre du gouverneur l'avait placé à la tête de la première division du corps Duplessis (2).

Benoist et quelques familles contemporaines. (Montréal, Sénécal, 1867, in-8°). — Né à Paris, le 5 octobre 1715, Antoine-Gabriel Benoist était entré dans la marine et avait passé en Amérique. Il avait fait la campagne du Mississipi contre les Chicachas en 1739, celles de Sarasto avec Marin (1745), de Saint-Frédéric avec Saint-Luc (1746), de Sarasto encore avec Rigaud de Vaudreuil (1747), de la Belle-Rivière avec Marin (1753). Sur ces entrefaites, il avait été nommé major à Montréal (1748), puis commandant au Lac (1752) et à La Présentation (1754).

(1) Petit fort construit sur une presqu'île de la rive méridionale du lac Erié. Il servait d'entrepôt sur la route de Nidgara à la Belle-Rivière.

(2) Malartic, p. 202.

(A suivre) André CHAGNY.



LES

MIRACLES ÉVANGÉLIQUES

Réalité historique des Faits Miraculeux rapportés par les Evangiles

MESSIEURS,

Parmi toutes les preuves revendiquées par les apologistes du christianisme, il n'en est aucune qui ait excité davantage les colères du rationalisme, depuis ses origines, que les miracles physiques dont le récit remplit nos Evangiles ; il n'en est aucune non plus dont ce rationalisme, armé de la critique et, quand cette arme ne lui suffisait pas, se réclamant de la science, n'ait poursuivi avec plus d'acharnement, ni plus bruyamment proclamé la ruine définitive. Il semble que, s'il réussissait à bannir le miracle de la vie de Jésus, il ait cru par là même l'extirper de l'histoire, démolir le christianisme tout entier, et, pour jamais, le rabattre sur le plan des autres religions. Il y a là une illusion que l'on a le droit de qualifier de puérile. Pour la faire tomber, il suffit de marquer avec quelque précision la place que les prodiges physiques opérés par le Sauveur tiennent dans l'apologétique chrétienne. Bien loin de constituer

(1) Conférence donnée aux Facultés catholiques le 16 février 1910.

sa partie la plus importante, ils font l'objet d'un chapitre qui, sans doute, n'est pas accesssoire, mais sur lequel on pourrait assez rapidement passer, que l'on pourrait même omettre, sans que la démonstration devînt impossible. Si nous y avons recours, ce n'est pas indigence, c'est convenance et respect. Certes, Jésus n'a pu être ce qu'il est pour la foi sans opérer des miracles ; mais supposez que les miracles physiques rapportés par nos Evangiles ne puissent pas être établis selon toute la rigueur de la critique historique, ou n'excluent pas absolument toute explication naturelle, ne nous restera-t-il pas, pour la personne même du Sauveur, outre le miracle de sa résurrection, qu'il faut mettre à part, outre l'accomplissement humainement inexplicable, par sa vie, par sa mort, par sa mission, des prophéties messianiques de l'Ancien Testament, le miracle moral que fut cette même vie, par le caractère tout à fait surhumain de sa sainteté ? Ne nous restera-t-il pas tout ce qui appartient à l'enseignement et à l'œuvre du Maître, mais n'en rejaillit pas moins sur sa personne et ne lui rend pas moins témoignage : cette originalité de la doctrine prêchée en substance par lui, un galiléen sans culture, créateur de la religion en esprit et en vérité ; — cette harmonie d'une doctrine aussi simple, aussi populaire, née en dehors de toute influence de haute philosophie, avec les exigences légitimes de la raison et les meilleures, les plus invincibles aspirations de notre cœur ; — cette transcendance, même, par laquelle elle se révèle d'un autre ordre et réclame d'autres causes que toutes les autres doctrines religieuses de l'humanité? Et toute l'histoire de cette œuvre du Christ ; le triomphe si rapide, sans ressources ni moyens humains et en dépit de l'opposition la plus formidable, du christianisme sur le paganisme gréco-romain ; la multitude innombrable et l'héroïsme de ses martyrs ; sa merveilleuse conservation à travers les siècles, malgré toutes les causes intérieures et extérieures de ruine ; l'indéfectible héritage, en son sein, de la sainteté héroïque accompagnée du miracle, du miracle sans cesse renouvelé et sous toutes ses formes ! Et enfin, les effets moraux et généraux de la profession chrétienne sur l'individu, la famille et la société ; effets qui se renouvellent partout, toujours, et aux-

quels il est impossible d'assigner une cause naturelle qui les explique, les pratiques extérieures de la foi n'ayant, par le dehors, aucune proportion avec eux ! — C'est tout cela qu'il faudrait bannir de l'histoire pour en bannir le miraculeux chrétien et pour rendre impossible la tâche de l'apologiste. On est si loin d'en être venu à bout que l'on n'a pas même réussi à bannir de l'histoire les seuls miracles physiques racontés par nos Evangiles. Mon savant collègue vous l'a démontré pour le principal de ces miracles, la Résurrection de Jésus-Christ ; le but de la présente conférence et des deux suivantes est de l'établir pour l'ensemble des autres. Pour y parvenir, j'aurai d'abord, et c'est tout l'objet de notre entretien de ce soir, à revendiquer la réalité historique des faits miraculeux rapportés par nos évangélistes. Je devrai ensuite démontrer le caractère surnaturel de ces faits, en réfutant les explications naturelles qu'on en a proposées. Il me restera enfin à exposer comment ces miracles constituent une preuve valable, en faveur de la double affirmation par laquelle leur auteur s'est déclaré le Messie et le Fils de Dieu.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je remplisse ce trop vaste programme avec tous les développements et toutes les précisions qu'il comporterait. Je ne pourrai toucher qu'aux points essentiels, en m'appliquant à mettre en lumière ceux qui ont été le plus vivement contestés dans les controverses récentes.

Il y a trois preuves principales de la réalité historique des faits rapportés par les récits miraculeux des Evangiles :

1° La valeur du témoignage évangélique qui les atteste ;

2° Les caractères de ces récits eux-mêmes ;

3° L'impossibilité où l'on est d'expliquer le fait chrétien primitif sans des miracles semblables à ceux de nos Evangiles et réellement opérés par Jésus.

I

Je n'ai rien à ajouter au résumé si plein et si concis que M. le chanoine Jacquier a présenté, dans sa première conférence, des raisons qui démontrent la valeur historique de nos Evangiles. Mais un fait sur lequel je dois insister, parce qu'il tient à mon sujet, me semble confirmer de la manière la plus efficace les arguments plus directs qui tiennent en cette démonstration la place première et principale. Ce fait est celui de l'usage que nos adversaires, rationalistes et libéraux protestants, font de nos Evangiles, comme d'une source de renseignements dignes de confiance sur la vie et la prédication de Jésus. Car enfin, même les rationalistes et les libéraux dont je parle prétendent connaître, dans une assez large mesure, les actes et les enseignements authentiques du Sauveur. Ils sont bien rares ceux qui, comme le Strauss de la première *Vie de Jésus*, déclarent que l'on ne peut rien savoir du Christ, en dehors du fait qu'il a existé, qu'il a vécu en Palestine et qu'il y est mort. Lisez les innombrables ouvrages publiés sur les origines chrétiennes, par les critiques les plus avancés, et par exemple, la *Vie de Jésus* de Renan, le *Jésus de Nazareth* de M. Albert Réville, tous deux, je pense, non suspects d'esprit conservateur et de préjugés traditionnels. Vous constaterez sans peine que c'est sur les Evangiles que ces ouvrages se fondent à peu près exclusivement. Il ne saurait en être autrement, d'ailleurs, puisque, en dehors de leur témoignage, nous n'avons sur Jésus que quelques lignes de Tacite, quelques allusions de Suétone et de Josèphe. Cependant, les auteurs dont je parle ont bien prétendu faire de l'histoire. Et si c'est avec les Evangiles qu'ils la font, c'est donc qu'il y a de l'histoire dans les Evangiles.

Sans doute, Messieurs, ces critiques et tant d'autres sont loin de tout accepter de nos Livres saints. Leurs écrits sont même une démolition, bien plus qu'une construction d'histoire positive. Cependant, à y regarder de près, la démolition ne porte guère que sur les points spéciaux dont j'indiquerai

bientôt le caractère et la portée. On enregistre comme dignes de foi un très grand nombre de renseignements que les récits évangéliques sont seuls à fournir. Non seulement le cadre de la vie et du ministère de Jésus est le même en ces œuvres d'apparence si négative et en nos Evangiles ; non seulement les principaux événements sont identiques et se suivent d'une manière analogue ; mais encore une foule de faits secondaires, de traits de détail, soit biographiques, soit géographiques, soit psychologiques et moraux, passent, sans difficulté, de ceux-ci chez celles-là. Il serait curieux de faire le total de ces renseignements et de ces traits ; on verrait qu'il est considérable. Des chapitres entiers de la narration évangélique sont admis sans réclamations, moyennant quelques suppressions ou quelques retouches assez accidentelles ; par exemple, les récits de la Passion ; la série des courses apostoliques du ministère en Galilée et des faits qui s'y produisirent, à l'exception, bien entendu, des miracles.

Chose encore plus étonnante, ce ne sont pas seulement les événements extérieurs de la vie de Jésus, avec beaucoup de leurs précisions et circonstances, qui sont ainsi tenus pour historiques par nos rationalistes, alors que les Evangiles où ils les trouvent sont déclarés par eux sans valeur, ce sont ses enseignements, ses discours. Notons que, ici, la difficulté d'un rapport exact était plus grande, les enseignements dont il s'agit dépassant souvent la portée des auditeurs et notamment des apôtres. Cependant, ici encore, on serait surpris du total des passages reconnus authentiques. Presque toutes les maximes des trois premiers Evangiles, presque toute la partie morale des discours, ne sont pas discutés. Ainsi des chapitres entiers d'instructions, tout comme des chapitres de biographie sont empruntés, presque tels quels, à nos récits sacrés ; par exemple : le discours sur la montagne, et les instructons données aux apôtres, en saint Matthieu ; — pour les critiques de l'école eschatologique, le discours sur la ruine de Jérusalem et la fin des temps ; pour les critiques de l'école libérale classique, les paraboles du Royaume de Dieu. Il importe peu que, aux yeux des critiques, les instructions dont il s'agit soient, ou ne soient pas à leur place chronologique, qu'elles aient été,

ou non, données dans l'ordre et la suite que les évangélistes leur assignent ; ce qui suffit, c'est qu'on les attribue au Christ lui-même ; et on les lui attribue.

N'y a-t-il pas dans cet usage fait de nos Evangiles par la critique la plus incrédule un hommage involontaire, et qu'il importait de relever, rendu à leur valeur historique?

Mais, je ne crains pas de le dire, ce qui est encore bien plus significatif que ces emprunts si nombreux, si considérables, faits par des historiens à des livres qui ne seraient pas de l'histoire, ce sont les exclusions qu'ils y pratiquent, et le caractère très spécial des passages à l'égard desquels ces exclusions sont prononcées. Que l'on étudie les cas particuliers : presque toujours, s'il s'agit d'un fait, le fait est miraculeux; s'il s'agit d'un enseignement, il formule d'une manière plus ou moins explicite l'un de ces dogmes qui sont entrés dans la doctrine de foi de l'Eglise, et dont les diverses écoles rationalistes prétendent aujourd'hui expliquer l'origine par une évolution transformatrice ; le point de départ de cette évolution étant la prédication purement morale ou purement eschatologique, de Jésus. Ainsi, c'est toujours le surnaturel que l'on bannit de l'Evangile historique ; surnaturel d'action ou surnaturel d'enseignement. En dehors de là, presque tout passe sans difficulté ; si certains faits naturels sont rejetés, c'est parce qu'il faudrait y voir, comme les évangélistes eux-mêmes, l'accomplissement des prophéties de l'Ancien Testament relatives au Messie, c'est-à-dire, encore du miraculeux. Nous ne sommes plus en critique, nous sommes en métaphysique ; ce n'est plus le témoignage qui est la loi de la vérité historique, c'est un axiome de philosophie : le surnaturel est impossible.

Je sais, Messieurs, avec quel soin on dissimule cet *à priori* et ce parti pris sous des raisons d'ordre critique. Raisons connues, toujours les mêmes. Le passage récusé ne se trouve que dans un seul de nos Evangiles ; s'il se trouve en deux, ou en tous, il présente des différences dans les diverses rédactions ; on le trouve plus accentué dans le sens du miracle, ou dans le sens du dogme, en l'une qu'en l'autre ; quand il s'agit d'un enseignement, on allègue que le texte, malgré son importance n'a pas été cité dans la littérature ecclésiastique la plus an-

cienne etc., etc. Mais des raisons tout à fait analogues pourraient souvent être invoquées contre des faits ou des enseignements non contestés ou peu contestés. Pourquoi en faire tant d'état dans un cas et si peu dans l'autre? Bien des traits du ministère public sont tenus pour historiques qu'un seul de nos Evangiles nous a transmis ; bien des maximes, sentences, paraboles passent pour authentiques dans les mêmes conditions de témoignage. De même, les différences de rédaction ne sont pas regardées comme de si grande conséquence quand les faits sur lesquels elles portent n'ont rien de miraculeux, quand les enseignements qu'elles affectent ne sont pas dogmatiques, mais moraux. — Enfin, quelle conclusion légitime peut-on tirer contre la valeur d'un texte du fait qu'il n'est pas cité dans les documents si peu nombreux, si courts, qui nous restent de l'ancienne littérature chrétienne et qui sont presque tous des écrits d'occasion : lettres, exhortations, réflexions sur des incidents spéciaux? D'ailleurs, si l'on trouve des traces explicites d'un passage doctrinal important, ou dans l'usage de l'Eglise, ou dans les écrits primitifs, il n'est pas rare que l'on conclue tout simplement à l'introduction tendancieuse dans les Evangiles d'un point déjà admis dans la pratique courante ou dans la doctrine de foi : c'est ce que font plusieurs critiques pour la parole du Christ qui termine l'Evangile de saint Matthieu et exprime la formule trinitaire du baptême. C'est ce que font les mêmes critiques, et d'autres avec eux, pour les textes relatifs à l'établissement par le Christ de l'Eglise et de l'autorité soit doctrinale soit disciplinaire dans l'Eglise. De la sorte, l'usage ancien d'un texte devient une arme à deux tranchants : quand il n'y en a pas de trace, le texte n'est pas authentique, puisqu'on ne s'en est pas servi ; quand les traces en sont apparentes, il n'est pas authentique comme parole du Christ ; c'est l'usage, c'est la pratique établie qui l'ont fait passer dans l'Evangile.

On traite donc bien les textes évangéliques de manières très différentes, et non pas pour les raisons d'ordre critique que l'on met en avant, mais pour leur contenu même. On a deux poids et deux mesures, suivant que ce contenu est surnaturel ou qu'il ne l'est pas.

Je sais que, cette différence même de traitement, nos adversaires tentent de la justifier. Les Evangiles, nous disent-ils, sont pour nous, et pour tout critique indépendant, des écrits qui n'ont pas valeur d'histoire, pour ce motif qu'ils sont surtout des expressions de la foi chrétienne à l'époque où ils furent rédigés. Nous ne pouvons donc accepter leur témoignage que sur les faits et les enseignements qui ne mettent pas en cause la croyance, par ailleurs connue, de cette époque. Nous n'avons aucun motif de ne pas considérer ces faits et ces enseignements comme historiques, car, du moment que la foi n'y était pas intéressée, pourquoi les aurait-on créés de toutes pièces? Il en est tout autrement de ceux que vous nous reprochez d'exclure. Ceux-là touchent à la croyance dogmatique déjà formée, ou comme formules de cette croyance, ou comme sa justification par le miracle. Dès lors, la défiance est plus que légitime, elle est nécessaire, et le parti-pris que vous prétendez constater n'est que l'exercice du devoir de la critique à l'égard de textes, dont nous savons qu'ils furent influencés dans une large mesure par la foi des écrivains et celle des églises.

Justification spécieuse, Messieurs, mais qui cache un sophisme, parce qu'elle suppose établi précisément ce qui est à démontrer, à savoir que nos Evangiles, parce qu'ils sont l'expression de la foi, et dans la mesure où ils sont l'expression de la foi, ne nous présentent pas un témoignage historique valable. Or, ce principe de critique, qui n'est pas évident par lui-même, puisque la foi peut se fonder sur des enseignements authentiques et sur des faits réels, on ne le démontre pas. On se contente d'assurer que la foi implique dans les croyants, surtout dans les premiers croyants, une exaltation du sentiment religieux, un enthousiasme qui transforment les faits et créent les doctrines. On n'a aucune peine à découvrir, dans les documents qui retracent les origines chrétiennes, les indices d'une ferveur admirable, d'une générosité héroïque, d'une admiration et d'un amour pour Jésus auxquels rien n'est comparable dans l'histoire des religions ; et l'on a l'air de croire, on affirme très haut que la cause est entendue; que, dans un milieu aussi échauffé, d'un mysticisme si ardent, ce qui se racontait

ne pouvait pas être de l'histoire, ce qui se prêchait n'était pas un tableau exact de la vie et des enseignements du Maître, mais une doctrine dogmatique en formation, et en fonction de laquelle l'histoire était interprétée, sublimée, transformée.

Je résume en ces quelques mots, Messieurs, des pages et des pages de critique soi-disant scientifique. L'appel à la foi, à l'enthousiasme des apôtres et des premiers fidèles est l'argument qui répond à tout, le *Deus ex machinâ* de toutes les écoles rationalistes. Or, ce n'est pas même là un argument, et pour lui attribuer valeur quelconque de preuve, il faut méconnaître toutes les lois de la psychologie religieuse ; il faut oublier toutes les conditions réelles dans lesquelles le christianisme naquit.

Il faut méconnaître les lois de la psychologie religieuse, parce qu'il faut supposer que cette foi, cet enthousiasme, que l'on constate, se sont créés d'eux-mêmes, sont des effets sans cause ; ce qui est d'autant plus impossible qu'on suppose, pour les besoins de la thèse, la foi plus profonde, l'enthousiasme plus vif. Plus un effet est puissant, moins on a le droit de le faire sortir de rien. Les grands effets demandent des causes proportionnées. Or, on peut mettre tous les critiques au défi d'assigner une cause qui ait la moindre proportion avec l'esprit de foi et le souffle d'héroïsme qui animèrent les apôtres et la première génération chrétienne, si l'on supprime de l'Evangile authentique de Jésus, objet de cette croyance et de ce dévouement, les enseignements, les déclarations personnelles auxquelles cette croyance répond, les actes miraculeux que leur servirent de preuve et de garantie. Et c'est ce qu'il me sera facile d'établir, en ce qui concerne les miracles, dans la troisième partie de cette discussion.

Mais il faut encore, pour attribuer à la foi le rôle de déformation qu'on lui attribue, oublier les conditions et les circonstances qui marquèrent l'établissement du christianisme. Ces conditions et ces circonstances nous sont bien connues ; et elles s'opposent à cette altération de l'histoire que l'on prête à la prédication évangélique, organe de la foi. C'est à Jérusalem, dans un milieu en grande majorité hostile, que cette prédication commence ; or, dans ce milieu, on était assez bien

informé des faits véritables, on n'aurait pas accepté qu'ils fussent publiquement altérés en faveur de Jésus. Elle commence cinquante-deux jours après les scènes du Prétoire et du Calvaire, par conséquent trop près des faits pour que le souvenir en fût même obscurci. Elle commence sous la surveillance persécutrice des autorités religieuses qui avaient fait condamner le Sauveur, et qui, depuis longtemps, l'avaient fait épier par des émissaires dont les rapports les informaient de ses enseignements et de ses actes. Dans cette ville, où les ennemis du Christ étaient les maîtres et où beaucoup d'entre eux étaient au courant de ce qu'il avait fait et dit, comment aurait donc pu se produire cette déformation de l'histoire, dont on veut qu'elle ait eu pour effet essentiel de lui attribuer des miracles qu'il n'avait pas opérés, des déclarations personnelles de Messianité et de Filiation divine qu'il n'avait pas faites? Cela paraîtra d'autant plus impossible que les débuts de la prédication apostolique, bien loin de se produire à huis clos, dans le secret favorable à l'élaboration des légendes, ne furent pas seulement publics, mais retentissants ; qu'ils causèrent une grande émotion et déterminèrent les conversions par milliers. Les Sanhédrites s'en alarmèrent et firent comparaître devant eux les prédicateurs. Mais, au lieu de leur reprocher, comme il eût été naturel et comme ils n'eussent pas manqué de le faire si leur parole avait prêté le moins du monde à cette accusation, de fausser les faits, d'attribuer à leur Maître des actes, un enseignement qui n'avaient pas été les siens, ils se contentent de leur interdire brutalement de prêcher au nom de Jésus et de les emprisonner. Pour toute défense, les Apôtres allèguent qu' « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » et qu'ils « ne peuvent pas ne pas dire ce qu'ils ont vu et entendu » (1). C'était en appeler ouvertement à la vérité historique, incontestable, des faits sur lesquels se fondait leur prédication. Or, ces faits n'étaient autres que ceux du ministère public du Sauveur, notamment ses miracles. Dès le jour de la Pentecôte, saint Pierre dit à la foule, en la prenant elle-même à témoin : « Jésus de Nazareth,

(1) *Act.*, V, 29 ; IV, 20.

homme autorisé de Dieu par des miracles, des prodiges et des signes qu'il a opérés par lui au milieu de vous, comme vous-mêmes le savez, cet homme... vous l'avez pris et fait mourir, l'ayant crucifié par la main des impies. Dieu l'a ressuscité... nous en sommes les témoins » (1). Le collège apostolique se préoccupe tellement de garantir les faits par la qualité du témoignage que, avant la Pentecôte, ayant à pourvoir au remplacement du traître Judas, il exige que son successeur soit pris « parmi ceux qui nous ont accompagnés tout le temps que Jésus a vécu avec nous, depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous » (2). Eux-mêmes se réclament sans cesse de cette qualité de témoins oculaires, non seulement en ce qui concerne la Résurrection, mais le reste du ministère public : « Et nous, dit encore saint Pierre devant Corneille, nous sommes témoins de tout ce que (Jésus de Nazareth) a fait dans le pays des Juifs et à Jérusalem » (3).

Si l'on veut bien réfléchir que les Apôtres demeurèrent à Jérusalem, ou en Palestine, pendant un assez grand nombre d'années ; que saint Paul y vint « voir Pierre » trois ans après sa conversion, c'est-à-dire, d'après la chronologie commune, sept ans après la mort du Sauveur ; que, quatorze ans après sa conversion, il y retrouve encore « les grands apôtres », notamment saint Jacques, saint Pierre et saint Jean (4) ; que les apôtres sont une dernière fois mentionnés comme présents dans la ville lors de la conférence relative aux observances légales (5), à peu près vingt ans après le début de l'évangélisation ; — on se convaincra que les conditions de cette évangélisation demeurèrent longtemps les mêmes, que Jérusalem en resta le centre, au moins jusqu'à ce que fût fixée, non seulement dans son ensemble, mais dans ses précisions et ses détails de quelque importance, cette catéchèse apostolique orale qui est la source commune de nos Evangiles, et qui était un

(1) *Act.*, II, 22-24 ; 32.
(2) *Act.*, I, 21-22.
(3) *Act.*, X, 39.
(4) *Galat.*, I et II.
(5) *Act.*, XV.

résumé du ministère de Jésus, de ses enseignements, de ses miracles. Ce qui le confirme, c'est que, d'après la tradition la plus ancienne, particulièrement d'après le rapport du presbytre de Papias, les Λογία 'Ιησοῦ de saint Matthieu, c'est-à-dire l'Evangile de cet apôtre ou, à tout le moins, sa source écrite et celle aussi de saint Luc, pour les discours, furent publiés en araméen, dans la langue parlée à Jérusalem et dans la Palestine, donc, pour l'usage des Juifs convertis.

Or, aucun critique ne peut refuser de voir une très forte garantie de l'historicité des faits et des enseignements qui ont passé de la catéchèse orale primitive dans nos Evangiles, en ce fait que cette catéchèse fut arrêtée et couramment employée, d'abord, dans le milieu hiérosolymitain et palestinien où vivaient ceux qui avaient vu et entendu Jésus, à une époque assez rapprochée des événements pour que la mémoire en demeurât ferme et pour qu'il fût moralement impossible de les altérer, en présence de ces témoins, les uns hostiles, d'autres convertis, mais gardant des tendances judaïques assez prononcées. Et ce n'était pas sur les traits et circonstances sans portée de la vie et de l'enseignement du Christ que s'exerçait, de lui-même, ce contrôle des témoins, c'était naturellement sur ce qui les avait frappés le plus, à savoir : sur les enseignements qui attribuaient au Maître une grandeur surhumaine, des pouvoirs divins, la Filiation divine par la participation à la divinité ; et, plus encore, peut-être, sur les miracles, faits sensibles, étonnants, qui commandent l'attention et se fixent plus profondément dans le souvenir. Au lieu donc de considérer ces points comme suspects, le critique loyal a le devoir de les regarder comme plus dignes de confiance que les autres puisqu'ils sont ceux qui auraient pu le plus difficilement être inventés de toutes pièces ou altérés, dans le milieu où se forma la catéchèse apostolique.

Ce n'est donc point parce que nos Evangiles relevant de cette prédication des témoins du Christ, sont une expression de leur foi, que l'on est autorisé à nier la valeur historique des faits et des enseignements qui touchent de plus près à cette foi elle-même et l'intéressent le plus. En les excluant de l'histoire, alors qu'elle emprunte aux Evangiles tant d'autres

renseignements moins contrôlés que ceux-là, la critique fait preuve de préventions injustifiées ; elle obéit à un préjugé ; elle manifeste un véritable parti-pris. — J'avais, par conséquent, raison de soutenir que, l'usage fait des Evangiles par nos adversaires, aussi bien que les exclusions prononcées par eux, confirment la valeur historique de ces documents.

II

Si les récits miraculeux ont une première et sûre garantie d'historicité dans la valeur du témoignage qui les atteste, ils en ont une seconde, et très forte aussi, dans les caractères qu'ils présentent.

D'abord, les miracles qu'ils rapportent sont d'une réserve remarquable, et en eux-mêmes, et dans leurs circonstances. Aucun ne consiste en une ostentation faite par Jésus de son pouvoir, aucun n'a pour but sa glorification personnelle devant les foules. Cependant, on réclame de lui, à plusieurs reprises, « un signe dans le ciel », c'est-à-dire, un prodige d'apparat, opéré sur commande, comme un tour de prestidigitation. Il s'y refuse toujours (1). Il en fait autant devant Hérode, qui, au rapport de saint Luc (2), désirait voir un miracle, et auquel il ne répond rien. S'il est l'objet des manifestations célestes du Baptême et de la Transfiguration, il ne les provoque pas, il les accepte dans l'attitude la plus humble, et elles n'ont lieu que devant quelques témoins. Il en est de même de la marche sur les eaux du lac, de la tempête apaisée, des pêches miraculeuses, que virent seuls les apôtres, c'est-à-dire ceux qu'il fallait bien convaincre par des prodiges plus frappants, à raison du témoignage héroïque qu'ils devaient rendre. D'ailleurs, rien de puéril, ni d'affecté, même dans les moindres détails et circonstances. Les miracles opérés sur la nature, quand ils ne sont pas des actes de bonté, comme le changement de l'eau en vin à Cana, la tempête apaisée, les

(1) *Matth.*, XII 38 seqq. et parall.
(2) *Luc*, XXII, 8 seqq.

multiplications des pains, ont tous une raison d'être, un motif qui les commande, dans la situation où ils se produisent : ainsi des pêches miraculeuses, du statère trouvé dans la bouche du poisson, des gardes renversés au Jardin des Olives. Seul, l'épisode du figuier desséché, que je discuterai plus bas, semble faire exception. Quant aux guérisons, délivrances de possédés, résurrections, elles manifestent autant de miséricorde et de charité que de puisssnce.

Si les miracles racontés sont discrets, au point que Jésus recommande souvent le silence aux témoins, les récits qui les rapportent sont très simples. On n'y remarque rien qui accuse le désir de surprendre et d'étonner, l'intention de grandir le surnaturel des faits. Très souvent, des prodiges nombreux ne sont mentionnés qu'en passant et d'un mot : Jésus traverse une région, entre dans une ville ; on amène sur son passage toutes sortes de malades et d'infirmes ; or, dans ces circonstances, les évangélistes se contentent de dire qu'il guérit ceux qu'on lui présentait. Aucune insistance ; pas un commentaire qui relève l'extraordinaire pouvoir du thaumaturge. A peine, de temps en temps, fait-on remarquer l'admiration de la foule ; mais c'est Dieu, plutôt que le thaumaturge, qu'elle bénit.

Quand les prodiges sont racontés séparément et plus en détail, même absence de recherche. Alors, le fait est relaté, le plus souvent en quelques phrases, avec une grande précision de traits, mais également sans réflexions laudatives. Presque toujours, le lieu où il se produit est indiqué ; assez souvent, on note les circonstances de temps, de témoins, les discussions qui ont eu lieu. Le récit, serait-il très court, ne demeure pas vague et sans couleur ; régulièrement, quelque chose de vivant, de pris sur le fait, une parole du malade, l'attitude des assistants, un mot du Sauveur, une remarque des apôtres ou de la foule, une particularité bien nette, lui donnent la saveur de la réalité. Il est difficile, sans des citations qui m'entraîneraient trop loin, de donner une idée juste de ce naturel et de ce mouvement qui produisent un effet toujours nouveau. Mais une observation suffira pour en signaler au moins la parfaite vérité. Les récits miraculeux sont nombreux dans nos Evangiles, puisqu'on a calculé qu'ils rapportent à

peu près quarante prodiges particuliers, sans compter les mentions de guérisons générales dont j'ai parlé. Or, ils sont tous très différents ; ils ne laissent pas l'impression d'une fatigante monotonie, pas plus que celle d'une variété étudiée et factice. La variété sort ici de la notation sincère et vive des choses ; chaque narration est comme la photographie instantanée d'une scène où rien n'est préparé en vue de l'effet, où les gestes et les poses des acteurs n'ont rien de convenu. Quantité de traits manifestent la vision directe d'un témoin oculaire, devant lequel le fait revit dans son cadre, avec les menus détails et les circonstances insignifiantes en elles-mêmes qui l'ont individualisé dans la mémoire ; mais ces détails, ces circonstances ne sont pas appuyés, comme ils le seraient s'ils résultaient d'une invention réfléchie ; ils ne sont qu'indiqués comme un rappel du souvenir. Tout ce qui se rapporte à la géographie de la contrée, au climat, à la manière de vivre, aux mœurs, aux habitudes, aux idées populaires, aux préjugés, est marqué brièvement, mais avec une exactitude qui ne permet pas de supposer que ces récits se soient formés en dehors de la Palestine, et n'aient pas eu pour auteurs ou narrateurs des Juifs contemporains de Jésus. En certains cas, le réalisme des tableaux est extrême, spécialement en saint Marc, par exemple, dans le passage relatif au possédé de Gergésa (1), et dans celui sur l'enfant également possédé, amené par son père aux disciples, pendant que, sur la montagne, Jésus est transfiguré (2). Parfois, les faits sont si peu arrangés en vue de faire ressortir la puissance du Maître, qu'on relève quelques résistances opposées à ses ordres par le démon (3) ; ou des circonstances qui excitèrent contre lui le mécontentement, comme celle de l'invasion, par les démons chassés du même possédé de Gergésa, d'un troupeau de porcs qui va se jeter dans le lac ; ou même certaines indécisions, certains retards dans les guérisons, comme il arrive pour l'aveugle de Bethsaïde qui commence par voir « les hommes comme des

(1) *Marc*, V, 1, seqq.
(2) *Marc*, IX, 15. seqq.
(3) *Marc*, V, 1, seqq.

arbres qui marchent » (1) ; ou enfin jusqu'à des échecs au moins partiels et apparents, par exemple, ce que saint Marc semble appeler l'impuissance de Jésus à Nazareth, à cause de l'incrédulité de ses compatriotes (2). De même, dans l'analyse des sentiments de la foule, à la vue des miracles opérés, au lieu des transports de l'enthousiasme, ce qu'on signale en certains cas, c'est une sorte de crainte et de terreur.

Quand les narrations sont assez étendues, ce qui se rencontre surtout dans le IVe Evangile, les développements ne semblent pas viser à rehausser l'éclat du miracle. Malgré les différences que présentent assez naturellement, en ce cas, les divers textes des évangélistes, c'est à peine si les rationalistes peuvent signaler deux exemples, qu'ils estiment démonstratifs en faveur d'une exagération intentionnelle du prodige opéré, dans l'une des versions, regardée par eux comme postérieure : celui du récit de la résurrection de la fille de Jaïre, et celui de la marche sur les eaux : il me sera aisé de prouver que les divergences s'expliquent tout autrement. Partout ailleurs, les exposés plus détaillés ne portent pas sur ce qui constitue le miracle, mais sur les circonstances qui sont mieux indiquées, sur les incidents qui ont précédé ou suivi le fait, sur les observations que les témoins ont échangées, soit entre eux, soit avec le Sauveur. Même dans les plus longues narrations de saint Jean, ce qu'il y a de proprement miraculeux dans l'événement est relaté en quelques mots, comme dans les récits plus courts. Le fait de la résurrection du fils de la veuve de Naïm ressort tout aussi bien du récit de saint Luc, qui tient en quelques versets, que celui de la résurrection de Lazare ressort du récit johannique, qui occupe un chapitre entier. Si l'auteur du IVe Evangile, en insistant sur certaines circonstances des miracles qu'il raconte, notamment de la guérison de l'aveugle-né et de la résurrection de Lazare, semble avoir pour but d'établir que les faits sont hors de doute, ont eu une grande publicité, ont produit une impression considérable et inquiété les autorités juives impuissantes à les

(1) *Marc*, VIII, 22, seqq.
(2) *Marc*, VI, 1, seqq.

mettre en contestation, il s'agit de savoir si cette intention apologétique avait besoin, pour atteindre ce résultat, de créer des précisions artificielles et tendancieuses, ou si la démonstration ne ressortait pas du simple exposé des circonstances et des incidents réels, très particuliers, très frappants, très faciles à retenir des deux prodiges. Tout prouve que la dernière hypothèse est seule vraie. Il n'y a pas dans tous nos Evangiles de scènes plus naturelles, qui donnent plus invinciblement la sensation du réel et du vécu que celles des deux miracles qui viennent d'être rappelés. Non seulement les faits sont localisés de la manière la plus nette, mais les acteurs en sont individualisés et se meuvent sans le moindre artifice ; les dialogues sont tout à fait ce qu'ils pouvaient être dans les circonstances et le milieu donnés ; certains traits sont d'un relief intense, d'un caractère de vérité qui ne s'invente pas. Dans le récit de la résurrection de Lazare, en particulier, la situation spéciale du Sauveur est très délicate ; elle est de celles qu'on ne crée pas ; humaine et très humaine, par le sentiment d'affection qui le lie à une famille dévouée et lui fait prendre à sa douleur une part sincère ; tout à fait surhumaine et même divine, par le pouvoir qu'il exerce et les déclarations qu'il fait. Or, rien en ses actes, ni en ses paroles, ne contredit à cette humanité très réelle pas plus qu'à cette grandeur transcendante ; tout s'harmonise en une attitude d'une simplicité et d'une dignité admirables, qui est la plus haute garantie de l'historicité de la narration.

Les autres récits miraculeux assez détaillés, soit de saint Jean, soit des Synoptiques, ne laissent pas même saisir, dans les développements, cette intention de démontrer la réalité du fait, en appuyant sur ses circonstances. La longueur relative de l'exposé s'explique par d'autres raisons assez apparentes : ou par l'importance exceptionnelle du miracle, — cas de la multiplication des pains ; — ou par l'étonnement produit sur les témoins, — cas de la marche sur les eaux et des deux possédés de saint Marc ; — ou par les réflexions échangées entre Jésus et les personnages présents, ainsi que par le caractère plus frappant des déclarations du Maître, — cas de la guérison du paralytique ; — ou par l'enchevêtrement des

allées et venues et la complexité des incidents, — cas de la résurrection de la fille de Jaïre. Si donc, en ces différents cas, la plus grande abondance des traits relevés augmente l'impression de réalité du tableau, c'est que ces traits n'ont rien de factice, rien de cherché en vue de l'effet à produire, mais qu'ils portent tous la marque de cette spontanéité qui est le caractère de la vie elle-même. Or, on sait combien il est difficile dans un récit imagé, dans un roman ou une légende, de produire pareille impression. C'est le comble de l'art du conteur de faire croire que ses personnages sont de chair et d'os, que ses scènes sont, comme on dit aujourd'hui, des tranches de réel ; et malgré l'habileté des plus grands, des plus illustres écrivains en ce genre, il est très rare que, à l'examen, rien ne révèle l'artifice, aucun trait ne se signale comme une création réfléchie, comme une sorte d'intrusion de l'artiste dans son œuvre. Plus le récit est long, plus ce danger de laisser percer la fiction est grand. Par conséquent, c'est une preuve considérable de vérité historique, pour les récits évangéliques un peu circonstanciés, que cette sensation de vécu qu'ils donnent, et que cet accord de tous les détails à accentuer cette sensation. D'autant que nos évangélistes ne sont, à aucun degré, des littérateurs ; leurs écrits n'ont, à aucun degré, le caractère d'un art quelconque ; leurs procédés d'arrangement sont tout à fait primitifs ; leur langue est dépourvue de toute élégance, leur composition de toute habileté. S'ils avaient inventé, l'invention se trahirait chez eux naïvement, maladroitement, comme il arrive dans toutes les légendes populaires, et dans tous les récits fictifs d'auteurs sans culture.

Le dernier et le plus important à noter des caractères que présentent les récits miraculeux de l'Evangile, c'est qu'ils se rattachent par le lien le plus intime aux événements de la vie publique et aux enseignements du Sauveur. Nous l'avons vu, beaucoup de ces événements sont tenus, par la plupart des rationalistes, pour réels, et beaucoup de ces enseignements pour authentiques. Or, les miracles ne constituent point, par rapport à cette part historique, un domaine réservé et distinct ; ils n'y sont pas facticement mêlés, en sorte que leur suppression ne nuirait pas à la suite et à la marche des faits, qui con-

tinueraient de s'expliquer tout aussi bien. C'est le contraire qui est vrai. Ces miracles sont, dans la vie du Maître, le facteur le plus important des événements ; ce sont eux surtout qui les déterminent et les produisent. Ne parlons pas de ce qui concerne les apôtres et les disciples, nous en traiterons dans une dernière partie. Mais tout le reste : le concours et l'enthousiasme des foules pendant le ministère en Galilée et même à Jérusalem ; les épisodes touchants qui marquent chaque voyage ; la popularité subite de ce charpentier, hier inconnu, dont la venue dans une ville, sur les bords du lac de Tibériade, sur un point quelconque de la contrée, pique la curiosité générale; le respect avec lequel il est écouté; la sympathie du peuple à son égard; tout cela suppose qu'il s'est fait une renommée par ses prodiges. Sans doute, son éloquence, sa manière simple et familière de dire les choses les plus profondes sont pour une part dans son succès. Mais cela n'aurait pas suffi pour attirer autour de lui les foules, dans un pays de cultivateurs, de pêcheurs et de marchands. La parole retenait ; elle achevait l'œuvre ; le miracle seul pouvait exercer cet attrait qui arrachait des simples, et même des hommes peu religieux à leur métier, à leurs affaires, pour les jeter sur les pas d'un prédicateur dont la morale était exigeante et l'autorité impérieuse.

Ce que je dis de l'attitude du peuple à l'égard de Jésus, il faut le dire de celle de ses ennemis et des autorités juives. Ce sont ses miracles, plus que son enseignement qui les émeuvent et, de bonne heure, le désignent à leur haine. Toute leur conduite, cauteleuse, hypocrite, suppose qu'il y a, en cet homme, un pouvoir surnaturel, dont il a donné maintes preuves et qui le rend dangereux à attaquer. Ils le surveillent, épient ses actes, ses discours ; ils ne l'abordent pas de front. Dans leurs discussions avec lui, ils procèdent par de petites habiletés, ils cherchent à l'embarrasser, à le surprendre ; ils ne l'accusent pas en termes précis et formels. Et quand ils se résolvent à l'accuser, à l'occasion de déclarations tout à fait inouïes, au lieu de le pousser à fond, ils ne tardent pas à battre en retraite. Ils craignent, je le veux bien, ses répliques habiles, pénétrantes, ironiques souvent, qui les confondent devant la foule ; mais que de fois ce n'est pas la vraie raison de leur fai-

blesse en face d'un adversaire devant lequel ils se dérobent, alors même qu'il leur donne le plus évidemment barre contre lui ! Cette raison, c'est le miracle dont ils sont témoins ou qu'ils redoutent. Cela seulement permet de comprendre ces hésitations, ce silence, ces reculs en face d'un prédicateur qui se mettait en opposition avec des points de doctrine tranchés par l'autorité des rabbins ou même de la loi mosaïque, et dont tout l'enseignement était inspiré par un esprit nouveau, hostile au méticuleux formalisme des Scribes. S'il n'y avait eu, en cet homme qu'un docteur, même éloquent, ils ne l'auraient pas ménagé et auraient bien su prendre les moyens de lui imposer silence. C'est le thaumaturge qui les embarrassait.

Ainsi, Messieurs, le miracle seul rend compte de ce ministère du Sauveur qui put se prolonger, selon le sentiment de beaucoup de critiques même rationalistes, pendant trois ans, et des incidents caractéristiques qui le marquèrent. Mais, seul aussi, il rend compte de la manière dont il finit. Car il fallait, à tout prix, qu'il finît, et surtout à cause des miracles dont la renommée, en s'étendant chaque jour davantage, rendait chaque jour plus inévitable un dénouement sanglant. Sous ce rapport, les miracles opérés à Jérusalem et que saint Jean raconte seul, sont dans la vraisemblance la plus rigoureuse. Ils achevaient d'irriter les princes des prêtres et leur imposaient d'agir. Et la manière dont ils agissent achève de prouver que le personnage auquel ils s'en prenaient leur inspirait des craintes que tout autre, dépourvu de pouvoir miraculeux, ne leur aurait pas inspirées. On dira que la sympathie populaire dont il jouissait exigeait des précautions. Mais, outre que ses prodiges étaient, de cette sympathie, la principale cause, les précautions sont telles qu'on les devine imposées par d'autres motifs. La façon dont s'engage le drame de la Passion, la trahison soudoyée de Judas, l'arrestation pendant la nuit, hors de la ville, en un lieu que l'on sait solitaire, la rapidité et les illégalités du procès, sont, à cet égard, des indices assez sûrs. Et ces indices sont confirmés par la hardiesse et l'orgueilleux triomphe qui s'étalent, devant le peuple lui-même, dès qu'on put reconnaître, à l'attitude de la victime, qu'elle ne se défendrait pas à coup de prodiges.

Le miracle a donc sa part, une part nécessaire, dans les événements de la vie publique de Jésus ; il a marqué sa courte et tragique carrière d'un caractère spécial. Sans le miracle, elle n'aurait pas été ce qu'elle fut ; elle n'aurait pas eu la grandeur qui la distingue ; elle n'aurait pas laissé le souvenir qu'en a laissé même parmi les ennemis les plus irréconciliables ; elle n'aurait pas connu les péripéties qu'elle connut en effet. Sans doute, le Sauveur n'est pas mort victime, à proprement parler, de ses miracles ; il est mort victime de son affirmation de Messianité et de Filiation divine ; mais je vais dire comment, dans sa vie, cette affirmation elle-même est liée à ses miracles, au point que, sans eux, elle ne se comprendrait pas.

C'est ici que nous voyons à quel point les enseignements évangéliques eux-mêmes se rattachent aux récits miraculeux et les supposent vraiment historiques. Un homme aussi obscur que Jésus, aussi totalement dépourvu de tout ce qui peut fonder des prétentions à jouer un rôle, à réclamer des titres surnaturels, ne parle pas de lui-même comme il a parlé de sa propre personne, ne prend pas dans son enseignement l'attitude d'autorité suprême qu'il prit et garda toujours, ne formule pas les exigences inouïes et de tout ordre qu'il a formulées, si rien de sa part ne justifie au moins apparemment sa conduite et ses dires. S'il osait le faire, il n'obtiendrait qu'un résultat, qui serait de succomber sous le ridicule et sous les moqueries de tous. Voit-on un petit villageois de Nazareth, qui n'est ni plus instruit, ni plus connu que le moindre de ses compatriotes, se donner pour le Messie, et non pour un Messie national et temporel, mais pour l'envoyé suprême de Dieu, aussi élevé au-dessus des prophètes que le fils de famille l'est au-dessus des serviteurs ; — pour quelqu'un qui a le droit de remettre les péchés, de disposer en maître du sabbat ; prendre sur lui de modifier la loi de Moïse, une loi divine ; se déclarer supérieur à tous les personnages de l'Ancien Testament, à tout l'ordre religieux d'Israël ; se représenter descendant sur les nuées du ciel et venant prononcer en son nom le jugement qui décidera du sort éternel de tous les hommes ; en parlant de Dieu, l'appeller son Père, à un titre tout autre que ses disciples, affirmer qu'il le connaît seul comme

Père et n'est connu comme Fils que par lui ; enfin réclamer pour lui-même tous les sacrifices que Dieu seul, principe du devoir, peut réclamer, sacrifice des affections, sacrifice des biens terrestres, sacrifice de la volonté, sacrifice de la vie ; je ne prends ces traits que dans les trois premiers Evangiles et je ne les prends pas tous ; le quatrième Evangile m'en fournirait de plus forts encore ; — Voit-on le villageois dont je parle jetant devant des auditoires qui savent son origine et son passé d'ouvrier de pareilles affirmations, jouant le rôle qu'elles exigent et le soutenant ; et cela sans opérer aucune œuvre qui appuyât d'aussi exorbitantes prétentions, c'est-à-dire, sans faire de miracles ! Car, ce rôle invraisemblable, Jésus l'a soutenu pendant plusieurs années et devant tous les Juifs de son milieu. C'est en le soutenant que, au lieu de se couvrir de confusion et d'attirer sur lui les railleries, il a excité l'admiration, s'est fait suivre et acclamer des foules. Il a porté ses revendications étranges jusqu'en pleine ville de Jérusalem; il a discuté à leur sujet avec des prêtres, des Scribes, des Docteurs qui ne l'ont pas plus accueilli par des risées que le peuple, qui ont trouvé en lui un adversaire avec lequel il a fallu compter, qui l'ont traité comme quelqu'un que l'on craint, non comme quelqu'un qu'on méprise. Dès lors, ne faut-il pas, de nécessité, que derrière ces déclarations si énormes, si disproportionnées avec tout ce qu'était, du point de vue naturel et humain, le prophète de Nazareth, il y ait eu, pour les expliquer, pour les justifier, des prodiges opérés par lui, des prodiges nombreux, éclatants, publics, incontestables? Cela seulement permet de comprendre que le Sauveur ait pu émettre des affirmations que personne n'avait émises avant lui, dans cette nation juive qui avait de Dieu et des choses divines une si haute idée et qui séparait Dieu de l'homme par un aussi infranchissable abîme ; qu'il ait pu les soutenir sans provoquer une vengeance immédiate, et même avec un succès que sa mort parut seule capable d'arrêter, mais qu'elle n'arrêta que pour quelques jours.

Et c'est bien ce que nos Evangiles affirment et exposent. Dans leurs récits, le miracle précède ou accompagne constamment les enseignements et revendications personnelles du

Maître. A la question posée par les envoyés de Jean-Baptiste : « Es-tu celui qui doit venir? » — c'est-à-dire, le Messie, il répond en énumérant les œuvres miraculeuses qu'il a opérées, qu'il continue d'opérer sous leurs yeux (1). Il réclame le pouvoir de remettre les péchés, mais il en donne pour preuve la guérison subite du paralytique (2). Il se dit le maître du sabbat (3), mais il se plaît à guérir ce jour-là, pour établir son droit, plusieurs malades, l'homme à la main desséchée, une femme infirme, l'aveugle-né. Il se déclare plus grand que Salomon, que Jonas (4), il proclame ses disciples bienheureux parce qu'ils voient et entendent ce que beaucoup de rois et de prophètes ont en vain désiré voir et entendre ; mais, c'est après avoir rappelé les miracles opérés par lui dans les villes des bords du lac, et assuré qu'ils auraient été capables de convertir Sidon, et Tyr, et Gomorrhe. Dans le IV[e] Evangile, il se dit le pain descendu du ciel, mais c'est après avoir nourri cinq mille personnes avec cinq pains et deux poissons. Même quand les affirmations du Christ par rapport à lui-même ne se rattachent pas aussi directement à des miracles qui les appuient, on se rend bien compte qu'elles supposent, dans sa pensée, qu'elles se relient, dans la pensée de ses auditeurs, à la longue série de faits prodigieux racontés par les Evangiles, non seulement comme à leur garantie, mais comme aux seuls faits qui les rendent possibles, dans les conditions où elles se produisent.

Les miracles ne sont donc pas, dans nos Livres saints, quelque chose de séparable des événements et des enseignements, quelque chose que l'on puisse exclure, comme dépourvu de réalité historique, en continuant de considérer comme suffisamment attesté tout le reste, ou une grande partie du reste. Ces miracles font partie de la trame des faits et supportent les doctrines.

C'est par tous ces caractères que les récits miraculeux de nos Evangiles diffèrent des récits légendaires, symboliques

(1) *Luc*, VI, 20-22 ; Cf. *Matth.*, X, 3-5.
(2) *Matth.*, IX, 1-8 et parall.
(3) *Matth.*, XII, 8 et parall.
(4) *Matth.*, XII, 41-42 ; *Luc*, XI, 31-32.

ou mythiques de miracles, au rang desquels on prétend les mettre, et qu'ils en diffèrent jusqu'à l'opposition. Que l'on prenne, par exemple, les Evangiles apocryphes, ceux surtout où le merveilleux foisonne et qui sont relatifs à la vie cachée de Jésus, de Marie, de Joseph, ou à la Passion du Sauveur, à son existence de ressuscité, à la fin de la carrière mortelle de sa sainte Mère. Ces pièces, rejetées par l'Eglise, donnent très bien l'idée des légendes qui se sont greffées sur l'histoire évangélique, pour contenter la curiosité et la piété populaires, sur des points au sujet desquels cette histoire se taisait, ou paraissait trop pauvre, trop simple. — Que l'on prenne le fameux roman d'Apollonius de Tyane composé par Philostrate sur l'ordre de Julia Domna, femme de l'empereur Sévère, dans le dessein d'opposer à Jésus un rival, et sur le terrain du miracle plus encore que sur celui de l'idéal moral et de la doctrine. — Que l'on prenne enfin la légende du Bouddha, qui contient un grand nombre de prodiges, et dont les grandes lignes, dont un certain nombre de traits particuliers présentent avec la vie du Sauveur des analogies assez curieuses, si curieuses, au jugement de quelques critiques trop pressés, qu'ils ont prétendu y voir une des sources de nos Evangiles. — Voilà, incontestablement, et pour tous les critiques sans exception, ou de pures fictions légendaires ou des légendes plus ou moins mêlées à des mythes. D'autre part, voilà ce que l'on a pu découvrir, à travers toute l'histoire des religions, de plus ressemblant aux miracles évangéliques. Or, la comparaison la plus superficielle manifeste avec évidence qu'aucun des caractères que je viens de signaler dans nos récits miraculeux ne se retrouve en ces fictions, que les caractères les plus opposés s'y accusent de la manière la plus éclatante et souvent la plus outrée. Nos adversaires sont forcés de l'avouer ; mais la conclusion qu'ils en tirent, ou qu'ils insinuent, c'est que les récits évangéliques sont des légendes mieux venues, des mythes plus heureux, des symboles moins heurtés. On nous parle de la dextérité, de la puissance de création qui se révèlent en eux ; de la maladresse, du défaut de souffle, du défaut de mesure de leurs pastiches ou des productions similaires. Cette conclusion est tendancieuse et fausse. La diffé-

rence qui sépare le merveilleux de nos Evangiles de celui des écrits qu'on en rapproche, est telle, si absolue, qu'on ne peut pas y voir une simple différence de degré entre des œuvres d'imagination également dépourvues de valeur historique ; c'est une différence de nature, celle qu'un examen loyal révèle entre la fiction et la réalité, entre le roman et l'histoire. Je regrette que les limites d'une conférence ne me permettent pas de vous convaincre par quelques rapprochements et quelques exemples décisifs, je n'aurais que l'embarras du choix.

Contre l'argument qui vient d'être exposé, les critiques rationalistes présentent deux objections qu'il faut brièvement discuter.

Ils affirment d'abord, que les récits miraculeux du IVe Evangile, et même quelques récits des Synoptiques, ont un caractère symbolique et allégorique très marqué et qui ne permet pas de les considérer comme des rapports de faits historiques. M. Loisy ayant adopté sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les vues des libéraux protestants les plus avancés, notamment de M. H.-J. Holtzmann et de M. J. Réville, les critiques catholiques ont été amenés à les discuter de plus près. M. Lepin vient de consacrer à cette discussion, aussi consciencieuse que bien informée, un volume où il suit pas à pas les allégations des adversaires, et ne laisse sans réponse aucune des raisons qu'ils font valoir (1). Je ne puis que faire sur ce point quelques remarques générales, en renvoyant à cet excellent ouvrage pour les précisions et les développements.

D'abord, le IVe Evangile contient deux récits de miracles — sur sept — qui lui sont communs avec les synoptiques : celui de la multiplication des pains, et celui de la marche sur les eaux. Or, il ne paraît pas que, dans les Synoptiques, ces deux prodiges accusent, plus que les autres, le caractère d'une allégorie ou d'un symbole ; nous verrons même que les critiques rationalistes prétendent expliquer le second par une hallucination collective des apôtres, produite par la peur et par un

(1) *La valeur historique du IVe Evangile*, t. I. *Les récits et les faits*, Paris, Letourcy, 1910.

demi-sommeil. Quant à la narration de saint Jean, M. Lepin établit très bien que, si elle présente, pour ces deux faits, des différences accidentelles par rapport à celles de ses devanciers, ces différences, qui prouvent son indépendance à leur égard, ne proviennent pas d'une intention allégorique, sa version étant tout à fait équivalente, sinon inférieure à la leur, au point de vue du symbolisme qu'on lui attribue.

Un autre miracle, absent des relations synoptiques, la guérison du fils de l'officier royal (1), offre avec la guérison du fils du Centurion de saint Matthieu et de saint Luc (2) de telles analogies, qu'on a voulu en conclure à un emprunt, sans preuves suffisantes d'ailleurs. Il se rencontre même que le miracle des Synoptiques serait beaucoup plus apte que celui de saint Jean à figurer l'idée dont ce dernier serait la traduction allégorique, à savoir l'idée du Christ, principe de vie surnaturelle pour le monde païen.

En second lieu, et j'en ai fait l'observation, de tous les récits évangéliques, ceux du IVe Evangile sont les plus circonstanciés, ceux qui font le mieux revivre sous les yeux du lecteur la scène entière, évoquée avec ses précisions et ses détails. C'est le cas surtout des trois récits de la guérison du paralytique de Béthesda, de celle de l'aveugle-né et de la résurrection de Lazare. Or, ces détails n'ont rien de convenu, ni d'artificiel ; ils donnent l'impression de la réalité. De plus et c'est ce que M. Lépin démontre jusqu'à l'évidence, nombre d'entre eux n'entrent pas dans le symbolisme qui aurait inspiré l'auteur ; ils sont indifférents à ce symbolisme ; quelques-uns d'entre eux lui font même difficulté et lui seraient contraires. Il en est tout à fait de même du changement de l'eau en vin aux noces de Cana, avec cette circonstance toute en notre faveur, que le caractère de parfait naturel du tableau est relevé par des traits exceptionnellement concrets, pris dans le vif d'une situation de famille qui ne s'invente pas pour les besoins d'une allégorie.

Le récit des Synoptiques que l'on met le plus souvent en

(1) IV, 46-54.
(2) *Matth.*, VIII, 5-13 ; *Lc.*, VII, 1-10.

avant comme exemple caractéristique d'allégorie ou de symbole est celui du figuier desséché (1). Les raisons qu'on en fournit sont au nombre de deux principales : la malédiction de l'arbre stérile ne s'expliquerait pas, puisqu'on n'était pas à la saison des figues ; — il y a, en saint Luc, une parabole du figuier stérile (2), et l'on suppose cette parabole matérialisée en saint Marc et en saint Matthieu, en vertu d'un procédé que l'on déclare familier aux évangélistes ou à la tradition recueillie par eux. La première raison n'est nullement décisive, comme le montre le P. Rose (3), soit parce que les fruits du figuier apparaissant à l'état ligneux avant les feuilles et les fleurs, on pouvait juger déjà que l'arbre était stérile ; — soit parce que la figue de printemps, qui ailleurs ne se mange qu'en juin, aurait pu être déjà comestible à Bethphagé, dont l'exposition est exceptionnellement favorable ; — soit enfin parce que, certaines figues n'étant point à même à la saison ordinaire, on les laisse sur l'arbre pendant l'hiver et, à la première poussée de sève, elles deviennent savoureuses ; on peut donc dire que, en tout temps, sur le figuier comme sur l'oranger, on trouve, à divers degrés de maturité, de quoi calmer sa faim. — Quant à la seconde raison, en quoi la parabole exclurait-elle le miracle, dont on reconnaîtra d'ailleurs, qu'il est l'un des moindres de l'Evangile? Le fait est bien localisé ; saint Marc en note minutieusement les circonstances ; il rapporte l'enseignement que le Sauveur en a tiré, et c'est une leçon de confiance dans la prière, bien différente de celle qui ressort de la parabole de saint Luc. La matérilisation dont on nous parle est donc loin d'être prouvée.

L'autre objection qu'on nous oppose est tirée de la divergence des différents récits du même miracle, divergence qui permettrait de saisir sur le fait la formation légendaire du prodige, ou du moins, la tendance à en augmenter le merveilleux. Les deux récits le plus souvent allégués en exemple sont celui de la marche de Jésus sur les eaux du lac et celui de la résurrection de la fille de Jaïre. Dans les deux cas, on oppose saint

(1) *Matth.*, XXI, 18-19 ; *Marc*, XI 12-14.
(2) XIII, 6-9.
(3) *Ev. selon saint Marc. Traduct. et Comment.*, in h. l.

Marc, plus primitif, dit-on, à saint Matthieu, que l'on accuse d'adjonctions ou de modifications intentionnelles.

Mais, en ce qui concerne la marche sur les eaux, le fait est incontestablement présenté comme réel par les deux évangélistes. De plus, saint Matthieu dit, comme saint Marc, que les apôtres crurent d'abord voir un fantôme, eurent peur et crièrent ; or, dans l'hypothèse où le premier auteur aurait arrangé sa narration, en vue de souligner la matérialité du fait, il eût omis ces mentions apparemment favorables à une explication contraire à celle qu'il voulait faire prévaloir. Il ne reste donc, en son texte, pour révéler l'intention à lui prêtée, que l'incident, omis par saint Marc, de la descente de Pierre sur les eaux. Et, sans doute, le trait est démonstratif ; mais il ne l'est pas beaucoup plus que celui de l'entrée du Christ seul dans la barque. Pourquoi donc aurait-il été inventé? Saint Matthieu se serait-il aperçu que la narration primitive n'excluait pas assez l'explication naturelle par une vision fantomatique ou une hallucination collective des apôtres? De pareilles hypothèses étaient bien éloignées des préoccupations de l'exégèse d'autrefois, les esprits n'éprouvant en aucune façon la répugnance à l'égard du surnaturel qui inspire les exigences et les subtilités de l'exégèse d'aujourd'hui. D'ailleurs, l'hypothèse dont il s'agit, est en contradiction formelle avec le récit du second Evangile. Sans doute, saint Marc insiste davantage sur la stupéfaction des apôtres, et il termine son récit par cette remarque : « Quand ils furent sortis de la barque, ils reconnurent (Jésus) » ; ce qui donne à penser que jusqu'alors il leur était resté quelque doute sur la réalité matérielle du corps du Maître, ou que, plongés dans un sentiment très vif de crainte et d'étonnement, ils n'avaient pas examiné de près si le corps entré dans la barque était celui du Sauveur, tel qu'il était dans sa vie ordinaire, tel qu'ils l'avaient toujours vu. Mais cette remarque un peu dure et dépourvue de nuances de l'évangéliste, — ce qui est dans sa manière et ce dont on retrouve sous sa plume d'autres exemples — ne saurait être interprétée comme suggérant l'idée d'une pure vision d'imagination. C'est, en effet, le même corps humain que, d'après le récit, les disciples voient marcher sur les eaux, entrer dans

la barque, et reconnaissent, après le débarquement, pour le vrai corps de Jésus. Il n'y a pas eu substitution du corps matériel demeuré sur le rivage au corps fantomatique apparu sur le lac ; le corps ainsi apparu, monté auprès d'eux, ne les a pas quittés, ne s'est pas évanoui au moment de la descente sur le rivage ; à ce moment, les témoins du prodige n'ont fait que constater, d'une manière plus complète et en pleine possession d'eux-mêmes, quel était ce corps, à savoir celui de leur Maître. Saint Matthieu n'avait donc nul besoin, pour accentuer la réalité matérielle des faits, de créer l'incident de saint Pierre, tel qu'il le raconte. S'il l'a ajouté au récit de saint Marc, rien n'autorise à croire qu'il ne le tenait pas d'une source digne de foi (1).

Quant aux récits de la résurrection de la fille de Jaïre, la principale différence entre eux est l'omission faite par saint Matthieu du détail précis que le père de l'enfant, quand il aborde Jésus, ne sait pas sa fille morte, mais seulement à toute extrémité. Il ne parle pas non plus de l'ordre de donner à manger à la jeune fille ressuscitée, ordre que l'on interprète comme favorable à l'hypothèse d'une syncope ou d'un sommeil léthargique. Enfin, il passe la parole adressée à la morte : *Talitha cumi :* jeune fille, lève-toi » (2).

Ces diverses prétéritions, la première surtout, pourraient être représentées avec quelque vraisemblance comme tendancieuses, si le premier Evangile ne rapportait pas, comme les deux autres, la remarque de Jésus auprès du lit de l'enfant : « Cette jeune fille n'est pas morte, mais elle dort ». C'est, en effet, le trait le plus significatif en faveur d'un sommeil quelconque. Il le rapporte ; comment l'eût-il fait, si son dessein eût été d'éliminer de la narration tout ce qui fermait la porte à toute autre hypothèse qu'une résurrection?

De plus, dans la pensée des trois évangélistes, telle qu'elle est exprimée en leur texte, l'enfant était bien morte, et c'est bien d'une résurrection qu'il s'agit. Le premier n'a donc nullement faussé la substance du fait relaté par les autres. — En

(1) *Matth.*, XIV, 22-23 ; *Marc*, V, 45-52 ; *Joan.*, VI, 14-21.
(2) *Matth.*, IX, 18-26 ; Marc, VI, 21-43 ; *Luc*, VIII, 40-56.

quoi, d'ailleurs, la mort apparaît-elle plus certaine, du fait que le père l'a constatée avant de venir implorer le Maître, que du fait qu'elle a été constatée par les assistants, après son départ? On ne le voit absolument pas. Elle n'en est pas non plus présentée comme sensiblement antérieure, puisque le va-et-vient supposé par le récit de saint Marc n'a pris que peu de temps.

Enfin, la narration de saint Matthieu n'est visiblement qu'un résumé ; elle est beaucoup plus courte que les autres et surtout que celle de saint Marc. Or, un résumé comporte l'omission de tout ce qui ne paraît pas essentiel, et les détails passés ici sous silence n'affectent pas l'essence même du fait. Il peut se faire que l'abrégé du premier évangile accuse un peu plus le surnaturel de l'événement, mais n'est-ce pas le caractère de tout résumé qui laisse tomber les traits secondaires et par là donne à la présentation des faits quelque chose de plus rectiligne, de plus absolu et de plus dur?

Il est vrai que, si le récit de saint Marc est sa source, le traitement que lui fait subir saint Matthieu atteste une assez grande liberté. Néanmoins, cette liberté ne va qu'à une certaine simplification, elle ne dépasse pas ce qu'autorise un abrégé, elle respecte la substance des choses. Est-on sûr, d'ailleurs, que ces narrations traditionnelles, si souvent répétées, n'aient pas été rédigées sous plusieurs formes, et que tout passage de saint Matthieu ou de saint Luc, dont le parallèle se trouve en saintMarc, ait ce dernier pour source exclusive?

Il y a peu à dire des autres divergences qu'offrent les récits miraculeux dans les synoptiques. Saint Matthieu donne pour aveugle et muet le possédé muet de saint Marc et de saint Luc (1) ; il parle de deux aveugles de Jéricho là où saint Marc et saint Luc ne parlent que d'un seul (2). S'il plaît à des critiques de voir là une multiplication intentionnelle des miracles du Christ, il sera évidemment difficile de leur prouver que leur explication est impossible et fausse ; mais il sera tout aussi

(1) ***Matth.***, XII, 22 ; *Marc*, IX, 32 ; *Luc*, XI, 14.
(2) ***Matth.***, XX, 29-34 ; *Marc*, X, 46-52 ; *Luc*, XVIII, 36-43.

difficile à ces critiques de prouver qu'elle est la seule admissible ; qu'il n'y a pas précision plus grande en un des documents; que ce document ne s'est pas appuyé sur d'autres sources. Au reste, du point de vue apologétique, ces querelles de détail n'ont aucune importance ; un miracle de moins ou un miracle de plus ne changent rien à sa démonstration. Si ces discussions établissaient avec certitude le fait de remaniements tendancieux dans les récits, l'autorité de ces récits, pris en particulier, en souffrirait. Mais les différences alléguées sont inévitables entre des documents qui ont pour source première une tradition orale et qui, même étant rédigés sur une source écrite principale, ont pu prendre ailleurs des détails et des précisions que cette source n'avait pas.

L'argument tiré des caractères de nos récits miraculeux en faveur de la réalité des faits qu'ils rapportent garde donc toute sa valeur.

III

Les deux preuves exposées jusqu'à présent établissent que les récits miraculeux de nos Evangiles, même à les prendre chacun à part, sont des récits dignes de foi. Pour aucun d'eux, on ne parvient à prouver, non seulement qu'il est le résultat d'une création légendaire, mais même qu'il a été l'objet de remaniements dont le but aurait été d'en renforcer le caractère surnaturel, ou de le présenter sous un autre jour que celui de la réalité. Mais il faut bien remarquer que l'apologiste n'a pas besoin, pour sa démonstration, que chacun des miracles évangéliques présente les conditions d'une attestation historique absolument exclusive de tout doute ou de toute difficulté, et devant laquelle la critique la plus sévère serait obligée, de rendre les armes. Il lui suffit que, chacun d'eux étant l'objet d'un témoignage légitime, contre lequel on n'a à alléguer aucune présomption sérieuse, leur série liée s'offre au critique dans les conditions d'une certitude moralement incontestable. Cette position n'est pas une position de faveur : l'histoire serait impossible si l'on s'avisait d'exiger, pour tous les faits particuliers, une certitude d'attestation égale à celle qui nous

répond de la vérité, des événements d'en semble dans lesquels ces faits entrent comme éléments et auxquels ils se relient d'une manière plus ou moins étroite. Aussi bien, la critique est-elle très éloignée de cette rigueur. Elle admet couramment dans la grande histoire nombre d'informations spéciales, sur le rapport d'un ou de quelques témoins, souvent médiats, pourvu qu'ils ne soient pas suspects. Elle y fait entrer, surtout, sans hésitation, des séries liées de faits, quand ces faits sont postulés par le développement historique, comme la cause est postulée par ses effets. Or, tel est précisément le cas de la série liée ou de l'ensemble des miracles évangéliques ; non seulement ils expliquent seuls la vie et la carrière du Sauveur, mais ils sont vraiment et rigoureusement postulés par le fait chrétien comme une de ses causes principales.

Prenons ce fait chrétien en ce qu'il présente de plus essentiel et de plus primitif, d'une part ; de plus certainement historique, d'autre part. Nous pouvons le réduire aux grandes lignes suivantes.

Au cours de son ministère, Jésus s'était attaché des disciples, et parmi eux, il avait choisi douze apôtres qui, de bonne heure, avaient tout quitté pour le suivre. Non seulement ces apôtres avaient cru qu'il était un envoyé de Dieu, mais, de son vivant, ils l'avaient salué, par la bouche de Pierre, comme le Messie et le Fils de Dieu. Il les avait chargés de la mission de lui rendre témoignage et de prêcher sa doctrine. C'est ce qu'ils firent après sa mort. Ces ignorants et ces simples, pour la plupart pêcheurs du lac de Tibériade, déployèrent, dans l'accomplissement de cette mission, un courage héroïque qui ne se démentit jamais. Leur parole porta des fruits admirables, à Jérusalem d'abord, où se forma, en dépit des persécutions du Sanhédrin, la première communauté de croyants, puis en Palestine, en Syrie et dans tout le monde gréco-romain, à travers lequel les prédicateurs du Christ se dispersèrent, quand ils eurent acquis la douloureuse certitude de la résistance à leur message de la grande masse d'Israël. Rien ne lassa leur patience, rien ne désarma leur énergie ; ni les emprisonnements, ni les supplices, ni les menaces de mort, ni l'indif-

férence des cités païennes et l'effroyable corruption des mœurs. Quand les derniers de ces témoins de Jésus disparurent, le christianisme était fondé ; et un mouvement religieux inauguré qui marquait une véritable régénération morale de l'homme.

Evidemment, cette merveille est l'effet de la foi. Aussi bien, c'est par la foi que tous l'expliquent, incrédules et fidèles. Quelle dut être la sincérité, la grandeur et la générosité de cette foi, inspiratrice d'un pareil dévouement et de telles vertus, c'est également ce que personne n'ose mettre en doute.

Mais, c'est ici que le rationalisme opère ce singulier mouvement tournant que j'ai déjà indiqué et qu'il faut bien mettre en lumière, pour en découvrir le vice et l'illogisme. Constatant cette foi admirable des apôtres et de la génération qu'ils formèrent, il se fait fort de tout expliquer par elle. C'est par elle surtout qu'il explique les récits miraculeux de l'Evangile ; ces récits seraient des créations de la foi et de l'enthousiasme qu'elle inspirait pour le Sauveur. Pour le grandir au-delà de toute msure, elle lui attribua des actes de puissance surhumaine, comme elle lui attribuait par ailleurs des affirmations surnaturelles et transcendantes.

Or, cette explication n'est que le plus flagrant des cercles vicieux. C'est par la foi qu'elle rend compte de l'origine et de la formation des récits miraculeux, mais, sans miracles, cette foi elle-même est tout ce qu'il y a de plus inexplicable.

Qu'on ne vienne pas nous dire ici que les apparitions du Christ ressuscité suffirent à exciter l'enthousiasme des apôtres et à décider de leur foi. D'abord, il aurait fallu pour cela que ces apparitions fussent objectives et corporelles ; or, on les tient pour des visions subjectives, pour des hallucinations dont on vous a montré qu'elles sont impossibles et inconcevables, dans l'état d'esprit des apôtres et des disciples après la mort de leur Maître. Ce recours à des visions n'est que l'une des formes du cercle vicieux que je dénonce ; puisque, pour créer l'exaltation collective qui les explique, il faudrait des manifestations réelles, sensibles, miraculeuses, capables de mettre hors d'eux-mêmes des hommes, désemparés par l'insuccès et le supplice de celui auquel ils s'étaient attachés, rendus défiants par cet insuccès même et ébranlés dans leur foi.

Mais, admettrait-on la réalité objective des apparitions ou même de la résurrection de Jésus, que l'on n'expliquerait point par là cette foi des apôtres, assez puissante pour créer tout le mouvement chrétien, toute la doctrine chrétienne, tous les miracles de l'Evangile.

Premièrement, elle était antérieure à la résurrection. Et, je le veux bien, elle n'avait pas la perfection qu'elle acquit plus tard, mais ne fallait-il pas qu'elle fût sincère et déjà généreuse, puisqu'elle avait inspiré des sacrifices ; et n'était-elle pas déjà ferme et précise, puisqu'elle avait fait reconnaître en un homme pauvre et obscur le Messie, un Messie spirituel, bien différent de celui qui était l'objet de l'attente populaire, et dont la grandeur était d'ordre divin? Donc, avant la résurrection, cette foi s'était appuyée sur des motifs certains de créance, sur des actes décisifs, sur des signes péremptoires, et ces signes, je vais le montrer, n'ont pu être que des miracles.

En second lieu, la foi des apôtres et des disciples, avec les caractères exceptionnels et même uniques qu'elle présente, ne saurait s'être formée en un jour, ni s'être fondée sur un seul fait, pour extraordinaire qu'il fût. La Résurrection n'aurait pas été capable, à elle seule, de déterminer l'assentiment si profond qui a transformé ces hommes en des hommes nouveaux, qui est devenu l'âme de leur âme et la vie de leur vie. Il faut que cet assentiment soit né en eux, qu'il y ait grandi peu à peu, qu'il ait pris racine par un lent travail en ces cœurs simples et droits, mais faibles et indécis, intéressés et lâches en face du danger. Ce n'est que par degrés que la foi a pu faire la conquête totale qui l'a rendue maîtresse souveraine de leurs sentiments et de leurs actes. Or cette lente et progressive formation, cette éducation difficile n'a pu se faire que par les miracles dont ils ont été les témoins. Seuls, ces miracles renouvelés ont pu triompher de tant d'obstacles qu'opposaient à leur conviction l'humilité extérieure de leur Maître, l'idée si différente qu'ils se faisaient du Messie, les outrages et la mort cruelle du Calvaire, la perspective des sacrifices sans fin de leur apostolat. La Résurrection acheva l'œuvre commencée, elle releva leur courage ; elle eût été impuissante à tout créer, à décider de tout, si le spectacle des prodiges du

Christ n'avaient pas, en l'expliquant elle-même, préparé cette définitive victoire.

On nous dit que les miracles ne furent pas nécessaires pour cette œuvre de foi ; que les apôtres reconnurent en Jésus le Messie au charme exquis de sa personne, à son éloquence, à la beauté de sa doctrine, à l'élévation de ses préceptes, à la bonté de son cœur, à son incomparable vertu. Mais, en quel milieu, à quelle époque, les hommes ont-ils discerné à de pareilles marques un envoyé de Dieu, un personnage surnaturel associé aux droits et aux pouvoirs divins? Que l'on cite, dans toute l'histoire des religions, un seul exemple de ce genre ! En tout cas, les disciples du Sauveur étaient plus incapables que tous autres de tirer de pareilles marques une semblable conclusion, étant ce qu'ils étaient et appartenant au milieu auquel ils appartenaient. C'étaient des gens du commun, des ignorants ; ils ne pouvaient juger, ni de la grandeur des enseignements de leur maître, ni de l'élévation de sa morale, ni même, à proprement parler, de son éloquence, sinon en tant qu'elle revêtait la forme la plus simple et la plus populaire. S'ils étaient accessibles aux qualités de son cœur, au charme de ses manières ; s'ils pouvaient être frappés à la longue de la parfaite sainteté de sa vie, cela expliquerait de leur part un attachement sincère, de l'admiration, mais nullement la foi, la conviction qu'il était le Messie, le Fils de Dieu. Encore faut-il dire que la sévérité des exigences de Jésus, l'idéal de perfection qu'il imposait devaient les effrayer et les éloigner beaucoup plus que les attirer, et que les dehors très simples de sa vertu, dédaigneuse du formalisme tout extérieur des pratiques, comme des macérations apparentes, douce et accueillante aux pécheurs, étaient faits pour les surprendre, les déconcerter, les troubler.

Mais surtout, ils étaient Juifs, élevés dans la foi en un seul Dieu, en un Dieu qui avait fait d'Israël son peuple, qui n'avait cessé de lui députer des mandataires, qui lui avait promis de le sauver par le Messie, son envoyé suprême, son plus haut représentant. Or, tout dans la Bible, tout dans la croyance et la tradition, les confirmait dans l'idée qu'une pareille mission ne se prouve que par le miracle. Moïse en avait opéré

de nombreux et de frappants pour établir une mission d'ordre bien inférieur. Il en avait été de même des prophètes, indépendamment du prodige de leurs prédictions toujours accomplies. Comment donc le Messie, qui les dépassait de si haut, n'en aurait-il pas opéré? Les prophéties qui l'annonçaient n'assuraient-elles pas qu'il sèmerait sous ses pas les miracles, que Dieu manifesterait par lui sa toute-puissance? Que l'on entre dans l'état d'esprit créé par tout ce passé dont Israël vivait, par cette conviction incontestée sur le rôle du miracle, et l'on avouera qu'il était impossible aux apôtres et aux disciples du Sauveur de le reconnaître pour le Messie, sans avoir vu de leurs yeux des miracles, des miracles qui par leur caractère sensible, tangible, s'imposassent à leur esprit, des miracles, qui, par leur nombre, par leur grandeur, répondissent au caractère auguste de sa mission, c'est-à-dire révélassent en lui une puissance surhumaine, une véritable participation à la puissance de Dieu. Soutenir que les apôtres sont parvenus par un autre moyen à la foi qui fut la leur, à la foi qui en fit les témoins héroïques de l'affirmation de leur Maître, les prédicateurs de ses enseignements, les martyrs de l'apostolat qu'il leur avait confié, c'est bien méconnaître toutes les lois de la psychologie religieuse, aussi bien que toutes les conditions du milieu dans lequel le christianisme a pris naissance.

Et que les miracles de nos Evangiles soient précisément ceux qui convenaient pour former cette foi, en sorte qu'on ne peut nier leur réalité historique sans être contraint d'en supposer de tout à fait analogues vraiment opérés par le Sauveur, c'est ce que j'achèverai d'établir dans ma troisième conférence.

La réalité des faits miraculeux rapportés par nos Evangiles se démontre donc par les preuves les plus efficaces. L'histoire enregistre nombre de faits moins certainement attestés. Mais certaine critique n'a pas seulement deux poids et deux mesures ; elle aime mieux dévorer toutes les invraisemblances que de reconnaître pour historique un fait dont la démonstration chrétienne se réclame comme d'un miracle. C'est ce que l'on appelle les exigences de la méthode scientifique ; mais c'est ce qui est, de son vrai nom, le parti-pris contre le surnaturel.

J. Bourchany.

SOUVENIRS DE TROIS ANS

LE CHEVALIER NICOLAS DE MAUROY

Suite (1)

***

REPRISE DES HOSTILITÉS

En effet, pendant que l'empereur était occupé en Espagne, l'Autriche faisait des démonstrations hostiles en Bavière, et vers la fin de mars 1809, nous reçûmes l'ordre de quitter nos cantonnements, de traverser la Westphalie du nord au midi, et de nous porter en Saxe. Pour activer notre mouvement, nous suivions non les routes, mais une ligne droite, aussi nos chemins étaient très mauvais ; la terre était encore gelée, les rivières charriaient des glaces, et, arrivés dans un village sur la Leine près de Gottingue, nous trouvâmes le pont rompu. La rivière avait bien cinquante mètres de large, on ne pouvait la passer à gué, il fallut chercher des bateaux qu'on accoupla ; ce travail fut long, et quand tout fut prêt, la 1re compagnie devant naturellement marcher la première, le lieutenant, moi, huit cuirassiers et nos dix chevaux, nous essayâmes le passage ; il ne se fit pas sans peine, car la charge était pesante

(1) Voir février, mars et avril 1910.

et les glaces s'amoncelant sur les flancs du bateau, nous poussaient à la dérive, mais enfin nous prîmes terre sans accident et nous attendîmes dans la boue que toute la 1re compagnie fût passée ; cela dura bien trois heures, pendant lesquelles je fus refroidi jusqu'à la moelle des os, ce qui malheureusement me rendit la fièvre.

Quand l'état-major fut auprès de nous, et pendant que le reste du régiment passait, nous fûmes près d'un hameau établir un bivouac pour notre nuit ; elle fut très pénible pour moi, car malgré que j'eusse les pieds contre le feu et le corps sur une planche et enveloppé d'une couverture de cheval et de mon manteau, je ne pus me réchauffer ni dormir ; le lendemain j'eus beaucoup de peine à monter à cheval et à m'y maintenir, pendant les dix lieues que nous fîmes pour gagner Eisenach et rattraper ainsi le temps perdu.

Le lendemain, étant arrivés à la couchée de Meinengen, je me fis donner des boissons sudorifiques, j'eus une énorme transpiration et le matin j'allais beaucoup mieux, mais un incident d'un autre genre me mit dans une si grande émotion, dans une si vive inquiétude, que la fièvre me reprit en arrivant à Coburg ; le bon lit et les bons soins que j'avais eus la veille à Meinengen m'ayant suggéré la fatale pensée de me mettre à mon aise, et éprouvant une grande gêne de la ceinture qui était autour de mon corps et qui renfermait environ 1200 francs en or, plus des diamants d'une valeur de 1500 francs, je la détachai, je la glissai sous mon oreiller et à mon réveil je n'y pensais aucunement, de sorte que ce ne fut qu'à Coburg que je m'aperçus que je l'avais oubliée.

On peut se faire une idée de mon chagrin et de ma position ; je faisais une perte immense, puisque je n'avais plus de ressources pécuniaires ; je n'avais ni la force, ni l'énergie nécessaire pour retourner immédiatement sur mes pas et revenir pendant toute la nuit, pour repartir ensuite avec le régiment ; il y avait de quoi perdre la tête ! Cependant la raison ne m'avait pas abandonné, et je sentais que je me devais à moi-même de me tirer de ce mauvais pas ; personnellement je ne pouvais rien, il fallait donc qu'on vînt à mon aide ; je jetai les yeux sur *M. Lahaie*, maréchal des logis, et sur Conrad, mon domestique,

qui tous deux parlaient l'allemand. Je fus chez le colonel, lui demander l'autorisation de les faire partir, après leur avoir donné une voiture de réquisition, ce qui fut long ; je leur donnai mes instructions et ils se mirent en route vers cinq heures du soir.

Il leur fallait bien dix heures pour être de retour : ils avaient sept lieues à faire pour aller, autant pour revenir et ils devaient rester environ deux heures pour reposer les chevaux; ainsi ils ne pouvaient arriver qu'à trois heures du matin, en supposant une prompte réussite dans leur mission ; mais s'ils éprouvaient des obstacles, s'ils devaient porter plainte, faire verbaliser ils ne pouvaient être de retour avant six heures. Toute la nuit j'eus l'oreille au guet, trois, quatre, cinq heures étaient sonnées sans que j'entendisse le pas des chevaux, j'étais dans une vive anxiété, je croyais avoir tout perdu, car je ne comptais pas sur la justice tardive du pays, mais une demi-heure après il me sembla entendre une voiture, le bruit augmenta, je fus aussitôt sur pied et l'instant d'après dans la cour, recevant de *M. Lahaie* l'assurance que le voyage avait été heureux et qu'il me rapportait ma bourse parfaitement intacte.

Je le fis entrer dans ma chambre pour le réchauffer et lui faire prendre un petit verre d'eau-de-vie, puis il me raconta comment il était parvenu à cet heureux résultat.

« En arrivant à votre logement, dit-il, il était dix heures, j'eus beaucoup de peine à me faire entendre, parce que les domestiques étaient couchés; pourtant le maître de la maison me parla par sa fenêtre, il me demanda si j'avais un billet de logement, et sur ma réponse que je ne venais pas loger, mais que j'avais à l'entretenir d'une affaire très grave et dont il était responsable, lui qui ne se se sentait rien sur la conscience car c'était un très brave homme, ne voulait pas me faire ouvrir. Alors je le menaçai de briser la porte, *Conrad* faisait beaucoup de bruit, j'assumais sur toute la maison la responsabilité de son refus, tout en l'assurant sur l'honneur que nous n'avions que des intentions droites et pures ; enfin, moitié par peur, moitié par persuasion, un domestique nous fit entrer et le propriétaire vint au-devant de nous.

« Après avoir respiré un peu, je lui dis : Monsieur, je suis chargé

par l'officier malade qui a logé chez vous hier, de vous faire ses remerciements des soins qui, par vos ordres, lui ont été donnés avec tant d'humanité ; vous savez qu'il était très souffrant, son état lui a fait faire l'imprudence de détacher sa bourse de son corps et de la mettre sous son oreiller ; ce matin il a oublié de la reprendre et je viens la chercher.

« Sa bourse ! sa bourse ! me dit-il, je ne l'ai pas ; est-ce un moyen que vous employez pour me demander la mienne? Vous n'aurez rien, allez-vous-en.

« Mais, Monsieur, si vous ne l'avez pas, d'autres peuvent l'avoir, ou bien elle est peut-être encore dans le lit, allons-y voir. Il nous conduisit, les draps de ce lit avaient été enlevés, je lui dis de faire venir la servante ; il l'appela, elle se leva et vint près de nous avec un air fort embarrassé ; je l'interrogeai d'une voix sévère, elle soutint qu'elle n'avait pas trouvé de bourse ; je la menaçai d'une perquisition et de la prison si elle mentait ; elle voulut se retirer, *Conrad* lui barra brusquement le passage et l'intimida tellement, qu'elle finit par dire qu'elle n'avait qu'un morceau de cuir. C'était un demi-aveu nous fûmes dans sa chambre, disposés à tout visiter, mais elle nous en évita la peine et prenant la clé d'un coffre, elle l'ouvrit et tira lentement la riche ceinture de dessous ses effets. Je la saisis et la fis sonner aux oreilles du maître de la maison qui, incrédule jusque-là, semblait tout joyeux de voir finir cette affaire. Je tirai de mon portefeuille la note que vous m'aviez remise des valeurs que devait contenir cette ceinture, je la vérifiai, il n'y manquait rien et la voici. »

Extrêmement content d'avoir récupéré ma petite fortune j'en témoignai ma reconnaissance à mon brave et intelligent maréchal des logis, je ne voulais pas lui payer ses fatigues, je l'aurais humilié, mais je lui fis accepter comme souvenir de mon amitié, un brillant monté en bague d'une valeur de 100 francs, je donnai ensuite deux frédérics d'or à mon domestique, puis un bon pourboire au paysan qui les avait conduits, en sorte que tout le monde fut satisfait.

Le 8 avril, la guerre est déclarée, les troupes quittent leurs cantonnements, les bivouacs s'établissent autour des villages et des bois, les ordres se succèdent rapidement et chacun est

à son poste ; le lieutenant *Collin* qui, ainsi que je l'ai dit, commandait notre compagnie au lieu et place du capitaine, ayant eu à remplir une mission, revenait paisiblement quand dans un mauvais chemin sa voiture verse et lui casse la clavicule ; malgré ses douleurs, on le ramenait des environs de *Culmbach*, où nous étions, vers *Bayreuth*, où était notre état-major ; j'étais avec la compagnie à une lieue en avant, j'aperçois notre brave lieutenant, je vais à sa rencontre, j'apprends son accident et je le fais déposer sur un lit.

Il souffrait, je voulus voir sa blessure, je fis jouer les deux extrémités de l'os qui tendaient à percer la peau, et m'apercevant que la guérison ne pouvait s'opérer que par leur réunion forcée et permanente, je lui proposai de l'essayer. Il n'avait pas grande confiance dans mes talents chirurgicaux qui, à la vérité, naissaient subitement de l'observation et du raisonnement, pourtant il consentit à se laisser faire. Je fis aussitôt couper un drap de lit en lanières de trois pouces de large et cousues ensemble par les bouts ; j'en avais bien trente pieds de long, je mis un fort tampon de linge sous l'aisselle, je fis ensuite une compresse très épaisse que je posai sur la fracture et après l'avoir imprégnée d'eau-de-vie, je plaçai dessus une poignée de chanvre également trempée, puis je mis sur ce double matelas une petite planchette, je fixai le tout au moyen de ma grande bande de toile qui cerclait comme un tonneau, la poitrine, les épaules et le haut du bras, de manière qu'il était impossible que les deux parties de la clavicule fissent le moindre mouvement. Je conseillai à mon vieux camarade de ne pas déranger cet appareil, de l'imbiber souvent et de se faire porter sur une civière à *Bayreuth*, où il trouverait au besoin les secours des gens de l'art. Je l'ai revu en 1814, à *Troyes*, il m'a assuré qu'on n'avait rien changé à mes bandages et qu'il avait été promptement guéri.

Notre compagnie n'ayant plus que deux officiers, *M. Lefebvre* comme étant mon ancien, en prit le commandement ; je fus mis à la tête du 1er peloton, le maréchal des logis chef eut le quatrième et les deux autres furent commandées par deux maréchaux des logis. Ainsi, j'étais au poste d'honneur, j'en étais fier, mais il ne m'appartenait pas.

Parvenus le 15, dans les environs de *Sulzbach* et d'*Amberg*, nous y trouvâmes l'ennemi qui semblait manœuvrer pour traverser la route que nous suivions; ses éclaireurs tiraillaient sans que nous les vissions, à cause d'un petit bois qui nous en séparait, mais après l'avoir passé et un peu à gauche, nous trouvâmes un de nos bataillons aux prises avec l'escorte d'un convoi de vivres et de munitions. Nous nous mîmes en bataille, notre escadron de gauche étant le plus près de l'ennemi, se disposait à charger, mais l'escorte se replia derrière le convoi ; alors le troisième escadron se joignit au quatrième, pour tourner les voitures par la queue et les deux premiers les tournaient par la tête. Cette manœuvre exécutée avec célérité fit lâcher pied à l'escorte et probablement nous l'eussions complètement enlevée, si elle ne se fût jetée dans un autre bois d'une assez grande étendue. Quoi qu'il en soit, tout le convoi nous resta avec une centaine de prisonniers et quand nous traversâmes cette ligne de voitures pour reprendre notre direction première, elles étaient au pillage par le bataillon que nous avions aidé à s'en emparer.

Les Autrichiens venant de l'est, avaient occupé *Ratisbonne* le 16, et nous, venant du nord, sur cette ville, nous avions ordre de passer le Danube le 17. Il n'était pas facile de le faire, car le fleuve coupant la ville en deux, l'ennemi devait être sur les deux rives et il les défendrait sans doute.

Nous suivions celle de gauche et déjà nous apercevions la cité, quand, déployant une carte que j'avais dans la poche de ma cuirasse, je reconnus qu'il y avait un pont sur le fleuve, dans un village devant lequel nous allions passer, et qu'un chemin liait ce village à l'extrémité sud de la ville. La tête de notre colonne passait sans se tourner, je partis au petit galop, je fis remarquer au colonel la position dangereuse dans laquelle nous allions être, si l'ennemi occupait encore la ville et je lui indiquai l'autre passage. Il fit faire halte, envoya reconnaître le terrain et prendre des renseignements qui se trouvèrent conformes à mes prévisions, nous franchîmes donc le pont reconnu et nous fûmes établir notre bivouac à une lieue de la ville, qui fut évacuée dans la nuit par l'ennemi, et où le lendemain nous fîmes quelques emplettes de vivres.

Dans la nuit du 18 au 19, on nous fit monter à cheval pour nous porter dans la direction de *Thann ;* au point du jour, manœuvrant dans les champs, nous joignîmes le 1[er] régiment qui nous attendait avec le général *Cl. de la Roncière*, en sorte que, pour la première fois, je vis notre brigade réunie sous les ordres de son chef. Non loin de nous, le canon grondait, nous faisions des changements de direction fréquents qui nous rapprochaient du combat. Nous étions arrivés sur les talons de notre infanterie, dont le feu était assez vif, la riposte ne se faisait pas attendre et elle nous atteignait, sans pourtant nous faire beaucoup de mal. Ce combat cessa avant que nous ayons eu l'occasion d'y prendre une part bien sérieuse, nous restâmes longtemps sur place où l'on semblait nous avoir oubliés, et la nuit approchant, après être restés dix-huit à cheval, nous mîmes pied à terre le long d'une haie voisine d'une chétive maison, où se réfugia notre colonel et où nous ne trouvâmes rien ni pour nous, ni pour nos chevaux. Mais le colonel ayant ordonné des escouades de fourrageurs, elles revinrent dans la nuit, et nous pûmes alors donner un peu d'orge aux chevaux ; quant aux hommes, heureux étaient ceux qui avaient quelques provisions de réserve.

Le 20, près d'*Abensberg*, point sur lequel convergeaient nos alliés, les *Bavarois* et les *Wurtembergeois*, nous vîmes le quartier général de l'empereur se diriger sur une éminence et un quart d'heure après, les aides de camp et les officiers d'ordonnance parcoururent la plaine dans toutes les directions ; c'est que l'armée ennemie débouchait par deux points différents, le feu commençait, nos colonnes se mettaient en mouvement, notre brigade fut réunie, bientôt l'engagement se propagea et la portion de la ligne de bataille que nous pouvions voir, nous semblait en feu.

Quand de nouveaux ennemis se présentaient, aussitôt notre artillerie changeait de position, elle se portait plus en avant, y lançait la mort et le désordre, que des charges de cavalerie légère complétaient. Quant à nous, tout se passa en démonstrations comme la veille, sauf qu'en longeant un petit bois, nous fûmes salués d'une assez forte fusillade qui nous blessa quelques hommes et nous fit perdre cinq chevaux.

Le lendemain, 21, nous ne fûmes guère plus utiles à *Landshut*, toujours faisant des marches, des contremarches, toujours recevant des balles et des boulets sans pouvoir faire usage de nos sabres. La ville, bordée par l'Isar, est défendue par plusieurs fortifications, et les Autrichiens y étaient nombreux, mais elle fut prise par notre artillerie et notre infanterie, et l'ennemi se retirant par les montagnes du midi, nous enleva même la possibilité de le poursuivre et de faire des prionniers.

* * *

BATAILLE D'ECKMULL

En quittant cette ville, il nous fallut retourner dans la direction de Ratisbonne; nous longions la route sans la suivre, à cause de l'artillerie qui l'occupait, et nous prenions des positions nouvelles à chaque accident de terrain ; ces mesures de précaution étaient nécessitées par la présence sur notre droite, de masses importantes d'*Autrichiens ;* on disait qu'il leur arrivait des renforts considérables et tout présageait que la journée du lendemain serait chaude. Toute notre armée était en mouvement et en arrivant dans les environs d'*Eckmüll*, il y eut un mouvement de confusion, qui se dissipa quand chaque division eut pris position pour la nuit. Celle qui nous fut assignée pour établir notre bivouac, était humide et presque marécageuse; heureusement que nous trouvâmes du fourrage et des pommes de terre dans les environs, car nos bagages de main s'étaient égarés ; mais ils arrivèrent dans la nuit et nous pûmes profiter de nos provisions de bouche.



CHARGE DE LA BRIGADE DE CUIRASSIERS

Dès le point du jour du 22, nous étions à cheval et après que nous eûmes fait une lieue, les quatre régiments de cuirassiers formant notre division, se trouvèrent réunis sous les or-

dres du général *Bonardy de Saint-Sulpice*. Dire tout ce qui se passa dans cette célèbre journée me serait impossible, car on ne peut rendre compte que des faits qui se sont passés dans un court horizon, quand, comme moi, on n'était qu'un acteur subalterne ; je laisse donc aux historiens plus haut placés, le soin de raconter les détails d'une des plus belles victoires de l'Empereur. Ils ont dit que les Autrichiens étaient 100.000, qui, attaqués sur tous les points, tournés par leur gauche et successivement chassés de leurs positions, furent mis dans la plus épouvantable déroute par 50.000 combattants, auxquels ils abandonnèrent leur artillerie et 25.000 prisonniers. Ces faits sont vrais et le détail en serait intéressant : je me bornerai à dire ce que j'ai vu et ce qui m'est personnel. *Eckmülh* est un village traversé par la route de *Landshut* à *Ratisbonne*, et qui, précédé d'un large marais et d'un gros ruisseau qui se jette dans le Danube, couvre et défend cette ville au sud-est. Les jours précédents, nous étions venus de *Ratisbonne* à *Landshut* par *Thann* et *Abensberg*, qui sont à l'ouest de la route, mais l'ennemi était resté en deçà du Danube et comme cette fois il s'agissait de le rejeter au-delà, il fallait d'abord le débusquer de derrière le marais. Les ordres donnés, le canon et la mousqueterie se font entendre sur tous les points ; infanterie et cavalerie sont en action, notre division manœuvre tantôt en colonne, tantôt en bataille, le roi Murat vient un instant à notre tête, on nous fait prendre le trot à travers les bivouacs de la nuit, puis sur un terrain nouvellement labouré et très onduleux. Rencontrant un obstacle de buissons devant mon peloton je fais le commandement nécessaire pour l'éviter et je rentrais en ligne au galop, quand mon cheval trébuchant, tomba sur ses genoux, sans pourtant me désarçonner ; mais la secousse fut si forte, que mon casque fut lancé à dix pas. Mon colonel s'en aperçut, il me donna l'ordre d'aller le ramasser, mais j'aurais eu l'air de fuir, je restai donc tête nue, et je fis bien, car j'aurais perdu dix minutes et je n'aurais pas été à mon poste, quand, sur les ordres du maréchal *Davoust*, faisant un quart de conversion à gauche, nous nous trouvâmes en face d'une batterie de vingt pièces de canon qui défendait la grande route tout contre et en avant du marais. L'ordre nous

est donné de l'enlever : nous repartons en bon ordre et au petit galop, une décharge à bonne portée nous fait quelques brèches, on serre les rangs, nous distinguons parfaitement les vingt bouches fumantes, la charge sonne, nos chevaux sont lancés à fond de train, déjà nous prenons notre direction sur certains intervalles pour aller sabrer les artilleurs qui rechargent ; encore un élan et les pièces sont à nous !... Mais déception effrayante, surprise affreuse, nos chevaux s'arrêtent sur leurs jarrets au bord d'une espèce de précipice ; beaucoup roulent dans le fond qui est hérissé de baïonnettes ! C'était la grande route que nous croyions derrière l'artillerie, qu'on n'avait pas reconnue à cause d'un coude et qui, encaissés de douze à quinze pieds pour adoucir la pente aux voitures, était remplie de fantassins l'arme au pied, et inclinés pour mieux se dissimuler. Sur l'arête du précipice, nous sommes dans une grande confusion, des décharges à mitraille et à boulets, des feux de mousqueterie réitérés culbutent hommes et chevaux les uns sur les autres; c'est un pêle-mêle horrible, c'est une boucherie atroce : 300 cuirassiers sur 1.000 dont se composait le régiment restent à terre, morts ou hors de combat.



NICOLAS DE MAUROY GRAVEMENT BLESSÉ

Mon cheval était tué, j'avais été foulé, meurtri, pourtant ne sentant pas encore mes douleurs, j'essayai de me relever; mais la jambe gauche n'obéit pas, le pied est tourné en sens inverse, la rotule est déplacée, je veux retourner ma jambe avec mes mains, j'éprouve une grande douleur et je retombe. J'attends du secours, mais le moment n'était pas venu et tout danger n'était pas passé : le canon sillonnait encore notre champ de bataille, un boulet me couvre de terre et achève un cheval de trompette qui voulait se relever ; d'un autre côté, les fantassins de la route gravissent l'escarpement, quelques cavaliers sortent d'*Eckmülh* et se précipitent sur les morts et les blessés pour les dépouiller.

Un dragon arrive sur moi, j'ai la tête nue, il prend une sorte

d'élan pour me fendre le crâne et son sabre ne rencontrant que la cuirasse de mon dos vole en éclat ; il descend de cheval, ramasse une autre arme et m'en présentant la pointe avec colère : « Ta bourse, ta montre, me dit-il, ou tu es mort. Il n'y avait pas de résistance possible, d'autant plus que deux fantassins étaient aussi près de moi et me prenaient, l'un, ma cuirasse bosselée par les balles, l'autre mon épaulette en me déclarant prisonnier. Je donnai donc ma montre et une bourse assez ronde que j'avais dans la poche de mon pantalon, mais le dragon connaissait apparemment notre usage de porter des ceintures et il se disposait à me déboutonner; je devinai son intention et pour lui donner le change, feignant de croire qu'il voulait m'enlever mes habits et prenant un air indigné, je lui dis moitié en français, moitié en allemand : Vous êtes soldat, je suis officier et quoique prisonnier vous me devez du respect, vous n'aurez pas mon uniforme, je n'ai plus rien que cela à vous donner, et je lui jetai mon mouchoir. Les deux fantassins prirent mon parti, le cavalier se retira et ce fut ainsi que je sauvai mon argent et mes diamants. Mais j'eus une autre angoisse à supporter ; ces soldats voulaient m'emmener comme prisonnier : je leur fis voir que ma jambe luxée et retournée m'empêchait de marcher, ils essayèrent de me mettre debout et me firent pousser des cris de douleur qui les firent renoncer à leur projet, puis ils me quittèrent en m'annonçant comme une faveur qu'ils me mettraient à cheval sur un caisson, quand leur artillerie rentrerait à *Eckmülh*. Pourtant les hommes légèrement blessés se relèvent autour de moi et se dirigent sur le coteau ; je vois mon malheureux régiment s'y rallier, il a franchi la route, il est joint par le 1er cuirassiers, rien ne les sépare des canons qui nous ont fait tant de mal, et qui tonnent encore ; notre brigade manœuvre, elle prend le galop, la batterie se tait, elle est prise, puis l'infanterie ennemie repasse le marais, la route est libre, nos troupes atteignent *Eckmülh* et moi, je suis délivré.

Me retrouver au milieu des Français, après avoir été entre les mains des ennemis, fut pour moi un moment heureux qui fut bientôt effacé quand, examinant ma blessure, je pus craindre qu'elle aurait des suites funestes ; il eût fallu les efforts

réunis de quatre hommes instruits pour remettre ma jambe dans sa position naturelle, et je n'avais que des morts ou des mourants autour de moi. Je ne pouvais leur être utile et pour m'en séparer, je me traînais sur le talus rapide de la route ; là du moins, je serais vu et je pourrais recevoir du secours. En effet, le général *Saint-Sulpice* passant pour aller à *Eckmülh* me reconnaît après mon salut, il s'informe de mon état, je lui exprime mes craintes de ne pouvoir plus monter à cheval, il cherche à me tranquilliser, il m'apprend que le général de La *Roncière*, moins heureux que moi, dit-il, a eu le bras emporté au même moment où j'étais atteint ; puis, en partant, il donne un ordre à un trompette qui rétrograde, et peu de temps après, j'aperçois nos domestiques et nos chevaux de mains, mais point de voitures. *Conrad* en m'abordant me présente un peu de rhum et me propose de me transporter en arrière, dans une maison d'où il sort ; mais il faut me porter et il est seul ; il retourne près de ses camarades, revient avec deux cuirassiers démontés, se procure un gros bâton sur lequel je m'assieds et nous nous mettons en route. En passant devant le front du 1er régiment, le capitaine Desfossés me fait mille amitiés, me promet de m'envoyer le premier chirurgien disponible et après bien des douleurs et des stations, j'arrive à ma destination.

M. Moreau, aide-major, vint une heure après ; il coupe ma botte en morceaux, examine la jambe maltraitée, reconnaît l'impossibilité de réduire seul une luxation si compliquée, me conseille des cataplasmes et s'en va en me promettant de revenir avec ses collègues. Mais vaines promesses ! ils sont tous occupés, il me fallait passer la nuit avec une brûlante inflammation, une grande fièvre et dénué de tout. Le lendemain *Conrad* se mit à la recherche d'une voiture ; on nettoyait le champ de bataille, il m'amena un petit chariot sur lequel étaient déjà six blessés, je pris place au milieu d'eux, et on nous conduisit à *Landshut*.

Ce trajet de six lieues ne se fit pas sans me faire beaucoup souffrir ainsi que mes compagnons d'infortune ; en arrivant, on nous déposa sur le carreau d'une chambre, puis le soir et le jour suivant un élève en médecine vint placer sur mon genou une poignée de chanvre imbibée d'eau-de-vie et me faire don-

ner un bouillon. Je trouvai ces deux jours bien longs et bien douloureux, et quand on vint me chercher pour me porter dans un hôpital qu'on venait d'organiser à la hâte, j'étais déjà d'une grande faiblesse. Je reçus dans cet hospice les soins éclairés de *MM. Walter* et *Thidemann*, professeurs à l'Université, auxquels je conserve une profonde reconnaissance ; ils jugèrent qu'avant de rien entreprendre, il fallait autant que possible diminuer l'énorme inflammation qui existait ; ils me firent donc mettre tous les jours dans un bain, me couvrirent la jambe de cataplasmes et me promettaient une guérison certaine. Cependant l'enflure ne diminuant que très peu, ils craignirent l'ossification des muscles et se décidèrent au bout de dix jours, à entreprendre la réduction de la luxation. Je n'entrerai pas dans le détail de tout ce que j'eus à souffrir : six hommes robustes employèrent leurs forces sur moi ; la rotule était adhérente au fémur, il fallut employer des outils de tonnelier pour la détacher, enfin je supportai des douleurs que je peux appeler atroces, car elles m'ont paru dix fois plus aiguës que celles de l'amputation que j'eus à souffrir plus tard. Un appareil très compliqué vint terminer mon martyre, on n'y toucha que pour l'arroser et il ne devait être levé que quatre ou cinq jours après.

Quand on fut là, une grande partie de la peau resta attachée aux linges ; les os, les nerfs étaient à découvert, il fallut remédier à cet accident, auquel il me parut qu'on ne s'attendait pas. Mes deux docteurs discutaient, sans que je pusse les comprendre ; ils se mirent d'accord et ordonnèrent les drogues nécessaires pour me panser. Ce nouveau traitement amena une suppuration considérable qui m'affaiblissait de plus en plus ; on s'aperçut plus tard qu'elle sortait d'une fusée établie le long du fémur, tous les jours, elle creusait plus haut, elle pouvait même atteindre le bassin et dans cette situation critique, on ne vit plus d'autre remède que l'amputation très élevée de la cuisse et elle me fut proposée.

Quel coup de foudre ! pour un homme de vingt-cinq ans, ayant foi dans l'avenir, aspirant aux grades élevés, aux honneurs, et qui d'un seul mot, d'un seul coup, se voit enlever toutes ses espérances, déshérité de ses facultés physiques

et précipité dans la nullité la plus désespérante !... Plutôt mourir une fois que de s'éteindre tous les jours dans les ennuis d'une si triste vie ! Je m'y résignai et je refusai la proposition de me laisser mutiler. Pour la laisser germer, on ne combattit pas ma résolution et on redoubla de soins en me pansant ; on faisait jouer la fusée sous la pression des doigts et elle jetait l'humeur, comme l'eau sort d'une pompe sous les coups du piston ; on se disait à mi-voix des mots significatifs sur ma fin prochaine ; j'étais sensé ne pas les entendre, mais je les comprenais et ils ne me faisaient pas faiblir. Dans ces circonstances une lettre de mon colonel arrive et m'apprend que je suis proposé pour être lieutenant et chevalier de la Légion d'honneur, cette nouvelle fait une révolution en moi : je me dis que je ne serai plus militaire, que je ne pourrai pas profiter de mon grade nouveau, mais la croix ne quittera pas ma poitrine, cette distinction donnée dans un temps où on ne l'obtenait qu'après l'avoir gagnée, me comble de joie, je veux vivre pour en jouir et je consens à l'opération qui seule peut me tirer des bras de la mort.

Le lendemain, 1er juin, le sacrifice était consommé, il s'est opéré sans que je ressentisse les cruelles douleurs auxquelles je m'attendais, et j'étais si faible que je ne jetais pas de cris. Les docteurs crurent que je n'y survivrais pas. Cependant la nature opérant sur un corps jeune et sain, au bout de quelques jours, je fus mieux, je pris mon parti sur la position qui m'attendait dans le monde et je cherchais à guérir. Les chaleurs commençaient à se faire sentir, on craignait la gangrène et le tétanos, on m'ordonne des drogues que je dus faire acheter, pour les avoir meilleures que celles de l'hôpital, je pris donc ma bourse sous mon oreiller, pour donner de l'argent à mon domestique et à ma grande surprise, je m'aperçois que j'avais été volé ! C'était une fâcheuse découverte, mais le voleur eût pu emporter la ceinture au lieu de se contenter de 400 francs qui me manquaient. Je traitai donc cette affaire avec insouciance, je ne voulus pas que *M. Marcotte de Genlis*, notre commissaire des guerres, poursuivît, ainsi qu'il me l'offrait, l'infirmier soupçonné et je calculais avec satisfaction que pour la troisième fois, ma bourse était sauvée !... L'argent volé me pro-

venait de la vente de deux chevaux qui m'étaient restés après que mon cheval d'escadron fut tué ; certain qu'ils ne me seraient plus utiles, il y avait quinze jours que j'avais donné ordre à mon domestique de s'en défaire, on m'en offrit 400 francs qu'on me paya en or et que je mis dans ma ceinture. Quand on me transporta dans la salle des opérations, je la présentai à *MM. Walter* et *Thidemann* pour qu'ils voulussent bien me la garder, mais par un excès de délicatesse que tout galant homme appréciera, ils s'en défendirent en sorte qu'elle resta sous mon oreiller et à la disposition de l'infirmier qui fit mon lit. Seul il était entré dans ma chambre pendant que j'étais sur la table de douleur, il était donc évident que le voleur n'était autre que lui, d'autant plus que le lendemain il quitta le service de l'hôpital et même la ville.



LES GALONS DE LIEUTENANT ET LA CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR

Dans les longs jours où nous étions, j'avais bien des moments d'ennuis, mais un soir j'eus l'agréable surprise que le général de *La Roncière* vint me faire une visite avec le commissaire des guerres et *M. Parot*, directeur des hôpitaux. Le général avait subi l'amputation du bras dès qu'il avait été blessé, aussi n'ayant eu aucun autre accident, sa plaie était bien fermée et comme il venait d'être nommé général de division, il était content et ne paraissait pas avoir souffert. J'eus un grand plaisir à le revoir et à faire connaissance avec *M. de Genlis*, dont l'aimable gaieté m'aida plus tard à me distraire de ma tristesse, en venant quelquefois me chercher en voiture, pour me faire respirer le grand air et m'habituer au voyage qu'il me faudrait faire pour rentrer en France. J'avais fait part au général des espérances qui m'avaient été données pour mon avancement ; dès qu'il fut arrivé au quartier général où il allait en me quittant, il eut la bonté d'activer cette affaire et de m'adresser la lettre suivante : Quartier général à *Vienne*, ce 22 juin 1909. « Aimant, mon cher *de Mauroy*, annoncer de

bonnes nouvelles aux officiers que j'aime et estime, je vous annonce avec bien du plaisir que vous avez la croix et que vous êtes lieutenant. Comment va votre santé? donnez-moi de vos nouvelles à *Passau*, où je vais m'établir, etc. »

Je tenais enfin cette décoration que j'avais tant ambitionnée, et à partir de ce moment, je me sentis renaître ; dès lors, au lieu de m'abandonner à mes sombres pensées, au lieu de me laisser soigner avec dégoût, je m'occupais moi-même de mes pansements et de me procurer quelques passe-temps agréables ; je parvins à avoir des livres, je lisais, j'écrivais, les heures se passaient plus rapidement et quand le soir j'entendais les servantes et les domestiques qui chantaient en parties, j'éprouvais un bien-être qui m'endormait paisiblement.

Cependant ma guérison fut lente, ma cicatrice semblait tantôt avancer, tantôt reculer, suivant que les nerfs étaient calmes ou agités et ce ne fut que trois mois après l'amputation, que j'osai me servir des béquilles et me promener dans les salles.

J'y trouvai plusieurs officiers autrichiens blessés et prisonniers dans les batailles d'*Essling* et de *Wagram ;* l'un d'eux d'un âge mûr, était d'une grande tristesse, quoique sa blessure ne fût pas très grave; son air distingué m'inspira de l'intérêt, je lui fis amitié et quand il me connut, il me donna une preuve de confiance qui m'embarrassa beaucoup. Il était capitaine de l'armée autrichienne, mais il était né en France, il avait émigré et comptant qu'un jour la victoire ramènerait les Bourbons sur le trône et qu'il rentrerait avec eux, il ne s'était pas fait naturaliser, de sorte qu'étant pris les armes à la main contre sa patrie, il courait un grand danger d'être fusillé s'il était reconnu et il me demanda ce que j'en pensais. J'étais mauvais légiste et j'ignorais les règles du droit ; il m'était donc difficile de lui répondre, cependant je jugeai que son sort dépendait du secret de sa position ; je m'informai s'il avait déclaré son véritable nom à l'hôpital et sur sa réponse qu'on ne lui avait demandé que son grade et le nom de son régiment je l'engageai à taire son nom de famille, à ne pas solliciter son échange et à attendre avec calme la restitution générale et réciproque des prisonniers, qui sans doute aurait lieu dès que

la paix dont on parlait, attendu qu'il y avait déjà armistice, serait signée.



DOTATIONS DES AMPUTÉS

Vers ce temps, il nous parvint un décret rendu par l'empereur le 15 août 1909, à *Schoenbrunn*, par lequel Sa Majesté décidait que tous généraux, officiers et soldats qui aux batailles de Thaun, Abensberg, Eckmülh, Ratisbonne et Wagram, auraient perdu un membre et seraient vivants le dit jour, seraient compris de la manière suivante, dans les classes des dotations qu'elle leur accordait en récompense de leurs services, savoir :

Généraux, colonels, majors, 4.000 francs de rente.

Chefs de bataillon ou d'escadron et capitaines, 2.000 francs de rente.

Lieutenants, sous-lieutenants, sous-officiers et soldats, 500 francs de rente.

Ces dotations seraient perpétuelles et transmissibles par ordre de primogéniture dans la ligne masculine légitime, naturelle ou adoptive des titulaires. Cette munificience de l'empereur trouva de nombreuses applications, et elle était de nature à consoler bien des malheureux, puisqu'elle était faite pour leur assurer leur subsistance dans leurs vieux jours. Mais en les classant en trois catégories seulement, il semble que la justice distributive n'ait pas été convenablement observée. En effet, en donnant 4.000 francs à la première catégorie, 2.000 à la deuxième et 500 francs aux sous-officiers et aux soldats qui font partie de la troisième, leur subsistance se trouvait réglée en raison de l'état qu'ils tenaient dans le monde ; en confondant les lieutenants et les sous-lieutenants avec les simples soldats, en ne leur allouant que le même revenu, c'était les placer au même niveau sur l'échelle sociale et pourtant la distance qui les sépare dans la hiérarchie militaire est immense, car un soldat ne peut être admis à la table d'un officier, tandis que celui-ci est reçu partout, et il est certain aussi que les officiers qui se respectent ne peuvent

tenir leur rang avec 500 francs par an. Il eût donc fallu une classe intermédiaire entre les soldats et les capitaines et leur allouer 1.000 francs, alors la distance des grades eût été observée et toute l'armée eût été satisfaite, tandis qu'en opérant autrement, l'empereur a fait des mécontents et j'avoue que j'étais du nombre.



RETOUR EN FRANCE

Le temps approchait où il me fallut partir, si je ne voulais pas être en route pendant l'hiver ; je fis donc mes préparatifs, je fis constater ma position et on me délivra les papiers nécessaires pour voyager aux frais du pays que j'avais à traverser, c'est-à-dire pour avoir le logement, la nourriture et les chevaux de réquisition pour atteler à une petite charrette dont je fis emplette.

Je voulais fixer le jour du départ avec mon domestique, mais alors il me fit éprouver une vive contrariété ; il ne se souciait pas de me suivre en France et voulait rentrer dans son pays et sa famille, dont nous n'étions pas très éloignés ; j'aurais donc été abandonné à moi-même et privé des soins auxquels j'étais habitué et cela dans le moment le plus nécessaire, attendu qu'indépendamment du service qui touchait à ma personne, il fallait encore que mon domestique, en arrivant à chaque étape, fît les démarches obligées pour obtenir un logement et des chevaux pour le lendemain. Toutefois, comme Conrad m'était attaché, j'obtins assez facilement qu'il m'accompagnerait jusqu'à Strasbourg et que là je réglerais son compte.

Cet arrangement était d'autant plus nécessaire qu'après avoir payé tout ce que je devais, il ne me restait que très peu d'argent et que je n'en pouvais recevoir que dans cette ville, dans laquelle j'avais une lettre de change que je n'avais pu faire escompter à Landshut ; ce qui m'a été très désagréable en ce que, voulant faire un cadeau aux docteurs Walter et Thidemann, quoique je ne leur dusse rien, puisque j'avais reçu leurs soins dans l'hôpital militaire, je fus forcé de partir sans

avoir exécuté mon projet, qui ne fut réalisé qu'à Strasbourg et d'où je leur envoyai 600 francs pour eux deux.

C'est le 5 octobre que je me mis définitivement en route ; les premiers jours furent un peu fatigants, aussi je me reposai deux jours à Augsbürg et c'est là que, pour la première fois, je me promenais dans les rues sur mes béquilles ; ma marche n'était pas assez assurée pour que je pusse visiter les monuments, je ne connais donc dans cette ville, que son bel aspect, et quelques parties de ses fortifications qui la mettent au rang des places fortes. Je m'arrêtai aussi à Stuttgard dans le Wurtemberg; la ville placée près du Neckar, dans une plaine bordée de montagnes, me parut fort agréable à habiter.

Quatre jours après, c'est-à-dire le 20 de ce mois d'octobre, qui est ordinairement si brumeux et qui a été superbe en 1809, je repassai le pont du Rhin et j'éprouvai un sentiment de bonheur de me retrouver dans ma patrie, que pendant trois mois j'avais cru ne plus revoir. Je connaissais Strasbourg, rien n'y excitait ma curiosité, mais j'avais des courses obligées ; aussi le lendemain de mon arrivée, je pris une voiture de remise et je m'occupai d'aller recevoir mon argent, de faire viser ma feuille de route et de chercher un nouveau domestique.

Monsieur le commissaire des guerres ayant appris mon arrivée à *M. de Moge*, maréchal des logis de ma compagnie, que j'aimais beaucoup, je fus étonné de recevoir sa visite, le soir même et lorsque que j'étais déjà couché.

Par suite d'une blessure reçue à Wagram, il avait perdu un bras, comme le général de La Roncière, mais n'ayant pas de fortune et sa carrière militaire étant brisée, il cherchait à se faire un autre état et comme il venait d'être informé que l'empereur était attendu le lendemain, il voulait se présenter et lui demander une place. Son embarras était d'en désigner une qu'il pût remplir et c'était pour en causer qu'il vint me voir.

Il était fils du comte de Moge, originaire de Franche-Comté ; c'était un titre qui ne pouvait que lui être utile dans l'esprit de l'empereur, puisqu'alors il reconstituait une noblesse ; je l'engageai à s'en prévaloir, à demander une place de garde général des forêts et nous fîmes ensemble son placet.

Il m'excitait à en faire autant pour moi-même, je l'aurais

bien voulu, car comme lui je regrettais de n'avoir plus d'état, mais ne pouvant monter à cheval, ni parcourir les bois à pied et ne connaissant rien de vacant qui pût convenir à ma position, je renonçai pour l'instant à faire aucune demande et même à me présenter à Sa Majesté; seulement je désirais la voir et nous convînmes avec *de Moge* qu'il viendrait me chercher et que nous nous placerions sous les arcades près de l'hôtel de ville, qu'à l'arrivée de l'empereur, il me quitterait pour aller présenter sa pétition et qu'ensuite il viendrait me reprendre.

C'est ainsi que nous manœuvrâmes, mais malgré nos précautions pour éviter les accidents, un jeune étourdi s'étant heurté contre une de mes béquilles, nous tombâmes tous deux et je ressentis une si violente commotion, que j'étais tout tremblant et que mon domestique eut beaucoup de peine à me remettre debout, pour ensuite regagner mon logement.

M. de Moge étant à Strasbourg depuis quelques semaines, avait fait des connaissances et comme je l'avais prié de me chercher un domestique pour remplacer Conrad, il m'en amena un d'assez bonne apparence qui avait des certificats honorables et que je pris immédiatement à mon service. Je réglai ensuite les comptes de mon Allemand qui s'en retourna dans son pays, puis n'ayant plus rien qui me retînt, je fis commander des chevaux de poste pour le lendemain et je me remis en voyage.

J'aurais bien voulu visiter Nancy ; cette ville, par les souvenirs historiques qu'elle fait naître, par ses monuments, ses rues, ses places publiques, fixe l'attention et excite la curiosité, mais je ne pouvais faire de longues promenades et je me contentai de voir son ensemble, en me plaçant au centre de cette place magnifique qui fait douter si l'on n'est pas dans la cour d'un vaste et magnifique palais ! Je restai deux nuits dans cette belle résidence, puis, en passant par Toul, Bar-le-Duc et Vitry, j'arrivai à Châlons-sur-Marne. J'y avais rendez-vous à jour fixe avec *M.* et *Mme Corps*, qui, d'abord avaient voulu venir au-devant de moi jusqu'à Nancy, mais l'exécution de ce projet m'eût retardé et le soir du 29 j'embrassai avec bonheur ma sœur et son mari.

Notre réunion fut palpitante d'émotions, les larmes d'attendrissement de ma bonne sœur sur ma triste position ne s'effa-

ceront jamais de mon souvenir. Nous avions tant de choses à nous dire sur nos adversités passées, sur nos espérances déçues, sur l'avenir décoloré auquel je devais me résigner, à moins qu'une main amie et dévouée vînt me conduire au bonheur, que notre conversation se prolongeant fort avant dans la nuit, les gens de l'hôtel nous en firent apercevoir, pour avoir la liberté de se coucher.

Nous étions attendus le lendemain à *Arcis*, pour dîner chez un ami de *M. Corps;* on dînait à alors à deux heures, et comme nous avions douze lieues à faire, il fallut se lever matin et déjeuner lestement ; ma sœur prit place dans ma voiture, son mari monta dans la sienne et vers trois heures seulement nous arrivâmes.

Je ne connaissais pas *M. Doulet*, qui avait la bonté de nous recevoir; il me fit mille politesses dont j'ai conservé bon souvenir et lorsque plus tard, je résidai quelques années à Arcis, je me fis un véritable plaisir de cultiver sa connaissance.

J'aurais bien voulu faire une promenade dans les jardins du château d'Arcis, déjà j'avais eu l'occasion de les connaître, lorsque étant employé chez *M. Belgrand*, il me prit avec lui comme secrétaire pour faire en 1805, l'inspection des forêts de la Marne. Nous étions tout simplement descendus à l'hôtel et nous nous disposions à aller faire une visite à M. de Labriffe, quand un domestique vint de sa part nous inviter à dîner ; nous passâmes donc le reste de la journée dans cette jolie habitation et j'en avais conservé un agréable souvenir que j'aurais désiré renouveler. Je ne le pus pas, attendu que *M. Doulet* avait prié quelques personnes pour déjeuner avec nous et que les bienséances exigeaient que je ne sortisse pas ; d'ailleurs le repas s'étant prolongé outre mesure, je trouvais le temps long, j'aspirais à me retrouver promptement dans ma famille, je n'en étais plus qu'à six lieues, j'avais hâte de les franchir et dès qu'on fut sorti de table, je demandais les chevaux et m'empressais de remonter en voiture.

Quand j'étais encore sur mon lit de douleurs et que pourtant j'espérais revoir mon pays, Mme *Corps* m'avait offert de passer l'hiver chez elle et avec ma sœur *Alexandrine*, qui y était en pension ; elle recevait souvent du monde, ainsi je pouvais me trouver presque tous les jours avec quelques membres

de ma famille et de la société ; cette perspective me souriait agréablement et nous en causions tout en franchissant rapidement l'espace, lorsque près du faubourg, je reconnus la voiture de ma bonne grand'mère *Angenoust*, dans laquelle venaient à ma rencontre Alexandrine et mon excellente cousine Le Feron, qui, plus tard, a été pour moi cette amie dévouée que je désirais, que je n'osais espérer, et dont la main m'a conduit aux douceurs d'un heureux ménage.

Ce fut une charmante surprise que l'apparition de ces deux amies. J'aurais voulu les presser sur mon cœur, mais je ne pouvais descendre de voiture sur la route et je m'en dédommageai, quand, un quart d'heure après cette entrevue, nous fûmes tous réunis dans la chambre qui m'avait été préparée.



Là, s'arrêtent ces souvenirs. Le rêve de trois ans était évanoui ; à 25 ans, la carrière à peine commencée se trouvait brisée. Nicolas de Mauroy était une nature trop énergique pour se laisser abattre : on lui offrit un poste dans l'administration des contributions indirectes ; il accepta. Un rayon de joie devait bientôt illuminer sa vie. Un jour, il entendit des jeunes filles causer entre elles : « Oh, ce pauvre chevalier de Mauroy, qui voudra l'épouser? » Une voix répondit : « Moi ! » C'était sa cousine germaine, Mlle Le Feron des Tournelles. Quelques mois plus tard le mariage était célébré.

Il sut transmettre l'énergie dont il avait lui-même hérité. En 1831, au lendemain des incidents de Saint-Germain-l'Auxerrois, son fils, élève à l'école militaire de Saint-Cyr refusa de signer la proclamation présentée aux élèves qui s'élevait contre « une dynastie odieuse et à jamais déchue ». Il préféra briser son avenir.

Nicolas de Mauroy vécut jusqu'en 1870. Un portrait précieusement conservé le représente dans un âge avancé : physionomie imposante, d'une extraordinaire volonté, tempérée par cette bienveillance qui est souvent l'apanage de ceux qui ont beaucoup souffert.

A. DE COURCELLES ST-GERMAIN.



ESQUISSE

DE

L'HISTOIRE DU COMMERCE

Esclavage, Règlementation, Liberté.

CONFÉRENCE FAITE AUX FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON LE 4 MARS 1910

Le commerce, à ne le considérer qu'à un point de vue étroit et particulariste, ne paraît pas, à première vue, pouvoir fournir matière à une conférence de la nature de celles qui se donnent ici.

Eh bien ! cette première vue, cette première impression est inexacte. Elle s'efface dès que l'on veut bien élever ses regards, et élargir son horizon. C'est ce qu'a bien compris un négociant célèbre, qui est sorti jeune de sa boutique de mercerie, pour devenir un des principaux inspirateurs de la Grande Ordonnance de 1673. J'ai nommé Savary, l'auteur du *Parfait négociant*. « C'est, dit-il, l'échange continuel de toutes « les commodités de la vie qui fait le commerce ; et c'est le « commerce aussi qui fait toute la douceur de la vie, puisque « par son moyen, il y a partout abondance de toutes choses (1) ». Ce négociant s'élève même bien plus haut encore quand il dit : « De la manière que la Providence de Dieu a disposé les

(1) *Le Parfait Négociant*, livre Ier, chapitre Ier.



« choses sur la terre on voit bien qu'il a voulu établir l'union « et la charité entre tous les hommes, puisqu'il leur a imposé « une espèce de nécessité d'avoir toujours besoin les uns des « autres. Il n'a pas voulu que tout ce qui est nécessaire à la « vie se trouvât en un même lieu ; il a dispersé ses dons, afin « que les hommes eussent commerce ensemble, et que la né- « cessité mutuelle qu'ils ont de s'entr'aider pût entretenir l'a- « mitié entre eux (1) ». Voilà certes, une vue large et élevée du commerce. Ayons donc, à raison de toutes les commodités, qu'il nous procure, de la reconnaissance pour le commerce, et sachons, comme Savary, voir, dans la dispersion que Dieu a faite de ses dons, une pensée de sa Providence pour rapprocher les hommes et créer entre eux une sorte de nécessité d'avoir toujours besoin les uns des autres pour le bien de tous.

C'est à la lumière de ces deux nobles idées que je voudrais, ce soir, vous présenter, non pas certes une histoire, même incomplète, du commerce, non pas même une esquisse, mais quelques indications, quelques aperçus sommaires sur les grandes étapes de son développement et sur la condition de ceux qui l'exercent. Nous aurons à le faire soit dans la période antérieure, soit dans la période postérieure, à l'établissement du christianisme.

Le commerce, c'est-à-dire cette transformation, cet échange ou ce transport des richesses par lesquels suivant Savary, il y a partout abondance de toutes choses, ce qui fait la douceur de la vie, remonte à la plus haute antiquité. Se présentant d'abord comme un troc, un échange, entre membres de la même tribu, du même peuple, il devient, par sa propre expansion, cet échange universel, international, dont nous sommes aujourd'hui les témoins émerveillés.

Il est à remarquer que c'est, tout naturellement, sur les rives des grands fleuves ou sur le littoral des mers que se sont développés les grands centres commerciaux.

Admirablement placées sur le Tigre et l'Euphrate, doublant encore les avantages de leur position naturelle par des canaux, accessibles même aux bâtiments de fort tonnage (2),

(1) *Le Parfait Négociant*, livre Ier, chapitre Ier.
(2) Noël, *Histoire du Commerce*, tome Ier, page 7.

Babylone et Ninive résument en quelque sorte, pour les temps les plus reculés, le mouvement commercial entre l'Asie Mineure, la Perse et l'Inde par le golfe Persique. Babylone fabriquait surtout des armes et de splendides tapisseries qu'elle échangeait avec les perles d'Orient et la soie des Chinois, qui prétendent, eux, avoir connu le billet de banque dès le VIIIe siècle avant notre ère. Ce sont là des faits connus, notoires, sur lesquels il est inutile d'insister. Mais ce qui est, peut-être, un peu moins connu, c'est l'existence de documents découverts dans les décombres de ces grandes cités, jadis si florissantes, et qui ne présentent plus aujourd'hui qu'un amoncellement de ruines, difficiles à reconnaître, même par l'œil exercé des explorateurs : je veux parler des briques assyriennes employées pour constater des contrats, des conventions.

Aux métaux précieux, l'or et l'argent employés pour le règlement des échanges, vinrent s'ajouter vers le IXe et le VIIe siècle avant Jésus-Christ, des procédés représentant, assez exactement, ce que nous appelons aujourd'hui des papiers de commerce (1). A cette époque lointaine, où les communications étaient peu sûres, et les voyageurs très exposés aux déprédations des voleurs de grand chemin, ces procédés, ainsi employés, avaient le grand avantage d'éviter le transport matériel du numéraire. Quelques-uns réalisaient des titres ressemblant singulièrement à nos lettres de change et à nos chèques modernes : le texte était tracé en creux sur de petites briquettes rectangulaires en argile molle que l'on faisait ensuite cuire et durcir au feu.

Nous possédons un certain nombre de ces briquettes, notamment une véritable lettre de change, conservée à Constantinople, et reproduite par M. Lenormand dans son *Histoire de la monnaie dans l'antiquité*, ainsi que par M. Noël dans son *Histoire du commerce* (2).

En voici le texte, en traduction, bien entendu :

(1) Noël, *Histoire du Commerce*, tome Ier, p. 101.
(2) Id. id., p. 99 et suivantes.

Quatre mines, quinze sicles d'argent. *(Notre B. P. F.)*

Tireur	Créance d'Ardu Mana fils de Yakin
Tiré	Sur Nardukabalussur fils de Narduka-balatiril
Lieu de paiement	Dans la ville d'Orchoe.
	Nardukalatiril paiera.
Echéance	Au mois de Tebet
	Quatre mines quinze sicles d'argent
Bénéficiaire	A Belabalidin, fils de Simaïd.
Lieu de création	Our le 14 arakhsamna.
Date	l'an 2 de Nabonide.
	Roi de Babylone.

Vous voyez : Orchoe et Our, deux localités distinctes pour la création de la lettre et pour son paiement, réalisant cette diversité de lieu qui a si longtemps été exigée dans notre droit. Nous pouvons remarquer, qu'à la différence de notre art. 110 C. Co., ce titre ne contient ni la clause à ordre, ni la mention de la valeur fournie. Mais nous savons que la clause à ordre est d'un usage relativement récent dans le droit des lettres de change. Quant à la mention de la valeur fournie c'est une exigence surannée, dont les législations les plus récentes tendent à débarrasser les lettres de change.

M. Noël, dans son *Histoire du commerce* nous apprend également que, de découvertes faites en 1876, à Hillah, il ressort que sous Nabuchodonosor II, en 597 avant Jésus-Christ, il existait à Babylone une maison de banque faisant des affaires importantes, telles que prêts d'argent sur valeurs mobilières ou sur immeubles, ventes de terres ou d'esclaves, et cela sous la raison sociale *Egibi et fils* (1). Ce sont là des faits qui attestent avec certitude, un grand développement commercial.

Si, après les Assyriens, nous considérons les Juifs, nous pouvons constater qu'à l'origine ils ne paraissent pas avoir bien sérieusement cultivé le commerce. Sous le règne de Salomon, au contraire, nous pouvons signaler un certain développement commercial. Nous voyons, en effet, au Livre III des Rois, ce

(1) Noël, *Histoire du Commerce*, tome Ier, p. 104.

prince construire de nombreuses cités, s'assujettir de nombreuses populations, équiper enfin une flotte importante, pour recueillir à Ophir et lui rapporter 520 talents d'or. Mais c'est un peu plus tard, au temps de la captivité à Babylone, que le génie commercial des Juifs prit un véritable essor. « Sans aspirer aux positions élevées que surent conquérir quel« ques-uns des captifs, peu à peu le commun du peuple sut « s'affranchir de la condition servile, et se préparer par le tra« vail, une situation meilleure ; et, parfois même opulente. « C'est au commerce que les Juifs durent une si rapide prospé« rité. D'instinct, ils en avaient le génie, et cette habitude, « contenue jusque-là par la prescription de la Loi, n'a cessé, « depuis lors, d'être le trait distinctif des fils d'Israël (1). » Ils se répandirent surtout dans les colonies, dans lesquelles les rois d'Assyrie se plaisaient à les établir après la transportation des habitants dans d'autres régions. « Les Israélites, s'atta« chaient ainsi à ces territoires vides ou peu sûrs, et les défen« dirent contre les attaques de l'extérieur par une suite de postes « vaillamment occupés (2). » Cette politique produisit d'heureux résultats. Aussi l'exemple des rois d'Assyrie fut-il, plus tard, imité par Alexandre qui attira les Juifs à Alexandrie, et leur accorda les mêmes privilèges, les mêmes droits qu'aux Macédoniens. Leur dispersion s'étendit ensuite jusqu'aux régions les plus reculées de l'Empire Romain. Et, partout où ils s'établissaient ils ne tardaient pas à faire une concurrence redoutable aux négociants des cités. En effet, « en tout genre de « trafic l'étroite union de leur race et leurs rapports avec le « monde entier leur donnaient un avantage marqué. Dès qu'ils « paraissaient sur quelque place ils attiraient à eux d'abord « le petit commerce, puis, insensiblement, les affaires considé« rables. » (3).

Si nous nous rapprochons un peu plus des côtes de la Méditerranée, nous trouvons avec les Phéniciens, un peuple essentiellement commerçant et navigateur. Sidon, dès la plus

(1) Abbé Fouard : *Saint Pierre*, chapitre 3.
(2) Id. id.
(3) Id. id.

haute antiquité, possédait des navires fins voiliers, supérieurs à tous autres, et précieux pour le transport des marchandises. Ensuite, après la ruine de Sidon, Tyr, fondée 240 ans avant la construction du temple de Salomon, et peut-être même à une époque beaucoup plus reculée, se rendit illustre par ses produits, principalement par son industrie de la pourpre et par l'habileté de ses marins. Pendant plusieurs siècles, du VIIe au IIIe avant notre ère, les Phéniciens eurent pour le commerce de la Méditerranée un véritable monopole de fait. Les marchandises de l'Inde étaient ainsi par eux répandues sur cette mer d'azur qui fut si longtemps le centre des relations commerciales (1). Mais leurs établissements étaient en quelque sorte, de simples comptoirs, et, sauf Thèbes en Béotie, et Carthage, n'avaient pas le caractère de véritables colonies, c'est-à-dire de localités dans lesquelles on s'établit d'une façon permanente. Tyr fut détruite par Alexandre en 332. Sa grandeur avait été chantée et sa ruine prédite par Ezéchiel dès le VIe siècle. « O Tyr, s'écrie-t-il, tu as dit : « Je suis parfaite en beauté ! Ton domaine est du sein « des mers. Ceux qui t'ont bâtie tont faite merveilleusement « belle... Tous les vaisseaux de la mer et leurs marins venaient « chez toi pour échanger tes marchandises... Tu es devenue opu- « lente et glorieuse au sein des mers. Mais, sur les grandes eaux « où tes rameurs t'avaient conduite, le vent d'Orient t'a brisée « au sein des mers... Tous les hommes de guerre qui sont « chez toi, avec la multitude que tu portes tomberont au « sein des mers... Qui est comme Tyr, comme celle qui est « devenue muette au milieu de la mer ?... Tu es devenue un « objet d'effroi : C'en est fait de toi pour toujours ! » (2)

Mais, à ce moment, lorsque Alexandre le Grand réalisa cette terrible prophétie contre Tyr, Carthage, sa colonie africaine, avait déjà étendu au loin, par delà même les colonnes d'Hercule, sa puissance commerciale. La flotte de Carthage compta jusqu'à 350 galères à cinq rangs de rames, montées par 42.000 combattants et 105.000 matelots (3). Sa puissance atteignait

(1) Noël : *Hist. du Co.*, tome Ier, p. 29.
(2) *Ezechiel*, chapitre XXVII, passien, traduction Crampon.
(3) *Dict. Dezoby*, v° Carthage.

alors son apogée, et sa force, sa grandeur furent telles qu'elle put, un instant, contrebalancer la puissance romaine, sous laquelle elle finit par succomber.

Du monde phénicien nous sommes naturellement conduits en Egypte. Les Egyptiens (1) pratiquaient le tissage et la teinture du lin, de la laine, peut-être aussi du coton; la broderie, la fabrication de la porcelaine décorée, la préparation des papyrus, le travail du fer, du cuivre, de l'or ; l'exécution de bijoux précieux, d'objets d'art, tels que ceux que nous pouvons admirer au Louvre dans les salles des Antiquités égyptiennes. Nous avons là une preuve sérieuse de la prospérité du commerce intérieur égyptien. Car enfin cette superbe collection contient d'autres bijoux, et plus authentiques, que la fameuse tiare de Saïtapharnès. D'ailleurs, l'Egypte alors déjà, comme aujourd'hui, était l'entrepôt presque obligé des marchandises venant d'Orient pour se déverser dans le monde méditerranéen. Cet important commerce de transit était singulièrement favorisé par le fameux canal établi dès le XV[e] siècle avant notre ère par Sésostris-Ramsès. Et quand il vint à être obstrué, ce commerce de transport a toujours été pratiqué par de nombreuses caravanes (2).

Avec la Grèce, nous trouvons un pays singulièrement bien préparé pour le commerce. Ses côtes très découpées, se développant sur deux mers, offrent des ports, des refuges nombreux contre la tempête. Aussi semble-t-il bien que, dès une haute antiquité, les Grecs possédaient des flottes de commerce très importantes. Nous pouvons en juger par une célèbre mobilisation, celle que nécessita la guerre de Troie, pour laquelle au témoignage d'Homère (3), ils équipèrent 1150 vaisseaux, dont quelques-uns étaient montés par plus de 100 hommes d'équipage. Le développement de leur commerce est plus tard attesté par leurs très nombreuses colonies. Corinthe et Athènes, par leur admirable position maritime, furent les deux plus importantes cités qui occupaient, au point de vue commercial,

(1) *Dict. Dezoby*, v° Egypte.
(2) Noël : *Histoire du Commerce*, tome I[er].
(3) *Iliade*, chant II.

un rang que Sparte ne leur disputa pas. Thémistole, le vainqueur de Salamine en 480, peut être considéré comme le créateur de la puissance maritime d'Athènes. Mais ce n'est pas seulement par son expansion coloniale, et par sa puissance maritime qu'Athènes nous prouve son développement commercial, c'est aussi par sa littérature. Nous en trouvons la preuve notamment dans un des plus beaux plaidoyers de Démosthène, celui qu'il composa pour le banquier Phormion; et, à l'occasion duquel nous pouvons constater à Athènes, au IVe siècle, « le « mécanisme des institutions de crédit telles que les avaient « fait naître et constituées, chez les Grecs, les besoins d'un « commerce déjà très actif, et les aptitudes d'une race ingé« nieuse et hardie (1). Au IVe siècle, Athènes avait beaucoup perdu de sa puissance politique, mais elle était restée la métropole financière de la Grèce. Un commerce intense s'y était développé, qui nécessitait l'intervention des banquiers pour résoudre les questions de change ou de crédit, pour recevoir des fonds en compte courant, ou des titres en dépôt. Ces banquiers étaient les Trapézites. Ainsi étaient-ils désignés à raison de la table ou des comptoirs près desquels, sur l'Agora, ils se tenaient à la disposition de leurs clients, prêts à leur rendre tous les services que nous rendent de nos jours, nos grandes institutions de crédit. Ainsi, la monnaie s'introduisit, croit-on, vers le VIIe siècle, dans le monde grec. Mais, quelle diversité dans ces monnaies! De là le changeur ou le banquier, opérant le change manuel; les fonds qu'un négociant, partant pour un voyage d'affaires n'emportait pas avec lui, devaient être rendus productifs, tout en restant à l'abri des voleurs : la caisse des banquiers répondait à cette exigence. Les banquiers recueillent ainsi des fonds en quantité considérable, recevant des uns, prêtant aux autres, réalisant aussi les avances sur objets précieux. Parfois également, comme nos courtiers maritimes, ils rédigeaient l'acte intervenu entre les contractants, et conservaient le titre dans leurs archives. D'ailleurs, à Athènes, ce que nous n'avons obtenu qu'en matière commerciale,

(1) Georges Perrot : « Démosthène et ses contemporains », *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1873.



et qu'en 1886, le taux de l'intérêt était libre. Ces banquiers avaient un livre-journal, et ils tenaient leurs écritures en partie double, inscrivant soigneusement toutes les sommes qu'ils recevaient ou payaient, comme l'exige l'art. 8 de notre Code de commerce. Par l'intermédiaire de leurs correspondants ils ils pouvaient fournir à leurs clients des titres payables sur d'autres places, quelque chose comme nos lettres de change. Il est facile de comprendre combien était intense la vie commerciale à laquelle correspond ce rôle des banquiers athéniens.

« Nous voici enfin parvenus, comme dit Bossuet (1), à ce « grand empire qui a englouti tous les empires de l'univers, d'où « sont sortis les plus grands royaumes du monde que nous ha« bitons... Vous entendez bien que je parle de l'Empire ro« main. » Grand, très grand empire, assurément que celui des Romains. Mais ce n'est pas chez eux que nous trouverons une juste notion du commerce ; ils le méprisaient profondément ; et, au gain honnête, du trafiquant, ils préféraient le butin de guerre. « Maxime sua esse credebant quæ ex hostibus cepis« sent, dit Gaïus (2). Si les Romains ont une opinion si défavorable du commerce, c'est qu'il était par eux abandonné aux esclaves et aux affranchis. Quant aux citoyens romains, ils ne trouvaient de noblesse et de grandeur que dans l'agriculture, dans l'étude du droit, dans l'éloquence, dans la politique, par laquelle ils ont réalisé l'oracle rétrospectif, il est vrai, de Virgile « Tu regere imperio populos, Romane, memento (3).

Cependant, Rome n'a pas pu vivre sans commerce, soit commerce intérieur, soit commerce extérieur. Et Cicéron semble excepter de son mépris la grande industrie. « Magna et co« piosa multa undique apportans multis impartiens... Non est « admodum vituperanda (4).

Aussi soyons très assurés que Rome a connu et pratiqué le commerce. Nous en trouvons la preuve, ici encore, dans l'intervention des banquiers qui établissaient leurs comptoirs au

(1) *Histoire Universelle*, 3e partie, chapitre XI.
(2) IV, 16.
(3) Virgile : *Enéide*, livre VI, p. 850.
(4) *De officiis*, livre III.

Forum, dès l'an 211, au temps d'Annibal (1). Ces banquiers faisaient comme ceux d'Athènes, des opérations de change dont le cours était chaque jour affiché publiquement au temple de Castor (2).

Les banquiers remplissaient aussi un peu comme nos commissaires-priseurs, un rôle dans les ventes publiques à l'encan. On en a trouvé la preuve à Pompéi, c'est-à-dire dans une petite ville bien peu commerçante. Donc, le fait devait, à plus forte raison, se produire dans des localités plus importantes. Le 3 juillet 1875, dans des fouilles faites à Pompéi, on découvrit « ce qu'on pourrait appeler le portefeuille du banquier Jucundus » (3). Dans une sorte de niche, au-dessus d'une porte, on trouva un certain nombre de ces tablettes, sur lesquelles les Romains inscrivaient leurs opérations courantes, quelque chose, s'il m'est permis de rapprocher des objets si différents, comme le moderne carnet de nos agents de change, comme certains carnets de bal, ou comme nos vulgaires agendas. Ces tablettes en bois étaient enduites de cire, et l'on y inscrivait à la pointe sèche, au stylet, les opérations au moment de leur conclusion. Ces tablettes étaient réunies par trois ou quatre, et les mentions qui y étaient portées servaient pour la rédaction plus complète de l'acte définitif. Ce sont ces fragiles écritures, ayant résisté à la température de l'éruption du Vésuve et à l'usure de dix-huit siècles pendant lesquels elles sont restées ensevelies, que l'on a pu, avec des précautions infinies, déchiffrer et traduire. On a vu ainsi que les banquiers présidaient aux enchères qui avaient lieu au comptant. Si l'acquéreur d'un objet adjugé n'avait pas sur lui la somme nécessaire pour payer son achat, et s'il était connu du banquier, celui-ci faisait l'avance, payait le vendeur et retirait de lui quittance, sauf à réclamer ensuite le prix à l'acheteur. Eh ! bien, c'est à ce genre d'opérations que se rapportent, pour la plupart, les quittances trouvées dans le coffre de Jucundus. D'au-

(1) *Tite-Live*, XXVI.

(2) Cic. Pro Quintio IV, Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, Lettre 98.

(3) Gaston Boissier : « Promenades archéologiques », *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1878.



tre part, l'industrie des transports, au moins pour les denrées alimentaires, a toujours été, de la part des empereurs, l'objet d'une attention d'autant plus vigilante que l'abondance des denrées, le *panem et circenses* était, pour la plèbe romaine, la première condition de sa soumission (1).

Ce n'était d'ailleurs pas uniquement pour assouvir sa faim que Rome était tributaire de l'industrie des transports et du commerce maritime. « Depuis la conquête de l'Asie, dit l'amiral Jurieu de la Gravière (2), elle avait renoncé au régime des « anachorètes : l'écuelle de bois de Marcus Curius Dentatus, « les choux et les raves du vieux Caton ne lui suffisaient plus ; « il lui fallait, avec les plats d'or et d'argent, les épices pour « aiguiser son appétit. 105 millions de francs consacrés à l'a- « chat des productions de l'Inde, sortaient chaque année, de « l'empire... pour les exigences d'un luxe que n'enchaînaient « plus les lois somptuaires. » C'est sous l'empereur Claude que fut fortuitement découverte une route maritime directe vers la terre des épices. Pour faire sentir la puissance romaine aux populations qui habitaient le littoral de la mer Rouge, il leur imposa un tribut dont la ferme fut accordée à un certain Annius Plocanus, et celui-ci envoyait des affranchis pour percevoir l'impôt. Or, la septième année du règne de Claude, il arriva que l'affranchi de Plocanus, monté sur son modeste vaisseau de cabotage, fut emporté par les courants, et par la mousson, à une distance de 2130 milles, jusqu'à l'île que les anciens appelaient Taprobane, c'est-à-dire notre moderne et incomparable Ceylan. Il y fut bien reçu, et peu après, fut rapatrié sous la conduite d'un rajah, qui conduisait quatre ambassadeurs à l'empereur (3).

Il est donc bien certain que Rome, tout en le méprisant, n'a pas pu vivre sans commerce tant intérieur qu'extérieur.

(1) Gaston Boissier, id. id.

(2) « Le commerce en Orient », *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1883.

(3) Jurieu de la Gravière, id. id.

***

Ici se termine notre première période, la période ancienne antérieure au christianisme. Nous avons vu des villes, des nations, s'élever, par leur commerce, par leurs richesses, à un degré de prospérité matérielle presque inouï, à une splendeur incomparable.

Mais, l'âme du penseur, surtout s'il est chrétien, ne peut pas, à la vue de tant de grandeur, ne pas être angoissée en songeant que cette grandeur a presque toujours été le produit d'un travail esclave, d'un travail durement, cruellement imposé par un vainqueur impitoyable à son ennemi vaincu, envers lequel il s'est même cru généreux en lui laissant la vie sauve ! Les grandes constructions assyriennes, les pyramides d'Egypte, et les autres merveilleux monuments dont nous admirons les ruines grandioses, au prix de quelle oppression, de quelles larmes et de quelles souffrances n'ont-ils pas été édifiés !

Et pour ne parler que de Rome, en laquelle vient se résumer toute l'antiquité, nous pouvons, avec M. Paul Allard, dans son beau livre sur *les Esclaves chrétiens* (1), constater que « un peuple de riches qui faisait travailler, un peuple d'es-« claves qui travaillait pour lui et non pour soi, et un peuple « de mendiants qui ne pouvait pas travailler (à cause de la « concurrence esclave) tels sont, en négligeant les détails, les « trois éléments dont la coexistence formait la population ro-« maine proprement dite. »

Telle est la triste et douloureuse conception des rapports des hommes entre eux, au-dessus de laquelle, réduite à ses propres lumières et à son implacable égoïsme, la raison humaine n'avait pas su s'élever ! Le monde ancien a bien pu réaliser l'utilité matérielle du commerce : il a méconnu sa grandeur morale ! La banque Egiby et fils de Babylone, les souscripteurs des lettres de change assyriennes, les rameurs des rapides galères phéniciennes, les caravanes d'Egypte, les banquiers d'A-

(1) Chapitre Ier, page 55.

thènes et de Rome, l'affranchi de Plocanus découvrant fortuitement Ceylan et la route maritime de l'Inde, tous ont contribué à produire des avantages matériels considérables pour la civilisation : ils ont fait qu'il y a eu partout « abondance de toutes choses »; mais ils ont méconnu l'humanité dont l'histoire pour ces temps reculés, se résume par le mot cruel *homo homini lupus*. Et combien ces anciens, ces spéculateurs s'enrichissant par le travail de leurs esclaves, ne sont-ils pas inférieurs à notre Savary et à sa haute conception du commerce ! C'est qu'entre eux et Savary est intervenu le christianisme pour émanciper l'esclave et pour réhabiliter le travail, même le plus humble, même le travail manuel, dont son divin fondateur a donné le premier l'exemple !



Cet exemple, et la grande parole d'après laquelle devant Dieu il n'y a ni Juifs ni barbares, ni maîtres, ni esclaves, fut pour ceux-ci leur charte d'affranchissement. Cet exemple et cette parole furent également un titre d'honneur pour toute la classe laborieuse, comprenant « non seulement les ouvriers « qui reçoivent un salaire journalier, mais encore les patrons, « les entrepreneurs, tous ceux qui gagnent leur vie par l'indus- « trie et le commerce » (1).

A la chute de l'Empire romain, et au Moyen Age, nous voyons se produire une double émancipation : émancipation dans le droit commercial qui devient coutumier ; émancipation dans les personnes qui exercent le commerce.

Dans le naufrage de la civilisation romaine, le commerce n'a pas pu disparaître : sans lui aucune société ne saurait subsister. Mais, dans l'émiettement, dans l'effritement de la lourde puissance romaine, le commerce, livré à lui-même, affranchi de l'écrasante tutelle du S. P. Q. R., prit un caractère particulariste, vivant de pratiques coutumières non législativement édictées, mais nées et s'affirmant dans les procédés quotidiens des relations des commerçants entre eux. C'est ce qui explique

(1) Levasseur : *Histoire des classes ouvrières*, tome II, conclusion.

le caractère de nombreux documents de l'histoire du commerce au moyen âge. C'est ainsi que le *Consulat de la Mer*, par exemple, n'édicte pas, mais constate les coutumes observées dans la Méditerranée. Les *Rôles d'Oléron* présentent le même caractère pour l'Océan, et les *Recès de la fameuse ligue Hanséatique* sont également des constatations d'usages, faites par les délégués de la ligue, quand ils se séparaient après les Assises, les congrès, dirions-nous aujourd'hui, qu'ils tenaient à certaines époques, précisément pour déclarer, vérifier et constater les usages observés par les membres de la ligue dans les nombreuses villes qui en faisaient partie. M. Ernest Lavisse, dans ses récits de l'Histoire de Prusse (1), nous donne quelques renseignements intéressants sur les mœurs observées à bord des navires de la Hanse. « Quand, dit-il, un de ces « vaisseaux s'était éloigné d'une demi-journée du port, le « maître rassemblait l'équipage et les passagers, et parlait « ainsi : Nous voici abandonnés à Dieu, au vent et aux va- « gues. Devant Dieu, le vent et les vagues, nous sommes tous « égaux. Environnés de dangers, menacés par la tempête et « les pirates, nous n'irons point au bout de notre voyage si « nous n'établissons une règle parmi nous. Commençons donc « par la prière, et par le cantique, pour demander bon vent « et bon voyage, puis élisons les juges qui nous feront honnê- « tement justice. Après la prière et les élections, lecture était « faite du Code maritime. Les premiers articles étaient qu'il ne « faut pas blasphémer le nom de Dieu, ne pas nommer le dia- « ble, ne pas dormir pendant la prière. » Tous ces documents sont coutumiers, nés de l'usage, et de la pratique quotidienne. Il en est de même de beaucoup d'autres que nous pourrions citer. Et il faut descendre beaucoup plus près de nous dans l'histoire pour rencontrer des textes ayant vraiment le caractère législatif, pouvant non plus simplement constater, mais provoquer le mouvement commercial.

Ce mouvement, qui avait reçu un premier essor par l'affranchissement des communes, par les croisades, par les merveil-

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1879.

leuses découvertes géographiques du XVe et du XVIe siècle, fut favorisé par les fameuses ordonnances de 1673 et de 1681, ainsi que par les concessions coloniales faites aux grandes Compagnies, et ne s'arrêta plus jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Si, maintenant, au lieu de commerce en lui-même, nous considérons ceux qui l'exercent, nous constatons, depuis la chute de l'empire romain, une importante évolution. L'ancienne corporation romaine, avec ses entraves disparaît. Le travailleur isolé vit comme il peut, dans l'insécurité qui caractérise la période des invasions. Le plus souvent il se réfugie, il cherche asile, protection et subsistance à l'ombre des monastères, dans lesquels ont pu se conserver les traditions, les procédés des arts et métiers. Plus tard, comme par un souvenir, soit de l'ancienne corporation romaine, soit des vieilles gildes germaniques, et parallèlement au mouvement communal, qui donna aux classes ouvrières une forte impulsion, nous les voyons, par l'association se grouper, souvent par région urbaine, par quartiers, comme le constate M. Charles Benoist (1). Cherchant, de plus en plus, à se constituer en confréries, et en corporations qui, à l'origine, étaient librement formées (2), ces associations furent, sous cette forme, très utiles à leurs adhérents, en leur donnant la sécurité que peut seule procurer aux petits et aux faibles, la force de la cohésion. Elles se formèrent aussi dans une pensée de probité. « Faire œuvre bonne et loyale, telle « est la loi qu'imposent tous les statuts, et dont les règlements « particuliers de chaque métier ne sont que le développe- « ment (3). » Ces associations se formèrent aussi dans une pensée de piété, car nous voyons la plupart d'entre elles choisir un saint comme patron; et, dans le Midi, où on les désignait sous le nom de charité (la Caritat), ces confréries étaient, même dès le XIIIe siècle, la forme la plus ordinaire des associations ouvrières (4).

C'est bien aussi ce que semble prouver le grand mouvement

(1) « La Crise de l'Etat moderne », *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1909.

(2) Levasseur, tome Ier, livre III, chapitre III.

(3) Id., id.

(4) Id., id.

religieux auquel nous devons la construction de nos splendides cathédrales, dont les flèches élancées s'élèvent légères et élégantes, comme pour porter jusqu'au ciel l'hommage et la prière de ceux qui les ont édifiées.

Ces confréries, ces corporations avaient pris un grand développement lorsqu'en 1258, Etienne Boileau, choisi par saint Louis comme prévôt des marchands, les convia à venir au Châtelet pour *déclarer* leurs usages et leurs statuts. Ces déclarations ont formé le fameux *Livre des Métiers*. Les constatations eurent le double résultat de servir de base à certaines perceptions fiscales, et de fixer les us et coutumes, pour assurer la conservation des meilleurs procédés alors usités dans l'industrie.

Elles en eurent un autre aussi, au moins par voie de conséquence, c'est de faciliter la constitution de la corporation en monopole. En effet, les membres des corporations qui avaient une existence de fait ainsi constatée, tendirent de plus en plus à transformer le fait en un droit exclusif de fabriquer les produits à raison de la fabrication desquels ils étaient soumis au fisc. C'était là, de leur part, une tendance toute naturelle. En effet, une fois ainsi protégés, les membres de la corporation, sur le doux oreiller du monopole, pouvaient mener une vie commerciale honorable, tout en étant paisible, exempte des luttes ardentes et des compétitions fiévreuses de la libre concurrence. On comprend donc bien que très nombreux aient été les corps de métiers sollicitant du roi leur constitution en corporation avec monopole. Il en résulte que le système des corporations monopolisées, avec leurs procédés de fabrication sanctionnés et imposés par l'autorité, s'est de plus en plus développé. Il n'a cependant pas été absolument universalisé. D'abord, il ne comprenait pas tout commerce ; il ne comprenait pas le commerce en gros, soit intérieur, soit extérieur, commerce en gros que pouvaient même, sans déroger, exercer les nobles, aux termes de l'édit de décembre 1701 (1). Et même pour le petit commerce de détail, le système n'a jamais été absolument uni-

(1) Jousse : *Commentaire de l'ordonnance du commerce*, sur l'article Ier, du titre Ier.

versel. Nous voyons, en effet, l'ordonnance de 1673 dire (Titre Ier art. 1er). « Es lieux où il y a maîtrise de marchands... » Ce n'était donc pas partout. Il n'en est pas moins vrai qu'il s'est singulièrement développé, et dans une très large mesure, surtout depuis l'édit d'Henri III rendu en décembre 1581 (1).

Il en résulta que les vices du système, à savoir la réglementation de fabrication imposée comme une loi, avec sanction pénale, l'esprit exclusif des corporations, et les contestations entre elles sur leurs attributions réciproques, il en résultait disons-nous, que ces vices se généralisèrent dans la même proportion (2).

Sans doute, les règlements édictés à un moment donné, les procédés imposés par ces règlements étaient les meilleurs à ce moment ; mais les transformations de l'industrie sont de tous les jours, et la fixité, l'immobilité d'un règlement, d'un texte législatif, s'accommode mal avec l'initiative et le progrès. D'ailleurs, à tout réglementer, il fait faut tout surveiller. De là une armée formidable de fonctionnaires. « Paris avait ses visiteurs d'oignons, héréditaires en titre d'office, comme ses jaugeurs de vins et ses briseurs de sel (3). »

D'un autre côté, et presque fatalement (nous n'oserions pas leur en faire un grief trop grave), les corporations monopolisées prirent un caractère exclusif, qui tendait à favoriser leurs membres, et à écarter, au contraire, autant que possible, les étrangers. C'est ainsi que les fils de maîtres, ou mieux encore, ceux qui épousaient la fille d'un maître, étaient, d'après certains statuts, plus facilement admis (4). Il paraîtrait également qu'il en fnt de même, d'après certains autres statuts que je n'ai pu vérifier personnellement, pour celui qui épouserait la veuve d'un maître (5). Ne rions pas trop de cette touchante sollicitude posthume : elle s'inspire d'un esprit de famille si respectable !

Enfin, l'exercice des arts et métiers étant distributivement

(1) Dalloz, v° industrie.
(2) Id., ib.
(3) Georges d'Avenel, *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1909.
(4) Levasseur, tome Ier, livre IV, chapitre IV.
(5) *Dictionnaire Dupiney de Voreppière*, v° corporation.

attribué à chaque corporation, il y eut entre elles, d'ardentes et trop fréquentes compétitions, d'interminables procès d'attribution. Je ne veux pas insister plus que de raison. Mais les documents abondent sur ce point. Citons seulement le procès des merciers contre les drapiers, à propos des serges et étamines... Celui des rôtisseurs contre les poulaillers (1). Et, puisque nous sommes aujourd'hui vendredi, pourquoi ne pas parler des difficultés entre restaurateurs et pâtissiers à propos de ce mets délicat qui s'appelle, je crois, un vol-au-vent? La croûte, le contenant, c'est une pâtisserie; mais les quenelles, la sauce, le contenu? les quenelles... sont évidemment dit-on, du poisson, du brochet, travaillé et mis en œuvre suivant l'art du restaurateur !!

Nous pouvons bien dire alors, avec M. Levasseur, que « la « confrérie avait voulu introduire dans la classe ouvrière l'es- « prit d'amour et de charité fraternelle... mais que l'intérêt « privé gâtait tout, et faisait de la corporation non seulement « un rempart protecteur du travail, mais une arme défensive « destinée à écraser toute concurrence. » (2)

Des réclamations nombreuses s'élevèrent contre ce système; et Louis XVI, par le célèbre édit de 1776, supprima les corporations, bientôt rétablies après la chute de Turgot qui avait été l'inspirateur de l'édit ; mais rétablies avec quelques très utiles réformes (3). Nous devons signaler à cette époque une excellente solution relative non aux corporations elles-mêmes, mais aux réglementations de fabrication. Je veux parler des lettres patentes du 5 mai 1779 aux termes desquelles il devenait désormais loisible de fabriquer soit d'après les règlements en vigueur, soit librement, suivant l'initiative de chacun, pourvu que, dans ce dernier cas, une marque spéciale, apposée sur le produit, indiquât qu'il était de fabrication libre: au public de choisir. Excellente disposition de nature à s'adapter doucement, pacifiquement, à tout progrès, par transition insensible et sans secousse violente (4).

(1) Levasseur, id. id.
(2) Levasseur, id.
(3) Lyon-Caen: *Traité de Droit commercial*, tome Ier, n° 39.
(4) Lyon-Caen, id. id., n° 41.

La Révolution, revenant aux idées de Turgot, supprima les corporations par la loi des 2-17 mars 1791. Bien plus, et comme pour prouver une fois encore que nous sommes un peuple peu pondéré, allant toujours aux extrêmes, et d'un excès à l'autre, bientôt après, par la loi du 17 juin 1791, elle défendit de rétablir la corporation, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit, prohibant ainsi même la corporation libre, l'association libre. Le premier Empire également, par son article 291 du Code pénal, voulut abolir l'esprit corporatif et imposer le particularisme.

Mais, la Révolution avec la Terreur et avec ses guerres, l'Empire avec le système continental et avec ses guerres, même victorieuses, n'ont pas été, n'ont pas pu être, des champs d'expériences, et des périodes historiques favorables au commerce.

Au contraire, après 1815, dès que la France et l'Europe purent jouir du bienfait de la paix le commerce contemporain prit un développement vraiment merveilleux.

Cette expansion commerciale, favorisée au point de vue matériel, par les routes, les canaux, les chemins de fer, les tunnels souterrains, et, peut-être un jour, sous-marins, en attendant les transports aériens, semble être sans limites, et comprendre le monde entier, de plus en plus ouvert, offert, à l'activité de tous. C'est une lutte ardente, de tous les instants, dans laquelle la victoire et ses profits sont âprement disputés dans une arène qui n'a, aujourd'hui, d'autres limites que celle de la planète que nous habitons.

Dans cet état de choses, et spécialement en ce qui concerne notre chère ville de Lyon, déjà si prospère, nous ne pouvons oublier que, si certains projets viennent à se réaliser, un jour, nos petits enfants pourront voir, peut-être, et en quelque sorte, Lyon Port de Mer. Les navigateurs de l'Orient viendront débarquer sur les rives de nos fleuves. Après avoir salué à Marseille la Vierge qui est l'Etoile de la mer, ils remonteront notre grand Rhône, et quand, sur le soir, près d'aborder, ils auront dépassé le dernier tournant du fleuve, ils pourront, un peu avant le confluent de la Saône, et au-dessus des brumes laborieuses de nos usines, voir briller dans notre ciel l'étincelante

image de celle que nos pères ont constituée gardienne de notre cité : *posuerunt me custodem urbis suæ.* Heureux seront alors nos descendants s'ils savent se souvenir qu'il y a vingt siècles le même Rhône a vu une petite barque remonter son cours, venant d'Orient, elle aussi, et portant plus que César et sa fortune, portant l'Apôtre du Christ et sa doctrine.

Cette pensée s'impose à nous dans nos espérances pour l'avenir de notre chère Patrie. En effet, spécialement pour nous en France, trois lois créent de nos jours, et pour l'avenir, une situation nouvelle, tout à fait digne d'attention. La loi de 1864 sur le droit de grève ; celle de 1884 sur les syndicats professionnels, celle enfin de 1901 sur le droit d'association, si libéralement concédé à tous, excepté, vous me comprenez bien, aux meilleurs, à ceux qui sont les plus dignes d'en jouir.

Ces lois consacrent un système de liberté, de libre production, de libre concurrence entre producteurs, de libres rapports de libres associations, de libres conventions entre maîtres et employés.

Parvenus à ce point, jetons un regard rétrospectif sur le passé, et demandons-nous ce que sera l'avenir ? C'est pour répondre à cette question que nous avons étudié le passé.

Nous avons vu le commerce ancien avec ses splendeurs, ses richesses, sa magnificence même; mais avec la tare honteuse du travail servile; nous avons vu les essais utiles et généreux de l'initiative individuelle corporative, faisant éclosion sur notre sol à l'ombre des monastères et des cathédrales; nous avons vu le système corporatif exclusif avec ses abus ; nous avons vu le régime prohibitif de l'art. 291 du Code Pénal.

Nous voici sous le régime libre : quel sera-t-il, et quels fruits produira-t-il? Je n'hésite pas à dire qu'il sera ce que seront les hommes qui le pratiqueront. Tout vaut l'homme tant vaut l'institution. D'où la nécessité d'aiguiller notre liberté moderne vers le bien, vers la vérité morale, c'est-à-dire vers le christianisme. Cette doctrine éternellement vraie, juste et sainte peut seule donner à la corporation d'autrefois comme au syndicat libre d'aujourd'hui, comme à toutes les formes contingentes des rapports sociaux, à l'individu comme à la société, le calme, la sécurité, la prospérité. Le christia-

nisme peut ces choses, impossibles à d'autres doctrines, parce que seul il est capable d'apaiser les convoitises trop ardentes de la libre concurrence entre producteurs, de rapprocher par l'amour les maîtres et les employés, de rappeler à tous enfin qu'au-dessus des biens temporels, et de leur possession si fugitive pour l'homme, qui vit si peu de temps, il y a le bien moral, il y a la nécessité impérieuse de se souvenir théoriquement et plus encore pratiquement que les hommes sont frères, comme disait Savary ; que non seulement il ne faut pas faire à autrui ce que l'on ne voudrait pas qui nous fût fait ; mais encore que nous dvons faire à autrui tout ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes.

Si cette règle suprême, si cette loi divine est enfreinte par notre régime de liberté, il est bien à craindre que dans le libre conflit des intérêts sociaux, notre société périsse dans les convulsions de l'égoïsme, si ce n'est de la haine.

Mais, si cette loi est observée, nous verrons grandir de plus en plus la prospérité des nations, car si la liberté, qui est féconde pour le bien a ses périls, l'amour, l'amour de Dieu, inspirant l'amour de l'homme, est assez fort pour guérir toutes les plaies, pour triompher de tous les obstacles, pour apaiser tous les conflits.

Si donc nous voulons que notre liberté moderne soit bonne dans les résultats qu'elle produira, et féconde pour le bien, il nous faut nous efforcer d'établir en nous-mêmes d'abord et ensuite dans nos sociétés le règne de Dieu : *Instaurare omnia in Christo.*

Nous avons vu l'égoïsme qui tue. Eh bien ! en présence de notre jeune liberté, si nous voulons qu'elle soit viable, si nous voulons qu'elle vive, appelons de tous nos vœux, et ce qui est mieux, de nos prières, de nos exemples, de nos encouragements, l'amour qui sauve.

Gilbert Boucaud.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. Les *Biblische Studien*, édités par le professeur O. Bardenhewer, continuent à publier des études exégétiques d'une véritable valeur scientifique. On en jugera par la brève analyse de celles qui sont contenues dans le XIVe volume. La première : *Le retour du Christ d'après les épîtres pauliniennes* (1), a été écrite par le Dr F. Tillmann, privatdozent à l'Université de Bonn. L'auteur rassemble d'abord les matériaux de son exposé dans les épîtres pauliniennes, puis il détermine le sens qu'ont les termes « le monde présent » et « le monde à venir ». Il aborde alors le problème capital de la date de la parousie et pose nettement la question de savoir si l'apôtre a cru qu'il serait encore vivant, lors du retour du Christ. Il examine avec soin les passages des épîtres aux Thessaloniciens et de la première épître aux Corinthiens où saint Paul parle de la parousie du Seigneur. Il conclut que dans ces épîtres l'apôtre affirme qu'elle aura lieu de son vivant. Mais, dans la seconde épître aux Corinthiens, V, 1-10, saint Paul admet la possibilité de sa mort avant le retour du Christ. Le Dr Tillmann a prévu que l'on serait étonné qu'il ait cru que l'apôtre avait affirmé un fait erroné. Il fait observer que d'autres auteurs catholiques avant lui ont soutenu la même opinion

(1) *Die Wiederkunft Christi nach den paulinischen Briefen* ; in-8°, VIII, 205 pp. Freiburg, Herder. 1909. 6 fr. 85.

et que d'ailleurs, sur ce point, saint Paul parlait en son nom personnel et non comme organe de la révélation, puisque Notre-Seigneur avait toujours refusé de préciser la date de son retour. Saint Paul ne pouvait faire que des conjectures et ceci nous explique pourquoi il a varié dans ses affirmations. Cette théorie nous paraît dangereuse, car elle aboutit à affirmer que l'apôtre s'est trompé dans une question qui, si elle n'est pas dogmatique, est au moins connexe au dogme. Elle offre d'ailleurs plusieurs difficultés exégétiques.

Le Dr Tillmann détermine ensuite les signes avant-coureurs de la parousie : la conversion des Gentils et d'Israël, l'apostasie et l'Antechrist. Il croit que ce qui retient celui-ci c'est que la conversion des Gentils et le retour d'Israël ne sont pas encore arrivés. Il décrit alors la manière dont se passera la parousie, ainsi que le jugement général qui en est le but, et enfin montre les rapports qui existent entre la parousie et la résurrection des morts. Il examine la question de savoir si saint Paul a connu seulement la résurrection des justes.

L'apôtre, à vrai dire, ne parle que de celle-ci, parce que pour lui la résurrection doit transformer le corps psychique en corps pneumatique, c'est-à-dire, animé par l'esprit de Dieu, opération qui ne peut avoir lieu que pour les justes, mais il ne devait pas ignorer que les méchants reviendront à la vie, puisqu'ils doivent être jugés. N'affirme-t-il pas cette résurrection des méchants quand il déclare que la mort sera vaincue? C'était d'ailleurs l'enseignement de Jésus et Paul ne pouvait l'ignorer. Nous n'insisterons pas sur l'intérêt de ce travail où tant de questions importantes ont été traitées, sinon résolues. Le Dr Tillmann les expose avec netteté et d'après les meilleures méthodes exégétiques.

La seconde étude de ce volume : *L'auteur des discours d'Éliou, Job*, XXXII-XXXVII, a été écrite par le Dr Wenzel Posselt (1). Il examine la question que pose la teneur générale de ces discours pour les idées et pour la langue, en comparaison avec

(1) *Der Verfasser der Eliu-Reden, Job*, XXXII-XXXVII, eine kritische Untersuchung, in-8°, XI, 112 pp. Freiburg, Herder, 1909. 3 fr. 75.

le reste du livre. Il faut reconnaître qu'ils s'insèrent difficilement dans le reste du livre, surtout à cause de la solution, qui y est donnée du problème dont Job cherche la réponse : Pourquoi le Juste souffre-t-il, tandis que le méchant est heureux? Le Dr Posselt croit à l'identité d'auteur pour l'ensemble du livre et prouve sa thèse à l'aide de raisons qui nous ont paru quelquefois bien subtiles.

Dans la troisième, le Dr Dennefeld étudie le « *Canon de l'Ancien Testament dans l'école d'Antioche* (1). Il passe en revue les témoignages des docteurs d'Antioche depuis Lucien jusqu'à Cosmas Indicopleustes et Nestorius, et conclut que le canon de l'Ancien Testament de cette école renfermait les livres proto et deutéro-canoniques avec le 3e livre d'Esdras et le 3e des Macchabées. Théodore de Mopsueste fait exception.

La quatrième étude est consacrée par le Dr Mader à l'exposé d'une question fort intéressante : *Les sacrifices humains chez les anciens Hébreux et chez les peuples voisins* (2). Dans la première partie de son travail, il examine tous les textes qui parlent des sacrifices humains chez les peuples voisins d'Israël et fait ressortir le rapport qu'ont ceux-ci avec le culte de Moloch ; c'est en Egypte que, d'après lui, il faudrait chercher l'origine de ce culte, conclusion qui nous paraît bien hasardée. Son origine chananéenne paraît plus plausible. Dans la deuxième, il étudie les sacrifices humains chez les Hébreux et leur rapport avec le culte de Moloch. Il prouve que jamais les sacrifices humains n'ont été en Israël associés au culte légitime de Iahvé. Celui-ci n'a pas ordonné le sacrifice des enfants lorsqu'il a dit : Tu me donneras le premier-né de tes fils. On a mal compris cette ordonnance. Enfin, il établit le caractère idolâtrique des sacrifices humains, mentionnés dans l'histoire d'Israël. Cette seconde partie est excellente de tous points.

(1) *Der alttestamentliche Kanon der Antiochenischen Schule;* in-8, VI, 99 pp. Freiburg, Herder, 1909. 3 fr. 10.

(2) *Die Menschenopfer der alten Hebräer und der benachbarten Völker;* in-8o, XIX, 188 pp. Freiburg, Herder, 1909. 6 fr. 85.

II. Dans la collection *Biblische Zeitfragen* (1), sont traitées les questions bibliques les plus discutées de nos jours ; elles le sont avec impartialité, science et critique. Les auteurs écrivant pour le grand public n'entrent dans aucun détail d'érudition et résument tout ce que l'on peut dire de positif sur chacune d'elles. Nous n'avons pas à analyser longuement ces essais; il suffira d'en donner les titres et d'y joindre quelques indications sur le sujet traité.

Cahier I, le Dr J. Döller (2) nous dit ce qu'on sait sur la patrie d'Abraham et sur l'état social de son temps ; il raconte son départ et ses voyages dans le pays de Chanaan, en Egypte, son alliance avec Dieu, le sacrifice d'Isaac et ses dernières années.

Cah. II. Le De Dausch étudie l'authenticité et la valeur historique du IVe évangile (3), après avoir établi rapidement les positions des critiques qui nient l'une et l'autre.

Cah. III et VII, le Dr J. Nikel (4) examine l'Ancien Testament à la lumière des recherches sur l'ancien Orient en s'attachant d'abord aux premiers récits de la Genèse, puis à Moïse et à son œuvre.

Cah. IV, le Dr I. Rohr (5) défend la valeur historique de l'évangile de saint Marc contre les attaques de Wrede, Wellhausen et Loisy.

Cah. V et VI, le Dr Fr. Maier (6) étudie le caractère général des épîtres pauliniennes, leurs dates de composition et toutes les questions d'introduction qui se posent à propos des dix premières épîtres. Il n'est pas parlé des épîtres pastorales et de l'épître aux Hébreux.

(1) *Biblische Zeitfragen*, herausgegeben von Dr J. Nikel und Dr I. Rohr ; 2e année, 12 cahiers. Münster, Aschendorff, 1909. 6 fr. 65. Les cahiers peuvent être achetés séparément.

(2) *Abraham und seine Zeit* ; in-8o, 54 pp. o fr. 7 .

(3) *Das Johannesevangelium* ; in-8o, 45 pp. o fr. 70.

(4) *Das Alte Testament* im Lichte der altorientalischen Forschungen. I Die biblische Urgeschichte, 54 pp. o fr. 70. — II. Moses und sein Werk, 32 pp. o fr. 60.

(5) *Die Glaubwürdigkeit des Markusevangeliums*, 46 pp. o fr. 70.

(6) *Die Briefe Pauli*, 79 pp. 1 fr. 25.

Cah. VIII et IX, le Dr X. Pölzl fait ressortir l'authenticité de l'Evangile de saint Matthieu (1) par le témoignage des premiers écrivains ecclésiastiques, Papias, saint Irénée et par l'examen interne de l'évangile ; il en détermine la date de composition.

Cah. X, le Dr F. Feldmann (2) étudie les prophéties sur le Serviteur de Dieu dans Isaïe ; *Cah.* XI, le Dr S. Euringer (3) examine la chronologie des temps primitifs dans la Bible et *Cah.* XII, le Dr J. Hehn (4) parle du Sabbat chez les Israélites.

III. Le travail du Dr B. Bonkamp sur « *La question des Évangiles* » est une étude sur le problème synoptique. Il examine d'abord le témoignage le plus ancien que nous possédons sur l'Evangile de saint Matthieu, à savoir celui de Papias, d'où il déduit que le recueil araméen de saint Matthieu contenait non seulement des sentences, mais aussi des récits. Il compare ensuite les évangiles de saint Matthieu et de saint Luc, et de l'étude de celui de saint Marc il conclut contrairement à l'opinion de nombreux critiques contemporains qu'il est le moins ancien des trois synoptiques. L'auteur a connu la source particulière qu'a utilisée le troisième évangéliste. Le dernier chapitre du travail est consacré à la chronologie des synoptiques. L'auteur adopte l'opinion que la vie publique de Jésus aurait duré un an (5).

Constatons que le Dr Bonkamp soutient avec les meilleurs arguments les hypothèses qu'il présente.

IV. Le Dr Wendling est persuadé que l'Evangile de saint Marc a été composé à l'aide de sources différentes, et il essaie de répartir le contenu de cet Evangile entre les diverses sources qu'il a reconnues en comparant minutieusement les sections de l'écrit les unes avec les autres, et même les passages

(1) *Das Matthäusevangelium*, 59 pp. 1 fr. 25.

(2) *Die Weissagungen über den Gottesknecht im Buche Jesaias*, 43 pp. 0 fr. 70.

(3) *Die Chronologie der biblischen Urgeschichte*, Gen. v et xi; 36 pp. 0 fr. 60.

(4) *Der israelitische Sabbath;* 36 pp. 0 fr. 60.

(5) *Zur Evangelienfrage ;* in-8°, iv, 82 pp. Münster, Aschendorff, 1909. 2 fr. 85.

d'une même section. Pour aboutir à un résultat, il suffit de déterminer les caractères généraux de divers documents, et ensuite répartir entre eux les sections ou les passages qui représentent le mieux ces caractères.

Dans un premier travail (1) le D[r] Wendling avait opéré ce découpage du second évangile en essayant de le justifier en quelques pages ; dans un second (2) il présente dans le détail les preuves de son hypothèse. En voici un bref exposé. Il distingue d'abord un écrivain primitif, M^1, à qui seraient dues les sections les plus caractéristiques de cet évangile, telles que celles où sont racontés le premier séjour de Jésus à Capharnaüm, le voyage vers le nord de la Galilée, vers Jérusalem, la prédiction de la destruction du temple, les épisodes principaux de la Passion et de la mort de Jésus. C'est autour de ces récits primitifs, dus peut-être à l'apôtre saint Pierre que s'est aggloméré le texte de l'évangile. Un second rédacteur, M^2, avait intercalé dans la trame primitive d'autres récits, très anciens aussi : la guérison du démoniaque de Gadara, de la fille de Jaïr, la décapitation de Jean-Baptiste, l'entrée triomphale à Jérusalem, etc. C'est à lui qu'on doit ces détails pittoresques et quelquefois redondants, répartis un peu partout dans l'évangile. Vient enfin un rédacteur dernier, R, d'époque plus tardive, qui a introduit dans ces récits les réflexions dogmatiques et les doctrines de son temps, C'est lui qui a imprimé à cet évangile sa couleur paulinienne, comme, par exemple, au ch. VI, la scène à Nazareth, qui justifie et symbolise le rejet de la nation juive, ou au ch. IV, l'endurcissement du peuple juif par les paraboles. Il a retouché un grand nombre de passages et y a fait des additions.

On comprend que nous n'essayons pas d'entrer dans l'exposé détaillé de cette hypothèse. Nous croyons que l'auteur, qui se montre très subtil, a beaucoup exagéré des constatations justes dans leur généralité et surtout qu'il en a tiré des

(1) *Ur-Marcus.* Versuch einer Wiederherstellung der ältesten Mitteilungen über das Leben Jesu; in-8°, 73 pp. Tübingen, Mohr, 1905. 1 fr. 80.

(2) *Die Entstehung des Marcus-Evangeliums.* Philologische Untersuchungen; grand in-8°, VI, 246 pp. Tübingen, Mohr, 1908, 10 fr.

conséquences qu'elles ne comportaient pas. L'évangile de saint Marc reproduit une catéchèse primitive, celle de saint Pierre, à laquelle furent ajoutés des récits provenant d'autres catéchèses ; le tout fut aggloméré par le disciple de l'apôtre Pierre. C'est une hypothèse admissible ; quant à faire le départ de chacune de ces parties, c'est ce qui nous paraît difficile. Et surtout ce que nous n'admettrons pas, c'est qu'un dernier rédacteur ait changé le caractère primitif des récits ou des paroles du Seigneur.

V. M. G.-H. Rendall discute à nouveau le problème critique que soulève la seconde épître de saint Paul aux Corinthiens (1). Dans la première partie de cette épître, l'apôtre parle avec calme à ses lecteurs, il leur fait presque des excuses ; puis il leur recommande la collecte pour les pauvres de Jérusalem. Il semble que l'épître est terminée. Alors, au ch. X, il parle avec rudesse à ses lecteurs, il les traite en adversaires. On a supposé que nous avions là deux épîtres différentes de saint Paul et même que la seconde partie de la IIe épître aux Corinthiens aurait été écrite la première. C'est l'opinion qu'adopte M. Rendall. D'après lui, l'apôtre aurait écrit d'Ephèse une première lettre, actuellement perdue ; un an plus tard, en avril 54, il écrivit une seconde lettre qui est notre première épître aux Corinthiens ; puis l'année suivante, il alla à Corinthe et peu satisfait de l'attitude d'une partie de la communauté de cette ville, de retour à Ephèse, il écrivit une troisième lettre, que nous avons dans les ch. X-XIII de la seconde épître aux Corinthiens. Enfin, étant parti d'Ephèse, il rencontra à Philippes son disciple Tite, qui lui donna de meilleures nouvelles sur les dispositions à son égard des chrétiens de Corinthe. Il écrivit alors une quatrième lettre que nous avons dans les ch. I-IX de la seconde épître aux Corinthiens.

Nous reconnaissons que M. Rendall a présenté les meilleurs arguments pour justifier l'hypothèse qu'il adopte. Les choses s'arrangent bien et naturellement et il semble qu'elles

(1) *The Epistles of St Paul to the Corinthians.* A study personal and historical of the date and composition of the Epistles ; in-8°, 117 pp. London, Macmillan, 1909.

ont dû se passer ainsi. Mais il n'est pas impossible d'expliquer autrement la teneur si différente des deux parties de la seconde épître aux Corinthiens. Remarquons d'ailleurs que l'hypothèse que soutient M. Rendall n'attaque en rien l'origine paulinienne de l'épître.

VI. Le travail (1) du Dr Paul Ewald sur l'épître de saint Paul aux Philippiens fait partie du Commentaire du Nouveau Testament édité par le Dr Th. Zahn, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois aux lecteurs de l'*Université catholique*. Dans l'introduction, l'auteur étudie la communauté chrétienne de Philippes, le lieu de composition de la lettre, plus probablement Rome que Césarée. Elle a été écrite après les épîtres aux Ephésiens, aux Colossiens et à Philémon, probablement pendant l'été de l'an 63. Elle est indubitablement paulinienne.

Le commentaire est très abondant et témoigne d'une connaissance très approfondie des travaux antérieurs depuis les anciens auteurs ecclésiastiques jusqu'à nos jours. Le fameux passage, II, 5-8, a reçu tout le développement nécessaire et l'on sait qu'il est difficile d'en expliquer plusieurs expressions.

VII. Le Commentaire sur les épîtres catholiques qu'a publié l'année dernière M. Camerlynck (2) est une refonte de l'œuvre de M. Van Steenkiste. Déjà, dans une précédente édition, il avait complété le travail de celui-ci. Tel qu'il est actuellement, il ne sera pas exagéré de dire que c'est un ouvrage presque entièrement nouveau. Les Introductions à chaque épître sont complètement nouvelles. Voici quelques-unes des propositions qui y sont prises. Jacques, évêque de Jérusalem, frère de Jésus, est l'auteur de l'épître qui porte son nom. Il est probable mais non certain qu'il est le même que Jacques, l'apôtre, fils d'Alphée. Il n'était pas frère utérin du Seigneur, mais on ne peut dire comment il était parent avec celui-ci. Saint Jacques a

(1) *Der Brief des Paulus an die Philipper* ausgelegt von P. EWALD, in-8°, 220 pp. Leipzig, Böhme, 1908. 5 fr. 65.

(2) *Commentarius in Epistolas catholicas.* Editio quinta denuo emendata et notabiliter adaucta ; in-8°, 299 pp. Brugis, Beyaert, 1909. 3 fr. 50.



écrit son épître, probablement vers l'an 47, aux judéo-chrétiens, vivant en dehors de la Palestine.

Saint Pierre est mort évêque de Rome et dans cette ville en l'an 64 (65). Il s'est probablement servi de Silvanus pour écrire sa première épître, vers l'an 63-64. Quant à la seconde épître, on ne peut prouver avec certitude qu'elle est l'œuvre de saint Pierre; cependant il est probable qu'elle l'est. Elle a dû être écrite à Rome, peu après la première. Elle dépend de l'épître de Jude, ce que l'on croit d'ordinaire, mais n'est pas certain.

Saint Jean, l'apôtre, fils de Zébédée, est l'auteur des trois épîtres qui portent son nom. L'authenticité du verset des trois témoins est discutée dans le détail. La conclusion est qu'il est d'origine espagnole et que Priscillien est un des premiers écrivains qui le rapportent, mais sous une forme hérétique.

Saint Jude était le frère de saint Jacques, évêque de Jérusalem ; rien de sérieux ne s'oppose à ce qu'il ait été apôtre. Il a dû écrire un peu avant l'an 64 (65), probablement en Palestine. Il a cité une prophétie qu'il attribue à Enoch. Or, cette prophétie provient d'un écrit apocryphe, mais cette fausse attribution n'attaque en rien l'inspiration de l'épître de Jude, car en la faisant l'auteur a parlé suivant l'usage du temps et n'a pas voulu authentiquer cette citation. Van Noort, dans son ouvrage : *Tractatus de fontibus revelationis necnon de fide divina*, a bien établi les principes : Finis Dei inspirantis sacram Scripturam non erat quam maximam quarumlibet veritatum summam hominibus communicare, sed docere religionem : quae secundum se religiosa non sunt, nonnisi propter veritatem religiosam tradendam inspirata existunt. Hinc minime necessarium fuit, hagiographos divinitus edoceri de rebus profanis, physicis, literariis, quas aliqua ratione tangebant, potuerunt de eis aeque imperfecte, imo false sentire ac ceteri ejusdem aetatis homines, dummodo *a formali judicio erroneo* de iis in Scriptura proferendo praeservarentur.

Nous n'avons que des éloges à faire sur le commentaire critique et doctrinal qui accompagne le texte latin, d'après la Vulgate, des épîtres catholiques. Il est bien adapté à l'enseignement, précis, clair, substantiel. Le travail tout entier est traité

d'après les meilleures méthodes critiques ; il est appuyé sur un apparat bibliographique considérable qui n'a laissé de côté aucun des ouvrages qui pouvaient fournir un apport utile :

Nous ne craignons pas d'affirmer que ce travail est le meilleur que nous connaissions sur les épîtres catholiques et nous le recommandons aux jeunes étudiants.

VIII. Le travail du Dr Hort sur l'épître de saint Jacques était resté inachevé ; il vient d'être publié d'après les notes (1) de l'auteur, sans qu'il ait reçu de celui-ci sa forme définitive. Tel qu'il est, il reste néanmoins très précieux pour l'abondance et la précision des renseignements qu'il nous donne, surtout au point de vue philologique. Le commentaire est complet jusqu'au ch. IV, 7 ; il manque donc seulement la fin de l'épître IV, 8-V, 20.

Dans l'introduction, le Dr Hort étudie d'abord la question de l'auteur de l'épître. Après avoir exclu les autres Jacques, nommés dans le Nouveau Testament, il établit que l'auteur c'est Jacques le Juste, évêque de Jérusalem, frère du Seigneur, qui ne fut pas un des douze apôtres. Tant que Jésus fut vivant il ne crut pas à sa messianité, mais il devint croyant peu après la mort de celui-ci, à la suite probablement d'une apparition particulière qu'il en eut. Il était appelé frère du Seigneur, non pas qu'il fût son frère utérin ou son cousin, mais parce qu'il était le fils de Joseph, le père putatif de Jésus.

Saint Jacques n'a pas écrit son épître pour répondre à saint Paul, mais plutôt pour corriger les mauvaises interprétations que l'on faisait de certaines paroles de l'apôtre ; c'est contre elles qu'il s'élève. Il a dû écrire, par conséquent, après l'épître aux Romains, donc vers l'an 60, dans les dernières années de sa vie.

L'épître de saint Jacques a été connue dès la fin du Ier siècle, mais n'a pas été reconnue comme canonique dès ce moment-là. Voici les conclusions que dégage le Dr Hort d'un examen attentif de la littérature chrétienne primitive. Elle fut connue

(1) *The Epistle of St James.* The greek Text with introduction, commentary and additional notes ; in-8°, XXIII, 119 pp. London, Macmillan, 1909. 6 fr. 25.

à Rome dès les temps anciens, et utilisée à Alexandrie par Clément, Origène et Denys, mais sans qu'on lui attribuât une autorité divine. Elle était dans le canon de l'Eglise syrienne, mais n'a laissé aucune trace dans l'Eglise du nord de l'Afrique. Elle était rangée par Eusèbe dans la classe des antilégomènes, c'est-à-dire parmi les livres acceptés par quelques Eglises, mais non par toutes. Acceptée par saint Jérôme et par saint Augustin, elle fut dès lors regardée comme canonique en Occident et aussi en Orient, sauf par Théodore de Mopsuete et les écrivains ses disciples.

IX. Nous avons déjà parlé aux lecteurs de l'*Université Catholique* de l'édition critique du Nouveau Testament que prépare le baron von Soden, et des collations de textes entreprises pour l'établissement du texte. L'examen de la version africaine du Nouveau Testament avait été confiée à M. Hans von Soden, fils du précédent, et c'est son travail qu'il nous a donné l'année dernière. Il s'agissait de rétablir la version latine primitive telle qu'elle avait été en usage en Afrique dès son origine. On ne pouvait espérer la retrouver dans les œuvres de Tertullien, car celui-ci cite assez librement les textes et, de plus, il traduit souvent lui-même le texte grec. Saint Cyprien offrait un terrain plus fixe. Il cite très littéralement le texte biblique et s'il le modifie quelquefois, c'est pour le corriger au point de vue grammatical. M. Von Soden vient de constater à nouveau ces conclusions en les étayant par des exemples qui les établissent d'une façon définitive.

Il restitue ensuite le texte africain du Nouveau Testament en comparant les passages que nous en avons dans les œuvres authentiques de saint Cyprien et quelques-uns des traités qui lui ont été faussement attribués avec les manuscrits vieux latins, Bobbiensis, Palatinus et Floriacensis. De cette comparaison, il déduit un texte latin du Nouveau Testament, tel qu'il existait en Afrique dans la première moitié du IIIe siècle.

(1) *Das lateinische Neue Testament in Afrika zur Zeit Cyprians* nach Bibelhandschriften und Väterzeugnissen, herausgegeben von Hans Freiherr VON SODEN ; in-8°, x, 663 pp. Leipzig, Hinrichs, 1909. 25 fr. Ce travail forme le 3e volume de la 3e série des Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur.

Il n'est complet que pour les évangiles ; pour les autres livres on n'a que des fragments assez considérables. La reconstruction porte sur les cinq huitièmes du Nouveau Testament. On remarquera qu'on n'a aucun fragment de l'épître aux Hébreux, de l'épître à Philémon, de l'épître de saint Jacques et de la troisième épître de saint Jean.

Il nous est impossible d'entrer dans le détail des constatations textuelles qu'a faites M. Von Soden dans le cours de son savant travail, nous devons nous en tenir à résumer les conclusions qui s'en dégagent. La version latine africaine est une version complètement indépendante et non une recension de la version qui se retrouve dans les manuscrits de l'Itala ou de celle qui a servi à saint Jérôme à établir la Vulgate. La version africaine est la plus ancienne traduction latine du Nouveau Testament ; elle est antérieure à saint Cyprien et a dû être faite lors de l'introduction du christianisme en Afrique ; les évangiles furent traduits les premiers. Cette traduction suit de très près le texte grec, de sorte qu'elle sera très utile comme témoin de ce texte. Les variantes que l'on relève entre la version latine africaine et l'européenne ne proviennent pas de ce que le texte grec qui leur sert de base était différent, mais de ce qu'il y eut correction et assimilation du texte africain au texte européen. On voit l'adaptation qui se fait de l'une à l'autre quand on compare le texte cyprianique, purement africain, avec celui du Palatinus, sensiblement européanisé. La liste des livres du Nouveau Testament n'était pas identique chez tous les représentants du texte africain. On sera étonné que saint Cyprien n'ait cité aucun passage de l'épître aux Hébreux ; il devait la connaître puisque Tertullien en a parlé en l'attribuant, il est vrai, à Barnabé. Il est probable que saint Cyprien ne la regardait pas comme canonique.

Nous n'avons pas à insister sur l'importance de ce travail de M. von Soden pour l'établissement de la version latine africaine du Nouveau Testament ; elle sera un apport prépondérant pour la reconstruction de la version latine préhiéronymienne, laquelle sera possible lorsqu'on aura déterminé la version latine utilisée à la même époque par les écrivains de la Gaule et de Rome.

X. Les citations qu'ont faites du texte du Nouveau Testament les écrivains ecclésiastiques sont très importantes pour l'établissement de ce texte, car elles sont datées et l'on en connaît le pays d'origine. On ne peut cependant les utiliser, telles qu'elles nous sont données dans les éditions anciennes des Pères de l'Eglise, parce que souvent les textes cités ont été conformés au texte accepté au temps de la publication de ces éditions. Et même, dans le manuscrit, on constate aussi qu'il a été fait une revision analogue. Est-il donc impossible de retrouver les textes qu'a cités un écrivain ecclésiastique et, par conséquent, de savoir à quelle famille de manuscrits du Nouveau Testament son texte se rattache ? Le travail que le Dr Hautsch vient de publier sur les citations évangéliques d'Origène prouve que l'on peut arriver à quelques résultats sur cette question. Il a examiné toutes les citations qu'Origène a faites du texte des évangiles, sauf celles qu'avait déjà relevées Tischendorf dans sa huitième édition du Nouveau Testament, et il a abouti aux conclusions suivantes (1).

Pour rétablir le texte évangélique d'Origène, il faut étudier les passages où cet écrivain explique ou paraphrase un texte et s'en tenir à celui que représente son explication, car le texte tel qu'il est cité dans nos éditions, ne cadre pas toujours avec le commentaire qu'il en donne. C'est dans ces passages qu'Origène cite les textes littéralement et d'une façon critique. Lorsqu'il fait des citations en passant, il cite de mémoire, fait souvent des mélanges de textes et ne cite pas toujours le même texte de la même façon. Origène n'a pas établi un texte critique du Nouveau Testament comme il l'avait fait pour l'Ancien.

Le travail du Dr Hautsch sera très précieux pour déterminer la position textuelle d'Origène ; il n'est pas cependant définitif, puisque l'auteur n'a étudié qu'une partie des textes évangéliques cités par cet écrivain.

XI. Le Dr C. Gregory a publié l'année dernière le 3e volume

(1) *Die Evangelienzitate des Origenes*; in 8°, IV, 169 pp., Leipzig, Hinrichs, 1909, 6 fr. 80. Fait partie des *Texte und Untersuchungen*, 3e série, 4e vol., 2e cahier.

de son travail sur la critique textuelle du Nouveau Testament. D'après son plan, il devait terminer son ouvrage par une étude sur la pratique de la critique textuelle et par un traitement sommaire du texte néotestamentaire ; mais ce travail, dit-il, ne peut plus être fait maintenant. Il faut attendre que les matériaux du texte qu'a rassemblés von Soden soient publiés. Il se contente donc de nous donner quelques observations sur les différentes classes de textes du Nouveau Testament, sur le texte primitif, sur les modifications qu'on lui a fait subir, sur le texte qui devint officiel ; il termine par quelques règles pour le choix des variantes (1).

Le gros du volume est rempli par les additions qu'ont apportées à la nomenclature des manuscrits et des fragments du Nouveau Testament les découvertes récentes, par divers index pour les abréviations, pour les personnes et les choses citées, par un raccord de sa propre numérotation des manuscrits avec celle de von Soden, par l'indication des bibliothèques qui contiennent les manuscrits du Nouveau Testament avec renvoi aux pages où il en est parlé.

Ce travail du Dr Gregory sera très précieux pour les spécialistes qui y trouveront rassemblées toutes les indications dont ils pourront avoir besoin pour l'étude des textes néotestamentaires. Nous regrettons seulement de n'avoir ici que des matériaux, au lieu d'un exposé sur les méthodes et les principes de la critique textuelle. Espérons que le Dr Gregory nous donnera un jour ce travail.

XII. Par la publication de l'Evangéliaire de Saint-Gatien (2) à Tours, M. J.-M. Heer fournit un apport de valeur à l'étude critique de la version latine du Nouveau Testament. Cet Evangéliaire reproduit un texte de la Vulgate, dans sa forme irlandaise, et a conservé des variantes préhiéronymiennes de

(1) *Textkritik des Neuen Testamentes*, IIIer Band, in-8, XII, 995-1486 pp. Leipzig, Hinrichs, 1909. 15 fr. Les trois volumes : 45 fr.

(2) *Euangelium Gatianum*. Quattuor Euangelia latine translata ex codice monasterii s. Gatiani Turonensis (Paris, bibl. n. acqu. nr. 1587) primum edidit uariis aliorum codicum lectionibus inlustrauit de uera indole disseruit Joseph Michael HEER. Cum tabula autotypica. gr. 8° (LXIV u. 188) Friburgi Brisgoviae 1910, Herder. 17 fr. 50.

type africain. Son texte se rapproche sur quelques points des vieilles versions syriaques. L'auteur a fait ressortir avec beaucoup de soin, dans son Introduction, cette position de l'Evangéliaire de Saint-Gatien par rapport à la version latine avant et après saint Jérôme. Là est l'intérêt de sa publication.

XIII. Le nº VIII des *Horae semiticae* qu'a publié l'année dernière Mme A. Smith Lewis contient des fragments considérables de la version syro-palestinienne du Nouveau Testament. On ne connaissait de cette version que des morceaux détachés et l'Evangeliarium Hierosolymitanum, qu'a publié le comte Erizzo, dont les manuscrits étaient beaucoup moins anciens que celui de Mme Smith, qui daterait du VIe siècle. Ce manuscrit contient, outre des passages de saint Matthieu déjà connus, de nombreux passages des autres évangélistes, des épîtres de saint Paul, de l'épître aux Hébreux, de la 2e épître de saint Pierre et de la première épître de saint Jean, des parties de l'Ancien Testament et des fragments grecs des évangiles de saint Matthieu et de saint Jean (1).

L'importance de cette publication ressort de ce fait que la langue de cette version est celle qu'ont parlée Notre-Seigneur et les apôtres, à savoir le dialecte araméen de la Galilée. Elle a dû être faite au IVe siècle d'après le texte grec. Ces nouveaux textes syro-palestiniens rendront de grands services aux syriacisants, surtout en leur fournissant de nouveaux matériaux pour l'étude de l'araméen chrétien de Palestine dont on ne possède qu'un nombre restreint de spécimens.

XIV. Nous avons présenté aux lecteurs de l'*Université catholique*, l'ouvrage du P. Zapletal « Hermeneutica biblica » (2), lors de la publication de la 1re édition, et nous en avons dit tout le bien que nous en pensions. Le travail a été très apprécié, puisqu'une seconde édition a été bientôt rendue néces-

(1) Horae Semiticae, Nº VIII. *Codex Climaci rescriptus.* Fragments of sixth century palestinian Syriac Texts of the Gospels, of the Acts of the Apostels and of St Paul's Epistles. Also fragments of an early palestinian Lectionary of the Old Testament, etc., transcribed and edited by Agnes Smith Lewis, with seven facsimiles ; in-4º, XXI, 201 pp. Cambridge, at the University Press, 1909. 13 fr. 10.

(2) *Hermeneutica biblica.* Editio altera emendata ; in-8º, X, 197 pp. Friburgi Helvetiorum, sumptibus bibliopolae Universitatis, 1908.

saire. L'auteur l'a donnée l'année dernière et a corrigé les quelques fautes qui s'étaient glissées dans la première. Nous répéterons ce que nous avons déjà dit : Par la précision la netteté et la clarté de l'exposé ce travail est un très bon livre d'enseignement.

XV. Il y eut au IIe siècle de l'ère chrétienne une abondante éclosion d'écrits apocryphes, les uns essayant de compléter ce que les évangiles canoniques nous apprenaient de la vie du Seigneur, les autres, racontant la vie et la carrière missionnaire des apôtres, trop peu développées, au gré de l'imagination populaire dans les Actes authentiques. Ce fut un véritable débordement d'histoires extraordinaires, où les miracles, guérisons, résurrections des morts, les visions, les voix du ciel, les tremblements de terre, les bêtes sauvages, les démons, les magiciens, les voyages en des pays inconnus, se rencontrent à chaque page. Le Seigneur est présenté sous toutes les formes, comme un jeune homme, comme un marin, comme un berger, comme un apôtre. La plupart de ces Actes apocryphes ont une origine gnostique et avaient pour but de répandre les idées de cette secte aux formes variées. Ces légendes eurent tant de succès que des écrivains catholiques jugèrent nécessaire de les dégager de leurs éléments hérétiques et d'en donner des éditions orthodoxes. Ce sont celles qui nous ont été conservées.

Voilà ce que M. B. Pick (1) nous explique dans l'introduction à son ouvrage : les Actes apocryphes. Il nous dit ensuite ce que l'on sait sur les origines des Actes de Pierre, de Paul, de Jean, d'André et de Thomas ; il relève les traces qu'ils ont laissées dans la littérature chrétienne et en donne une bonne traduction anglaise. Il n'y a pas à chercher dans ces Actes aucun fait historique ; ce ne sont que légendes et inventions. Ils pourront cependant servir à nous faire connaître quelques détails de la vie liturgique au IIe siècle et à rendre témoignage aux écrits néotestamentaires par les nombreuses citations

(1) *The apocryphal Acts of Paul, Peter, John, Andrew and Thomas* by Bernhard PICK, in 8°, XIV, 376 pp. Chicago, The Open Court Publishing Company, 1909, 6 fr. 25.

qu'ils en donnent. La lecture en est d'ailleurs fort intéressante et cela d'autant plus que nous trouvons là des légendes qui se sont perpétuées dans l'imagination populaire. Ils sont utiles aussi, comme effet de contraste, par la différence qu'ils font éclater aux yeux entre eux et nos livres canoniques. On peut dire qu'ils sont apologétiques à leur manière. Constatons que M. Pick s'est bien acquitté de la tâche qu'il s'était imposée et qu'il l'a conduite d'après les meilleures méthodes scientifiques. A ses excellentes introductions il a ajouté une abondante bibliographie et des notes où sont relevées toutes les variantes des textes.

XVI. Nous avons parlé à nos lecteurs du *Dictionnaire grec-allemand des écrits du Nouveau Testament et de la littérature chrétienne primitive*, quand il a commencé à paraître ; il vient d'être achevé et l'on peut actuellement se rendre exactement compte de sa valeur. Le Dr E. Preuschen s'est bien acquitté de la tâche qu'il s'était imposée; il a catalogué et expliqué en termes précis tous les termes que l'on trouve dans le Nouveau Testament, dans les Pères apostoliques, dans les fragments extra-canoniques qu'il a publiés lui-même dans ses *Antilegomena*. Il donne très exactement les significations diverses de chaque mot dans tous les passages où il est employé, en indiquant la référence, de sorte que le Dictionnaire peut, pour la plupart des mots, servir de concordance. Il cite le terme hébreu quand le mot a été employé dans la Bible grecque et il renvoie le lecteur aux travaux spéciaux quand un terme présente des particularités qui méritent d'être étudiées. De parti-pris, il n'a pas relevé l'usage que les inscriptions et les papyrus ont fait de certains termes ; il a craint d'être entraîné trop loin et de dépasser le but qu'il voulait atteindre, à savoir donner aux étudiants un instrument de travail, maniable, complet, sans surcharges. Il a visé surtout à la concision et a laissé de côté ce qui pouvait paraître superflu ou ne serait utile qu'aux spécialistes qui trouveront ailleurs ce qui peut manquer à ce Dictionnaire. On pourrait relever quelques inadvertances ou oublis dans la disposition des mots; quelques-uns ne sont pas à leur place alphabétique. Ceci ne nuit en rien à la valeur scientifique de ce travail, qui est vraiment de

tout premier ordre. Nous le recommandons à tous ceux qui étudient le Nouveau Testament ; ils y trouveront une masse énorme de renseignements qui leur seront de la plus grande utilité. La vue de ce beau Dictionnaire nous fait regretter une fois de plus que nous n'ayons en français aucun travail analogue ; nous n'avons pas même une bonne Grammaire du grec du Nouveau Testament (1).

XVII. Les lecteurs de l'*Université catholique* connaissent l'ouvrage du Dr Deissmann : *Lumière venant de l'Orient ;* ils savent son importance capitale pour l'étude philologique, littéraire et même doctrinale du Nouveau Testament. Une seconde édition en a été publiée l'année dernière. Nous n'en parlerons pas en détail, puisque les résultats de l'enquête n'ont pas été changés et que le travail de revision a porté seulement sur des corrections et quelques additions, relevant les découvertes récentes de papyrus ou d'inscriptions (2).

Le Dr Deissmann nous apprend, dans un avant-propos, qu'il vient de faire un voyage en Orient : Asie Mineure, Syrie, Palestine, Egypte, au cours duquel il a fait un grand nombre d'observations et recueilli des documents de tout genre, papyrus et ostraka et il nous promet de mettre en œuvre ces *Collectanea*. Nous leur ferons bon accueil.

XVIII. L'attention des savants est appelée de plus en plus sur les papyrus grecs que l'on découvre en Egypte, soit pour les services qu'ils rendent à l'histoire de la littérature grecque dont ils nous donnent des fragments quelquefois inconnus, soit pour l'usage qui peut être fait des papyrus, contenant des documents non littéraires, contrats, lettres particulières, pour l'étude du Nouveau Testament (3). M. G. Milligan vient de publier cinquante-cinq de ces papyrus, choisis avec discernement parmi la multitude de ceux que nous possédons, pour l'inté-

(1) *Vollständiges griechisch-deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur ;* gd in-8°, VIII, 1184, col. Giessen, Töpelmann, 1908-1910, 16 fr. 50.

(2) *Licht vom Osten. Das Neue Testament und die neuentdeckten Texte der hellenistich-römischen Welt ;* IIe Aufl. ; in-4° ; XV, 376 pp., 68 figures dans le texte. Tübingen, Siebeck, 1909. 15 fr.

(3) *Selections from the greek Papyri*, edited with translations and Notes ; in-8°, XXXII, 152 pp. Cambridge, at the University Press, 1910.

rêt qu'ils présentent au point de vue de l'exégèse néotestamentaire.

Dans une introduction très documentée il nous explique ce que sont les papyrus, signale ceux qui ont été découverts et publiés, et s'arrête à montrer l'usage qui peut être fait des papyrus pour l'intelligence de certains faits historique qui ont été mis en doute. Ainsi, il signale l'existence des rôles de recensement analogues à celui dont parle saint Luc, II, 1, 2, et désignés par les mêmes termes consacrés, ἀπογραφαί. Dans l'un nous trouvons l'ordre du préfet romain à tout homme absent de son pays natal d'y retourner pour que le recensement soit régulier. N'est-ce pas là une confirmation de ce fait qu'on a mis en doute que saint Joseph, bien qu'habitant Nazareth, a été obligé d'aller se faire inscrire à Bethléem, son pays d'origine? D'autres exemples pourraient être cités : celui d'un préfet qui relâche un accusé par déférence aux désirs du peuple ; celui de l'avocat qui résume une cause appelée devant un tribunal, lesquels nous rappellent le relâchement de Barabbas ou le procès de saint Paul devant le procurateur romain. Nous n'insisterons pas sur les services que peuvent rendre ces papyrus au point de vue de la langue du Nouveau Testament, car nous en avons déjà parlé plusieurs fois. On pourra suivre en étudiant ces papyrus les changements de sens qu'ont éprouvés certains mots en passant de l'usage populaire à l'usage chrétien. Plusieurs expressions qu'on avait crues des hébraïsmes sont signalées dans ces textes d'origine populaire, p. 40, 56, 57, 97, etc.

M. Milligan donne ensuite le texte grec, accompagné d'une traduction anglaise de ces documents d'ordre très divers : contrats, lettres, rôle de recensement, invitation à une fête, testament, faire part mortuaire, formules magiques, etc. En tête de chaque document, il place une introduction qui l'explique ; il en donne la date et, en note, il relève avec soin les références aux passages analogues du Nouveau Testament, et ajoute d'excellentes explications grammaticales. Bref, le travail est aussi bien fait que possible et rendra les plus grands services aux exégètes néotestamentaires. Des index bien dressés faciliteront le travail. E. JACQUIER.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Jesus and the Gospel. — Christianity justified in the mind of Christ by J. DENNEY, D. D. — In-8°, XVI-418 pp. — London, Hodder and Stoughton, 1909. — *Prix :* 13 fr. 10.

Il est, actuellement, des critiques qui soutiennent que le Christ de l'histoire n'est pas celui de la foi chrétienne et qu'il est, non un Dieu que nous devons adorer, mais un homme que nous avons à imiter. Pour répondre à cette théorie, le Dr Denney établit les deux propositions suivantes : Dès l'origine le christianisme a existé seulement sous forme d'une foi qui avait Jésus pour son objet et non comme une foi qui le possédait comme son vivant modèle. Jésus s'est attribué à lui-même cette position que la foi lui a donnée.

Pour démontrer la première proposition, l'auteur passe en revue tous les écrits du Nouveau Testament et étudie l'idée du Christ dans la prédication primitive, dans les épîtres pauliniennes, dans l'épître aux Hébreux, dans la 1re épître de Pierre, dans les évangiles synoptiques, dans les écrits johanniques et montre que tous les écrivains séparent Jésus de tous les autres hommes pour en faire l'objet de leur foi. La seconde proposition est établie par une étude sur la résurrection de Jésus et sur son enseignement. La résurrection est placée en tête de cet exposé, parce qu'elle est la preuve la plus démonstrative de la foi des apôtres à la divinité de leur Maître. Le Dr Denney s'attache à l'établir solidement sur ses bases historiques. Ensuite, il examine au point de vue critique les documents, c'est-à-dire, les évangiles d'après lesquels il va faire ressortir ce que Jésus pensait de lui-même. Il passe donc en revue les princi-

paux événements de la vie du Seigneur et prouve que Jésus a réclamé pour lui-même la foi de ses apôtres, la croyance à sa filiation divine, différente de la filiation des hommes par rapport à Dieu. La démonstration aboutit à cette conclusion que la croyance que nous avons au Christ Dieu est conforme à la révélation de Jésus pendant sa vie sur la terre.

Le Dr Denney est un apologiste de la foi chrétienne, mais un apologiste qui établit sa démonstration d'après les meilleures méthodes critiques. Nous louons donc son ouvrage, qui sera certainement très utile pour répondre aux critiques sus-mentionnés, mais nous n'adhérons pas à sa conclusion : « Nous pouvons tous avoir la religion dans laquelle nous reconnaissons Jésus, comme le seul Fils de Dieu, Notre Seigneur et Sauveur, pourvu que les questions intellectuelles que soulève cette foi soient laissées à la libre réflexion de l'intelligence chrétienne », p. 408. De ces principes on pourrait aboutir au pur rationalisme et à une sorte d'idéalisme qui enlèverait toute réalité à la personne actuelle de Jésus.

E. JACQUIER.

The fourth Gospel and the Synoptists, being a contribution to the Study of the johannine problem by F. W. WORSLEY. — In-8°, IX-181 pp. — Edinburgh, Clark, 1909. — *Prix :* 3 fr. 75.

L'auteur de ce travail essaye de déterminer la position qu'a prise le quatrième évangéliste en face des récits des trois premiers et il se rallie à une opinion déjà ancienne, mais qu'il précise et justifie dans le détail. Voici, en bref, l'hypothèse qu'il soutient.

Saint Jean a eu pour but en écrivant son évangile de compléter les évangiles synoptiques afin de mieux faire ressortir la figure de Notre-Seigneur, tel qu'il s'est manifesté à ses disciples. Il a pris pour base l'évangile de saint Marc, lequel contient la substance de la tradition synoptique, mais il a omis tout ce qui avait déjà été raconté d'une manière satisfaisante et y a fait seulement des allusions, comme s'il renvoyait aux récits plus détaillés. Il a cependant répété certains faits déjà racontés pour y faire des corrections ou des additions, qui placent les événements dans leur jour véritable. Et M. Worsley examine les passages où le IVe évangile semble en désaccord avec les synoptiques : l'appel de saint Pierre, les vendeurs chassés du temple, la date de la mort de Jésus, le procès devant Pilate, etc. Il croit avec saint Jean que Jésus a chassé les vendeurs du temple au commencement de son ministère public

et il en donne une raison qui nous semble plausible. Jésus est allé au temple de Jérusalem plusieurs fois pendant sa vie publique. Comment aurait-il pu supporter les profanations de la maison de son Père pendant ses premières visites ? L'acte de purification qu'il a fait a dû être exécuté dès le commencement et non à la fin de sa vie. Que les synoptiques l'aient placé à la fin de son ministère cela s'explique par ce fait qu'ils ne racontent qu'une visite de Jésus à Jérusalem. Pour le crucifiement, M. Worsley croit qu'il eut lieu la veille de la célébration de la Pâque juive et il semble bien qu'il soutient l'hypothèse la mieux appuyée par des textes clairs.

Dans les autres chapitres de son travail, il explique pourquoi saint Jean a omis certains faits, il recense les détails qu'il a ajoutés aux récits synoptiques et surtout il étudie les matériaux particuliers au IV[e] évangile : le prologue, l'entrevue avec Nicodème, la résurrection de Lazare, les derniers discours de Jésus, etc. D'une étude sur l'authenticité de cet évangile, il conclut que seul un apôtre, témoin oculaire des faits, pouvait corriger ainsi et compléter les évangiles déjà fixés par la tradition. Les témoignages anciens s'accordent d'ailleurs à attribuer le IV[e] évangile à Jean, l'apôtre, fils de Zébédée.

On trouvera beaucoup à glaner dans ce travail et nous le louons volontiers pour le détail. Mais nous ne pouvons accepter l'hypothèse qui en est la base. Saint Jean a pu sur certains points préciser ou même corriger quelques détails des récits synoptiques, mais il n'a pas pris pour cadre de son œuvre l'évangile de saint Marc. Son but et son plan sont absolument originaux, ainsi que cela ressort de ses propres paroles, xx, 30, 31.

E. JACQUIER.

Épîtres de saint Paul. — Leçons d'exégèse, par C. TOUSSAINT. — I. *Lettres aux Thessaloniciens, aux Galates, aux Corinthiens.* — In-8°, XXIII, 506 pp., avec une carte des voyages de saint Paul. — Paris, Beauchesne, 1910. — *Prix :* 5 fr.

Dans une longue préface, l'auteur nous expose son but et la méthode qu'il a suivie pour l'atteindre. Il a voulu appliquer au texte des épîtres pauliniennes les règles d'interprétation en usage parmi les savants, sans oublier, quand il y avait lieu, les lois de la théologie relatives à l'exégèse sacrée. Il a demandé à la philologie le supplément de lumière qu'elle apporte, tous les jours, à l'explication des textes anciens. Il a cherché à rétablir par une analyse appro-

fondie du contenu, l'unité logique de chaque épître, et à fournir au lecteur instruit tout ce qui peut l'aider à se représenter exactement ce que Paul avait dans l'esprit au moment où il écrivait.

Pour réaliser son dessein, M. Toussaint expose d'abord la carrière de l'apôtre, qui formera le cadre dans lequel s'insèreront les épîtres. A propos de chacune d'elles il explique ce qui en a été l'occasion, en fait ressortir l'authenticité; puis il en donne une traduction, d'après le grec et fait suivre chaque paragraphe de l'épître d'une sorte de paraphrase qui permet de voir l'enchaînement et le mouvement des idées. Des notes philologiques et exégétiques, courtes mais précises, résolvent les difficultés du texte. Ce plan, on le voit, est excellent et, ajoutons-le, il est bien exécuté. Les lecteurs, même peu au courant des études néotestamentaires, pourront suivre sans effort cet exposé clair et bien ordonné.

Nous n'avons pas besoin de dire que l'auteur est au courant de toutes les questions qui se posent à propos des épîtres de saint Paul. Il les expose et essaye d'en donner la solution quand c'est possible. Ainsi, il accepte très nettement l'opinion qui tend à s'établir chez les catholiques que l'apôtre n'ayant pas sur la date de la parousie de révélation personnelle a pu partager sur ce point les idées de son temps et croire qu'il serait encore vivant, lors du retour du Seigneur. Avec le P. Prat, M. Toussaint fait observer qu'il n'y a rien là qui porte préjudice aux révélations de saint Paul, ni à l'inspiration de ses épîtres. Sur les questions qui sont encore en discussion, il donne les arguments en faveur des diverses opinions et il s'abstient sagement de se prononcer, par exemple sur les destinataires de l'épître aux Galates, sur la nature de la maladie de saint Paul. Il nous semble qu'il aurait pu sur certains points pousser un peu plus la discussion ou l'explication de la pensée de l'apôtre. Ainsi, à propos de la nature du corps ressuscité et de la façon dont s'opérera la transformation du corps psychique en corps pneùmatique il aurait dû être plus explicite. La seconde épître aux Corinthiens et les problèmes critiques qu'elle soulève sont un peu écourtés. La bibliographie nous a paru insuffisante et devra être complétée par l'adjonction des travaux récents. On a un peu l'impression en lisant ce travail qu'il n'a pas été fait récemment et qu'il n'a pas été assez rajeuni. Cette observation n'enlève rien d'ailleurs à sa valeur comme exposition générale des épîtres pauliniennes. Nous pouvons donc en recommander la lecture à tous ceux qui s'intéressent aux questions religieuses ; ils trouveront là d'abord une des meilleures traductions du texte grec que nous

connaissions bien que quelquefois insuffisamment littérale, et puis un bon exposé de la pensée de saint Paul présentée avec les développements nécessaires et suffisants. Nous engageons vivement les ecclésiastiques, appelés à prendre la parole en public, à étudier cet ouvrage, qui leur expliquera la signification de certains textes de saint Paul, qu'on a l'habitude de mal traduire d'abord et ensuite de mal interpréter. Nous pourrions citer plusieurs exemples. Sur ce point, cet ouvrage sera donc précieux.

E. JACQUIER.

La Sainte Bible polyglotte, contenant le texte hébreu original, le texte grec des Septante, le texte latin de la Vulgate et la traduction française de M. l'abbé Glaire, avec les différences de l'hébreu, des Septante et de la Vulgate, des introductions, des notes, des cartes et des illustrations, par F. VIGOUROUX. — *Nouveau Testament,* tome VIII. — In-8°, VIII-582 pp. — Paris, Roger et Chernoviz, 1909. Prix : 10 fr.

Avec ce VIIIe volume, qui contient les épîtres de saint Paul, de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jude et l'Apocalypse, la publication est terminée. Nous n'avons rien de nouveau à dire sur cette Polyglotte. Remarquons cependant que le fameux texte des trois témoins, I JN, V, 7, est inséré dans le texte et signalé en note par cette simple remarque : A été rejeté par Griesbach et placé entre crochets par les éditeurs marqués K et Θ. Comme discussion sur l'authenticité de ce verset, cela nous paraît un peu sommaire.

La publication de cette Polyglotte étant terminée, il nous reste à souhaiter qu'elle trouve un bon accueil auprès des étudiants et de tous ceux qui s'intéressent aux études bibliques.

E. JACQUIER.

Das Verhältnis zwischen Glauben und Wissen; Theologie und Philosophie nach Duns Scotus, von P. Parthenius MINGES, O. F. M. — Un vol. in-12, XII-203 pages. — Paderborn, F. Schoning, 1908, — *Prix :* 9 fr. 75.

Ce volume fait partie de la collection d'études sur la littérature chrétienne et l'histoire des dogmes dirigée par Mgr Ehrard et le Dr Kirsch. Il a pour objet de déterminer quel fut d'après Dunis Scot le rapport existant entre la foi et la science, la théologie et

la philosophie. L'auteur se propose de montrer que Scot n'a point commis les erreurset moins encore les hérésies que trop souvent on lui prête : sur cette question de la foi en particulier, ses théories ne diffèrent point essentiellement des doctrines scolastiques.

Dans un premier chapitre, l'auteur examine les théries scotistes sur les relations de la foi et de la science, de la théologie et de la philosophie. Il n'a point prétendu que ce qui était vrai en philosophie pouvait être faux en philosophie ; il a simplement dit que la doctrine catholique n'était pas conciliable avec certaines affirmations de la philosophie pagano-arabe. Il n'a pas davantage exagéré notre nécessaire soumission à l'enseignement autoritaire de Dieu et de l'Eglise, et il est inexact d'insinuer qu'il tend à déprécier la connaissance naturelle au bénéfice de la foi surnaturelle et à révoquer en doute les conclusions de la théologie spéculative. — Le second chapitre est consacré à étudier la constitution de la théologie comme science. Scot n'a pas nié que, en un sens, elle ne puisse avoir un tel caractère : elle a son procédé spécial de connaissance, sa méthode, mais au sens très rigoureux du mot science, elle ne saurait être regardée comme telle ; elle ne déduit pas ses conclusions de principes fournis par la raison et n'en démontre point le bien fondé avec une évidence nécessitante, comme la géométrie. Le P. Minges examine enfin les rapports de la philosophie scotiste et du criticisme kantien ; il montre comment à l'opposé de Kant, Scot considère la foi comme une certitude obtenue par la raison et donc comme une véritable connaissance. — Dans le dernier chapitre, les théories de Scot relatives à la psychologie de l'acte de foi sont minutieusement analysées : la question des préliminaires de la foi a plus particulièrement retenu l'attention de son historien.

Il est inutile de dire que cette description de la philosophie scotiste de la connaissance religieuse est tout à fait objective, étant appuyée sur les textes eux-mêmes. Les disciples du docteur Subtil ne pourront que se réjouir de le voir si victorieusement défendu et vengé. Peut-être même l'œuvre du Dr Minges eût-elle gagné à revêtir une allure plus positive : le simple exposé des faits montrés sous leur vrai jour et des doctrines rétablies dans leur vrai sens est encore le meilleur des plaidoyers et la plus convaincante des apologies.

H. LIGEARD.

Exposition de la doctrine catholique. VII, *La loi ;* Carême, 1909, par E. Janvier. — In-12, p. 431. — Paris, Lethielleux, 1910. — *Prix :* 4 fr.

Les conférences renfermées dans ce volume ont une importance particulière. La loi est le fondement de la morale chrétienne. Elle touche à tous les sujets et il est difficile de marcher d'un pas sûr dans cette région semée d'écueils si on n'a soin de s'éclairer de ce flambeau lumineux. Selon son habitude M. le Chanoine Janvier remonte aux principes les plus élevés de la philosophie et nous conduit par de rigoureuses déductions jusques aux dernières conséquences, et nous aide ainsi à parcourir aisément et sans fatigue un domaine qui n'a d'autres limites que les insondables profondeurs de la conscience. La première conférence a pour objet la définition de la loi. Elle renferme trois éléments, un élément de raison, un élément d'autorité, un élément de bien commun. Après nous sommes amenés à l'étude des différentes lois, la loi éternelle qui n'a sa promulgation intégrale qu'au sein de la trinité. Dieu gouverne le monde par des lois. Il est infiniment sage, infiniment bon, et est le maître souverain de l'Univers. C'est à cette loi surtout que conviennent les trois éléments ci-dessus indiqués. La loi naturelle n'est qu'une manifestation de la loi éternelle. Elle s'impose avec la même autorité. Elle est universelle et la même pour tous les hommes. Les lois humaines n'ont de valeur qu'autant qu'elles se conforment à la loi naturelle. Le législateur humain doit obéir à la raison, et travailler au bien commun. Il doit, en outre, être investi d'un pouvoir qui l'élève au-dessus de ses semblables. Ce pouvoir vient de Dieu. Parmi les lois humaines les plus parfaites sans contredit sont celles qui règlent la société juive et la société chrétienne. C'est le sujet des deux dernières conférences.

Ph. Gonnet.

Abbé Chabot. — *Vers les cimes.* — Exhortations à un jeune homme chrétien. — 1 vol. in-12, 360 pages. — Paris, Beauchesne, 1909. — *Prix :* 3 fr.

En composant ce livre, M. Chabot n'a pas seulement fait œuvre d'écrivain et d'artiste, il a vraiment accompli une tâche apostolique et sacerdotale. Ses fonctions de supérieur d'un établissement secondaire l'avaient mis à même de pénétrer les replis intimes d'une âme de jeune homme et de savoir le langage capable de convain-

cre les intelligences en touchant les cœurs. Aussi bien, est-il peu d'ouvrages qui soient aussi judicieusement adaptés aux besoins des jeunes gens. Celui-ci est un véritable traité de formation morale et religieuse, écrit très spécialement à leur intention. En face du naturalisme envahissant, il importe de faire bien comprendre à ceux qui y sont appelés le sens intérieur et profond de la vie chrétienne: pour un trop grand nombre hélas ! la pratique religieuse se réduit à l'accomplissement machinal et routinier d'actes et de gestes extérieurs. Pour réagir contre cette déplorable habitude, il n'est que d'amener les âmes à envisager la vie chrétienne par son côté intérieur : l'œuvre de M. Chabot est très nettement orientée dans cette direction. Visiblement, son but est d'élever le jeune homme auquel il s'adresse de la simple vie d'honnête homme jusqu'à la pratique religieuse: le prenant au seuil même de la route, par des étapes successives, il le conduit jusqu'au terme « vers les cimes ».

Analysant avec une psychologie d'une exquise délicatesse, les diverses aspirations qui soulèvent et travaillent une âme de vingt-ans, M. Chabot montre à son jeune disciple combien, pour rester fidèle à sa conscience, il doit toujours regarder « en haut » et lutter contre tout ce qui l'attirerait vers les séductions inférieures. Il lui fait sentir ensuite comment il trouvera auprès du Christ et dans la vie chrétienne seule la réalisation de ses désirs les meilleurs et de ses rêves les plus chers. Telle est, en deux lignes, l'esquisse, pâle et décolorée, de ce programme de conduite : ce qui est impossible à traduire, c'est le charme séducteur de celui qui s'est fait le guide discret d'une âme dans la montée rude vers l'idéal : car il ne s'agit point ici d'une de ces œuvres où l'on ne rencontre que des appels sonores d'un enthousiasme factice ou des mièvreries d'un sentimentalisme morbide : une doctrine théologique très sûre et très riche court à travers ces pages. Au surplus, il s'en dégage des conclusions apologétiques dont il convient de signaler l'opportunité : c'est un préjugé très répandu contre le catholicisme qu'il va contre toutes les aspirations humaines : M. Chabot montre au contraire comment tout en demandant à l'homme le sacrifice des tendances égoïstes et inférieures de sa nature, il réalise en les transfigurant ses aspirations les plus élevées. Pour des âmes généreuses et éprises d'idéal, c'est, avec la grâce de Dieu, un motif nouveau de se sentir attiré vers la vie chrétienne.

Au demeurant, ce petit livre devrait être le directoire d'âmes de nos jeunes gens chrétiens : ils y puiseraient une intelligence plus approfondie de la vraie vie surnaturelle et un plus grand désir de con-

sacrer au service du Christ et de son Eglise les meilleures énergies de leur âme juvénile : il n'est pas, pour ceux qui s'occupent de leur éducation religieuse, de meilleure lecture à leur conseiller.

H. LIGEARD.

Auprès du Maître, « Entretiens à des jeunes gens », par Ph. PONSARD. — La question essentielle. — L'œuvre nécessaire. — La lumière et la Foi. — Le sens dela Vie. — Le Maître divin. — Le Commandement divin. — Le Pardon divin. — Le Secours divin. — La Tentation. — La Communion. — L'Ascension. — La Vocation. — Un vol. in-18, 160 pages. — Paris, Beauchesne. — *Prix :* 1 fr. 50.

L'auteur, se plaçant devant des jeunes gens bien réels de notre temps, leur pose les questions essentielles de la vie : « Amis, qui ne devez pas vous laisser prendre par la fièvre du rêve et de l'action, sans avoir d'abord retrempé vos âmes aux sources de la Foi, quelle est l'*œuvre nécessaire* et à laquelle doivent se subordonner tous vos actes? Que vaut la lumière qui éclaire votre esprit? Quel est le *sens de la vie?* Parmi tous les *maîtres* qui vous parlent, et dont les paroles se contredisent, il y en a *un* que vous devez écouter et qui est seul digne d'enseigner et seul digne de *commander*. Que vous ordonne-t-il? Jusqu'où vont les exigences de sa volonté sur vous? Et, si vous l'avez mal servi, y a-t-il un *pardon* qui tombe de ses lèvres, et une reprise possible de votre bonne volonté? Et, si la tâche est trop difficile et le fardeau trop lourd, où cherchez-vous le *secours* qui donnera une force à votre infirmité? Parmi toutes les *tentations*, il en est une qui menace davantage votre jeunesse, c'est celle qui s'adresse au cœur. Comment sauver votre *cœur?* Quel est l'*aliment* de votre âme? Et à quelles conditions vous sera-t-il une vraie nourriture? Que signifie cette *ascension morale* où vient pour tous se résumer la volonté de Dieu?... Et pourquoi ne pas vous demander si Dieu n'exige pas de vous le *sacrifice total*, pour que vous soyez, vous aussi, de ceux qui propagent sa parole? »

Telles sont les questions auxquelles l'auteur répond, avec une connaissance profonde du cœur du jeune homme, un souci constant de l'élever et de lui donner de hautes pensées, avec une affection contenue et toute apostolique qui rend sa parole si prenante sur les auditoires de jeunes gens. Avec lui, on conçoit de nobles

enthousiasmes, on devient fier de sa foi, honteux seulement non pas d'être chrétien, mais de ne l'être pas assez, on brise courageusement avec l'idolâtrie du maître humain, et surtout on se met sans peine à l'école du Maître divin, de Celui qui enseigne moins en paroles qu'en exemples, qui apprend à combattre le scepticisme, le dilettantisme, l'orgueil, la sensualité, à goûter la vertu vivifiante du sacrifice, et donne seul, par la lumière de la foi, le vrai sens de la vie.

L. T.

The Religion of ancient Palestine, by STANLEY A. COOK. — Un volume in-16 de VIII-122 pages. — Londres, Archibald Constable. — *Prix :* 1 fr. 25.

M. Stanley Cook veut décrire autant qu'il est possible de le faire, la religion de l'ancienne Palestine dans la seconde moitié du second millénaire avant Jésus-Christ. Sa tentative intéresse la Bible, puisqu'elle doit nous faire connaître le milieu dans lequel la religion d'Israël s'est implantée et développée. Il se sert à cet effet, des textes non bibliques et des données archéologiques, interprétant les uns et les autres à la lumière de l'étude comparée des religions. Une brève introduction nous apprend quelle était à l'époque indiquée la situation politique de la Palestine sous la domination plus ou moins effective de l'Egypte. Puis, l'auteur décrit les lieux de culte sur le modèle du sanctuaire récemment découvert de Gézer, en notant leur persistance à travers les âges ; les objets sacrés : arbres, pierres, idoles retrouvées, notamment plaques d'Astarté ; les pratiques relatives à l'inhumation des morts et aux sacrifices humains. Il rappelle que les sacrifices de fondation existent encore en Palestine : témoin la brebis qui fut sacrifiée à Caïffa, en 1898, lors de la construction de la jetée où devait aborder l'empereur allemand.

La crainte des morts n'était pas un sentiment prédominant et durable. Quant à la déification des ancêtres, l'auteur estime qu'il faut se montrer assez réservé avant de généraliser. On n'a aucune trace certaine de l'existence du nom de Yahveh en Palestine à l'époque où nous sommes, et quant au terme « El », par lequel tous les peuples sémitiques désignent Dieu, son origine remonte aux temps préhistoriques. En somme, la Palestine, au point de vue religieux, a une physionomie à part, bien qu'elle ait subi des influences étrangères et surtout babyloniennes. Des traits de cette physionomie se sont maintenus jusqu'à nos jours à travers toutes

les révolutions religieuses et autres que ce pays a subies. On peut dire que le Yahvisme n'est pas en Palestine un produit indigène ; c'est dans les souvenirs primitifs d'Israël qu'il en faut rechercher les origines. Néanmoins, au témoignage de l'archéologie, l'invasion israélite n'a point produit en Canaan de brusque révolution, ni au point de vue de la civilisation, ni au point de vue religieux. Telles sont les conclusions de M. Stanley Cook. Il est à regretter que les dimensions de son ouvrage ne lui aient permis de donner souvent que des indications rapides. Il eût été désirable de voir les faits les plus suggestifs exposés avec plus de détail. L'auteur est d'ailleurs très bien informé et ses conclusions sont générale ment marquées au coin de la modération et de la sagesse.

E. PODECHARD.

La religion de l'Ancienne Egypte par Philippe VIREY. 1 vol. in-16, de VIII-352 pages, de la collection « Etudes sur l'histoire des Religions ». Paris, Beauchesne, 1910. — *Prix :* 4 fr.

Ce volume fait partie de la collection d'études sur l'histoire des religions, à laquelle appartiennent déjà les ouvrages de Mgr Le Roy sur la Religion des Primitifs, de M. La Vallée-Poussin sur le Boudhisme et de M. Carra de Vaux sur l'Islam. Comme eux, il n'est que la reproduction de conférences faites à l'Institut catholique de Paris au cours d'Histoire des Religions. Selon la remarque de l'auteur lui-même, cette étude ne contient pas un exposé méthodique de la religion égyptienne, considérée dans toutes ses manifestations, mais plutôt une vue d'ensemble des idées religieuses de l'ancienne Egypte. Elle vise surtout les aspects doctrinaux de la religion : tout ce qui concerne les traductions extérieures et cultuelles de cette pensée sera donc presque complètement passé sous silence. Mais dans ces limites même, M. Virey a dû traiter un certain nombre de problèmes intéressants autant que délicats : ils sont relatifs à l'unité et à la multiplicité de la divinité chez les Egyptiens, à la signification et à l'origine de la mythologie, aux croyances relatives à l'immortalité de l'âme. A chacune de ces questions, l'auteur donne des solutions que l'on pourra discuter peut-être, mais qui n'en ont pas moins en leur faveur des raisons sérieuses, apuyées sur des bases très objectives.

La maîtrise facile avec laquelle M. Virey expose, dans leurs moindres détails, ces questions complexes, témoigne de sa con-

naissance approfondie de tout ce qui touche à l'histoire religieuse de l'Egypte : son érudition alerte et très avertie n'est pas de seconde main, il a puisé ses renseignements aux sources même et dans un contact direct avec les textes et les monuments. Il a eu l'excellente idée d'ajouter à son ouvrage une table analytique, qui, par son caractère précis et méthodique, est vraiment un modèle du genre. Ce sont là autant de qualités qui font de cette étude une œuvre d'une excellente tenue scientifique et d'une valeur technique de tout premier ordre.

H. L.

Theologischer Jahresbericht, herausgegeben von Prof. G. KRUEGER und M. SCHIAN ; XXVIIIer Band enthaltend die Literatur und Totenschau des Jahres 1908. — IIe Abtheilung ; *Das Alte Testament* bearbeitet von VOLZ. — In-8o, IV-92 pp. — *Prix :* 4 fr. 75. — IIIe Abt. *Das Neue Testament* bearbeitet von BRUECKNER und KNOPF. — In-8o, IV-99 pp. — *Prix :* 5 fr. 30. — Leipzig, M. Heinsius Nachfolger, 1909. — *Prix :* 5 fr. 30.

Bibliographie der theologischen Literatur für das Jahr 1908, herausgegeben von Prof. G. KRUEGER et M. SCHIAN. — In-8o, X-555 pp. — Leipzig, M. Heinsius Nachfolger, 1909. — *Prix :* 8 fr. 75.

Nous n'avons pas à nous arrêter longtemps sur ce Rapport annuel sur les sciences théologiques, puisque nous en avons déjà parlé souvent aux lecteurs de l'*Université catholique*. Ils savent les services qu'il peut rendre à tous ceux qui s'occupent de questions touchant de près ou de loin à la théologie. Constatons une fois de plus que le recensement de toutes les publications théologiques, livres ou articles de revues, est complet et disposé de façon qu'on trouve immédiatement ce qu'on cherche. Nous ajouterons que, pour les parties que nous avons eues entre les mains, Ancien et Nouveau Testament, la recension est aussi objective que possible et que bonne justice est rendue aux travaux catholiques. Nous sommes heureux de constater que la science française y fait excellente figure.

Rappelons que pour les bourses modestes il a été fait un tirage à part qui ne contient que les titres des livres et revues avec les indications bibliographiques.

E. JACQUIER.

Die orientalischen Ausgrabungen und die ältere biblische Geschichte, von Rud. KITTEL. — In-8° 52 pages. — Leipzig,

M. Kittel fait paraître en 5[e] édition, et avec quelques légères modifications, la brochure dans laquelle il combattit en 1903 les théories de Delitzsch sur *Babel und Bibel*. Pour M. Kittel, si l'historicité d'Abraham n'est pas absolument démontrée, ni pour le moment démontrable, rien du moins n'oblige à le considérer comme un personnage de légende. Il y a même des motifs très forts de croire le contraire. Quant aux récits plus anciens, ils diffèrent tellement des mythes babyloniens qu'on ne peut dire qu'ils en dépendent. Une douzaine de pages ajoutées à cette édition donnent un bref aperçu des résultats des dernières fouilles en Crète, en Egypte, en Babylonie et en Palestine, dans ce qu'elles ont d'intéressant pour l'histoire biblique primitive. Le tout dans un esprit bien connu de critique modérée et conservatrice.

E. P.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Etudes sur l'Humanisme, par F. C. S. SCHITLLER, professeur à Corpus Christi College (Université d'Oxford), — traduit le Dr G. JANKELEVITCH. — In-8°, de 620 p. — Paris, Alcan, 1909. — *Prix :* 10 fr.

M. Schiller est le chef de l'Ecole pragmatiste anglaise et l'un des philosophes les plus considérables de l'Angleterre contemporaine. Il a donné à sa doctrine un nom qui veut en marquer l'esprit plutôt que la méthode, un nom simple comme un cri de guerre, celui d'Humanisme. Il faut revenir à Protagore : l'homme est la mesure de toute chose. La philosophie s'est égarée depuis Platon dans les voies de l'intellectualisme ; elle s'est épuisée à la recherche d'un absolu qui serait la règle du vrai et du faux, du bien et du mal. Là où Platon a échoué, personne ne réussira. Il faut accomplir, dans l'ordre de la pensée, une révolution en comparaison de laquelle « la hardiesse transcendentale de Kant » fut un jeu d'enfant. Il faut *humaniser* la vérité, c'est-à-dire la placer, non plus dans on ne sait quelle correspondance avec on ne sait quelle réalité, mais dans l'utilité humaine, dans la fécondité pour l'action humaine dans la possibilité d'application actuelle d'une assertion quelconque.

On conçoit que cette doctrine ne soit pas reçue sans difficultés. M. Schiller n'en est pas surpris. Encore bien moins son courage en est-il abattu. C'est d'un ton de parfaite assurance qu'il parle des « philosophes qui ne pensent pas », de ce malheureux « troupeau idéaliste » qui, après avoir cherché la lumière dans les Œuvres de Bradley et de Berkeley, ouvre aujourd'hui, en vain, Platon et Hegel. Il y faudra une ou deux générations, peut-être ; mais l'humanisme triomphera.

Il triomphera parce que lui seul apporte une réponse au problème : qu'est-ce que la vérité ? — C'est cette réponse qui fait l'objet principal des études rassemblées dans ce volume... — Qu'il nous suffise d'en avoir indiqué le sens général. On ne peut faire davantage sans entrer dans un détail infini.

Qu'il suffise aussi de dire qu'on cherche en vain une preuve positive qui légitime ces théories. L'on trouve bien la prétention de poser le problème critique au point de vue psychologique comme si aucune philosophie dogmatique ne l'avait fait jusqu'ici ; et l'on trouve aussi l'affirmation que toujours « la question de savoir si une assertion est « vraie », ou « fausse » est résolue par ses conséquences ». Mais, en vérité, c'est tout: une affirmation.—Et derrière cette affirmation, il est facile d'apercevoir l'équivoque. Car on peut bien dire, par exemple, que, si nous considérons comme vraie cette proposition $2+2=4$, c'est parce que les conséquences en sont fécondes et qu'au contraire toute autre proposition, $2+2=3$ ou $2+2=5$ nous jetterait dans des confusions inextricables. Mais encore il est clair que cette utilité se manifeste d'abord en fait, pour toute intelligence, comme une nécessité absolue. La vérité est une valeur sans doute, mais elle est une valeur intellectuelle.

Là est le défaut radical de tout pragmatisme. Et sur ce point, les vues de M. Schiller ne rendent pas le système plus acceptable. On reconnaîtra toutefois très volontiers qu'un grand nombre de critiques dirigées contre un certain intellectualisme sont justifiées. Il y a intellectualisme et intellectualisme. Celui qui se réclame d'Aristote ne mérite pas le reproche de séparer la logique de la psychologie ; il ne mérite pas davantage celui de confondre la vérité comme « prétention », c'est-à-dire la certitude purement subjective avec la vérité comme attribut « vérifié » d'une assertion ; il méconnaît de moins en moins l'importance et le sens du problème critique et il ne demande, lui aussi, la solution qu'à l'observation des autres actes de connaissance ; il ne méconnaît même pas la va-

leur pratique de l'intelligence ; mais justement pour donner à l'homme toute sa valeur, il place l'intelligence à son rang, qui est le premier. M. Schiller paraît ignorer cet intellectualisme. Le plus souvent, il s'en prend à une philosophie inspirée d'Hegel, très répandue en Angleterre et presque inconnue chez nous. A cet idéalisme, il rappelle non sans esprit ni sans vigueur, le sentiment du réel. Fallait-il cependant remonter jusqu'à Protagore? Et n'est-ce pas une bonne note, même au point de vue pragmatique, pour un intellectualisme positif, d'avoir réussi pendant vingt siècles?

S. Pouloux.

Ecole d'orgue, 1er volume : *Méthode complète pour l'harmonium ou orgue sans pédales*, par L. Raffy. — In-4°, 250 pages. — Arras, Procure générale de musique religieuse. — *Prix :* broché, 12 fr. ; relié, 15 fr.

Cet ouvrage est, sans nul doute, le plus important et le plus complet qui ait paru en ce genre. Il renferme la théorie et la pratique de tout ce que doit posséder un organiste digne de ce nom, et le tout est expliqué avec méthode, précision et clarté. La première partie est consacrée à la description de l'harmonium, sa nature, ses diverses parties, la manière de s'en servir, les soins à lui donner. La deuxième partie, théorique et pratique, contient un petit traité de musique, des leçons de doigté, les principes de la tonalité, des exercices sur les différents tons, des aperçus intéressants accompagnés d'exemples sur la transposition, la modulation, le choral, la fugue, le classement des voix humaines. La troisième partie étudie les différents genres de composition pour orgue, avec deux collections de morceaux choisis dans les grands maîtres anciens et modernes. Enfin, la quatrième partie traite de l'accompagnement du plain-chant, de son origine, de son rythme, de ses modes, de la nécessité et de la forme de l'accompagnement qu'il faut lui donner. Viennent ensuite l'harmonisation des huit modes, des pièces grégoriennes harmonisées et de courts morceaux en tonalité grégorienne, qui pourront servir d'interludes.

Remarquons que cette Méthode est complète de tout point, donnant tous les renseignements nécessaires à l'élève organiste depuis les plus élémentaires jusqu'aux plus élevés, de sorte que celui-ci, en suivant exactement les leçons qui lui sont données, pourra, sans maître, devenir un bon exécutant. Nous ne saurions trop louer cette Méthode et nous la recommandons vivement aux

jeunes ecclésiastiques qui y trouveront un moyen d'occuper leurs loisirs, de se former le goût musical et surtout de se rendre capables d'embellir le culte religieux.

A. L.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Sainte Bathilde, reine des Francs, par Dom COUTURIER. — Histoire politique et religieuse. — Un vol in-8°. — Paris, Téqui. — *Prix* : 3 fr. 50.

La dynastie mérovingienne a marqué sa place dans l'histoire de notre pays, autant par ses reines que par ses rois : Clovis et Dagobert ne sont pas plus célèbres que Clotilde, Brunehaut et Frédégonde. Sainte Bathilde, épouse de Clovis II, clôt la série des grandes reines mérovingiennes. Le moine anonyme qui a écrit sa vie la compare à bon droit, aux saintes Clotilde et Radegonde ; volontiers aussi, l'historien la met en parallèle avec Brunehaut, qu'elle égale par la grandeur des vues politiques et qu'elle surpasse par l'honnêteté des moyens employés pour la réaliser. L'amour de Clovis II fit une reine de Bathilde, esclave et étrangère. On ne sait rien de son origine, ni de son enfance, sinon qu'elle était Saxonne et qu'elle fut vendue à Erchinoald, maire du palais de Neustrie. Avec elle, le lecteur pénètre dans la société gallo-franque ; il en étudie les institutions, la vie domestique, les habitudes, le luxe, les mœurs : il la suit d'étape en étape depuis le gynécée d'Erchinoald jusqu'au palais de Clovis II. Pendant le règne pacifique de ce prince, les Eglises de Neustrie et de Bourgogne tinrent à Chalon-sur-Saône, un Concile où se reflète comme dans un miroir, l'état moral du clergé et du peuple à cette époque.

Devenue régente, Bathilde s'inspire des canons de ce Concile pour combattre la simonie et le trafic des esclaves. D'autre part, avec son ministre, le maire du palais Ebroïn, elle réprime les empiètements des fonctionnaires royaux, elle raffermit l'autorité royale et réussit, pour la première fois, à maintenir, pendant plusieurs années, tout l'empire franc sous l'autorité d'un roi unique, Clotaire III, alors que le vieux droit mérovingien réclamait le partage de la monarchie entre les trois fils de Clovis II. Bathilde se fit aussi la propagatrice de la règle bénédictine par les immunités qu'elle accorda aux monastères dociles à ses invitations et par les donations qu'elle y joignit.

La fondation de l'abbaye de Corbie nous fait assister à la naissance d'un de ces grands établissements religieux où se trouvent réunis, pendant le Moyen Age, des hospices, des hôtels-Dieu, des écoles et jusqu'à des ateliers monétaires. Enfin une révolution du palais précipite Bathilde du trône et la jette dans le cloître de Chelles, où elle achève de se sanctifier et meurt en 680.

L'auteur à qui nous devons ce travail a su faire revivre en un relief saisissant cette aimable et puissante figure. Le grand mérite de ce livre est d'avoir remis en pleine lumière cette période mérovingienne encore peu connue et pourtant si captivante de notre vie nationale. Les lecteurs curieux de recherches historiques trouveront profit à l'étude de ce livre, comme aussi les âmes chrétiennes par la connaissance qu'elles y feront de l'une des grandes saintes de la France au VII[e] siècle.

R. C.

Histoire du Concile du Vatican, par le P. GRANDERATH, éditée par le P. KIRCH, S. J. — Tome II, 1[re] partie. — Un vol. in-8°, 476 pages. — Bruxelles, Denit, 1909. — *Prix :* 8 fr.

Avec le nouveau volume de l'histoire du concile du Vatican, le P. Granderath aborde directement le récit même des événements conciliaires. Le premier livre est consacré à décrire la période comprise entre l'ouverture du concile et le décret du 20 février 1870. Les quatre premiers chapitres sont, relatifs aux préliminaires du concile; dans les chapitres V-XIV, l'auteur retrace les premières discussions; au chapitre XV, il analyse le décret du 20 février qui devait déterminer de façon définitive l'ordre précis des travaux. — Le livre second va de cette date à la troisième session publique : il traite surtout des controverses touchant la question de l'infaillibilité. Le P. Granderath en recherche les origines dans les mouvements où elle prit naissance ; il décrit les divers partis en présence et signale les phases diverses de la discussion. Dans le dernier chapitre, il narre de façon succincte mais suffisante, les troubles de l'Eglise orientale pendant le concile.

On a déjà dit ici même la haute valeur de ces pages d'histoire ecclésiastique, leur intérêt et la richesse de leur documentation. La méthode de l'auteur est tout à fait positive : il suit jour par jour et comme pas à pas, les travaux du concile, notant au fur et à mesure la physionomie des débats, analysant les discours suivant leur ordre chronologique, relatant les moindres faits qui éclairent la discussion. Ce procédé, encore que par certains côtés, il of-

fre prise à la critique, n'est pas sans avantages ; s'il prête moins aux synthèses brillantes et s'il donne au récit un caractère un peu fragmentaire, il fournit plus de garanties d'objectivité. Les limites étroites d'un compte rendu ne permettent guère de signaler les quelques assertions contestables qu'on aurait pu relever. Au reste, sauf en ce qui concerne certains évêques de la minorité, le Père Granderath a fait preuve de l'impartialité la plus rigoureuse. En même temps qu'elle est une œuvre de science, son histoire peut être considérée comme une excellente apologie de l'Eglise.

H. LIGEARD.

L'Amérique de demain, par M. l'abbé F. KLEIN. — In-12, de 320 pages (couronné par l'Académie française). — Paris, Plon, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

De son dernier voyage en Amérique, M. Klein, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, a rapporté un livre d'écriture aussi distinguée que les ouvrages qui l'ont précédé, mais peut-être de composition moins régulière et moins savante, d'allure plus libre et plus dégagée, — ce qui n'a pas empêché l'Académie de le couronner avec plus de hâte encore que plusieurs de ses aînés. On chercherait vainement dans l'*Amérique de demain*, un voyage méthodique, des informations coordonnées, une thèse ou des thèses économiques, sociologiques, religieuses. Il n'y a pas de thèse ici, mais des renseingements, des observations notées au hasard des circonstances, d'un entretien, d'une excursion, d'une rencontre. C'est, tout le long du volume, l'agrément et le pittoresque de l'imprévu. Si l'auteur nous mène à des conclusions, c'est par le chemin en zigzag de l'école buissonnière. Du reste, il n'use d'aucun stratagème pour dissimuler à quoi tendent et se résument toutes les impressions à peine classées, à peine retouchées, qu'il nous livre. En toute franchise, il confesse qu'il s'est laissé prendre (ou séduire, si l'on y tient) au charme d'une civilisation autre que la sienne, d'une civilisation toute jeune, et qui n'est encore, lui semble-t-il, qu'au premier stade de son développement. Lui, ce Latin, de formation très traditionnelle et très classique, ne se rebute guère du choc brutal qu'a dû recevoir parfois en lui un sens esthétique fort averti, et il ne cesse de nous répéter : — Que l'Amérique de demain sera belle et heureuse, rien qu'à la regarder de l'Amérique d'aujourd'hui ! C'est, en une ligne, tout le nouveau livre de M. Klein, qui ajoute, en effet, une raison de plus aux rai-

sons que les Yankees lui avaient déjà fournies de s'enthousiasmer à leur contact.

Qu'est-ce au juste, pour M. Klein, que l'Amérique de demain? Ce n'est pas seulement celle des entreprises colossales, des bâtisses vertigineuses et des énormes architectures, celle des villes-champignons, devant laquelle il n'a jamais aucune envie (et cela étonne un peu) de faire quelque dépense de notre ironie... orientale. L'Amérique de demain ! mais c'est surtout celle des terres encore vierges qui commencent à la vallée du Mississipi et s'étendent jusqu'aux villes de la côte océane, à Seattle, Tacoma, San-Francisco, celle des Etats et des institutions jeunes dont rien ne comprime la vie ou ne retarde l'essor, celle des organisations souples et fortes qui permettent à toutes les initiatives, à toutes les libertés, surtout à la liberté religieuse, de s'épanouir sans entraves.

Avant même de s'enfoncer dans l'Ouest, M. Klein avait constaté, à Chicago même, cette augmentation continuelle de vitalité et de flexibilité dans les institutions publiques et privées, religieuses ou laïques. Il avait, en particulier, admiré l'effort merveilleux de propagande catholique qui, vers 1905, a donné naissance dans cette ville, à la Société de l'*Extension*, œuvre analogue pour les Etats-Unis à notre Société française de Saint-François de Sales ou à la Société allemande de Saint-Boniface. L'effort individuel s'aidant ici de l'effort collectif, la vie religieuse s'implantera grâce à cette organisation nouvelle, dans les immenses territoires de la Colombie anglaise, de l'Arizona et du Nouveau-Mexique, en même temps que la civilisation. Avant vingt-cinq ans, on peut se promettre que la moitié des Etats-Unis appartiendra ainsi au catholicisme. Les méthodes employées sont très originales et très américaines. Par une application imprévue du *self-help*, on n'aidera les œuvres qu'autant qu'elles vivront et s'aideront elles-mêmes ; on ne gardera pas d'argent en caisse, dès qu'il sera connu qu'il peut être consacré à un emploi utile et certain.

Cependant, chez l'Américain, le sens pratique ne perd jamais ses droits. Et notre délicatesse s'offusque, tout d'abord, de voir qu'à d'autres égards tant d'activité généreuse s'accompagne de si peu d'idéalisme. Parmi les raisons invoquées pour exempter d'impôts les biens religieux, tel orateur parlementaire ne craindra pas d'alléguer la plus-value donnée aux terrains environnants par la construction d'une église, la diminution des frais de police dans le quartier..., mais de bonne foi, ces raisons, qui ne sont point mauvaises après tout, ne les a-t-on jamais invoquées chez nous? Et, à

cause de ces préoccupations positives, est-il juste de dénier au peuple des Etats-Unis et à son Gouvernement, un sens élevé de la *valeur* des biens spirituels que la religion apporte?

Chemin faisant, M. Klein aborde beaucoup d'autres problèmes, et dit son mot sur chacun, un mot bref, exact, modéré, qui ne prétend pas à être la solution définitive, mais la solution du moment, celle qui changera peut-être, lorsque les données actuellement connues, du problème, viendront à changer. Ainsi en est-il du problème des races aux Etats-Unis. M. Klein reproduit dans son livre l'article qu'il avait consacré à cette question dans la *Revue des Deux-Mondes*, et dont nos lecteurs se rappellent peut-être les grandes lignes. Ce qui est menacé aux Etats-Unis par l'arrivée des Jaunes, ce n'est pas seulement un idéal de classe, mais l'idéal même de la nation. Les Jaunes résistent à l'unification, à l'assimilation qui, là-bas, a fondu tant de peuples en un seul peuple. Entre le Jaune et le Blanc, pas de rapprochement possible. Ou plutôt ce rapprochement serait possible par la conversion des Japonais au christianisme. Mais c'est une autre difficulté. Le progrès du christianisme chez eux sera toujours très lent, quoique réel. « C'est qu'il y a, d'un côté, des siècles de christianisme, avec l'idée profonde, sinon claire, de la *personnalité* appliqué au concept de Dieu même, qu'elle rend plus accessible, et au concept de notre nature, à qui elle attache une telle dignité qu'une âme en arrive à valoir des mondes, bien plus encore, la mort même d'un Dieu. Et il y a, d'autre part, des siècles de bouddhisme, avec le rêve de se fondre dans le grand Tout vague ; des siècles de confucianisme.., des siècles de shintoïsme avec la pensée de ne vraiment compter qu'en fonction de l'être collectif..., que comme un élément de la race qui dure... » — Une solution modeste, parce qu'elle est temporaire et locale, est cependant indiquée par l'auteur. Une atténuation au conflit des deux races sur la côte du Pacifique pourrait sortir d'un accroissement plus rapide de la population blanche. Accroissement possible et relativement aisé si l'on dirigeait, spécialement en Californie, les immigrants d'Europe de façon à reproduire là-bas le phénomène qui s'est déjà passé dans certains Etats de l'Est et du Sud, lorsqu'on a voulu y conjurer les menaces de la question noire.

Par ces courtes réflexions, très incomplètes, et surtout par ce coup d'œil jeté sur le dernier chapitre de l'*Amérique de demain*, on voit combien ce livre est suggestif et quels problèmes curieux, il rappelle, soulève, résout sans prétention. Il reflète aussi l'inébran-

lable optimisme d'un écrivain qui, étant avant tout, prêtre et apôtre, fonde sa foi dans l'avenir religieux d'un pays qu'il aime sur la foi même qu'il a dans l'avenir de l'Eglise.

C. B.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

The Cambridge History of English Literature, edited by A.-W. WARD Litt. D., F. B. A., master of Peterhouse, and A. R. WALLER, M. A. Peterhouse. Volume IV : *Prose and Poetry ; sir Thomas North to Michael Drayton.* — Un vol. in-8°, 592 pp. — Cambridge, at the University Press, 1909. — *Prix :* 11 fr. 50.

Les Syndics de l'imprimerie de l'Université de Cambridge ont publié au début de cette année le IVe volume de la « Cambridge History of English Litterature ». On peut affirmer que le succès de cette vaste entreprise ne cessera pas de croître à mesure que de nouveaux volumes paraîtront. Depuis le premier, tous ont marqué de réels progrès. C'est que les périodes les plus difficiles à traiter étaient celles des origines ; les œuvres et les hommes dont les auteurs avaient à entretenir les lecteurs étaient trop peu connus pour éveiller un très vif intérêt. De plus, dans les débuts, les auteurs des divers chapitres de chaque volume ne savaient peut-être pas très bien ce que le public attendait d'eux ; il en résultait des tâtonnements fâcheux.Maintenant, il n'en est plus ainsi ; les auteurs ont un but très clairement marqué, et ils ont le grand plaisir d'entretenir le public très cultivé qui les lit d'œuvres et d'écrivains connus de tous. Enfin un certain nombre de ceux qui ont collaboré au premier volume ont continué d'écrire pour les autres ; le lecteur est alors charmé de retrouver un style qui lui a plu et une méthode déjà familière. Si l'on ajoute encore le caractère très scientifique de toutes ces études on saura quelles raisons fondent pour toujours le succès de cette entreprise.

Il nous faut encore mentionner une fois l'excellence des bibliographies annexées à chaque chapitre. On y trouve l'énumération des éditions successives des ouvrages, les traductions en diverses langues, les commentaires des grands critiques de tous les pays, et aussi les « communications » faites à des Académies de province et les articles de périodiques. Il srait impossible de trouver ailleurs rassemblés autant de précieux renseignements.

Il y a dans ce volume comme dans les précédents, un bon Index des noms et une table chronologique fort utile. On aurait désiré aussi un index des matières plus développé que la table générale des matières : ce n'est qu'une très petite imperfection à laquelle on pourrait aisément remédier.

Ce volume porte pour titre : « La Prose et la Poésie », de Sir Thomas North à Michaël Drayton. A vrai dire, malgré la différence des titres, il forme une véritable suite au troisième volume « Renaissance et Réforme ». Dans celui-ci, on trouvait l'histoire des traductions de la Bible jusqu'à la « Grande Bible » ; nous avons dans celui-là une étude très approfondie de la version « autorisée » ; au lieu de la littérature polémique de la Réforme représentée surtout par Hooker, nous voyons la Prédication anglaise de Fisher jusqu'à Donne. C'est là principalement la part de la Réforme en littérature. — L'esprit d'aventure et découvertes qui se manifeste à la Renaissance trouve sa place dans ce volume aux chapitres sur « la Littérature de la Mer » et sur les « Ouvrages de Marine ». Le développement de la lecture favorisé par la découverte de l'imprimerie se fait sentir par les « Traductions », l'organisation du commerce de la Librairie, la fondation des nouvelles bibliothèques destinées à remplacer celles des monastères disparus. On le voit, ce volume continue l'exposé commencé dans le précédent. Pour avoir une idée complète de son contenu, il suffira de mentionner les articles d'histoire littéraire proprement dite, sur les successeurs de Spencer, sur Michaël Drayton, Donne et Robert Burton, ainsi qu'une étude très pénétrante sur les débuts de la philosophie anglaise (depuis Alcuin jusqu'à Herbert de Cherbury) et d'autres très documentées sur les premiers écrits de politique et d'économie sociale, et sur le développement de la Littérature populaire à Londres.

On aura certainement remarqué que rien n'a été dit du drame en Angleterre. Et cependant, à l'époque où s'arrête le IVe volume (approximativement: la fin du premier quart du XVIIe siècle), le drame a donné son plus vif éclat et rentre déjà dans une période de décadence, prêt à s'éteindre sous l'arrêt de mort dont le frappèrent les Puritains par la fermeture des théâtres. On aurait pu en mentionner les origines dès le deuxième volume et en faire l'histoire d'après l'ordre chronologique. Les éditeurs ont préféré — et il faut les en féliciter — traiter à part et sans interruption, toute l'histoire du drame anglais depuis ses origines jusqu'à sa proscription par les Puritains. Ce sujet formera la matière des volumes V et VI dont on annonce la prochaine publication.

Il ne nous est pas possible d'analyser en détail les diverses études que comprend ce volume. Nous nous contenterons de nous arrêter au chapitre sur la « Version autorisée » ; mieux que tout autre peut-être il donne une idée vraie de l'esprit d'impartialité qui anime toute cette œuvre. On aurait pu craindre que sur certains points touchant de très près les controverses religieuses, la mesure n'ait pas été absolument gardée. Or, jamais, dans aucune partie des quatre volumes parus, nous n'avons rien remarqué qui fût capable de blesser les croyances des catholiques. Avec une parfaite indépendance les auteurs savent louer ou blâmer, quand il le faut. C'est ainsi que dans son étude sur la « Version autorisée », M. Albert S. Cook, après avoir exposé quelles qualités on est en droit d'exiger d'un bon traducteur, montre à quel haut degré saint Jérôme « le premier des grands traducteurs dont nous connaissions le nom », a réalisé l'idéal rêvé dans sa traduction latine des Saintes Ecritures, la Vulgate. M. Cook ne pouvait pas pour des lecteurs anglais faire de plus haut éloge de l'Œuvre de saint Jérôme qu'en la comparant à la version autrisëee. Ce qu'a été laVulgate de saint Jérôme pour le monde latin, dit-il en substance, la version autorisée l'a été pour les pays de langue anglaise, car cette version a eu pour la préservation de la pureté de la langue le même rôle, avec plus d'efficacité encore, que l'Académie Française ; grâce à elle le style anglais tend à se maintenir toujours au-dessus des petitesses et de la trivialité. Et pour apprécier comme il convient cette déclaration, il faut se souvenir qu'un usage trop répandu parmi les auteurs protestants les pousse, lorsqu'ils parlent des versions de la Bible en langue vulgaire, à dénier toute utilité et tout valeur aux versions latines de la Bible réservant pour la Vulgate leur plus abondante provision de critiques.

Cette impartialité si rare et si précieuse jointe aux autres qualités que déjà nous avons signalées, fait donc de la « Cambridge-History of English Literature » un ouvrage de première valeur. Il ne sera pas seulement nécessaire aux spécialistes de la langue et de la littérature auglaise, mais toute bibliothèque devra la posséder en raison des nombreuses questions connexes que l'on y trouve si clairement exposées et si savamment étudiées.

F. B.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.





LES MIRACLES ÉVANGÉLIQUES

Caractère surnaturel des faits
Réfutation des explications naturelles qui en ont été proposées [1]

MESSIEURS,

Les récits miraculeux de nos Evangiles nous rapportent des faits réels ; ils les rapportent tels qu'ils se sont réellement passés. Tout nous le garantit : la valeur du témoignage évangélique qui reproduit celui des apôtres eux-mêmes, témoins oculaires, et que nos adversaires tiennent pour valable, en effet, sur tous les points où ne sont engagées ni la question dogmatique, ni la question du surnaturel ; — les caractères de ces récits, caractères qui s'opposent de la manière la plus absolue à ceux des légendes ou des mythes auxquels on les compare contre toute justice et toute raison ; — enfin l'impossibilité où se trouve l'historien d'expliquer, sans des faits miraculeux, et sans des faits miraculeux du même genre, la foi des prédicateurs de l'Evangile et celle des premiers chrétiens.

Mais si nous avons le droit de considérer comme historiques, comme certainement historiques dans l'ensemble, les récits que nous étudions, avons-nous également le droit de regarder les faits dont ils nous attestent la réalité comme de vrais mi-

(1) Conférence donnée aux Facultés Catholiques le 23 février 1910.



racles, c'est-à-dire, — car cette définition sommaire nous suffit ici, — comme des faits inexplicables par les forces de la nature, même dirigées par l'intelligence et la volonté libre de l'homme?

C'est à cette question que je voudrais répondre ce soir.

I

Et d'abord, Messieurs, y a-t-il là une question? Si les faits ont été ce que les récits nous disent et qu'ils furent, leur caractère miraculeux peut-il être nié, peut-il même être contesté? Non ; et, pour s'en convaincre, il suffit de lire les Evangiles. Le surnaturel des faits résulte ici, nécessairement et évidemment des faits eux-mêmes. Jamais les forces que la science connaît, ni même celles dont elle est encore incapable de mesurer l'action, jamais l'intelligence et la volonté humaines réduites à leurs seules ressources, n'ont rien produit de semblable au moins de la même manière et dans les mêmes conditions. Les effets sont hors de toute proportion avec les moyens apparents qui servent à les opérer. Et c'est, dans tous les ordres, dans tous les domaines, que Jésus les opère. Dans l'ordre de la nature matérielle, nous le voyons marcher sur les eaux et y faire marcher un de ses disciples, s'élever dans les airs au jour de l'Ascension ; — il change l'eau en vin aux noces de Cana ; il multiplie à deux reprises quelques pains de manière à rassasier des milliers d'hommes ; d'un mot, il apaise une effroyable tempête, ses apôtres, par deux fois, après une nuit de pêche infructueuse ; jettent le filet sur son ordre et ramènent une telle quantité de poissons qu'ils s'étonnent que le filet ne soit pas rompu ; sur son ordre encore, Pierre pêche un poisson dans la bouche duquel il trouve une pièce de monnaie comme le Maître le lui avait annoncé. Dans l'ordre de la vie organique, instantanément, il ressuscite trois morts, dont l'un était porté en terre et dont un autre était dans le tombeau depuis quatre jours ; — il guérit un nombre considérable de malades subitement, en leur imposant les mains, ou en les bénissant, ou en

leur laissant toucher ses vêtements, ou en leur disant : Je le veux, soyez guéris; parmi ces malades, beaucoup sont atteints d'altérations organiques incurables, comme la lèpre, ou chroniques et invétérées ; il rend la vue à plusieurs aveugles dont l'un au moins était atteint de cécité congénitale ; il rend l'ouïe à plusieurs sourds; parfois les guérisons se produisent en masse, on lui présente une foule d'infirmes dont quelques-uns sont portés sur leur lit, et tous recouvrent la santé ; dix lépreux à la fois sont délivrés de leur terrible mal après avoir invoqué son secours.

En face de pareils faits, aussi multipliés, aussi divers, aussi faciles à observer, aussi frappants, toute explication naturelle est impossible. Ces faits sont miraculeux, à la seule condition qu'ils se soient réellement produits, et produits de la manière, dans les circonstances marquées par les récits, ce que personne nous l'avons vu, n'a le droit de mettre en doute. Le caractère surnaturel de cette longue série de cette série liée de faits est tellement évident que l'on peut sans crainte mettre au défi tous les savants d'en fournir, en les prenant tels qu'ils sont, une explication par les forces de la nature. A cause même de cette évidence, qui s'impose à la raison, il n'est nullement nécessaire, pour se prononcer à cet égard en toute certitude et sécurité, d'être un savant à n'importe quel degré, dans n'importe quelle spécialité, il suffit d'être doué du plus élémentaire sens commun. Car le bon sens, l'expérience la lus simple, celle qui se renouvelle pour tous, tous les jours et sous toutes les formes, nous apprennent tout ce qu'il faut savoir pour porter sur ce point un jugement définitif. S'il s'agissait de quelques cas particuliers, mal déterminés, situés sur cette frontière assez large, dont les lignes de démarcation sont et demeureront longtemps indécises, qui sépare ce qui est le domaine certain de la nature de ce qui est le domaine exclusif du miraculeux, l'hésitation serait plus que légitime et l'appel à la science indispensable. Et qu'il puisse y avoir, qu'il y ait, si l'on veut, parmi les miracles racontés par nos Evangiles, quelques cas de ce genre, je n'ai pas à m'en préoccuper, car cela n'intéresse en rien la solution générale de la question, cela n'autorise en rien à réserver cette solution au savant, au seul savant. Il s'a-

git, en effet, et je le répète, d'un enemble d'une série liée de faits, dont un grand nombre, très nettement déterminés en leur espèce et en leurs circonstances, dépassent beaucoup la limite la plus extrême, la plus hypothétique, des forces naturelles et des plus mystérieuses, des moins connues de ces forces. Il s'agit de faits qui se sont produits au gré de la volonté d'un homme, qui se sont produits souvent, de la manière la plus instantanée, dans les conditions les plus différentes, en dehors de l'emploi de tout moyen non seulement scientifique, mais qui présentât avec l'effet obtenu la moindre proportion, la plus lointaine relation. Vraiment, la cause est entendue. Quiconque a vécu, quiconque s'est servi de ses sens pour observer le spectacle du monde, de sa conscience pour se connaître lui-même, de sa raison pour éclairer ses expériences et ses jugements, n'a qu'à consulter cette même raison pour entendre sa sentence, et cette sentence est que ni la nature ni l'homme n'ayant jamais rien fait, ne pouvant rien faire de semblable, *le doigt de Dieu est là.*

Ce qui confirme cette conclusion et en accuse l'inéluctable nécessité, c'est qu'aucune explication naturelle des miracles rapportés par les Evangiles n'a jamais été proposée qui respectât les faits, qui ne les altérât de la manière la plus grave, au point de les transformer en des faits tout différents. Il y a longtemps que le rationalisme s'est essayé à cette tâche impossible, qu'il a eu recours à toutes les théories, à toutes les hypothèses pour réduire les prodiges opérés par Jésus à des phénomènes naturels, on peut dire qu'il y a complètement échoué. Pendant longtemps, il a eu recours au procédé commode, et même simpliste, qu'il empruntait aux polémistes païens, à Celse, à Julien l'Apostat, à Porphyre ; ce procédé consistait à traiter de mensongères les relations évangéliques et à supposer, quand la réalité des faits était trop difficile à nier, qu'il y avait eu supercherie ou imposture, soit de la part de Jésus lui-même, soit de la part des apôtres. Voltaire et son école n'ont jamais dépassé ce point de vue, qu'ils déclaraient celui de la « philosophie » même. Mais, outre qu'il paraît violent, pour ne rien dire de plus, de rendre ainsi compte des origines de la plus haute des religions par le mensonge et la fraude;

— outre que cette double accusation paraîtra insoutenable à tout esprit droit, l'absolue loyauté du Sauveur ressortant de toutes ses paroles, de tous ses actes, et de sa mort comme de son caractère et de sa vie, celle des apôtres nous étant garantie par la sincérité d'une foi qui les a rendus capables de tous les sacrifices ; — plaider l'erreur des récits ou la supercherie des acteurs, c'était reconnaître que les faits, à les prendre tels qu'ils étaient présentés, n'étaient pas susceptibles de recevoir une explication naturelle.

On voulut donc mieux faire; et, au commencement du XIX[e] siècle, le D[r] Paulus se rendit un moment célèbre par l'audacieuse tentative de rendre compte le plus naturellement du monde, et en prétendant respecter, soit la véracité du narrateur, soit la réalité des faits, de tous les miracles du Nouveau Testament (1). Toutefois, après le premier succès de surprise ou de scandale, on fut bien contraint de reconnaître que les faits dont il était ainsi rendu compte n'étaient nullement ceux que les Evangiles racontent mais bien des faits tout autres qui leur étaient subtilisé substitués pour les besoins de la cause. On a fait beaucoup d'autres reproches, et certes très justes, aux interprétations de Paulus, et il est peu d'auteurs pour qui les critiques rationalistes aient été plus sévères. Strauss, dans sa première *Vie de Jésus*, a réfuté et bafoué une à une toutes ses explications avec la plus impitoyable logique. Renan a écrit ce jugement aussi ferme que clairvoyant : « Paulus était un théologien qui, voulant le moins possible de miracles et n'osant pas traiter les récits bibliques de légendes, les torturait pour les expliquer tous, d'une façon naturelle. Paulus prétendait avec cela maintenir à la Bible toute son autorité et entrer dans la vraie pensée des auteurs sacrés. Là était le ridicule de Paulus... Il tombait dans la puérilité en soutenant que le narrateur sacré n'avait voulu raconter que des choses toutes simples et qu'on rendait service au texte biblique en le débarrassant de

(1) Les principaux ouvrages où Paulus refait à sa manière l'histoire évangélique sont le *Commentaire philologico critiuque sur le Nouveau Testament*, 1800, la *Vie de Jésus*, 1828, le *Mauuel exégélique sur les trois premiers Evangiles*, 1830.

ses miracles » (1). M. Albert Réville reconnaît que l'école de Paulus a « entassé des platitudes sous prétexte d'expliquer les miracles » (2). D'autres ont relevé les énormes invraisemblances que le critique allemand est obligé d'admettre, les travestissements qu'il fait subir aux récits et qui transforment en scènes bouffonnes et ridicules les tableaux les plus vivants, les plus grandioses et les plus sublimes. Très souvent l'attitude qui est prêtée au Sauveur est tout à fait indigne de sa noblesse de caractère et de sa délicatesse de sentiments ; plus souvent encore, les disciples jouent un rôle louche ou niais, de sorte qu'on retombe alors dans la solution de l'école voltairienne dont on avait la prétention de s'éloigner.

Mais je puis négliger tous ces reproches, si graves et si fondés qu'ils soient, pour n'en retenir qu'un seul : tous les autres, en effet, sont accessoires et accidentels par rapport à celui-là, qui seul est essentiel et principal, et qui consiste en ce que, pour expliquer les faits, on les dénature. Tantôt c'est le fait lui-même qui est altéré dans les éléments qui le constituent, tantôt ce sont les conditions dans lesquelles il est produit et les circonstances les plus caractéristiques de sa production. Je regrette de n'en pouvoir donner que peu d'exemples. Le texte évangélique du statère trouvé, sur la promesse de Jésus, dans la bouche du poisson, signifie, pour Faulus, l'ordre d'aller pêcher à la ligne quelques bons poissons et, après avoir retiré de leur bouche l'hameçon qui empêcherait de les vendre, de les porter au marché pour en retirer la somme nécessaire au paiement de l'impôt du temple. La résurrection de Lazare n'est que le résultat d'un hasard heureux qui fit coïncider l'ordre donné par Jésus : « Lazare, sortez », avec la cessation d'un état léthargique faussement pris pour une mort réelle. Le lépreux qui fut guéri par le mot : « Je le veux, soyez purifié », était dans un état de crise où le Sauveur discerna, en médecin habile, le prodrome de la guérison, en sorte que la parole prononcée par lui n'était pas un ordre, mais la simple constatation de la fin de la ma-

(1) *Vie de Jésus*, 13e édit., p. XXI.
(2) *Jésus de Nazareth*, t. II, p. 67.

ladie. Pour le sourd-muet de la Décapole auquel, d'après S. Marc, le Christ rendit la parole en mettant les doigts dans ses oreilles, en lui touchant la langue avec sa salive et en disant « *Eppheta*, ouvre-toi », il y a bien mieux encore, puisqu'on nous dit que sa guérison fut le résultat d'une opération chirurgicale et de l'application d'une espèce de poudre, opération et application que Jésus fit au patient en le prenant à part. De même, l'aveugle-né du quatrième Evangile dut la vue à un collyre dont le Maître avait fait usage comme les oculistes ordinaires.

Je n'ai pas besoin de vous montrer, Messieurs, que ces explications changent les faits en des faits tout différents, cela saute aux yeux. Vendre un poisson, pour de l'argent, c'est toute autre chose que de trouver cet argent dans la bouche de ce même poisson : or, c'est en termes formels que le Christ annonce à Pierre qu'il trouvera un statère dans la bouche du premier poisson pêché par lui, et l'évangile de S. Matthieu, en termes non moins formels, affirme que c'est ce qui arriva en effet. Une léthargie n'est pas la mort, et l'Evangile de S. Jean assure que Lazare était mort depuis quatre jours quand Jésus le ressuscita ; que cette mort était un fait public. Il est, d'ailleurs, impossible, de supposer, soit que le Sauveur ait deviné un état léthargique, ignoré de tous, soit qu'il ait eu la chance de tomber, sans le savoir, sur un cas de ce genre. Le hasard de vient pas à point nommé, obéir à la parole d'un homme. Dire à quelqu'un, à un lépreux : « Je le veux, soyez guéri », et opérer ce que signifie cette parole, ce n'est pas faire acte de médecin, et cela n'équivaut pas aux deux phrases séparées de Strauss : « Je veux bien observer votre cas » — puis, après observation : « Mais vous êtes guéri ! » Traduire de la sorte une proposition dont le sens est clair, dont la portée impérative est évidente, c'est fausser absolument la signification d'un récit. Enfin toucher l'oreille d'un sourd-muet avec les mains et sa langue avec de la salive, ce n'est point pratiquer sur lui une opération chirurgicale, ni lui appliquer une sorte de poudre, — pas plus que oindre les yeux d'un aveugle né avec de la terre détrempée de salive n'est faire usage d'un collyre. — Il serait facile, autant que fastidieux, de parcourir les unes après les

autres les prétendues explications naturelles du critique allemand, en constatant que toutes consistent précisément en ce tour de prestidigitation qui, pour rendre compte d'un fait, le représente sous les espèces d'un fait absolument autre. Il n'est pas étonnant que, par ce procédé, on explique les miracles de la manière la plus naturelle ; le malheur c'est qu'on commence par supposer qu'il n'y eut rien de miraculeux dans le cas tel qu'on l'imagine. Après avoir ainsi vidé les narrations évangéliques de tout ce qu'elles contiennent de surnaturel, n'est-ce pas une naïveté que de chanter victoire, en se vantant d'avoir banni le miracle des Evangiles? Comment trouverait-on dans une histoire autre chose que ce qu'on y a laissé?

Si cette mésaventure n'était arrivée qu'à Paulus, il y aurait quelque exagération à en conclure qu'elle est inévitable, mais elle est arrivée elle continue d'arriver à tous les auteurs qui ont eu, qui ont encore recours au procédé de l'explication naturelle. Car, il ne faut pas croire que ce procédé soit abandonné. Je l'ai dit : Paulus a été vivement blâmé, même dans le camp rationaliste ; mais il a été blâmé, dans ce camp, comme un maladroit, qui a manqué de mesure et a trop laissé percer son parti-pris, beaucoup plus que comme le protagoniste d'une méthode en soi illégitime. On lui en a surtout voulu d'avoir été trop peu perspicace, de ne pas s'être aperçu que cette méthode, seule, était insuffisante, qu'il fallait la compléter par l'emploi de la méthode critique, cette dernière permettant sans arbitraire trop visible de se débarrasser des textes gênants. Quant à renoncer au procédé, on en est loin. Il est d'usage courant dans l'école du protestantisme libéral. Bien plus, nombre de protestants, plus ou moins fidèles aux idées de l'école dite orthodoxe, cédant à ce qu'ils croient être une conquête définitive de la science, et à ce qui n'est véritablement qu'un préjugé et un *à priori* métaphysique, c'est-à-dire au préjugé et à l'*a priori* qui posent en axiome l'impossibilité du surnaturel, s'efforcent en conséquence, d'expliquer les miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament d'une manière qui ne heurte pas les susceptibilités de l'esprit moderne. Ils croient y parvenir en réduisant ces miracles à des faits dont le savant rend compte, de son point de vue, par les forces na-

turelles ; mais où le croyant aurait le droit de voir le résultat d'une action libre de Dieu, analogue à l'action de l'homme sur la nature, donc limitée comme elle, à ce que peuvent obtenir l'application, la combinaison intelligente et artificielle des forces matérielles et fatales. Si j'avais à discuter cette notion du miracle, il me serait facile d'établir qu'elle en constitue la pure et simple négation, mais je dois montrer seulement à quelles explications des faits miraculeux elle entraîne ceux qui l'adoptent.

Or, quelques exemples pris dans les livres des auteurs qui représentent en France, les deux écoles dont je viens de parler, établiront que ces auteurs, tout comme Paulus, ne rendent compte naturellement des prodiges de l'Evangile, qu'en altérat les faits, en les supposant bien différents de ceux qui son rapportés en nos récits.

A propos de la multiplication des pains, M. A. Réville nous parle comme d'une supposition acceptable, de « la bonne volonté de la foule provoquée elle-même par l'initiative du groupe apostolique, qui aura fait régner l'abondance des aliments quand on ne croyait pas en avoir une quantité suffisante » (1). C'était déjà, peut-être, l'explication de Paulus, en tout cas, elle ressemble à s'y méprendre, à celles qu'il proposait, mais elle va absolument contre la narration de nos quatre Evangiles, qui disent formellement, qu'il n'y avait pas d'autres ressources, dans la foule, que cinq pains d'orge et deux poissons, et que de cespains et de ces poissons, exclusivement, les apôtres firent la distribution, sans les épuiser, à cinq mille hommes, Le même critique prétend que, en ce qui concerne la résurrecticn de la fille de Jaïre, l'hypothèse d'une syncope ou d'un état comateux faisant illusion aux personnes présentes, est autorisé par le récit de saint Marc, jugé primitif et opposé à ceux de saint Luc et de saint Matthieu qui auraient été intentionnellement rédigés de manière à exclure cette hypothèse. Le cas serait très analogue à la léthargie de Lazare imaginée par Paulus (2). Et, sans doute, il est notablement moins invraisembla-

(1) *Jésus de Nazareth*, t. II, p. 73.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 68-69.

ble ; mais il est tout à fait contraire à la narration de saint Marc lui-même, qui fait constater la mort de la jeune fille par un grand nombre de témoins, tout aussi bien que saint Luc et saint Matthieu ; qui place, comme eux, ces témoins dans la chambre même de la défunte ; qui, comme eux encore, relève le trait des moqueries opposées par tous à la parole de Jésus : « Cette enfant n'est pas morte, mais elle dort », tellement la mort leur paraissait certaine et bien constatée. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'hypothèse de M. Réville suppose l'une ou l'autre de ces deux invraisemblances à peu près également incroyables, à savoir : que le Sauveur, homme du peuple, dépourvu de toute science médicale, aurait vu, d'un coup d'œil et en entrant dans la chambre, que la jeune fille était seulement en syncope, alors que tous les visiteurs de Jaïre, qui, en sa qualité de chef de la synagogue, devait avoir des relations honorables, s'y étaient trompés ; ou bien que une rencontre fortuite aurait fait coïncider la fin de la syncope avec l'ordre donné par lui : « Jeune fille, lève-toi ». Sans doute, M. Réville est un critique trop avisé pour risquer de pareilles explications sans des réserves prudentes, et surtout pour ne pas les appuyer par des raisons tirées de la comparaison entre les textes, des différences de rédaction etc. ; il n'en est pas moins vrai que, prises en elles-mêmes, elles présentent le même inconvénient que celles de Paulus : celui de fausser le récit des faits pour en rendre compte naturellement.

Un auteur bien moins radical cependant que M. Réville, ne craint pas, dans le but que j'indiquais tout à l'heure, de proposer des explications des miracles évangéliques tout au inconciliables avec les narrations de nos Livres saints. Il rend compte de la même manière que lui du prodige de la multiplication des pains. Il écrit au sujet du changement de l'eau en vin aux noces de Cana : « Jésus consulté donne le conseil de servir de l'eau pure à ceux qui réclament encore de la boisson ; ce conseil a été suivi et n'a provoqué ni protestations ni quolibets ; à la réflexion, la chose a paru étrange : cette eau si facilement acceptée devait être bonne, agréable comme du vin ; quoique eau, elle devait être vin. Ainsi est apparue

l'idée du miracle, non au moment même, mais après d'autres expériences de miracles provoqués par la présence et l'influence de Jésus. Le récit, ainsi corrigé, devient acceptable ». On corrige, de même, le récit du statère. Pierre l'aurait bien trouvé dans la bouche du poisson, mais le Sauveur n'aurait rien promis ni annoncé d'avance. Il ne resterait donc rien de plus qu'une rencontre un peu étrange (1). Si j'en avais le temps, je pourrais multiplier les exemples, les emprunter aux critiques de toute nuance ; ceux-là suffisent pour démontrer que l'on n'a pas découvert le moyen d'expliquer les miracles de l'Evangile sans altérer les faits, sans modifier les conditions et les circontances essentielles dans lesquelles ils se seraient produits, sans mettre les récits à la torture et les accuser gratuitement d'inexactitude ou de remaniements tendancieux. M. Loisy lui-même, qui a recours le plus habituellement à d'autres moyens pour bannir de l'histoire de Jésus tout miracle proprement dit, ne laisse pas que de faire appel, à l'occasion, à celui de l'explication naturelle ; il dit de la résurrection de la fille de Jaïre : « L'hypothèse d'une mort apparente, longue syncope ou léthargie est la seule admissible et peut s'autoriser des paroles du Sauveur » (2). Il rend compte, tout à fait comme Paulus, du miracle du statère trouvé dans la bouche du poisson (3). A propos de la tempête apaisée, il admet l'historicité substantielle du fait, mais ne trouve rien de miraculeux dans la succession de ces trois incidents : tempête, menace de Jésus, apaisement des flots (4). Donc, sans doute, pure rencontre de hasard qui sert la réputation du thaumaturge. On le voit, cela ne nous change guère des procédés du vieux rationalisme allemand.

J'avais donc raison de dire en commençant, Messieurs, que la question du caractère surnaturel des faits rapportés par les Evangiles ne peut pas même être sérieusement posée. La preuve en est faite et péremptoirement faite, puisqu'aucun critique n'a réussi à en présenter une explication naturelle,

(1) G. Fulliquet, *Le Miracle daus la Bible*, pp. 243 ; 241 ; 242.
(2) *Les Evangiles Synoptiques*, t. I, p. 283-284.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 66.
(4) *Ibid.*, t. IV, p. 798.

sans supposer que les faits ne se sont point passés de la manière dont les Evangiles les racontent, ni dans les conditions et circonstances qu'ils indiquent. Leurs explications ne s'appliquent donc pas à ces faits-là, mais à d'autres, très différents qui leur sont substitués.

II

On n'échappe nullement à cette conclusion, et la remarque est importante, en faisant appel à des forces encore inconnues de la nature. Je l'ai déjà fait observer, mais en passant, et je dois y insister. Ce recours aux forces cachées, mystérieuses, de l'univers est considéré par le rationalisme comme un obstacle invincible à la constatation certaine de tout miracle. Il peut être embarrassant, quand il s'agit d'un miracle particulier, isolé, et surtout d'un miracle à caractère un peu indécis, situé sur ces frontières dont je parlais, qui séparent l'ordre de la nature de l'ordre surnaturel, et qui laissent dans l'indétermination un domaine assez étendu. Il n'est pas seulement invraisemblable, il est, de tout point, inadmissible, en face d'une série liée de faits miraculeux, surtout quand beaucoup de ces faits dépassent le champ contesté que se disputent les deux ordres. Rien n'est plus facile à prouver, en ce qui concerne les miracles évangéliques. D'abord, ces miracles sont très nombreux, et ils sont tous opérés par le même personnage historique en l'espace d'à peu près trois ans. En second lieu, certains d'entre eux exigent une telle puissance, soit par la nature même de l'effet produit, soit par la manière même dont l'effet est produit, que, en appeler, pour les expliquer, à des forces naturelles si mystérieuses fussent-elles, c'est se dérober derrière la plus gratuite et la plus inacceptable des hypothèses.

Enfin, ces prodiges ont été l'effet apparent de la volonté souveraine du thaumaturge ; ils se sont produits sur son ordre, au moment où cet ordre était intimé par lui. Bornons-nous à ces trois traits principaux.

Voilà donc un homme auquel dans l'hypothèse que je discute, les forces les plus cachées, les plus puissantes de la nature ont obéi, à point nommé, à l'heure voulue par lui, non pas une fois, mais quantité de fois. Ces forces devraient être tout ensemble très diverses, puisque les effets produits par elles seraient de tous ordres : résurrections, guérisons, phénomènes matériels de genre différent ; et extraordinairement puissant puisque ces mêmes effets seraient incomparablement supérieurs à ceux que la science opère et peut opérer dix-huit siècles après et malgré des progrès étonnants, qui l'ont fait avancer au-delà de toute prévision humaine. Or, on ne peut donner que deux explications de cette mise au service de Jésus d'un si grand nombre de forces naturelles encore inconnues aujourd'hui et d'une efficacité telle qu'elles aient pu opérer les merveilles que racontent nos Evangiles : ou bien, en en effet, ces forces lui ont réellement été soumises parce qu'il les connaissait, parce qu'il en avait découvert l'existence, le mode d'action et pouvait, par conséquent, les employer à son gré, comme le physicien ou le chimiste manient la chaleur, l'électricité, etc. ; — ou bien, ces forces ne lui obéissaient pas plus qu'elles ne nous obéissent, mais par une série de rencontres heureuses et fortuites, il s'est trouvé que leur action a coïncidé avec des paroles et des gestes du Christ qui ont donné l'illusion d'un ordre, d'un commandement suivi d'effet. Mais ces deux explications sont évidemment et à peu près également inacceptables. La seconde n'est que la plus pauvre des défaites. C'est en désespoir de cause qu'on fait intervenir le hasard, c'est-à-dire, un mot. Il serait déjà très invraisemblable, que, même une ou deux fois en passant, la force inconnue capable de produire l'effet commandé par le Sauveur fût entrée en jeu au moment précis où l'ordre était donné ; et pour rendre compte d'une seule merveille de ce genre il faudrait un ensemble de conditions à peu près irréalisable. Mais, quand il est question d'une série de prodiges aussi nombreux que variés, dont beaucoup sont aussi différents que possible les uns des autres, dont ceux même qui se ressemblent le plus sont opérés dans les circonstances les plus diverses, faire intervenir le hasard d'une force inconnue, ou plutôt de cent forces in-

connues, agissant à point nommé pour servir la volonté d'un homme qui les ignore, c'est vraiment se moquer. Une rencontre fortuite n'est pas impossible, encore qu'elle soit, en l'espèce, extrêmement difficile et improbable ; ce qui est absolument impossible, c'est une suite liée et prolongée de hasards heureux, si précis, si bien ordonnés, que tout se passe, je veux dire que les effets miraculeux se multiplient, comme s'ils résultaient exclusivement de la volonté d'un homme, au point de donner à cette volonté l'apparence de la toute-puissance, d'une toute-puissance à laquelle rien ne résiste et à laquelle il n'en coûte que de décider de commander.

La première expplication suppose, et c'est le moins qu'on puisse lui reprocher un miracle bien plus difficile à croire que tous les miracles dont elle a la prétention de rendre compte. Elle suppose, en effet, qu'un villageois galiléen, sans aucune culture scientifique, a pénétré, deux mille ans avant l'essor définitif des sciences, des secrets de la nature bien plus étonnants, bien plus mystérieux que tous ceux entrevus depuis, au point que les découvertes de nos savants ne sont que jeux d'enfants à côté des siennes ; que ce n'est pas sur un point, sur quelques points particuliers, qu'a porté cette divination, mais sur un grand nombre de forces appartenant à tous les domaines ; que, enfin, sur tous ces points, les connaissances de Jésus atteignaient une telle perfection, qu'elles lui permettaient de manier ces forces, d'une puissance inouïe, et de les appliquer, avec une sûreté, avec une aisance dont demeurent bien éloignés les tâtonnements et les pénibles efforts de nos hommes de génie, dans l'application de forces bien moindres et connues depuis longtemps.

Mais ce miracle même ne suffirait pas. Car, enfin, si beaucoup de forces naturelles nous sont mal connues ou même cachées, nous connaissons au moins les conditions essentileles de notre action à nous sur les forces de la nature ; nous les connaissons par une expérience constante et renouvelée chaque jour. Les découvertes les plus remarquables ne les ont pas changées ; elles étendent notre action, mais elles n'en ont pas altéré le caractère. Nous n'agissons pas sur la nature par notre seul libre vouloir ; mais bien par l'emploi intelligent du sys-

tème de forces qui est en nous, qui fait partie de nous-mêmes et que notre liberté applique aux forces extérieures. Cette application est artificielle ; elle ne parvient à produire les effets intentionnés que par des essais, par des tentatives répétées, par des combinaisons dont le résultat n'est pas sûr et ne nous est pas connu d'avance. Pour parvenir à un résultat satisfaisant, encore qu'incomplet le plus souvent, des expériences très longues sont indispensables. Et plus l'effet à produire est remarquable, plus il nous faut de précautions, d'efforts et de travaux. Un enfant exercé peut aujourd'hui communiquer à des centaines de lieux par télégraphe ou par téléphone avec d'autres hommes, leur confier sa pensée, ses désirs ; mais plusieurs générations de savants ont dû, pour permettre un tel résultat, accumuler labeurs sur labeurs, essais sur essais ; sans compter que l'établissement d'une ligne téléphonique ou télégraphique exige encore, après leurs découvertes, toutes sortes de préparations minutieuses, de dépenses et de travaux.

Or, l'action miraculeuse de Jésus sur la nature ne ressemble nullement à celle que je viens de décrire à grands traits. Les effets qu'il produit, et ils laissent à une distance énorme ceux qui obtiennent nos plus grands savants, il les produit d'une parole, d'un geste, qui ne font qu'exprimer son acte de volonté. Je ne cite pas des exemples ; ils sont présents à votre mémoire, et j'en ai, d'ailleurs, rappelé quelques-uns. Jamais, aucun embarras, jamais aucune hésitation, jamais un essai infructueux. En quelques rares circonstances, l'effet se produit graduellement mais sans aucune intervention différente de l'ordre donné par la voix ou par un mouvement, une attitude, une action qui le traduit. Jamais, d'ailleurs, cette action n'a un rapport de proportion quelconque avec ce qui s'opère par elle. Presque toujours, l'effet est immédiat, instantané ; qu'il s'agisse de changement d'une substance en une autre, de tempête apaisée, de résurrection, de guérisons de toutes sortes. Comment, dès lors, comparer une action de ce genre, qui a tous les caractères de la libre et infaillible toute-puissance, avec l'action scientifique de l'homme sur les forces naturelles, qui a tous les caractères de l'artifice cherché, des combinaisons pénibles, de l'essai incertain, de l'adaptation lente et laborieuse du moyen

à la fin? Si Jésus avait opéré ses miracles par l'emploi savant de forces naturelles encore inconnues de nos jours, il serait impossible de concevoir qu'il les eût opérés dans ces conditions et en donnant d'un bout à l'autre l'illusion d'une volonté souveraine, efficace par elle-même.

III

Je pourrais m'arrêter ici, car ma démonstration est achevée. Mais le rationalisme ne se contente pas aujourd'hui d'en appeler d'une manière générale, aux forces cachées de la nature pour expliquer les miracles de l'Evangile ; il prétend que les récentes expériences de la science permettent d'indiquer les principales de ces forces, autrefois inconnues ou à peine soupçonnées, mais dont on commence à pénétrer le mystère et à déterminer le mode d'action.

Personne n'ignore que, depuis un certain nombre d'années, l'effort de nombreux savants et médecins s'est porté sur l'étude des maladies nerveuses, et sur les anomalies étranges, sur les perturbations qu'elles entraînent, soit dans l'exercice des fonctions de nos sens, soit dans la conscience de nos perceptions, soit même dans la conscience de la personnalité. Je n'ai pas à signaler ici toutes les constatations que l'on a faites, ou que l'on a cru faire en cet ordre. Je ne puis qu'indiquer celles sur lesquelles on s'est empressé de fonder l'explication de phénomènes que l'on avait tenus jusqu'à présent pour surnaturel et miraculeux. Il a été établi, d'abord, que, en certains états de la sensibilité, sous le coup des impressions mentales ou morales très vives, des sujets avaient conscience de voir se passer sous leurs yeux, de la manière la plus réelle et la plus vivante, des scènes purement imaginaires. C'est le phénomène souvent décrit sous le nom de vision subjective. De plus et surtout, l'examen des névroses, les expériences faites sur les malades qui en sont atteints ont conduit aux pratiques de l'hypnotisme et de la suggestion hypnotique. Ces pratiques, dont les premiers sujets ont été des personnes atteintes de troubles nerveux plus

ou moins graves ont été tentés ensuite sur des personnes saines et, le plus souvent, à ce qu'on affirme, elles ont réussi, au moin dans une certaine mesure. Par elles, et sous l'influence de la volonté de l'hypnotiseur qui s'impose à l'hypnotisé, on est parvenu à provoquer, non seulement des phénoménes comme des hallucinations ou illusions analogues aux visions subjectives déjà mentionnées, mais des troubles considérables dans la sensibilité, dans la mémoire, dans la volonté, des dédoublements de la personnalité ou du moins ce que l'on a appelé de ce nom, des vésications ou stigmates sanglants, des sueurs sanglantes, et enfin des espèces de prodiges, comme la médication à distance faisant éprouver l'effet de remèdes qu'on ne prend pas, les communications à distance, la vision à distance, la vision transopaque, la transposition des sens, la divination de la pensée, les prédictions de l'avenir.

Je n'ai pas besoin de dire que, avant de présenter les plus merveilleux de ces faits, ceux du moins qui peuvent se réclamer d'une réalité scientifiquement attestée, comme des explications de nos miracles évangéliques, il faudrait les expliquer eux-mêmes, établir qu'ils sont purement naturels, que la science en rend compte et en détermine les lois, comme elle détermine les lois des faits ordinaires. Or, c'est ce qu'on est bien loin de faire. Les phénomènes hypnotiques proprement prodigieux se rapprochent, jusqu'à s'identifier avec eux, des phénomènes du spiritisme dans la production desquels il est facile de saisir l'action surhumaine d'esprits dont le mensonge, la malice, la perversité, les intentions malfaisantes ressortent des faits, au moins aussi évidemment que le caractère surhumain de leur pouvoir. Mais il importe peu pour la discussion que je soutiens, et les merveilles de l'hypnotisme seraient-elles susceptibles de recevoir une explication purement naturelle, qu'il serait tout à fait impossible de rendre compte par la suggestion hypnotique des miracles du Sauveur.

Ce sont d'abord les visions subjectives que l'on invoque pour se délivrer des plus embarrassants de ces miracles, je veux parler de ceux opérés sur la nature matérielle. M. le chanoine Jacquier vous a même montré quelle audacieuse application on tente de faire de cette hypothèse à la résurrec-

tion de Jésus-Christ, et vous a prouvé jusqu'à l'évidence qu'elle est, de tout point, impuissante à rendre compte des faits, des faits les plus incontestables. Examinons rapidement si elle est plus heureuse à l'égard des autres prodiges de l'Evangile.

Or, parmi ces prodiges, le plus grand nombre de ceux opérés dans le domaine de la nature matérielle se révèlent à la première réflexion, comme absolument rebelles à une explication de ce genre. C'est le cas du changement de l'eau en vin à Cana, des deux multiplications des pains, des pêches miraculeuses, de la monnaie trouvée dans la bouche du poisson, du figuier desséché. Le matérialité du fait est ici exigée pour rendre compte des sensations des témoins. Ce n'est pas une vision subjective qui fera croire à des convives nombreux qu'ils boivent du meilleur vin, alors qu'ils ont dans leurs coupes de l'eau pure ; et la manière discrète, silencieuse, dont tout se passe, à l'insu des assistants, ne permet pas davantage d'en appeler à une suggestion hypnotique collective, qui, d'ailleurs, atteindrait aux dernières limites de l'invraisemblable et même de l'impossible. Il en est de même, à plus forte raison, du rassasiement de plusieurs milliers de personnes, par la distribution de cinq pains ou de sept pains ; ces personnes ne se sont pas imaginé qu'elles mangeaient, elles ont mangé ; elles ont mangé après avoir constaté que les provisions manquaient ; on ne s'hallucine point par milliers sur des faits aussi simples. Pierre saisit matériellement la monnaie dans la bouche du poisson et la remet aux collecteurs de l'impôt, c'était donc une pièce de monnaie, tangible, réelle. Le figuier n'était pas moins matériellement desséché quand les apôtres le revirent en retournant à Béthanie, alors qu'ils l'avaient vu le matin couvert de verdure. Il serait plus que violent de supposer que le dessèchement ne fut pas véritable, qu'une vision subjective suggérée par la malédiction de Jésus opéra subitement son effet sur douze témoins. Quant aux pêches miraculeuses, ce ne fut pas une illusion que ce vain travail de toute une nuit, pas plus que ne put être une illusion ce coup de filet unique jeté sur un ordre du Maître et ramenant une énorme quantité de poissons. Il faudrait une perturbation de toutes les sen-

sations, de toutes les fonctions organiques, chez tous les acteurs de ces deux scènes, et une perturbation provoquée par une seule parole, pour expliquer que cette prise de poissons ne fût qu'imaginaire ; il fudrait plus encore, il faudrait qu'elle eût laissé des impressions aussi nettes, aussi durables dans la mémoire, aussi liées et suivies qu'une prise matérielle, avec toutes les circonstances de détail et les conséquences qu'elle suppose, puisque les apôtres en ont pu faire le récit longtemps après, en gardant la conviction entière de la réalité de l'événement.

Restent deux faits miraculeux qui, avec la Transfiguration, semblent plus aisément susceptibles d'être expliqués par des visions subjectives : la marche sur les eaux du lac et la tempête apaisée. Mais encore, et sans même anticiper sur les remarques générales par lesquelles je terminerai que de circonstances répugnent, en ces prodiges, à l'hypothèse proposée! Ne disons rien de la Transfiguration qui est moins un miracle opéré par Jésus qu'une manifestation glorieuse dont il est l'objet, et dont beaucoup de traits précis sont contraires à tout ce que suppose une hallucination des apôtres, parce qu'ils sont étrangers à leur mentalité : la présence du Moïse et d'Elie, leur entretien avec le Sauveur, l'objet de cet entretien qui est sa mort prochaine, les questions posées par eux en descendant de la montagne et suscitées dans leur esprit par le spectacle dont ils viennent d'être les témoins, etc. — De la marche sur le lac, il faut, de nécessité, pour réduire le fait à une vision imaginaire, supprimer l'incident de Pierre descendant de la barque pour aller, sur sa demande, au-devant du Maître et peu après remontant dans la barque avec lui. Cette série de va-et-vient,ces démarches très réelles et très objectives soulignent avec vigueur la réalité de la scène. Mais l'incident supprimé, et sans motif valable, car beaucoup de détails sont admis sur le témoignage d'un seul évangéliste, que de choses demeurent incompatibles avec l'idée qu'on veut nous imposer de ce qui s'est passé ! Ce n'est pas de loin que les apôtres voient Jésus marcher sur le lac, c'est de près; et il ne s'éloigne pas d'eux, comme un fantôme, il s'en approche, il monte auprès d'eux, dans la barque ; à partir de ce moment il ne les quitte

plus ; et sans doute ils ont peur, ce qui s'explique sans peine; ils se demandent si c'est bien lui ou une ombre, mais ils constatent, à tout le moins, en débarquant, que c'est lui, avec le corps qu'ils connaissent, puisqu'il débarque avec eux et demeure en leur compagnie. Quant à la tempête apaisée, comment admettre là une vision, alors qu'on nous montre les apôtres se croyant perdus, réveillant par leurs cris le Christ qui dort paisiblement, le conjurant de les sauver, se trouvant à ses côtés quand il se lève, l'entendant commander aux flots, constatant qu'aussitôt les flots s'apaisent. Si ce n'est pas en rêve qu'ils sont en proie à la bourrasque, comment serait-ce en rêve qu'ils en sont délivrés? Ici encore, les démarches très naturelles, très réelles des témoins, les circonstances très précises de l'événement sont inconciliables avec l'hypothèse à laquelle on en appelle.

Donc, les visions subjectives ne rendent pas plus compte des faits miraculeux de l'Evangile, sans les dénaturer, que toutes les autres explications naturelles. Elles ont même un inconvénient que les autres ne présentent pas, c'est qu'on ne les explique pas elles-mêmes, comme il me sera facile de l'établir.

La suggestion hypnotique a été appliquée surtout à l'explication des guérisons opérées par Jésus. Mais il semblerait, à entendre les critiques libéraux et rationalistes, que les seuls miracles évangéliques dont la réalité historique soit à peu près certaine consistent dans des faits de guérison ; de sorte que, en expliquant ces faits, on rendrait raison par les forces de la nature des seules opérations réelles sur lesquelles se soit fondée la réputation de thaumaturge du Sauveur. On ne saurait trop protester contre cet artifice. Les miracles opérés par le Christ sur la nature sont attestés par le même témoignage que les guérisons ; si ce témoignage est valable, en ce qui concerne ces dernières, on n'a pas le droit de le considérer comme dépourvu de valeur, en ce qui concerne les premiers. Si les miracles de ce genre sont plus rares dans nos Evangiles, plusieurs d'entre eux comptent parmi les plus frappants ; ils ont donc dû se graver plus profondément dans la mémoire des témoins et tenir une plus grande place dans la prédication

apostolique. Ils étaient aussi, et par le fait même, de ceux que l'on n'aurait pu inventer sans protestations ni démenti, dans le milieu où cette prédication fixa les récits de la vie de Jésus.

Un autre artifice qu'il faut signaler, de la part des mêmes critiques, c'est l'habileté avec laquelle ils cherchent à donner le change sur le caractère des maladies guéries par le Sauveur. Ces maladies, remarque-t-on, étaient prises pour des effets de la malice des démons, et de fait les guérisons suivaient souvent la délivrance de prétendues possessions diaboliques qui présentent tous les caractères de la grande névrose ; elles étaient donc de la nature de la névrose elle-même, sur laquelle la suggestion hypnotique exerce une action très efficace, mais très naturelle. Je ne relèverai pas, Messieurs, faute de temps, la confusion illégitime commise entre la névrose et la possession, et je ne revendiquerai pas la délivrance des possédés comme un acte de puissance surnaturelle du Divin Maître ; on le peut et pour les meilleures raisons, mais je suis obligé de passer. En tout cas, ce qui est encore plus illégitime que la confusion entre la possession et la névrose, c'est la prétention de faire passer pour des effets de la névrose des maladies organiques bien caractérisées, sous le prétexte qu'on les regardait comme produites par une influence du démon, ou que Jésus a parfois, du même coup, en délivrant un possédé, guéri ce possédé de certaines infirmités. D'abord, ce cas n'est de mélange pas fréquent ; il est signalé trois fois seulement : pour un possédé aveugle et muet (1) ; pour un possédé muet (2) ; et peut-être pour la femme courbée dont parle saint Luc (3). Partout ailleurs, les malades guéris sont donnés pour des malades, nullement pour des possédés ; et on a d'autant moins le droit de les supposer tels que les disciples, regardant la délivrance de la possession comme un miracle au moins aussi grand qu'une guérison, n'auraient pas manqué de mentionner une circonstance toute à la gloire de leur Maître. Quant à soutenir que la

(1) *Matt.*, xii, 22-30.
(2) *Ibid.*, ix, 32-34.
(3) xiii, 11-13.

croyance populaire à l'influence diabolique sur les maladies faisait changer ces maladies de nature, et les transformait en névroses, personne ne l'oserait. Une maladie organique demeure ce qu'elle est, quoi que le patient puisse s'imaginer sur sa cause véritable, et quelque superstition qu'il partage à cet égard.

Une dernière manœuvre destinée à préparer l'explication par la suggestion hypnotique des guérisons rapportées par l'Evangile, c'est la remarque faite par tous les critiques sur la nécessité de la foi pour que ces guérisons se produisent. Cette foi, nous dit-on, Jésus la réclame toujours comme condition du prodige. On assure même que, sans elle, il ne peut rien faire et on cite à ce propos la parole de saint Marc sur la visite à Nazareth (1), sans la citer complètement, d'ailleurs, puisque malgré une incrédulité qui l'étonne, le Christ guérit ce jour-là quelques infirmes. On ajoute que la fin dont il s'agit n'est autre chose qu'une confiance absolue et exaltée, une sorte de certitude irraisonnée et enthousiaste que la guérison va se produire, si le thaumaturge le veut. Qu'y a-t-il de plus favorable à la suggstion, nous dit-on, qu'un pareil état d'esprit; et, quand il est celui de toute une foule, quelle incroyable puissance cette suggestion ne peut-elle pas avoir?

Il est vrai que le Sauveur demande très souvent la foi aux malades qui l'implorent. Mais, d'abord, il ne la demande pas toujours. Il ne la demande pas des démoniaques qu'il délivre de leurs infirmités, en les délivrant du démon ; et si cependant ces infirmités étaient des suites d'une névrose, s'il les guérissait par suggestion, comment pourrait-il opérer sans cette condition préalable? Il n'en dit pas un mot au paralytique de la piscine de Bethesda, auquel il demande seulement s'il veut être guéri ; ce à quoi l'infirme, ne pensant pas même à la puissance de celui qui lui parle, répond qu'il n'a personne pour le jeter dans la piscine quand l'ange en agite l'eau. Il n'en dit rien de plus à l'aveugle-né, qui ne sollicite pas même de lui sa guérison. Il rend l'usage de sa main à un homme qui avait ce membre desséché sans même s'enquérir de sa foi, et

(1) vi, 5-6.

pour prouver qu'il est permis de guérir un jour de sabbat. Il en fait autant, et dans le même but, pour un hydropique qu'il prend par la main et renvoie chez lui. Il remet en place l'oreille coupée de Malchus, qui ne songeait guère à solliciter ce miracle et ne croyait guère au pouvoir de celui qu'il venait arrêter. — D'autre part, il demande la foi à d'autres qu'à ceux qu'il guérit, ce qui est au moins étrange comme cas de suggestion : il admire la foi du centurion, et c'est le serviteur du centurion qui est guéri de loin ; le prince de Capharnaüm l'implore pour son fils qui est mourant ; Jésus lui reproche de ne croire que sur des miracles, et, de loin encore, il rend la santé au malade. Une résurrection ne s'opère point par suggestion, et surtout par une suggestion exercée sur un parent du mort ; cependant le Sauveur n'en dit pas moins à Jaïre, quand on vient le prévenir de la mort de sa fille : « Ne crains rien, crois seulement ». Il tient le même langage à Marthe, avant de rendre la vie à Lazare. Par conséquent, la foi exigée par Jésus, avant d'opérer ses miracles, serait-elle l'acte de confiance aveugle et exalté dont on nous parle, on peut affirmer que les faits ne se passent pas, selon le rapport des Evangiles, comme si Jésus tenait son pouvoir de cette confiance même. Ce pouvoir se montre indépendant, en soi, des dispositions de ceux en faveur de qui il l'exerce, puisque, en certaines circonstances, il l'exerce sur des sujets mal disposés à son égard, comme les possédés, sur des sujets qui ne pensent pas même à solliciter leur guérison, sur des sujets éloignés, sur des sujets différents de ceux dont il réclame ou encourage la foi. Si donc habituellement des dispositions sont exigées, tout prouve que c'est par convenance, nullement par impuissance.

Mais la foi que le Maître demandait ne paraît, au surplus, en aucune façon, se confondre avec une exaltation d'enthousiasme et un abandon complet de la volonté. Cette foi était une disposition religieuse, non un transport de sentiment et d'imagination. Elle ne portait pas seulement sur sa puissance de thaumaturge, elle portait sur la mission divine, sur la grandeur personnelle et transcendante dont les miracles étaient la preuve, sur la vérité des enseignements qu'il prêchait. Elle n'avait rien d'irraisonné, le miracle étant tenu alors, et par

tous, pour une garantie surnaturelle de toute revendication, de toute doctrine en faveur de laquelle il était opéré, ce qu'il est encore aux yeux de quiconque professe une saine philosophie. Ce que le Christ réclamait donc, c'était que l'on crût à ce que l'on ne voyait pas, mais à ce qu'il affirmait de lui-même, sur la garantie de ce que l'on voyait, c'est-à-dire de ses prodiges. Nous sommes donc loin de la suggestion hypnotique. La foi évangélique est un acte très complexe, et certaines déclarations de Jésus s'opposent absolument à ce qu'on la rapproche de toute sorte de suggestion mentale, notamment celle qu'il fit à l'occasion du figuier maudit et desséché : « Si vous aviez la foi... et si vous disiez à cette montagne : Ote-toi de là et jette-toi dans la mer, cela se ferait » (1).

Ces remarques préliminaires étaient indispensables pour éclairer la question qu'il faut maintenant résoudre : Les guérisons évangéliques s'expliquent-elles par la suggestion?

Les récits de guérisons sont de deux sortes dans nos Evangiles : ceux qui signalent avec précision la nature de la maladie et rapportent le mode et les circonstances de la guérison opérée ; — ceux qui, plus vagues et plus généraux, ne contiennent que des énumérations sommaires, dans le genre de celle-ci : On amena à Jésus un grand nombre de malades, d'infirmes et de possédés ; et il les guérit.

Quand la nature de la maladie est marquée, en même temps que la manière dont le Christ la guérit, toute explication par la suggestion est visiblement impossible. En effet, les médecins les plus compétents, ceux qui ont pratiqué l'hypnotisme dans les conditions les plus scientifiques reconnaissent que l'influence de la suggestion, même sur les maladies purement nerveuses, est bornée ; qu'elle ne guérit pas les plus graves, par exemple, la neurasthénie de tempérament, l'hypocondrie, l'épilepsie, ni même la manie de la persécution ; que son action paraît encore bien plus restreinte sur les maladies organiques, n'étant pas directe et se bornant à créer dans le sujet un état favorable à la résistance ; qu'enfin, dans les cas nerveux comme dans les cas organiques, l'effet n'est pas im-

(1) *Matt.*, XXI, 21.

médiat, qu'un traitement plus ou moins long est nécessaire, que le traitement échoue souvent, ou ne produit qu'une amélioration transitoire ; que non seulement la suggestion ne guérit pas les plaies, mais qu'elle ne réduit pas un membre luxé, ne dégonfle pas une articulation gonflée par le rhumatisme, ne résout pas une inflammation, n'arrête pas l'évolution d'une tumeur, ne cicatrise pas un ulcère, ne fait pas disparaître les tubercules. Je ne cite pas sur tous ces points les aveux des savants, M. l'abbé Bertin dans son livre *Histoire critique des événements de Lourdes*, le Dr Boissarie dans l'*Œuvre de Lourdes* et *Les Miracles de Lourdes* ont recueilli les plus suggestifs et les plus formels. Du reste, à défaut des aveux, l'expérience suffirait. Depuis de nombreuses années que fonctionnent les cliniques de la Salpêtrière et de l'école de Nancy, les maîtres qui les dirigent n'ont pas même pu guérir de leurs névroses les sujets qu'ils ont si longtemps conservés dans leurs salles. Et qu'ont-ils fait pour la guérison des maladies organiques? Ils ont réussi quelques expériences curieuses, dont la mise en scène a été bien préparée, dont les sujets ont été soigneusement entraînés ; c'est tout. « J'ai souvent été témoin de cette mise en scène dans le service du docteur Luys (à la Charité), écrit le docteur Boissarie. J'ai vu des expériences curieuses, mais je n'ai pas vu de guérisons, surtout des maladies organiques guéries. Un abîme sépare ces deux ordres de faits (1). »

Or, dans les récits évangéliques où la maladie est spécifiée, à peu près toujours, il s'agit de maladies organiques connues qui n'ont pas de lien avec la névrose, ou qui, si elles ont pu être nerveuses à l'origine, finissent par entraîner de vraies lésions organiques. Ces récits nous parlent d'un lépreux guéri seul (2) ; de dix lépreux guéris ensemble (3) ; de deux paralytiques dont l'un, paralysé depuis trente-huit ans ; d'un homme qui avait la main desséchée (4); d'une hémorroïsse atteinte de son infirmité depuis douze ans et traitée en vain par

(1) *L'Œuvre de Lourdes*, p. 338.
(2) *Matt.*, VIII, 1-4.
(3) *Luc*, XVII, 12-19.
(4) *Matt.*, XII, 9-13.

les médecins (1) ; d'un hydropique (2) ; de plusieurs sourds-muets (3) ; de plusieurs aveugles dont l'un était aveugle-né (4) enfin du cas de Malchus dont l'oreille coupée est remise en place (5) ; — quant au mode de guérison, il est toujours le même : le Christ exprime sa volonté, tantôt explicitement par un ordre verbal, tantôt équivalemment par un geste, l'imposition des mains, une bénédiction, un attouchement, ou plus rarement, par une action symbolique, comme une onction de salive, et aussitôt le malade est tout à fait guéri. Une fois seulement, l'aveugle de Bethsaïde recouvre la vue partiellement d'abord, après une apposition de salive, puis totalement après une imposition nouvelle des mains de Jésus ; mais le tout se passe en quelques instants.

Voilà donc des maladies très variées, affectant des organes très différents et les altérant, que la suggestion pratiquée par des médecins spécialistes ne guérit pas aujourd'hui, sur lesquelles elle n'a tout au plus qu'une action très indirecte et très peu efficace, même avec un traitement prolongé. Jésus les a guéries instantanément. Est-il possible de croire que c'est en recourant à un moyen que l'on ne connaît avec quelque précision que depuis peu d'années ; à un moyen qui demeure impuissant, après tant d'études et d'expériences, à produire par lui-même de pareilles guérisons ; à un moyen qui, en tout cas, ne pourrait les produire que lentement? Ce que nos savants ne peuvent faire sur des sujets connus, livrés depuis longtemps à leur influence, un ignorant l'a fait sur des sujets qui le voyaient en passant, et la plupart, sans doute, pour la première fois. Admettrait-on que la puissance de la suggestion ne tient pas à la science mais au tempérament, à la force de la volonté, cette puissance est enfermée dans des limites assez étroites. Toutes ces limites sont dépassées, renversées par les guérisons que nous rapporte l'Evangile. Ce n'est donc

(1) *Matt.*, IX, 20-22 ; *Marc*, V, 25-35 ; *Luc*, VIII, 43-49.
(2) *Luc*, XIV, 2-6.
(3) *Marc*, VII, 32-37.
(4) *Luc*, XXII, 51.
(5) *Ibid.*

pas à elle qu'on peut les attribuer. On n'explique pas un effet par une cause que cet effet dépasse.

Les récits généraux de guérisons dans l'Evangile, ne nomment pas les maladies et sont peu explicites sur les actes accomplis par le Maître. Les renseignements qu'ils nous donnent sont cependant suffisants pour exclure absolument la suggestion comme moyen de guérisons opérées. Ils nous apprennent en effet, que, dans ces circonstances, les malades étaient nombreux, atteints d'affections diverses, qui n'étaient point la possession diabolique et n'étaient pas confondues avec elle, puisque les possédés sont signalés à part ; que ces malades étaient amenés des villages ou bourgs traversés par Jésus, quelques-uns sur leurs lits ; parfois ils désignent quelques catégories particulières de malades, des muets, des aveugles, des boîteux. On ne peut donc pas supposer que tous ces malheureux étaient atteints d'hystérie ou de névroses ; les maladies organiques sont toujours les plus fréquentes, surtout dans un milieu comme la Galilée, au temps du Sauveur. — En second lieu, ces mêmes récits nus assurent que les malades ainsi réunis en foule autour du thaumaturge étaient tous guéris, ou du moins qu'un très grand nombre d'entre eux étaient guéris.— Enfin, les seuls actes du Sauveur qu'ils relèvent, c'est qu'il posait les mains sur ceux qu'on lui présentait, ou bien que tous cherchaient à le toucher, à toucher au moins le bord de son vêtement, et que ce geste, cet attouchement suffisaient à les délivrer de leurs maux. Ce n'est pas une fois que des faits semblables se passent, c'est au moins cinq fois, en des lieux différents qui sont marqués, en des circonstances diverses qui sont indiquées : à Capharnaüm, où les malades de la petite ville assiègent la maison de Pierre dont Jésus vient de guérir de la fièvre la belle-mère (1) ; quand il se retire vers le lac de Tibériade après avoir parcouru la Galilée (2), avant le discours sur la montagne ; après le discours et pendant une nouvelle course apostolique à travers la Galilée (3) ; après le miracle

(1) *Matt.*, VIII, 14-17 ; *Marc*, I, 29-34 ; *Luc*, IV, 38-41.
(2) *Matt.*, IV, 24-25 ; *Marc*, III, 7-12 ; *Luc*, IV, 17-19.
(3) *Matt.*, IX, 35-38 ; XII, 15-21.

de la marche sur les eaux et au cours d'un voyage à travers la région de Génésareth (1) ; après le retour par Sidon, des frontières de Tyr (2).

Manifestement, de pareilles scènes s'expliquent moins encore par la suggestion que des guérisons isolées. Parmi ces troupes de malades qui se pressaient autour du Maître, beaucoup, je l'ai dit, et même le plus grand nombre étaient atteints de maladies organiques ; ces maladies, selon toutes les vraisemblances étaient graves, ou tout au moins certaines l'étaient. Elles sont guéries, à peu près toutes ensemble, à mesure que le thaumaturge passe, impose les mains ou se laisse toucher ; elles sont guéries subitement. Il faut donc dire de ces guérisons groupées ce que je viens de dire des guérisons racontées à part et spécifiées : nous ne savons pas au juste sur quelles sortes de maladies elles ont porté ; nous n'en sommes pas moins sûrs que beaucoup ont porté sur des altérations d'organes sur lesquelles la suggestion n'a pas d'action directe, sur lesquelles elle n'a pas d'efficacité immédiate, même quand elle a une efficacité quelconque ; et il arrive souvent qu'elle n'en a à peu près aucune. Mais voudrait-on soutenir cette gageure impossible que tous ces malheureux guéris par troupes étaient des névrosés, l'explication par la suggestion en serait-elle plus acceptable? A peine ; et même,si l'on s'en tient aux résultats acquis de la thérapeutique par l'hypnose, pas du tout. Car enfin, ces prétendus névrosés ont été guéris en masse d'une manière subite, par un homme qu'ils ne connaissaient pas et ne voyaient qu'en passant, qui, par conséquent n'avait pu prendre sur eux l'empire assuré à un médecin par des pratiques hypnotiques prolongées. Or, on avoue que, dans les cliniques, rien de comparable ne se produit ; que beaucoup de maladies nerveuses résistent au traitement ; que celles sur lesquelles le traitement agit ne cèdent que peu à peu ; qu'un entraînement progressif du malade est nécessaire ; que souvent des rechutes se produisent. Ce que Jésus aurait opéré sur de soi-disant hystériques serait donc encore

(1) *Matt.*, xiv, 34-36 ; *Marc*, vi, 53-56.
(2) *Matt.*, xx, 29-31.

tout différent de ce qu'on opère sur des hystériques même aujourd'hui, même dans les conditions les plus favorables et dans un milieu choisi, par la suggestion la plus habilement pratiquée. Ce n'est donc pas la suggestion qui l'explique, surtout celle que pouvait pratiquer, il y a dix-neuf siècles, un ignorant, dans des courses à travers des régions qu'il parcourait rapidement.

Mais, nous objecte-t-on, vous oubliez que la suggestion de la foi religieuse est beaucoup plus puissante que toute autre, qu'elle produit des effets bien plus étonnants. C'est l'affirmation du docteur Charcot dans son livre : *La foi qui guérit.* Une affirmation aussi arbitraire n'est que le dernier refuge d'une logique aux abois. D'abord, comment sait-on que la suggestion religieuse est la plus puissante ; l'a-t-on expérimentée à la Salpêtrière, ou ailleurs? Non, mais on lui attribue les miracles, tous les miracles du passé aussi bien que ceux du présent, et voilà une démonstration commode autant que rapide. Malheureusement, elle consiste à supposer établi précisément ce qui est en question ; genre de sophisme connu et facile à démasquer. — En second lieu, une puissance plus grande accordée à la suggestion de la foi ne suffirait pas pour lui attribuer la production des guérisons évangéliques ; il faudrait qu'elle eût un tout autre mode d'action, ce que nos adversaires ne peuvent admettre, puisqu'ils la supposent naturelle comme l'autre, donc du même ordre que l'autre. — Enfin, et c'est par cette remarque que je termine, en faisant observer qu'elle s'applique au cas des visions subjectives, comme au cas des guérisons suggestionnées ; — la puissance supérieure de suggestion que l'on attribue à la foi, ne peut provenir que de l'exaltation plus grande, de l'enthousiasme et de la confiance sans bornes qu'elle exciterait. De fait, c'est ce que l'on assure. Et l'on ajoute que, dans une foule surtout, ou dans un groupe uni par une croyance commune, fervente, cette exaltation peut atteindre au dernier degré, que dès lors il est impossible d'assigner une limite à ses effets.

Fort bien. Acceptons ces affirmations, en oubliant qu'elles se fondent toujours, en vertu du même sophisme, sur les mêmes exemples de miracles ou de phénomènes préternaturels.

A tout le moins, puisque c'est la foi qui excite l'enthousiasme l'exaltation et la confiance dont on nous parle, il faudra bien qu'elle préexiste à tous ces phénomènes dont elle serait la cause. Or, je l'ai montré dans la conférence précédente, la foi des apôtres ne s'explique pas sans des miracles qui en aient paru aux apôtres eux-mêmes une justification certaine. Il en est de même de la foi des foules. On nous parle sans cesse de l'enthousiasme exalté des auditoires populaires autour de Jésus. On nous renvoie en preuve, aux Evangiles ; et il est vrai que les Evangiles décrivent en termes frappants l'admiration et le transport du peuple au moins en certaines circonstances. Mais ils expliquent, eux, ces sentiments, et ils les expliquent par les miracles que Jésus opérait sous les yeux de tous. Nos rationalistes, qui expliquent les miracles par la suggestion ou les hallucinations dont l'enthousiasme de la foi était, à leurs yeux, la cause, n'ont plus aucune explication à fournir ni de la foi, ni de l'enthousiasme. Ils les supposent, tout simplement, parce qu'ils en ont besoin, après avoir supprimé la seule cause à laquelle on puisse les attribuer. On le voit, c'est toujours le même procédé ; on explique les miracles, mais la cause au moyen de laquelle on les explique ne peut s'expliquer elle-même que par des miracles ; nous roulons en plein cercle vicieux.

On a fait remarquer cent fois, d'ailleurs, à quel point il est déraisonnable d'attribuer, soit aux apôtres, soit aux foules galileénnes la mentalité exaltée et maladive qu'exigeraient et les visions subjectives et les suggestions dont on nous rabat les oreilles. Les apôtres étaient gens de sens rassis, et avant la mort du Maître, leur foi était assez intéressée, sujette à des éclipses et à des défaillances. L'œuvre qu'ils firent après la résurrection les montre maîtres d'eux-mêmes, calmes, organisateurs, nullement dominés par l'imagination. Quant au peuple, il était encore beaucoup plus rebelle à une foi pleine en Jésus que les disciples ; les miracles causaient une émotion vive, mais bientôt calmée. Le Sauveur ne fût-il pas contraint de maudire les villes riveraines du lac parce qu'elles ne croyaient pas en lui, après avoir vu des prodiges qui auraient converti Tyr et Sidon? Et l'on voudrait qu'une vague de foi

enfiévrée jusqu'à la névrose eût passé sur ces âmes froides jusqu'à l'indifférence, incapables de se donner à une grande idée religieuse? C'est l'invraisemblance poussée jusqu'à une véritable impossibilité morale.

Notre foi en Jésus n'a donc pas perdu le droit de s'appuyer sur cette vieille et toujours valable preuve des miracles de l'Evangile. Elle s'appuie sur beaucoup d'autres, mais celle-là demeure solide. En dépit de tout le bruit qu'on a voulu faire autour de quelques hypothèses gratuites et insuffisantes, ces miracles n'ont pas encore été expliqués naturellement. Ils ne sont pas près de l'être. On peut même assurer sans aucune présomption qu'ils ne le seront jamais, si on prend les faits tels que les récits les présentent. Si ces faits ont été réels et en eux-mêmes et en leurs circonstances, ils ne peuvent s'expliquer ni par la nature ni par l'homme. C'est ce que le sens commun nous affirme, et c'est ce que, après beaucoup de savants catholiques, les savants incroyants reconnaîtraient sans peine, s'ils n'étaient victimes d'un préjugé trop commun, que la superstition de la science explique sans le justifier, parce qu'il est d'ordre métaphysique et à priori, non d'ordre scientifique et fondé sur l'expérience.

J. BOURCHANY.

MES CAMPAGNES CATHOLIQUES (1)

Les premières soixante pages de ce livre ont pour objet la question juive. M. Rocafort démontre brièvement que les Juifs sont des étrangers, puis il caractérise l'esprit qui les anime ; esprit d'individualisme et de réalisme brutal, esprit anti-chrétien. Un panégyriste qui n'est pas M. Anatole Leroy-Beaulieu, leur attribue cependant, toutes sortes de mérites éminents. M. Rocafort a la bonté de réfuter ce panégyriste. Que ne se contentait-il de le nommer ! Le chantre de la triomphante dispersion juive n'est autre que M. Théodore Reinach, le propre frère de Salomon et de Joseph. On regrette, au contraire, que M. Rocafort n'ait pas multiplié ses intéressantes explications autour d'un sujet fort difficile : les mystérieux rapports qui existent entre les Juifs et les francs-maçons.

De qui ces derniers dépendent-ils? D'Israël, comme le soutient M. Coppin-Albancelli, ou d'Albion, ainsi que l'affirme M. Max Doumic. Nous ne savons trop, mais qu'importe après tout : il nous suffit que Juifs et Francs-Maçons marchent toujours d'accord contre nous. Il apparaît bien, d'autre part, que les Anglais sont de connivence avec les deux premiers groupes de ces ennemis. Avec une discrétion facile à deviner et d'autant plus humiliante pour nous, Edouard VII n'a cessé de remplir le rôle de lord protecteur de la République française.

Toutes ces choses ne sont pas très neuves, mais Dieu! qu'elles sont bonnes à redire ! Quand un critique se trouve en pré-

(1) Paris, Lethielleux.

sence d'un livre sérieusement documenté et honnête, son devoir est de s'effacer et de s'avouer vulgarisateur. Ainsi a procédé M. Rocafort dans ses études sur la question juive et il a bien fait. Drumont reconnaîtrait sa pensée avec joie dans ces lignes où elle se révèle condensée de l'élémentaire sagesse. « Il est inadmissible que des étrangers à qui leur intérêt a conseillé de se faire naturaliser, jouissent du jour au lendemain, contre une signature, des mêmes droits que les vieux nationaux ; qu'ils viennent sous nos yeux rafler à nos enfants, bénéfices, places, fonctions et dignités, alors que leurs parents n'ont rendu aucun service à ce pays, qu'eux-mêmes, plus d'une fois, ont eu soin de placer leur naturalisation après l'âge du service militaire, et qu'enfin, ils ne l'ont emporté bien souvent dans la concurrence sur les Français d'origine que par l'absence de ces délicatesses qui constituent une éducation française... Je voudrais me faire, je ne dis pas Chinois, mais simplement Bavarois, Piémontais ou Basque. Je sens fort bien que je n'y réussirais pas. Mes petits-enfants, c'est autre chose. Vous sentez quel danger est pour un pays, dans un moment critique, l'installation dans les postes d'influence de nationaux aussi superficiels, dont la mentalité étrangère s'aggrave quelquefois d'une religion ennemie de celle de la communauté ».

La question protestante est aussi importante et infiniment plus délicate que la question juive. Comment la France supporte-t-elle l'hégémonie de tous ces Sémites autoritaires qui viennent de Francfort ou d'ailleurs, lui imposer avec une direction antinationale, la haine de tout ce qui est beauté française? C'est ce qu'on a de la peine à comprendre. Les vertus personsonnelles ou familiales des Juifs n'ont rien à voir dans l'affaire. On est prêt à leur reconnaître autant de vertus qu'ils en ont, et même davantage, mais si nous n'étions pas devenus un peuple affolé ou résigné au suicide, nous ne les laisserions pas gouverner chez nous. La question juive est trop simple en vérité. Combien, au contraire, il est difficile de parler des protestants avec mesure, précision et force! Encore qu'ils aient fait à tous nos gouvernements nationaux une opposition irréductible et peu constitutionnelle, les protestants sont des Français. La plupart souffrent qu'on les appelle chrétiens. Quelques-uns

d'entre eux croient encore à la divinité de Jésus-Christ, au sens nicéen du mot, et ils pensent, agissent et prient en conséquence. Dans la ville que j'habite et qui est la plus protestante de France (25,000 environ sur 80,000 habitants), ils sont bien deux cent cinquante à marcher avec les catholiques sur le terrain des œuvres (Croix-Rouge par exemple), On dit qu'ils votent quelquefois avec les croyants. Ces quelque deux cent cinquante sont nos amis, nos alliés et nos frères ; ils sont vraisemblablement plus près de nous que de la masse de leur coréligionnaires et l'on peut prévoir qu'ils préparent des générations catholiques. Certes, nous voulons d'une volonté ferme, non seulement ne pas les contrister, mais leur faire comprendre, autant qu'ils nous le permettront, tout ce qu'il y a dans nos âmes d'ardente et de sincère bienveillance.

A côté de cette aristocratie légèrement suspecte de tendances catholiques, vit un groupe de marchands protestants d'un honnêteté reconnue. Quelle est exactement l'intensité de leur culture et de leur vie religieuse? Je l'ignore, quoiqu'à vrai dire, certains symptômes autorisent à penser qu'elles sont plutôt faibles et faites de négations. Les pasteurs ont le prêche sur la Saint-Barthélemy si facile.

Avec ces éléments protestants, nous vivons, nous, catholiques nimois et nous vivons, quoi qu'on en puisse dire, plutôt bien que mal. Il en va sans doute de même dans les autres parties de la France où les électeurs soupçonnent l'existence du protestantisme.

Qu'il soit donc bien entendu, que nous ne nous attaquons pas à ces protestants raisonnables, quand nous nous plaignons hautement du sectarisme germano-suisse. Car il existe une oligarchie protestante dont l'histoire semble se confondre avec ce qu'il y a de plus caractéristique, de plus haineux et de plus anticatholique dans la troisième république. Elle nous a donné l'école laïque à tous ses degrés, le lycée de filles, l'admiration inintelligente pour les nations protestantes, nos ennemies, tous les germes morbides de l'affaire Dreyfus, cette terreur de Rome qui porte, visible à tous les yeux, son origine genevoise, et, enfin, le microbe du modernisme. Sous la présidence de M. Jules Grévy, on vit M. Wadington, président du Conseil et ministre

des affaires étrangères, s'entourer de quatre autres ministres protestants, MM. Le Royer, Tirard, Léon Say et de Freycinet. Plus tard, Jules Ferry reprit et réussit à compléter l'œuvre de M. Waddington ; il mit positivement la France à l'école de Genève.

Mais de cette conquête protestante, un grand nombre de catholiques en France ne se doutent même pas, pas autant que j'ai pu en juger. Les Lyonnais, en particulier, ne paraissent pas s'en inquiéter outre mesure. M. Rocafort, lui, fit un stage dans notre ville, et comme tous les catholiques, il apporta d'abord dans ses relations avec nos frères séparés un libéralisme candide qui engendre des déceptions. Il ne tarda pas à découvrir la vérité profonde mais certaine qu'une dame protestante révéla, un jour, à un prêtre, au cours d'une discussion dépourvue de cordialité. Le prêtre disait : « Les malentendus sont si graves entre nous, madame, qu'en vérité, je ne sais même pas si des appels incessants à notre patriotisme pourraient seulement les atténuer. » Elle lui répondit avec une tranquillité admirable : « Pourquoi vous dissimulerai-je, Monsieur, que mes sympathies vont aux protestants suisses bien plutôt qu'aux catholiques de Nimes et même de France ! »

M. Rocafort eut un instant la sensation de cet abîme vertigineux qui sépare un certain protestantisme du catholicisme français, et comme un qui aurait échappé à un danger brusque, il traduit avec émotion ses souvenirs et ses craintes. Il n'apporte à l'appui de la thèse antiprotestante aucun argument personnel, mais il en dit assez pour éveiller des âmes françaises inattentives ou assoupies.

Dans la troisième partie des *Campagnes Catholiques*, il n'est question que de la loi de séparation. D'avance, M. Rocafort préconisa, expliqua et défendit les décisions que Rome a prises, malgré l'opposition que l'on sait, soit à propos de l'ensemble de la loi, soit à propos des mutuelles. Qu'on attribue ce résultat aux seules intuitions personnelles de l'écrivain ou à la sûreté de ses informations romaines, peu importe, il est acquis. Enfin, M. Rocafort ose et sait louer Pie X... » Pie X a fait face à tous les dangers avec une résolution égale, noblement résigné à

trouver surtout des épreuves et des tâches ingrates, dans ce poste surhumain où la Providence l'a élevé.

Il y a pourtant uue récompense qui n'aura pas manqué à ce Pontife, c'est la confiance immense et touchante des catholiques du monde entier. Quelle plus magnifique preuve que cette souscription en faveur des sinistrés de la Sicile et de la Calabre, qui va bientôt, entre ses mains, atteindre le chiffre de six millions ?

Il est aussi sympathique qu'il est saint, aussi bon qu'il est grand. On sait qu'il n'a pas convoité la tiare. L'opinion publique le tient pour désintéressé, sûr et loyal. Or, ce sont là des qualités qui inspirent au plus haut point la confiance, si d'autres éveillent davantage l'admiration. Les offrandes sont venues en foule à un père si tendre, à un fondé de pouvoirs si désintéressé, à un administrateur si scrupuleux.

Nous avions besoin, nous autres Français, dans les circonstances critiques que traverse chez nous le catholicisme, d'un Pape comme celui-là. On va plus bravement à l'ennemi avec un chef auquel on croit.

Ce n'est ni par un excès d'optimisme, ni par des invitations au *far niente*, qu'il nous a conquis. Il ne nous a pas caché que la bataille serait rude et longue. Il nous a commandé de renoncer à nos biens, pour n'apporter au combat que le courage qui veut vaincre et la foi qui soutient. Et nos évêques ont obéi, et notre clergé n'a pas murmuré, et les fidèles ont redoublé d'offrandes.

Les catholiques français peineront le temps qu'il plaira à Dieu, nous savons qu'il sera d'autant moins long que nous aurons montré plus de foi aux directions infaillibles, plus de discipline et de persévérance. »

Ce langage est simple, mais il respire la sincérité et il n'est point trop indigne du très grand pape qui dirige aujourd'hui l'Eglise de Dieu.

Après que fut votée la séparation, il fallut procéder à une réorganisation générale de l'Eglise de France. Des appels répétés à l'union des catholiques firent naître de vifs conflits dont M. Rocafort fit les principaux frais. Je demande la permission de ne pas entrer dans cette affaire très délicate et très

complexe, on ne le nie pas, mais qu'il y aurait tant de charme à discuter sans acrimonie.

Par contre, je pense qu'aucun croyant sincère ne doit refuser son appui à M. Rocafort dans sa lutte courageuse qu'il a entreprise contre le modernisme. Que telle phrase qui lui échappa un jour dans le feu de son improvisation, ait dépassé la mesure, c'est possible. Mais il faudrait regretter profondément que M. Rocafort découragè, perdît un tant soit peu la belle ardeur qui l'anime contre les hérétiques. Une comédie se joue dont les sages, sans qu'ils s'en doutent, facilitent singulièrement le succès. Ils nous disent en chœur, tous ces sages : « Paix, Charité, Silence, n'éveillons pas les modernistes qui dorment ou n'existent pas ». Pendant ce temps, le Pape ne cesse de déplorer les ravages du modernisme. Voudrait-on nous insinuer par hasard, que le Pape emploie mal son activité? Il paraît qu'un homme d'esprit dit nettement la chose en latin dans les salons des deux capitales. Et toujours pendant ce temps, des prêtres abondamment loués dans une certaine presse qui s'intitule catholique, jettent leur soutane aux orties. En réalité, rien n'égale la timidité des orthodoxes, rien, si ce n'est l'audace des modernistes ou la triste habileté des modernisants.

Remarquez bien, je vous prie, la situation littéraire plus que difficile de tous ceux qui osent faire front à la perfide hérésie ; les attaques leur arrivent on ne sait trop comment, mais elles leur arrivent de tous côtés. Pendant ce temps, les couplets abondent dans les journaux et revues, les couplets où sont célébrés la charité, les mérites intellectuels et littéraires, et même l'orthodoxie de ceux qui suivent des voies dangereuses et qui, demain peut-être, affligeront l'Eglise par de graves incartades ou des actes de révolte. Longtemps, les Loisy, les Houtin, les Dabry et autres bénéficièrent parmi nous d'indulgentes appréciations : On ne voit pas que leurs anciens compagnons d'armes, leurs amis, les confidents de leurs préludes anarchiques soient disposés à se repentir ou à se taire.

La vérité est, que trop de braves gens ont peur du modernisme. C'est un devoir de conscience d'entourer et d'applaudir ceux qui ont le courage de le combattre. Ils ne sont pas déjà

si nombreux les défenseurs de la bonne cause ! Comme les Jansénistes s'étaient rendus maîtres de tous les parlements, les modernistes ont pénétré dans un grand nombre de maisons où l'on imprime. Il va s'en dire que les feuilles gouvernementales et maçonniques étant toujours disposées à seconder leurs desseins, ils peuvent à leur gré porter un écrivain aux nues ou le vouer à je ne sais quelle irrémédiable impopularité.

Les catholiques devraient bien réfléchir, à deux fois, avant de laisser tuer ou de tuer eux-mêmes, ceux qui se dévouent au bon combat contre le modernisme.

Une centaine de pages des *Campagnes Catholiques* sont dirigées contre l'école officielle, ses programmes, son esprit, ses tendances et son personnel. S'étant avisé que la loi de 1882 régit encore toute la vie scolaire de la France laïque, M. Rocafort croit découvrir dans cet anachronisme un moyen de salut. Il se trompe. Il est bien vrai, que Jules Ferry avait donné à son œuvre de laïcisation une préface spiritualiste équivoque, respectueuse, en apparence du moins, des traditions religieuses de la France, où législateurs et maîtres parlaient des devoirs envers Dieu. Il est bien vrai encore, que de cette loi devenue fossile, les administrateurs et les professeurs se moquent tous les jours.

Un polémiste a le droit de signaler cette anomalie ou cette hypocrisie, et de railler ceux qui en vivent. Mais, pourquoi M. Rocafort va-t-il jusqu'à formuler ce dilemme? Ou bien, dit-il, le bloc intéressé à ne pas démolir de ses propres mains Jules Ferry, tient à se rattacher toujours à la pensée du fondateur de l'école laïque, et alors, il ne faut pas qu'il l'escamote, en substituant au spiritualisme légal, un athéisme de contrebande.

Ou bien, on lui fera avouer publiquement qu'il veut renier désormais la signature du grand homme, que la neutralité ferryste est périmée, et qu'elle doit faire place à cette monstruosité historique : l'athéisme officiel, obligatoire et national. »

Ah ! certes, oui, les pédagogues officiels avoueront sans barguigner toutes ces horribles choses, et cela, avec l'approbation de leurs seigneurs et maîtres, messieurs les préfets, députés et inspecteurs. Le bloc se laissera acculer à la franchise de la *Lanterne* et à sa brutalité. Mais après? Les juges et les maî-

tres d'école se riraient des catholiques qui voudraient leur opposer le dilemme de M. Rocafort. Pour vaincre l'école laïque ou seulement la contenir, il faudra que nous cherchions autre chose.

M. Rocafort me paraît pratiquer une méthode plus sûre lorsque, essayant de prévoir les destinées du monopole, il s'adresse aux directeurs du Convent.

« Le Convent se distingue des autres Congrès, en ce qu'il les inspire tous et qu'il est celui où l'on parle le plus librement.

Il les inspire tous, parce qu'il est le grand Orient en personne, qu'il ne relève d'aucun supérieur visible, tandis que les autres organisations sont, ou bien émanées directement de lui, comme les Jeunesses laïques, la Libre Pensée et la Ligue de l'Enseignement, ou bien manœuvrées par lui comme les Amicales.

Il parle le plus librement, parce qu'il ne craint aucun désaveu, mais aussi parce qu'il n'engage pas directement les pouvoirs publics. S'il est la République, il l'est ,suivant le mot fameux de l'un des siens, « à couvert ».......

A cette laïcisation progressive et de moins en moins hypocrite de la laïque existante, qu'avons-nous à opposer?

M. Rocafort se représente les effets d'une grandiose manifestation de l'épiscopat tout entier. Cette manifestation s'est produite.

Il laisse entrevoir aux catholiques de dures épreuves, des combats violents dont les conséquences seront la prison ou l'exil, je n'ose pas dire et la mort. Le malheur est que personne ne sait nous expliquer comment ce dur combat doit être préparé, amené, soutenu et finalement se transformer en victoire. Car je suppose bien qu'on ne nous parle pas ici de ces épreuves glorieuses sans doute et utiles aux yeux de Dieu, mais où les nôtres jouent sans cesse un rôle essentiellement passif. Religieux et religieuses attendent la visite du liquidateur, ils protestent, et puis, dépouillés de tout, ils s'en vont à l'étranger chercher un misérable asile. Quand M. Rocafort préconise la ligue des pères de famille pour la défense de la liberté religieuse à l'école, il entend préparer une campagne plus active.

Pourquoi, dans l'explication de son plan de campagne se montre-t-il si laconique? Pourquoi, pourquoi? Nous avons

tous la certitude que les catholiques de France ne reculeraient ni devant la prison, ni devant la mort, s'ils savaient que leur sacrifice fût, je ne dis pas utile, mais possible. Quelle loi scélérate nous faut-il violer pour encourir de graves condamnations, dites-le et vous verrez que nous nous ferons un jeu de braver la magistrature. Où est la statue de Jupiter devant qui les chrétiens refusent de brûler de l'encens. Indiquez-nous la place où elle se dresse et nous irons nous moquer publiquement

. . . . de ce foudre ridicule.
Dont arme un bois pourri le peuple trop crédule.

Les persécuteurs ont si bien pris leurs précautions, qu'en fait, toutes les tentatives de révolte sont vouées à un échec certain. Je connais des prêtres qui prononcent depuis des années, des discours violents contre les sectaires maîtres du pouvoir. Ni le commissaire de police, ni le procureur de la République, ni le préfet ne paraissent savoir qu'on attaque leur gouvernement. Quelque sincère que soit le désir qui dévore ces prêtres de coucher sur la paille humide des cachots, ils n'iront pas en prison. Voilà, je crois, où se révèle dans sa demi-lumière diabolique, l'astuce supérieure de nos persécuteurs. Ils nous autorisent à mourir de faim parce que l'opération se fait en silence, mais ils nous mettent dans l'impossibilité d'aller jusqu'au tragique, tant ils connaissent bien le prix du sang.

Qui s'attaque à l'école laïque doit nécessairement se trouver aux prises avec la franc-maçonnerie. C'est ce qui arriva à M. Rocafort. Mais son intervention n'offre ici ni cet intérêt ni ce caractère de gravité qu'il a fallu reconnaître tout à l'heure dans l'affaire des unions catholiques diocésaines. M. Rocafort, et avec raison, se contente d'analyser, d'expliquer ou de louer les travaux connus de quelques spécialistes éminents.

Il n'apporte de documents nouveaux que dans l'histoire de la *Patrie française*. Pauvre Patrie française ! Le grand public savait bien qu'elle était morte d'une crise de respect humain — disons le gros mot — de lâcheté religieuse, mais il ne soupçonnait pas ce que lui explique, trop brièvement d'ailleurs, M. Rocafort. Le drame fut terrible. Il me souvient qu'un soir,

dans son cabinet de travail de la rue Oudinot, Coppée se martelait le front avec les poings. « Mon cher abbé, ce que j'ai souffert est atroce. » Et Coppée revivait sous mes yeux tantôt la grande scène du reniement, et tantôt les tragiques funérailles de Syveton.

Les aveux du poète étaient d'autant plus pénibles, et ils revêtaient un caractère d'autant moins confidentiel qu'ils s'adressaient presque à un adversaire. Je n'avais jamais cessé de dire à Coppée : « Que diantre allez-vous faire dans cette galère? Vous ne sauverez pas la France, et la politique dévorera votre temps, le peu de santé qui vous reste et la menue monnaie dont vous auriez besoin pour vos œuvres. Votre mission est autre ; faites-nous donc de l'apostolat populaire par le conte. » Coppée me garda rancune pendant quelques mois, de ces conseils pourtant bien désintéressés. Il me garda rancune et s'abstint de toucher à certains sujets, en ma présence. Mais à la fin, l'émotion fut plus forte que l'amour-propre, et je pus entendre le douloureux récit. Sous une forme ou sous une autre, n'arrivera-t-il pas quelque jour, ce beau récit, jusqu'à ces catholiques au nom desquels souffrit et combattit François Coppée ? Peut-être. En attendant, voici ce que raconte M. Rocafort : « C'était, si je ne me trompe, un dimanche de la fin mai. Ignorant ce qui c'était passé, j'arrivai vers quatre heures de l'après-midi, chez Coppée, pour lui présenter un de mes amis aujourd'hui évêque de Monaco. La lettre de démission séchait sur la table ; il nous la lut, elle était navrante de désillusion et de regrets. Il disait qu'il sortait d'une Ligue où il lui était défendu de se montrer franchement catholique. Mon ami l'approuva hautement, moi je fis des réserves, je venais d'avoir l'intuition du désastre. J'étais trop au courant de la composition réelle de la Ligue pour ne pas prévoir les désertions innombrables dont cette démission allait être le signal. Eh ! bien, dit Coppée ébranlé, je vais réfléchir si je dois la porter ce soir aux journaux. Il dîna en ville et vît des amis. Il ne me plaît pas de m'expliquer davantage, je dirai seulement ce que tout le monde sait, qu'on n'empêcha pas ce qui aurait pu être empêché, la lettre parut le lendemain matin.

L'émotion fut énorme dans le pays. On n'a pas fait seule-

ment une goujaterie, dis-je à Syveton, mais une faute. Et, du fait, notre revue les *Annales de la Patrie française*, dont j'étais le rédacteur en chef, tombèrent dans mes mains, en moins de quinze jours, de neuf mille abonnés au-dessous de cinq mille. De partout les numéros nous étaient retournés avec du mépris. »

Mes Campagnes Catholiques de M. Rocafort pourraient tout aussi bien porter comme titre : De la Patrie française à l'intransigeance catholique.

C'est même dans l'explication rationnelle de cette évolution que gît, à mon avis, l'essentiel intérêt de ce livre. La patrie française fut le peu confortable rendez-vous où se rencontrèrent un instant tous les Français de France qui se sentaient menacés par l'effroyable affaire Dreyfus. On crut voir dans dans cette résurrection subite du sentiment national une simple réédition du boulangisme. La façon dont s'opéra la retraite des vaincus, prouva bien que tous ces patriotes étaient plus pénétrés qu'ils ne le pensaient eux-mêmes, des vieilles traditions françaises. Lemaître et Bourget s'en allèrent droit au royalisme d'*Action française*, qui appuie sa doctrine politique sur le *Syllabus*. Coppée s'enferma pour y prler, souffrir et mourir, dans son petit ermitage de la rue Oudinot ; Barrès se rapprocha du catholicisme. On ne sait pas au juste ce que le gros des troupes est devenu. Mais il est permis de supposer que ceux des soldats qui ont résisté au découragement, se sont partagés entre l'*Action libérale* et l'*Action française*. Les autres cherchent des formules et des méthodes d'union catholique. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre, ces divers éléments se retrouvent pour s'amalgamer, et cette fois pour toujours.

Abbé DELFOUR.



FÉMINISTES D'AUTREFOIS

Le portrait d'une femme honneste, raisonnable et vraiment chrétienne

par l'abbé Goussault

— 1693 —

L'ouvrage que voici, publié en 1693, fut réimprimé en 1694; c'est dire qu'il trouva bon accueil auprès de ses lectrices. Les citations que nous en ferons se réfèrent à l'édition originale.

Ce « portrait d'une honneste femme » n'est que la réplique du *Portrait d'un honneste homme* que l'auteur venait de tracer, et auquel il fait allusion dans sa préface de « l'honneste femme ».

L'abbé Goussault, conseiller au Parlement, nous est encore connu comme auteur d'un volume de vers : *Poésies et pensées chrestiennes* (1681), puis de *Réflexions sur les défauts ordinaires des hommes et sur leurs bonnes qualités* (1692), « réflexions » qui furent plus tard attribuées improprement à Fléchier.

L'ordre selon lequel je produis ces divers documents de féminisme rétrospectif est l'ordre chronologique. Autrement je pourrais remarquer qu'ils forment une gradation ascendante dans le sens religieux et même liturgique. Il y a plus de « catholicité » en effet dans *La Liberté des Dames* que chez le P. du Bosc, et il y en a plus chez l'abbé Goussault que dans *La Liberté des Dames*. L'ouvrage dont nous allons nous

occuper n'est même qu'une « instruction religieuse » en vingt-deux points ou chapitres. C'est pourquoi nous le résumerons à grands traits, en insistant seulement sur le premier chapitre, où l'auteur soulève des questions à controverse, qu'il tranche d'ailleurs dans un sens, à mon avis, trop absolu.

Nous serons ainsi amené, rencontre piquante, à défendre, au nom du libéralisme, les femmes contre un féministe..... « de la vieille roche ».

* * *

Le « milieu » « sur lequel opère l'abbé Goussault était à coup sûr parfaitement choisi. Il nous avertit en effet dans sa *préface* qu'il ne cherchera pas le modèle de son « Honneste femme » parmi les dixièmes Muses, c'est-à-dire celles qui se font estimer par leurs lumières et leurs raisonnements, par la vivacité ou par la solidité de leur esprit, par ce qu'elles disent ou ce qu'elles écrivent en prose et en vers. » C'est évincer, en termes polis, les « Bas-bleus ». Egalement, il se méfie de ce que, depuis Nietzsche, nous appelons les « surfemmes ». Bref, il ne veut avoir affaire ni aux femmes de lettres, ni aux femmes d'intrigue, mais aux femmes tout simplement.

La *bourgeoise de qualité*, tel me paraît être son type préféré. J'appelle ainsi la femme qui, tout en étant « née », conserve dans sa condition opulente et élevée les vertus de l'humble ménagère. Une Mme Jourdain plus affinée, une Elmire moins coquette, une « rentière » qui hanterait les églises, donnerait le « pain bénit » et ferait de son ménage non seulement « son docte entretien », mais sa principale préoccupation après celle d'une vie « véritablement chrétienne », telle est la condition sociale que le pieux abbé s'est donné pour mission de catéchiser.

* * *

Seulement, son zèle ne l'a-t-il pas entraîné un peu loin? Voici quelques passages de son entrée en matière qui me paraissent dictés par un esprit vraiment trop exclusif.

Une femme raisonnable ne connaît que l'amour conjugal, que l'amour autorisé par les lois et par l'Eglise. Elle ne croit pas qu'une femme chrétienne et de qualité s'en puisse proposer d'autre. (p. 2).

Toutes ses conquêtes se terminent à n'en vouloir jamais faire, et à s'assurer de plus en plus celle de son mari (p. 4).

Une honnête femme se fait aimer quand elle n'aime pas (?), comme celle qui ne l'est pas se fait aimer quand elle aime (?) L'une est aimée parce qu'elle n'a point de vertu ; l'autre est aimée parce qu'elle en a. Dans l'une on aime sa faiblesse et sa disposition à mal faire ; dans l'autre on respecte et on aime sa pudeur, sa modestie et sa probité.

Les gens du monde aiment d'abord celle qui aime, et après ils la haïssent et la méprisent (p. 5). *Il est fort indifférent à une femme raisonnable d'être aimée ou de ne l'être pas...* (p. 6).

Quand elle n'est point aimée, elle vit doucement (?) ; le repos de son esprit et de son cœur n'est point troublé (p. 7).

Là dessus, le vertueux abbé nous conte l'histoire d'une dame « si délicate sur les amourettes » que, serrée de près par un duc et pair, elle le cingla d'abord d'un quolibet « qui fit rire tout le monde », puis vous « lui déchargea un si grand coup de poing, qu'il en pensa tomber par terre » (p. 9). Et l'abbé de s'extasier sur le procédé de la dame ! Ce n'est pas lui que Célimène eût embarrassé en lui disant :

Puis-je empêcher les gens de me trouver aimable ?
Et, lorsque pour me voir ils font de doux efforts,
Dois-je prendre un bâton pour les mettre dehors ?

Plus brutal qu'Alceste, il eût répondu sans barguigner :
— Oui certes !
Cependant,

Il ne condamne pas une femme qui a des amis, mais *il* craint beaucoup pour elle et pour eux (p. 11).

Qu'est-ce donc qu'il craint, cet ombrageux abbé? Vous l'avez deviné : c'est que cette amitié devienne de l'amour, transformation d'après lui inévitable et qui est « dans l'ordre des passions ». Il ajoute :

Je ne sais s'il n'est pas aussi dangereux à une femme d'avoir un ami qu'un amant. Elle peut regarder l'un comme son ennemi déclaré, mais je crois qu'elle peut aussi regarder l'autre comme un *espion*, qui vient voir ce qui se passe dans son cœur, et en reconnaître le fort et le faible, pour en profiter dans l'occasion (p. 16).

Dans cette « note » qui afflige une âme délicate, il a des « couplets » d'ailleurs assez brillants.

En voici, pour finir un échantillon :

Une honnête femme ne veut ni aimer, ni être aimée. Elle ne veut point aimer, parce qu'elle est honnête : elle ne veut point être aimée, parce qu'elle n'est pas vaine, et qu'elle fait profession de vertu ; elle se défend de l'un par l'amour qu'elle a pour la pureté, elle se défend de l'autre par la haine qu'elle a pour la vanité. Elle ne veut point que son cœur soit la conquête d'un autre, parce qu'elle est de bonne foi et qu'elle ne le veut point aimer ; elle ne veut pas de même que le cœur d'un autre soit sa conquête, parce qu'elle ne veut point en être aimée (p. 20).

Assurément, l'abbé Goussault exagère. Et il croit la vertu des dames trop fragile. Mais comme il est consolant pour les femmes laides ! Car remarquez que tout ce qu'il dit de l'honnête femme qui ne « *veut* ni aimer ni être aimée », s'appliquerait tout aussi bien à celle qui ne *peut* ni aimer ni être aimée. La femme selon le *cœur* — si j'ose dire — de l'abbé Goussault, sera ce qu'on appelle un « dragon de vertu ». Parfaitement acariâtre et sèche et rèche, il lui suffira d'être matériellement fidèle à son époux. Ce sera la « dotata mulier » des Romains, la matrone aigre, à qui son mari souhaiterait — tout bas — un peu moins de vertu et un peu plus d'aménité. Mais les maris qui veulent une vertu

Qui ne soit point diablesse,

ceux-là, c'est à craindre, iront chercher hors de leur foyer des compagnes plus avenantes.

Je pense donc que l'abbé va contre son but, qui est d'assurer la sainteté et la solidité du mariage. Il exige trop de vertu..... des maris, et en même temps il est injurieux pour leurs femmes, quand il les condamne à n'avoir pas d'amis en tout bien tout honneur,quand il les considère comme incapables d'amitié pure, quand il suspecte leurs plus innocentes relations.

L'abbé Goussault a fait tout un volume de vers (voir ci-dessus). Il en a même intercalé un grand nombre dans son *Portrait de la femme honneste* où ils alternent, par petites strophes, avec ses considérations sur le mariage chrétien.

Amant alterna Camœnae. Il devait penser beaucoup de bien

Des *Quatrains* de Pibrac et des doctes *Tablettes*
Du conseiller Mathieu : l'ouvrage est de valeur
Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

(MOLIÈRE, *Sganarelle*, sc. I)

Mais ce fécond versificateur n'avait pas l'âme poétique ni l'imagination idéaliste. Il a blasphémé la plus noble, la plus chaste de toutes les formes de l'amitié, celle qui unit l'homme à la femme. Quelle fausse, quelle fâcheuse idée il se fait de la nature humaine ! Il ne se rend pas compte que pour un homme qui vit dans un milieu où les femmes sont faciles, comme dans une de nos grandes capitales, une amitié d'homme et de femme, ressentie de part et d'autre sans aucune arrière-pensée, est comme une oasis délicieuse de fraîcheur et de pureté où l'on échappe à la banalité inévitable et même à l'écœurement qui suit d'ordinaire l'amour sensuel. Un homme qui serait honoré d'une amitié pareille, mais il tremblerait à l'idée qu'elle pût changer de caractère et se rabaisser au rang de ces échanges de fantaisies et contacts d'épidermes dont parle le moraliste désabusé ! Une telle amitié serait pour lui une plante rare qu'il cultiverait avec un soin jaloux, une sollicitude infinie ...

Une amitié de femme est un fruit que j'adore,
Etant délicieux sans être défendu.

Entre hommes, l'amitié n'est point sans sécheresse,
J'y cherche vainement un début de tendresse ;
La main est sans frisson, la voix est sans douceur.

J'aime cette amitié, mais j'en savoure une autre,
Cousine de l'amour... et peut-être sa sœur,
O beauté, c'est la tienne ! ô femmes, c'est la vôtre !

(Emile TROLLIET, *La Vie silencieuse*).

Telle est ma réponse aux insinuations de l'abbé Goussault. Je l'emprunte à l'un de ces délicats poètes modernes qui ont su doser et peser ce qu'il y a « d'impondérable » dans nos sentiments.

Mais le XVIIe siècle était un siècle trop rude et trop peu chrétien *au fond* pour pressentir tout ce qu'il peut y avoir dans l'âme humaine de finement nuancé, de profond et de

tendre, de douloureuses et exquises subtilités...... Goussault était de l'école de Boileau, Trolliet fut un disciple de Sully-Prudhomme, et cela dit tout (1).

* * *

Ayant ainsi sévèrement choisi les relations de son « honneste femme », l'abbé Goussault nous en détaille les perfections au long de ses vingt et un chapitres subséquents. Le

(1) La pièce de Trolliet rivalise glorieusement avec une de son maître Lamartine sur le même sujet. Voici les strophes de Lamartine :

AMITIÉ DE FEMME

Amitié, doux repos de l'âme,
Crépuscule charmant des cœurs,
Pourquoi dans les yeux d'une femme
As-tu de plus tendres langueurs ?

Ta nature est pourtant la même ;
Dans le cœur dont elle a fait don
Ce n'est plus la femme qu'on aime,
Et l'amour a perdu son nom.

Mais, comme en une pure glace
Le rayon se colore mieux,
Le sentiment qui le remplace
Est plus visible en deux beaux yeux.

Dans un timbre argentin de femme
Il a de plus tendres accents :
La chaste volupté de l'âme
Devient presque un plaisir des sens.

De l'homme la mâle tendresse
Est le soutien d'un bras nerveux,
Mais la vôtre est une caresse
Qui frissonne dans les cheveux.

Oh ! laissez-moi, vous que j'adore,
Des noms les plus doux tour à tour,
O femmes, me tromper encore
Aux ressemblances de l'amour !

Douce ou grave, tendre ou sévère,
L'amitié fut mon premier bien ;
Quelque (*sic*) soit la main qui me serre,
C'est un cœur qui répond au mien.

Non, jamais ma main ne repousse
Ce symbole d'un sentiment ;
Mais, lorsque la main est plus douce,
Je la serre plus tendrement.

(*Recueillements poétiques*).

point de vue confessionnel et même de confessionnal où il se place abrège notre tâche : tout le monde a présent à l'esprit le type consacré de l'honnête femme selon l'Evangile. C'est une formule dont le développement n'est guère qu'un exercice de rhétorique religieuse.

L'*épouse parfaite*, ainsi que l'appelait au XVIe siècle le Fray Luis de Léon, fait de plaire à son mari sa grande étude. C'est une ménagère accomplie ; elle « a l'œil sur ses gens et règle la dépense avec économie » ; elle ne brusque pas « son domestique », elle pardonne la « casse » ; ce sont les profits et pertes inhérents à l'institution du ménage. Patience, douceur, égalité d'âme, telles sont les vertus que ses serviteurs admirent en elle.

Dans ses relations avec le prochain, elle observe une grande réserve et pratique la charité. Ni médisance, ni flatterie. Point de recherche inquiète de la « gloire », simplicité dans l'habillement. Modestie dans le caractère.

> Une femme qui parle souvent de son mérite, de sa naissance, ou de son esprit, fait croire qu'elle n'en a pas tant qu'elle pense. Celles qui en ont le plus sont celles qui en parlent le moins : leur silence dans ces rencontres est plus éloquent que leur bouche et parle mieux. Il n'y en a point qui parle plus à son avantage et plus efficacement que celle qui n'en parle jamais (p. 115).

C'est comme l'amplification de la maxime célèbre de la Rochefoucauld : « Si vous voulez qu'on pense du bien de vous, n'en dites pas. » Où l'abbé Goussault est plus neuf, c'est quand il explique que parler avantageusement de soi, c'est en quelque sorte entreprendre sur l'opinion publique, qui peut fort bien ne pas ratifier votre propre jugement.

> Plus nous voulons que l'on ait pour nous d'estime, moins on en a. La raison de cela est que le public est jaloux de son suffrage, on ne l'arrache point malgré lui. Il se croit trop capable de bien juger des choses, et ne veut absolument point qu'on le surprenne ; il se raidit contre ce qu'on veut lui ôter de force, et ne se laisse point enlever ce qu'il ne trouve pas à propos de donner de son propre mouvement (p. 123).

Notre salut devant être notre grande affaire, l'épouse parfaite fuira ce que Pascal appelle le « divertissement ». Elle

sera donc sobre de visites. Quand elle en fera, elle y pratiquera plutôt l'art de se taire qu'elle ne manifestera le don de parler. « Savoir se taire est une marque d'une grande conduite dans une femme » (p. 178). Car,

Il y a trois sortes de femmes qui parlent trop, ou qui se font remarquer par des discours faits à contre-temps. Les unes approuvent tout et louent tout ; les autres censurent et condamnent tout, et les autres se mêlent de tout, décident tout et portent leur jugement sur tout.

L'abbé Goussault prémunit soigneusement la femme du monde contre la colère :

Lequel est le plus coupable, de l'enfant qui n'est pas raisonnable à dix ans, ou de la mère qui ne l'est pas à trente ? Une femme qui pour une bagatelle gronde et crie contre sa servante, mériterait d'être mise en sa place (p. 84).

Conseils très sages, car la femme, comme l'enfant, comme tous les êtres faibles, croit, en s'abandonnant à l'emportement, faire démonstration de force. J'étendrais cette observation jusqu'à la manière de traiter les choses matérielles. Qu'une porte ferme mal, qu'un couvercle résiste légèrement, le faible déploiera toute sa vigueur pour arracher ou pour enfoncer. Le fort ou l'habile cherchera ce qui gêne et l'enlèvera sans user de violence. La vie quotidienne donne lieu à cette observation constante. En revanche, l'abbé raisonne mal sur un autre incident de la vie ordinaire et fait honneur à la femme de ce qui est simplement chez elle infirmité sensorielle.

Un laquais souffle une chandelle en la mouchant, son maître s'en chagrine, mais sa maitresse ne s'en chagrine pas. D'où vient cela, puisque la mauvaise odeur de la chandelle soufflée, la femme est plus douce, plus égale et plus indulgente que le mari (p. 93).

Eh ! non, Monsieur l'abbé, la femme n'est pas en général plus philosophe que son mari, mais elle a le sens olfactif moins aiguisé que l'homme. Demandez à tous les physiologistes !

A propos de la fureur du jeu qui sévissait alors même chez les femmes, l'abbé Goussault nous trace l'emploi de la jour-

née d'une femme à la mode vers la fin du XVIIe siècle. C'est un petit document et qui a son prix sur la manière dont vivaient nos arrière grand-mères.

On a lieu de plaindre les dames qui veulent bien prendre la peine de se lever à midi pour dîner à 2 heures, qui s'ennuient jusques au temps qu'il faut partir pour l'Opéra ou pour la Comédie, qui au sortir de l'un ou de l'autre viennent faire un bon repas, et qui après ce repas ne trouvent pas à jouer, pour achever la journée comme elles l'ont commencée (p. 102).

Il ne leur interdit pas d'ailleurs absolument le plaisir du théâtre, « divertissement qui n'est pas toujours criminel » (p. 214), mais dont on ne doit user qu'avec modération.

Comme dérivatif au besoin de distraction, il leur propose la musique.

Il serait à souhaiter que les dames changeassent tout ce qu'elles peuvent avoir de passion pour le jeu, la dépense et la galanterie, en celle de la musique ; on n'en parlerait jamais mal, les ménages en iraient mieux, et l'on y verrait toujours régner l'abondance, la paix, la douceur, l'union et la bonne intelligence (p. 140).

Le maître de musique de M. Jourdain a dû être content si ces quelques lignes lui sont tombées sous les yeux. Mais hélas! les jeunes filles qui ne rouvrent plus leur piano une fois mariées, et pour qui le piano n'a été qu'un moyen d' « aguicher » les prétendants, obligeraient le bon abbé à « déchanter ». Qu'est-ce encore qui compose l'idéal de la femme acaccomplie? La bienfaisance, le courage en face de l'adversité :

Une femme raisonnable ne se croit jamais malheureuse, quand elle a lieu de se louer de son mari et de ses enfants. Lorsqu'elle a la paix chez elle et qu'elle y vit avec douceur, le reste lui paraît presque indifférent (p. 151).

J'ai retenu le mot jusqu'ici, mais enfin il faut qu'il sorte : « l'honneste femme » selon l'abbé Goussault est une *Philaminte chrétienne*.

Il n'est pour le vrai sage aucun revers funeste ;
Et, perdant toute chose, à soi-même il se reste,
(MOLIÈRE, *Les Femmes savantes*, acte V, sc. IV).

déclare l'épouse de Chrysale quand elle se croit ruinée. C'est

la même philosophie, mais inspirée ici par le stoïcisme et là par la religion. Or ces deux Philaminte ont des idées diamétralement opposées sur le mariage et sur la condition de la femme. Si elles venaient toutes les deux à perdre leur fortune, il resterait à l'une en effet son mari et ses enfants. Mais l'autre, la féministe, qui s'est aliéné le cœur de son bonhomme de mari et celui de sa fille, la douce Henriette, il ne lui resterait que la « tendresse » de son autre fille, la féministe rancie, Armande ! Maigre consolation !

Je pense qu'au fond Molière et Goussault sont d'accord, et que chacun d'eux à sa manière nous enseigne le néant du « féminisme » pour procurer à la femme bonheur et respect. Cet accord entre un homme de théâtre et un homme d'église est, malgré l'inégalité de talent, intéressant à noter et significatif. Cette parenthèse fermée, j'achève de glaner sur les pas de mon guide diverses remarques intéressantes par la forme ou par le fond.

Une honnête femme fait par vertu ce qu'un philosophe fait par raison. Elle règle moins tous ses désirs sur ce qu'elle est dans le monde que sur ce qu'elle est dans le cœur ; elle fait céder sa qualité de comtesse, de marquise ou de présidente à celle d'une humble et véritable chrétienne ; elle aime moins paraître grande dame que bonne, et son plaisir est d'enrichir son âme plutôt que sa maison (p. 59).

Cette langue est ferme et vigoureuse, autant que la pensée est hardie..... Toujours cette empreinte à la Philaminte. En revanche, il y a des traces de mauvais goût et d'esprit précieux dans certains passages. En voici un :

Un bon exemple est un *écho*... C'est un *miroir*... C'est un *tambour* ou une *trompette*... *En un mot* (naïveté), le bon exemple est une *viande*... qui nous fait mener une vie toute spirituelle et toute sainte. Le bon exemple est une *loi*... ou une heureuse *nécessité*... Le bon exemple est un *diamant* qui ne peut plaire, si on ne le polit à mesure qu'on le taille (pp. 108, 109, 110)

J'ai tenu à citer ce passage pour montrer que la confusion qui a été faite quelquefois entre Fléchier et Goussault est en somme excusable.

Contre l'avarice :

Une femme avare est toujours chagrine, toujours grondeuse et

toujours ***vieille avant le temps***. Elle est insupportable à son mari, à ses enfants, à ses domestiques, et souvent à elle-même (p. 251).

L'abbé Goussault a l'art de rajeunir les lieux communs. On vient de le voir pour l'avarice. Il n'est pas moins ingénieux au sujet de la médisance.

Condamner le vice en général est un acte de vertu, affecter de le condamner dans une personne particulière, est une marque que l'on *hait plus la personne que le vice*, ou du moins c'est le condamner avec imprudence. Loin d'édifier celles en présence de qui on le condamne, on les scandalise, et l'accusatrice devient dans leur esprit plus coupable que l'accusée (pp. 279-280).

Une femme comme il faut doit se désintéresser de la mode, de toute espèce de mode. Car

laquelle est la plus louable, de celle qui à vingt-cinq ans vit comme si elle en avait cinquante, ou de celle qui à cinquante vit comme si elle n'en avait que vingt-cinq ? (p. 349).

L'ouvrage se termine ou à peu près par un trait de vanité féminine. C'est une femme que l'auteur fait parler. Elle dit :

Enfin, monsieur, puisque vous le voulez, je soutiendrai que *rien ne paraît aimable ici-bas s'il n'est féminin* (p. 357).

* * *

Loin de moi la pensée que cette « honneste femme » a trop bonne opinion d'elle-même ! Je suis de son avis, sauf deux petites réserves.

1° Je voudrais qu'elle eût laissé faire cette constatation à un homme. Car on est toujours suspect dans sa propre cause.

2° Si la femme — comme la langue, selon Esope — est ce qu'il y a de meilleur au monde, elle peut aussi devenir ce qu'il y a de pire. Pour cela, elle n'a qu'à se mettre à la remorque de certains doctrinaires modernes, qui semblent se proposer l'œuvre détestable de gâter la femme et d'en faire une caricature ou un monstre.

La femme sera d'autant plus « aimable » qu'elle sera moins « féministe ».

Théodore Joran.



LA

RENAISSANCE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

AU XIXe SIÈCLE

Suite et fin (1)

* * *

Les Ritualistes persécutés (*suite.*)

L'idée de solliciter l'intervention du Parlement contre les ritualistes n'était pas nouvelle. Déjà, en 1867, lord Shaftesbury avait fait une tentative en ce sens, mais elle avait eu peu de résultat. Six ans plus tard, on pouvait penser qu'à la faveur de l'excitation croissante des esprits, de nouvelles tentatives seraient plus heureuses. L'archevêque Tait donna le signal. Wilberforce venait de mourir, après avoir été transféré de l'évêché d'Oxford à celui de Winchester, et cette mort mettait le primat à l'aise, car malgé ses préventions passionnées contre l'Eglise romaine, Wilberforce ne partageait pas les idées érastiennes de son collègue dans l'épiscopat et il ne se fût pas prêté à l'idée de provoquer l'intervention de l'autorité civile en matière spirituelle. Lui disparu, Tait ne trouva dans le corps épiscopal anglican aucune opposition sérieuse à ses vues. Il déposa à la Chambre des Lords un projet qu'il

(1). Voir avril.

avait préparé de concert avec l'archevêque d'York et qui était d'apparence modeste puisqu'il tendait seulement à réglementer, à rendre plus simples, moins dispendieuses, les poursuites pour *irrégularité rituelle*, sans déterminer ce qui constituait cette irrégularité. D'après ce projet les poursuites pouvaient être intentées par un *churchwarden* (marguillier)ou par trois paroissiens se disant lésés, mais l'évêque du diocèse avait la faculté d'arrêter par un *veto* les procès qui lui paraîtraient abusifs. L'affaire pourrait passer par deux degrés de juridiction seulement. Pour le premier on instituait un tribunal nouveau, le Conseil diocésain, présidé par l'évêque ; pour le second, on attribuait compétence au comité judiciaire du Conseil privé. A ce moment,autre circonstance favorable aux vues de Tait, se produisait la démission de Gladstone qui ne se fût pas associé à une mesure de combat contre les ritualistes. Il était remplacé par un ministre dont la politique ecclésiastique semblait devoir être moins rigide , par Disraéli.

Le projet souleva une vive émotion dans le monde religieux et les objections ou les protestations se produisirent en sens divers. Dans trois lettres qui furent publiées par le *Times*, Pusey déplora les attaques injustes dont les ritualistes étaient l'objet. Par contre, les membres de l'Eglise basse reprochaient au projet de Tait d'être trop doux,de faire la part trop grande aux évêques, et de ne pas interdire expressément les pratiques ritualistes, notamment la confession.

La Chambre des Lords était saisie et pour la saisir on n'avait pas attendu l'avis de la *convocation* qui était sur le point de se réunir. La Chambre basse de cette dernière assemblée, organe du clergé du second ordre, déclara,après une longue discussion, qu'il « lui était impossible de recommander le *bill* (projet de loi). » Quant à l'épiscopat, qui composait la Chambre haute, il ne se sépara pas de Tait. A la Chambre des Lords de nombreux amendements furent proposés, les uns pour atténuer les dispositions du projet, les autres pour les aggraver. Ces derniers seuls furent votés. L'un d'eux, proposé par lord Shaftesbury substituait aux cours diocésaines, jugeant sous l'autorité de l'évêque, un juge laïque unique pour toute l'Angleterre, juge qui serait, il est vrai, désigné par les deux pri-

mats, mais qui serait soustrait à toute influence ecclésiastique. Shaftesbury tenta même de faire supprimer le *veto suspensif* de l'évêque, mais il ne réussit pas.

Bien que son projet de loi eût été gravement modifié, Tait se montra impatient de le faire aboutir. Le 12 juillet, il était soumis à sa délibération de la Chambre des Communes. Gladstone l'attaqua dans un courageux et éloquent discours. Disraéli le soutint avec âpreté et, déchirant tous les voiles, il déclara bien haut qu'il s'agissait « d'étouffer le ritualisme », que l'Eglise anglicane « pouvait renfermer les opinions les plus diverses, sauf le ritualisme, parce qu'il menait à Rome », Le bill fut adopté. Pour prix de leur zèle à le soutenir, les évêques recueillirent de la bouche de sir William Harcourt les paroles suivantes : « Qu'ils en pensent ce qu'ils voudront, le Parlement les regarde comme les inspecteurs d'une Eglise qui, établie par l'Etat, doit être soumise à l'Etat. Henri VIII s'est déclaré son chef ; les articles ont été rédigés non seulement en dehors de la convocation du clergé, mais contre son avis. Pratiquement, la solution des conflits a toujours été réservée à des Cours laïques. »

Les dispositions de la loi nouvelle étaient assez limitées, mais étant données les conditions dans lesquelles elle avait été préparée et discutée, elle équivalait évidemment à une déclaration de guerre contre le ritualisme. Aussi fut-elle accueillie d'un côté par des acclamations sauvages et de l'autre par des récriminations indignées. Mais Tait se réjouissait de son succès et en augurait d'heureuses conséquences pour l'Eglise d'Angleterre. « J'ai confiance, disait-il, que l'excitation va maintenant mourir et que l'Eglise reviendra de cette agitation à son œuvre légitime qui est de gagner les âmes... » Grave illusion que les faits devaient bientôt dissiper.

La nouvelle loi avait été promulguée sous ce titre : ***Public worship regulation Act*** (***Loi portant réglementation du culte public***). Elle ne devait entrer en vigueur qu'au 1er juillet 1875. Tait espérait que dans cet intervalle d'une année les passions se calmeraient et que les esprits inclineraient à la tolérance d'une part, à la soumission de l'autre. Il n'en fut rien. Sans attendre le moment où le P. W. R. A. entrerait en vigueur et

s'appuyant sur la loi antérieure qui subsistait encore la *Church Association* se lançait dans de nouveaux procès. Elle poursuivait une seconde fois Mackonochie pour rituel illégal et, malgré les protestations unanimes de ses paroissiens, elle le faisait condamner à une suspension de six semaines. Mais les ritualistes étaient décidés à résister et, sur la proposition d'un *clergyman* fort considéré, le Rév. Carter, l'*English Church Union* formula six points devenus fameux dans la suite, dont l'ensemble formait un minimum sur lequel elle déclarait ne pouvoir rien céder. Ces six points étaient les suivants : 1° *eastward position* (laquelle était observée dans 119 églises de Londres) ; 2° vêtements eucharistiques ; 3° cierges à l'autel ; 4° eau mêlée au vin dans le calice ; 5° pain azyme ; 6° encens. Ce qui est plus frappant que ces détails, qui, pourtant cachent des principes, c'est de voir les ritualistes prendre une idée de plus en plus nette de la nécessaire indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat. Ils se refusent à admettre que « l'Eglise ne soit que le département ecclésiastique d'un Etat sans croyance ». Ils prclament que l'une des « grandes erreurs » des réformateurs angais a été « l'acceptation de la doctrine de la suprématie royale » et ils se révoltent à la pensée de voir des questions religieuses jugées par des Cours civiles ou réglées législativement par le Parlement. Ils sont en parfaite communion d'idées avec une Société qui venait de se fonder *for the liberation of religion from State patronage and control* (pour la libération de la religion du patronage et du contrôle de l'Etat) et qui avait déjà tenu plus de 700 meetings.

Cependant le moment où la loi nouvelle devait être mise à exécution était arrivé et le nouveau juge en premier ressort venait d'être désigné par les deux archevêques. C'était lord Penzance, précédemment juge de la Cour des divorces. Le défilé des poursuites pour infractions rituelles commença. Le premier inculpé fut le Rév. Ridsdale, titulaire de l'église Saint-Pierre, à Folkestone. Condamné en février 1876, ce zélé *clergyman* interjeta appel devant le conseil privé. Cette juridiction supérieure déclara que l'*eastward position* n'était pas illicite, mais elle rejeta l'appel sur tous les autres points. Soutenu par de nombreux protestataires, Ridsdale déclara qu'il

n'obéirait pas à une cour dépourvue de toute autorité spirituelle, qu'une légitime dispense d'obéissance d'observer les rubriques de *Prayer-book* ne pouvait lui être donnée que par ses supérieurs ecclésiastiques. Tait se hâta alors de lui accorder la dispense que sa conscience paraissait également réclamer et cet expédient mit fin à la résistance du condamné.

Cependant les procès succédaient aux procès. Quelquefois les évêques usaient de leur droit de *veto* et alors l'ardeur acharnée de la *Church Association* était tenue en échec. Mais souvent la carrière restait libre devant elle. Pourtant même alors, elle avait à compter avec l'*English Church Union* qui prodiguait ses sympathies et ses secours soit aux accusés, soit aux condamnés. L'un des procès les plus retentissants de cette époque fut celui du Rév. Tooth, curé de la paroisse de Hatcham, un des faubourgs de Londres. Dès la promulgation du *Public worship regulation act*, cet ecclésiastique avait publiquement protesté contre une loi qu'il signalait comme attentatoire à l'indépendance spirituelle de l'Eglise. Poursuivi, peu après, sous les inculpations accoutumées il déclara ne pas reconnaître l'autorité d'une loi qui n'a jamais été acceptée par l'Eglise ; il ne se défendra pas et s'il est condamné, il n'obéira pas à la sentence de condamnation. Par jugement du 2 décembre 1876, lord Penzance le déclara suspendu de ses fonctions pour trois mois, mais les paroissiens sont de cœur et d'âme avec leur curé, ils refusent de recevoir le *clergyman* délégué par l'évêque pour le remplacer et le R. Tooth continue à exercer son ministère. Un grand meeting le félicite de son attitude et lui promet tout son appui. Cité de nouveau devant lord Penzance, il est arrêté et jeté en prison *for contempt of the court* (*pour mépris de la cour*). Mais c'en était trop, l'opinion publique semblait prête à se révolter et la *Church Association* sentant qu'elle était allée trop loin, provoqua bientôt elle-même, l'élargissement du condamné. Peu après, celui-ci envoya sa démission à l'archevêque, alléguant sa santé brisée et il ajoutait « qu'ayant rempli son devoir envers l'Eglise, en refusant d'obéir à une juridiction étrangère, il sentait maintenant le devoir de relever sa congrégation de la situation difficile où elle se trouvait, et de résigner la conduite

de la paroisse, dans l'espoir qu'elle pourrait être préservée d'un nouveau procès. »

On se souvient qu'en 1873, un groupe de 483 *clergymen* ritualistes avaient demandé à la *convocation* de la province de Cantorbéry de pourvoir à l'éducation, au choix et à l'institution d'ecclésiastiques reconnus aptes au ministère de confesseur, et on n'a pas oublié la vive agitation causée par cette requête. Depuis lors la question irritante entre toutes, de la confession sacramentelle avait sommeillé. Elle fut réveillée soudain, en juin 1877, par la dénonciation faite à la Chambre des Lords d'un livre intitulé : *The priest in absolution* (*Le prêtre dans le ministère de l'absolution*). Ce livre était un de ces manuels destinés à aider l'inexpérience des confesseurs, à leur faciliter la connaissance des plaies secrètes de l'âme et la décision des cas de conscience. Il appartenait même à la France par son origine, car c'était une adaptation aux besoins des *clergymen* ritualistes, tels qu'ils les comprenaient, d'un ouvrage de l'abbé Gaume. Une première adaptation de cet ouvrage avait été commencée précédemment par Pusey, mais était restée inachevée. Celle dont il s'agit avait pour auteur le R. Chambers, ritualiste de marque, fort considéré pour le zèle apostolique déployé par lui dans les quartiers populaires de Londres. C'est le propre des livres de ce genre que l'auteur est condamné à y aborder certains sujets répugnants. Mais toutes les mesures possibles sont prises pour que de pareils ouvrages ne servent qu'à leur objet déterminé, qu'ils ne soient pas laissés à la portée de curiosités malsaines et que la circulation en soit étroitement limitée. Mais on conçoit que certaines citations jetées à l'improviste dans un public non préparé, y produisent l'étonnement et quelquefois une indignation plus ou moins sincère. C'est une arme de polémique, dont en tous pays, en France notamment, les adversaires du clergé ont fait plus d'une fois usage. Le résultat de cette manœuvre fut, en Angleterre, celui qu'on pouvait attendre, un long cri de scandale se propageant à travers le Parlement, la presse, les presbytères, les salons, le peuple lui-même. La convocation fut saisie. La Chambre basse se laissa arracher par le primat Tait une adhésion précédemment refusée à la déclaration votée en

1873, par la Chambre haute sur la confession et tout en exprimant le regret d'avoir à dénoncer des hommes dont il appréciait les vertus, Tait qualifiait leur conduite de conspiration fomentée dans le sein même de l'Eglise contre sa doctrine, sa discipline et sa pratique. Blessés de l'accusation outrageante lancée contre eux, les ritualistes protestaient. Pusey insistait sur les avantages constatés de la confession sacramentelle dans les réunions de jeunes garçons. D'autres *clergymen* dont l'apostolat s'exerçait dans les quartiers misérables de Londres, en contact avec les formes les plus grossières du vice, osaient demander au primat « si, en présence de ces péchés horribles, les seules gens à blâmer et à entraver étaient ceux qui s'efforçaient de connaître le mal et de le saisir. » Pusey alla plus loin, il reprit et mit au point sa propre adaptation du manuel de l'abbé Gaume et la fit paraître avec une importante préface historique et apologétique, sous le titre d'*Avis pour entendre les confessions*.

Les révélations faites sur les progrès de la confession parmi les ritualistes servaient naturellement d'argument à ceux qui les accusaient d'engager leurs adeptes dans une voie qui conduisait à Rome. A dire vrai, l'argument et l'accusation étaient assez fondés et les faits le démontraient. Dès 1867, un des apôtres des quartiers populaires de Londres, le Rév. Tuke et à sa suite un couvent de religieuses très ferventes établies sur la paroisse Saint-Alban, n'avaient-ils pas passé au catholicisme romain? Peu de temps après, le président de l'*English Church Union*, M. Lindsay, n'avait-il pas suivi cet exemple? Et ne pouvait-on pas compter jusqu'à 77 *clergymen*, membres de cette association, devenus catholiques romains? Pour presque tous ces convertis, le ritualisme avait été, en effet, la voie qui les avait conduits à Rome et un journal catholique pouvait donner comme un fait notoire, que « sur chaque douzaine de conversions neuf étaient le résultat de la formation ritualiste »

Quelques ritualistes se défendaient néanmoins contre cette imputation et pour retenir leurs adeptes dans leur Eglise, s'efforçaient de leur procurer, dans son sein, les satisfactions de piété, et de sécurité doctrinale qu'ils pourraient être tentés

de demander à l'Eglise de Rome. Certains confesseurs ritualistes passaient même pour être experts dans le traitement de ce qu'on appelait *the roman fever* (*la fièvre romaine*). C'est ainsi que tout un couvent de religieuses ritualistes étant passé au catholicisme à la suite de son chapelain, Mackonochie avait entrepris de retenir et de raffermir les compagnes affligées et désorientées des défectionnaires, avait reconstitué leur couvent avec des éléments nouveaux et mis en garde les nouvelles religieuses contre la tentation d'imiter ce qu'il considérait et ce qu'il leur présentait comme une désertion coupable. Très romanisant à bien des égards, comme nous le savons, Mackonochie n'avait aucun doute sur son Eglise et croyait lui devoir une entière fidélité.

Parmi ces ritualistes qui entendaient rester anglicans ou qui, du moins, ne paraissaient pas songer à quitter l'Eglise d'Angleterre, il en était qui parlaient de l'Eglise romaine avec respect et même avec sympathie. De ce nombre était le personnage qui, après la sécession de Lindsay, avait été porté à la présidence de l'*English Church Union*, Charles Lindley Wood, depuis lord Halifax. On le verra plus tard exprimer le vœu que « l'unité soit rétablie avec le grand siège apostolique de l'Occident qui a tout fait pour garder la vraie foi dans l'incarnation de Notre-Seigneur et dans la réalité de ses sacrements vivifiants. » On le verra exprimer avec insistance le désir de l'union avec l'Eglise romaine, mais on l'entendra dire aussi : « Je suis reconnaissant d'être où je suis. » D'autres ritualistes, au contraire, se laissaient aller, à la vue des conversions qui se produisaient autour d'eux, à une véritable exaspération et se montraient dans leurs écrits aussi antipapistes que les protestants les plus exaltés. Tel le Rév. Littledale, défenseur et propagateur des idées ritualistes les plus accntuées, ami et protecteur des couvents de femmes, qui ne voit dans les réformateurs du XVI[e] siècle que des « scélérats » et qui, pourtant, en 1879, publie, sous ce titre : *Plain reasons against joining the church of Rome* (*simples raisons contre l'union avec l'Église de Rome*), un livre empreint de la plus âpre animosité contre l'Eglise romaine.

Les polémiques sur la confession étaient encore frémissantes

quand, vers le milieu de 1878, se tint au palais Lambeth, sur la convocation et sous la présidence de l'archevêque de Canterbury, une réunion plénière des évêques anglicans venus non seulement du Royaume-Uni, mais des colonies anglaises, des pays de mission et des Etats-Unis. Neuf ans auparavant une assemblée de ce genre avait eu lieu déjà, mais elle avait été à peu près absorbée par les débats sur le différend entre l'archevêque du Cap et son suffragant Colenso. Les promoteurs de cette nouvelle réunion avaient jugé prudent de dire et de répéter qu'il n'y serait proposé de prendre sur le dogme, la morale ou la discipline, aucune décision ayant force obligatoire, qu'on désirait seulement faciliter un échange de vues entre des évêques qui, venus de contrées bien diverses, pouvaient arriver à Londres avec des pensées diverses aussi. L'ordre du jour avait indiqué un certain nombre de sujets qui furent traités devant l'Assemblée, mais Tait réussit à introduire, après coup, dans ses délibérations les deux questions du rituel et de la confession. Sur la première il obtint qu'elle émît l'avis « qu'aucun changement à un rituel d'usage ancien ne devait être fait contrairement à l'admonition de l'évêque. » Sur la confession il éprouva quelques difficultés. Il réussit pourtant à faire voter une résolution qui, quoique un peu confuse, semblait s'inspirer de la déclaration par laquelle, en 1873, les évêques d'Angleterre avaient condamné la confession telle que les ritualistes la pratiquaient. Cette résolution attira l'attention inquiète de Pusey qui se demanda si elle était la condamnation de la conduite que lui et ses amis avaient suivie pendant de longues années. Il s'efforça d'obtenir des explications, mais les évêques se dérobèrent. Les adversaires de la confession durent pourtant se contenter d'une satisfaction toute platonique et la pratique de la confession continua à se développer dans une partie de l'Eglise anglicane.

Cependant la *Church association* poursuivait avec acharnement sa campagne de procès et ses coups les plus persévérants étaient dirigés contre le Rév. Mackonochie. Il est vrai que malgré tous les jugements dont il avait été frappé, celui-ci continuait à pratiquer dans son église de Saint-Alban-Holborn, un culte qui était bien plus semblable au culte catholi-

que romain qu'au culte anglican. Chaque dimanche, la grand'-messe, ***high mass***, comme on ne craignait pas de l'appeler, y était célébrée avec une pompe, un cérémonial et des chants qui attiraient une nombreuse assistance. La *Church association* voyait là un abus insupportable. Aussi en mars 1878, se fondant sur ce que le curé ne s'était pas conformé aux injonctions qui lui avaient été précédemment faites, lui intenta-t-elle un nouveau procès. La procédure se déroula à travers d'interminables détours et devant de nombreuses juridictions. Elle entraîna des frais énormes qui retombèrent en fin de compte sur Mackonochie condamné. La première phase de cette longue instance aboutit en novembre 1879, à une sentence par laquelle lord Penzance suspendait l'inculpé de ses fonctions ecclésiastiques, pour une durée de trois ans. Le condamné déclara qu'il ne reconnaissait pas la validité de sa suspension et il continua à officier dans son église, se livrant, d'ailleurs, comme par le passé, à toutes les œuvres que lui inspirait son zèle vraiment apostolique. Secondé par des *clergymen* animés de son esprit et comme lui voués au célibat, il prêchait fréquemment, dirigeait de nombreuses institutions de charité, visitait les pauvres et les malades et réussissait à donner au quartier qu'il évangélisait un aspect nouveau. Mais la *Church association* ne désarmait pas. En 1880, elle introduisit une nouvelle instance qui ne tendait à rien moins qu'à la destitution définitive du curé de Saint-Alban et qui se prolongea pendant plus de deux ans. Mackonochie se déclarait résolu à ne pas reculer d'un pas. Pourtant il finit par laisser percer quelques signes de lassitude physique et morale. Dans une lettre, d'ailleurs pleine d'affectueux ménagements, Tait lui demanda alors s'il ne jugerait pas possible, dans l'intréêt de l'Eglise, de prévenir une destitution imminente, par la résignation de son bénéfice. Moitié fatigue, moitié déférence envers son archevêque, Mackonochie fit le sacrifice dont on lui suggérait l'idée. Entre le pasteur et les paroissiens, la séparation fut douloureuse et émue. En échange de la cure qu'il abandonnait, Mackonochie reçut de l'autorité ecclésiastique celle de *Saint-Peter in Docks*, où il avait fait ses débuts dans le ministère, mais ses adversaires ne l'y laissèrent point en paix

et lord Penzance le déclara privé de toutes ses promotions ecclésiastiques dans la province de Canterbury. Le curé courba la tête devant l'orage et résigna son nouveau bénéfice. Il était vaincu, terrassé, mais le ritualisme pour lequel il avait lutté était plus vivace que jamais, particulièrement dans son ancienne paroisse de Saint-Alban. Mackonochie essaya d'apporter son concours à ceux qui continuaient ses œuvres, mais sa fatigue croissait et même l'intelligence chancelait par moments. Il mourut en 1887, dans un des séjours qu'il aimait à faire auprès de son ami, l'évêque d'Argyll, en Ecosse. Il était parti, un jour d'hiver, en promenade, suivi des deux chiens de l'évêque qui l'avaient pris en affection. Le soir venu, on ne le vit pas rentrer, on se mit à sa recherche et, au bout de quarante-huit heures, on le trouva étendu sur le sol, à demi recouvert d'un linceul de neige, les deux chiens gardant fidèlement sa dépouille. Divers indices donnèrent à supposer qu'il s'était mis à genoux pour adresser à Dieu une prière suprême. Il n'avait que soixante-deux ans. On l'ensevelit, avec un crucifix et son bréviaire sur la poitrine, revêtu de ces « vêtements eucharistiques » pour lesquels il avait tant combattu et souffert. Le corps fut ramené à Saint-Alban, les obsèques y furent célébrées avec un grand déploiement de ce cérémonial catholique qu'il avait voulu restaurer. L'affluence fut énorme, notamment des pauvres gens qu'il avait évangélisés avec tant de dévouement... Le cercueil traversa la ville salué respectueusement par la foule. A voir la longue et solennelle procession qui l'accompagnait, le grand crucifix d'argent porté en tête avec les acolytes en costume, les nombreux membres du clergé en surplis, les religieuses, les diverses confréries et associations pieuses de la paroisse Saint-Alban, les enfants des écoles, il semblait à chacun que, pour lui, se réalisait à la lettre, cette parole : « Ses œuvres l'ont suivi » (1)

Mackonochie avait été le plus marquant parmi les champions du ritualisme auxquels la *Church Association* s'était attaquée. Il n'avait pas été le seul. D'autres *clergymen* s'étaient vu intenter, pour infractions rituelles, des procès qui, pour-

(1) Thureau-Dangin, III, p. 466.

suivis, de 1879 à 1884, devant diverses juridictions, avaient abouti à des suspensions de fonctions ecclésiastiques, à des fermetures d'églises, à des contraintes pour paiement de frais énormes et même à des emprisonnements. Les poursuivants ne reculaient pas toujours devant les moyens les plus faits pour révolter la conscience de leurs adversaires. Le Rév. Enraght était traduit en justice sous inculpation de s'être servi de pain azyme pour la célébration eucharistique. Un des agents de la poursuite s'était présenté à la communion avec les autres fidèles, avait conservé l'hostie qui avait été déposée sur ses lèvres et cette hostie était restée au greffe comme pièce de conviction. Quand le fait fut révélé au public, un cri d'horreur s'éleva chez tous ceux qui faisaient profession de croire à la persistance de la présence réelle, après la célébration eucharistique. Tait fut conjuré de faire cesser cette profanation sacrilège et bien qu'il en fût resté personnellement, aux idées anglicanes sur la présence réelle, il s'employa à se faire remettre l'hostie.

***

FAILLITE DE LA PERSÉCUTION

La violente persécution dont ils étaient l'objet exaspérait les ritualistes, mais elle n'ôtait rien à leur résolution ni à leur énergie. Ils étaient soutenus par la pensée qu'ils souffraient pour leur foi et aussi par les sympathies et les encouragements que leur prodiguaient les adhérents, d'année en année plus nombreux, de l'*English Church Union*. L'opinion publique elle-même tendait à se prononcer en leur faveur et contre la *Church Association* et un membre de la Chambre des Communes, M. Talbot, n'hésitait pas à proclamer que prononcer l'emprisonnement dans des questions de conscience et pour faire prévaloir certaines formes de culte était « un scandale et un anachronisme ». Bien qu'octogénaire et épuisé par l'âge et la maladie, Pusey, de son côté, renouvelait ses protesta-

tions contre les persécuteurs et ses témoignages de sympathie aux victimes (1).

Church, doyen de Saint-Paul, exprimait des sentiments identiques, et même, fait bien remarquable, il eut un moment la pensée de se démettre pour donner plus de poids à sa protestation. Tait lui-même était attristé d'un état de choses dont il était en grande partie l'auteur et inquiet des conséquences que le *Public worship Act* semblait devoir produire. Il prêchait la tolérance et le support mutuel, mais sa voix n'était guère écoutée. Les griefs des ritualistes lui paraissaient maintenant dignes de l'attention des évêques et, considérant que des *clergymen*, par ailleurs irréprochables, se croyaient tenus en conscience de s'exposer à de dures pénalités plutôt que de renoncer à leurs formes de culte, il concluait « qu'il y avait quelques difficultés exceptionnelles dans les arrangements actuels ». De ces dispositions nouvelles du primat, Gladstone rendait témoignage quand il écrivait à Pusey : « Son ton semble entièrement changé et je suis convaincu qu'il est maintenant sincèrement appliqué à faire une œuvre de paix dans l'Eglise ». Ces dispositions conciliantes se manifestèrent dans les faits quand l'archevêque demanda à la Chambre des Lords la nomination d'une Commission royale d'enquête sur la législation des Cours de justice en matière ecclésiastique. Cette nomination lui fut accordée, mais elle produisit peu de résultat et Tait était en proie à la maladie qui devait l'emporter. De son lit de douleur, il suivait avec anxiété les péripéties des négociations qu'il avait engagées en faveur de Mackonochie. Il mourut (fin de 1882) avant que fût rendue la sentence qui brisait l'ancien curé de Saint-Alban. Il ne vit donc pas l'insuccès de ses démarches. Il avait pourtant assz vécu, suivant la pensée de M. Thureau-Dangin, pour s'apercevoir du mal causé par sa politique, mais il n'avait pas assez vécu pour le réparer.

Les adversaires des ritualistes ne désarmaient pas définitivement. En février 1883, nous voyons de nouvelles pour-

(1) Il arrivait alors au terme de sa longue vie. Il s'éteignit le 16 septembre 1882, laissant après lui le souvenir des plus éminentes vertus.

suites dirigées, toujours pour illégalités rituelles, contre le Rév. Bell Cox, curé de Saint-Margaret, à Liverpool. En juin 1888, nouvel et important procès. Il a trait à un magnifique retable en marbre que le chapitre de Saint-Paul avait fait élever et qui n'avait pas coûté moins d'un million. Le Christ en Croix et la Vierge y étaient représentés ; dès lors le monument « tendait à encourager des dévotions superstitieuses » et la *Church Association* demandait qu'on le fît disparaître. L'évêque de Londres était alors Temple, l'ancien rédacteur des *Essays and Reviews*. Caractère modéré néanmoins, esprit droit et ouvert, il usa du droit de *veto* que la loi lui accordait et tenta d'arrêter ainsi une poursuite qu'il jugeait gratuitement vexatoire. Attaqué lui-même par la *Church Association*, il se vit condamné par la Cour du banc de la reine, mais la Chambre des Lords, jugeant que son droit de *veto* était absolu, le releva de cette condamnation. Une autre poursuite eut des conséquences plus graves. Elle était dirigée par la *Church association* contre le docteur King, évêque de Lincoln. Obtenir une condamnation contre un évêque eût été pour la *Church association* une bonne fortune qui lui eût rendu quelque chose du crédit qu'elle perdait chaque jour. Mais aux termes du P. W. R. A., un évêque ne pouvait être cité devant le juge ordinaire. Quelle était la juridiction compétente? On ne le savait trop. On cita Lincoln devant son métropolitain, l'archevêque de Canterbury, qui était alors le Rév. Benson. Mais l'archevêque avait-il qualité pour juger son suffragant? Saisi de cette question préliminaire, le conseil privé affirma le pouvoir de juridiction du métropolitain sur les évêques de sa province. Mais une autre question se posait. Convenait-il que l'archevêque usât de son droit de *veto* pour arrêter la poursuite? Après mûres réflexions, il se décida à n'en pas user. Les débats s'ouvrirent le 12 février 1889 et se prolongèrent pendant une année entière. Quand ils furent déclarés clos, l'archevêque voulut se livrer à une étude personnelle et approfondie des questions sur lesquelles il avait à statuer et il ne rendit sa sentence que le 21 novembre 1890. Par cette sentence très travaillée, très développée et visiblement inspirée par le désir de la paix, il établissait une sorte d'arrangement transactionnel

entre les deux partis en cause, et si les ritualistes voyaient leurs prétentions extrêmes écartées, on leur laissait encore beaucoup de latitude. Dans le public, l'impression fut très généralement favorable. « C'est la chose la plus courageuse que soit venue de Lambeth depuis deux cents ans », écrivit le doyen Church, alors mourant. Mais excitée par les protestants passionnés, la *Church Association* déféra la décision de Benson au Conseil privé, juge d'appel. La jurisprudence antérieure de cette Cour devait faire craindre l'annulation de la sentence qui lui était soumise. Elle ne rendit sa propre sentence que le 2 août 1892. Par cet arrêté elle renonçait à la jurisprudence précédente et à l'unanimité des membres qui la composaient, elle confirmait sur tous les points la décision de l'archevêque.

Cet arrêt terminait le procès intenté à l'évêque de Lincoln, mais tout le monde eut le sentiment qu'il ne réglait pas seulement un intérêt particulier. On comprit, et avec satisfaction, qu'il fermait la triste période des poursuites judiciaires pour infractions rituelles. La *Church Times*, organe des ritualistes, le constatait ; la *Church Association* n'en disconvenait pas et désormais elle cherchera un autre aliment pour son activité.

Ils triomphaient donc, au moins dans une certaine mesure, ces ritualistes qui, au début, semblaient avoir contre eux et les habitudes et préjugés séculaires de leurs concitoyens, et la presse et le Parlement, et le Gouvernement et les Cours de justice et les évêques. Sans doute, il n'obtenaient pas pleine satisfaction sur le terrain des principes, car l'avantage qui résultait pour eux du dénouement de l'affaire King, ils le devaient à la décision suprême d'une juridiction civile. Or leur prétention, très légitime, d'ailleurs, était qu'il appartient à l'Eglise seule d'affirmer sa doctrine, de régler sa discipline et ses cérémonies extérieures. Ils obtenaient du moins un avantage de fait, avantage auquel ils étaient très sensibles, celui de pouvoir suivre librement leurs pratiques sans s'exposer à des poursuites judiciaires. De cette liberté, ils usaient largement, et chaque jour, ls faisaient de nouveaux progrès. La *Church Association* attestait ce progrès à sa manière, lorsque, dans un de ses tracts, elle donnait avec douleur une liste de 9600 *clergymen* convaincus de « seconder le *Romeward move-*

ment (mouvement vers Rome) dans l'Eglise nationale. » Les non ritualistes eux-mêmes étaient jusqu'à un certain point emportés par le mouvement ritualiste. Ils cédaient à l'influence de l'exemple et dans leurs temples le culte devenait moins sévère et moins sec.

Le ritualisme s'étendait et, en outre, son cérémonial devenait de plus en plus ouvertement catholique. Ses adhérents allaient jusqu'à déclarer ne pouvoir prendre pour le rituel, de meilleur modèle que l'Eglise de Rome qui « avait toujours fidèlement gardé le sien » et jamais ils n'étaient plus heureux que quand un visiteur de passage se trompait et prenait une de leurs églises pour une église catholique romaine. En même temps, les associations, les confréries se mutipliaient parmi eux dans tous les sens de la piété catholique ; telle la confrérie ayant pour objet la prière pour les défunts, et la primauté d'honneur, ou même la suprématie du Pape était reconnue par quelques-uns. Le jour n'approchait-il pas où l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise romaine se trouveraient de nouveau réunies. On sait que ces espérances ont été, pour un temps, abandonnées, quand, en 1896, le Pape Léon XIII a dû proclamer l'invalidité des ordinations anglicanes. A la suite de cet échec les adversaires des ritualistes les voyant à la fois compromis par leurs avances envers Rome et humiliés par l'insuccès de ces avances, ont essayé d'une nouvelle campagne contre eux. Dans cette campagne, la discussion, l'argumentation ont été souvent remplacées par les violences et les cris outrageants dans les églises ritualistes envahies. C'est un certain Kensit qui, en 1898, donna le signal de ces ignominieuses démonstrations. Les ritualistes ont tenu bon et ils persistent à ne pas reconnaître à la couronne ou au Parlement le droit de régler la doctrine et le cérémonial de l'Eglise d'Angleterre. Puisse venir bientôt le jour où ils rompront le lien bien affaibli qui les unit encore à l'anglicanisme pour se rattacher à l'Eglise romaine. Puisse leur exemple entraîner vers Rome l'Eglise anglicane elle-même !

Le jour heureux de cette réunion, Bossuet l'appelait de ses vœux ardents et même, illusion généreuse, il le croyait prochain. Dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre, par-

lant des perturbations religieuses de ce pays où la foi *était allée au gré des rois*, il disait : « Quand Dieu laisse sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil, selon l'expression de l'*Apocalypse*, c'est-à-dire l'erreur et l'hérésie ; quand pour punir les scandales ou pour réveiller les peuples et les pasteurs, il permet à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautaines et de répandre partout un chagrin superbe, une indocile curiosité et un esprit de révolte, il détermine dans sa sagesse profonde les limites qu'il veut donner aux malheureux progrès de l'erreur et aux souffrances de son Eglise. Je n'entreprends pas, chrétiens, de vous dire la destinée des hérésies de ces derniers siècles, ni de marquer la terme fatal dans lequel Dieu a résolu de borner leur cours. Mais, si mon jugement ne me trompe pas, si, rappelant la mémoire des siècles passés, j'en fais un juste rapport à l'état présent, j'ose croire, et je vois les sages concourir à ce sentiment, que les jours d'aveuglement sont écoulés et qu'il est temps désormais que la lumière revienne. » Plus tard, dans une lettre à mylord Perth, grand chancelier d'Ecosse, converti à la foi catholique, en butte à la persécution religieuse, et retenu prisonnier, il exprimait des espérances moins assurées, mais ses vœux demeuraient aussi vifs. « Vous avez pu connaître par toutes mes lettres, écrivait-il, le tendre amour que je ressens pour l'Angleterre et pour l'Ecosse, à cause de tant de saints qui ont fleuri dans ces royaumes et de la foi qui y a produit de si beaux fruits. Cent et cent fois j'ai désiré avoir l'occasion de travailler à la réunion de cette grande île pour laquelle mes vœux ne cesseront jamais de monter au ciel. Mon désir ne se ralentit pas et mes espérances ne sont point anéanties. J'ose même me confier en Notre-Seigneur que l'excès de l'égarement deviendra un moyen pour en sortir. »

Mylord Perth avait annoncé à son illustre correspondant que ses persécuteurs avaient brûlé avec son propre portrait, celui de l'évêque de Meaux, celui de Jacques II et le crucifix. Bossuet répondait : « Que plût à Dieu qu'au lieu de mon portrait, j'eusse pu être en personne auprès de vous pour vous encourager dans vos souffrances, pour prendre part à la gloire de votre confession et, après avoir prêché à vos compatriotes

la vérité de la foi, la confirmer avec vous, si Dieu m'en jugeait digne, par tout mon sang ! »

S'il vivait à notre époque, le grand évêque exprimerait les mêmes sentiments et la constatation de réveil et des progrès de la cause catholique en Angleterre au XIXe siècle, réveil et progrès qui nous ont été si bien exposés par M. Thureau-Dangin, ranimerait ses espérances. La Providence en opérera la réalisation à son jour et à son heure.

Ch. DE LAJUDIE.



LA CAPTIVITÉ DE M. LINSOLAS (1)

Le Commissaire général de la Police de Lyon au ministre.

22 fructidor, an IX (9 septembre 1801).

Citoyen Ministre.

Depuis plusieurs mois, j'étais à la recherche de l'abbé Linsolas, se disant grand vicaire du diocèse de Lyon et président du Comité ecclésiastique ; le même que vous aviez signalé à mon prédécesseur et à moi et contre lequel vous avez expédié un mandat d'arrêt. Je suis enfin parvenu à le saisir hier, 21 de ce mois.

Cet homme, à la fois inepte, fanatique et turbulent, est un de ceux qui ont le plus agité les opinions religieuses et qui ont fait naître le plus de résistance à l'exécution des lois concernant les prêtres. Il parait encore avoir été d'intelligence avec tous les chefs des partis royaliste et anglais. Je n'ai pu parvenir à saisir ses papiers. Depuis longtemps cet homme est sans domicile, ne couchant jamais deux fois dans le même endroit, voyageant sans cesse dans les départements environnant Lyon et trouvant des refuges momentanés partout où il se présentait. Cet état de choses m'a ôté toute possibilité d'arriver au dépôt de ses papiers qui peut-être sont disséminés dans vingt endroits différents. Comme je n'ai connaissance

(1) Suite au numéro du 15 mai.

d'aucun délit formel et positif contre lui, que je n'ai que des indications générales d'intrigues et de turbulence, et que d'un autre côté, la présence de cet homme dans Lyon pourrait y être une source de menées et d'entreprises, que d'ailleurs la facilité de correspondre avec ses affidés entretiendrait le fanatisme et l'esprit de rébellion à la loi, je me suis décidé à le faire partir sur le champ pour Paris. Je ne doute pas, citoyen ministre, qu'en l'intimidant et en le rassurant tour à tour, vous ne parveniez à en obtenir des révélations précieuses. Ici la chose est trop récente, il est trop au milieu de son parti pour oser en parler. J'ai la certitude qu'il en sera autrement lorsqu'il sera éloigné.

Je donnerai l'ordre au gendarme chargé, de sa conduite, de mettre *Linsolas* à la disposition du préfet de police à Paris, auquel je vous prie de donner l'ordre de vous rendre compte de son arrivée.

Salut et respect.

Dubois (1).

* * *

Du même au même.

24 fructidor.

Linsolas est parti ce matin par la voiture publique, sous la conduite d'un gendarme. C'est un fanatique dangereux et turbulent, dont l'arrestation déjouera dans ces contrées une suite d'intrigues et de machinations.



Du même au même.

26 fructidor.

Linsolas a été arrêté dans un local écarté, au milieu d'un rassemblement clandestin, réuni pour l'exercice du culte. Je

(1) *Archives nationales*, F^7 6260, dossier 5183. La réponse du ministre est datée du 26 fructidor ; Fouché approuve ce qui a été fait.

viens d'être informé d'une circonstance qui ajoute à ce que je vous ai dit de son fanatisme et de sa turbulence. Avant qu'il fut arrêté, il avait dans le même local débité une espèce de sermon, dans lequel il avait soutenu que le gouvernement actuel ne serait légitime que lorsqu'il aurait restitué les biens dont le clergé avait été dépouillé. Il ajoutait que le Pape lui-même n'était pas compétent pour couvrir ce sacrilège. Ce fait m'est garanti et vous donne la mesure de l'esprit de révolte qui caractérise cet homme.

***

INTERROGATOIRE DE LINSOLAS DEVANT LES MAGISTRATS DU PREMIER ARRONDISSEMENT DE PARIS.

5 vendémiaire an X (27 septembre 1801).

— Je m'appelle Jacques Linsolas, 48 ans, prêtre, natif de Lyon, y demeurant.

— Qu'alliez-vous faire dans le Valais, après avoir publié, à Lyon, un mandement de M. de Marbeuf, contre le premier serment civique?

— Je n'ai point publié de mandement; j'allai dans le Valais pour retirer une petite somme qui m'était due.

— Quels sont vos rapports avec Tessonnet et Besignan?

— Aucun avec le premier ; je ne le connais pas. J'ai fait chasser l'autre du diocèse, parce qu'il cherchait à y mettre le trouble. Je fus même obligé de me cacher, parce que voyant que je l'avais déjoué, il menaça mes jours.

— On vous accuse cependant d'avoir soulevé avec eux le Forez, et d'avoir fait un rassemblement aussi à Chevrières.

— C'est faux. Quant à Chevrières, dès que nous eûmes connaissance de la folie de Bésignan, nous déclarâmes au curé qu'il n'avait plus la confiance du conseil, parce qu'il ne paraissait pas qu'il se fût opposé au projet de Bésignan, qui était contraire au gouvernement.

— Le citoyen Deguerri, agent du roi, ne vous fut-il pas adressé?

— Il n'a jamais été question entre nous de complots. Je l'ai mis dans le cas de quitter le diocèse, parce qu'il me paraissait trop exalté.

— Quelles ont été vos relations avec de Villefort, et Lacombe (abbès)?

— Aucune. Ils voulurent me voir une fois pour un *celebret*.

— Où sont en ce moment les c[ns] Berthelas, Goutailler, Lacombe, Borel, Florac?

— Je n'en sais rien. Je ne les connais que de nom.

— On sait au contraire qu'ils vous furent adressés par de Précy.

— Je le nie.

— N'avez-vous pas eu de relations avec de Précy et Colomès?

— Non.

— Duffieux et vous, n'avez-vous pas fait enlever à Tarare quatre prêtres se rendant à Rochefort?

— Je ne connais pas ce jeune homme, je n'ai pas été mêlé à cette affaire de Tarare. Dès que je l'ai connue, j'écrivis d'une manière très forte contre cette violence.

— N'êtes-vous point sur la liste des émigrés?

— Non.

— Pourquoi vous cachiez-vous si bien?

— Parce que j'avais été dénoncé par ceux mêmes qui voulaient soulever le diocèse contre le Gouvernement.

— Pourquoi défendiez-vous la promesse sous peine d'interdiction?

— C'est M. l'archevêque de Lyon qui le faisait.

— Pourquoi défendiez-vous aux mariés de faire enregistrer leur mariage à leur municipalité?

— Non pas aux municipalités, mais aux assemblées décadaires.

— Pourquoi portiez-vous de faux noms?

— Je n'ai pris des noms supposés que pour la raison ci-dessus.

***

Lettre de M. de Gérando, membre de l'Institut, au citoyen Desmarest, chef de division au ministère de la Police générale.

Paris, vendémiaire, an X
(22 ou 23 septembre 1801).

Citoyen,

Il y a dans les prisons de Sainte-Pélagie, un citoyen nommé Linsolas, de Lyon, qui concourut, il y a dix-huit ou vingt ans, à mon éducation, que je n'ai pas revu depuis cette époque, mais à l'égard duquel il me serait doux de satisfaire un mouvement bien naturel de générosité, en m'informant s'il ne souffre point sous le rapport des premiers besoins de la vie. Veuillez, en transmettant l'incluse au ministre, m'obtenir la permission de le voir. J'ignore s'il est innocent ou coupable, je sais seulement qu'il est malheureux et dans sa situation il peut avoir besoin de secours.

Vous ne verrez point dans cette démarche de ma part, aucune recommandation en sa faveur, il ne m'appartiendrait sous aucun rapport d'en donner. L'intérêt pour le malheur doit être ici bien distinct de la pensée de préjuger la cause de l'accusé.

***

Lettre de M. Linsolas à M. Verdolin, administrateur apostolique du diocèse de Lyon.

7 décembre 1801.

Monsieur (1),

Vous avez appris l'affaire qui m'est arrivée le 8 septembre

(1) De la main de M. Linsolas, la copie, que nous transcrivons, est accompagnée de la note suivante : « Pièce qui peut servir à l'histoire ; embûches qu'on a tendues à M. Linsolas, étant prisonnier à Paris en 1801 et réponse de M. Verdolin. Histoire, 1801. »

dans un moment où il y avait l'ordre de laisser les prêtres tranquilles, où la lettre du premier thermidor ou 20 jnuillet étoit suspendue, où le Concordat étoit ratifié et signé, et où par conséquent, non seulement on ne devoit point faire d'arrestation, mais où l'on eut dû mettre en liberté, par respect pour les traités, tous ceux qui étoient en réclusion ou déportés. Aussi m'a-t-on interrogé comme prévenu de conspiration, ce qui est une absurdité, une calomnie, une vengeance d'autant plus que je crois avoir reconnu l'écriture de la dénonciaticn. Je pardonne très sincèrement à celui qui est l'auteur principal de cette affaire. Peut-être me taxerez-vous, Monsieur, d'imprudence. Il me semble cependant que la position où nous étions devroit m'en excuser, et je parois d'autant plus disculpé, que 1° je ne voulois que régénérer, encourager une assemblée de braves laïques dont l'occupation, depuis 50 ans environ, étoit de se consacrer les dimanches aux œuvres de miséricorde, dans les hôpitaux et les prisons. Cette assemblée n'avoit pas l'union nécessaire pour faire le bien. Il s'étoit élevé des nuages qui alloient en faire déserter les personnes à l'aise, propres par conséquent à soutenir cette œuvre, l'aumônier que je leur avois donné venoit de mourir, je crus donc que, vu notre situation et la position où elle étoit, il convenoit que je la présidasse pour y rétablir l'union, retenir les personnes qui par leur état pouvoient en soutenir les frais, 2° je consultai, trois ou cinq jours avant, messieurs Cafrari et Sigismond, qui m'engagèrent à faire cette bonne Œuvre ; 3° la confirmation s'était déjà donnée trois ou quatre fois à 100 personnes environ chaque fois, sans qu'il y eût eu le moindre accident, il me semble d'après les connus que je suis excusé d'imprudence. Je ne vois dans cette affaire que des vues particulières de la Providence.

Depuis trois mois, je suis dans la même situation, sans savoir quel en sera le terme ; je dis plus, c'est que les personnes qui, par leur rang devroient s'intéresser, ainsi que par la dignité dont elles sont revêtues, aux prêtres reclus m'ont exhorté à la patience et n'ont osé faire aucun mouvement pendant plus de deux mois, auprès surtout du chef du gouvernement. Il me semble cependant que le sort des prêtres tient au fond de

la cause pour laquelle ils ont mission, que le ministre de la feuille, que le conseiller d'Etat qui en est chargé ne s'en occupe que faiblement, quoique la liberté des prêtres par son organe, lui conciliât la confiance, lui fit le plus grand honneur; je n'en suis pas surpris, ce sont des hommes bien pensants, si on veut, mais ayant quelque teinte de philosophie. D'ailleurs, ils craignent la fermeté et l'énergie de certains caractères qui se sont montrés avec courage pour les vrais principes. Ils craignent, le croiriez-vous, Monsieur, que leur influence ne mette obstacle au Concordat, qui ne sera peut-être jamais publié ; qui ne sera traité probablement, s'il a lieu, que comme objet d'administration, ou qu'il éprouve de grandes oppositions soit de la part des autorités premières, telles que le corps législatif, le tribunat, soit de la part de l'institut et des philosophes. Il n'est pas jusqu'aux généraux de l'armée qui veulent mettre obstacle à sa proclamation. Il n'est pas moins certain que la religion catholique ne sera pas déclarée la dominante comme le porte cependant le concordat. Voilà, Monsieur, notre position.

Au milieu de tout cela, Dieu me fait la grâce de conserver ma tranquillité, de voir d'un œil paisible les événements et d'attendre, avec patience, l'instant qu'il plaira à la Providence de faire changer mon sort ; comment sera-t-il changé ? Je l'ignore, je suis rassuré, ayant laissé des collègues qui font le bien et qui certainement le feront mieux que moi.

Ma tranquillité a été un peu troublée par une proposition qu'on m'a faite, dans l'espérance de me faire rendre plus promptement à la liberté ; je ne sais si la personne l'a faite d'elle-même ou par instigation. On me proposa de promettre de ne plus exercer; je repoussai avec non moins de mépris que de fermeté une proposition pareille ; j'écrivis une lettre non moins énergique que fondée en principe, en voici le sens. Je ne peux faire la promesse qu'on exige. Je tiens de M. l'administrateur apostolique mes pouvoirs de vicaire général, je ne les céderai que lorsque l'on croira devoir me les retirer, ou que le Pape aura déclaré à M. l'administrateur que ses pouvoirs cessent et que notification canonique m'ait été faite. Je ne tiens point ces pouvoirs de la puissance civile et si j'avois à les rendre, ce

ne seroit pas entre ses mains. Pour mes autres fonctions, je suis prêtre pour le bien des fidèles, et je ne peux en conscience promettre de ne plus exercer. Quant au nouvel ordre de choses, je ne brigue et ne demande aucune place ; mais je ne puis pas m'engager à n'en jamais accepter, parce que je ne sais ce que la Providence demandera de moi ; on peut m'en offrir ou ne pas m'en offrir ; je puis accepter ou ne pas accepter. Pour l'exercice du ministère, je déclare que je ne peux y renoncer et je connois assez les principes pour savoir que je ne peux administrer les sacrements, annoncer la parole de Dieu qu'autant que j'aurai des pouvoirs. Si on me les refuse, je ne m'en plaindrai pas. Je saurai respecter l'autorité ; je lui supposerai toujours, après 23 ans d'exercice, des motifs justes et droits, jusqu'à celui même de mon incapacité. La personne vint me voir pour expliquer, disoit elle, sa proposition que j'avois, à ce qu'elle m'ajouta, interprété trop sévèrement. Son explication n'éclaircit pas davantage son idée. Je ne puis, lui répondis-je, me démettre entre les mains de la puissance civile. Ce n'est pas mon idée, me dit-elle, mais entre les mains de quelque ecclésiastique. Aucun, répliquai-je, n'est compétent que l'administrateur. Eh bien, envoyez-lui votre démission. Vous me demandez là un acte de lâcheté pour un prêtre qui scandaliserait les faibles au moins. Si je n'ai pas la vertu d'Eléazar, j'espère avec la grâce de Dieu en avoir le courage, et ma position ne me fera pas sacrifier ma conscience. Non, je ne donnerai pas ma démission, si l'administrateur juge dans sa sagesse de me retirer sa confiance, je me conformerai.

Je vous avoue, Monsieur, qu'une pareille proposition m'a grandement affecté. Dieu l'a voulu ainsi et il m'a donné le courage de ne pas paraître même condescendre à une pareille lâcheté. J'espère, Monsieur, qu'avec son secours, je ne démentirai jamais l'idée favorable que vous aviez bien voulu prendre de moi. J'espère que je saurai souffrir, mais que je ne saurai jamais trahir ni ma conscience, ni mon devoir, ni votre confiance.

Je vais, peut-être, être mis à une nouvelle épreuve, si on me rend à la liberté. Que Dieu soit béni de tout : j'espère avec confiance qu'il me donnera les grâces et les lumières nécessaires.

J'ai écrit aux collègues pour avoir leur avis, ne voulant pas me déterminer par moi-même. L'exposé seroit trop long pour le moment et je désire que ma lettre parte aujourd'hui.

Jusqu'à présent, je n'ai pas osé vous écrire par la crainte de vous compromettre ou moi ; j'espère que vous ne m'en saurez pas mauvais gré. Je vous remercie très sincèrement de tout l'intérêt que vous avez pris à mon affaire ; j'ai reconnu en cela l'estime et l'attachement dont vous voulez bien m'honorer, soyez convaincu que vous êtes bien payé de retour par mon respect et ma vénération. Si vous preniez la peine de m'écrire, veuillez envoyer votre lettre au correspondant ordinaire, en lui marquant que c'est personnel.

Je suis avec respect.

A Monsieur Lavigne, chez M. Levasseur, marchand de tabac, Alben Strasse, à Hildesheim, Basse-Saxe.

***

Réponse de M. Verdolin à M. Linsolas.

Le 28 décembre 1801.

Non, Monsieur, vous n'avez commis aucune imprudence, le 8 septembre ; tout devoit vous rassurer et éloigner de vous l'idée du moindre danger, vous ne vous êtes pas témérairement exposé en vaquant à la bonne œuvre dont vous étiez occupé ; mais Dieu avoit ses vues, en permettant qu'au milieu des fonctions d'un zèle méritoire, votre liberté vous ait été ravie. Il a voulu vous soumettre à cette nouvelle épreuve, pour ajouter à tous vos mérites précédents un nouveau mérite, pour vous associer d'une manière plus spéciale à la gloire des confesseurs de la foi, et pour donner à plusieurs, dans votre personne, l'exemple d'une fermeté vraiment sacerdotale ; *et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* (Tob., XII, 13.) Ne vous faites donc à vous-même et ne craignez aucun reproche sur ce qui vous est arrivé par une disposition particulière de la divine Providence. Votre dénonciateur est plus à plaindre que vous, puisqu'il s'est rendu coupable d'une insigne ca-

lomnie, et que sa malveillance n'a d'autre effet que de vous procurer la gloire [de] souffrir pour la justice. Tous les vrais fidèles du diocèse, tous les bons prêtres, tous nos respectables collègues, et moi surtout, sommes très affligés d'être privés pour un temps, du secours de vos lumières et de votre infatigable activité dans l'administration du diocèse ; mais votre esprit demeure au milieu de nous, et il continue à y exercer son utile influence. Vos liens, que nous honorons tous comme ceux d'un prisonnier de Jésus-Christ, donnent un nouveau poids et un nouveau prix à tous les principes de gouvernement, que nous avons adoptés de concert, et vous les retrouverez en vigueur, lorsque la bonté divine vous rendra à nos vœux. En attendant cet heureux moment, vous êtes toujours présent à notre pensée, dans nos prières, surtout à l'autel, et nos cœurs se réunissent auprès de vous, pour partager vos peines que nous ressentons tous bien vivement; nous gémissons de ce que les personnes qui, par état, sembleroient devoir s'occuper avec zèle de votre élargissement, ne paroissent y mettre qu'un intérêt médiocre, et jusqu'à présent stérile, mais peut-être rencontrent-elles dans les autorités, qui ont ordonné votre détention, plus d'obstacles que nous ne pourrions l'imaginer. Ces autorités ne peuvent plus, à la vérité, vous regarder comme coupable des prétendus délits qui vous ont été imputés, et qui ont été le prétexte de votre arrestation, puisque vous vous en êtes pleinement justifié ; mais la rectitude de vos principes, leur opposition avec ceux qui sont à l'ordre du jour, votre courage et votre fermeté, qui vous honorent aux yeux de la religion sont vraisemblablement, aux yeux des premières autorités, des torts graves, qui les empêchent de vous rendre votre liberté. Ce qui le prouveroit, c'est la proposition qui vous a été faite, pour faciliter votre élargissement, de promettre de ne plus exercer votre ministère. C'est ainsi que le grand prêtre de la synagogue fit un commandement exprès aux SS. apôtres de ne plus enseigner au nom de Jésus après leur élargissement (*Act.* V, 28), mais pénétrés des devoirs que leur imposoit la mission qu'ils avoient reçue de leur divin Maître, les apôtres répondirent par l'organe de saint Pierre, *qu'il falloit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, (*ibid.* 29), et ils

continuèrent dans le moment même à rendre un témoignage éclatant à la divinité de J.-C., la synagogue irritée leur fit subir aussitôt des châtiments et des outrages ; elle leur intima de nouveau la défense de parler et d'instruire en aucune manière au nom de Jésus ; mais les apôtres, pleins de joie d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour ce nom adorable, enseignoient tous les jours, et ils prêchoient J.-C. sans discontinuer, dans le temple et dans les maisons. Vous avez, Monsieur, parfaitement imité ce bel exemple dans la réponse énergique que vous avez faite, à la proposition de renoncer à l'exercice de votre ministère. Tous vos raisonnements portent sur la même base, que ceux des apôtres, savoir qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; vous ne pouvez abdiquer une mission que vous avez reçue de Dieu, par le canal et pour l'intérêt de l'Eglise. La violence peut bien vous empêcher de vous livrer aux fonctions extérieures de votre mission. Il est même probable que la manière franche et généreuse, dont vous vous êtes expliqué, fera prolonger la peine de votre captivité ; mais vous vous consolerez en pensant que les apôtres exerçoient leur mission, non seulement par la parole et l'enseignement, mais encore par la patience et par la joie avec lesquelles ils souffroient les traitements injustes qu'on leur faisoit éprouver ; vos liens et le courage, avec lequel vous les supporterez, seront une prédication bien éloquente, qui fera et qui fait déjà de vives impressions même sur des esprits très prévenus. Peut-être auriez-vous pu racheter votre liberté par une réponse moins tranchante, moins fortement motivée, moins empreinte des caractères de la fermeté apostolique ; mais vous vous seriez reproché un jour, et avec raison, d'avoir usé de détour et d'artifice, lorsqu'il s'agissoit de manifester votre inviolable fidélité aux devoirs du ministère saint qui vous a été confié. Donné en spectacle aux anges et aux hommes dans un temps de ténèbres, d'épreuve et de tribulation, vous avez édifié le ciel et la terre en vous exprimant comme les apôtres ; vous souffrez comme eux, pour la cause de la religion et j'espère que ces épines de votre apostolat deviendront, par les bénédictions dont elles seront suivies, des sources de consolation pour vous, et d'utilité pour l'Eglise. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en

aucun cas je ne consentirois à votre démission du titre de vicaire général, coadministrateur du diocèse. J'ai toujours regardé comme un très grand bienfait de la Providence, de vous avoir pour associé à l'administration apostolique, et bien loin de vouloir rompre le lien de notre association, je désire, au contraire, de pouvoir le conserver, même après la fin de notre administration. Si les obstacles, que le concordat éprouve, prolongeoient la durée de notre commune mission, et si malgré l'injustice manifeste de votre détention, l'on se refusoit à y mettre un terme prochain, ne pourriez-vous pas obtenir votre liberté, en proposant de vous déporter vous même volontairement en Allemagne? Vous viendriez alors me joindre, ce qui me combleroit de consolation; nous travaillerions de concert au bien du gouvernement du diocèse, et en changeant votre prison en exil, vous acquerriez le moyen de faire peut-être le plus grand bien, par la réunion de nos vues et de nos efforts. Je vous prie de réfléchir sur cette idée et de voir si elle seroit praticable et utile. Je ne vous dis rien sur la nouvelle épreuve à laquelle vous craignez d'être mis, lorsque vous recouvrerez votre liberté. Comme vous ne m'en expliquez pas l'objet, je me borne à prier Dieu de vous donner l'esprit de force et de sagesse, dont vous aurez besoin, pour soutenir, comme vous l'avez déjà fait, l'honneur du sacerdoce et du ministère évangélique.

Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'un très grand personnage, qui vous connoît de réputation, ayant été informé de votre détention, en a été très affecté : il la regarde comme une calamité pour le diocèse, il désire que vous sachiez toute la part qu'il prend à vos peines, et il regrette beaucoup de ne pouvoir vous donner d'autre consolation que celle de son intérêt sincère. C'est son confesseur qui me l'écrit. Vous avez demeuré à Paris, dans la même maison que lui, et vous lui avez écrit l'année dernière. Après vous avoir renouvelé, Monsieur, l'assurance de l'attachement le plus fidèle, le plus tendre, le plus respectueux, et vous avoir témoigné toute ma vénération pour les chaînes que vous portez. Je termine cette lettre, par ces paroles du prophète-roi : *expecta Dominum, viriliter age et confortetur cor tuum et sustine Dominum.*

* * *

Lettre de X... à un Lyonnais (1).

Turin, 6 septembre 1802.

Votre ami arriva ici, le 26 août, et à midi, il fut chez le commissaire général avec deux compagnons qui étaient venus de Paris avec lui ; avant leur arrivée chez ce commissaire général, plusieurs personnes marquantes furent l'intéresser à leur sort, le général Jourdan lui-même y prit intérêt, mais les instructions de la police de Paris, qui avoient précédé leur arrivée ici, étoient si sévères, que le commissaire général ne put rien faire en leur faveur. On les faisoit passer pour des hommes très dangereux dont on devoit singulièrement se défier, et il n'y a pas calomnie qu'on n'aie employé pour justifier les assertions avancées. Le commissaire général le fit transférer à la citadelle, ainsi que ses deux compagnons. On les jeta tous les trois dans le donjon casematé où ils trouvèrent un prêtre qui y étoit arrivé depuis plus de quinze jours, quoiqu'il ne fût parti qu'un jour avant eux de Paris; ce prêtre étoit passé à Lyon. Je fus assez heureux pour obtenir du commandant de la place la permission de voir votre ami et passer demi-heure avec lui. Personne n'a pu les voir depuis le 27 ; mais voici des détails certains sur leurs positions.

Ils sont au secret le plus rigoureux, ils ne peuvent communiquer avec personne, ils ne peuvent recevoir aucune lettre. Le tableau de leur casemate est loin d'être brillant. Je vais vous le dépeindre tel que je l'ai vu. C'est une espèce de chambre, qui a au moins 50 pas de long sur 20 ou 25 de large; au-dessus d'eux il y a 7 ou 8 pieds de terre qui ont reçu pendant cinq ans la pluie, la neige, et l'on a mis un couvert depuis 4 mois par-dessus tout cela. Il n'y a que deux fenêtres qui don-

(1) Au dos, de la main de M. Linsolas, on lit ce qui suit : « Lettre écrite de Turin sur M. Linsolas, lors de son arrivée presque à la citadelle en 1802. J'ignore qui l'a écrite, mais elle est vraie.

Pour l'histoire, 1798, 99, 1800, 801, 802, 803; en 1801 concile national des schismatiques. »

Plus bas, d'une écriture différente : à inserer à l'époque de son arrestation ou auparavant.

nent sur le jardin de la citadelle, pour aérer cette grande pièce. L'air y est très malsain, l'humidité y est si grande qu'il distille du salpêtre au fond de cette espèce de chambre, les murs en sont presque toujours humides ; je trouvai leurs lits que des personnes honnêtes de Turin leur avait envoyés, humides, il m'a assuré, ainsi que ses compagnons, que leurs bas, leurs habits, leurs vestes étoient à leur lever semblables à du linge à moitié sec. Cette humidité donne une mauvaise odeur à la chambre et à leurs hardes ; ils sont obligés de rester presque toute la journée avec leur bonnet de nuit sur la tête pour éviter d'y prendre des douleurs. L'humidité est si grande que, dès les onze heures du soir ou minuit, une odeur fétide se fait sentir, pareille à un lieu marécageux, une cave malsaine où l'on reste enfermé ; cette odeur est si forte qu'elle les éveille et qu'ils ne peuvent que sommeiller depuis minuit jusqu'à cinq heures environ qu'ils se lèvent, pour ouvrir les fenêtres et changer l'air, enfin l'air est tellement insalubre que celui qui avoit précédé les trois compagnons prit la fièvre le surlendemain de son arrivée et l'avoit encore lorsque je fus voir votre ami. On lui avoit envoyé le chirurgien-major de la citadelle qui avoit déclaré qu'il n'étoit pas malade, et on laissoit ainsi la fièvre se nourrir dans le corps de ce prêtre. J'ai su cependant que trois de ces prisonniers, y compris le malade, avoient écrit au commissaire général pour obtenir un médecin, lequel lui fut envoyé ; mais à la troisième ou quatrième visite, le commandant de la citadelle n'a pas voulu le laisser pénétrer, sans que la permission du commissaire général fût visée par le commandant de la place de Turin, voilà une novelle entrave. L'endroit où ils sont tous les quatre est tel qu'ils sont exposés à y prendre la fièvre ou des douleurs et peut-être l'un et l'autre. Le commissaire général a cependant assuré avoir écrit fort en leur faveur à la police de Paris, mais il est douteux qu'elle s'adoucisse ; voici les raisons telles qu'elles m'ont paru.

L'ordre d'extraire votre ami de Sainte-Pélagie, ainsi que ses deux compagnons et de les conduire à Turin, ne porte rien de décisif pour celui qui l'a ordonné en premier. C'est sur un réquisitoire du préfet de police de Paris, qui n'a rien à faire

à Turin. Cet ordre est insignifiant, illégal, arbitraire par toute sa teneur. La lettre au commissaire général qui étoit jointe à l'ordre signé seulement Pierre, capitaine de la gendarmerie de Paris, la lettre, dis-je, n'a pour signature que la griffe du préfet de police de Paris ; laquelle peut être l'ouvrage de quelques secrétaires de la préfecture de Paris ; on charge, dans cette lettre, le commissaire général de mettre, d'après un ordre du conseil qu'on ne voit point, de mettre Linsolas à la citadelle de Turin, d'envoyer ses deux compagnons à Mantoue. La lettre finit ainsi : au reste, le ministre adressera sans doute ses instructions au commissaire général. Les faits allégués, ou mieux les prétextes contre les trois prisonniers sont que Guillon prêtre a fait des écrits tendant à assassiner le consul, que de Méricourt laïque étoit agent de George à Paris, que Linsolas prêtre, étoit correspondant de Bareuth. Ces faits sont avancés sans preuve et il paroît qu'on n'auroit pu en produire aucune. Il paroît d'après toutes ces pièces, qu'on a emprunté le nom du consul, ou qu'on a ajouté ces trois noms à la liste qu'on dit que le consul avoit faite, ou que si le consul a donné ces ordres, on a trompé sa bonne foi et sa justice. Voilà ce qui semble le plus probable, il importerait donc de déjouer, par quelques moyens, les gens auteurs d'une pareille injustice, il paroîtroit que cette affaire a été machinée dans quelques bureaux du ministre, et que ce ne seroit que l'ouvrage de quelques secrétaires, si toutefois on n'a pas trompé la bonne foi du consul et sa justice. Deux fois par jour, le sergent de garde fait la visite de cette espèce de cachot, où les quatre prisonniers sont, le matin à six heures, le soir à huit heures et demie. Il paroît qu'on a fait craindre que les prisonniers perçassent les murs, attendu qu'on les examine avec assez de soin. Ces sergents lèvent les épaules sur la situation de ces gens-là, en gémissent et ne manquent pas de le raconter à leurs camarades. Quant à votre ami, quoique victime d'un acte aussi arbitraire, et qui ressemble à une lettre de cachet, il m'a cependant paru très soumis aux ordres de la Providence, et je n'ai entendu aucune plainte de lui.

Il est ainsi que ses trois camarades, attachés à deux potences, voici comment. Le militaire donna le premier jour de

leur arrivée une permission à deux personnes marquantes pour les voir dans la casemate où ils sont ; une de ces personnes indignée de les voir ainsi logés fut faire des représentations au général Jourdan, à qui les prisonniers, notamment l'abbéLinsolas, étoient recommandés fortement par la sœur du général Jourdan, fut auprès du commissaire de police pour lui faire des observations qui furent, à ce qui paroît, jusqu'aux plaintes de ce qu'on les avoit logés d'une manière aussi malsaine. Le commissaire général fut piqué de cela et sut que le commandant avoit deux permissions pour les voir ; il s'en plaignit disant que les prisonniers avoient écrit au général Jourdan par le moyen de personnes qui les avoient visités et avoient porté des plaintes. Il fut piqué et de la conduite du commissaire général et des plaintes portées à Jourdan. Il fut de suite chez le commandant de la citadelle et lui dit de ne laisser entrer personne, pas même celle qui auroit une permission de lui. Ainsi le commissaire général doit donner les permissions, le général doit les viser et par ce conflit des deux autorités aucune permission n'est donnée et les prisonniers se passent de toute visite.

Les prisonniers, à qui le voyage et les frais de Paris ont coûté l'impossible, se trouvent dans le cas de ne pouvoir pas payer leur nourriture ; en conséquence, ils ont demandé d'être nourris aux frais du gouvernement ; on a commencé par accorder au concierge 40 s. par jour pour chacun d'eux. Le commissaire général en a écrit à Jourdan, qui a trouvé cela juste, et qui a répondu de prendre cette somme sur ce qu'il donne pour la police. Cette réponse n'a pas plu : on a dit qu'on n'avait point de fond, et que si le général Jourdan n'en donnoit pas pour cette fin, on donneroit aux prisonniers la ration qu'on donne aux autres, qui est du pain et de l'eau ; il paroît que ces prisonniers ne prendront pas cela de cette manière, et qu'ils représenteront en commun, avec fermeté, que cette ration est pour les prisonniers en jugement, ou déjà loyalement jugés, que pour eux leur position est tout autre, qu'ils sont prisonniers d'Etat sans jugements, sans accusations légales, sans même mandat d'arrêt, qu'ils doivent être traités en prisonniers d'Etat, à qui on donne, dans l'île de Ré et ailleurs, 3 francs par jour. Le

commissaire général a suspendu la décision ultérieure pour la nourriture jusqu'à quelques jours, promettant de payer les frais faits jusqu'alors. Voilà où en sont les choses par rapport à eux ; vous voyez qu'il n'y a rien d'agréable, que rien n'annonce leur prochaine liberté et qu'il ne leur reste que la patience, la soumission à la volonté de Dieu, puisqu'on leur ôte toute espèce de communication, de réclamation auprès du consul. J'oubliois de vous dire, pour compléter le tableau de la position de votre ami et de ses compagnons, qu'ils sont dévorés par des insectes, surtout des moustics dont ils ont porté des marques depuis le visage jusqu'aux pieds. Ils sont obligés la nuit de se couvrir le visage, de cacher leurs mains ; le jour, ils sont dévorés par les mouches, et pour pouvoir reposer une heure dans la journée, ne le faisant presque pas la nuit, ils sont obligés, en se jetant sur leur lit, de se couvrir le visage et de porter des gants. De plus, au fond de ce vaste cachot, se trouve un baquet pour tous leurs besoins, lequel on ne vidoit que lorsqu'il étoit presque plein, mais qu'ils ont obtenu, avec de l'argent, de faire vider une fois par jour. Je vous ai peint leur situation telle qu'elle est, il n'y a pas un iota d'ajouté, elle est pénible, mais votre ami adore les décrets de la Providence.

***

PÉTITION DE MADAME LINSOLAS

Premier Consul,

L'erreur ou la malveillance firent arrêter à Lyon, il y a quatre mois, mon fils Jacques Linsolas, prêtre catholique, natif en cette ville. Transféré à Paris, il gémit depuis cette époque dans les prisons sans avoir pu obtenir sa mise en jugement.

Premier Consul, ayez pitié d'une mère presque octogénaire. Rendez-lui un fils malheureux, aujourd'hui son unique appui. On ne peut lui faire d'autre reproche que d'avoir été constamment fidèle à la Religion de ses pères et d'avoir toujours prêché les sublimes préceptes et la charité chrétienne dont il donna l'exemple à ses concitoyens. C'est avec confiance que je réclame de vous sa liberté, votre justice me garantit le succès de ma demande.

Veuve Linsolas.

***

Premier Consul,

Les habitants de Lyon joignent leurs prières à la demande de la veuve Linsolas ; ils vous supplient de rendre à la liberté un homme qui mérite leur respect et leur estime par les services qu'il a rendus en contribuant de tout son pouvoir au rétablissement des principes de la morale.

Cet acte de justice et de bienfaisance est digne du héros des Français.

La pétition est suivie de 150 signatures à peu près : on y relève celles d'Aynard aîné, Bernard Charpieux, Landoz, président du Tribunal de commerce, Vincent Laporte, Bruyset aîné, Jordan, Dugas, Mas, Orsel aîné, etc.

En haut, et sur la marge à gauche, on lit la note suivante, écrite et signée de la main du premier consul : *renvoyé au ministre de la police pour me faire un rapport. Paris*, 13 *Pluviôse, an X. — Le premier consul*, *Bonaparte.*

***

L'Évêque de Chambéry au ministre de la Police générale.

J'ai oublié hier, citoyen ministre, de vous proposer une bonne œuvre à faire, celle de rendre à la liberté le sieur Linsolas, anciennement chargé du gouvernement du diocèse de Lyon. Il est soumis au Concordat et il est, dit-on, un peu exalté, mais essentiellement vertueux. Il me semble que vous pourriez le rendre à sa famille, sauf à le laisser en surveillance jusqu'après l'organisation du diocèse de Lyon, à laquelle je vais travailler sans délai en qualité d'administrateur. Votre sagesse et votre humanité fixeront bien plus votre détermination que tout ce que je pourrais vous dire. (1)

Signé : l'Evêque de Chambéry,

hôtel des Colonies, rue du Bac.

(1) Cette lettre précéda de peu de jours le départ de Mgr de Chambéry pour Lyon, où il arriva le 3 juin 1802; sa nomination d'administrateur avait été signée par le légat Caprara, le 29 avril précédent.



Au Commissaire de police de Turin,

Thermidor an X (juillet-août 1802).

D'après la décision du Premier Consul, Jacques Linsolas est envoyé à la citadelle de Turin.



L'archevêque de Besançon au citoyen ministre de la Police générale.

Lons-le-Saunier, samedi, 19 Thermidor, an X (7 août 1802).

Citoyen Ministre,

La loi vous commande d'être sévère, la religion me commande d'être miséricordieux. Vous avez rempli votre devoir en punissant, permettez-moi de remplir le mien en sollicitant votre indulgence.

J'arrive à Lons-le-Saunier, chef-lieu du Jura ; presque à la même heure, arrivent aussi deux prêtres condamnés à la déportation ; ces deux prêtres se nomment Jacques Linsolas de Lyon, et Aimé Guillon. L'un et l'autre sortent de Sainte-Pélagie où ils ont été longtemps détenus. On les conduit à la citadelle de Mantoue. Je ne puis que les croire bien coupables, puisqu'ils sont ainsi punis dans ces jours de clémence.

Mais, citoyen Ministre, ils semblent avoir expié leurs erreurs et leurs torts, l'un par dix-sept, l'autre par onze mois de détention. Ce qui vaut mieux encore, ils annoncent l'un et l'autre un vif regret du passé, une volonté sincère de se conformer désormais aux lois du gouvernement. Enfin ils ont été jusqu'à me proposer de travailler sous mes ordres et de concert avec moi dans mon diocèse.

Tous ces motifs, citoyen Ministre, me portent à solliciter pour eux l'indulgence du gouvernement et à vous prier de ré-

voquer l'ordre de les conduire à Mantoue. Cet acte de générosité ajoutera à la haute opinion que l'on a déjà des sentiments paternels du Gouvernement, il pourra même me faciliter les moyens de ramener à une réunion et à une concorde sincère tous les prêtres de mon diocèse. J'ose donc l'attendre comme un nouveau témoignage de votre bienveillance à mon égard (1).

* * *

Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, à Mgr Fesch, archevêque de Lyon.

A Bordeaux, le 17 août 1802.

Monseigneur,

Je sais qu'un nombre considérable de vos nouveaux diocésains doivent solliciter votre charité et votre religion en faveur de M. Linsolas, autrefois grand vicaire de Lyon, mais, depuis près d'une année, tombé dans la disgrâce du gouvernement. Je me joindrai volontiers à eux pour vous rendre un témoignage favorable à cet ecclésiastique, qu'il m'a été facile de connaître, les circonstances m'ayant souvent contraint de me retirer à Lyon, lorsque j'étais archevêque de Vienne. Or, je l'y ai toujours vu s'occuper sans relâche de l'administration de ce vaste diocèse et en réputation d'une sincère piété. S'il doit vivre encore dans l'affliction, ce lui sera un sensible adoucissement d'apprendre qu'il a obtenu quelque part en votre estime. J'en demande à vos bontés et vous offre l'hommage de tous les sentiments respectueux avec lesquels, etc.



Fesch à l'archevêque de Bordeaux.

22 fructidor, an X (9 septembre 1802).

On m'a déjà présenté plusieurs requêtes en faveur de M. Linsolas prêtre. L'intérêt qu'il vous inspire vient ajouter au désir

(1) En note : « Répondu que le ministre soumettra au premier Consul ; si la réponse est favorable, on lui en donnera avis. »

que j'ai de contribuer à sa délivrance ; mais je ne dois pas vous cacher que si son zèle pour la religion mérite des éloges, l'exagération de ses principes a occasionné bien des maux à mon diocèse et supposerait un défaut d'instruction et de lumières.

Ce que je vous en dis, Monseigneur, n'est nullement pour discréditer M.Linsolas dans votre esprit ; mais je dois vous faire part des motifs qui ont fait agir le gouvernement dans son arrestation et qui rendent les autorités difficiles pour son élargissement. J'espère toutefois qu'après l'organisation de mon diocèse, je pourrai m'intéresser pour lui. Il est fâcheux que dans cet ecclésiastique la modération et la prudence n'aient pas été toujours les compagnes du zèle.

Je suis avec respect et vénération, etc.



Linsolas au grand juge ministre de la Justice.

Du donjon casematé de la citadelle de Turin,
le 17 vendémiaire an X (9 octobre 1802).

Jacques Linsolas, prêtre de Lyon, vous expose et vous représente :

1° Que le 21 fructidor an IX, le citoyen Dubois, commissaire général de la Police de Lyon, le fit arrêter au milieu d'une assemblée de citoyens qui se consacrent aux besoins des prisonniers et des pauvres des hôpitaux. Ils sont autorisés à cette œuvre existant depuis plus de cinquante ans, et qui n'est pas moins utile pour l'humanité qu'honorable pour la religion. Cette arrestation était inconstitutionnelle d'après l'article 77 de la constitution, puisque l'exposant ne put obtenir connaissance de son motif, de la loi en exécution de laquelle elle était ordonnée, de qui émanait l'ordre de l'arrêter ; enfin il ne lui fut pas notifié de mandat d'arrêt, ni on ne lui en délivra copie. Cette arrestation ne fut pas moins arbitraire, ayant eu lieu, ainsi que l'exposant le fit remarquer au commissaire général de police, après la signature, la ratification même du Concordat, après des ordres donnés aux préfets de ne pas inquiéter les

prêtres, après la déclaration faite par le ministre de la police générale de suspendre l'exécution de sa lettre du premier thermidor an neuf concernant les prêtres.

2° Que l'exposant fut traduit à Paris le 24 fructidor, sans avoir été entendu, bien qu'il l'eût demandé et sans qu'on suivît à son égard les formalités légales, que le 29 fructidor il fut transféré à Sainte-Pélagie, d'où il fut conduit le 3 vendémiaire an 10 au ministère de la police pour être interrogé.

3° Que ce fut à cet interrogatoire seulement qu'il connut le prétexte de son arrestation. Il y fut regardé comme prévenu de conspiration contre l'Etat. Ses réponses prouvent jusqu'à l'évidence que cette prévention était fausse, ainsi qu'il est facile de s'en assurer par la lecture de son interrogatoire qui est au ministère de la Police et ainsi que les premiers magistrats de Lyon et plus de deux cents citoyens des plus recommandables l'attestent dans une pétition adressée au premier consul par la mère de l'exposant.

4° Que depuis le 3 vendémiaire an 10 , jusqu'au cinq thermidor, il n'avait plus entendu parler de son affaire, si ce n'est l'assurance, donnée au légat et à plusieurs archevêques et évêques, de sa liberté ; dès que le diocèse de Lyon serait organisé, et de son retour auprès d'une mère octogénaire dont il est le fils unique.

5° Que le 5 thermidor, il fut enlevé de Sainte-Pélagie pour être transféré dans la citadelle de Turin, sans qu'au préalable on lui ait signifié l'ordre et le motif de cet enlèvement, ainsi que le veut la constitution, sans qu'on lui laissat ni la faculté de réclamer ni celle de se procurer les choses nécessaires pour un si long et si pénible voyage, qu'on lui fit faire à ses frais.

Ce qu'il y a de non moins frappant et irrégulier, c'est que son nom n'est pas écrit sur aucun registre de Sainte-Pélagie (non plus que ceux qui se trouvent dans le cas d'une arrestation arbitraire) ce qui est opposé à la constitution.

6° Que l'ordre donné par le capitaine Pierre à la gendarmerie était tellement irrégulier par sa généralité que les gendarmes se demandaient les pièces.

7° Qu'arrivé à Turin il a été mis au donjon de la citadelle, dont l'air malsain a déjà beaucoup fait souffrir sa santé et

celle du citoyen Clément, prêtre, son compagnon de captivité. Vainement ils ont réclamé tous deux au commissaire général un changement de local, la permissionde prendre l'air et la levée du secret qui est inconstitutionnel d'après l'article 80, qui ne reconnaît que l'ordonnance d'un juge pour y maintenir, qu'enfin, ils n'ont pas obtenu du commissaire général une audience qui avait pour fin de connaître l'ordre de leur transférement ainsi que celui du secret rigoureux où ils sont.

8° L'exposant sait qu'on a mandé au commissaire général, dans une lettre annexée à l'ordre dont les gendarmes étaient porteurs, qu'il était transféré par ordre du premier consul, ordre pas joint à la pièce ni légalement relaté; il n'y aurait d'autres preuves que la griffe du préfet de police de Paris, ce dont des ennemis particuliers peuvent facilement abuser.

Voudrait-on persuader que le premier consul, qui ne veut que l'équité, eût donné pareil ordre sans que l'exposant eut connaissance du motif et fut judiciairement interrogé? le piège serait trop grossier, on aurait trompé la justice du premier magistrat de la République.

Voudrait-on parler de trois notes qui se trouvent dans l'imprimé de la correspondance de Baireuth? Ces notes sont l'ouvrage de l'éditeur, appartiennent à lui seul.

La première manque d'exactitude ; et si l'exposant se cacha, à l'époque dont parle l'éditeur, son interrogatoire fait connaître péremptoirement le motif qui lui fit prendre ce moyen de prudence.

La seconde est calomnieuse: il est de fait et reconnu dans le diocèse de Lyon, qu'il a décidé en sa qualité de vicaire général de Lyon, qu'on était obligé en conscience de payer ses impôts, qu'il a même retiré les pouvoirs à quelques prêtres qui tenaient opiniâtrement une morale contraire.

La troisième n'est pas moins fausse. D'après les avis des évêques et du Pape, il a décidé en sa qualité de vicaire général, qu'il ne fallait point inquiéter les acquéreurs de biens nationaux, mais exiger qu'ils en eussent soin comme de leurs biens et attendre une décision ultérieure. Cette décision resta publique dans le diocèse.

D'après cet exposé non moins sincère en tous ses points que

simple et naïf dans son narré, l'exposant réclame, citoyen grand juge, et du premier consul, et de vous, sa liberté et son retour auprès d'une mère octogénaire que ses maux, que sa captivité font sécher de douleur.

Et vous ferez justice

LINSOLAS, prêtre (1).

***

Linsolas à Mgr Fesch.

De la citadelle de Turin, le 25 octobre 1802.

Monseigneur,

Le secret rigoureux, où j'ai été tenu jusqu'à présent, ne m'a pas permis d'être instruit de l'intérêt que vous mettez à mon affaire, ainsi qu'à celle de M. Guillon, mon compatriote, encore moins de vous en témoigner ma reconnaissance. Je ne doutais pas de votre sollicitude, dès que vous seriez instruit que j'étais en captivité, sans en avoir pu connaître la cause. Il faut, Monseigneur, toute la force de la Religion pour supporter avec courage et résignation une position aussi pénible, qui prend sa source dans quelques ennemis, à qui je pardonne bien sincèrement, mais qui ont surpris la justice du premier magistrat de l'Etat. Je le dis avec assurance, Monseigneur, on a pu me calomnier, mais ma conscience ne me reproche rien.

Recevez mes remerciements sur tout l'intérêt que vous prenez à moi, ainsi qu'à mon compagnon d'infortune. Je ne doute pas que votre crédit, que mon innocence ne me rendent à la liberté et que le consul, instruit au vrai de ma cause, ne me rende justice.

J'ai l'honneur, etc.

(1) *Archives Nationales*. F[7] 6318; dossier 6718.

***

Les abbés Linsolas et Clément au gouverneur de la citadelle où ils sont internés.

Frimaire an XI (21 novembre-22 décembre 1802).

Il est étonnant, citoyen commandant, que vous exerciez à notre égard une rigueur qui va bien au-delà de votre responsabilité ; tandis que le gouvernement et le premier Consul sont persuadés que nous avons pleine liberté dans la citadelle, excepté que nous sommes consignés à la porte. Le premier consul a répondu à Monsieur Fesch, son oncle et archevêque de Lyon, que Linsolas pouvait prendre patience jusqu'à l'organisation du diocèse, qu'il était libre dans la citadelle, où rien ne lui manquait. D'après les avis qui m'ont été réitérés, il paraît que votre rigueur est *arbitraire*. Nous vous prévenons, citoyen, (nous espérons que vous ne le trouverez pas mauvais) que nous allons faire adresser nos justes réclamations au premier Consul, au Grand Juge et au ministre de la Guerre : nous avons toute facilité pour cela (1).

***

M. l'abbé Verdolin à S. É. le Cardinal Antonelli.

10 février 1803.

Monseigneur,

...Le 8 septembre 1801, M. Linsolas, l'un des co-administrateurs crut pouvoir sortir un instant, sans danger, de sa retraite, pour aller présider une assemblée de charité où sa présence était bien nécessaire. Ses ennemis le surent ; ils le firent arrêter au milieu même de cette sainte assemblée et conduire

(1) Le gouverneur ne tarda pas de protester auprès du ministre de la Guerre qu'il « n'exerce aucune rigueur contre les prisonniers, qui jouissent d'une belle chambre aérée.

Arch. Nation., F^7 6318, d[r] 6718.

aussitôt à Paris, par des gendarmes. Il fut déposé, en arrivant dans la prison de Sainte-Pélagie, et interrogé plusieurs fois sur des inculpations calomnieuses, dont on le chargeait et dont il lui fut facile de démontrer victorieusement la fausseté. Son véritable et son seul crime, si c'en était un, était son opinion connue sur la promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII ; il regardait cette promesse comme illicite et l'on s'en prenait à lui du peu de faveur qu'elle rencontrait dans le clergé du diocèse. Cependant, il ne fut point interrogé sur ce grief et, comme il s'était amplement justifié de tous les autres qu'on lui imputait et comme on ne rendait contre lui aucun jugement de condamnation, il adressa plusieurs pétitions au ministre de la police générale pour demander son élargissement. Mgr le cardinal Spina et ensuite Mgr le cardinal légat ont bien voulu faire des démarches en sa faveur. La mère de M. Linsolas fit aussi présenter au premier consul, pendant son séjour à Lyon, une pétition, signée d'elle et de plus de quatre-vingts des principaux habitants de la ville, même des autorités constituées, pour demander que la liberté lui fût rendue et pour attester ses vertus et sa conduite irréprochable.

Tout a été inutile ; M. Linsolas a été détenu dans sa prison de Paris, jusqu'au mois de juin 1802, et il n'en a été retiré à cette époque que pour être conduit par des gendarmes à la citadelle de Turin, où il est encore. Aucun jugement n'autorise cette rigueur arbitraire. On laisse même ignorer à M. Linsolas le nom de son dénonciateur, les vrais motifs de sa détention, enfin quel sera le terme de cette inconcevable sévérité qu'on exerce à son égard.

Je n'entreprendrai pas, Monseigneur, de faire à votre Eminence le détail de tous les services essentiels que M. Linsolas a rendus personnellement à la religion et à l'Eglise, dans le diocèse de Lyon, soit pendant la vie du défunt archevêque, dont il était grand vicaire, soit en qualité de co-administrateur apostolique. Sa vie, pendant tout ce période, n'a été qu'une succession continuelle de traits héroïques, de zèle, de courage, de dévouement à l'œuvre de Dieu, tels qu'on aurait de la peine à en rencontrer de pareils et en si grand nombre dans l'histoire des plus illustres confesseurs de la foi. Il a été déjà prisonnier

de J.-C. pendant plusieurs mois au commencement de la Révolution ; il l'est encore depuis près de 18 mois, sans s'être rendu coupable d'aucun délit punissable selon les lois. Votre Eminence jugera aisément que tout ce que je viens de dire a pour objet de l'intéresser au sort de M. Linsolas et de la supplier, si elle a quelque moyen de mettre un terme à sa longue détention, de vouloir bien les employer. Car, quoique les liens de sa captivité soient bien honorables, en eux-mêmes, et que les calomnies, les persécutions, les injustices et les mauvais traitements qu'il éprouve soient pour lui des titres de gloire devant Dieu, cependant, comme on m'assure que sa santé s'est fort délabrée, je ne puis penser, sans une vive douleur, qu'un ouvrier évangélique, qui a si bien mérité de la religion et de l'Eglise et qui pourrait encore les servir si utilement, dépérit sans profit pour elles et succombera peut-être sous le poids des injustes chaînes dont il se trouve chargé. S'il était possible qu'elles fussent rompues par la protection de Votre Eminence, et même par l'intérêt que le Très Saint-Père daignerait manifester pour lui, ce serait assurément une bien bonne œuvre qui dédommagerait d'une manière bien honorable l'innocent persécuté de tout ce qu'il a souffert jusqu'à présent pour la cause de Dieu.

M. Linsolas se rendrait auprès de sa mère qui le réclame comme la consolation et le soutien de sa vieillesse ; il s'estimerait heureux de pouvoir se reposer pendant quelque temps dans une vie privée de toutes les tribulations auxquelles Dieu a permis qu'il fût soumis; il travaillerait au rétablissement de ses forces épuisées, et si la bonté divine daignait les lui rendre, il les consacrerait certainement à sa gloire qu'il a toujours eue en vue dans ses travaux vraiment apostoliques. Je suppile Votre Eminence d'ajouter à toutes ses bontés pour moi celle d'écouter favorablement ma prière, en faveur de M. Linsolas, et de me mettre avec lui et nos autres collègues dans l'administration du diocèse de Lyon aux pieds de Sa Sainteté, dont nous sollicitons tous humblement la bénédiction apostolique, comme la récompense la plus précieuse du zèle constant avec lequel nous avons soutenu les droits du Saint-Siège et tâché de remplir les devoirs de notre commune mission.

***

Réponse du Cardinal Antonelli à M. Verdolin.

Rome, 4 avril 1803.

... Je ne puis vous dissimuler, Monsieur, que la triste situation de M. l'abbé Linsolas, cet infatigable confesseur de la foi de Jésus-Christ, m'a touché sensiblement ; que je n'ai pas manqué de la faire prendre en considération à notre Saint-Père, qui a été ému au récit des mauvais traitements que ce digne prêtre éprouve pour la bonne cause. Nous avons cru qu'une lettre bien motivée à M. l'abbé Tournefort, vicaire général de Monsieur l'Archevêque de Lyon, suffirait pour déterminer S. E. le cardinal Fesch à s'intéresser efficacement en faveur de cet invincible martyr, auprès de son neveu M. le Premier consul de la République française. Nous sommes persuadés qu'elle produira tout l'effet que nous en attendons et que par ce moyen M. Linsolas, recouvrant la liberté, pourra réparer ses forces déjà peut-être trop délabrées, rendre de nouveaux services à son diocèse et s'appliquer ce que l'apôtre disait de lui-même : *bonum certamen certavi.* Veuillez assurer ce respectable ministre de notre sainte religion que je prends toute la part possible à sa situation et croyez qu'on ne peut rien ajouter aux sentiments d'estime et de la haute considération avec laquelle, etc., etc.

P. S.— Le Pape ne peut s'intéresser directement vis-à-vis du premier Consul. Vous comprenez aisément les précautions que le Saint-Père doit observer envers lui et vous ne pouvez méconnaître que l'intervention du Souverain Pontife est plus importante à l'Eglise qu'aux ecclésiastiques particuliers. Je ferai tous mes efforts pour M. Linsolas, mais dans les bornes d'une personne privée, et non de la part de la Cour de Rome.

***

Mgr Fesch à l'Évêque d'Amiens.

De Rome, 25 frimaire (17 décembre 1803).

Monseigneur,

J'ai été extrêmement sensible à la demande que vous avez faite en faveur de M. Linsolas et je voudrais bien pouvoir seconder l'intérêt qu'il vous a inspiré ; mais j'ai le déplaisir de vous apprendre que je ne puis rien absolument pour lui.

J'ai, dès mon avénement au siège de Lyon, sollicité à plusieurs reprises le gouvernement en faveur de cet ecclésiastique; le gouvernement a toujours été inexorable. Il est à croire, d'après cela, que la conduite de M. Linsolas n'a pas toujours été à l'abri de tout reproche.

Soyez persuadé, Monseigneur, du regret que j'éprouve de ne pouvoir acquiescer à vos vues, et daignez agréer l'assurance de ma parfaite considération.

***

Linsolas à son Excellence le Grand Juge, ministre de la Justice.

Turin, 9 pluviôse an XII (30 janvier 1804).

Citoyen Grand Juge,

Le soussigné expose à votre Excellence qu'il est détenu soit à Paris, soit à Turin, depuis deux ans et demi. Il a respecté les ordres du Gouvernement et il s'est soumis sans la moindre plainte. Aujourd'hui, il croit devoir adresser à votre Excellence des représentations que son amitié lui feront apprécier.

Son long séjour à Paris dans la maison de Sainte-Pélagie lui a fait contracter des infirmités qui n'ont fait qu'augmenter à Turin, surtout à la citadelle, où l'air était très mauvais pour la santé. Il vient aussi d'éprouver une maladie, non moins dangereuse qu'aiguë, dont il commence à se rétablir, mais dont il ne peut espérer une entière guérison que par l'air natal, d'après l'aveu des médecins qui l'ont traité. Il vous représente de plus

que des intérêts temporels fort pressants, que des affaires majeures de famille, et surtout qu'il est fils unique d'une mère plus qu'octogénaire, nécessiteraient son retour dans sa famille. D'après cet exposé, le soussigné sollicite auprès de V. E. sa liberté et son retour à Lyon, sa patrie. Le gouvernement peut se rassurer sur ses principes politiques qui n'ont pour objet que l'union, la paix et la tranquillité publique, ainsi que l'ont attesté ses concitoyens et les personnes en place de sa ville. Le gouvernement peut être rassuré aussi sur ses principes religieux. Il s'est fait en tous temps un devoir d'être soumis à tout ce qui émane du Saint-Siège, et Mgr l'Evêque d'Amiens qui daigne prendre intérêt à lui, d'après les entrevues dont il l'a honoré, ainsi que Messieurs les grands vicaires généraux, connaît son respect et son obéissance pour le concordat et pour tout ce qui vient du chef de l'Eglise.

L'humanité qui caractérise votre Excellence donne la ferme confiance au soussigné qu'elle daignera octroyer sa demande qui lui paraît fondée sur des raisons majeures.

Salut et respect.

En marge de cette pétition, Mgr Villaret avait écrit la recommandation suivante :

J'atteste à S. E. le citoyen grand Juge, la vérité des faits ramenés par le pétitionnaire et qui lui font désirer avec ardeur de revenir dans sa patrie. Je déclare de plus au cit. Grand Juge que le citoyen Linsolas me paraît parfaitement digne de l'indulgence qu'il réclame, et d'après les renseignements que je me suis procurés sur la conduite qu'il a tenue depuis qu'il est à Turin, ainsi que d'après l'exposition qu'il m'a faite de ses principes politiques, et de son amour pour la paix, je pense que le gouvernement doit être parfaitement assuré sur les dispositions de cet ecclésiastique et qu'il n'aura jamais à craindre qu'il lui fournisse un juste sujet de plainte.

A Turin, 10 Pluviôse an XII (1).

(1) D'une main inconnue, on lit l'observation suivante: « Remettre les rapports faits sur lui, en faisant mention de la recommandation de Mgr l'Evêque d'Amiens.

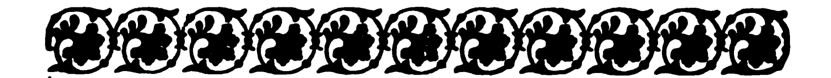
Archives Nationales, C. F^7 6260 D^r 5183.

Après la lecture de ces divers documents, on estimera sans doute, avec nous, qu'un récit, malgré l'application et l'art qu'il nous eût été possible d'y apporter, n'aurait jamais égalé, en sincérité, en intérêt et en émotion, ces pages exhumées des Archives, telles qu'elles sont sorties de la plume des intéressés, au cours des événements. Nous avons pensé qu'il convenait de ne rien retrancher de ces témoignages, si divers par leur origine et si concordants en faveur de l'innocence et de l'héroïque courage du prisonnier.

Ni les efforts de ses amis, ni la lassitude de ses ennemis, ni ses propres réclamations n'aboutirent à un résultat quelconque. La proscription qui pesait sur lui et son exil se prolongèrent jusqu'à la Restauration. Lorsqu'il quitta la citadelle, il eut la ville pour prison ; il y mena une existence retirée, tranquille, ne fréquentant personne, dit un rapport de police, s'abstenant même de relations avec ses confrères, n'ayant pour subvenir à ses besoins qu'une modeste allocation de 2 fr. par jour. Un peu plus tard, à cause de l'altération de sa santé. et des infirmités contractées dans les casemates, on lui permit de séjourner, pendant la belle saison, dans un petit village du Piémont, à vingt ou vingt-cinq kilomètres de la capitale, nommé Piosassui. A diverses reprises, le commissaire général sollicita que la surveillance fût levée et que l'ancien grand vicaire obtînt de rentrer dans sa patrie. Sa soumission et sa conduite, ne cessait-on d'affirmer, étaient réellement exemplaires et ne devaient laisser aucun sujet d'inquiétude ou de soupçon sur son éloignement. Ces rapports et ces demandes se répétèrent, le 27 février 1806, le 19 décembre 1807, le 30 avril et le 17 novembre 1808, enfin le 23 mars 1809. Tous furent ajournés; d'autres prêtres, par exemple les abbés Papin et Barbotin du diocèse de Poitiers, recouvrèrent leur liberté, parce que leur évêque insistait pour qu'ils soient rappelés.

L'abbé Linsolas, oublié malgré les promesses formelles qu'il avait reçues, non seulement n'obtint aucune faveur, mais encore ne parvint jamais à se faire rendre justice. On ne conçoit guère d'épreuve plus mystérieuse et plus longue, supportée avec plus de résignation à la volonté de Dieu et à l'indifférence des hommes.

L'abbé J.-B. VANEL.



UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

Après avoir inutilement consommé beaucoup de vivres à La Présentation, le major Duplessis avait fini par conduire les débris de sa colonne à Frontenac. Il y était à peine campé que le gouverneur, dont les ordres contradictoires accusaient l'irrésolution d'esprit, lui commandait de se replier sur l'Oswégatchie (2). Il y trouva de nouvelles instructions qui lui prescrivaient de descendre à Montréal et d'envoyer le chevalier Benoît, avec un détachement de soldats et de miliciens, se fortifier sur l'emplacement ou à proximité de l'ancien fort et de veiller sur les convois à destination des pays d'En-Haut (3).

La précaution n'était pas superflue : certains officiers et ad-

(1) Voir juin.

(2) Sa colonne était réduite à 60 ou 80 hommes mal équipés (*Journal de Bougainville*, suite depuis le 18 octobre jusqu'au 3 novembre 1758).

(3) Il quitta La Présentation, dans les derniers jours d'octobre avec un garde-magasin et quelques hommes. Il fit dresser les tentes entre la rivière et le fort et commença la construction de bastions, en se servant de troncs d'arbres du côté des ruines et de quarts de farine vides du côté de l'eau (*Mém. sur les aff. du Canada*, p. 121).



ministrateurs coloniaux avaient élevé la piraterie à la hauteur d'une institution. Depuis le gouverneur jusqu'au plus humble des Canadiens, nul n'était à l'abri de leurs rapines. Ils volaient sur les vivres, les présents de traite, les effets royaux ; ils pillaient jusqu'à la solde des convoyeurs. Quant à la fraude dans le commerce des pelleteries, elle s'exerçait plus que jamais et sans aucune vergogne, au moyen des bateaux du roi (1).

Instruit de ce déplorable état de choses, Vaudreuil eut sans doute l'intention d'y remédier en relevant de son commandement le capitaine de Lorimier, « contre lequel il avoit reçu de grandes plaintes » (2).

Le fait est que jamais encore La Présentation n'avait été le théâtre de friponneries et de malversations, semblables à celles qui s'y commirent durant cet automne de 1758 (3).

Quand l'abbé Picquet revint au bord de l'Oswégatchie il y trouva le chevalier Benoît installé dans ses nouvelles fonctions. Celui-ci avait battu en retraite avec sa troupe, emportant de Frontenac tous les débris utilisables, épaves de l'ancien fort,

(1) Montigny, ayant reçu l'ordre de renvoyer à Niagara tous les hommes de son détachement qui en étaient descendus, se livra à un véritable marchandage, « en sorte que ses injustices, connues de ceux qui avoient le malheur de ne pas lui plaire ou de ne lui pouvoir rien donner furent cause que ceux-ci débarquèrent sur les grèves les ballots de marchandises dont ils étoient chargés, attachèrent dessus leur état de charge et se servirent de leurs bateaux ou canots pour descendre ; alors ce fut une confusion et un vol général » (*Mém. sur les aff. du Canada*, p. 119).

(2) *Ibidem*, p. 120.

(3) « Je ne sache pas, — écrit Vaudreuil à Benoît, le 24 avril 1759, — qu'il puisse descendre, sur les bateaux de la Présentation, autre chose que des pelleteries qui viennent de Toronto, Niagara ou des autres postes. Pourtant, il n'est que trop malheureusement arrivé, l'automne dernier, qu'il est descendu autre chose. J'approuve fort que vous preniez des précautions sévères pour remédier aux vols qui se sont commis. Je vous prie même de redoubler d'attention, pour qu'il ne sorte rien, sans que vous en soyez exactement instruit. Vous ne devez pas moins tenir la main à ce qu'il ne soit chargé dans les barques d'autres effets que ceux appartenant au Roy ou au munitionnaire. Tous ceux qui ne seront pas compris sur l'état général de charge ne seront expédiés que par fraude. Je vous recommande donc de vous en saisir d'autorité et de m'en rendre compte... » (Abbé Daniel, *op. cit.*, p. 74.)

le fer surtout, pour les navires qu'on se proposait de lancer à la Pointe-au-Baril.

Sur la rive gauche du Saint-Laurent, à trois lieues en amont de la Galette, la Pointe-au-Baril joignait à l'avantage d'une défense facile celui d'offrir en abondance les meilleurs bois de construction (1). La Force, « capitaine de bâtiment », et de Cressé, « aide-constructeur », venaient de s'y établir (2). Désireux de réparer la faute qu'il avait commise en laissant anéantir notre flotte de l'Ontario, le marquis de Vaudreuil avait ordonné la mise en chantier de deux nouvelles corvettes, « tant pour rattraper la supériorité du lac que pour fournir plus aisément Niagara et rendre ses frontières plus respectables ». Au reste, le corps expéditionnaire de Bradstreet et l'armée non moins redoutable du brigadier Forbes ne menaçaient-ils pas nos postes des Lacs et de la Belle-Rivière?

IV. — *Abandon du fort Duquesne* (14 décembre 1758.)

Ruiné de santé comme Wolfe, Forbes était non moins impétueux, non moins nerveux et irascible que son émule de gloire; son énergie et sa fermeté de caractère lui avaient à juste titre mérité le surnom de «Tête-de-fer». Dédaigneux du mal qui le dévorait, il avait acheminé lui-même ses troupes, de Carlisle vers la Monongahéla, à travers les vallées profondes et les montagnes boisées de la Pensylvanie. Au début de septembre

(1) « Elle découvre bien la rivière et protégeroit des bâtiments qui y seroient en station pour la défendre. Un camp peut y être avantageusement placé, parce qu'à une heure et demie plus haut les terres sont des écors de rochers où l'ennemi ne sauroit se placer en force. Ces écors continuent jusqu'à l'anse au Corbeau. Très proche de la pointe est une anse, appellée l'Anse à la Construction depuis les bâtiments qui y ont été faits en 1759. » (*Mémoires* de Pouchot, t. III, p. 95.)

(2) On y transporta « tout ce qui était destiné pour Frontenac »; on y fit des retranchemetns autour de l'arsenal improvisé. On y envoya même un garde-magasin avec le commissaire Mellis, « honnête homme qui eut bientôt castille avec M. Benoît », fort autoritaire. (*Mém. sur les aff. du Canada*, p. 120.)

ses têtes de colonne n'avaient pas encore dépassé Loyal-Hamon, où le lieutenant-colonel Bouquet, du Royal-Américain, établit un camp retranché, susceptible de servir de base et d'entrepôt. C'est de là que, le 10 septembre, le major Grant partit avec 850 hommes pour tenter un audacieux coup de main contre le fort Duquesne.

Le commandant de cette place, des Ligneris, s'attendait à une prochaine attaque (1). La garnison était nombreuse,— près d'un millier d'hommes, — depuis l'arrivée du convoi des Illinois avec le capitaine Aubry et d'un renfort de miliciens aux ordres de Saint-Ours. Sans donner dans le piège que le major anglais lui tendit, des Ligneris improvisa, le matin du 13 septembre, un combat à la canadienne. La présomption de Grant fut cruellement punie: il essuya un véritable désastre (2)

Les défenseurs du fort Duquesne remportèrent encore quelques succès sur un ennemi qui ne s'avançait qu'en tremblant à travers un pays mal connu où il n'osait éparpiller ses colonnes (3). Mais d'aussi faibles avantages ne pouvaient empêcher le triomphe des Anglais dans cette partie de la Nouvelle-France. Au reste, le déploiement des forces ennemies avait produit son effet habituel sur l'imagination des Indiens. Rôdant sans cesse autour de nos postes, les Peaux-Rouges se rendaient compte de notre faiblesse. Insouciants en apparence, ils suivaient les progrès de nos rivaux avec une attention passionnée. Rien ne leur échappait de nos inquiétudes. Aussi, voyant notre domination chanceler, un bon nombre tâchaient

(1) V. la lettre de Vaudreuil au ministre de la marine, 28 juillet 1758 : Les Loups avaient averti l'officier détaché « au village de la Fourche » : quantité de sauvages se rassemblaient au fort Cumberland.

(2) Les Anglais avouèrent 238 tués ou disparus, 35 prisonniers dont les majors Grant et Lewis. — V. Malartic, p. 211 ; Pouchot, t. I, p.173; *Journal* de Montcalm (lettre annexée du lieutenant du Vernys) ; *British Museum, Bouquet Papers*, 17 septembre 1758 ; *Olden Time*, v. I, p. 180.

(3) Avec 400 Canadiens et 200 Loups, Aubry bloqua pendant deux jours le camp retranché de Loyal-Hamon, fit quelques prisonniers, enleva beaucoup de bétail et se retira sans être inquiété. Peu après, de Corbière, avec 45 Canadiens et sauvages, poussait une pointe jusqu'à Raystown (Bedford).

déjà de « s'accommoder avec les Anglais ». La prise de Frontenac avait donné le signal de la défection (1).

Nos ennemis, il est vrai, usaient de tous les moyens pour les éloigner de nous, témoin les missions confiées par le général Forbes et le gouverneur de la Pensylvanie, William Demuy, au frère morave Frédéric Post (2). Tout en protestant de sa haine de la guerre et de son amour désintéressé des sauvages, ce pacifiste d'un nouveau genre s'entendait à merveille à jouer le rôle d'agent politique.

Une première fois, il visita les tribus de l'Ohio pour les attirer à Easton (3). Une grande assemblée s'y réunit à l'automne, en présence des délégués des Cinq-Nations, des Loups des montagnes et de plusieurs autres peuplades. Un traité d'alliance fut conclu.

Peu après, nouvelle apparition de Post « en costume sauvage », à Kachekacheki, importante bourgade située dans le voisinage du fort Duquesne et formée de quatre groupes de « cabanes » pouvant mettre en ligne deux cents guerriers Loups. Leurs chefs n'ignoraient rien de la situation difficile de des Ligneris. On tint conseil (4). Le morave lut les messages de ceux qui l'envoyaient et le drapeau britanniquefut hissé sur le village.

(1) Doreil, rendant compte à Belle-Isle de la destruction de ce fort, écrit : « Les sauvages ont frappé sur nous, ils se sont emparés sur le lac Ontario de trois canots qui descendoient, chargés de pelleteries, et en ont égorgé les équipages. Triste avant-coureur de ce que nous avons à craindre de leur part ! » (Dussieux, p. 158.)

(2) V. Casgrain, *op. cit.* (Edit. Demers, t. I, p. 538-554).

(3) Parti d'Augusta vers la mi-juillet, Post arriva le 7 août à fort Machault, d'où il alla endoctriner les Indiens groupés autour du fort Duquesne.

(4) Il se passa dans ce conseil une scène bien typique que Post nous conte avec humour dans son *Journal*. Le piétiste était en train de lire ses lettres aux seize chefs accroupis en rangs d'oignons sur des nattes devant les deux feux traditionnels, lorsqu'entra un officier français. En vain celui-ci fit appel au loyalisme des Indiens ; ils n'eurent pas l'air de l'entendre. Il jeta un collier aux pieds d'un chef, mais le Peau-Rouge, ne daignant point le relever, le poussa devant l'autre feu. Bien mieux, les sauvages se le renvoyèrent à coups de pied, « comme si c'eût été un serpent ». Enfin le chef Peters le lança avec un bâton, d'une extrémité à l'autre de la cabane, en disant : « Rendez-le au capitaine français et qu'il s'en aille avec ses jeunes gens !... Nous avons

Cependant Forbes s'avançait avec le gros de ses forces, et déjà il n'était plus qu'à trois lieues du fort Duquesne. Manquant de vivres et sans espoir d'être secourue, la garnison, alors réduite à deux cents soldats ou miliciens et à une centaine de sauvages, évacua prudemment casemates et casernes, le 14 décembre, dans la nuit. Mais, loin de renouveler la faute commise à Frontenac, des Ligneris embarqua ses blessés, son artillerie et ses munitions pour les Illinois. Il fit ensuite sauter tous les ouvrages, avant de se retirer avec ses hommes valides au petit fort Machault, où il avait dessein d'hiverner (1).

En l'honneur du grand ministre auquel cet hommage était certes bien dû, Forbes donna le nom de Pittsburg (2) aux ruines du fort Duquesne, et y laissa deux cents hommes avec l'ordre d'y bâtir un fort en maçonnerie (3).

Si peu brillante qu'elle fût, sa conquête n'en marquait pas moins un recul sensible de notre influence. Le coup porté par lui à la Nouvelle-France était d'autant plus terrible que son succès devait avoir pour conséquence de rallier à la cause anglaise la presque totalité des peuplades indiennes de la vallée de l'Ohio. Véritable épine enfoncée dans le flanc des colonies britanniques, Fort Duquesne gênait considérablement leur

souvent exposé nos vies pour lui ; à peine avons-nous eu un morceau de pain... Et maintenant il voudrait que nous volions à son secours ! » L'officier canadien pâlit affreusement, mais il eut le courage de rester jusqu'au bout, sans qu'on parût prendre garde à sa présence. Il n'en fut pas quitte à si bon compte dans un second conseil, car, tandis que Post racontait triomphalement les fêtes d'Easton, les Indiens l'accablèrent de moqueries et d'injures. Il dut prendre le parti de s'en retourner au fort Duquesne.

(1) Cf. les pièces 39, 40, 197, 213 des *Arch. du min. de la guerre, Canada*, 1758, vol. 3399. — « Nous avons été chassés du fort Duquesne à la fin de novembre. On pouvoit espérer que cette opération eût été différée par les Anglois jusqu'en avril ; mais les ennemis savoient par leurs sauvages et nos déserteurs l'ordre trop public de M. de Vaudreuil d'abandonner. » *Montcalm à Belle-Isle*, dépêche chiffrée du 12 avril 1759 (*Ibid.*, vol. 3540, nº 41).

(2) Bancroft remarque malicieusement que le nom de la populeuse cité qui porte ce nom « est en Amérique le seul trophée de la gloire » du *Great Commoner*.

(3) V. Malartic, p. 220, Désandrouins, p. 234.

expansion. Quand Forbes l'eut arrachée, il y eut parmi nos adversaires comme un immense soupir de soulagement. C'est le secret de la gloire qui est restée attachée au nom de ce général, mort prématurément au début du printemps de l'année suivante.

Ainsi la campagne de 1758 se terminait par un double désastre. De la Belle-Rivière au Cap Breton, sur la ligne infinie de nos frontières, nos troupes avaient fait front avec courage. Mais, accablées sous le nombre, elles s'étaient vues enfoncées aux deux ailes ; seul, le centre avait jusque-là résisté par un prodige de valeur et un bonheur inespéré. Les trois portes par lesquelles l'ennemi pouvait envahir le Canada étaient, sinon ouvertes, du moins entre-bâillées. Non seulement les Anglais tenaient les extrémités de la grande artère qui traverse la colonie, mais aucun secours ne pouvait arriver de France sans passer sous le feu des escadres croisant dans les parages de Louisbourg. En somme, tout l'avantage de la campagne restait à nos adversaires, et, si glorieuse qu'elle fût, la victoire de Carillon ne pouvait que retarder d'un an la chute de la Nouvelle-France.

La paix ! Tel était le cri d'espoir suprême que s'accordaient à pousser tous ceux qui avaient le souci patriotique des destnées du Canada. « J'écris la vérité comme citoyen, disait Montcalm, sans être découragé, résolu de m'ensevelir sous les ruines de la colonie. La paix est nécessaire ou le Canada est perdu ! » (1) La situation apparaissait tellement grave que, d'accord avec le général, Vaudreuil hâta le départ de Bougainville pour la France. Celui-ci tâcherait d'éclairer le roi et ses ministres, de secouer l'apathie des bureaux, d'arracher enfin à la métropole les secours nécessaires à sa malheureuse colonie (2).

(1) *A Belle-Isle*, 1er septembre 1758 (*Arch. du min. de la guerre*, vol. 3499, nº 46). Rien de plus émouvant que les appels pathétiques de Doreil au même ministre de la Guerre dans ses lettres, si importantes pour la connaissance des dessous de la politique canadienne, datées de Québec, les 12 et 31 août 1758 (*Ibidem*, nos 28 et 45).

(2) Doreil, qui passait en Europe pour des affaires de famille, fut chargé d'appuyer ses demandes à la cour. Le gouverneur avait désigné ces deux officiers de préférence à d'autres, « dans la vue de condescen-

Tandis que l'ambassadeur de la Nouvelle-France s'embarquait à Québec, le 11 novembre, sur le corsaire malouin *La Victoire*, l'admirable armée de Montcalm achevait de prendre ses quartiers d'hiver. Officiers et soldats méritaient bien quelques mois de repos, après la rude campagne qu'ils venaient d'achever au milieu des glaces (1).

Jamais hiver ne s'était présenté sous un aspect aussi menaçant. Il était tombé de la neige dès le 4 octobre, et la saison s'annonçait rigoureuse. Après des semailles insuffisantes, la moisson avait été cueillie trop tard, faute de bras. Car, malgré l'attention de Vaudreuil et de Montcalm (2) à régler les opérations militaires de façon à laisser aux laboureurs le loisir de semer et de récolter dans de bonnes conditions, les exigences de la guerre avaient arraché les colons à leurs champs aux moments les plus inopportuns. Les céréales allaient donc faire défaut, ce qui nécessiterait des importations encore plus considérables que par le passé. Heureusement, durant l'été, il était arrivé en rade de Québec plus de vaisseaux que d'habitude. Mais la chute de Louisbourg et le blocus des côtes françaises par les escadres britanniques rendaient ce mode de ravitaillement de plus en plus chanceux. D'un autre côté, les étables étaient presque vides, et déjà une partie des chevaux avaient été abattus pour servir de nourriture.

Dès octobre le prix des denrées devint excessif, et ce n'était qu'un commencement (3) ! La disette qu'on avait crue un mo-

dre aux désirs de M. le marquis de Montcalm » ; mais, aux lettres de crédit ostensibles, dans lesquelles il leur prodiguait les éloges, Vaudreuil ajoutait des lettres de discrédit fermées, où il conjurait M. de Massiac, ministre de la marine depuis le 1er juin, de ne pas ajouter créance à leurs paroles (Lettres du 3 et du 4 septembre). Le 13 août, il avait permis à Péan de passer en France (Lettre précitée de *Doreil à Belle-Isle*, 12 août). — Sur le voyage de Bougainville et les incidents qui s'y rattachent, v. M. de Kérallain, *op. cit.*, pp. 114 et suiv.).

(1) Cf. Désandrouins, p. 228 et suiv. ; *Montcalm à sa femme*, Montréal, 14 novembre 1758 (*Lettres à Mme la marquise de Montcalm et à M. de la Bourdonnaye*).

(2) « La misère est grande. Je suis de votre avis:: nourrir le peuple avant de songer à entrer en campagne. » (*Montcalm à Bourlamaque*, 12 janvier 1759.)

(3) V. *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 123 ; Malartic, p. 218 ; et surtout la lettre de *Dozeil à Belle-Isle*, 20 octobre 1758, une pièce ano-

ment conjurée par les arrivages de farine importée de France, devait néanmoins sévir presque aussi cruelle que l'hiver dernier. Et comment aurait-il pu en être autrement? La situation lamentable de la colonie n'était-elle pas en grande partie le résultat des malversations de l'intendant Bigot et de ses complices? Pour ces singuliers administrateurs, la misère, la famine, les épidémies et tous les maux qui désolaient le Canada n'étaient que des circonstances heureuses, qui leur permettaient d'édifier de scandaleuses fortunes en spéculant sur les approvisionnements, les fournitures de marchandises, les transports, en d'autres termes, en volant l'Etat et en ruinant les particuliers. Les soldats et les officiers qui, depuis le 1er octobre 1757 (1), ne touchaient plus qu'en certificats une solde d'ailleurs insuffisante pour leur permettre de vivre, les « habitants » des « côtes » exposés à se voir enlever au nom du roi le peu de grains qu'ils cachaient pour ne pas mourir de faim, enfin la population des villes, livrée sans défense aux caprices intéressés des munitionnaires, tout le monde eut également et durement à souffrir.

A Québec, la misère fut affreuse, surtout parmi ces héroïques paysans émigrés de l'Acadie, sur qui le malheur semblait s'acharner (2).

nyme du 1er novembre et le *Mémoire* de Bernier, commissaire des guerres du 1er février 1759 (*Arch. du Min. de la guerre*, vol. 3499, pièces 146 et 189 *bis*, et vol. 3540, p. 20). Bernier établit les prix de 1756 à 1759. Dans le tableau comparatif annexé au *Journal* de Montcalm, on voit qu'en quinze ans, de 1743 à 1758, le prix de beaucoup de denrées a décuplé.

(1) *Doreil à Belle-Isle*, lettre précitée du 20 octobre 1758.

(2) Cf. le *Journal* de Montcalm, 25 décembre 1758 et 4 janvier 1759; Désandrouins, p. 232. — Le 3 janvier, quatre cents femmes allèrent crier misère devant le palais de l'intendant. Intimidé, Bigot rapporta son ordonnance du 1er réduisant la ration de pain au quarteron ; il accorda la demi-livre.

CHAPITRE X

LES CAMPAGNES DE LA GUERRE DE SEPT ANS : LES RAPIDES (1759-1760).

I. — *L'Organisation de la défense à La Présentation.*

La disette n'épargna point le gouvernement de Montréal. A La Présentation, comme au Sault Saint-Louis, on eut peine à satisfaire aux demandes trop légitimes des sauvages (1). L'abbé Picquet dut mettre en œuvre toutes les ressources de son crédit et de son éloquence pour empêcher ses ouailles de déserter la mission, sous prétexte d'aller chercher ailleurs une terre qui pût les nourrir.

Malgré ces difficultés, auxquelles il convenait, au reste, de s'accoutumer, puisqu'avec la situation de la colonie elles ne pouvaient que s'aggraver encore, les villages et le fort de La Présentation offraient, comme à l'ordinaire, le spectacle d'une grande activité. De toute son âme, François Picquet se consacrait au soin du petit troupeau de fidèles qu'il instruisait et dirigeait de son mieux dans la pratique de la vie chrétienne. Il se plaisait à décharger momentanément de leurs soucis ses fidèles collaborateurs, les abbés Delagarde et Mathavet, qui, pendant les fréquentes absences de leur Supérieur, accomplissaient allègrement, et tout seuls, une tâche assez pénible et rebutante. En effet, si aux yeux de l'autorité ecclésiastique François Picquet continuait à porter la responsabilité du service religieux dans la mission, par la force des choses il n'y pouvait remplir que par intermittence les fonctions du ministère sacré (2).

(1) Malartic, p. 218.

(2) Du 1er janvier 1759 au 1er janvier 1760, les actes de baptême ou de sépulture, sur le *Registre de La Présentation*, portent tous la signature de M. Delagarde ou celle de M. Mathavet. François Picquet a signé seulement les actes de mariage entre sauvages, célébrés par De-

D'autres soins, non moins impérieux, sollicitaient son zèle infatigable. La défense de la colonie restait au premier plan de ses préoccupations.

C'est avec une véritable joie qu'il avait vu établir, après d'assez longues hésitations, les chantiers de la Pointe-au-Baril, pour la construction des deux corvettes, premières unités de notre flotte ontarienne reconstituée. Grâce au moulin à scie qu'il avait installé si opportunément sur la rive gauche de l'Oswégatchie, les bois étaient prêts dès la première quinzaine de décembre (1).

D'autre part, l'organisation de la guérilla indienne fut, comme par le passé, l'un des principaux soucis du missionnaire bressan. La tâche était plus délicate que jamais, en raison du refroidissement sensible des Indiens à notre égard (2). Toutefois, grâce à l'entente parfaite du commandant Benoît et de François Picquet, les courses à l'ennemi ne furent pas interrompues. Aux yeux des Anglais qui la menaçaient de leurs lignes de Corlar et de l'ancien fort Bull, La Présentation devait assez bien figurer alors un de ces nids de guêpes dont les

lagarde, les 12 et 24 février, présents Rouville, garde-magasin, et Benoît, commandant. — A noter comme détails intéressants : le 28 juillet, enterrement d'un enfant « ondoyé sur le bras par une négresse »; — le 3 et 16 avril, un assez grand nombre de baptêmes de sauvages ; — le 10 juin, abjuration de G. Waeckerli, Allemand, soldat de la colonie (compagnie de Lusignan), entre les mains de l'abbé Delagarde, délégué par l'abbé Picquet, et en présence de Benoît, Carpentier, Gamelin, Terrasson et Michon, commis du munitionnaire, du sergent Belin, du caporal Dumets et de soldats de la Pointe-au-Baril ; — le 5 octobre, funérailles de Louis Léger, vingt-sept ans, de Rouen, soldat de la compagnie Saint-Ours ; — le 21 octobre, baptême d'une fille ondoyée, le 8 juin, par le sieur Le Gras, « alors garde-magasin au fort de Toronto » ; — le 28 octobre, baptême d'Antoine, fils de Louis Vivian, « menuisier à la Petite Ile aux Galops », parrain Antoine Mellis, commissaire à la même île ; — enfin, le 26 novembre, une inhumation de sauvage « dans la Grande Ile aux Galops, nommée Ile Picquet ».

(1) On peut suivre les progrès des travaux à la Pointe-au-Baril dans le *Journal* de Lévis (p. 168) et celui de Malartic (pp. 215, 220, 222).

(2) Ce n'était pas une nouvelle comme celle de l'abandon du fort Duquesne, nouvelle dont deux officiers de des Ligneris étrennèrent leurs camarades de La Présentation, le 1er ou le 2 janvier 1759, qui pouvait rendre cette tâche plus facile (Malartic, p. 216).

essaims s'envolent de tous côtés avec la rapidité de la foudre, prêts à cribler de piqûres mortelles l'imprudent qui les a provoqués. En rôdant, sans cesse, comme ils faisaient, autour des positions ennemies, « vers la hauteur des terres des rivières de Chouaguen et des Agniés » (1), si les Peaux-Rouges ne firent aucun prisonnier et ne levèrent — heureusement d'ailleurs — qu'un petit nombre de chevelures, ils surveillèrent étroitement les mouvements de l'ennemi (2).

Et pourtant les Indiens ne comptaient plus guère pour la France. La puissance grandissante de nos adversaires, les ressources incomparables qui leur permettaient de multiplier les séductions autour de gens naturellement vaniteux et cupides, le prestige surtout qu'ils s'étaient acquis depuis la prise de Frontenac et l'occupation du fort Duquesne, avaient fini, sinon par anéantir complètement, au moins par neutraliser notre influence. Si certaines tribus sauvages, depuis longtemps les clientes de notre pays, si les « domiciliés » établis à demeure dans nos missions nous demeuraient fidèles, combien de peuplades, voisines des Anglais, celles notamment qui habitaient sur les bords des Grands-Lacs et de la Belle-Rivière, échappaient à notre empire ! Et si quelques-unes répugnaient encore à lever la hache contre nous (3), ce n'était vraiment

(1) *Journal* de Lévis, p. 167.

(2) L'énumération des partis serait fastidieuse. V. Malartic, pp. 220, 227 et 229, et la lettre précitée de Vaudreuil à Benoît, du 24 avril 1759.

(3) V. Désandrouins (pp. 234-235) sur l'attitude des Indiens de la Belle-Rivière vis-à-vis des Anglais : Ils font du commerce, ils fournissent du gibier, mais en même temps ils assurent des Ligneris de leur fidélité (Nouvelles du 11 février). Le 24, « arrivée d'un courrier annonçant de grandes négociations des Anglois avec les nations sauvages de ces cantons [l'Ohio]. Celles-cy ont demandé que nos ennemis se retirent du pays : ce qu'ils ont promis ou fait semblant de promettre, à condition que les François n'y retourneroient pas. Les sauvages ont acquiescé, pourvu qu'il fût également libre d'y faire la traite... Les sauvages demandent des secours puissants et prompts, autrement ils menacent de traiter avec nos ennemis. » (Cf. Malartic, p. 218.) De même les Micmacs, les Amalécites et d'autres Peaux-Rouges du Nord-Est, furieux de ne recevoir que du cheval et de mauvais vivres, — ce qui occasionnait parmi eux des maladies, — parlaient « de faire la paix avec l'Anglois ».

pas la faute de l'actif et industrieux Johnson, lequel employait tour à tour les menaces pour intimider les Peaux-Rouges et les promesses pour les gagner (1).

Le 13 février, des chasseurs de La Présentation ramenèrent avec eux quatre Iroquois, rencontrés par hasard vers la Pointe-au-Baril, où ils venaient à la découverte, dans l'intention évidente de faire des prisonniers ou de lever des chevelures. Le chevalier Benoît et l'abbé Picquet les questionnèrent. Alors l'orateur de la bande, un Onoyout, avoua qu'ils apportaient, de la part de Johnson, des branches de porcelaine à leurs frères de La Présentation. Ceux-ci devaient « se retirer d'avec les François », parce que l'Anglois attaquerait prochainement nos postes et serait au désespoir de frapper sur les sauvages (2).

L'ingénieur Desandrouins nous a conservé la curieuse harangue de l'Onoyout (3) :

« Mon Père, nous te saluons par trois branches de porcelaine.

« Il y a longtemps que tes enfants les Onoyouts n'ont eu le plaisir de te parler. Nous ne voulons rien te cacher des nouvelles que nous savons. Nous sommes partis de notre village dans ce dessein. Prête toute ton attention pour ne rien perdre des choses importantes que nous allons t'apprendre.

« Le colonel Johnson a porté des paroles dans les villages des Cinq-Nations. Voici de quelle manière il s'explique : « Mes « Frères, c'est aujourd'hui que je veux vous ouvrir mon « cœur, comme j'ai toujours fait, et vous dire mes plus se- « crètes pensées. Le temps est venu où votre frère veut « tuer Ononthio. Il fait des préparatifs considérables pour « exécuter ce projet. Il ne fait que de se réveiller. Vous serez

(1) Les mieux intentionnés parmi les nations du Sud, raisonnaient comme ce grand chef onnontagué, dont Desandrouins cite les paroles (p. 241) : « Mon Père, — disait-il à un officier français, — je vais rester sur ma natte en attendant mon sort. Nous sommes si troublés icy, que nous ne pouvons plus tenir aucun conseil. Et je n'ay pas même pu encore rassembler nos nations pour leur faire part de ce que notre Père Ononthio nous a dit l'automne dernier. »

(2) Malartic, p. 111.

(3) Desandrouins, p. 235. — La copie en courut par la ville de Montréal. Nous rétablissons l'orthographe moderne.

« témoins des grands exploits qu'il va faire. J'espère que « vous, nos frères des Cinq-Nations, vous voudrez bien l'as- « sister de votre secours. Je vais vous communiquer comme « nous voulons nous y prendre pour percer jusqu'à Montréal. « Soyez certains, mes frères, que ce ne sont pas des contes « fanfarons. Nous descendrons par la rivière Chouaguen, avec « une grande armée, laissant le fort Niagara derrière nous, « persuadés que la famine l'obligera à se rendre lorsque nous « le voudrons. Nous nous arrêterons à Frontenac, en passant « pour voir si Ononthio y a fait quelques ouvrages, comme « nous en avons eu avis. Nous les détruirons sans peine, et « nous nous rendrons ensuite au grand village d'Ononthio « [Montréal]. »

« Mon Père, ce sont toutes les nouvelles que nous savons de Johnson. Prends courage, mon Père ; tu es guerrier. Je te donne la main. Nous allons te dire à présent ce que nous avons remarqué chez les Anglais.

« Ils sont mille au fort de Bull. On y fait beaucoup de berges. Ils ont un retranchement ; ils y craignent les François. Ils avaient très peu de monde. Sur l'avis que les sauvages venaient te joindre, mon Père, pour aller frapper chez eux, ils en ont fait venir. Ils avaient très peu de vivres. Il y a aussi beaucoup d'Anglais entre Corlar et le fort Bull, dans un grand chemin. Ils sont campés là pour y passer l'hiver et suivre les glaces pour venir chez Ononthio. Il y en a autant que de mouches dans les grandes chaleurs. Ce que je dis là, mon Père, n'est pas un racontar, c'est ce que j'ai vu de mes propres yeux. Ils ont aussi à Corlar quantité de berges.

« Je ne te cacherai pas la pensée de tes enfants, les Cinq-Nations, ils souhaiteraient qu'Ononthio mît des guerriers sur pied pour aller détruire l'Anglais. Il ne sera peut-être plus temps s'il tarde encore. »

On devine la réponse que, dûment stylés par le commandant et le missionnaire, nos domiciliés firent à cet avertissement charitable : ils engagèrent les officieux à les accompagner à Montréal, où ils verraient le gouverneur.

Les Iroquois répétèrent à Vaudreuil ce qu'ils avaient dit

« devant le feu de La Présentation », insistant sur les préparatifs de l'ennemi au fort Stanwix, récemment bâti près du fort William (1).

Loin de faire mystère de leurs projets, nos rivaux les publiaient au contraire à grand fracas dans le but d'intimider les Indiens. Ils y réussisaient d'ailleurs, comme le prouve cet autre « écrit sauvage », que Désandrouins recueillit également à Montréal, où il circulait « en copies » vers le même temps :

« Il est passé, ces jours derniers, des paroles de notre frère l'Anglais qui vont de village en village par toutes les nations et qui disent :

« Mes frères, je viens vous annoncer que ce printemps je « suivrai les glaces avec une armée considérable pour aller « tuer votre père Ononthio. Je sortirai par la rivière de Chouaguen. Je laisserai derrière moi Niagara, étant sûr de le prendre par la faim. Avant que d'arriver à La Présentation, je « ferai avertir vos frères qui sont les miens et que j'aime « beaucoup. S'ils s'opposent à mon passage, tant pis pour « eux ! Je passerai près de l'île des Chevreuils [presque à la « sortie du lac Ontario]. J'enverrai quelques canots à Cataraconi, parce qu'on m'a dit qu'Ononthio faisait rétablir ce « fort. Les canots qui y passeront, raseront ce qui aura été « fait, et j'irai tout de suite prendre Montréal.

« Une autre armée considérable que j'enverrai par le lac « Saint-Sacrement, évitera le fort de Carillon, en passant à « côté, et, le laissant derrière elle, s'en ira en droiture à Montréal. J'enverrai une troisième armée considérable pour prendre Québec. Et les trois armées frapperont le même jour...

« La perte d'Ononthio est certaine. Les Français se défendront bien d'abord, c'est sûr ; mais ils ne sauraient résister à la multitude. Et quand nous perdrions quinze ou « vingt mille hommes, ce n'est rien pour nous (2). Il ne nous

(1) « Au portage de la hauteur des terres de la rivière des Agniés, demi-quart de lieue au-dessus où étoit le fort William » (*Journal* de Lévis, p. 167. — C'est au 16 février que Lévis place l'audience où parurent, dit-il, cinq Iroquois).

(2) Le même document fait étalage des forces anglaises : 4000 guerriers à Albany, autant à Corlar et un nombre incalculable « dans une

« sera pas difficile d'écraser une poignée de Français, qui « pourraient encore subsister.

« Ainsi, mes frères des Cinq-Nations, réfléchissez... Ce n'est « plus un discours caché qui marche sous la terre ! Nous nous « battons à force ouverte. Je ne vous demande pas même « le secret... Je connais toutes nos forces et celles d'Ononthio. « Je n'ai qu'un avis à vous donner touchant vos neveux de « La Présentation : avertissez-les promptement et sans délai « de ne pas se trouver sur mon chemin en la compagnie d'O-« nonthio, parce qu'ils auront le même sort que lui. Encore « une fois, sa perte est certaine...

« Je ne vous dis point, comme tous les jours vous dit Onon-« thio : Aidez-moi ! Mais je vous invite seulement à me re-« garder faire. Et comptez que j'aurai pour vous les mêmes « bontés que j'ai eues pour ceux de Cataraconi. Je vous en-« richirai des dépouilles de mes ennemis, bien éloigné de la « conduite d'Ononthio qui, après avoir pris Chouaguen, ne « vous a pas seulement donné une brayette ni une livre de « pain, quoiqu'il ait pris tant de biens dans ce fort, comme « vous savez. »

A ces menaces, que leur imprécision pouvait faire prendre, à tort pour des fanfaronnades, s'en ajoutaient d'autres qui visaient plus spécialement La Présentation.

Un Indien de cette mission avait eu l'audace d'égorger, en plein fort Bull, un domestique du colonel Jonhson. Aussi, le premier Iroquois qui se présenta à la porte du fort, — c'était un jeune sauvage, chargé d'un quartier de bison, — dut-il essuyer la colère du commandant. La mercuriale se termina par cette étrange invite : « Mon frère, il faut que tu m'ailles chercher à La Présentation la tête d'un Français. Je suis peiné de l'insulte qu'on m'a faite. On est venu tuer ici le domestique du colonel Johnson. Il faut que tu m'apportes une chevelure française. Cela me raccommodera l'esprit ; je serai content après... »

plaine au-delà de Corlar » , sans parler des « 600 vaisseaux de guerre montés par des guerriers, qui hivernent « là où il n'y a point de ville, mais pas loin d'une tour », vers Chibouctou (Halifax) sans doute.

On savait, en outre, que l'Onnontagué Nonagayaron s'était vanté d'aller en raquettes, avec quatre cents hommes, surprendre La Présentation (1).

Comme nos domiciliés, intimidés par les récits des nouvellistes bénévoles, exposaient à Vaudreuil leurs craintes de voir leurs cabanes incendiées et de perdre tout leur maigre avoir, le gouverneur promit de ne les point abandonner. Et, tandis qu'il retenait les Iroquois à Montréal par des audiences et des festins (2), il se hâta de faire passer de nouveaux renforts à La Présentation. Le 2 mars, le jeune lieutenant de Céloron partit avec trois autres officiers et cent cinquante soldats de la colonie : il devait prendre, sous les ordres de Benoît, le commandement de la Pointe-au-Baril (3).

Quelques jours plus tard, un Sauvage des Cinq-Nations vint préciser les renseignements, apportés par ses frères de race un mois auparavant. Cette fois les ennemis descendaient la rivière d'Oswégo. Ils s'avançaient par division de cinq cents hommes, avec des vivres et des munitions pour deux mois, chaque division précédée de miliciens munis d'outils pour « rompre les glaces ». Sans nul doute, leur objectif secret était la Pointe-au-Baril (4), bien qu'ils eussent manifesté l'intention d'envoyer cinq mille hommes assiéger Niagara.

Même en tenant compte des exagérations habituelles aux éclaireurs indiens, ce rapport confirmait trop bien ce qu'on savait déjà des projets de l'ennemi pour qu'on n'y prêtât point une attention sérieuse. Au reste, les nouvelles arrivées de La Présentation, prouvaient qu'on n'y était pas sans inquiétudes.

(1) Desandrouins, pp. 238-239. — « Mes réflexions sur les dernières nouvelles sont : les pays d'en-haut perdus, Chouaguen rétabli... » (*Montcalm à Bourlamaque*, 17 février 1759.)

(2) Il tint conseil avec eux plusieurs jours de suite et leur donna ou leur fit donner à dîner. Le munitionnaire Cadet, l'un des plus notoires voleurs du Canada, les reçut à sa table avec tant de munificence que les Peaux-Rouges, éblouis, demandèrent naïvement s'ils étaient chez quelque chef supérieur à M. de Vaudreuil. Les Anglais ne leur faisaient pas si grande chère ! Ils le publieraient dans tous leurs wigwams ! (Malartic, p. 222.)

(3) Malartic, p. 222.

(4) Le sauvage y avait vu en passant les barques, qui lui avaient paru « belles » (Malartic, p. 225).

Le 15 mars, Benoît (1) mandait que le fort se trouvait à l'abri d'un coup de main et que la garnison était résolue à se bien défendre. Le 19, une lettre de l'abbé Picquet annonçait que, tout en se tenant sur leurs gardes, les nôtres attendaient l'ennemi avec tranquillité (2).

Malgré ces assurances, les départs de renforts pour la frontière des Lacs se succédaient sans interruption. Vaudreuil, beaucoup moins confiant que ne le supposait Montcalm dans le loyalisme des Indiens (3), ne voulait pas renouveler la faute commise l'été précédent, lors de la perte de Frontenac. Non seulement il achemina vers les Rapides le détachement du chevalier de Repentigny (4), mais, sur une nouvelle lettre de Benoît lui exposant ses craintes d'une attaque pour l'époque de la fonte des glaces (5), il résolut d'envoyer à La Présentation, et de là à Niagara, le capitaine Pouchot (6).

(1) « Las des voleries ». Benoît venait de faire passer par les verges trois miliciens. « C'est très bien, observe Montcalm. Il en a le droit. Si je l'eusse fait, on eût écrit contre moi et on eût demandé mon rappel » (*A Bourlamaque*, 18 mars 1759).

(2) Malartic, pp. 225-226. — Le 15 mars, Montcalm envoyait au brigadier de Bourlamaque une lettre dont nous détachons ces lignes : «... Nous savons, malgré les bonnes nouvelles de la Belle-Rivière que Anglois sont en force au fort Duquesne et y font des bateaux. M. le Général n'a pas encore reçu son courrier sauvage de la Présentation, mais je vous envoie copie de ce que ce courrier lui apprendra ; tout ira bien, car ou la fuite ou la prise du Canada nous en tirera. Adieu, Monsieur, brûlez ma lettre. Ne doutez pas de mon amitié. Mon correspondant de la Présentation a profité du courrier de la Louisiane, dans le temps que l'abbé Picquet et Benoist composaient leurs épîtres ; pardon pour l'écriture et le désordre d'une lettre écrite en parlant... » (Collection Lévis, *Lettres de M. de Bourlamaque au ch*[er] *de Lévis*, p. 292.)

(3) « Malgré tout ce que l'on écrira, les sauvages des pays d'en-haut commencent à s'ébranler et à traiter avec les Anglois ; les Cinq-Nations sont mal disposées. Le seul M. de Vaudreuil a voulu persuader à la cour qu'elles étoient déclarées, et que c'étoit son ouvrage. En se conduisant mieux, on eût pu espérer la neutralité ; j'ai toujours écrit que ce seroit beaucoup. » (*Montcalm à Belle-Isle*, dépêche chiffrée du 11 avril 1759, *Arch. du min. de la guerre*, vol. 3540, pièce 41.)

(4) « Le 22 [mars], M. le chevalier de Repentinie est arrivé avec 150 hommes destinés pour la Belle-Rivière. Il est parti le 24 pour les Cèdres d'où il se rendra à La Présentation par terre. » (Malartic p. 226.)

(5) *Journal* de Lévis, p. 171.

(6) « Enfin, M. Pouchot, capitaine dans le bataillon de Béarn, va

Cet officier, l'un des plus réputés de l'armée, possédait un véritable talent d'ingénieur. En outre, l'autorité qu'il avait su prendre sur les Indiens, pendant un précédent séjour à Niagara, le faisait juger capable d'enrayer le mouvement de défection qui menaçait de s'étendre à toutes les tribus des rives de l'Ontario. Sa prudence et sa fermeté lui avaient si bien concilié l'estime des sauvages de cette région que ceux-ci l'avaient surnommé : « le Milieu des bonnes affaires » (1)

D'après Montcalm, qui en eut connaissance par l'intéressé (2), les instructions que Pouchot avait reçues du gouverneur lui prescrivaient de reconnaître tous les postes défendables le long des rapides du Saint-Laurent, de prendre le commandement des forces — quelque trois cents sauvages et un millier de soldats ou de miliciens — cantonnées à La Présentation et à la Pointe-au-Baril, et d'y hâter l'achèvement des corvettes. Ces navires lancés, il devrait s'en servir pour transporter des vivres, des munitions et 450 hommes à Niagara, où il relèverait de son commandement le capitaine de Vassan. Au fort il trouverait une garnison de six à sept cents Canadiens et soldats des bataillons ; avec ces effectifs, qu'il était autorisé à compléter en rappelant les postes échelonnés jusqu'au Détroit, il pourrait composer une colonne volante qui s'en irait chasser l'ennemi du fort Duquesne. Mais il avait pour premier devoir de réparer les murs de Niagara, d'observer les mouvements des Anglais, de s'opposer à leur débarquement sur la côte ou dans les îles de l'Ontario. D'autre part, s'il apprenait que l'armée de Prideaux osât se hasarder dans le Saint-Laurent, il devrait tomber sur ses derrières, la couper de sa ligne de retraite et intercepter ses bateaux. Enfin, toujours d'après Montcalm,

commander à Niagara ; on auroit dû l'y envoyer dès l'automne dernier ; il étoit capable et agréable pour les sauvages ; on me l'avoit promis ; mais comment se déterminer à relever un officier canadien, quoique peu capable et peu agréable pour les sauvages? » (*Ibidem.*)

(1) *Journal* de Montcalm, p. 169.

(2) « Pouchot est parti mardi avec de longues instructions d'un style boursoufflé, qui ne m'ont pas été communiquées, qu'il n'a eues qu'à 11 heures du soir et qu'il m'a apportées à minuit, devant partir à 4 heures, parce que je lui avois donné un ordre pour être détaché de son bataillon, et avoir à me rendre compte de tout ce qui concernoit

il lui était « recommandé » de faire déclarer les Cinq-Nations, au moins la neutralité, de les faire frapper, et d'avoir pour l'abbé Picquet les égards dus à son caractère et au crédit qu'il a dans les nations ».

On raconte qu'en prenant congé de son chef, Pouchot lui aurait dit : « Mon général, il y a apparence que nous ne nous reverrons plus qu'en Angleterre ». Les deux soldats ne devaient plus se revoir. La Providence leur réservait toutefois un destin plus glorieux que celui qu'ils redoutaient : dans six mois, Montcalm, tué sous les murs de Québec, entrera dans l'immortalité de l'Histoire, et le brave Pouchot, après s'être illustré par son héroïque résistance à Niagara, puis aux Rapides, ne tardera pas à tomber lui-même au champ d'honneur, sous la balle d'un guerillero, pendant l'expédition de Corse (1).

Le capitaine avait quitté Montréal le 27 mars, au moment où la débâcle du Saint-Laurent commençait. « Les glaces, écrit-il, manquoient sous les pieds ; plus de trente Canadiens s'enfoncèrent. Heureusement, en se retenant aux glaces, ils remontoient dessus. Il ne périt personne par une espèce de miracle. » A tour de rôle, les détachements destinés à l'armée de l'Ouest se mettaient en route sous les ordres de Marin et du capitaine de Villars, du bataillon de la Sarre (2).

Arrivé le 5 avril à La Présentation, Pouchot en reconnut sur-le-champ les abords. La position occupée par le fort ne lui sembla pas susceptible d'une défense sérieuse, et il l'écrivit au gouverneur. Celui-ci put alors se convaincre de ce que François Picquet avait répété tant de fois, à savoir que la presqu'île où il avait groupé ses villages indiens autour du fort,

sa mission... » (*Montcalm à Bourlamaque*, Montréal, 31 mars, *Lettres de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, p. 305.) — Cf. Desandrouins, p. 257 et *Journal* de Lévis, p. 171.

(1) Casgrain, p. 234 (Mame).

(2) Sur le « refoulement » du fleuve dont les glaçons formèrent de véritables montagnes sur les rives, renversant même une maison, et sur les départs des troupes. V. Malartic, p. 226 et *Journal* de Lévis, p. 173. — Partirent de Montréal, le 31 mars, les piquets de Royal-Roussillon et de Guyenne avec 200 Canadiens ; le 1er avril, les piquets de La Sarre et de Béarn avec 200 Canadiens ; le 2, le dernier détachement.

construit lui-même pour protéger la mission contre les incursions des Peaux-Rouges et nullement pour barrer la route à une armée pourvue d'artillerie, ne pouvait servir d'assiette à des ouvrages militaires à grand rayon. On venait d'y élever encore quelques retranchements ; mais ils ne rendaient pas la position plus sûre. Le meilleur était donc, comme le disait Pouchot « de tenir ses armes en état et de joindre les Anglais au débarquement » (1).

II. — *Le lancement des corvettes. — Une lettre de Vaudreuil* (24 avril 1759).

La faiblesse de La Présentation apparaissait si clairement à tous les yeux que déjà le chevalier Benoît, après entente avec l'abbé Picquet, avait décidé le transfert de tout ce qui s'y trouvait de précieux dans la petite Ile-aux-Galops, située en aval du fort, à la tête des Rapides (2).

Cet îlot, voisin de la grande Ile-aux-Galops, — l'île Picquet, — mesure à peine quatorze cents mètres de tour. Une compagnie de deux cents hommes suffisait à en assurer la protection, car il n'est abordable qu'à l'ouest, sur un front de moins de trois cents mètres, « les courants se réunissant au-dessous » (3).

Cette mesure de prudence était la première d'une série qui

(1) Malartic, p. 227. — Pouchot voulait néanmoins qu'on fortifiât encore la Pointe-au-Baril.

(2) « A trois lieues. », disent les *Mémoires sur les affaires du Canada*, p. 136.

(3) *Mémoires* de Pouchot, t. III, p. 315. — D'après Pouchot, les galops sont « deux arêtes fort roides. La rivière, dans tout son travers, descend en bouillonnant. On range la terre de la première arête, et l'on vient auprès d'une espèce de jetée de pierres où l'on met à la traîne... Le second au-dessus n'est pas tout à fait aussi long. A une portée de fusil au-dessus est l'anse appelée aux perches, parce que c'est là qu'on les quitte. N'y ayant plus de rapide, on n'a besoin que de la rame ou de la voile. » — « C'est un endroit, disent à leur tour les *Mémoires sur les affaires du Canada* (p. 141), où l'eau, par une pente forte se précipite, et forme en bas de sa chute un clapotage qui pourroit faire périr les canots qui ne seroient pas bien gouvernés. »

aura pour résultat définitif l'abandon des villages et du fort. C'était donc un triste son de cloche : il annonçait, avec la ruine de la mission, la fin de notre domination sur ces rivages où François Picquet avait si joyeusement planté, dix ans plus tôt, le drapeau de la France.

Cependant, les ouvriers de la Pointe-au-Baril avaient travaillé avec tant de courage que les deux corvettes, armées chacune de dix pièces de canon, étaient presque achevées. Le missionnaire bressan les baptisa et, le 10 avril, l'*Iroquoise* fut lancée. Le surlendemain, l'*Outaouaise* se balançait à son tour sur les flots verts du Saint-Laurent, toute blanche de pavillons fleurdelisées (1). Les deux petits bâtiments étaient parés pour une carrière que chacun souhaitait glorieuse, mais que personne n'osait espérer longue.

Pouchot s'empressa de compléter leur armement, et, dans la matinée du 25 avril, il mit à la voile pour Niagara. De Montigny le précédait avec trente bateaux chargés de matériel (2).

En portant la nouvelle de ce départ à la connaissance du gouverneur, le chevalier Benoît annonçait que, son dépôt restant à la petite Ile-aux-Galops, il se retranchait lui-même à la Pointe-au-Baril, où l'on travaillait déjà à la troisième barque (3).

La lettre du capitaine s'était croisée en route avec celle que Vaudreuil lui adressait, à la date du 24, en réponse à ses précédentes missives (4). Après l'avoir félicité de la façon dont il avait exercé son commandement, le marquis écrivait : « Je ne suis pas moins satisfait du zèle et de l'application que vous avez montrés pendant le séjour de M. Pouchot, de l'union et de l'intelligence qui règnent entre vous et M. l'abbé Picquet.

« J'ai été exactement instruit par vous, par M. l'abbé Picquet et M. Pouchot, de l'aventure de M. de Villejoin. J'espère qu'elle n'aura aucune mauvaise suite, et qu'il se sera bien tiré de cette intrigue. Cependant les Iroquois du Sault, qui sont

(1) *Mémoires* de Pouchot, t. II, p. 6.
(2) Malartic, p. 229.
(3) Malartic, p. 240. « Le 28, nouvelles de La Présentation. »
(4) [Abbé Daniel], *op. cit.*, pp. 74 et suiv.

revenus de La Présentation, m'ont fait voir un collier de 12 à 1500 grains de porcelaine que vos sauvages qui ont laissé M. de Villejoin leur ont donné de la part des Cinq-Nations, collier qui leur avait été remis par ceux qu'ils ont rencontrés,et qui leur ont dit que ce collier devoit passer dans tous les villages secrètement, afin d'engager les nations à se retirer, lorsque les Anglois arriveront, de peur qu'elles ne reçoivent les mêmes coups que l'Anglois portera aux François ; qu'à cette condition, ils pourroient aller chez les Anglois où ils trouveront des vivres et tous leurs besoins (1). Les Iroquois du Sault se disposent à partir incessamment. Ils doivent répondre à ce collier en ces termes : « Mes frères, vous savez que nous som-
« mes baptisés de la même eau que notre Père. Il ne nous est
« donc pas possible de nous séparer de lui. De tout temps nous
« nous sommes déclarés pour le soutenir. Nous sommes fermes
« dans ces sentiments, et ne restât-il qu'un seul de nos guer-
« riers, il se sacrifiera pour notre père Ononthio. »

« Vous êtes à même, Monsieur, de connaître les sauvages qui se sont chargés d'une semblable parole. Témoignez-leur le mécontentement que j'en éprouve et ne négligez rien pour sonder et connaître leurs vraies dispositions. Efforcez-vous de les faire rentrer dans les bons sentiments que nous sommes en droit d'attendre de leur part. Les gens du Sault leur parleront avec fermeté. Je me flatte que tout ce qu'ils leur diront leur fera impression et ranimera leur courage qui semble s'éteindre. J'écris à ce sujet à M. l'abbé Picquet. Vous déterminerez ensemble ce qu'il convient que vous disiez à ces Sauvages.

« Il est bien à souhaiter que nous sachions le résultat du

(1) L'affaire à laquelle fait allusion Vaudreuil avait eu pour héros les sauvages d'un parti dirigé par l'enseigne de la Boularderie. A une lieue du fort Bull, ces Indiens avaient rencontré des Onnontagués qui, en leur présentant quatre branches de porcelaine, leur proposèrent de les accompagner dans leur village, puis de là à La Fourche (à la bifurcation des chemins d'Albany et de Corlar), afin d'assister à un grand conseil auquel ils étaient invités par Johnson. La proposition fut acceptée par quelques-uns. De la Boularderie suivit bravement ses sauvages jusqu'au village des Tsonnontouans. A son arrivée, on tira une boîte : c'était un signal convenu avec les Anglais. Il passa la rivière Oswégo assez à temps pour éviter d'être pris. (Malartic, p. 228-229.)

grand conseil qui doit s'être tenu au grand feu allumé par les Anglois au fort Bull. Nous en aurons vraisemblablement connoissance par vos mesures, ou par celles de M. Chabert, ou enfin par M. de Joncaire, qui a été au village des Sonnontaouans.

« M. Picquet m'écrit que les anciens de la Présentation ont projeté d'envoyer Sagoefaeta dire aux Cinq-Nations, leurs oncles, qu'il n'y a plus à douter que l'Anglois veut les réduire en servitude, et faire subir insensiblement un semblable traitement aux Cinq-Nations elles-mêmes. »

Le marquis de Vaudreuil continue en disant qu'il ne peut que s'en rapporter aux dispositions de Pouchot et de Benoît relativement aux travaux que « M. Despinassis (1) doit diriger», et à l'emploi de l'artillerier amenée de Frontenac; puis, revenant à son sujet favori, la défection des Indiens, il ajoute : « Je ne doute pas non plus que vous n'ayez pris les plus sages précautions pour éviter toute surprise et pénétrer les mouvements de l'ennemi. La convocation que les Anglois ont faite des Cinq-Nations donne lieu de penser qu'ils ne veulent rien entreprendre sans s'être assurés de leurs dispositions, les craignant sans doute à la descente de la rivière Choüeguen. Nous devons donc mettre tout en usage pour engager ces sauvages à ne point consentir au rétablissement de Choüeguen, en leur faisant bien comprendre qu'il est de leur propre intérêt de conserver toujours ce passage libre, ainsi qu'ils s'y sont engagés, par différentes paroles qu'ils m'ont données. Je me repose fort sur les nouvelles négociations que vous jugerez à propos d'entamer à cet égard, conjointement avec M. l'abbé Picquet... (2).

« Vous pourrez employer, pendant une quinzaine de jours, 12 à 15 Canadiens, au village des Loups, à faire des déserts ; il est essentiel qu'ils fassent quelques semences. M. Picquet vous en parlera ; vous voudrez bien vous entendre avec lui...

(1) Le lieutenant d'Espinassy, du Corps royal de l'artillerie.

(2) Nous avons déjà reproduit, à propos des vols commis l'automne précédent, le passage qui vient ensuite. Il y est aussi question de faire descendre à Montréal M. de Céloron. « Son père est mort, et sa présence est nécessaire pour l'arrangement de ses affaires. »

Je voudrois bien savoir si les ferrailles et les boulets que les Loups ont rapportés ont été trouvés à Niaouré ou à Choüeguen... »

Le gouverneur termine sa lettre en disant qu'il fera diligence pour expédier le matériel nécessaire à l'armement de la troisième corvette qu'il espère voir « en état de naviguer à la fin de mars » (1).

Cependant l'ouverture de la campagne était imminente. Le recensement général de la colonie se trouvait fini depuis quelques jours (2). Conformément aux ordres donnés par Vaudreuil dans sa circulaire du 24 décembre précédent (3), on avait dressé non seulement les tables de population, mais les rôles de tous les Canadiens de seize à soixante ans, en état de porter les armes. Sur un total d'environ 80.000 âmes, on pouvait utiliser à la guerre les services d'un peu plus de 15.000 hommes, d'après les statistiques officielles (4), de 12 à 13.000 seulement, d'après les calculs de l'état-major. Encore Montcalm pensait-il ne pouvoir jamais réunir plus de 7.000 Canadiens (5).

A ces soldats de fortune (6), si l'on ajoute le petit nombre

(1) A ce propos il suggère à Benoît d'envoyer à Niagara les chevaux « qui sont à la Pointe-au-Baril » dès qu'ils n'y seront plus utiles.

(2) *Montcalm à Belle-Isle*, lettre précitée du 11 avril 1759. « On a enfin fini le recensement. Quoiqu'on ne me l'ait pas communiqué, je crois être sûr qu'il n'y a pas plus de 82.000 âmes. » C'est aussi le chiffre donné par Bougainville.

(3) *Mémoires sur les affaires du Canada*, p. 122 ; Malartic, pp. 221-et 223.

(4) 15.229, dont 7.511 pour Québec, 6.405 pour Montréal, 1.313 pour Trois-Rivières, d'après les *Mémoires sur les affaires du Canada*, qui ajoutent : « Ce recensement ne fut pas exact. » (p. 125.)

(5) « Au plus 11.000 hommes en état de combattre, écrit-il, et, sur ce nombre, ôtant ce qui est employé aux travaux, transport de bateaux dans les pays d'en-haut, on ne réunira jamais plus de 7.000 Canadiens ; et si faut-il que ce ne soit pas dans le temps des semences et des récoltes, autrement en faisant tout marcher, les terres seroient incultes, la famine s'en suivroit. » (*A Belle-Isle*, lettre précitée du 11 avril 1759). Il indique dans son *Journal* (pp. 421-422) les procédés par lesquels on éloignait de l'armée l'élite des miliciens : l'intendant et le munitionnaire leur offraient des engagements à bas prix pour les postes de l'Ouest ou les exemptaient de marcher au feu, quoique dûment inscrits sur les rôles, s'ils faisaient quelques transports gratis.

6) Sur leurs qualités militaires, v. ci-dessus, p. 293. D'après un

d'Indiens que retenait encore le prestige de nos anciennes victoires, les 1.500 fusiliers de la marine et enfin les 3.500 hommes des huit bataillons de ligne (1), on aura le chiffre total — chiffre dérisoire ! — des braves gens chargés de sauver l'honneur en se battant « jusqu'à extinction » (2) contre des forces quatre fois supérieures.

L'indomptable énergie de William Pitt venait de remporter un brillant succès : le Parlement lui avait accordé tous les subsides et toutes les troupes qu'il réclamait. Le ministre avait senti que l'opinion publique, hostile à la continuation de la guerre sur le continent européen, s'intéressait, en revanche, de plus en plus aux projets de conquête de l'Inde et du Canada. Il avait reçu des rapports démontrant la faiblesse de nos colonies, de la Nouvelle-France en particulier. Par la correspondance de Wolfe et par des conversations dont l'écho parvint jusqu'à lui, il savait qu'on aurait emporté Québec, si l'on avait fait diligence après la chute de Louisbourg. Comme l'année précédente, il s'occupa en personne des préparatifs anglo-américains ; il activa la mobilisation des trois armées qui envahiraient le Canada par les trois points vulnérables de ses frontières : le golfe du Saint-Laurent, le lac Champlain et la rive méridionale de l'Ontario. De ces armées, celle de l'Ouest, la moins forte avait à sa tête le brave Prideaux ; celle du centre, — une douzaine de mille hommes, miliciens et réguliers, concentrés au sud du lac George, — était sous la direction d'Amherst, chef suprême des forces anglaises dans l'Amérique du Nord. Pitt avait réservé au jeune et audacieux brigadier Wolfe, le commandement des troupes destinées à réduire Qué-

mémoire présenté par Bougainville au ministre de la guerre (29 décembre 1758, *Arch. du min. de la Marine*, C_{11} vol. 103). les Canadiens sont « très braves dans les bois, bons pour l'attaque et dans le succès mais se découragent dans l'infortune et n'ont pas le courage de constance ». Bougainville évalue à 5 ou 6000 le nombre de ceux qui serviront effectivement.

(1) 3.400, d'après Bougainville, exactement 3.685, d'après Bernier (rapport de mai 1759). Mais il faut défalquer les malades et les employés non combattants.

(2) *Bougainville à Montcalm*, Blaye, 18 mars (*Lettres de la cour de Versailles*, p. 109).

bec, c'est-à-dire neuf mille soldats d'élite (1), soutenus par les marins de l'amiral Saunders (2).

Par Niagara, par Carillon, par Québec, les trois armées devaient s'avancer sur Montréal, leur objectif commun. Ainsi, William Pitt s'avérait un des initiateurs de la remarquable méthode adoptée par les Anglais pour leurs guerres coloniales. Il fera la conquête du Canada en trois bonds, procédant l'un de l'autre : Louisbourg, Québec et Montréal.

Les effectifs réunis des armées anglo-américaines s'élevaient à un chiffre supérieur à celui de la moitié de la population canadienne. Dans de telles conditions, ne peut-on pas estimer la victoire du nombre moins glorieuse qu'une défaite précédée par deux années de résistance, heureuse parfois, héroïque toujours? Ce qui rendait du reste la lutte plus cruellement inégale pour les nôtres, c'est qu'ils manquaient de vivres. Les levées de grains faites dans le gouvernement de Montréal, le plus riche de tous, n'avaient pas rapporté les milliers de minots escomptés par l'intendance : « On aura de la peine, observait Montcalm, en constatant ce résultat, à pouvoir primer l'ennemi, en campagne, faute de vivres. » (3)

Les défenseurs du Canada ne conservaient donc plus qu'un espoir : celui de recevoir, avant qu'il fût trop tard, les renforts et les secours demandés à la Cour. Pour comprendre avec

(1) Les chiffres donnés ne peuvent être qu'approximatifs, tant ils varient dans les documents contemporains. Dans une lettre à son oncle, datée de Louisbourg en mai 1759 (reproduite par Wright, *Life of Wolfe*, p. 498), Wolfe estime l'armée d'Amherst forte de 11.000 combattants et la sienne de 9.000 hommes. — Cf. Smollett, *History of England*, t. V, p. 20).

(2) Les instructions du roi Georges (5 février 1759) sont adressées « à notre fidèle et bien-aimé James Wolfe, brigadier général de nos forces dans l'Amérique du Nord, major-général et commandant en chef d'un corps de nos forces de terre, destiné à une expédition contre Québec par la voie du fleuve Saint-Laurent ». Elles spécifient la nomination de Saunders « comme commandant en chef d'une escadre de nos navires pour agir de concert avec les dites forces de terre ». Elles ajoutent qu'en principe, Wolfe est placé sous les ordres d'Amherst, mais qu'il reste libre, si les circonstances l'exigent, de disposer de ses troupes comme il l'entendra.

(3) *Journal*, p. 495. Réflexion identique dans le *Journal* de Lévis, p. 173.

quelle impatience, mêlée d'effroi, on attendait les nouvelles de France (1), il faudrait avoir vécu ces heures cruelles, heures angoissantes et douloureuses, où l'appréhension d'un avenir plein de menaces et de périls s'ajoutait aux craintes inspirées par les préparatifs anglais, à l'énervement produit par l'attente, aux déceptions occasionnées par les nouvelles inexactes, aux privations et aux souffrances causées par la disette. Sous une frivolité que leur vénérable et saint évêque leur reprochait avec une véhémence toute apostolique (2), Canadiens et Français dissimulaient mal leur anxiété profonde. Pendant les longs mois de l'hiver, combien s'étaient surpris, suivant par la pensée Bougainville à Versailles ! Dans les églises, on priait publiquement pour le succès de sa mission. Et, depuis que le Saint-Laurent était libre des glaces, du haut de leur observatoire naturel, les habitants de Québec interrogeaient sans cesse l'horizon d'eau, vers le nord-est, du côté du golfe mystérieux.

(1) Ce sont les expressions même de Montcalm dans la belle lettre qu'il écrivait à sa femme, et dont voici quelques lignes : « L'ennui ne tue pas, et je le vois bien ; ma santé a été médiocre cet hiver... Je me flatte cependant de soutenir les fatigues d'une campagne où il y aura travail d'esprit et travail de corps. Je voudrois avoir un grain de foi suffisant pour multiplier les hommes et les vivres. Cependant j'espère en Dieu ; il a combattu pour moi le 8 juillet. Au reste que sa volonté soit faite ! Je mène ici une vie désagréable, je me ruine ; et incertain si les nouvelles de France me consoleront, je les attends avec autant d'effroi que d'impatience. Etre huit mois sans en recevoir !... » (Cité par Casgrain, p. 231.)

(2) *Mandement* du 18 avril 1759 (*Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 135). V. le *Journal* de Montcalm, à la date.

A suivre André CHAGNY.



CHRONIQUE DES ACTES DU SAINT-SIÈGE

I. LA VRAIE ET LA FAUSSE RÉFORME. — II. LA PREUVE DE LA MORT DU CONJOINT EN DROIT CANONIQUE. — III. LIVRES A L'INDEX. — IV. « JE NE ROUGIS PAS DE L'ÉVANGILE », NOUVEAUX DOCUMENTS PONTIFICAUX SUR L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE.

I. — « Il n'y a rien de plus dangereux que de vivre à l'époque où commence une hérésie », disait saint Vincent de Paul. Pour mettre les fidèles en garde contre ce péril, Pie X a élevé la voix déjà plusieurs fois. L'Encyclique *Pascendi* dénonça les erreurs doctrinales et sociales du modernisme ; puis, à propos des centenaires de saint Grégoire le Grand, de saint Jean Chrysostome et de saint Anselme d'Aoste, le Pape expliqua dans trois lettres les points de doctrine et les préceptes de vie chrétienne les plus opportuns pour notre temps de luttes religieuses. Dans le même but, le Saint-Père a voulu commémorer le troisième centenaire de la canonisation de saint Charles Borromée (1) en rappelant à l'univers catholique les exem-

(1) Saint Charles Borromée (1538-1584), de la noble famille des Borromei, naquit au château d'Arona, sur les bords du Lac Majeur.

Créé cardinal par son oncle Pie IV à l'âge de vingt-trois ans, il fut peu après promu à l'archevêché de Milan. Par son énergie, Charles assura l'heureuse issue du Concile de Trente. C'est à ce saint prélat que revient l'honneur d'avoir opéré dans l'Eglise une réforme décisive, par les exemples de sa vie, par l'institution des séminaires, par la fondation d'hôpitaux et d'asiles, par la célébration de nombreux synodes. Il a dirigé la rédaction du célèbre catéchisme du Concile de Trente ou

ples du grand réformateur et en traçant par des traits énergiques le tableau de la vraie et de la fausse réforme (1).

L'Eglise peut-elle avoir besoin d'une réforme? Assistée par le Saint-Esprit jusqu'à la fin des siècles, n'a-t-elle pas une garantie perpétuelle de sainteté? Mais le mal tend à dominer dans le monde et l'Eglise en tout temps doit travailler autour d'elle à réparer les effets du péché, à rendre ses membres meilleurs, selon l'Evangile : dans ce sens l'Eglise se réforme continuellement. Cependant, on donne au mot *réforme* une signification opposée, en le faisant synonyme de négation de la doctrine et de destruction des institutions actuelles : c'est la fausse réforme. Pour éprouver l'Eglise, Dieu a permis qu'à tous les âges des hérésies attaquent le dogme, la discipline, sous prétexte de les rajeunir et de les adapter aux idées nouvelles ; notre époque n'a pas échappé à ces troubles, le modernisme en est la preuve. Comment lutter contre les faux réformateurs? Les exemples de saint Charles le montreront mieux que les hautes spéculations, car les hérésies ont toutes le même fondement, l'orgueil humain, et la vraie réforme procède toujours des mêmes principes : zèle ardent, soumis à l'Eglise.

La fausse réforme au XVI[e] *siècle et aujourd'hui.* — A l'époque de saint Charles Borromée, le protestantisme envahissant la vieille Europe, menaçait de ruiner l'autorité de l'Eglise. « Alors, sous le règne tyrannique des passions, au milieu des « altérations profondes de la vérité, c'était une lutte conti- « nuelle avec l'erreur, et la société humaine, roulant de mal « en pis semblait courir à l'abîme. Parmi ces fléaux, s'élevaient « des hommes orgueilleux et rebelles, ennemis de la Croix du

Catéchisme Romain, et il a laissé un grand nombre de lettres, d'actes synodaux et de sermons, importants aujourd'hui encore pour la direction du Clergé.

(Chanoine SYLVAIN, *Histoire de saint Charles Borromée*, d'après sa correspondance et des documents inédits, 3 vol. in-8°. Desclée. — Panégyrique très original dans VIGNOT, *Avent de Saint-Sulpice*, 1907, in-12. Lecoffre.)

(1) Encyclique du 26 mai 1910. Acta Apostolicae Sedis. T. II, p. 357-403, texte latin et italien. *La Croix* du 1[er] juin a publié une bonne traduction dont nous nous servirons.

« Christ..., *hommes aux sentiments terrestres, qui n'avaient* « *pour dieu que leur ventre.* Ces hommes, au lieu de s'appliquer « à réformer les mœurs, niaient les dogmes, multipliaient les « désordres, relâchaient pour eux et pour les autres le frein « de la licence, ou du moins, en méprisant la direction auto- « risée de l'Eglise pour flatter les passions des princes et des « peuples les plus corrompus,arrivaient par une sorte d'asser- « vissement à renverser la doctrine, la constitution et la dis- « cipline de l'Église. Puis, imitant ces impies à qui est adres- « sée la menace : *Malheur à vous qui appelez mal le bien et* « *bien le mal*, cette perversion de la foi et des mœurs, ils l'ap- « pelaient réforme et se nommaient eux-mêmes des réforma- « teurs. Mais, en réalité, ils étaient des corrupteurs, puisque, « en atrophiant, à force de dissensions et de guerres, les éner- « gies de l'Europe, ils ont préparé les révoltes et l'apostasie « des temps modernes, qui ont vu se renouveler trois sortes « de luttes, dont l'Eglise a toujours triomphé : les luttes san- « glantes des premiers siècles, puis la guerre civile des hérésies « et enfin, sous le nom de liberté évangélique, une corruption « de vice et une perversion de la discipline, auxquelles n'é- « tait peut-être pas descendu le Moyen Age. »

Les protestants pensaient bouleverser à leur caprice la foi et la discipline ; de même, les faux réformateurs modernes cherchent à renverser la doctrine, les lois, les institutions de l'Eglise, « ayant toujours sur les lèvres le cri de progrès et de « civilisation, non que cette cause leur tienne beaucoup à « cœur, mais parce que avec ces noms grandioses, ils peuvent « plus facilement cacher la malfaisance de leurs intentions... « Ils se proposent une apostasie universelle de la foi et de la « discipline de l'Eglise,apostasie pire que l'ancienne, car elle « s'insinue plus astucieusement cachée dans les veines mêmes « de l'Eglise. »

« L'origine de ces deux complots est cependant la même : « l'ennemi, toujours en éveil pour perdre les hommes, sème la « zizanie au milieu du grain. De part et d'autre, les voies sont « dissimulées et ténébreuses ; la marche et l'issue finales sont « semblables. Dans le passé la première apostasie en se tour- « nant du côté où la fortune la secondait, excitait l'une con-

« tre l'autre la classe des puissants et celle du peuple, pour les « entraîner toutes deux à leur perte ; ainsi l'apostasie mo- « derne exaspère la haine mutuelle des pauvres et des riches, « chacun mécontent de son sort, traîne une vie toujours plus « malheureuse, et porte la peine imposée à ceux qui, tout en- « tiers fixés dans les choses terrestres, ne cherchent pas le « royaume de Dieu et sa justice. »

Ainsi le conflit est rendu plus grave, car les protestants conservaient quelques-uns des dogmes, tandis que les novateurs modernes, au nom d'une fausse critique, rejettent toute la doctrine. « Or, le fondement de la religion étant ainsi dé- « truit, le lien de la société civile se brise nécessairement. » L'erreur menace l'existence de la famille et celle de la société.

La véritable réforme : sa préparation, ses moyens. — « Au mi- « lieu d'une guerre si impie, à travers une transformation « des erreurs si multiples, que beaucoup des nôtres se laissent « séduire par l'apparence de nouveauté ou de science, ou par « l'illusion que l'Eglise puisse amicalement s'accorder avec « les maximes du siècle, nous devons tous opposer un résis- « tance vigoureuse et repousser l'assaut des ennemis. » Mais pas de vrai réformateur sans vertus solides, éprouvées par une longue préparation, car les « œuvres merveilleuses de « Dieu mûrissent dans l'ombre et le silence de l'âme adonnée « à la prière et à l'obéissance. En cet apprentissage se trouve « le germe du progrès à venir, comme dans la semence l'es- « pérance ne la récolte. Accomplissant chaque jour mieux son « devoir, saint Charles formait son cœur par la piété, son es- « prit par l'étude, son corps par la fatigue. Modeste et hum- « ble jeune homme, il se tenait comme l'argile entre les mains « de Dieu et de son Vicaire sur la terre. » La vraie réforme est inséparable de l'humilité, de la soumission à l'Eglise, de la prudence. « Le réformateur sincère ne cherche pas sa gloire « mais la gloire de Celui qui l'a envoyé, et comme le Christ « son modèle, *il ne disputera ni ne criera ; il ne sera ni troublé « ni inquiet, mais il sera doux et humble de cœur.* C'est pour- « quoi il plaira au Seigneur et recueillera en abondance des « fruits de salut. Selon l'exemple de saint Charles, les hom-

« mes qui sans détours cherchent la réforme véritable et sa-
« lutaire, évitent les extrêmes et, jamais ne dépassent les li-
« mites hors desquelles aucune réforme ne peut exister. Puis
« ils sont très unis à l'Eglise et au Christ son Chef, qui leur
« donne la force de vie intérieure et qui leur indique la règle
« d'action extérieure pour se préparer sûrement à travailler
« au salut de la société humaine. »

Ainsi armé, le vrai réformateur pourra faire œuvre sainte dans l'Eglise. Les principaux moyens de réforme recommandés par le Saint-Père sont : le développement de l'instruction religeuse par les écoles chrétiennes et par la prédication, le zèle sacerdotal, l'apostolat des laïques et la fréquentation des sacrements.

Les écoles chrétiennes. — A cause de l'importance de la question scolaire, nous n'hésitons pas à donner tout le passage de l'Encyclique concernant l'éducation chrétienne.

« Que les pères de famille et les maîtres se souviennent avec
« quelle ferveur saint Charles leur inculquait constamment
« non seulement de donner à leurs enfants, à leurs domesti-
« ques, la faculté d'apprendre la doctrine chrétienne, mais de
« leur en imposer l'obligation. Que les clercs se souviennent de
« l'aide qu'en cet enseignement ils doivent offrir à leurs curés.
« Que ceux-ci fassent en sorte que de telles écoles se multi-
« plient selon le nombre et les besoins des fidèles, qu'elles
« soient recommandables par la probité des maîtres auxquels
« seront donnés pour aides des hommes ou des femmes d'hon-
« nêteté éprouvée, selon ce que prescrit le même saint arche-
« vêque de Milan.

« De cette chrétienne institution la nécessité apparaît évi-
« demment accrue, soit par toute l'évolution des temps et des
« mœurs modernes, soit spécialement par ces écoles publiques
« vides de toute religion, où on se fait comme un plaisir de
« tourner en dérision toutes les choses les plus saintes et où
« sont également ouvertes au blasphème les lèvres des maî-
« tres et les oreilles des disciples. Nous parlons de cette école
« qui se dit très injurieusement neutre ou laïque, mais qui
« n'est pas autre chose que la tyrannie toute-puissante d'une
« secte ténébreuse. Ce nouveau joug d'hypocrite liberté, vous

« l'avez dénoncé à haute voix et intrépidement, ô Vénérables « Frères, surtout en ces pays où les droits de la religion et de la « famille ont été plus effrontément foulés aux pieds, et où a « été étouffée la voix de la nature elle-même qui veut que l'on « respecte la foi et l'innocence de l'enfance.

« Pour remédier autant que Nous le pouvions à un si grand « mal causé par ceux-là mêmes qui tout en exigeant des au- « tres l'obéissance, la refusent au Père suprême de toutes cho- « ses, Nous avons recommandé que des écoles de religion fus- « sent opportunément établies dans les villes. Et quoique « cette œuvre, grâce à vos efforts; ait fait jusqu'à présent « d'assez heureux progrès, cependant il est souverainement « désirable qu'elles se propagent toujours plus largement, ces « écoles, que partout elles s'ouvrent nombreuses et s'ornent « de maîtres recommandables par le mérite de leur doctrine « et leur intégrité de vie. »

La prédication. — A l'enseignement des premiers éléments, on doit joindre la prédication apostolique, donnant aux âmes la nourriture de vie, sans rechercher la vaine gloire, sans sacrifier à la mode. Les fidèles de leur côté se souviendront des paroles de saint Paul aux Thessaloniciens : « Ayant reçu la di- « vine parole que nous vous avons fait connaître, vous l'avez « reçue non comme une parole des hommes, mais comme une « parole de Dieu, ainsi qu'elle l'est véritablement. » (I Thess., III, 13).

Le zèle sacerdotal. — L'Eglise, conduisant ses enfants au salut éternel, leur procure tous les moyens opportuns pour cette œuvre de sainteté. C'est le but des canons, des statuts, des lois des Pères et des Conciles ; les pasteurs doivent veiller à l'observation de cette législation. Aussi, saint Charles « s'ap- « pliqua par-dessus tout à réformer la discipline du clergé. « Dans ce but, il institua des séminaires pour les aspirants au « sacerdoce ; il fonda des Congrégations de prêtres ; il appela « des familles religieuses anciennes et récentes ; il réunit des « conciles, et, par toutes sortes d'entreprises, fortifia et ac- « crut l'œuvre commencée. Puis, sans retard, il mit vigoureu- « sement la main à la réforme des mœurs populaires. En bon « pasteur, il visitait les églises de la province, soulageant et

« guérissant les plaies du troupeau. A la perversion des idées, « à la corruption débordante, il opposa comme des digues « les écoles et les collèges. Il fonda des congrégations d'En- « fants de Marie, ouvrit des hospices pour les jeunes orphelins, « des asiles pour les abandonnés, les veuves, les mendiants, « les vieillards, les malades. Il défendit les pauvres contre l'ar- « rogance des maîtres, contre l'usure, les enfants contre l'ex- « ploitation et organisa quantité d'autres institutions sem- « blables. Mais tout cela, il le fit en repoussant totalement la « méthode de ceux qui, pour renouveler la société chrétienne, « mettent tout à l'envers et dans l'agitation, avec un vain fra- « cas, oublieux de la parole divine : Le Seigneur n'est pas dans « le trouble. »

L'apostolat des laïques. — Les fidèles doivent aider le clergé dans ces œuvres, en prenant part à l'action catholique maintes fois recommandée par les Papes. Ce très noble apostolat, récompensé par le bonheur éternel, s'offre à l'élite des laïques. « Mais ces hommes de choix, en acceptant cette charge, doi- « vent être prêts à se sacrifier entièrement, eux et tout ce « qu'ils ont pour la bonne cause, à supporter l'envie, la con- « tradiction et aussi l'aversion de beaucoup qui paient d'ingra- « titude les bienfaits ; à travailler chacun comme un bon sol- « dat du Christ, à courir par la voie de la patience au combat « offert, en regardant l'auteur et le consommateur de la foi, « Jésus. Lutte certes bien dure, mais très efficace pour le bien- « être de la société civile, même quand la pleine victoire en se- « rait éloignée.

La fréquentation des sacrements. — Pour surmonter ces dif- « ficultés, il faut se fortifier par la prière, par le sacrifice, par « les sacrements, qui sont une source d'eau jaillissante pour « la vie éternelle. » Aussi saint Charles Borromée exhorte les curés et les prédicateurs à rétablir l'usage antique de la fréquente communion, ce que Pie X a fait par le décret *Tridentina synodus.* Mais les fidèles doivent être instruits du grand péril « que l'on court en s'approchant indignement de la table « sainte. Un pareil soin semble surtout nécessaire à notre « époque de foi vacillante et de charité languissante, afin que « la fréquence n'arrive pas à diminuer le respect dû à un si

« grand mystère, mais plutôt que le résultat soit que l'homme « s'examine lui-même et qu'il mange de ce pain et boive de « ce calice. »

Unis étroitement par la foi, les sacrements, l'obéissance à l'Eglise, prêtres et laïques combattront pour les plus grands intérêts de la société et des individus, pour la religion et pour l'inviolabilité du droit public. Dans cette lutte ils seront réconfortés par une douce espérance,car la toute-puissance de Dieu hâtera la victoire pour qui combat en si glorieuse bataille.

Ce résumé de l'Encyclique du 26 mai suffira sans doute pour montrer la portée de ce document, purement doctrinal, où rien ne vise la politique, où tout est empreint d'une foi énergique, d'un désir ardent de ramener la société dans la voie de la religion, et par là, dans celle du bonheur et de la paix.

***

II. — Prouver la mort de son mari est, pour la veuve, chose ordinairement facile. Le contraire semble, à première vue une aventure romanesque ; malheureusement ce cas n'est pas chimérique : au cours d'un voyage, pendant un guerre' le mari disparaît. Malgré les recherches, nul ne sait ce qu'il est devenu, et les mois, les années se passent sans apporter de nouvelles. Peut-on considérer le disparu comme mort et permettre à la femme de contracter une seconde union? Faut-il,au contraire, refuser invariablement le nouveau mariage tant que l'on n'aura pas la certitude absolue de. la mort du conjoint? Mais alors ne condamnera -t-on pas au célibat un fidèle, au risque de le voir succomber à son obligation? Le bien de l'individu entre en conflit avec la dignité et la sainteté du mariage chrétien, qui l'emportera?

Ce problème angoissant a préoccupé le législateur ecclésiastique au moyen âge comme dans les temps modernes, car il n'est pas de guerres ni de catastrophes, qui n'aient soulevé

cette question (1), et le récent désastre de Messine vient de lui rendre une triste actualité. Le tremblement de terre a fait bien des vides dans chaque famille, mais la première terreur passée, les survivants songent à fonder un nouveau foyer. Comment alors prouver que le conjoint disparu est réellement mort? Dans les monceaux de décombres, il a été matériellement impossible de retrouver ou d'identifier tous les corps ; on ne peut savoir avec certitude que tel ou tel a succombé. N'a-t-il pas pu s'échapper comme plusieurs, émigrer dans une autre région, sans s'occuper du sort de sa famille? Au point de vue civil, la solution est, paraît-il, assez facile : la disparition constitue une présomption suffisante pour permettre de délivrer le certificat de décès, en vue d'une seconde union. Cette simplicité de formalités peut donner lieu à des situations bien étranges. Les journaux ne racontaient-ils pas dernièrement qu'un chef de gare, croyant sa femme morte dans le désastre, s'était remarié. Quelle ne fut pas sa surprise, peu de mois après, en voyant descendre du train la disparue, bien portante. Blessée, elle avait été recueilie sur un navire ru sseet transportée en Russie ; ne sachant pas la langue et ne pouvant écrire, elle n'avait pas donné signe de vie. Rapatriée après sa guérison, son premier soin fut de retourner auprès de son mari!

Dans plusieurs législations (2), l'absence et le silence pro-

(1) *Les Décrétales* renferment plusieurs réponses données par les papes à ce sujet, tantôt il s'agit de captifs, tantôt de pèlerins, de voyageurs, etc. (Décrétales de Grégoire IX : c. 5. Ut lite contestata, II, 6. — c. 2. De secundis nuptiis, IV, 21.)

(2) Voici quelques exemples. Le droit romain accorda d'abord le remariage au conjoint, après cinq ans d'absence, en cas d'incertitude sur le sort de l'absent. Mais Justinien tomba dans un autre excès, en ne permettant le nouveau mariage qu'un an après que les chefs militaires aient juré que le conjoint soldat était mort à l'armée. (L. 6 de divortiis, XXIV, 2. — Nov. 117, c. XI.)

Dans les droits allemand, autrichien, hongrois, la déclaration de la mort peut être prononcée juridiquement, pour la célébration d'un second mariage, sur de simples présomptions. Aux Indes, le droit anglais permet de présumer la mort d'un conjoint au bout de sept ans d'absence, après annonces dans les journaux.

La loi française ne mentionne pas la déclaration de la mort au sujet du mariage. Cependant d'après l'article 139 du Code Civil, le remariage est valide tant que l'époux absent ne l'attaque pas.

longés d'un conjoint sont des arguments suffisants pour prononcer que le survivant est libre; mais le droit canonique refuse d'admettre la légitimité de ce procédé. En effet, l'absence, le silence en dépit de leur durée, peuvent être volontaires, ou l'absent peut n'être pas atteint par les recherches. L'Eglise ne se contente pas de simples présomptions ; il faut une certitude morale, basée sur des preuves sérieuses. Comment procéder pour l'obtenir?

Afin de faciliter aux évêques de Sicile et de Calabre la conduite à tenir en cette matière, le Saint-Siège leur a rappelé le décret du Sant-Office de 1868, donnant les principes de droit canonique qui doivent diriger la solution du problème (1). Il peut être utile de résumer ce document ici, car il n'est pas de diocèse où l'on ne rencontre des cas analogues.

Le premier devoir qui s'impose est de faire rechercher un certificat authentique du décès dans les registres mortuaires, paroissiaux, civils ou militaires, des localités et des établissements où la mort aurait pu avoir lieu. Malheureusement, dans les cas qui nous occupent il est assez rare de trouver cette pièce ; il faut alors suppléer au manque de certificat par une enquête. Sur la demande du conjoint qui désire se remarier, l'évêque par lui-même ou par son délégué, instruit l'affaire (2), en interrogeant tous ceux qui peuvent fournir quelques renseignements sur la personne disparue. La déposition concordante et jurée de deux témoins dignes de foi constitue une preuve juridique. Elle a une force plus grande, si les déposants ont été les compagnons de travail ou de voyage du disparu, s'ils ont assisté à sa mort.

Un seul témoin pourra-t-il suffire? Suivant la règle générale sa déposition ne devrait pas avoir de valeur légale : *Testis unus, testis nullus*. Cependant, pour ne pas forcer le conjoint survivant à pratiquer le célibat, alors peut-être qu'il n'y est pas obligé, la pratique de la Cour Romaine admet, dans ce cas, la valeur d'un témoignage unique, mais à plusieurs condi-

(1) A. A. S. T. II, p. 196-203.

(2) Il n'est pas nécessaire de recourir au Saint-Siège, si ce n'est dans les cas extrêmement compliqués. — Rappelons que la justice ecclésiastique est entièrement gratuite pour les pauvres.

tions : le témoin doit être au-dessus de tout soupçon et avoir bien connu le défunt ; toute la déposition doit être entourée d'indices sérieux et ne renfermer rien d'invraisemblable.

Jusqu'ici nous avons supposé l'existence de témoins directs certifiant eux-mêmes la mort. Pourrait-on se contenter de témoins indirects ayant vu et entendu des personnes qui auraient assisté au décès, mais qui maintenant seraient mortes? Oui, répond le Saint-Office, pourvu que, au jugement d'un homme sérieux, tous les autres indices que l'on pourra trouver concordent parfaitement avec ce témoignage indirect.

Enfin, poussons les choses au pire : on ne peut avoir ni certificat de décès, ni témoin direct, ni témoins indirects, le juge ecclésiastique devra-t-il déclarer l'affaire insoluble? Auparavant, il doit recueillir tous les signes, toutes les informations que lui fournira une enquête plus étendue, afin de voir si, réunis ensemble, ces indices peuvent produire la certitude, dans un sens ou dans l'autre. Voici quelques exemples.

Le juge s'enquerra d'abord auprès des parents, des amis, des voisins, de la vie et des mœurs du disparu. La paix régnait-elle au foyer familial? Avait-il une raison, bonne ou fausse, pour se cacher? Possédait-il des biens stables? Pouvait-il espérer un héritage? Est-il parti avec le consentement de sa femme? A quel âge? En quel état de santé? Après son départ, a-t-il écrit, a-t-il manifesté le désir de revenir?

S'il est parti pour la guerre, le juge fera interroger les officiers ou les soldats qui pourraient l'avoir connu, afin de savoir si il a été fait prisonnier, si il a déserté, si on lui a confié quelque mission périlleuse?

Disparu au cours d'un voyage, il faudra savoir si, à ce moment le voyage était dangereux, à cause d'épidémies, de guerres, d'émeutes...

S'agit-il d'une traversée en mer, on recherchera à quel port il est descendu. On interrogera le capitaine du navire ou les passagers, pour savoir si quelque accident est survenu pendant la route. En cas de naufrage, quelqu'un a-t-il pu s'échapper?

Les rumeurs, les on-dit ne doivent pas être méprisés. Ils peuvent éclairer le juge et le mettre sur de nouvelles pistes.

Deux personnes graves et bien au courant seront alors appelées pour déposer sous la foi du serment que ces bruits ne sont pas dus à l'intérêt, mais qu'ils sont raisonnables et admis par la population. Le juge poursuivra son enquête dans les sens des nouvelles données.

Lorsque la prudence le permet, les annonces dans les journaux peuvent être utiles, afin de faire découvrir de nouveaux indices ou d'autres témoins.

L'instruction terminée, l'évêque en examinera les résultats avec une commission de théologiens et de canonistes. Puis, selon le cas, il prononcera qu'en sûreté de conscience, le conjoint demandeur peut contracter une nouvelle union, ou au contraire, qu'il ne peut pas se considérer comme libre.

La procédure ecclésiastique pour résoudre le cas de la disparition d'un conjoint, est prudente: ni trop sévère, afin de ne pas écarter indistinctement le second mariage, ni trop large pour ne pas permettre les secondes noces, avant d'avoir pris toutes les précautions possibles à la sagesse humaine.

Toutefois qu'arriverait-il si, après avoir rempli de bonne foi toutes les formes canoniques exigées pour le nouveau mariage, le disparu revenait? La seconde union serait canoniquement nulle,puisque la première n'était pas rompue.Mais comme il n'y a pas eu fraude, les enfants du second mariage seraient légitimes aux yeux de l'Eglise.

Un exemple concret éclairera tout cela. Le 22 janvier 1909, la S. Congrégation des Sacrements a jugé la cause suivante (1):

Bruno Butera, ouvrier à Conflenti Superiore, diocèse de Nicastro en Calabre, part pour le Brésil, à l'âge de cinquante ans. La première année, il écrit à sa femme presque tous les mois, annonçant même dans la dernière lettre son prochain retour. Quatre mois après, cette lettre, Dominique Colosimo, habitant la même région d'Amérique, écrit à la femme de Butera que ce dernier est décédé ; puis la même année, Colosimo meurt et la femme de Butera ne reçoit plus aucune nouvelle

(1) Nous empruntons ce qui suit à la revue : *Il Monitore ecclesiastico* publiée à Rome, sous la direction du Cardinal Gennari. N° du 31 juillet 1909, p. 200-201.

de son mari. Au bout de vingt ans, elle demande à se remarier. Il faut prouver son état libre. On écrit à l'évêque de Saint-Paul du Brésil, mais il ne peut donner aucune attestation canonique de la mort de Bruno, puisqu'on ne connaît ni le lieu, ni l'époque de son décès.

L'évêque de Nicastro procède alors à l'examen de la demanderesse et de quatre témoins qui avaient connu Bruno. Tous affirment qu'il est mort et que c'est l'opinion générale. Mais aucune des lettres de Bruno, ni celle de Colosimo n'ont été conservées. Dans le doute, l'évêque s'adresse à la S. Congrégation.

Un consulteur apporte les conclusions suivantes :

a) Si Butera vivait encore, il aurait soixante-dix ans, âge trop avancé pour les émigrants, surtout pour ceux qui sont très faibles de constitution, comme l'était Butera.

b) Colosimo attesta dans une lettre que Butera ésait mort Colosimo connaissait bien Butera et il n'avait aucun intérêt à mentir.

c) On ne peut expliquer le silence de Butera que par sa mort, car il était très affectionné de sa famille et au début il écrivait tous les mois.

d) D'autre part, Butera n'avait pas de raison de garder le silence, il jouissait de l'estime générale dans son pays.

e) Dans sa dernière lettre, il promettait de revenir le plus tôt possible.

f) Ceux qui ont été en Amérique, dans la région qu'avait habité Butera, n'ont pu avoir aucun renseignement sur lui.

g) Enfin tous ceux qui l'ont connu sont unanimement convaincus qu'il est mort.

Après avoir pesé tous ces arguments, la S. Congrégation décide que l'on peut donner le certificat d'état libre.

* * *

III. Par décret du 7 mars, les ouvrages suivants ont été mis à l'index :

Joseph TURMEL, *Histoire de la théologie positive, depuis l'origine jusqu'au Concile de Trente*, Paris, Gabriel Beauchesne et Cie.

Joseph TURMEL, *Tertullien*, Paris, Bloud et Cie.

Joseph TURMEL, *Saint Jérôme, Ibid.*

Angel PULIDO, FERNANDEZ, *Espanoles sin patria y la raza sefardi*, Madrid, E. Teodoro, 1905.

Luis GAMBARA, *La sociologia ; manual para estudiantes de derecho, de filosofia y de bachillerato y de cultura general.* Barcelona, casa editorial, 1909.

Luis GAMBARA, *Sociologia criminal ; manual para abogados, médicos, estudiantes de derecho y de medicina y de cultura general. Ibid.*, 1909.

Luis GAMBARA, *Psicologia y antropologia criminal ; curso dado en el salon doctoral de la universitad de Barcelona. Ibid.*, 1909.

Joseph TURMEL et Fortunato RUSSO se sont soumis au Décret du 5 juillet 1909, condamnant leurs ouvrages (1).

* * *

IV. Dans notre Chronique du 15 mars dernier, nous avons cité un certain nombre de lettres pontificales sur l'action catholique sociale. Depuis le Saint-Siège a plusieurs fois rappelé les principes de la sociologie chrétienne, voici quelques extraits de ces récents documents.

Les catholiques ont l'obligation de travailler à la solution des problèmes sociaux, mais ils ne doivent pas le faire en

(1) A. A. S. T. II, p. 157.

purs théoriciens. Leur premier devoir est de s'appliquer à leur propre formation morale car on ne peut améliorer les autres avant d'être bon soi-même :

« Parmi les moyens de servir efficacement la cause de « Dieu, on ne saurait mettre en doute que l'un des premiers « et des plus puissants ne soit l'action sociale, à la condi- « tion que l'on entende par là un constant effort vers la per- « fection chrétienne, et un large rayonnement de cette perfec- « tion autour de soi. A ce prix seulement, une ère de justice et « de charité pourra se lever sur le monde, avec l'intelligence « des vrais intérêts économiques... C'est le faux libéralisme » et l'individualisme antichrétien, joints à une autonomie ab- « solue de la personne humaine qui ont entraîné la société ci- « vile au bord de l'abîme qui s'ouvre aujourd'hui devant elle. « C'est aussi cette téméraire utopie qui rêve de supprimer « radicalement des inégalités que la nature même des choses « rend à jamais irréductibles. Soucieux d'épargner au peuple « chrétien ces funestes illusions, les Souverains Pontifes ont « eu à cœur de formuler les doctrines et d'établir les consti- « tutions d'un mouvement social catholique, inspirant de la « sorte pour ces graves problèmes, dans la mesure où il dé- « pendait d'eux, une solution prompte et assurée. Aussi Sa « Sainteté, dès les premiers temps de son Pontificat, a convié « l'action catholique à proposer sa solution aux problèmes so- « ciaux de notre époque, et à la faire valoir pratiquement se- « lon les principes chrétiens » (Lettre du cardinal secrétaire d'Etat, à M. Duthoit, professeur d'Economie politique, à l'Université de Lille) (1).

Si les créateurs et les directeurs d'Œuvres doivent être solidement chrétiens, l'œuvre elle-même doit avoir un caractère nettement religieux. Sans la religion on ne peut atteindre le but réel et profond que l'on poursuit. Le bonheur sans morale et sans foi n'est pas un vrai bonheur, car l'homme ne peut se contenter de plaisirs matériels ; il a besoin d'une vie morale et religieuse. Il faut pourvoir à la fois à la santé du corps et à la santé de l'âme.

(1) A. A. S. T. II, p. 221.

« Vous voulez très justement que les procédés d'action so-
« ciale vraiment capables de réaliser un grand bien par le « maniement des intérêts économiques et par la formation « des élites, s'écartent résolument du pernicieux principe « de la neutralité religieuse et revêtent un caractère catho- « lique plein de précision et de netteté, dans une union dis- « ciplinée.

« En effet, c'est en vain que l'on prétendrait restaurer la « société et améliorer réellement le sort des peuples, en évi- « tant de mettre à la base de l'action sociale l'inspiration de « la religion et de la charité chrétienne. »

« Le Saint-Père a appris avec un vif intérêt que votre « Union renferme des groupements qui peuvent servir très ef- « ficacement de modèles aux autres, tant au point de vue de « l'organisation économique, qu'au point de vue de l'organisa- « tion religieuse. »

« Sa Sainteté vous félicite particulièrement du recours aux « moyens surnaturels, notamment à la pratique des re- « traites qui, à d'autres époques, ont produit des merveilles « de foi et de sanctification, en faisant rayonner la perfection « chrétienne de la vie personnelle à la vie familiale et à la vie « sociale. » (Lettre du Cardinal secrétaire d'Etat à M. Louis Durand, Président de l'Union des Caisses rurales et ouvrières françaises) (1).

Et tous ces principes, tous ces conseils, le Saint-Père les résume dans un seul mot : « Je ne rougis pas de l'Evangile. »

« Que ces mots : « Je ne rougis pas de l'Evangile », répétés « avec tant de franchise par saint Paul, soient imprimés en « grands caractères sur le drapeau de tous les groupements « catholiques. Que la profession publique du christianisme « forme leur glorieuse devise en résumant clairement leur trait « distinctif. Que toutes les associations qui se rattachent au « catholicisme, soient catholiques et se montrent catholiques « partout, non seulement dans l'ombre de leurs propres réu- « nions, mais encore à la lumière des grandes manifestations « sociales ; non seulement dans le silence de la vie privée, mais

(1) A. A. S. T. II, p. 311-312.

« dans le tumulte de la vie publique. Que chacun puisse appliquer à soi-même ces paroles en les répétant avec joie : « C'est pour Jésus-Christ que nous vivons, c'est par Lui que « nous agissons ». (Lettre du cardinal secrétaire d'Etat au comte Medolago Albani, Président de l'Union économique sociale des catholiques Italiens) (1).

(1) A. A. S. T. II, p. 222-223.

A. JULLIEN.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Lehrbuch der Dogmengeschichte, Histoire des Dogmes, par Adolf HARNACK, 4e édit., revue et augmentée. 3 vol. grand in-8°, de 826, 538 et 959 pages. — Tübingen, J.-C.-B. Mohr, 1909, 1910. — *Prix :* 75 fr.

Seize ans se sont écoulés depuis que M. Harnack a fait paraître la troisième édition de son *Histoire des Dogmes*. Ce livre, qui eut tant de retentissement, commençait à vieillir dans certains détails. Il se trouvait dépassé par les travaux plus récents de Loofs et de Seeberg, pour ne parler que des ouvrages de même langue. M. Harnack s'est senti menacé. Courageusement, il a relu ses volumes d'un bout à l'autre, il a complété les références, réformé ou fortifié certains jugements, rajeuni surtout la bibliographie devenue incomplète. Telle qu'elle se présente, la quatrième édition de l'*Histoire des dogmes* n'est pas une simple réimpression de la précédente : elle s'est augmentée de 150 pages environ. Mais du reste, elle n'a changé ni de forme générale, ni d'esprit.

La tâche de l'historien des dogmes est double. Il doit d'abord exposer aussi exactement que possible, et d'après les sources, les doctrines crues et prêchées dans l'Eglise ou dans les sectes qui s'en sont séparées, à chaque période de leur durée. Il doit, en second lieu, indiquer les causes qui ont amené le développement et l'épanouissement des doctrines dans un sens donné, qui en ont retardé ou accéléré le progrès, qui ont incité l'Eglise à formuler ses dogmes de telle ou telle façon, avec tel ou tel vocabulaire: il doit, en un mot, après avoir exposé les faits, les expliquer, et aussi les apprécier et les juger au point de vue de la fidélité qu'ils montrent aux données primitives de l'Evangile.

La première tâche, quand elle doit porter sur l'ensemble de la doctrine chrétienne et depuis les origines jusqu'à nos jours, est déjà énorme. Ce n'est cependant pas la plus difficile et la plus délicate, et l'on peut dire, en général, que M. Harnack y a largement satisfait dans son ouvrage. Il connaît admirablement l'ancienne littérature chrétienne ; il la connaît mieux que celle du moyen âge, qu'il a moins étudiée, et cela lui permet de glaner un peu partout les renseignements qu'il met en œuvre. Non pas que cette information soit toujours impeccable et complète. Il ne faut demander aux hommes que ce qui est possible ; et il est bien certain que le spécialiste à outrance, qui a consacré plusieurs années de sa vie à étudier une seule question ou un seul auteur, relèvera dans une histoire général du dogme, des imprécisions ou des inexactitudes de détail sur cette question ou sur cet auteur, qu'une étude prolongée seule aurait pu faire éviter. On l'a fait pour M. Harnack, comme on peut le faire pour tout livre analogue au sien. Mais cela ne diminue pas sensiblement la valeur de l'ensemble. Dans la *Dogmengeschichte* en particulier, il est telle et telle petite dissertation, par exemple sur le néoplatonisme, qui sont de purs chefs-d'œuvre. Le sujet est circonscrit, la littérature est restreinte ; l'exposé dès lors est clair, méthodique et tout à fait satisfaisant.

Il n'en va pas toujours de même quand l'auteur, embrassant de plus vastes périodes, et surtout voulant faire la phlosophie de son sujet, essaie d'expliquer certains grands mouvements dogmatiques et de juger les décisions de l'Eglise. Ici, d'abord, paraît immédiatement l'esprit protestant de M. Harnack. *A priori*, on sent qu'il est porté à blâmer : l'Eglise, dans ses décisions, n'a pas tenu assez de compte des tendances des peuples, des idées des fidèles; elle n'a pas su s'accommoder aux temps ni aux circonstances : y a-t-il eu rien de plus inopportun que les décisions de Chalcédoine? Lisez l'article sur saint Grégoire. L'auteur avoue dans une note, que la lecture de sa correspondance donne l'impression d'une des âmes les plus hautes et des esprits les plus fermes qui se puisse rencontrer; ce qui ne l'empêche pas, dans le texte, de trouver puérile et stupide sa doctrine sur les bonnes œuvres, le purgatoire, la messe et le reste. C'est bien pis quand il veut philosopher. Il est telles pages, je l'avoue simplement, d'où j'ai essayé en vain de dégager une idée claire. Il semble que la langue du livre, remarquablement nette ordinairement, s'obscurcisse tout à coup, et que nous lisions du Kant ou du Hegel. Alors l'esprit allemand reprend tous ses droits, et la personnalité si franche de l'écrivain disparaît der-

derrière le défaut de la race. C'est qu'il n'est pas toujours aisé, quand on n'est pas catholique, d'assigner au développement dogmatique, tel qu'il s'est produit, des raisons plausibles. Le catholique trouve toujours ces raisons dernières dans la vérité objective des dogmes mis en lumière, et dans l'action du Saint-Esprit qui didirige infailliblement l'Eglise dans ses décisions. Le protestant ou l'incrédule, qui n'admet ni cette vérité ni cette action, est contraint de chercher aux faits des explications *purement* humaines, et celles-ci sont quelquefois difficiles à découvrir, ou du moins à bien interpréter. Et alors il faut imaginer au lieu de constater ; au lieu de faire voir, il faut inventer. Exercice dangereux, et où l'on ne réussit pas toujours.

Mais en voilà assez sur un gros livre, sur lequel s'est élevée en partie une grande réputation, et qui n'est pas, je crois, le meilleur titre de l'auteur à cette réputation. Celle-ci, quoi qu'en pensent quelques-uns parmi nous, est justifiée, mais plus par l'incontestable érudition positive de M. Harnack que par ses théories philosophico-religieuses.

J. TIXERONT.

Dictionnaire apologétique de la Foi catholique, 4e édition, sous la direction de A. D'ALÈS. Fascicules II, III, IV. — Grand in-8o, col. 321-1280. — Paris, Beauchesne, 1909, 1910. — *Prix* : 5 fr. le fascicule.

Sous l'habile et prudente direction de M. A. d'Alès, la publication du dictionnaire apologétique se poursuit dans des conditions qui font bien augurer de l'ensemble de l'œuvre. Au simple point de vue scientifique, les fascicules II, III et IV que nous présentons aux lecteurs de l'*Université catholique* sont d'une excellente tenue: les auteurs qui ont collaboré à leur rédaction n'ont sans doute point prétendu écrire des dissertations techniques à l'usage des seuls initiés, mais bien plutôt mettre au point l'état des questions sur chacun des sujets traités et, montrer comment les dogmes de la foi n'ont rien à craindre des données de la science.

Un certain nombre d'articles ont rapport aux matières philosophiques : ce sont, au fascicule II, les études sur la cérébrologie du Dr Surbled, sur la certitude de M. Geny ; dans les fascicule III, M. Moisant a analysé la notion de conscience et M. Valentin expose et réfute le criticisme kantien; le P. Garrigou-Lagrange a esquissé au fascicule III, les lignes générales de la théodicée rationnelle. Les

diverses études relatives au droit canon ont été confiées à des Maîtres d'une compétence particulière : l'article « Concordat » est de M. Dudin, celui relatif au « Corpus juris » est de M. Besson; l'organisation de la curie romaine a été décrite par MM. Forget et Choupin ; l'éminent doyen de la faculté de droit de Grenoble, M. P. Fournier a brièvement résumé l'histoire des Fausses décrétales ; MM. Villien et Rivet ont justifié la doctrine de l'Eglise sur la sanctification du dimanche et le duel. — Nombreux sont les sujets d'ordre historique : leur seul titre permet de juger de leur intérêt apologétique : le chevalier de la Barre, par le P. Bliard, la Saint-Barthélemy, du P. de la Brière, Boniface VIII du P. de La Servière, la Cabale des dévots, par le P. de la Brière, Coligny et E. Dolet, par M. Baguenault de Puchesse, Croisades de L. Brechier. Les études d'histoire des religions sont particulièrement remarquables : celles du P. Condamin sur Babylone et la Bible et du P. Wiener sur les religions chinoises témoignent de la compétence de leurs auteurs sur ces matières. Au point de vue social, l'enseignement du P. Antoine sur l'amour et de M. de Mun sur la démocratie s'inspirent, à des titres divers, des doctrines des catholiques sociaux.

Les questions spécifiquement religieuses et dogmatiques ont naturellement dans ce dictionnaire une place tout à fait à part : plusieurs ont fait l'objet de dissertations qui constituent de petits traités en raccourci, telles l'étude sur l'Eglise du P. de la Brière et celles du P. Pinard sur le Dogme et sur la création. Il nous est impossible d'énumérer ici toutes ces analyses; il nous suffira de citer, au hasard de la lecture, l'article Baptême des hérétiques, de M. d'Alès, Confirmation du P. de Guibert : il n'est que juste de le reconnaître, malgré une nécessaire brièveté, ces divers travaux sont, dans l'ensemble et à des degrés divers, d'une très réelle valeur.

Les études scripturaires, surtout les articles « Babylone et la Bible », par le P. Condamin, et « Critique biblique », par le P. Durand, sont remarquables de tout point, par l'étendue de l'information et la sûreté des conclusions. Dans le premier, l'auteur après avoir posé la question passe en revue tous les points où la Bible et les documents cunéiformes sont en contact et montre bien quelle est la nature de leurs rapports. « L'histoire de l'Ancien Testament, au lieu d'apparaître isolée et comme suspendue en l'air entre le ciel et la terre, est entrée en contact avec celle des peuples voisins. Ce n'a pas été à son désavantage ; son caractère humain a été singulièrement éclairé, et son caractère divin mis en relief ; elle reste toujours l'*histoire sainte.* »

Dans le second, le P. Durand, après avoir présenté une histoire sommaire de la critique, appliquée à l'Ancien et au Nouveau Testament, en explique le rôle et les procédés, examine les questions que soulève la critique littéraire des Livres saints: authenticité, genres littéraires, sources, citations et doublets et enfin montre la position de la critique biblique en face de l'apologétique. Il y aurait beaucoup à glaner dans ce résumé, exécuté par un spécialiste. Nous en recommandons l'étude aux jeunes ecclésiastiques qui y trouveront un exposé fidèle et impartial des questions critiques, si discutées de nos jours. On devra surtout méditer la conclusion. « Au milieu des controverses bibliques, l'attitude de l'Eglise s'est toujours inspirée d'une sage modération ; son idéal est de joindre le progrès à la sécurité de la doctrine. C'est dans cet esprit que Sa Sainteté Pie X traçait naguère aux exégètes catholiques une sorte de *via media* à suivre entre les audaces d'une liberté sans frein et les timidités d'un conservatisme outrancier. » Nous signalerons encore comme excellents et bien informés les articles *Canon catholique des Saintes Écritures*, par M. Mangenot; *Cantique des cantiques*, par M. Joüon; *David*, par M. Chauvin; *Déluge*, par le Père Brucker.

J. L.

Cours supérieur d'Instruction religieuse : Israël, Jésus-Christ, l'Église catholique, par J. LABOURT. — Un vol. in-18, 315 pp. — Paris, Gabalda, 1909. — *Prix :* 3 fr. 50.

Nous sommes en retard pour signaler aux institutions chrétiennes d'enseignement cet excellent volume que le nom seul de son auteur suffirait à recommander. C'est un fait que l'objection antichrétienne et anticatholique prend de nos jours plus volontiers la forme historique ; et c'est une nécessité par conséquent que l'enseignement religieux, sans rien négliger de l'explication doctrinale, mette cette doctrine en rapport intime avec les faits générateurs qui l'ont fait briller dans le monde. Le christianisme n'est pas une théorie abstraite, à la manière d'un système philosophique: c'est un enseignement vivant donné par une société vivante, l'Eglise, fondée elle-même par le Verbe incarné, Jésus-Christ, lequel venait réaliser les promesses faites à un peuple vivant et concret, Israël. Israël, Jésus-Christ, l'Eglise, voilà, s'il m'est permis de parler ainsi, les trois termes historiques en lesquels s'est incarnée suc-

cessivement la vérité révélée, et dont il suffira, pour la connaître, d'étudier les croyances et l'enseignement.

C'est cette idée qui a commandé tout le plan du volume de M. Labourt. Deux chapitres étudient d'abord l'histoire, puis la religion d'Israël. Cinq sont ensuite consacrés à la vie et aux enseignements de Jésus. L'importance de la matière justifie suffisamment l'étendue donnée à cette seconde partie. Enfin quatre chapitres mettent en relief le droit de l'Eglise à se poser comme la continuatrice de l'œuvre de Jésus, le caractère surnaturel et bienfaiteur de sa mission, l'autorité de sa parole et la puissance de son organisation. L'auteur n'a pas exposé en détail les enseignements de cette Eglise, exposé qui demanderait un juste volume : il a insisté seulement sur l'infaillibilité de son magistère, et sur la manière souveraine et douce à la fois dont elle atteint la conscience et la foi des chrétiens.

Ceux-là seuls qui ont étudié quelque peu l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, aussi bien que les origines chrétiennes, se rendront compte des énormes recherches que suppose ce volume d'apparence modeste, et des problèmes nombreux et délicats dont il donne la solution. Les maîtres qui l'adopteront auront aussi beaucoup à travailler, s'ils veulent remplir leur tâche en conscience, car « ce cours est avant tout, comme son titre même l'indique, destiné à être expliqué, commenté ». Ils n'auront là qu'une sorte de canevas que la parole du professeur devra développer ; mais d'ailleurs un canevas qui s'est déjà fait connaître, et qui a subi plusieurs années de suite l'épreuve pratique de l'enseignement. Il en est sorti victorieux, et c'est le meilleur argument que l'on puisse fournir de la valeur de sa rédaction et du talent de son auteur.

J. TIXERONT.

An exegetical Commentary on the Gospel according to S. Matthew, by the Rev. Alf. PLUMMER, D. D. — In-8°, XLVI-451 pp. — London, Elliot Stock, 1909. — 15 fr.

Le Dr Plummer est bien connu de tous ceux qui étudient le Nouveau Testament pour son savant commentaire sur l'évangile selon saint Luc ; il vient de leur donner un travail similaire sur l'évangile selon saint Matthieu, lequel sera aussi très bien accueilli et rendra les mêmes services que le précédent. Il pourra servir de complément au travail sur saint Matthieu qu'a publié le Dr W. Allen dans l'*International critical Commentary ;* celui-ci avait insisté prin-

cipalement sur les questions critiques et linguistiques, tandis que le Dr Plummer s'attache surtout à étudier l'évangile au point de vue théologique et religieux.

Dans une introduction assez étendue, il cherche d'abord à déterminer quel est l'auteur du premier évangile ; il croit que saint Matthieu a rassemblé en araméen les sentences du Seigneur et que le rédacteur de l'évangile a inséré celles-ci dans son travail, dont la partie narrative avait été composée à l'aide d'un document analogue à l'évangile selon saint Marc. Le premier évangile fut donc attribué à saint Matthieu parce que celui-ci avait fourni la plus grande partie des matériaux. En comparant l'évangile de saint Matthieu avec ceux de saint Marc et de saint Luc, le Dr Plummer montre comment l'auteur a retravaillé ses sources pour les adapter à son but, qui était surtout doctrinal et apologétique. L'étude sur la Christologie du premier évangile, Jésus, le fils de l'homme, le fils de Dieu est concise mais très substantielle. Il en ressort que Jésus a revendiqué pour lui-même la filiation divine et que sa vie et ses enseignements, l'Eglise qu'il a fondée sont inexplicables si l'on n'admet pas sa divinité. « L'Incarnation peut paraître impossible aux hommes de notre génération, mais avec Dieu toutes choses sont possibles ». p. XXXI. Le premier évangile a été écrit peu après l'an 70.

Le Dr Plummer examine ensuite la question très importante des rapports de l'évangile selon saint Matthieu avec les Testaments des douze patriarches. Les ressemblances d'idées et même d'expressions sont très nombreuses entre ces deux écrits et l'on se demande quel est celui des deux qui est l'original, car l'un dépend certainement, dit-on, de l'autre. Les Testaments, au moins pour le texte hébreu, ont été composés avant l'ère chrétienne. Pour la traduction grecque, la date est moins certaine. Il semblerait donc que Notre-Seigneur et saint Paul ont connu les Testaments et s'en sont inspirés dans leur enseignement. C'est l'opinion du Dr Charles. Mais notre auteur présente diverses observations qui prouvent que les écrits du Nouveau Testament ne dépendent pas des Testaments et que les ressemblances, qu'il reconnaît indéniables, s'expliquent mieux autrement. Les passages parallèles entre les évangiles et les Testaments se retrouvent presque tous dans les enseignements du Seigneur qui sont particuliers au premier évangile. Si Jésus avait répété des sentences des Testaments on devrait en retrouver aussi dans les deux autres synoptiques. En outre, ces ressemblances si nombreuses entre les écrits néotestamentaires et les

Testaments sont réduites à deux ou trois seulement avec les écrits postapostoliques. L'explication la plus simple c'est que ces ressemblances peuvent d'abord être accidentelles ou provenir de ce que des écrivains contemporains ont reproduit des idées ou même des phrases d'un usage courant à cette époque. Enfin et surtout, en ce qui concerne les ressemblances d'expressions grecques, elles sont dues au traducteur ou aux copistes chrétiens des Testaments qui, consciemment ou non, ont assimilé les sentences des Testaments à celles du Nouveau Testament et principalement aux paroles du Seigneur, rapportées par l'évangile de saint Matthieu, lequel, des trois, était le plus connu.

Nous ne pouvons examiner dans le détail le substantiel commentaire qui nous est donné ensuite de l'évangile. Remarquons seulement l'étude sur le Sermon sur la Montagne, qui est un véritable traité sur ce discours et un exposé très clair sur la signification des paroles de Notre-Seigneur. La naissance surnaturelle de Jésus est défendue avec habileté contre les récentes objections. Les paroles de Jésus à l'apôtre Pierre : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise », sont certainement authentiques, bien qu'il soit possible qu'elles soient hors de leur contexte. Le Dr Plummer tout en accordant que Notre-Seigneur, a pu reproduire, dans son discours sur la fin du monde, des idées apocalyptiques courantes de son temps, refuse d'admettre qu'à la base de ce discours se trouve une Apocalypse juive apocryphe. L'ordre que Jésus a donné à ses apôtres d'aller évangéliser toutes les nations est authentique, malgré les difficultés textuelles qu'on a pu soulever à l'égard du passage qui le rapporte.

D'un examen attentif de ce commentaire, nous pouvons affirmer que toutes les questions philologiques, exégétiques, doctrinales y sont bien traitées et nous n'aurions que des éloges à en faire si l'auteur n'avait pas sur quelques questions, par exemple sur la perpétuelle virginité de Marie, affirmé des opinions que nous ne pouvons pas accepter.

E. JACQUIER.

The Beginnings of Gospel Story. — A historico-critical Inquiry into the sources and structure of the Gospel according to Mark, with expository notes upon the text, for english readers by B. WISNER BACON. — In-8°, XLI-238 pp. — New-Haven, Yale University Press, 1909.

L'auteur a voulu dans cet ouvrage mettre à la portée des lec-

teurs qui ne connaissent que l'anglais, les résultats de la critique — ajoutons, la plus avancée — sur le problème évangélique. Il déclare que la question synoptique est résolue par l'hypothèse des deux sources : Marc et la source Q (Logia), mais la question de la valeur historique de ces documents est encore à déterminer. C'est le travail qu'il se propose de faire, du moins pour la première source, Marc, en essayant d'établir quel a été l'événement qui a donné naissance à la tradition et par quel stade la tradition a passé pour arriver à sa forme actuelle dans les évangiles canoniques. Car M. Bacon croit découvrir trois périodes dans l'histoire primitive du christianisme : la première comprenait les événements de la vie de Jésus ; la seconde, l'expérience chrétienne, la foi des premières communautés, telles que nous les avons dans les épîtres pauliniennes ; la troisième, le travail de la tradition, pensant à nouveau et répétant ce qu'avaient fournies les périodes précédentes. C'est le résultat que nous avons dans les évangiles synoptiques. L'évangile de saint Marc, pas plus que les deux autres synoptiques, ne nous fournit pas un récit primitif des événements. Il est écrit, lui aussi, d'après des sources.

De l'examen de l'évangile M. Bacon conclut que l'auteur de l'évangile actuel de saint Marc, qu'il appelle le rédacteur, R, a pris pour base de son travail un recueil écrit qui contenait les souvenirs évangéliques de l'apôtre Pierre; donc, source P. Mais il s'est servi pour donner plus de vie à ce premier recueil d'un autre qui est le document, utilisé par saint Mathieu et saint Luc, celui qui est appelé actuellement Q. Le rédacteur était antijuif et pauliniste déclaré, ce qui l'a induit à composer son évangile dans un but strictement paulinien : démontrer que Jésus était le Fils de Dieu et par là promouvoir la foi en sa personne.

Pour établir ces conclusions l'auteur donne une traduction anglaise de l'évangile de saint Marc, dans laquelle il a soin de distinguer par les sigles R P Q les parties qu'il attribue à chacune de ces sources. Il y a joint de nombreuses notes exégétiques et avant chaque section un essai de critique. Il y aurait dans ces diverses parties de nombreuses observations utiles à retenir. Ce qu'on n'admettra pas, c'est les principes qui ont guidé l'auteur. Que l'évangile de saint Marc ait été composé d'après des sources antérieures, orales ou écrites, nous l'accepterions, si l'on maintenait la donnée traditionnelle que l'apôtre Pierre a été la source primitive et principale de cet évangile. Il est possible aussi que saint Marc ait eu encore des renseignements d'autre part. Quant à vouloir dé-

terminer morceau par morceau, phrase par phrase, ce qui appartient à l'une ou l'autre source, c'est là une entreprise qui ne peut aboutir qu'en partant de principes fixés à l'avance. C'est ce qu'a fait M. Bacon. Il a déterminé ce que devait être la première source, P : un recueil de récits où la figure de Jésus était plutôt humaine, où les miracles étaient peu abondants et moins extraordinaires qu'ils n'ont été dans la rédaction primitive, où jamais Jésus ne s'est donné le titre de Fils de l'homme. Tout ce qui était enseignement, sentences ou discours, a été attribué à la source Q ; enfin, ce qui paraissait hostile aux Juifs et à la Loi, ou se rapprochait des idées qu'a répétées saint Paul a été donné au rédacteur R, à qui a été confié le soin d'amalgamer le tout en utilisant ses sources de mémoire, plutôt qu'en les reproduisant à l'état écrit.

Jean Marc, que la tradition bien établie nommait comme l'écrivain de l'évangile n'y a plus aucune part. Quant à la valeur historique du IIe évangile, elle est réduite à son minimum. La figure de Notre-Seigneur en ressort diminuée, non seulement au point de vue divin, mais encore au point de vue humain. Ce serait pitié de transcrire ce que M. Bacon appelle : The resultant Story of Jesus.

Nous conclurons donc que l'auteur n'a pas, même au point de vue critique, produit un travail qui puisse être accepté. Plusieurs des positions qu'il soutient, utilisation de la source Q, des doctrines pauliniennes, etc., sont très discutables.

E. JACQUIER.

Commentaire sur l'Évangile selon saint Matthieu, par A. GRATRY, prêtre de l'Oratoire. — 2 vol. in-12, 357,341 pages. — Paris, Téqui, 1909.

Ceux qui vécurent dans l'intimité du P. Gratry, — le cardinal Perraud entre autres — nous ont appris que quand on allait le voir, on trouvait toujours, ouvert sur sa table, un exemplaire grec-latin de l'Evangile, et que cet exemplaire, criblé de notes et de coups de crayon, l'accompagnait partout. Ils ont pu assurer que les Evangiles ne sortaient jamais de sa pensée, et qu'il s'était donc fait, chez lui, une véritable assimilation entre ses pensées et celles du Sauveur.

On se représente sans peine, d'après ce témoignage, les *Sources* où a puisé le P. Gratry pour composer ce commentaire. Ce n'est pas une œuvre de cabinet fondue d'un seul jet ; ce sont des feuilles détachées, à la manière des *Pensées* de Pascal, écrites à genoux, aux

heures silencieuses de la matinée, en marge de l'Evangile latin-grec qui ne le quittait pas, devant l'image du globe surmontée d'une croix qui lui était chère et qui dominait son pupitre. Ces pages, le P. Gratry les a écrites avec toute son âme à ce moment de la journée où « écrire et prier n'étaient pour lui qu'une seule fonction ». Aussi, n'en est-il point, qui fassent pénétrer plus avant dans l'intimité du philosophe, ami des œuvres, du prêtre et de l'apôtre. Et si elles font mieux connaître l'auteur respectable jusque dans les rêves dont il enveloppe les éternelles vérités, elles ont surtout l'incomparable mérite de mieux faire comprendre l'amour infini de Notre-Seigneur pour les âmes.

O. J.

Didyme l'Aveugle, par G. Bardy, docteur en théologie. — Un vol. in-8°, de XI-279 pp. — Paris, Beauchesne, 1910. — *Prix :* 6 fr.

Nous possédions déjà depuis cinq ans sur Didyme l'Aveugle l'excellente monographie de J. Leipoldt (1905). M. Bardy a pensé néanmoins que ce sujet pouvait se reprendre, tant pour vulgariser en France les conclusions de l'auteur allemand, que pour remédier à certaines insuffisances que les critiques ont relevées dans son étude, et il a donné à son tour une thèse sur Didyme d'Alexandrie.

Celui-ci n'est pas un auteur ni un esprit de premier ordre. Frappé de cécité dès le bas âge, il aurait pu trouver dans cet accident une occasion de développer en lui la réflexion personnelle et de se faire une philosophie originale. Ce fut presque le contraire qui arriva. Doué d'une mémoire prodigieuse, et plus tourné vers l'érudition que vers les méditations solitaires, Didyme parvint à posséder parfaitement toute l'Ecriture, à s'assimiler l'œuvre immense d'Origène, et à s'instruire des écrits de saint Athanase et des Cappadociens, ses contemporains. Ainsi préparé, il put prendre une part active aux controverses qui marquèrent en Orient la fin du IVe siècle. Il avait commenté presque toute l'Ecriture, et composé des traités de théologie sur bien des matières. Mais, de son œuvre, il ne reste guère en entier que deux ouvrages, le *De Trinitate* et le *De Spiritu sancto*, ce dernier dans une traduction de saint Jérôme.

M. Bardy s'est préoccupé surtout d'exposer la théologie qui se dégage de l'œuvre de Didyme. Si l'on excepte quelques théories particulières, que Didyme avait puisées dans Origène, cette théologie est celle des Cappadociens, de saint Basile et de saint Gré-

goire de Nazianze surtout. Aussi M. Bardy, pour nous la bien faire faire comprendre, a-t-il dû revenir sur toute l'histoire littéraire de l'arianisme, et marquer les similitudes et différences des formules employées. Cette partie de son travail est particulièrement à apprécier. On appréciera aussi les recherches (incomplètes malheureusement) qu'il a tentées sur «Didyme et la Bible», et sur les contributions qu'un examen attentif des citations si nombreuses de Didyme pourrait apporter à la critique textuelle de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Tout le volume dénote une étude consciencieuse et approfondie. Ma seule réserve portera sur la façon dont le volume est imprimé. L'auteur semble ignorer l'italique et les guillemets aussi bien que les lettres capitales. Les noms d'auteurs, titres de volumes, citations sont imprimés en caractères identiques, sans même que, dans l'intérieur du texte, des guillemets viennent nous prévenir qu'on énonce le titre d'on ouvrage ou que l'on reproduit le passage d'un traité ancien.

J. TIXERONT.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

Abele BOATTI. — *Grammatica del greco del Nuovo Testamento.* Parte II, *Sintassi.* — In-8°, 145 pp. — Venezia, Libreria Emiliana, 1910.

Dans cette seconde partie de sa *Grammaire du grec du Nouveau Testament,* M. Abele Boatti expose les règles syntaxiques dans les chapitres suivants : Parties logiques du discours, le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe, les propositions, le participe et l'infinitif, les prépositions, le style des écrivains du Nouveau Testament.

Dans la préface, il nous dit excellemment ce que doit être une syntaxe du Nouveau Testament : elle ne se contentera pas de relever les faits, mais elle indiquera ce qui est certain ou douteux, conforme à l'usage classique ou qui est d'usage récent ; si c'est un phénomène de grande proportion ou à peine perceptible. M. Boatti s'est efforcé d'exécuter ce programme, mais il a été débordé par ses matériaux, de sorte que, voulant faire une grammaire peu étendue, il a dû se borner à cataloguer les faits sans y joindre les explications nécessaires. Son travail sera un répertoire assez com-

plet, qu'un professeur pourra utiliser, mais il ne répond pas aux besoins de l'élève, qui demande un exposé qui se suffise par lui-même. Nous souhaitons donc que l'auteur nous donne le plus tôt possible la Grammaire complète qu'il a promise.

E. JACQUIER.

Ernesto BUONAIUTI, *Saggi di Filologia e Storia del Nuovo Testamento*. — In-12, 245 pp. — Roma, Ferrari, 1910. — 2 fr. 50.

L'auteur a recueilli dans ce volume des études sur diverses questions de philologie et d'histoire néotestamentaires. Il a eu pour but principal de faire ressortir l'importance que peuvent avoir pour l'interprétation et l'intelligence du Nouveau Testament les inscriptions et les papyrus récemment publiés. Après avoir fait connaître, en quelques pages, ce que sont les inscriptions, les papyrus et les ostraca, l'usage qu'on peut en faire pour élucider certains textes néotestamentaires, il élucide par diverses études philologiques : l'Evangile, l'Epiphanie du Seigneur, l'Ecclesia, Anathema sit, le paradis, etc., certaines expressions du Nouveau Testament. Il ajoute des études d'histoire : saint Paul comme témoin historique, le décret des Apôtres, la correspondance de saint Paul, etc.

La plupart de ces articles ont été écrits à l'occasion d'ouvrages récemment publiés, de sorte que l'auteur rapportant ou critiquant les opinions d'autrui n'a pas eu l'intention de faire une œuvre originale. Il veut seulement tenir ses lecteurs au courant des travaux récents sur la philologie et l'histoire du Nouveau Testament.

E. JACQUIER.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.





LA BIBLE DANS VICTOR HUGO (1)

Tel est le titre de la thèse de doctorat ès lettres que soutenait, le 7 juin 1910, devant l'Université de Grenoble (2), M. l'abbé Claudius Grillet, ancien étudiant de la Faculté catholique des Lettres de Lyon, ancien professeur au Petit-Séminaire de Saint-Jodard (Loire).

M. Morillot, doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble, ouvrait la séance par quelques mots fort délicats : il rappelait qu'à la place où se trouvait M. Grillet s'était assis, quelques années auparavant, Mgr Devaux, et il souhaitait à M. Grillet de faire honneur à son ancien maître, de soutenir sa thèse avec la même science et le même succès (3). M. le Doyen disait ensuite comment M. Grillet fut amené, durant les sept années écoulées depuis sa licence, à étudier le biblisme de Victor Hugo : sa thèse fait suite à un mémoire de licence, *L'inspiration biblique de la Fin de Satan*, auquel fut donnée la meilleure note que jamais M. Morillot ait marquée à pareil travail. Le caractère même dont il est revêtu préparait M. l'abbé Grillet à son enquête biblique. *La Bible dans Victor Hugo* représente une somme de recherches qui en font « la con-

(1) Un volume in-8° de VI+350+104 pages, par Claudius Grillet. Lyon ; Vitte.

(2) Le jury était composé de M. Morillot, Doyen de la Faculté des Lettres, de MM. Dumesnil, Chabert, Colardeau, Maugain, Rosset.

(3) M. Grillet a dédié sa thèse « à la mémoire de Mgr Devaux, le regretté Recteur des Facultés catholiques de Lyon ».

tribution la plus importante qui ait été apportée jusqu'à ce jour à l'étude de l'œuvre de Victor Hugo ».

Alors que la thèse « complémentaire », ajoutait M. le Doyen, est d'ordinaire le prolongement, le « complément » de la thèse principale, celle de M. Grillet ne s'y rattache en aucune façon. Cependant, si l'esprit de Victor Hugo venait dans cette salle, il assisterait sans déplaisir à ce débat de grammaire : les lois de notre langue n'avaient pour lui aucun secret, et n'a-t-il pas écrit : « Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe ? » (1).

M. Grillet, après une brillante soutenance, a été reçu docteur ès lettres avec *mention honorable*.

Son travail, qui est une œuvre de talent originale et personnelle, mérite une étude consciencieuse, d'autant plus que le style en est imagé, savoureux, spirituel et piquant, malgré quelques expressions trop familières, comme *diantre*, répété ; quelques néologismes, *hugolien*, *suiveur*, se *compénètrent*, la manière *vaticinatoire*, *apocalyptisme*, *parousiaque* », etc.

M. Grillet n'a pas cru devoir donner « d'imposants index bibliographiques » (2) ; il indique ses sources au fur et à mesure qu'il les utilise. On le lui a reproché, et l'*Index alphabétique* des pages 101 et 102 semblait appeler une nomenclature des auteurs mis à contribution par M. Grillet et parmi lesquels, à côté de M. Renouvier, *Victor Hugo*, *le poète ; Victor Hugo le philosophe*, dont il se sert sans les citer, et à côté de *la Bible dans Racine*, de M. l'abbé Delfour, on aurait trouvé les articles si péné-

(1) Voici le titre de la thèse « complémentaire » de M. Grillet : *Contribution à l'étude des propositions complétives et relatives* : in-8° de 73 pages. L'idée la plus originale de ce travail, c'est d'avoir assimilé certaines propositions à des substantifs obliques. Certaines propositions jouent le rôle d'adjectifs (Dieu qui est bon : Dieu bon), tandis que d'autres sont de véritables substantifs sujets (*eum advenisse nuntiatur*), ou des compléments directs (je sais que les Allemands ont été victorieux). M. Grillet a été amené par le désir de symétrie à se demander s'il n'existerait pas des propositions jouant le rôle de complément circonstanciel : il avait trouvé une proposition de ce genre dans *Audito Cæsarem advenisse*.

(2) Page V.

trants de Brunetière et de M. Jules Lemaître sur Victor Hugo, et surtout *Bossuet et la Bible*, du P. de la Broise (1). Cet ouvrage excellent aurait permis à M. Grillet d'approfondir un peu plus la comparaison qu'il fait du biblisme des classiques avec le biblisme des romantiques, et peut-être de rectifier la conclusion de James Darmestetter, appelant Hugo « le plus biblique des génies modernes », après Milton, peut-être, certainement après Bossuet et d'une manière tout autre, moins intime et moins profonde, plus extérieure, plus superficielle et plus verbale, comme M. Grillet en est aussi persuadé que nous.

I

Il y a dans son étude, si fouillée et si savante que l'un des examinateurs, M. Maugain, a pu lui dire « qu'il l'avait lue deux fois, la deuxième fois avec non moins d'intérêt que la première », deux parties nettement distinguées : 1° l'évolution biblique de Victor Hugo, et 2° les documents et pièces justificatives, ou les sources bibliques du lyrisme, de l'épopée, de la rhétorique prophétique et apocalyptique de Victor Hugo.

L'*initiation biblique* du poète est rigoureusement racontée, depuis le jour où, aux Feuillantines, Victor Hugo et ses deux frères, Abel et Eugène, découvrirent la Bible au grenier du couvent :

Nous grimpâmes un jour jusqu'à ce livre noir ;
Je ne sais pas comment nous fîmes pour l'avoir ;
Mais je me souviens bien que c'était une Bible...
Nous lûmes tous les trois ainsi tout le matin,
Joseph, Ruth et Booz, le bon Samaritain,
Et toujours plus charmés, le soir nous le relûmes

Il dira dans la *Ballade* la *Grand'mère*, probablement au souvenir de ses émotions d'enfant devant la Bible :

(1) Voir notre *Autour de Bossuet*, I : Paris, Tricon, 90, rue de Rennes.

Ou montre-nous la Bible et les belles images,
Le ciel d'or, les saints bleus, les saintes à genoux,
L'Enfant Jésus, la crèche et le bœuf et les mages ;
Fais-nous lire du doigt dans le milieu des pages,
Un peu de ce latin qui parle à Dieu de nous.

La Bible le charme même à la pension Cordier où il écrit le 16 juillet 1816: « Je veux être Chateaubriand ou rien », et où il fait son livre de chevet du *Génie du Christianisme*, pour y lire surtout la seconde partie: *Poétique du Christianisme;— Vue générale des poèmes où le merveilleux du Christianisme remplace la mythologie ; — Que la mythologie rapetissait la nature ; — De l'Ecriture et de son excellence ; — Parallèle de la Bible et d'Homère.* Il devait sortir de ce livre la merveilleuse efflorescence poétique, qui va du *Joseph en Egypte* de Baour-Lormian, 1806, au *Saül* de Lamartine, 1819, à la *Pauhypocrisiade* et au *Moïse* de Népomucène Lemercier ; aux *Macchabées* de Guiraud, 1822 ; à *Suzanne*, à la *France adultère*, à la *Fille de Jephté*, à *Moïse*, au *Déluge*, à *Eloa*, d'Alfred de Vigny ; à la *Divine Epopée* de Soumet ; aux *Méditations (Poésie sacrée)*, aux *Harmonies poétiques et religieuses*, au *Jocelyn* de Lamartine ; aux *Poèmes antiques* de Leconte de Lisle ; aux *Poèmes évangéliques* de Victor Laprade ; aux poèmes bibliques de la *Légende des siècles*, à *Dieu*, et à la *Fin de Satan* de Victor Hugo. — L'appétit du « merveilleux » biblique chez notre jeune poète trouvait encore à se satisfaire dans la lecture des œuvres étrangères inspirées par la Bible : la *Divine Comédie* de Dante, qu'allait traduire Antony Deschamps, et le *Paradis perdu*, traduit par Delille avant de l'être par Chateaubriand. « Il s'élève, écrivait Victor Hugo en 1819, de jeunes têtes pleines de sève et de vigueur, qui ont médité la Bible, Homère et Dante, et qui portent en elles la gloire de notre siècle. »

Jusqu'en 1821, les *Odes* de Victor Hugo sont classiques pour le fond et la forme, à la manière des *Odes* de Jean-Baptiste Rousseau et de Lebrun-Pindare. Seulement, dans *La mort du duc de Berry*, *La naissance du duc de Bordeaux*, *Le baptême du duc de Bordeaux*, *La Vendée*,

Moïse sur le Nil, Victor Hugo installe la Bible et substitue, selon ses propres paroles, « aux couleurs usées et fausses de la mythologie païenne, les couleurs naïves et vraies de la mythologie chrétienne. » *(Préface* des *Odes*, 1822). « Le Jourdain remplace le Simoïs ou l'Eurotas. Le Sinaï, le Carmel, le Thabor ont supplanté le Pinde, l'Olympe, le Parnasse ». Mais, à cette époque, l'imagination seule du poète était « teintée de christianisme ; son directeur spirituel étant Chateaubriand », avec de Genoude, traducteur de la *Bible*, en 1819, et collaborateur, comme l'auteur du *Génie*, au *Conservateur littéraire* des Hugo, 1819-1821. « De 1821 à 1826, il en va tout autrement, et c'est par son âme tout entière que (Victor Hugo) adhère à la religion catholique ». La mort de sa mère, 21 juin 1821, la liaison avec le duc de Rohan-Chabot, la rencontre de Lamennais, qui devient « le confesseur du poète », l'ont converti sincèrement : il cherche alors dans la Bible un aliment religieux, et la Bible devient, à son tour, une source de lyrisme qui, par une sorte d'apostolat littéraire, s'épanche dans *Dévouement*, *Vision*, *La Lyre et la Harpe*, *Jéhovah*, *Le dernier chant*, *L'âme*, *La Liberté*, *Le Poète*, *L'Antechrist*, *Encore à toi* :

Je crois avoir touché quelque *voile du temple* ;
Je dis comme Tobie : Un ange est dans ma nuit...
Pareil au saint pasteur lassé d'un long voyage,
Qui vit vers la fontaine une vierge venir (1).

Si *Louis XVII* :

En ce temps-là, du ciel, les portes d'or s'ouvrirent,

est une scène empruntée à Milton, c'est la poésie de David à travers Milton que Victor Hugo accueille dans ses vers :

Le voici ! s'écriaient tous les anges en chœur...
Il arrive ! ouvrez-vous, demeures éthérées !

Le *Psaume* 2 dit : « Ouvrez-vous, portes éternelles, et le roi de gloire entrera ».

« De l'Evangile, de Job, de l'*Exode*, de l'*Apocalypse*,

(1) Jacob et Rachel.

des *Psaumes* surtout, viennent (au poète) des images et des symboles qui se fondent si parfaitement dans sa propre pensée, qu'il faut faire effort pour les reconnaître :

Ma tige a refleuri de sève et de verdeur (1)...
Parmi les innocents, tu laveras les mains (2).
Son joug est aimable et son fardeau léger (3).

L'influence de Lamartine s'exerce alors sur Victor Hugo, qui lui dédie une de ses plus belles *Odes :*

La trompette sept fois sonnant dans les nuées,
Poussera jusqu'à lui, pâles, exténuées,
Les races à grands flots se heurtant dans la nuit (4).

L'auteur des *Harmonies poétiques et religieuses* entretient certainement Victor Hugo de ces poèmes, écrits de 1825 à 1830, sous la dictée de David et dont on trouvera écho dans *Extase* des *Orientales :*

Et les flots bleus, que rien ne gouverne et n'arrête,
Disaient en recourbant l'écume de leur crête :
— C'est le Seigneur, le Seigneur Dieu !

Lamartine disait dans l'*Hymne du matin :*

Pourquoi bondissez-vous sur la plage écumante,
Vagues dont aucun vent n'a creusé les sillons ?
Pourquoi secouez-vous votre écume flottante
En légers tourbillons ?
Chaque être s'écrie : C'est lui.

De 1827 à 1830-31, Victor Hugo perd sa foi religieuse, sous l'influence de Sainte-Beuve, incroyant et épicurien, et surtout de la Révolution de juillet, qui, aux yeux du poète, a entraîné dans la même ruine la Restauration et l'Eglise, le trône et l'autel, unis jusque-là, dans son affection et reniés désormais par le bonapartiste, l'orléaniste et l'anticatholique auteur de *Notre-Dame de Paris*, *Ceci tuera cela :* la presse tuera l'Eglise, chapitre ajouté en

(1) *Egredietur virga de radice Jesse et flos de radice ejus ascendet. Isaïe*, 16.
(2) *Lavabo inter innocentes manus meas.* (Ps. 25, 6.).
(3) Saint Matthieu, 11, 30.
(4) *A M. Alph. de Lamartine*, 1825. Souvenir de Job.

1832, après la condamnation de l'*Avenir* et de Lamennais.

« Mais l'amour des Livres Saints survivra en Victor Hugo à sa foi perdue, comme il l'avait précédée. Il changera seulement de nature. Au lieu de chercher dans la Bible une nourriture spirituelle, Victor la relira encore comme autrefois pour « ses belles images ». « J'admire tout dans la Bible », dira-t-il, dans *William Shakespeare*. Cette admiration purement littéraire détachée de toutes les raisons mystiques qui pouvaient l'expliquer chez un croyant, est un des aspects de l'amour, si romantique, des littératures étrangères, comme aussi l'une des formes de la réaction anti-classique : « Il fallait effaroucher le bourgeois, insulter à sa face fleurie par des airs fatals et byroniens, mais aussi détrôner ses idoles : Boileau, Voltaire. » Contre ses disciples attardés, nourris dans le mépris des Livres Saints par le *Dictionnaire philosophique* et la *Bible commentée*, il faisait beau voir les romantiques afficher leur amour de la Bible et des cathédrales. Chez Victor Hugo, cet amour est fait de la nostalgie de la foi perdue, d'un besoin d'idéal et de rêve, de la curiosité des civilisations disparues, des paysages exotiques de l'Orient et surtout de la recherche du pittoresque littéraire.

Cromwell en est la preuve par son érudition biblique : « la Bible, avec les Puritains, y règne en maîtresse ». « L'Angleterre a deux livres, dira Victor Hugo dans *William Shakespeare*, un qu'elle a fait, et l'autre, qui l'a faite : « Shakespeare et la Bible ». En tout cas, si Victor Hugo n'a pas choisi le sujet de *Cromwell* pour y exercer sa virtuosité biblique, il en a accumulé les jaillissements dans ce drame, « tirades de l'épopée d'Israël, formules prophétiques, noms pittoresques hébreux, images et comparaisons sacrées, souvenirs scripturaires de toutes sortes... Les conversations qu'il prête aux Puritains sont tissées de fils arrachés aux Saints Livres. » Un colloque entre maçons nous initie à l'architecture du temple de Jérusalem. Des conjurés de la dernière heure

Savent qu'il est écrit : même salaire à tous.

L'usurpation de Cromwell est justifiée par Daniel, condamnée par le même Daniel, par Samuel tuant Agag et Judith Holopherne. Voyez le puritain Barebone, tapissier de son métier : la Bible lui a fourni toutes sortes d'excellentes raisons pour tuer Cromwell ; mais comme, Cromwell mort, personne ne lui paierait les tentures du trône qu'il a fournies, l'avarice de Barebone trouve dans la Bible toutes sortes de raisons pour laisser vivre Cromwell. Cromwell, lui, est d'une « sagesse salomonienne : pour trancher toute question,

il va chercher sa Bible,

Job, Samuel, saint Matthieu. Le docteur Lockyyer a préparé « un long prêche, où il faisait sourdre des versets sacrés, toutes sortes d'intentions flatteuses à l'adresse d'Olivier roi. » Dépité de ne pouvoir prononcer son prêche, il se rattrape en tirant de la Bible de fougueuses ripostes. Lord Rochester, ennemi du Protecteur, mais amoureux de sa fille, s'introduit dans le palais sous le déguisement d'Obède, donc de Geth. Ecoutez les noms les plus étranges de la Bible : « Jébuzéens, Sochot-Bénoth, Endor, Stharnabuzaï, Phérézéens, Sépharvaïm, Isboseth, Miphiboseth, Ils emplissent des vers entiers de leur cascade sonore :

Gad, Zabulon, Benjamin, Nephtali...
Sur Damas, Charcamis, Samarie ou Calane...
Détruit Sochot-Bénoth et Théglat-Phalazar.

Notez que ce roi d'Assyrie est pris pour une ville ; mais qu'importe au poète ? Il s'est incarné lui-même dans Carr, le protagoniste de *Cromwell,* à la fois visionnaire, psalmiste, prophète, qui doit beaucoup plus à Isaïe qu'à saint Jean ou à David.

Où sont les dieux d'Emath ? Où sont les dieux d'Ava ?
Que veut Sépharvaïm, touché par Jéhovah ?

Laissons Carr-Hugo dégorger tous ses souvenirs bibliques dans *Cromwell :* « Il va chanter les *Orientales.* »

Toutefois, l'Orient hébraïque y tient peu de place, et la

Bible n'y est représentée que par une pièce, *le Feu du Ciel*, la première en date des « petites épopées » de Victor Hugo et l'une des plus ravissantes, avec cette nuée qui arrive du sud, plane sur l'Egypte et va incendier en douze strophes les villes perverses de Sodome et de Gomorrhe.

Extase est moins une « orientale qu'une magnifique gerbe lyrique, poussée d'un texte de l'*Apocalypse* ». Elle prouve quel parti savait tirer d'une lettre morte celui qui fut toujours le plus grand des « profiteurs ».

II

La maturité biblique de Victor Hugo s'étend de 1830 à 1860 et se traduit d'abord par ses œuvres de lyrisme pur, 1830-1854, de lyrisme visionnaire, apocalyptique, de 1854 à 1859, puis par son épopée biblique, 1854-1860, enfin par la rhétorique biblique de ses satires politiques, 1851-1854, 1870-1872.

Les *Feuilles d'automne*, 1831, les *Chants du Crépuscule*, 1835, les *Voix intérieures*, 1837, les *Rayons et les Ombres*, 1840, le premier volume des *Contemplations* parues en 1856, sont les plus parfaits recueils lyriques de Victor Hugo. Or, c'est de la Bible que lui viennent quelques-unes de ses plus magnifiques inspirations : d'abord la traduction par des images bibliques du sentiment universel de l'*irréparable fuite du temps* et de la mort des êtres, que l'Ecriture a burinés en traits immortels :

Tout ce que bâtit l'homme *est bâti sur le sable*...
Ce qu'il fait, tôt ou tard, par *l'herbe est recouvert*...
Ce qu'il dresse est dressé par *le vent du désert*... (1)

Gloire, jeunesse, orgueil, biens que *la tombe emporte*...
L'air reprend la *fumée* et la terre la *cendre*,
L'oubli reprend le nom (2).

(1) *Voix Intérieures : Pensar, Dudar*.
(2) *Napoléon II :* « Notre souffle est une fumée, notre corps poussière, notre nom est oublié », dit la *Sagesse*, 2, 9.



S'épanchent comme l'eau *des fêlures d'un vase* (1)...
Quand il sent le niveau de nos jours qui s'écoulent
Baisser rapidement comment un *torrent d'été* (2)...

Comme *un rameau dans l'air* ma vie est inquiète (3)...
... Tout va, tout vient, tout ment, tout fuit.
Nous voyons *fuir la flèche* et l'ombre est sur la cible.
... Nous sommes les flocons de la neige éternelle (4).

Ecouttez-le : jouir est tout. L'heure est rapide.
... Vivre est l'essentiel.
Il est content ; il est hideux ; il boit, il mange ;
Il rit, la lèvre en feu.

C'est le langage des impies dans la *Sagesse :* « Ils ont dit : le temps de notre vie est court... Jouissons de la créature.parce que la jeunesse est rapide. Enivrons-nous de vins. » — A cause de la rapidité de la vie, l'*amour* et le *plaisir* semblent autorisés pour la jeunesse, et Victor Hugo y sacrifie, hélas ! à partir de 1830, de sa liaison avec Juliette Drouet, en couvrant son épicurisme de formalités bibliques :

Puisque j'ai mis ma lèvre à ta *coupe* encor pleine,
Puisque j'ai vu tomber dans l'onde de ma vie
Une feuille de rose arrachée à tes yeux,
Je puis maintenant dire aux *rapides années :*
— *Passez, passez* toujours ! je n'ai plus à vieillir,
Allez-vous-en avec vos fleurs toutes fanées (5).

En même temps, le *sentiment de la nature* s'enrichit chez Victor Hugo des images neuves et pittoresques du lyrisme oriental, tel qu'il éclate dans le *Cantique des Cantiques :*

O myrrhe ! O cinname !
Nard cher aux époux !
Baume, éther, dictame...
Parfums les plus doux.

Après l'hiver, *Je respire où tu palpites*, *Crépuscule*, des *Contemplations*, sont inspirés du *Cantique* sacré :

(1) *Date lilia.* « Je me suis écoulé comme l'eau... » (*Ps.* 21, 14.)
(2) *Chants du Crépuscule, A Mlle Louise B.*
(3) *Ibidem : Que nous avons le doute en nous.*
(4) *Les Contemplations : Horror.*
(5) *Chants du Crépuscule*, xxx, janvier 1835.

Tout revit, ma bien-aimée ;
Le ciel gris perd sa pâleur...
L'hiver fuit.

Jam hiems transiit.

« Seulement, le canevas biblique est à peine reconnaissable sous les opulentes broderies dont le poète l'a recouvert. »

Avez-vous vu Vénus à travers la forêt ?
Avez-vous vu Vénus au sommet des collines ?
Vous qui passez dans l'ombre, êtes-vous des amants ?

Ces vers « baignent » dans la Bible, mais en ont perdu l'idéale pureté, puisqu'ils appliquent ses accents à des amours adultères. *(L'âme en fleur.)*

C'est peut-être le livre de *Job* qui, de tous les livres sacrés, a exercé le plus d'influence sur Victor Hugo et son « pessimisme littéraire... Le pessimisme fut, chez lui, non pas un système, mais « un état d'esprit passager, qui rencontrait d'irréductibles oppositions dans la nature du poète et sa théorie du progrès continuel. D'ailleurs, si les amis de Job ont des idées pessimistes, les réponses de Jéhovah les corrigent et les réfutent. Victor Hugo, comme Lamartine, ici encore, son modèle, avec le *Dithyrambe de Job*, de Baour-Lormian, a enrichi l'expression de son pessimisme poétique des formules élégiaque du « lépreux ».

« Je suis pur, je suis innocent... et Dieu me considère comme un ennemi (33 : 9-10). Les impies sont élevés et affermis, et la verge du Seigneur n'est pas sur eux. » Voilà le thème exploité par Victor Hugo dans les *Chants du Crépuscule* (*Dans l'église de X.)*, dans les *Voix intérieures*, *Sunt lacrymæ rerum :*

Celui qui fit le mal, c'est la loi du Très Haut,
A le trône et la longue vie,
Et l'innocent a l'échafaud,

et *la Tristesse d'Olympio ;* dans les *Rayons et les Ombres ;*

Est-ce que nous serions condamnés et maudits ?...
... Le prince, *homme né d'une femme,*
Né pour... vivre bien peu...
Dieu met comme en nous son souffle dans l'argile (1).

(1) *Job :* « L'homme né de la femme, vit peu de jours...
« Vous m'avez fait, Seigneur, comme un vase d'argile. »

Dans les *Contemplations*, le poète dit dans *A. Villequier :*

Considérez encor que j'avais, dès l'aurore,
Travaillé, combattu, pensé, marché, lutté...
Que j'avais affronté la haine et la colère,
Fait ma tâche ici-bas,
Que je ne pouvais pas m'attendre à ce salaire,
Que je ne pouvais pas
Prévoir que vous aussi sur ma tête qui ploie
Vous appesantiriez votre bras triomphant ;

Il y a dans *Pleurs dans la nuit:*

Où donc sont-ils allés ? (les morts).

Et dans *Veni, Vidi, Vixi :*

Je n'ai point refusé ma tâche sur la terre.
Mon sillon ? Le voilà. Ma gerbe ? La voici...
J'ai fait ce que j'ai pu, j'ai servi, j'ai veillé,
Et j'ai vu bien souvent qu'on riait de ma peine...
Morne, épuisé, raillé par les forçats humains,
J'ai porté mon chaînon de la chaîne éternelle...

Dans les *Châtiments*, l'impie de *Lux* s'écrie :

Quoi ! le juste a le châtiment !

Dans les *Quatre Vents de l'Esprit*, *Ma vie entre déjà dans l'ombre de la mort*, 1854, on lit :

Ma vie entre déjà dans l'ombre de la mort...
Mon soir mystérieux touche à l'aube suprême...
Et je m'en vais, fantôme, habiter les décombres...
Le monde passe ingrat, vain, stupide et moqueur...
Vous qui tournez la tête et qui dites : c'est bien (1)...
N'avez-vous rien perdu de ce que vous aimiez ?
Qui sait où sont les morts ? « Comment pouvez-vous rire ? »

Le poète dit encore dans *Horror*, 1854 (*Contemplations) :*

D'où viens-tu ? Je ne sais. Où vas-tu ? Je l'ignore...
Nous tâchons d'appliquer à ces cimes étranges
L'âpre échelle de feu par où montent les anges.
Job est en bas. Christ est en haut.

(1) Job dit : « Je ne vivrai pas longtemps. Voilà que maintenant je dormirai dans la poussière... Je suis devenu la fable des mortels... Quand l'homme est mort, où est-il ? (30,3).

En 1855, il écrivait dans *Dieu*, *L'Esprit humain :*

> *Job, qui contemples*, toi. Jérôme qui médites,
> Est-ce qu'on ne peut pas voir un peu de jour, dites ?

Déjà en 1830, il disait *à ses amis L. B.* et *S. B.*:

> Tout chemine ici-bas vers un but de mystère.
> Où va l'esprit dans l'homme ? Où va l'homme sur terre ?
> Seigneur, Seigneur, où va la terre dans le ciel ?
> Où donc est la science ? Où donc est l'origine ?

A partir de 1853, « pour avoir lu la Bible et pour avoir lu Lamartine (*Cours familier de littérature*, *Job*, 1852) », les souvenirs jobiens affluent dans les recueils lyriques de Victor Hugo, qui se figurait aisément être Job lui-même.

III

« Comme Eschyle, comme Hérodote, comme saint Jean, comme Dante, il eut la chance d'être exilé », dit M. Grillet, p. 128. C'est oublier ce que disait le duc de Morny après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 : « Il faut sauver Victor Hugo... Il ne sera proscrit que s'il se proscrit lui-même.» Il se proscrivit lui-même le 11 décembre seulement. Il faut donc rayer le « bannissement » (1) parmi les causes qui à partir de 1852, « développèrent en Victor Hugo le visionnaire apocalyptique, et le prophète rhéteur. » La solitude et son orgueil, immense comme ses haines, suffisent à expliquer qu'il se soit confondu avec Moïse et Isaïe, Elie et Jean, Prométhée et Job, Tacite et Thucydide, Eschyle et Juvénal, Jésus-Christ lui-même :

> O Paris, je t'ai fui comme le noir prophète
> Fuyait Tyr (2)
> ... J'ai sur tous mes travaux l'affront,
> Aux pieds la foudre, au cœur des plaies,
> L'épine au front (3)

(1) Il n'a été banni que de Bruxelles après *Napoléon-le-Petit*.
(2) Les *Châtiments*.
(3) Les *Contemplations* : 14, 24.

Oui pour modèle ayant *le martyr de Sion* (1)...
Dieu ne frappe qu'en haut...
Eschyle a son exil et Job a son fumier (2).

« Laisse-toi exiler comme Voltaire à Ferney, comme d'Aubigné à Genève, comme Dante à Vérone, comme Juvénal à Syène, comme Tacite à Méthymne, comme Eschyle à Géla, comme Jean à Pathmos, comme Elie à Oreb, comme Thucydide en Thrace, comme Isaïe à Asion-gober. « Ajoutez à cela les idées spirites de Victor Hugo, après le voyage de M[me] de Girardin à Jersey, fin de l'été 1853, et la croyance à la métempsycose, qui lui faisait écrire : « Voici mon histoire : j'ai été Isaïe, Eschyle, Judas Macchabée, Juvénal, d'autres poètes encore, plusieurs peintres et deux rois de Grèce dont j'ai oublié les noms(3) », et l'on comprendra que Victor Hugo s'identifie avec les poètes sacrés dont il continue la lignée parmi nous, comme le plus grand des « Mages », des « Génies », des « Voyants ».

Est-ce que par hasard, *grande haleine insensée*
Des prophètes, c'est toi qui troubles ma pensée ?...
L'Esprit fait ce qu'il veut. Je sens le souffle énorme
Que sentit Elisée et qui le souleva,
Et j'entends dans la nuit quelqu'un qui me dit : Va (4).

Tel Jean à Pathmos : « J'entends la voix qui me parla du haut du ciel et me dit : Va ». (*Apocalypse*, 10, 8). Victor Hugo n'est-il pas saint Jean,

... l'homme hagard, capable
De regarder l'obscur, de tâter l'impalpable (5)?...
Ecoutez : Je suis Jean, j'ai vu des choses sombres.
(*Contemplations*).

Louis Veuillot dira irrévérencieusement « Jocrisse à Pathmos », après les *Chansons des rues et des bois* (6).

(1) *Année terrible*, p. 150, édition Hetzel.
(2) Les *Quatre vents de l'esprit*: *Dieu ne frappe qu'en haut*, 1855.
(3) *Victor Hugo à Guernesey;* par P. Stopfer : *Revue de Paris*, 1er octobre 1904.
(4) *Toute la Lyre* : Le Moi.
(5) *Religions et Religion : Des Voix*.
(6) Ce n'est donc pas à ce mot qu'il a dû de partager avec Napoléon III « les anathèmes du pontife », p. 137, antérieurs de 10 à 12 ans dans les *Châtiments*.

En tout cas, la manière « apocalyptique » de Victor Hugo, comme l'a appelée Brunetière, va durer de 1852 jusqu'à la mort du poète (1).

L'*Apocalypse* de saint Jean se compose de visions, d'apparitions, de voix, qui produisent chez le voyant une horreur sacrée, d'autant plus grande qu'il est transporté dans l'infini de l'espace et du temps et que se déroulent devant lui les scènes les plus saisissantes : les sept étoiles, les sept sceaux, les sept trompettes; la femme, le dragon et la bête; la grande Babylone maudite ; Satan lié pour mille ans et la terre nouvelle. Victor Hugo prend tout de l'*Apocalypse* et le fonds et la forme : le fonds, c'est-à-dire les visions, les apparitions de foules, de monstres et d'anges, les voix retentissant dans l'abîme, déjà chanté par Milton; la forme, c'est-à-dire les « et » répétés, les nombres symboliques, trois, quatre, sept, les comparaisons agricoles, le vent dans les arbres, l'eau, la récolte.

Sans doute, le lyrisme visionnaire et apocalyptique de Victor Hugo s'était produit quelquefois dans ses œuvres de jeunesse, inspirées par Milton : dans les *Odes et Ballades*, *Vision*, 1821, *Louis XVII*, 1822, l'*Antechrist*, *A l'ombre d'un enfant;* dans *Cromwell*, 1827, et le rôle de Milton; dans les *Feuilles d'automne*, *Ce qu'on entend sur la montagne*, 1829, *La prière pour tous*, 1830, *La pente de la rêverie*, 1830 ; dans les *Rayons et les ombres*, *Cœruleum mare*, *Sagesse*, 1840. Mais c'est à partir de 1852 que le poète « pontifie », vaticine, le glaive au point, le clairon aux lèvres « sonnant le réveil des peuples et des tyrans ».

Voyez les *Contemplations* (2) : *Un spectre m'attendait* ; *Magnitudo parvi*, *Saturne* (3), *Explication*, *Pleurs dans la*

(1) Voir *La Fonction du Poète*, par Guiard, docteur ès lettres, 1910.

(2) Saint Jean frissonne ; au fond de sa sombre poitrine,
L'Apocalypse horrible agite son tocsin.

(3) Le patriarche, ému d'un redoutable effroi,
Et les saints qui peuplaient la Thébaïde austère,
Ont fait des songes comme eux...
... Dans sa solitude auguste, le prophète
[Voyait] Par la même fêlure aux réalités faite,
S'ouvrir le monde obscur des pâles visions.

nuit (1), *Charles Vacquerie*, *Mors*, *Apparition*, *Ibo*, *Ce que dit la Bouche d'ombre*, *Le Pont*, *Les Malheureux* (2); *Nomen, numen, lumen; Hélas ! tout est sépulcre; les Mages*.

Voyez, dans les *Châtiments*, *Carte d'Europe*, 1852; l'*Expiation*, 1852; *Aux Femmes*, 1853; *Stella*, 1853.

Dans la *Légende des siècles*, c'est la *Vision d'où est sorti ce livre*, 1857 :

J'eus un rêve. Le mur des siècles m'apparut;

c'est la *Vision de Dante* :

Dante m'est apparu. Voici ce qu'il m'a dit :

Voici le troupeau des victimes d'un despote,

Innombrables, meurtris, échevelés,
La rumeur qui sortait de ces ombres amères
Ressemblait au bruit sourd que les grands arbres font.

Voici le bataillon des soldats :

Cavaliers, fantassins, multitudes fatales,
Au cri rauque, au pas lourd, aux statures brutales;

et voici la colossale chevauchée des « hommes de force », rois et capitaines :

Des flammes dans les yeux, et du sang dans la bouche;

C'est la *vérité* :

Tout était *vision* sous le ténébreux dôme;

c'est la *Trompette du jugement :*

Je vis dans la nuée un clairon monstrueux...
Une sinistre main sortait de l'infini,

et une immense figure d'archange

Plongeait profondément sous les ténébreux voiles,
Du pied dans les enfers, du front dans les étoiles;

(1) Un jour le morne esprit, le poète sublime,
Qui rêvait à Pathmos,
Et lisait *frémissant*, sur les murs de l'*abîme*
De si lugubres mots...

(2) Et *j'ai vu* des palais, des fêtes, des festins,
Des femmes qui mêlaient leurs blancheurs aux satins,
... Et j'*entendais* chanter : jouissons, triomphons !
Et les lyres, les luths, les clairons...
Autour d'eux des *voix* criaient victoire !

ce sont les *Chevaliers errants*, qui ont dit :

> ...Nous sommes ceux qui font le mal.
> On disait : Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Ils sont
> Ceux qui punissent, ceux qui jugent, ceux qui vont ;

c'est le *Sacre de la Femme*, le *Sultan Mourad* (1), le *Cèdre*, 1858 (2), le *Satyre*, *Abîme* (3), *Plein ciel* et les vols audacieux de l'aéroscaphe ; le *Choix entre deux passants* ; les *Quatre jours d'Elciis* ; les *Sept merveilles du monde*, 1857-1859 (3) ; l'*Elégie des Fléaux*, le *Titan* (4), 1875.

Dans *Dieu*, « ce livre aux trois quarts fait » en juin 1856, Victor Hugo dit, l'*Esprit humain :*

> *Et je voyais* au loin sur ma tête un point noir,
> Et je vis apparaître une étrange figure.

Discours de l'*Aigle :*

> Les rois portant au front : Mané ! Thécel ! Pharès !...
> L'Etre incommensurable à qui rien n'est pareil,
> Dont l'œil en s'entr'ouvrant luit comme un soleil ;

L'*Ange :*

> Il dit, levant un doigt de sa main souveraine ;
> Que l'oreille d'en bas qui m'écoute comprenne

Le Léviathan de *Dieu*, l'être tout semé de bouches, d'ailes, d'yeux, le Griffon du même poème, « lion par la crinière et l'ongle, oiseau par l'aile », sont inspirés de Job, d'Ezéchiel, de saint Jean, comme les métamorphoses d'animaux symboliques que peint notre « voyant » :

> Et je vis au-dessus de ma tête un point noir,
> Et ce point noir semblait une mouche...
> C'était une lumière avec deux ailes blanches.

(1) Et l'on voyait sortir de l'*abîme* insondable
Une sinistre main qui s'ouvrait formidable.
...On vit dans la nuée où rien n'a plus de forme
Vaguement apparaître *une balance énorme*.

(2) Jean dormait. Ses regards étaient fermés, qui virent
Les *Océans* du songe où les astres chavirent.

Dans l'*Apocalypse* « les étoiles tombèrent », 5, 15.

(3) Toi, Zodiaque, vous, comètes étendues,
Vos bruits sont pareils à de vagues clairons.

(4) Le poète nous y montre
Un vide monstrueux où de l'effroi surnage.

La *Fin de Satan*, 1854-1860, a des anges semblables à ceux d'Ezéchiel et de l'*Apocalypse :*

Près de toi Raphaël, Gabriel qui secoue
Un météore épars en flammes sur son front...
Sa chevelure était blonde et surnaturelle
Et frissonnait splendide, et laissait derrière elle
Une inondation de rayons dans la nuit.

A côté des anges, il y a, dans la *Fin de Satan*, des spectres et des animaux qui parlent :

Et le spectre montra ces trois taches au ciel,
Et cria : Cieux profonds ! voici du sang d'Abel !

Les monts

Virent le premier aigle escaladant les cieux...
Se tourner vers l'aurore et crier : Alexandre !
Le deuxième cria du côté du midi :
Annibal ! Le troisième à l'œil fixe et hardi,
Sur le rouge occident jeta ce cri sonore :
César ! Le dernier, vaste et plus terrible encore,
Fit dans le sombre azur signe au septentrion,
Ouvrit son bec de flamme et dit : Napoléon !

N'est-ce pas du style apocalyptique que ces vers :

Ce précipice était de *la mort faite abîme*.
On y sentait flotter du sépulcre dessous...
Et les noirs tourbillons et les *gouffres hideux*
Se courbaient...
L'hydre immense de l'ombre ouvrait ses ailes noires.

Dans *Toute la Lyre*, il y a *Visions*. (La Pensée). 1853-57 :

Une nuit je rêvais et je vis dans mon rêve...
De grands lions de pierre, étranges et superbes.
...Or, tout à coup apparut
Un oiseau monstrueux, vaste, effroyable à voir,
Si fauve, si hideux que les lions de pierre
S'enfuirent...

...Oh ! le grand vent farouche,
Le *vent* d'en haut, quand donc se déchaînera-t-il ?
Vents, noirs avertisseurs,
N'amènerez-vous pas les formidables dieux ?

la *Vision des Montagnes* (L'*Humanité*), 1856 ; *Invocation du Mage*, 1870 ; La *Guillotine*, 1874 (?) (1) ; Le *Moi*, XX :

> Je vais dans la fureur du gouffre, dans l'écume,
> Pâle, écoutant les mots
> Que disent, pleins d'horreur, la sibylle dans Cume,
> Et l'*apôtre à Pathmos*;

l'*Art*, IV, où

> ...David, Ezéchiel, Stésichore, Hérode,
> Bruissent comme au vent de ténébreux rameaux.

Les *Quatre vents de l'Esprit*, 1854-1880, débutent par un prologue tout apocalyptique :

> ...Je vis les *quatre* vents passer...
> Et de là crier aux *quatre* coins du ciel !...
> L'âme a comme le ciel *quatre* souffles en elle.
> La pensée est un aigle à *quatre* ailes, qui va
> Du gouffre où Noé flotte à l'île où *Jean* rêva.
> Comme une croix immense aux *quatre* vents des cieux
> Le grand char de l'esprit roule sur *quatre* essieux...
> Vents des cieux, croyez-vous avoir seuls un *quadrige*
> Et de là crier : Gloire ! aux *quatre* coius du ciel ?

Et combien d'autres passages inspirés par l'*Apocalypse :* « Je vis alors que l'ange tenait une palme ! ». Dans l'*Echafaud :*

> ... La palme, cette flamme
> Faite d'azur, frémit devant des mains sanglantes.

Dans l'*Horreur sacrée :*

> C'est en regardant fuir sous l'insondable voûte,
> D'affreux griffons,
> Qu'Amos effaré songe.

Dans le *livre épique*, la *Révolution :*

> ...Et l'un deux
> S'écria : Nord et Sud ! Orient ! Occident !...
> ...Les masques bruissaient comme *une onde* en fureur.

Religions et Religion, achevé en 1872 et fait de morceaux rapportés, dont la plus grande partie semble contempo-

(1) Et l'on vit une main qui retournait le temps.

raine de *Dieu* 1855-1856, est apocalyptique comme ce poème. Il y a toute une partie intitulée *Des Voix* :

Et j'entendis des voix au milieu des nuées.

Dans *Années funestes*, *Départ et retour des régiments* :

Chacun des *quatre* vents aux *quatre* coins du ciel
Prononce un mot sinistre...
On entend sur les monts, sur les mers, sur la grève,
Cette clameur : Hélas ! Puebla ! puis ce glas !
Hélas ! Mentana ! puis les cris : Aubin ! Hélas !
Hélas ! Ricamarie ! Hélas ! (1).

L'*Année terrible*, 1871-72, transpose sur un plan visionnaire la guerre entre la France et l'Allemagne : c'est le conflit d'un astre et de la nuit, l'une submergeant l'autre sous ses vagues de ténèbres. Sedan, c'est une affreuse mêlée surhumaine qui a pour lieu l'abîme ; c'est le cri de l'empereur : « Je veux vivre ! » tombant dans l'héroïque nuit, tandis qu'au fond de l'ombre l'aigle noire de la Prusse ouvre ses griffes :

O Guerre ! le hasard passe sur un char d'ombre,
Par d'effrayants chevaux invisibles traîné...
Soudain, dans cette brume, au milieu du tonnerre,
Dans l'ombre énorme où rit la mort visionnaire,
On entendit ce cri monstrueux : « Je veux vivre ! » (2).
... Le mot de l'abîme était dit.
Et l'aigle noire, ouvrant ses griffes, attendit.

Le poète avait conscience de « ses rêves apocalyptiques » quand il disait du genre humain :

Chaque évolution qu'il fait dans la tourmente
Semble une *apocalypse* où chacun se lamente...
Et nous rêvons le choc de Vishnou contre Indra,
Un avatar couvé par une *apocalypse*.

(1) Puebla est une de nos victoires au Mexique, 1863 ; Mentana, sauva les Etats du Pape en 1867 ; Aubin et la Ricamarie eurent deux grèves sanglantes réprimées en 1869.

(2) Il est certain au contraire qu'à Sedan Napoléon III chercha sur le champ de bataille une mort qui s'obstina à ne frapper que ses aides de camp.

Jusque dans l'*Art d'être grand'père*, II, on lit :

> Et l'âpre Ezéchiel, l'affreux poète chauve,
> Homme fauve, écoutait parler la bête fauve.

Dans les *Misérables*, 5ᵉ partie, XVIII, Victor Hugo dit : « Il y a de l'Apocalypse dans la guerre civile ; toutes les brumes de l'inconnu se mêlent à ces flamboiements farouches ». Et dans *Quatre-vingt-treize*, *La Convention*, on voit « des monstres ailés qu'on eût dit sortis de l'*Apocalypse.* »

Heureusement pour nous et pour la gloire de Victor Hugo, son biblisme ne s'est pas « spécialisé » dans les visions symboliques de l'*Apocalypse* ; et si Lamartine ne se rattache qu'aux élégiaques sacrés, si Alfred de Vigny et de Laprade ne demandent à l'Ecriture, l'un que des symboles et l'autre que des canevas narratifs, le biblisme de Victor Hugo a été plus large, plus riche et aussi épique que lyrique.

IV

Il y a une double épopée biblique de Victor Hugo, une épopée évangélique, et une épopée de l'ancien Testament.

Le texte des Evangiles est contenu presque en entier dans la *Première rencontre du Christ avec le tombeau (Légende des siècles)*, où la résurrection de Lazare est tirée, « traduite » (1) de saint Jean (2), et dans les trois livres du *Gibet (Fin de Satan)*, la *Judée*, *Jésus-Christ*, le *Crucifix*.

(1) Préface de la *Légende des siècles*.
(2) Qu'on en juge par ces vers :

> « Lazare, notre ami dort : je vais l'éveiller »...
> Eux dirent : « Nous irons, maître, où tu veux aller »...
> « Où donc l'avez-vous mis ? » Ils répondirent : « Vois ! »
> ...Et Jésus pleura. — Sur quoi la foule
> Se prit à s'écrier : « Voyez comme il l'aimait... »
> « ...Je crois en vous, dit Marthe,
> « Mais voilà quatre jours qu'il est sous cette pierre... » Etc.

Sans doute, Victor Hugo passe rapidement sur la vie de Jésus-Christ jusqu'à la « Marche au supplice »; mais il serre d'assez près les textes et les faits, dans les sept pages du chapitre *Celui qui est venu* et dans *Après la Pâque, Christ voit ce qui arrivera*, où sont recueillies les paroles de Jésus :

Et sa mère en son cœur gardait toutes ces choses...
Soyez doux. Aimez-vous toujours les uns les autres...
Il sortait des vertus de lui qui les sauvaient...
Et l'homme du désert, Jean, près de ce Messie,
N'était rien qu'un roseau par le vent agité...
... Ne fais pas au prochain
Ce que tu ne veux pas qu'on te fasse à toi-même...
Il renversa les tables des changeurs
Et l'escabeau de ceux qui vendaient des colombes.

C'est la Passion du Sauveur qui a surtout captivé le poète, et la semaine sanglante occupe presque tout *le Gibet.* D'autant plus que l'imagination descriptive de Victor Hugo s'est donné « libre carrière en marge de l'Evangile », pour peindre trois civilisations mêlées, la juive, la grecque, la romaine, pour faire du Sanhédrin ou « Conclave de pierre », le personnage mélodramatique du traître, pour tracer les portraits au pied de Caïphe (1), de Pilate (2), d'Hérode (3), de la Vierge Marie, de Jésus, de Marie-Madeleine, des douze apôtres. Si les Douze entourent Jésus « ainsi qu'une auréole d'âme »,

Humbles, ils lui tendaient leurs cœurs comme des urnes;

(1) C'était un homme sombre et pourtant volontiers
Il riait à travers l'ombre de sa pensée...
Les yeux d'Hérode étaient sincères près des siens...
Il était ce qui rampe et ce qui se redresse...

(2) Fonctionnaire parvenu, il se repose :
Quand on parle trop haut, le licteur redoutable
Fait un signe...
Et sculptée au dossier de sa chaise curule,...
... l'âpre louve d'airain
Dresse son bâillement sinistre et souverain.

(3) Le tétrarque aime les danses lascives, les jardins verts et les paons :
Cet idiot mêlait le meurtre à ses repas.

si la Vierge Mère nous est représentée dans toute la majesté de sa douleur :

On dirait la statue en larmes du devoir,
Et la mère est en bas qui pleure (1) ;

Marie-Madeleine porte sur ses doigts

Le cercle délicat des bagues disparues,

et garde en son cœur les restes de ses anciens errements : elle veut faire fuir Jésus, comme Marion Delorme Didier et Lucrèce Borgia Gennaro !

Jésus, heureusement, n'est pas ainsi dénaturé. C'est un corps de lumière,

Une figure douce, éblouissante et grave,
Un être tout couvert de vie et de clartés,...
Et tranquille il passait comme un pardon vivant...
Il pourrait foudroyer, il préfère qu'on l'aime...
Les paysans, le soir, de sa lueur troublés,
Le regardaient de loin passer le long des blés...
Jésus mort répandait un rayonnement blême,

et la mort laissait flotter au trou de ses yeux

Le reste d'un regard tendre et mystérieux.

L'épopée de l'Ancien Testament, dans Victor Hugo, est formée, dans la *Légende des siècles*, par le *Sacre de la femme*, 1858, description superbe du paradis terrestre et du ciel primitif,

Les oiseaux gazouillaient un hymne si charmant,
Si frais, si gracieux, si suave et si tendre,
Que les anges distraits se penchaient pour l'entendre...
Les vents et les rayons semaient de tels délires
Que les forêts vibraient comme de grandes lyres...
Des avalanches d'or s'écroulaient dans l'azur ;

de tels vers n'approchent pas les « vers spacieux et marmoréens » de Leconte de Lisle sur le même sujet dans *Qaïn ;* par la *Conscience*, 1854 :

Lorsque avec ses enfants vêtus de peaux de bêtes,
Echevelé, livide au milieu des tempêtes,
Caïn se fut enfui de devant Jéhovah,...
L'œil était dans la tombe et regardait Caïn ;

(1) C'est le *Stabat mater dolorosa*.

par *Dieu invisible au philosophe*, 1854-55, où l'on retrouve l'anecdote de l'ânesse de Balaam, par *Booz endormi*, inspiré du livre de *Ruth*, avec quelques-uns des plus beaux vers de Victor Hugo :

> Une immense bonté tombait du firmament...

et Ruth se demandait

> Quel Dieu, quel moissonneur de l'éternel été
> Avait, en s'en allant, négligemment jeté
> Cette faucille d'or dans le champ des étoiles ;

avec surtout, ce songe merveilleux du chêne prophétique et

> Qui, sorti de son ventre, allait jusqu'au ciel bleu ;
> Une race y montait comme une longue chaîne ;
> Un roi chantait en bas ; en haut mourait un Dieu ;

par *Sonnez, sonnez toujours, clairons de la pensée*, qui, dans les *Châtiments*, 1853, développe le sens symbolique de la prise de Jéricho, au son des trompettes d'argent de Josué; par le *Temple*, quatrain inspiré des livres des *Rois;* par les *Lions*, pleins de la grandeur tragique de l'âge des prophètes, avec les déserts où ils se plongeaient, les villes contre lesquelles ils vaticinaient; par le *Cèdre* et la *Trompette du jugement.* — Mais ce qui est le plus remarquable, c'est, dans la *Fin de Satan*, l'épopée de *Nemrod* ou le *Glaive*, 1854-55, avec un récit de la création, *Selon Orphée* et *Selon Melchisédech*, une narration du Déluge, l'*Entrée dans l'ombre*, *la Sortie de l'ombre*, qui fait pâlir le *Déluge* de Vigny et le *Qaïn* de Leconte de Lisle, et une énumération des « travaux » de Nemrod, *Nemrod, Avec le bois de l'arche*, *La trappe d'en-haut et la trappe d'en-bas*. Nemrod incarne en lui Cham, Titan, Hercule, les demi-dieux grecs, les géants bibliques, tous les héros fameux de l'âge de fer. « Le poète y a condensé toute l'horreur des barbaries primitives. Homère, Hésiode, Eschyle, la Bible ont été ses collaborateurs ». M. Grillet oublie ici Lamartine et la *Chute d'un Ange* qu'a voulu refaire Victor Hugo. « Sa *Nemrodiade* résume toute la sombre poésie de l'*Iliade*, de la *Théogonie*, de *Prométhée*

enchaîné et de la *Genèse* ». « Le Nemrod » de Victor Hugo est avant tout « un symbole ». « Quand, non content de la terre conquise, il s'enlève avec son char volant attelé de quatre aigles, dans le ciel sans fond, la force qui l'entraîne vers ces hauteurs est l'esprit même du Progrès :

Nemrod va conquérir le ciel mystérieux.

Quelle est la valeur historique de cette épopée, de cette « reconstruction » biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament par Victor Hugo ? M. Grillet se le demande dans deux chapitres qu'il intitule *Les Altérations de l'histoire biblique chez Victor Hugo* et *Les lieux bibliques*. Il constate « les erreurs de faits et les erreurs de noms » nombreuses dans la *Fin de Satan* et la *Légende des siècles :* erreurs de *faits*, comme « Loth, roi des Philistins, Téglath-Phalazar, roi d'Egypte, l'Egypte prise pour l'Assyrie », les treize portes de Jérusalem, les crimes imaginaires :

Sépher tua Phinée, Aod tua Sépher ;

Oliab, qui travailla au tabernacle de Moïse, donné comme construisant cinq à six siècles plus tard le temple de Salomon, l'arche d'alliance qui avait disparu lors de l'invasion assyrienne, présentée comme existant au temps de Jésus (1) ; Salomon contemporain de Balthazar :

J'ai vu la vision des festins et des coupes,
Et le doigt écrivant : Marie, Thécel, Pharès (2).

(1) Avant le déluge,
Le meurtre, l'attentat, les luxures avides,
Riaient, buvaient, régnaient, chantaient ; les fils avides
Soufflaient sur les parents comme sur un flambeau.
Pendant le déluge,
La vague fouillait l'antre où la bête se vautre.
Les oiseaux fatigués tombaient l'un après l'autre.
Soudain le bruit cessa. Le vent ploya son aile.
Plus rien. On ne vit plus dans l'univers puni
Que l'eau qui se taisait dans l'ombre, ayant fini.
La terre, sphère d'eau dans le ciel suspendue,
La mer, sans mouvement, sans voix, sans jour, sans bruit,
N'était plus qu'ue larme immense dans la nuit.

(2) *Groupe d'idylles*.

Booz postérieur à Judith; « Jacob dans Endor (1) », où Saül consultait la pythonisse; l'Idumée colonisée par Edom, petit-fils de Jacob, devenant contemporaine de Nemrod, ainsi que la Saba des rois et des prophètes; Balaath, Aser et Emath ressuscitant de leurs ruines pour être témoins des temps évangéliques; — erreurs de *noms* plus réjouissantes, Edom pour Eglon, Chalamé pour Calanna, Béliséel pour Béséléel, Adonibésech pour Adonizedech, le *néhila*, flûte, représentée comme une prière :

Et récitez avant que l'archange soit là
Le sharrith le matin, le soir le *néhila* (2);

Nachor, un homme, pris pour une ville; Sodoc-Bénoth et Téglath-Phalasar, un dieu et un roi métamorphosés en cités; — noms imaginés, Rosmophin, Sépher, qui veut dire bibliothèque, mois d'élul (!), Zio et Jar donnés tous les deux dans *Cromwell* et la *Fin de Satan* comme le second mois de l'année; Galgala, Engaddi, Asiongaber, Gour, Gophna, Sabi, Elimi et autres lieux fictifs.

Les causes de ces erreurs chez Victor Hugo sont la primauté du son sur l'idée, l'amour de l'antithèse si chère à notre poète, les exigences de la mesure et de la rime, la confusion des divers plans de l'histoire: par exemple, la terre, dans *Booz endormi*,

Etait encor mouillée et molle du déluge,

antérieur de plus de dix siècles; enfin la recherche du pittoresque dans les mots et les descriptions :

Le *taled* blanc où pend le *zizith* à cinq nœuds.

Malgré ces erreurs, « insignifiantes », au dire de M. Grillet, p. 214, Victor Hugo aurait été fidèle « à l'esprit de l'histoire, aurait écrit des récits d'histoire biblique véritable, dont les faits et les personnages seulement sont inventés ». Il faudrait lui appliquer le mot d'Aristote : « La poésie est plus vraie que l'histoire », ou bien ce que Victor Hugo lui-même disait de Walter Scott : « Ce qu'il crée est presque toujours aussi vrai que ce qu'il observe. »

(1) *Les Quatre vents de l'Esprit*; *Le Livre lyrique, Lettre.*
(2) *Fin de Satan.*

Assurément, ce n'est pas à de pareilles appréciations qu'on pourra reprocher d'être inspirées par « l'esprit de Biré », comme tel examinateur de M. Grillet le lui a dit. La « fidélité » de Victor Hugo à « l'esprit de l'histoire » ferait sourire M. Jules Lemaître, qui affirme que Victor Hugo n'a jamais connu de l'histoire que « le bric-à-brac »; ferait sourire M. Renouvier, qui intitule un de ses chapitres de *Victor Hugo*, *le poète*, *Ignorance et absurdité*, et montre chez Olympio « le manque de l'instruction la plus commune », chez les lettrés, « l'ignorance complète de l'histoire littéraire et philosophique » ; ferait sourire surtout feu Brunetière, qui, dans ses *Etudes critiques*, VII, 309, parle de la « monumentale ignorance » de Victor Hugo, et dans son *Evolution de la poésie lyrique*, II, 98-108, après avoir reconnu le « pouvoir d'évocation » extraordinaire de quelques pièces de *La Légende des Siècles*, *Le Sacre de la Femme*, *Booz endormi*, *Aymerillot*, *Le Mariagé de Roland*, où l'auteur ne s'est proposé que « de reproduire la couleur des temps évanouis, que de ressusciter le passé de ses cendres », Brunetière ajoute que « le tableau du poète n'est pas un tableau seulement, mais un plaidoyer... contre les rois, supposés tous tyranniques et féroces, contre les prêtres, supposés tous imbéciles ou fourbes, et en faveur du peuple, supposé toujours bon, toujours brave, toujours grand. Nous pouvons dire que, sous ce rapport, la *Légende* continue l'œuvre des *Châtiments*... Elle est à la véritable épopée ce que l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire, est à la véritable histoire... On ne peut prendre avec l'histoire que de certaines libertés, et quand on veut en mettre les leçons au service d'une cause actuelle — ce qui est d'ailleurs parfaitement légitime — on n'a toutefois le droit d'en altérer ni *les faits*, *ni l'esprit*. Si Voltaire et Victor Hugo se le sont donc permis, c'est en cela qu'ils sont Hugo et Voltaire, je le veux bien, mais c'est en cela aussi que l'*Essai sur les mœurs* et *La Légende des siècles* ne tiennent pas les promesses de leur titre. On n'a pas le droit de calomnier Philippe II pour montrer les dangers du pouvoir absolu, ni de dénaturer la vérité du christianisme pour combattre la superstition ». L'imagination déforma-

trice de Victor Hugo gâte et défigure à plaisir le passé. D'ailleurs, comme le dit si bien Fustel de Coulanges, cité par M. Grillet, « l'histoire n'étudie pas seulement les faits matériels et les institutions ; son *véritable objet est l'âme humaine;* elle doit aspirer à connaître ce qu'elle a cru, a pensé, a senti, aux différentes âges de la vie du genre humain. » De ce chef, la « fidélité de Victor Hugo à l'esprit de l'histoire » est impossible : car il n'a rien compris à « l'âme » du peuple d'Israël, pas plus qu'à l'âme de Madeleine convertie; il n'a pas même cherché à les comprendre, tout absorbé qu'il était par le spectacle extérieur des hommes et des choses, le décor, les costumes, les noms pittoresques et sonores. Il croit et il veut faire croire au Progrès indéfini, idée juste au point de vue matériel et scientifique, mais fausse au point de vue moral. Et puis, une épopée devant être « le tableau le plus complet de toute une civilisation », « l'encyclopédie vivante de tout un peuple », où trouver dans la *Légende des Siècles* et la *Fin de Satan* le tableau des patriarches, de Moïse, des Juges et des Rois, de David et de Salomon, de la captivité de Babylone, du retour à Jérusalem des luttes héroïques des Macchabées ? L'*Athalie* de Racine nous renseigne beaucoup plus et beaucoup mieux sur l'histoire et les traditions du peuple d'Israël, sur ses mœurs et sa religion, sa poésie et son âme, sur sa vie présente et ses espérances futures (1), que tous les grands vers éclatants et sonores de la *Nemrodiade* ou du *Glaive* de Victor Hugo, qui ne pénètrent pas au delà de l'écorce des choses. C'est contre les fantaisies romantiques de Victor Hugo que Leconte de Lisle a dû faire la réaction de sa poésie naturaliste, par l'alliance de la science et de la poésie, la science véritable du passé servant de base à la poésie qui l'exprime dans une puissante synthèse.

M. Grillet, du reste, nous donne raison, en nous contant comment « le poète construit un paysage biblique :

(1) Aussi Victor Hugo appelait-il *Athalie*, dans la *Préface de Cromwell*, « la magnifique épopée d'*Athalie*, cette prodigieuse *Athalie*, si haute et si simplement sublime que le siècle royal ne l'a pu comprendre ».

il y fera flotter une brume de souvenirs bibliques ; il les jalonnera de noms propres ; il les peuplera d'une faune et d'une flore appropriées... Il voit monter du fond de l'histoire, groupées autour de trois personnages représentatifs, Moïse, Salomon, Jésus, d'indistinctes visions de terreur, de gloire, de sang... La terre palestinienne lui apparaît travers la brume historique... Ici et là flamboient Jérusalem, Bethphagé, Jéricho, Josaphat, Haceldama, le Jourdain, Hoba, Damas, Cadès, Hébron. Sur ce fond, il rapporte des fleurs et des arbres palestiniens, palmiers, lentisques, asphodèles ; il lâche des animaux bibliques, chacals, onagres, larmies, lions, chameaux, daims, Béhémoth et Léviathan. « L'encens d'Ur et la myrrhe de Tyr complètent cette botanique. » Et voilà l'Orient hébraïque de Victor Hugo, si peu hébraïque que la nature du *Sacre de la Femme*, nature qui

... riait naïve et colossale,

diffère profondément de la nature, encore génésiaque pourtant, du *Glaive* et de Nemrod, toute foisonnante d'énergies gigantesques et meurtrières ; elle diffère plus profondément encore de la nature palestinienne du *Gibet*, avec ses palmiers, ses sycomores, ses oliviers, ses figuiers,

Ses hommes qui vivaient à l'ombre des palmiers.

« Décors irréels. Mais décors romantiques », où le moi de Victor Hugo a passé tout entier, réalisant la formule d'Amiel : « Un paysage est un état d'âme ». Victor Hugo fait seulement à chacun de ses personnages le paysage qui convient à son « état d'âme ». Pour trouver ces paysages « chargés de psychologie », il faut prêter à Victor Hugo ce qui manqua le plus à notre grand lyrique, une « psychologie » sûre et riche, allant au-delà des sensations visuelles et sonores, des impressions extérieures splendidement recueillies et interprétées.

(A Suivre).

TH. DELMONT,
Docteur ès lettres.

LES MIRACLES ÉVANGÉLIQUES (1)

Valeur démonstrative des faits en faveur de l'affirmation personnelle de Messianité et de Filiation divine émise par Jésus

MESSIEURS,

Jésus n'a pas seulement opéré des miracles, il a enseigné. Et sans doute, son enseignement est, pour une grande part, impersonnel, en ce sens que, pour une grande part, il ne porte pas sur sa personne. Il a pour objet, le plus souvent, le Royaume de Dieu, sa nature, sa préparation dans les âmes, les dispositions nécessaires pour y être admis, ses diverses phases ici-bas, sa consommation dans le ciel. Cependant, le Sauveur s'attribuant un rôle, et un rôle capital, soit dans l'établissement de ce Royaume sur la terre, soit dans le jugement définitif qui en inaugurera la consommation, ne pouvait pas définir ce rôle sans émettre par rapport à lui-même des affirmations doctrinales ; et ces affirmations constituent, par leur importance, la part la plus essentielle, la plus originale de son enseignement. Elles se réduisent à deux: Jésus s'est déclaré le Messie et le Fils de Dieu. Cette double affirmation est reconnue à peu près de tous les critiques: Mais une lutte acharnée s'est engagée et se poursuit, au sujet de sa signification et de

(1) Conférence donnée aux Facultés catholiques, le 2 mars 1910.

sa portée véritable dans la pensée du Maître, entre les critiques rationalistes ou protestants libéraux et ceux qui demeurent fidèles à la tradition dogmatique chrétienne. Il m'est impossible même de résumer ce débat. Il me suffira de remarquer que les textes de nos Evangiles sont décisifs en faveur de la tradition, au point de contraindre les adversaires à en rejeter, sans motif valable, l'authenticité, ou à en fausser, par une exégèse tendancieuse, le sens le plus clair et le plus certain ; que, sur ce point, l'Evangile de saint Jean ne fait que compléter et préciser une doctrine déjà exprimée, sous une autre forme, par les trois autres ; que, enfin, la vérité historique et la signification des déclarations personnelles du Christ, relevées par nos quatre évangiles, sont confirmées de la manière la plus efficace par les documents qui nous rapportent la première prédication apostolique, et par les enseignements de S. Paul.

Ainsi, et en dépit d'une critique négative dont les conclusions s'imposent d'autant moins qu'elle est plus divisée contre elle-même, nous gardons le droit de considérer comme pleinement historique le fait que Jésus, en se proclamant le Messie et le Fils de Dieu, a donné au premier de ces titres le sens d'une Messianité présente, surnaturelle et transcendante qui l'associait à des fonctions réservées à Dieu et devait l'associer un jour à sa gloire; qu'au second il a donné le sens d'une Filiation propre et naturelle, en laquelle il participait à la divinité de son Père.

Or, Messieurs, entre l'affirmation du Sauveur par rapport à lui-même et les miracles qu'il a opérés, il y a un lien étroit. Ce lien ne consiste pas seulement en ce que, seuls, comme je l'ai établi, ces miracles lui ont permis d'émettre et de soutenir, lui, pauvre artisan inconnu, une pareille affirmation ; il consiste encore et surtout en ce que ces mêmes miracles sont la garantie certaine, la preuve valable de la vérité de ce qu'il affirmait.

C'est cette valeur démonstrative des miracles de Jésus que je me propose d'établir. Je m'efforcerai de le faire en répondant aux deux questions suivantes : 1° Jésus-Christ a-t-il présenté ses miracles comme la preuve de la double qualité de

Messie et de Fils de Dieu qu'il revendiquait ? — 2° Cette preuve, les miracles rapportés par nos Evangiles la fournissent-ils, au regard de la saine raison ?

I

Les rationalistes et les libéraux protestants ne sont plus les seuls à soutenir que le Sauveur, de quelque manière que l'on juge ceux de ses actes qualifiés de miraculeux, ne leur a lui-même attribué aucune valeur démonstrative ; c'est aujourd'hui le sentiment des protestants orthodoxes, au moins de beaucoup d'entre eux, et M. Loisy, pour ne citer que lui seul parmi les modernistes notoires, partage cette manière de voir. Elle est cependant contraire, non seulement à toutes les vraisemblances historiques, mais encore aux déclarations les plus claires du Seigneur.

D'abord, en ce qui concerne le miracle, Jésus partageait les croyances de son temps et de son milieu. Beaucoup de ses paroles en témoignent jusqu'à l'évidence, et la plupart de nos adversaires en font l'aveu. Or, les Juifs du premier siècle, s'ils admettaient sans le moindre doute la réalité et le caractère surnaturel des faits miraculeux racontés par la Bible, n'étaient pas moins convaincus que ces faits constituaient la preuve péremptoire de la divinité de leur religion: en ce double sens qu'ils démontraient, et la mission divine des envoyés, législateurs ou prophètes qui l'avaient fondée, protégée contre les retours de l'idolâtrie ou le relâchement des mœurs, et le caractère révélé des doctrines et prescriptions légales qu'elle contenait. On ne saurait contester que ces idées ne fussent le fond du judaïsme, surtout à l'époque où vécut le Christ ; l'expression s'en retrouve dans tous les documents contemporains. Comment donc serait-il possible que le Sauveur, d'accord avec ses coreligionnaires sur la réalité des miracles bibliques, eût été en contradiction avec eux sur leur valeur probante?

Ce dissentiment paraîtra plus inexplicable encore, si l'on

remarque que la croyance en la valeur démonstrative du miracle est fondée sur les enseignements les plus formels et les plus répétés de l'Ancien Testament. Dans la Bible, la preuve tirée du miracle n'est-elle pas constamment rappelée, développée sous toutes ses formes? Les prodiges de Moïse et des prophètes ne sont-ils pas toujours présentés comme la garantie décisive de l'origine divine de la législation qu'ils imposent, et de la doctrine qu'ils prêchent? Il n'est pas de conception plus arrêtée que celle-là dans les Livres Saints d'Israël. Or, Jésus a cru que la religion juive venait de Dieu par voie de révélation ; il a cru à l'inspiration des Ecritures, à l'infaillibilité de leur enseignement. Ses déclarations les plus explicites le démontrent et, d'ailleurs, personne n'ose le contester. Dès lors, peut-on supposer que sa foi se soit fondée sur d'autres raisons que celles données par la Bible elle-même pour seules capables d'entraîner l'assentiment religieux? qu'ainsi, fidèle en tout le reste aux croyances paternelles jusqu'à protester qu'*il ne venait pas détruire, mais accomplir*, il ait regardé comme nul et non avenu l'unique procédé de l'apologétique biblique?

Serait-ce que l'idée qu'il se fait de sa mission et de ses titres ne comporte pas l'usage du miracle, surtout du miracle physique, en tant que moyen de démonstration? Tout au contraire. Il s'est souvent réclamé de l'accomplissement des prophéties en sa vie et en sa mort, comme de la preuve qu'il était le Messie annoncé par les prophètes; or, la prédiction d'événements futurs que l'homme est incapable de prévoir et qui réalisent exactement ce qui était prédit est un vrai miracle. Si ce miracle a valeur de preuve, dans la pensée du Maître, comment les autres en seraient-ils dépourvus? D'ailleurs, il a souvent comparé sa mission à celle de Moïse et des prophètes; et s'il l'a déclarée bien supérieure à la leur, il l'a montrée surnaturelle, comme la leur, venant directement de Dieu, comme la leur, ayant besoin, comme la leur, d'une attestation authentique d'En-Haut. Mais si les miracles, et les miracles physiques, avaient été nécessaires pour accréditer auprès du peuple élu les envoyés d'ordre inférieur qui avaient précédé et préparé l'Envoyé suprême, comment ce témoignage visible aurait-il pu manquer à ce dernier, à celui qui ne craignait pas de se

placer, par rapport à ses précurseurs, dans la relation du Fils unique à l'égard des simples serviteurs du Père de famille (1) ? Ainsi, les serviteurs auraient vu leur mission contresignée par des prodiges éclatants qui, en frappant les sens, parlent à la raison des plus simples, et le Fils en personne n'aurait pas reçu du Père et ne se serait pas donné à lui-même cette attestation décisive; ou bien, se la donnant, puisqu'il a opéré des miracles physiques, nombreux et divers, il aurait refusé de la considérer comme valable ! Cela ne se conçoit pas. Pour attribuer au Sauveur ce refus de recourir au miracle afin de prouver la vérité de son affirmation par rapport à lui-même, il faut lui attribuer la mentalité d'un rationaliste ou d'un semi-rationaliste d'aujourd'hui, qui ne refuse de valeur probante aux miracles de cet ordre que pour des raisons qui vont toutes à nier leur possibilité, ou à les expliquer par l'action des forces naturelles connues ou inconnues. Quiconque admet que le miracle physique est possible, qu'il est l'effet d'une action de Dieu supérieure à celle des forces de la nature, ne peut pas même supposer qu'il soit dépourvu de valeur probante en faveur d'une doctrine ou d'une affirmation dont il est solidaire.

Or, non seulement le Sauveur a toujours parlé comme s'il partageait, en ce qui concerne le miracle, les idées de son temps, qui étaient celles de la Bible, mais encore, je le répète, lui qui se disait le Messie et le Fils de Dieu, il a opéré un grand nombre de miracles physiques de tout genre. La réalité de ces faits prodigieux et leur caractère surnaturel ont été établis dans les conférences précédentes. Puisque celui qui les opérait était le même personnage qui se réclamait de pareils titres, comment ces miracles n'auraient-ils pas été dans sa pensée, comme dans la pensée de tous, solidaires de son affirmation? Ce lien de solidarité s'établissait de lui-même ; il devenait plus évident à mesure que, d'une part, les prodiges se multipliaient, que, d'autre part, l'affirmation devenait plus claire. Il n'était point nécessaire pour cela que le thaumaturge en appelât explicitement aux prodiges comme à la preuve de ce

(1) Parabole des mauvais vignerons : Matt., xx, 33-46 ; Marc, xii, 1-12 ; Luc, xx, 9-19.

qu'il affirmait relativement à sa personne. Dieu ne peut pas autoriser par des actes de sa puissance la parole d'un imposteur, surtout quand cet imposteur se donne pour son propre Fils.

Je sais qu'on s'efforce de rapporter à d'autres motifs qu'à une intention apologétique les miracles de l'Evangile : à la compassion de Jésus, à la bonté de son cœur, au désir de toucher les âmes, de les arracher à l'indifférence et au péché. Comme si de pareils motifs excluaient l'intention qu'on veut bannir, et avec laquelle ils s'accordent, au contraire ! Comme si beaucoup de miracles de l'Ancien Testament, qui sont aussi des actes de pitié, cessaient d'être, par là même, des preuves et d'être présentés comme tels par les Livres Saints ! Mais on avouera, à tout le moins, que si Notre-Seigneur ne voulait pas que ses prodiges fussent considérés comme la garantie divine des titres qu'il revendiquait, il aurait dû faire toute autre chose que de garder à cet égard un silence discret, ou de procéder par quelques rares et obscures insinuations. Connaissant les croyances de ceux qui étaient les témoins de ses œuvres en même temps que les auditeurs de ses déclarations personnelles, il ne pouvait douter que ces œuvres ne fussent regardées par eux comme la démonstration de ces déclarations, et comme une démonstration venant de Dieu même. S'il ne voulait pas qu'il en fût ainsi, si lui-même n'accordait aux miracles physiques aucune force probante, la loyauté lui faisait une obligation de combattre ce que, dans l'hypothèse, il aurait jugé préjugé et erreur ; de s'expliquer sur ce sujet aussi clairement, aussi souvent qu'il était nécessaire ; de prendre toutes les précautions pour qu'aucune confusion ne fût possible. Ce serait seulement dans le cas où il en aurait agi de la sorte, et où les documents les plus primitifs, les plus authentiques lui prêteraient cette attitude, placeraient sur ses lèvres des enseignements assez explicites sur son refus de rconnaître au miracle une valeur démonstrative, que le critique serait autorisé à lui attribuer une pareille manière de voir. Il ne faudrait pas moins que cela, et en toute rigueur, pour imposer comme historique le fait d'une attitude qui atteint aux dernières limites de l'invraisemblance, de la part d'un thauma-

turge, et d'un Juif du premier siècle. Nous aurons à examiner bientôt ce que les documents nous fournissent sur ce point.

Mais ce qui déjà nous fait pévoir le résultat de cette enquête, c'est un autre fait, aussi incontestable que les précédents, et qui constitue, à lui seul, la plus forte des présomptions en faveur de l'emploi, par le Sauveur lui-même, de ce que l'on appelle l'apologétique par le miracle. Personne ne peut nier que les apôtres, non contents de croire aux miracles de leur Maître, ne les aient invoqués comme la preuve principale et décisive de ses qualités de Messie et de Fils de Dieu. Ils insistent, il est vrai, d'une manière toute particulière, et cela se comprend, sur le grand miracle de la Résurrection ; mais, d'abord, si ce miracle prouve, les autres ne sauraient être dépourvus de valeur démonstrative ; et, de plus, les autres sont invoqués aussi, comme argument, par les prédicateurs de l'Evangile. Ils sont invoqués, comme tels, dès le jour de la Pentecôte, à Jérusalem, en présence de milliers de Juifs dont plusieurs, sans aucun doute, avaient entendu Jésus. Pierre affirme, ce jour-là, que le crucifié du Calvaire est le Messie, parce qu'en lui se sont accomplies les prophéties messianiques, notamment celles qui annonçaient la Résurrection, dont il se déclare le témoin, ainsi que ses compagnons d'apostolat. Mais il a bien soin de dire auparavant, que, dès avant sa mort, Dieu avait rendu témoignage au Christ, devant les Juifs, par les miracles, les prodiges et les signes qu'il avait opérés par lui (1). Comment aurait-il tenu un tel langage, si le Maître n'avait jamais présenté ses miracles comme la preuve de sa mission, s'il avait pris les précautions dont je parlais tout à l'heure pour ne laisser aucun doute sur sa pensée à ce sujet. Et, ce langage, les apôtres le tinrent toujours, en Palestine, d'abord, puis, partout où ils portèrent la foi nouvelle. Nous en avons pour garants les discours des Actes qui représentent la forme première de l'évangélisation, ainsi que tous les écrits apostoliques. La conscience chrétienne fut tellement formée sur ce point que la croyance à la force probante des miracles du Sauveur en faveur de sa Messianité et de sa Divi-

(1) Act. II, 22.

nité n'a reçu aucune atteinte, en toutes les communions chrétiennes, avant le siècle dernier. Ainsi, dans le sentiment de nos adversaires, non seulement les disciples immédiats du Christ auraient, et tous sans exception, méconnu, trahi sa pensée sur un enseignement aussi simple, aussi facile à saisir ; non seulement ils l'auraient méconnue, trahie, jusqu'à faire reposer, pour une part considérable, la vérité, l'origine divine de la doctrine qu'ils ont prêchée, sur des faits estimés par lui dépourvus de toute portée démonstrative ; mais encore, entraînés par cette erreur première, tous les chrétiens pendant dix-huit cents ans, auraient partagé cette méconnaissance, fondé leur foi sur cette base ruineuse ; — et il aurait fallu les efforts de la critique incroyante pour remettre au jour l'enseignement authentique, sur le défaut de force probante du miracle, de Celui même qui a été proclamé Fils de Dieu, d'abord et avant tout, sur la preuve tirée des miracles opérés par lui ! On avouera que, pour faire accepter ce paradoxe, il faudrait des textes bien forts et d'une signification bien péremptoire.

Ces textes nous ne pouvons les trouver que dans les Evangiles, puisque les seuls renseignements que nous possédions sur les actes et la prédication de Jésus nous sont fournis par eux. Nos adversaires n'ont, d'ailleurs, pas d'autre source.

Or, les Evangiles font parler le Sauveur, en de nombreuses circonstances, et de la manière la plus claire, comme s'il donnait les miracles qu'il opère pour la preuve des titres et qualités qu'il réclame.

Dans une conjoncture solennelle et en quelque sorte officielle, en présence des Pharisiens et des Docteurs de la Loi (1), en réponse à un message de Jean-Baptiste qui lui fait demander par deux de ses disciples : « Es-tu celui qui doit venir ou devons-nous en attendre un autre? »— Jésus se contente de répondre : « Allez rapporter à Jean ce que vous entendez et voyez ; les aveugles voient et les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés et les sourds entendent, et les morts ressuscitent, et la bonne nouvelle est annoncée aux pauvres » (2). Saint

(1) Luc, 7, 30.
(2) Matt., XI, 3-5.

Luc, qui rapporte la même question et la même réponse, ajoute seulement ce trait que : « à l'heure même, et avant de répondre, Jésus guérit plusieurs personnes de maladies et d'infirmités et d'esprits malins, et rendit la vue à plusieurs aveugles » (1). Les paroles du Maître sont très explicites et peuvent se passer de commentaire. Jean lui fait demander s'il est le Messie ; le sens de sa question n'est pas contesté. Il répond en énumérant les miracles qu'il opère. C'est donc qu'il considère cette énumération comme plus décisive qu'une affirmation simple ; et elle ne peut l'être que si, en même temps que l'affirmation, elle apporte la preuve. Le Sauveur présente donc bien ses miracles comme le signe et la garantie de sa qualité de Messie.

On a tout essayé pour échapper à la force de ce texte gênant. Ce n'est pas à des miracles corporels que Jésus en appelle, nous dit-on, mais aux effets spirituels de son ministère, symbolisés par des guérisons et des résurrections. Il est le Messie, en un sens tout moral, parce qu'il guérit, par son enseignement, les maux de l'âme, l'aveuglement du cœur, la résistance aux appels divins, le péché ; parce qu'il ressuscite ceux qui ont tué en eux la vie de Dieu, etc. On en donne pour preuve le fait qu'il termine son énumération par un signe tout moral en effet, la prédication de l'Evangile aux pauvres, semblant ainsi le placer au-dessus de tous les signes précédemment marqués.

Je ne puis qu'indiquer en quelques mots les raisons qui montrent à quel point cette interprétation est forcée et même inacceptable. Elle a d'abord contre elle la mention relevée en S. Luc. Si le Christ opère des guérisons physiques sous les yeux des envoyés de Jean, en faisant appel à ce qu'ils voient et entendent il ne peut pas faire appel à des guérisons spirituelles. Or, cette mention, on n'a aucun droit d'en récuser la vérité ; à ce moment du ministère public, les récits évangéliques signalent des guérisons continuelles, parfois opérées en masse. Mais Jésus n'aurait-il pas guéri des malades et des infirmes, en ce lieu et à cet instant même, qu'il en avait guéri beaucoup

(1) Luc, 7, 21.

auparavant, qu'il devait en guérir beaucoup après ; et ces guérisons étaient visibles, tandis que les guérisons spirituelles ne le sont pas. C'est donc à ces miracles sensibles qu'il en appelle aussi, en S. Matthieu, puisque, ce dont il se réclame, c'est d'effets que les envoyés de Jean peuvent voir et entendre. D'ailleurs, comment supposer qu'un personnage qui a déjà accompli, comme l'attestent nos Evangiles, tant d'opérations miraculeuses du même ordre, entende celles dont il parle ici dans un sens tout différent et exclusivement spirituel? C'est user d'un symbolisme que rien n'annonce, auquel rien ne prépare les esprits, et c'est en user dans une réponse importante, où la clarté était de rigueur. Car, insérer dans l'énumération un terme d'ordre moral ne suffit pas pour prévenir du sens tout spirituel des autres termes qui, pris en eux-mêmes, ont une signification physique et qui l'ont bien plus encore par l'allusion qu'ils contiennent à des miracles connus, précédemment opérés. D'autant que certains de ces termes, visant des infirmités corporelles très caractérisées, la lèpre, la claudication, se prêtent malaisément à figurer les maladies de l'âme. Enfin, du fait que l'unique signe moral indiqué, la prédication de l'Evangile aux pauvres, termine l'énumération, on ne saurait conclure, ni qu'il élève au sens spirituel les autres signes, puisque lui-même est d'ordre sensible ;— ni même qu'il est, dans la pensée de Jésus supérieur aux autres : si les autres sont des miracles, lui n'est qu'un acte de miséricorde ; il est donc naturel qu'il ne soit pas mêlé aux autres et qu'il vienne soit en tête, soit à la fin.

De plus, la réponse de Jésus se réfère manifestement à deux textes d'Isaïe qu'elle cite en partie. Le premier, ch. XXXV, 5-6, décrivait les prodiges qui se produiraient quand Dieu viendrait sauver son peuple, c'est-à-dire, à l'époque messianique : « Alors les yeux des aveugles se dessilleront et les oreilles des sourds s'ouvriront ; alors le boiteux bondira comme un cerf et la langue des muets sera déliée. » On remarquera que ce sont les prodiges mêmes énumérés par le Christ comme s'opérant par lui ; il y ajoute seulement deux traits : la purification des lépreux et la résurrection des morts. Le second texte exposait la mission morale du Messie futur, oint par Dieu pour évangéliser les affligés, guérir les cœurs meurtris, prêcher

aux captifs la grâce et la délivrance aux prisonniers : il était emprunté au ch. LXI, v. 1-3, et Jésus, l'ayant cité en entier à la synagogue de Nazareth (1), ne lui prend ici qu'un trait : l'évangélisation des pauvres qui, d'ailleurs, le résume. En unissant dans sa réponse ces deux paroles prophétiques, le Maître faisait constater que les signes physiques miraculeux de l'avènement du Messie se réalisaient par son ministère, aussi bien que les signes moraux de ce même avènement. Il s'agissait bien, en effet, dans le texte du ch. XXXV d'Isaïe de prodiges physiques, et c'était un des textes prophétiques sur lesquels se fondait la croyance universelle des Juifs en ce fait que le Messie devait opérer un grand nombre de miracles.

Dans ces conditions, est-il contestable que la signification de la réponse aux envoyés de Jean qui s'imposait aux auditeurs était bien celle que je revendique et que toute la tradition lui a attribuée ? Juifs, croyant au miracle comme à la preuve suprême d'une mission divine, convaincus que le Messie se révélerait surtout par des miracles, connaissant au moins par la voix publique ceux que Jésus avait déjà opérés, il leur était impossible de ne pas voir dans ses paroles un appel à ces œuvres merveilleuses comme à la preuve première de sa qualité de Messie. Si le Sauveur n'avait voulu que se réclamer des effets tout spirituels de son ministère, il aurait dû tenir un tout autre langage. Ses actes antérieurs, la réputation de thaumaturge qu'ils lui avaient acquise, la forme de sa déclaration, l'allusion évidente aux deux textes du prophète, tout, en un mot, contribuait à tromper invinciblement ceux à qui il s'adressait. Sa vraie pensée n'était donc pas celle que lui prêtent nos adversaires ; un homme de sa valeur ne parle pas de manière à être compris au rebours de ce qu'il veut dire.

D'autres paroles du Sauveur, que S. Matthieu place après celles que nous venons d'étudier et que S. Luc rapporte après l'envoi des disciples en mission, sont tout aussi formelles en faveur de l'usage fait par le Maître du miracle comme moyen de démonstration valable. « Alors il commença à faire des reproches aux villes où s'étaient opérés la plupart de ses mi-

(1) Luc, IV, 18-21.

racles, pour n'avoir point fait pénitence. Malheur à toi, Choroaïn ! Malheur à toi, Bethsaïda ! Car, s'ils eusssent été faits à Tyr et à Sidon, les miracles qui ont été faits au milieu de vous, il y a longtemps qu'elles auraient fait pénitence avec le sac et la cendre. C'est pourquoi, je vous le dis, ce sera moins rigoureux pour Tyr et Sidon au jour du jugement que pour vous. Et toi, Capharnaüm, seras-tu élevée jusqu'au ciel? Tu seras abaissée jusqu'au séjour des morts! car, s'ils eussent été faits à Sodome les miracles qui ont été faits au milieu de toi, elle subsisterait encore aujourd'hui. C'est pourquoi, je vous le dis, ce sera moins rigoureux pour le pays de Sodome au jour du jugement que pour vous (1) ».

On le voit, les villes des bords du lac de Tibériade, où le Maître avait le plus souvent séjourné, où il avait opéré plus de miracles qu'ailleurs, sont maudites par lui, parce que ces prodiges n'en avaient pas converti les habitants. Or, comment aurait-il eu le droit de les maudire pour ce motif si, dans sa pensée, les miracles n'avaient établi ni sa mission, ni la vérité de sa doctrine? Celui qui n'embrasse pas les moyens de salut que lui propose un envoyé de Dieu n'est coupable que dans la mesure où cet envoyé a fourni des preuves valables de son mandat, de sorte que, en lui résistant, l'incrédule résiste au jugement de sa raison comme à la voix de la conscience. Puisque le péché de Chorozaïn, de Bethsaïda et de Capharnaüm est déclaré par le Christ plus énorme que celui des villes les plus criminelles, d'après l'Ecriture, c'est donc que leur résistance à la vérité connue a été plus grande ; or, le Christ affirme que c'est par les miracles dont il est l'auteur que cette vérité leur a été manifestée. Il ne parle d'aucune autre manifestation que de celle-là. Par conséquent, celle-là était, à ses yeux, décisive ; elle s'imposait à tout esprit droit. Objecter ici que ce n'est pas précisément leur incrédulité que Jésus reproche aux cités galiléennes, mais leur refus de faire pénitence ; que, par suite, il ne présente pas ses miracles comme une preuve méconnue mais comme une grâce rejetée ; ce serait oublier que, dans tout l'Evangile, la foi et ses conséquences pratiques sont toujours

(1) Matt., xi, 20-24 ; cf. Luc, x, 13-15.

étroitement unies, que les œuvres y sont regardées comme le signe de la foi sincère, leur absence interprétée comme un défaut de foi.

Dans une circonstance notée par nos trois synoptiques, le Maître donne très explicitement un miracle comme la preuve de son pouvoir de remettre les péchés : « Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de pardonner les péchés : Lève-toi, dit-il au paralytique, prends ton lit et va dans ta maison. Et, s'étant levé, il s'en alla dans sa maison » (1). La déclaration est d'autant plus remarquable que, le pouvoir de remettre les péchés étant un droit réservé à Dieu, comme le font observer en cette occasion les scribes présents, ce n'est pas sa pure et simple affirmation de messianité que Jésus confirme ainsi par un miracle, mais une affirmation de participation personnelle aux droits et aux pouvoirs de Dieu.

Ailleurs encore, il constate que le royaume de Dieu est venu et il en donne pour marque qu'il chasse lui-même les démons par la puissance de Dieu (2). N'était-ce pas, tout à la fois, démontrer par un acte que tous regardaient comme miraculeux, le fait que les temps messianiques étaient accomplis, et insinuer clairement que le Messie était apparu en sa personne, puisque cet acte miraculeux était opéré par lui?

Je n'ai eu recours jusqu'à présent qu'à nos trois premiers Evangiles, parce qu'on prétend les mettre en opposition sur le point discuté ici avec le quatrième. Vous venez de voir ce qu'il en est. Mais par là, tout au moins, les critiques rationalistes reconnaissent que, en saint Jean, le Sauveur présente ses miracles comme la preuve de ce qu'il dit de sa personne, aussi bien que de l'origine divine de sa doctrine. Ils me dispensent donc de m'étendre sur ce sujet. Très souvent, en effet, en cet écrit, les œuvres opérées par le Christ sont mises en rapport direct avec son enseignement, en général, et, d'une manière spéciale, avec son affirmation de Filiation divine. Par deux fois, Jésus parle de cette Filiation en termes si forts que les Juifs

(1) Matt., IX, 6-7 ; cf. Marc, II, 10-12 ; Luc, IV, 24-25.
(2) Matt., XII, 28 ; Luc, XI, 20.

lui reprochent de se faire Dieu, de s'égaler à Dieu (1). Or, en ces deux circonstances, il se contente, pour se justifier, d'en appeler à ses œuvres : « Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas ; mais si je les fais et que vous ne me croyiez pas, croyez aux œuvres, afin que vous reconnaissiez que le Père est en moi et que je suis en lui » (2). — « J'ai un témoignage plus grand que celui de Jean ; car les œuvres que le Père m'a chargé d'accomplir me sont témoins que le Père m'a envoyé » (3). Ce témoignage de ses œuvres, il l'allègue devant les apôtres, en ce discours après la Cène qui contient quelques-unes de ses déclarations les plus explicites de participation à la divinité : « Vous ne croyez pas que le Père est en moi et que je suis dans le Père? Du moins, croyez-le à cause des œuvres elles-mêmes » (4). Et, comme dans les synoptiques, il assure que la résistance au témoignage des œuvres qu'il opère condamne ceux qui les ont vues et n'ont pas cru : « Si je n'avais fait au milieu d'eux des œuvres telles qu'aucun autre n'en a fait, ils n'auraient point de péché ; mais à présent ils ont vu et ils nous ont haï moi et mon Père » (5).

Les œuvres dont parle le Sauveur, en ces passages et en d'autres que j'omets, ne sont pas des œuvres morales, ce sont des miracles. On n'en saurait douter. Sa principale œuvre, dans l'ordre spirituel, c'est la prédication de l'Evangile ; or, lui-même l'oppose aux œuvres auxquelles il en appelle : « Si vous ne voulez pas me croire, à moi — c'est-à-dire à ma parole — croyez à mes œuvres » (6). Quant aux effets produits par sa prédication, conversions, actes de renoncement et de pénitence, ce n'est pas d'eux qu'il s'agit, puisqu'il est question d'effets visibles et que ceux-là sont de leur nature supra-sensibles; puisque, d'ailleurs les résultats du ministère personnel de Jésus furent, à cet égard, et comme tous les évangélistes le constatent, mais S. Jean plus encore que les autres, si peu

(1) Joan., x, 33 ; v, 18.
(2) *Ibid.*, x, 37-38.
(3) *Ibid.*, v, 36.
(4) *Ibid.*, xiv, 11.
(5) *Ibid.*, xv, 24.
(6) *Ibid.*, x, 38.

consolants, si incapables de confirmer ses titres de Messie et de Fils de Dieu.

D'ailleurs, lui-même donne le nom d'*œuvre* à des miracles : « J'ai fait une œuvre seulement, et vous êtes tous dans l'admiration » (1), dit-il en parlant d'une guérison opérée par lui le jour du sabbat. Il range au nombre des *œuvres* la résurrection des morts (2), et affirme à ce propos que le Père lui apprend à opérer toutes les œuvres qu'il opère lui-même et qu'il lui en montrera de plus grandes encore, de sorte que ceux qui les verront en seront dans l'étonnement. Enfin, les discussions qu'il soutient avec les Juifs et qui l'amènent à affirmer qu'il est le Fils de Dieu, à alléguer ses œuvres en preuve de cette affirmation, ont très souvent pour occasion des miracles: la guérison du paralytique de la piscine de Béthesda au chapitre V et au chapitre VII où elle est rappelée ; la guérison de l'aveugle né aux chapires IX et X. Il était donc impossible à ses auditeurs de ne pas appliquer aux miracles l'expression dont il se servait, d'autant que, pour eux, comme je l'ai dit, le miracle était la preuve par excellence, la seule capable de justifier d'une mission divine et, à plus forte raison, de qualités et titres comme ceux que revendiquait Jésus dans ces mêmes discussions.

Des quelques textes que l'on veut opposer à un enseignement si constant et si clair, il suffit de dire qu'aucun, d'abord, ne contient le désaveu de cet enseignement, qu'aucun même n'y fait une véritable objection. La parole qui montre condamnés au dernier jugement des hommes qui auront fait des miracles au nom du Christ (3), signifie simplement que le don des miracles n'assure pas le salut, si l'on n'y joint la pratique de la justice et des commandements divins. Celle où il est dit, à propos des frères du mauvais riche : « S'ils n'écoutent pas Moïse et les prophètes, lors même que quelqu'un des morts ressusciterait, ils ne croiront pas » (4), affirme, non que le miracle ne prouve rien, mais que, devant l'endurcissement

(1) Joan., VII, 21.
(2) *Ibid.*, V, 20-21.
(3) Matt., VII, 21-23.
(4) Luc, XVI, 31.

du cœur, cette preuve même échoue ; ce que les Evangiles constatent, à propos des prodiges qu'ils racontent. Les recommandations contre les faux christs et les faux prophètes qui, aux derniers jours, feront des miracles par lesquels les élus eux-mêmes seraient séduits, si cela était possible (1), rappellent ce que toute l'Ecriture affirme, à savoir qu'il y a de faux miracles opérés par le démon et ses suppôts ; mais il ne s'ensuit nullement que les vrais miracles n'aient pas une force probante, ni qu'il soit impossible de les distinguer de leurs contrefaçons. — Enfin, le refus opposé par le Sauveur à la requête des Pharisiens et des Scribes qui lui demandent un signe dans le ciel (2), ne se rapporte qu'à un miracle d'apparat, destiné à satisfaire une curiosité indiscrète, non à tout miracle, puisque les récits évangéliques en sont pleins. Quant au commentaire de ce refus : « il ne sera pas donné (à cette génération méchante et adultère) d'autre signe que celui du prophète Jonas », — s'il demeure obscur en S. Luc qui ne fait pas expliquer en quoi consiste le signe de Jonas, et qui semble ne comparer Jésus à ce prophète qu'au point de vue de la prédication de pénitence, — mais qui, pourtant, parlant de ce signe comme d'un signe futur, doit viser autre chose qu'une prédication plus que commencée par le Maître et déjà faite par S. Jean-Baptiste, — il devient clair en S. Matthieu, qui applique le signe de Jonas à la Résurrection. Or, la Résurrection étant le miracle insigne parmi tous les autres, la promettre pour signe, c'est supposer que le miracle prouve. — On a, sans doute, violemment attaqué l'authenticité de ce commentaire, dans les termes que lui donne le premier Evangile ; mais les raisons en sa faveur sont d'autant plus graves que le quatrième rapporte une parole analogue (3), dont la valeur est exceptionnelle, puisque deux de nos synoptiques y font faire allusion par les accusateurs du Christ devant le Sanhédrin (4).

(1) Matt., xxiv, 24 ; Marc, xiii, 22.
(2) Matt., xiii, 38-42 ; Luc, xi. 29-32.
(3) Joan, ii, 18 et seqq.
(4) Matt., xxvi, 61 ; Marc, xiv, 58.

J'ai donc établi que Jésus bien loin de refuser au miracle une vraie force probante, a présenté les siens comme la garantie de la double qualité de Messie et de Fils de Dieu qu'il revendiquait. En avait-il le droit, et les miracles évangéliques fournissent-ils cette garantie au regard de la raison? C'est la seconde des questions auxquelles je dois répondre.

II

Mais cette seconde question est tranchée, avec la plus entière certitude, à la seule condition que les miracles évangéliques présentent tous les caractères du vrai miracle, c'est-à-dire d'une part, soient inexplicables par les forces de la nature même dirigées par l'intelligence et la liberté de l'homme, — d'autre part, ne puissent être attribués à l'action d'êtres spirituels, supérieurs à l'homme, mais capables de mensonge. Or, le premier de ces caractères a été démontré dans la conférence précédente ; quand au second, il ressort avec une telle évidence de toutes les circonstances morales des miracles de Jésus, de la grandeur et de la perfection, au simple jugement de la raison et de la conscience, de la doctrine en faveur de laquelle ils sont opérés, et enfin de la sainteté incomparable de celui qui les opéra, qu'il est inutile d'insister sur un point qui s'impose. Nous sommes donc en présence d'une série liée d'effets qu'il est impossible d'attribuer à une autre cause qu'à une action divine immédiate, en sorte que de ces effets Dieu se manifeste l'auteur. Il suffit, par conséquent, qu'il y ait un lien de solidarité établi, entre une telle suite d'opérations divines, et la double affirmation par laquelle Jésus lui-même s'est proclamé le Messie et le Fils de Dieu, pour que Dieu soit engagé dans cette affirmation, engagé au point que nous ne puissions pas refuser de l'en considérer comme le garant. Or, le lien de solidarité dont je parle a été établi d'une manière incontestable, puisque, nous venons de le voir, le Christ, qui a opéré ces prodiges par la puissance de Dieu, a en même temps re-

vendiqué ces deux titres et même a explicitement justifié, par ses prodiges, sa revendication.

C'est toute la thèse de la force probante du miracle que je viens de résumer; et cette thèse est incontestable, non seulement en bonne philosophie, mais au regard du plus élémentaire sens commun. D'ailleurs, je l'ai dit, elle n'est pas contestée, elle ne peut pas l'être, directement et en elle-même ; ceux qui refusent à la preuve par le miracle une valeur décisive la lui refusent, ou parce que le miracle leur paraît impossible, ou parce qu'ils jugent impossible de discerner certainement un effet miraculeux des effets produits par les forces de la nature. Or, la thèse de la possibilité du miracle, celle de sa discernabilité (excusez ce barbarisme commode), sont des thèses que l'on n'a pas ébranlées, que l'on ne peut pas ébranler sans ruiner toute la théodicée rationnelle, sans fausser l'idée même de Dieu, sans saper par la base tous les fondements de la connaissance.

La preuve par le miracle serait-elle impuissante, en l'espèce, pour cette raison que l'affirmation en faveur de laquelle elle est alléguée n'est pas seulement celle d'une mission divine, mais celle d'une véritable participation à la divinité? Nullement, Messieurs. Si le miracle a Dieu pour auteur, il est capable de garantir la vérité de toute proposition en faveur de laquelle il est produit, à la seule condition que la proposition ne soit pas certainement contradictoire ou irrationnelle, c'est-à-dire contraire, certainement contraire à des vérités établies par la raison. Or, la proposition qui formule la doctrine de Jésus Homme-Dieu ou, en d'autres termes, le dogme de l'Incarnation, est mystérieuse ; elle est directement indémontrable ; elle n'est pas contradictoire ; elle ne va contre aucune vérité rationnellement démontrée. C'est donc une proposition dont la vérité peut être établie par cette démonstration indirecte, mais toute puissante, du miracle ; il y a proportion entre une série d'opérations miraculeuses dont Dieu nous est connu comme l'auteur, et l'enseignement, au nom de Dieu, du dogme qui affirme qu'en Jésus le Fils de Dieu s'est fait homme.

Il faut reconnaître, néanmoins, que la manifestation qui

convient à un Homme-Dieu est très différente de celle qui convient à un simple envoyé de Dieu. Sans doute, et je le montrerai dans une dernière conférence, c'est surtout dans l'ordre moral, dans l'ordre de la sainteté, qui est l'ordre suprême, que cette différence doit se révéler, mais il faut qu'elle se révèle aussi dans l'ordre de la puissance, donc dans l'ordre du miracle physique. Les miracles d'un Homme-Dieu se distingueront par des caractères spéciaux de ceux opérés par les prophètes et envoyés de l'Ancien Testament, et ces caractères iront tous à montrer en Jésus un pouvoir universel et sans limites ; — un pouvoir mis au service de la pure charité et réglé par la discrétion la plus délicate ; — un pouvoir qui ne vient pas à celui qui l'exerce du dehors et d'un mandat reçu, mais qui lui est personnel et ne dépend que de sa libre volonté.

Montrons rapidement que les miracles du Sauveur présentent bien tous ces caractères.

1° Ils sont dignes d'un Homme-Dieu parce qu'ils manifestent en lui, par leur nombre, leur diversité, leur grandeur, un pouvoir universel et illimité.

Par leur nombre, ils dépassent l'estimation. Si quarante seulement, ou à peu près, nous sont racontés à part, nous ne savons pas à quel chiffre s'élèvent les guérisons en masse qui sont assez souvent mentionnées et dont il a été question plus haut (1). Telle avait été l'impression faite sur la première génération chrétienne par la quantité des prodiges opérés par Jésus, que l'auteur du IVe Evangile, ou, si l'on veut, les témoins de sa vie qui présentaient son livre, pouvaient dire : « Il y a encore beaucoup d'autres choses que Jésus a faites ; et, si on les écrivait en détail, je crois que le monde entier ne pourrait pas contenir les livres que l'on écrirait » (2). Par ces choses « que Jésus a faites », on n'a pas le droit d'entendre exclusivement ses miracles, mais ce sont bien eux surtout qui sont visés, puisque, en dehors d'eux, sa vie n'avait rien offert d'éclatant, rien qui pût défrayer d'aussi énormes histoires. Et

(1) V. Confér. précéd.
(2) Joan., xxi, 25.

s'il y a une emphase évidente dans la forme de cette remarque, elle n'en souligne pas moins, de la manière la plus expressive, ce fait que, par la multitude de ses prodiges, le Sauveur dépassait toute comparaison avec les thaumaturges de l'Ancien Testament.

Par leur diversité, les récits miraculeux de l'Evangile semblent le commentaire en action de la parole qui termine l'Evangile de S. Matthieu : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre » (1), et qui n'était point déplacée sur ses lèvres, après la preuve expérimentale qu'il en avait fournie. Le ciel lui rend témoignage par une voix divine au Baptême et à la Transfiguration ; lui-même y remonte comme au lieu de sa gloire au jour de l'Ascension ; les anges du ciel annoncent sa naissance, chantent sur son berceau, le réconfortent dans son agonie. Les anges révoltés subissent son pouvoir et lui rendent hommage. Sur la terre, tout lui est soumis ; la mer devient solide sous ses pas, sur son ordre, elle se calme à l'instant ; les substances matérielles se transforment ou se multiplient comme il le veut. A sa mort, la terre tremble et le rochers se brisent. La mort lui obéit et lui rend ses victimes, en attendant qu'il échappe lui-même à ses liens. Tous les maux, toutes les infirmités corporelles, même les plus incurables, cèdent devant une parole tombée de ses lèvres ou un geste de ses mains. Il ne lui est pas même nécessaire d'être présent aux lieux où son pouvoir opère, il guérit à distance des malades, même mourants. Il paraît le maître absolu de toutes les forces de la nature, comme il convient à celui qui les a créées et les conserve en exercice.

Je n'ai pas à insister sur la grandeur de ces prodiges ; dans l'ensemble, aucun terme de comparaison ne peut leur être opposé par les miracles que la Bible raconte des envoyés de Dieu. Celui de la Résurrection, pris à part, est unique ; il révèle, plus que tous les autres, que Jésus tient son pouvoir de lui-même, comme il le fait remarquer en S. Jean : « J'ai le pouvoir de donner ma vie et le pouvoir de la reprendre » (2).

(1) XXVIII, 18.
(2) X, 18.

M. Sabatier (1), après d'autres critiques, reproche à ces miracles ce qu'il appelle leur banalité. Ce sont toujours les mêmes opérations merveilleuses : résurrections, guérisons, apparitions glorieuses, voix entendues du ciel ; en un mot, le fond commun du surnaturel des religions inférieures. Ce reproche dénote une observation très superficielle. En effet, les miracles de bienfaisance ne peuvent consister qu'en des choses banales et communes, puisqu'il n'y a rien d'aussi banal que la maladie et la mort, les deux grands maux de l'humanité. Il n'est donc pas étonnant que les fausses religions allèguent des miracles de ce genre, et, parce qu'elles en allèguent, le Sauveur n'était pas obligé de choisir les siens dans un autre domaine, qui aurait été celui de l'exhibition personnelle et de la parade. Quant aux apparitions ou scènes de glorification, quant aux prodiges opérés sur la nature, non seulement ils se distinguent des prétendus faits analogues par leur caractère de simplicité, de vie, de réalité, qui les oppose aux légendes fabuleuses des autres religions ; non seulement ils sont marqués de ce cachet de discrétion que je vais relever, mais encore toute leur mise en scène a une toute autre grandeur, une toute autre beauté, une signification tout autrement profonde ou touchante. Sous des ressemblances de pure surface, un peu de réflexion, un sens moral exercé, le véritable esprit religieux n'ont point de peine à découvrir de telles différences que le merveilleux évangélique se manifeste d'un ordre à part, aussi éloigné du merveilleux des autres religions que la doctrine en faveur de laquelle il est produit est éloignée de leurs doctrines. Rien ne serait plus facile à démontrer par des exemples, si je n'étais pressé par le temps.

2° Mais, en tout cas, ce qui n'est ni banal ni commun dans les miracles du Sauveur, c'est qu'ils sont des actes de vertu, de charité, de sainteté, autant que des actes de puissance surnaturelle. Par eux, comme par ses paroles et par ses autres actions, mais d'une manière plus sensible encore et plus émouvante, se révèlent sa bonté, la tendresse de son cœur, l'exquise délicatesse de son âme. Par eux surtout se traduit le zèle ar-

(1) *Esquisse d'une philosophie de la religion : Du miracle.*

dent qui le dévore, le zèle du salut des âmes. Le miracle est, à ses yeux, la preuve de sa mission divine; mais il est surtout le moyen d'atteindre les âmes, plus malades encore que les corps, de les relever, de les ramener à Dieu et au devoir. Par les guérisons physiques qu'il opère, en rendant la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, il veut faire son œuvre de Sauveur, il veut convertir. De là vient que jamais ses prodiges ne sont des actes de justice et de châtiment, comme le sont si souvent ceux de la Bible juive. De là vient que, devant la souffrance, il ne sait pas contenir l'élan de sa miséricorde et de sa pitié, il n'attend pas qu'on invoque son pouvoir et devance même la prière. Et quand il l'attend, avec quelle promptitude et quelle délicatesse il l'exauce ! Ce n'est pas de lui-même et de sa gloire qu'il se montre préoccupé, mais de son ministère de consolation, de bienfaisance et de renouvellement moral. S'il voit dans le miracle la démonstration de la vérité de ses titres et de son enseignement, il ne s'en prévaut pas, il ne donne aucunement à ses opérations les plus merveilleuses le caractère logique et froid d'une thèse ; il ne rappelle leur valeur probante que devant les attaques et les discussions de ses ennemis. Partout ailleurs, il laisse ses œuvres plaider d'elles-mêmes sa cause. Il jette les prodiges, non comme des arguments, mais comme des témoignages d'amour, comme des appels aux cœurs qu'il veut gagner au bien. Ses intentions sont aussi généreuses que désintéressées ; elles ne visent qu'un but : la gloire de son Père par la destruction du mal et du péché. N'est-ce pas le sens de ces recommandations significatives : « Allez et ne péchez plus. » — « Allez chez vous, et racontez aux vôtres ce que le Seigneur a fait en votre faveur et comment il a eu pitié de vous »? N'est-ce pas l'explication de ces plaintes si éloquentes sur les villes du lac de Tibériade, sur les Juifs de sa génération qui ont vu ses prodiges et qui n'ont pas cru en lui, et qui n'ont pas fait pénitence ; de cette remarque douloureuse sur les neuf lépreux guéris qui ne sont pas revenus rendre gloire à Dieu? Et, n'est-ce pas aussi la signification très claire de cette exigence habituelle de la foi comme condition du miracle, où l'on a vu à tort l'indice d'une suggestion naturelle, hypothèse qui n'explique rien et qui est contredite par les faits?

Ce que cette exigence exprime, c'est le désir d'éveiller dans les âmes le premier sentiment religieux, celui de la croyance en un pouvoir et de la confiance en une bonté suprêmes? Ainsi, Jésus, en demandant et en provoquant la foi, cherchait à décider de la première démarche, de l'ouverture première qui commence la conversion. Le miracle venait ensuite comme la réponse de Dieu à cette ouverture et il pouvait, en des âmes déjà disposées, achever plus facilement l'œuvre du salut. Que l'on étudie de près l'Evangile, on se convaincra que tel fut le but le plus apparent des prodiges qu'il raconte. Et c'est là ce qui leur donne une valeur morale si grande : ils furent l'instrument du zèle le plus pur et le plus saint.

Un autre point de vue auquel il est très intéressant d'étudier les miracles du Sauveur, et qui les révèle très dignes d'un Homme-Dieu, c'est celui de leur discrétion. D'abord, il se refusa toujours, à produire devant ses adversaires le « signe du ciel » qu'ils lui demandaient comme preuve de sa mission ; et ce refus dénote, déjà, avec une réserve singulière dans l'usage d'un pouvoir qui, par ailleurs, se montre illimité, un admirable désintéressement personnel, une grande force d'âme en celui qui le maintint obstinément, malgré des mises en demeure où sa dignité semblait engagée. Mais il y a plus ; Jésus ne fit aucun miracle pour lui-même; pauvre, il accepta pour lui et ses disciples les secours offerts par des amis, lui qui nourrissait au désert des milliers d'hommes ; faible, sans défense, entouré d'embûches, il n'eut jamais recours pour effrayer ses ennemis, pour éloigner de lui un espionnage odieux, à des prodiges de vengeance, ni même de simple protection. Une seule fois, il échappe mystérieusement à la colère des habitants de Nazareth, et si, d'un mot, il renverse les valets des grands-prêtres venus pour le prendre, c'est pour se laisser ensuite lier sans résistance. N'est-il pas plus étrange encore que le Fils de Dieu n'ait pas été l'objet de manifestations glorieuses plus nombreuses et plus éclatantes? La marche sur les eaux, la Transfiguraiton, ses apparitions de ressuscité, son Ascension, c'est à quoi se borne dans l'Evangile le miracle de glorification individuelle du Christ. Qui donc aurait pu croire que l'Homme-Dieu limiterait d'une manière si parcimonieuse la preuve,

qu'il fallait bien cependant fournir, que sonhumanité n'était pas assujettie aux conditions d'infirmité native, de petitesse et de misère qui sont celles de la nôtre, qu'elle les subissait librement et pouvait librement s'y soustraire? Et, cette preuve, il ne la produit que devant le cercle restreint de ses apôtres, ou tout au plus, en ce qui concerne la résurrection et l'Ascension, devant quelques centaines de disciples fidèles. Il y a là, d'abord, une marque de vérité historique extrêmement forte, puisque, si de tels prodiges avaient été inventés, on ne les aurait pas réduits à d'aussi étroites proportions. Mais il y a là surtout un signe de grandeur morale incomparable de la part d'un thaumaturge qui, prodigue de merveilles pour les autres, en est avare pour sa propre gloire, et qui, contraint de se manifester comme supérieur à l'humanité, trouve le moyen de concilier avec cette manifestation la vie la plus humble, la plus ignorée de la grande histoire qui connut à peine son nom et son supplice.

Enfin, les autres miracles du Maître, si nombreux et si frappants qu'ils aient été, ne sortent pas eux-mêmes de cette loi de discrétion si mystérieuse. Ils furent certes, publics; ils eurent pour témoins un grand nombre de Juifs de Galilée et de Jérusalem. Mais, qu'on les compare à ceux attribués par l'Ancien Testament au ministère de Moïse, et qui furent opérés devant l'Egypte entière, puis devant tout le peuple choisi, et dont certains exigeaient un déploiement bien plus étonnant de puissance sur la nature matérielle. Je sais que cette supériorité est toute extérieure, et qu'elle s'explique soit par la différence du but que Dieu poursuivait par Moïse et par son Christ, soit par la différence des missions qu'il leur confia. Le but réalisé par le législateur des Hébreux fut sans doute religieux, mais il fut aussi national et politique ; il s'agissait de créer un peuple, un peuple fidèle à Dieu au milieu de nations idolâtres, un peuple dont l'unité pût résister à toutes les épreuves, se reconstituer après les défaites et l'exil ; il fallait pour cela frapper l'imagination des fils d'Israël, forcer leur croyance par des miracles tels que le souvenir en demeurât inoubliable. Par Jésus, au contraire, le Père céleste ne fondait que le royaume des âmes, ne poursuivait qu'un but exclusive-

ment religieux et moral. Il fallait donc laisser à chaque âme gagnée le mérite de la foi, fournir à cette foi des motifs suffisants, mais non contraignants, respecter ce jeu de la liberté qui fait notre grandeur. Quand c'est le cœur que Dieu veut, il n'est pas digne de lui de le prendre par une sorte de violence ; la valeur de ce don se mesure à sa parfaite spontanéité et à la noblesse des motifs qui l'ont déterminé. C'est l'amour qui honore, ce n'est pas la crainte ; et le miracle matériel écrasant ne peut provoquer que la crainte. — De là les caractères opposés de la mission de Moïse et de celle de Jésus. Moïse fut le mandataire de la puissance divine, le ministre d'une loi de crainte ; Dieu le montra à son peuple comme enveloppé du manteau de sa propre gloire. Jésus fut le missionnaire de l'amour infini ; il vint nous apprendre comment cet amour, pour conquérir le nôtre, est capable de s'incarner en une nature humaine, afin de nous donner le témoignage suprême de la souffrance volontaire et de la mort. Dieu devait donc le montrer dans la petitesse et l'humilité ; le miracle physique ne devait tenir dans sa vie que la place nécessaire à la manifestation de sa Filiation divine ; il ne fallait pas que, par un éclat trop retentissant, par une gloire trop apparente, il rendît moralement impossible la méconnaissance de la masse d'Israël et le sacrifice sanglant de la Victime, sacrifice par lequel la sagesse infinie voulait opérer notre Rédemption. Il y avait donc, dans l'emploi du surnaturel physique par l'Homme-Dieu Rédempteur, un tempérament très délicat à garder. L'excès comme le défaut auraient mis obstacle à l'œuvre qu'il venait accomplir. C'est ce tempérament que Jésus a découvert avec une sûreté de coup d'œil admirable, appliqué avec une mesure et une discrétion impeccables. Je ne suis pas loin de voir là, avec Mgr Bougaud et l'auteur protestant qu'il cite (1), une sorte de prodige moral. En tout cas, on est obligé d'y voir la révélation d'une âme plus grande encore par sa parfaite possession d'elle-même que par son pouvoir miraculeux, dominant et réglant ce pouvoir par la force d'une vo-

(1) *Le Christianisme et les Temps présents*, T. II, pp. 603 et suiv., avec quelques réserves sur les considérations présentées en ce passage.

lonté que rien ne fait sortir des voies qu'elle a choisies, et qui sont les voies de l'obéissance filiale aux décrets divins. A la réflexion, rien n'apparaît plus digne du Fils de Dieu fait homme que cette réserve dans l'usage d'un surnaturel qui, étant d'ordre matériel, le cède en élévation à celui qui est d'ordre moral. C'est dans ce dernier ordre surtout qu'un Homme-Dieu doit être au-dessus de toute comparaison. Si, d'ailleurs, il n'appartient qu'à Dieu seul de faire les œuvres les plus grandes par les moyens les plus faibles, de montrer qu'il tient tout de lui-même, par le néant de tout ce qu'il emploie au service de ses desseins, ne convenait-il pas excellemment que Jésus prouvât sa divinité beaucoup moins en nous étonnant par sa puissance sur la nature qu'en réalisant, avec un minimum de miracles physiques, et par le recours à des instruments de rien, l'œuvre unique, objet des complaisances éternelles, qui est la régénération de l'homme par le sacrifice et l'amour?

3° Enfin, les miracles du Sauveur, par la manière dont il les opère, achèvent de manifester que son pouvoir n'est pas un pouvoir d'emprunt, qu'il lui appartient en propre et ne dépend que de sa libre volonté.

On a souvent fait remarquer que Jésus se meut dans le surnaturel comme dans son élément, avec une aisance et une maîtrise incomparables. Cette impression ressort avec une force incroyable de la lecture de nos Evangiles; et visiblement leurs auteurs n'ont pas cherché à la produire, elle résulte des faits, de l'attitude la plus simple et la plus naturelle du Christ, de ses paroles. Rien ne l'étonne ; aucune demande ne le déconcerte ; il n'allègue jamais son impuissance en face de n'importe quelle prière ; il encourage et suggère les suppliques les plus hardies. Jamais il ne paraît au bout de son pouvoir, pas plus que, d'ailleurs, il ne s'en prévaut ni ne s'en vante. C'est partout, en toute circonstance, l'assurance la plus entière, mais aussi la plus modeste. Les plus grands miracles ne lui coûtent qu'un mot ; parfois même ils se produisent comme spontanément sur son passage ; il suffit de le toucher pour être guéri.

Mais l'observation capitale sur ce point, c'est que Jésus

opère ses prodiges en son nom, par un acte de volonté personnelle et souveraine. Il y a opposition complète, sous ce rapport, entre sa manière de procéder et celle de tous les envoyés de Dieu dont l'Ancien Testament nous rapporte les miracles. Moïse, dont je disais, il y a un instant, que quelques-unes, au moins, des merveilles de son ministère surpassent, par certains côtés, celles de l'Evangile, Moïse ne fait rien de lui-même, Il est représenté comme un pur instrument dont Jéhovah se sert, et ce n'est pas à lui, c'est à Jéhovah seul que sont attribués les miracles dont il est l'auteur apparent. En tout ce qu'il exécute, le libérateur et le législateur d'Israël ne fait que reproduire les paroles et les gestes que Dieu a fixés d'avance, et auxquels il a promis d'attacher l'effet surnaturel. Il en est de même des plus grands prophètes, d'Elie, d'Elisée. Quand ces mandataires divins prennent l'initiative de solliciter un prodige, ils demandent humblement au Seigneur de l'opérer, se reconnaissant impuissants par eux-mêmes. Parfois, ils prient longtemps, ils jeûnent, comme le fit Elie pour obtenir la résurrection du fils de la veuve de Sarepta, et Elisée pour celle du fils de la Sulamite. Enfin, quand ils parlent de ces œuvres miraculeuses, c'est Dieu seul qu'ils désignent comme leur auteur véritable.

Il en est tout autrement de Jésus, dans les récits évangéliques. Au lieu d'opérer ses miracles au nom de Dieu, il les opère en son nom. Au lieu d'en appeler à une puissance supérieure à la sienne, étrangère à lui, il n'en appelle qu'à sa volonté. Au lieu de prier, il commande. Les exemples abondent et vous sont connus. Je les omets pour abréger. Quand il ne commande pas en paroles, il commande par des gestes qui traduisent l'acte de libre vouloir qu'il forme en lui-même : impositions des mains, attuchements, etc. Son exigence ordinaire de la foi est très remarquable à cet égard et indique bien ce qu'il y a de personnel dans sa puissance. Car, si cette foi est un acte religieux, un acte de croyance en son enseignement, en son affirmation par rapport à lui-même, il est aussi un acte de confiance en son pouvoir : « Croyez-vous que je puisse faire cela? » demande-t-il aux deux aveugles qui le prient de leur rendre la vue, et, sur leur réponse, il touche leurs

yeux et les guérit : « Qu'il vous soit fait selon votre foi » (1). En un mot, tout, dans la façon dont le Sauveur opère ses prodiges, souligne l'intention de faire croire qu'il les accomplit par une vertu qui lui appartient en propre, par un acte de liberté efficace.

Cette attitude est d'autant plus significative de la part du Maître que, vis-à-vis de Dieu son Père, il se montre le plus humble, le plus obéissant des fils, le plus respectueux de ses droits suprêmes et le plus préoccupé de procurer sa gloire, même au dépens de la sienne propre. En S. Jean même, il présente ses miracles comme des actes de soumission à la volonté divine, à laquelle tout en lui est soumis ; mais il ne les présente jamais comme des actes qu'il n'opère pas par sa propre vertu. Il affirme au contraire, en ce même Evangile, que s'il fait les œuvres de son Père, les œuvres que son Père lui a appris à accomplir, ces œuvres sont cependant à lui et relèvent d'un pouvoir personnel. Il tient ce pouvoir de son Père, sans doute, mais il le possède en propre et l'exerce librement. Enfin, si S. Jean le fait prier une fois, sur la tombe de Lazare, c'est après lui avoir fait dire : « Je suis la résurrection et la vie » (2) ; c'est en lui faisant ajouter qu'il prie pour l'exemple du peuple qui l'entoure, sachant bien que le Père l'exauce toujours, c'est-à-dire que sa volonté et celle du Père sont indissolublement unies en une même volonté.

Ici, Messieurs, le miracle n'est plus seulement la preuve de la participation véritable du Sauveur à la divinité ; il devient l'une des formes de son affirmation de Filiation divine ; mais c'est là une vue étrangère à mon sujet.

Les miracles de Jésus présentent donc tous les caractères que la raison est en droit d'exiger des prodiges d'un Homme-Dieu. Ils ne ressemblent ni à ceux que les envoyés divins avaient opérés avant lui, ni à ceux que ses apôtres et ses représentants à Lui devaient opérer après. Avant lui, c'est au nom de Dieu que parlaient les thaumaturges ; après lui, c'est en son nom qu'ils vont parler ; façons d'agir de serviteurs qui tiennent

(1) Matt., IX, 27-30.
(2) Joan., XI, 25.

de plus haut qu'eux-mêmes tout ce qu'ils sont et tout ce qu'ils peuvent. La plus grande originalité de ses miracles c'est qu'ils procèdent de son pouvoir propre et sont produits en son nom personnel ; et c'est par là qu'ils manifestent le plus clairement ce qu'il prétend être, comme aussi c'est par là qu'ils prouvent de la manière la plus décisive que, ce qu'il prétend être, il l'est. La foi ne s'y est jamais trompée. Les miracles de l'Evangile ne sont pas des miracles de simple envoyé, ce sont les miracles du Fils de Dieu fait homme. C'est à ce signe que les apôtres l'ont reconnu; c'est à ce signe que le reconnurent, sur le témoignage des apôtres, les premières générations chrétiennes. Et si, depuis, à ce premier signe, d'autres sont venus s'ajouter, qui sont entrés dans la démonstration chrétienne, qui lui sont un développement nécessaire, et qui sont l'hommage rendu, par l'œuvre même de Jésus, à sa qualité d'Homme-Dieu, celui-là conserve sa valeur tout entière et, pour ainsi dire sa primauté. Il est le témoignage, non plus de l'œuvre à l'ouvrier, mais de l'ouvrier à lui-même. Il parle à toutes les âmes, aux plus simples comme aux plus cultivées. Et c'est encore en face des miracles de l'Evangile que l'humanité a redit le plus souvent le parole de Thomas en face du Christ ressuscité : Mon Seigneur et mon Dieu !

J. BOURCHANY.



FÉMINISTES D'AUTREFOIS

« L'EMPIRE DES NAIRS »

OU

UNE APOLOGIE DE L'AMOUR LIBRE EN 1807

Par le Chevalier James LAWRENCE

I

L'ouvrage curieux que je vais analyser est très propre à marquer la filiation des idées « féministes » dans notre histoire tant littéraire que sociale.

On a commencé par établir l'égalité absolue des deux sexes (XVI[e] siècle), on a continué par l'affirmation de la supériorité du sexe féminin (XVII[e] siècle), et, au début du XIX[e] siècle, c'est-à-dire au déclin du XVIII[e] siècle, on a, sous l'influence de la démoralisation révolutionnaire et du culte de la « déesse Raison », essayé de sanctifier le dévergondage de ce sexe d'élite. *Égalité, liberté, licence :* tels sont les trois stades que le « féminisme » a parcourus avant même qu'il s'appelât le « féminisme ».

Il n'a donc laissé aux XIX[e] et XX[e] siècles qu'à rééditer de vieilles utopies et des paradoxes usés jusqu'à la corde. Pourtant nos « militantes » contemporaines croient avoir créé de toutes pièces, fond et forme, le féminisme. C'est là une vieille

illusion qui ne tient pas un instant devant les multiples témoignages de l'histoire. Libre à nos « émancipatrices » — race qui ne doute de rien et ne se doute de rien — de s'élancer à la « conquête » de « libertés » pompeusement proclamées ; les gens qui ont des lettres savent que déjà nos arrière-grands-pères étaient blasés sur le compte de ces chimères communistes. Il n'y a donc absolument rien de nouveau dans le « féminisme » qui sévit présentement sur la vieille Europe ; il n'y a de nouveau que l'aplomb des tenants du féminisme, et il n'y a de remarquable que leur ignorance.

* * *

Pourrais-je donner un plus saisissant exemple de ce que j'avance que cette apologie de l'Union libre qui parut en 1807 à Hambourg, en français, mais sans autre nom d'auteur que celui-ci : « Le Chevalier de L*** », sous le titre de : *l'Empire des Nairs*, et avec le sous-titre : *Le paradis de l'Amour?*

« Cet ouvrage », nous apprend le *Journal des Arts* du 20 décembre 1814, « imprimé en 1807, fut saisi par la police au moment où il allait être mis en vente. On lui fit alors l'honneur de le considérer comme dangereux. Son absurdité lui aura probablement servi de passeport en 1814 ».

Grâce à ce « passeport » par l'absurde, l'auteur put dépouiller son incognito et signer de son nom une nouvelle édition qui se présenta ainsi libellée :

L'Empire des Nairs, ou *Le Paradis de l'Amour*, par le chevalier James Lawrence, 4 vol. in-12. Chez Maradan, rue des Grands-Augustins, n° 197.

Le critique de 1814 ajoute : « Le but de cette espèce de roman politique est, ainsi que M. Lawrence l'annonce lui-même, de nous déterminer à anéantir le mariage. Il veut que le mot *père* soit rayé de nos institutions, et *marqué d'un signe de réforme*, ainsi que ceux de *mari* et d'*époux;* que toute femme soit affranchie et sans restriction de la domination des hommes ; qu'il lui soit permis de changer d'amants à son gré et de les prendre indistinctement dans

toutes les classes de la société... » Si vous faites observer à M. L. qu'il propose de convertir nos maisons en lieux de débauche, nos mères et nos filles en courtisanes, il vous répondra : « *C'est précisément le contraire* » (voir la suite de la citation infra). Tout le roman de M. L. tend à développer ce système et à démontrer la possibilité de son exécution même dans un pays où les distinctions et privilèges attachés à la naissance sont en vigueur. Il est impossible de suivre M. L. dans l'inextricable labyrinthe d'absurdités où il s'engage. Cependant il faut bien dire que cette monstruosité a obtenu le plus grand succès en Allemagne et dans tous les autres pays du Nord ; que le célèbre Wieland en a publié un extrait dans son *Mercure* en 1793, et qu'enfin elle a été comblée d'éloges par l'immortel Schiller et autres écrivains romantiques, qui ont pour principe de *laisser tout aller au gré de la bonne dame nature.* » (*Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature,* 20 décembre 1814, vol. XIX, p. 167.)

L'auteur de cette « exécution » avait assurément la main rude, et toutefois il accueillait encore avec trop de confiance les dires du Chevalier relativement à ses répondants allemands. S'il y eût regardé de plus près, il se fût aperçu que le proverbe : « A beau mentir qui vient de loin » trouve ici son application et que le Chevalier nous en impose, tout au moins relativement à Schiller.

A priori quelle apparence que Schiller, le digne et vertueux Schiller, dont la vie privée et l'attachement conjugal furent si édifiants, se fût fait le patron d'un cynique pamphlet contre le mariage? Schiller était déjà assez choqué des mœurs dissolues de Gœthe, et l'on sait qu'il ne tint pas là lui que son trop païen ami ne se rangeât (voir lettre à Koerner du 21 octobre 1800). Mais il se sentait lui-même trop faible, et d'ailleurs atteint déjà du mal qui devait bientôt l'emporter (en 1805), pour tenter cette conversion.

Voici à quoi se réduit, en effet, l'enthousiasme de Schiller pour Lawrence. Celui-ci avait habité à Weimar la même maison que Mme de Wolzogen, l'ancienne protectrice et l'amie de Schiller. Il y avait fait la connaissance du poète et de sa femme. Or Mme Schiller, écrivant soit à son beau-frère de

Wolzogen (elle était née de Lengefeld et parente de Mme de Wolzogen), soit à Fritz von Stein, leur parle d'un certain « orang-outang » qui a fait scandale dans le pays (« keine musterhaften Aussprüche thut », 1800 et 1803).

De son côté Schiller écrit à Koerner le 7 janvier 1803 : « Minna a-t-elle lu *Le Paradis de l'Amour*, qui vient de paraître dans la collection Unger? (librairie de Berlin). C'est un produit cocasse (« possierliches ») ; je puis vous l'envoyer. L'auteur est un Anglais qui séjourne ici pour l'instant, et qui a d'abord fait paraître l'ouvrage dans une traduction allemande, avant de l'imprimer en original. Il déclare la guerre au mariage et entasse dans son livre tout ce qu'on peut dire contre le mariage. Son intérêt personnel et particulier donne la clef du mystère : c'est un chevalier de Malte et, en outre, un *vilain singe* (« ein hässlicher Affe »). Le sujet, s'il eût été traité dans la manière de *Candide*, aurait pu fournir quelque chose d'assez heureux, et d'ailleurs, malgré toute sa grossièreté (« bei aller Rohheit »), il n'est pas sans intérêt ni mérite. » Voilà pour les rapports de Lawrence avec Schiller.

Quant à Wieland, il a, en effet, parlé des *Nairs* dans son *Mercure* (6e vol., juin 1793). Il se borne d'ailleurs à reproduire en allemand les principaux passages de l'introduction, dont il avait sous les yeux le texte manuscrit en anglais. La fameuse phrase : « Rien de ce qui est naturel, etc. » est bien de lui. La voici en original : « Alles was natürlich ist, kann nicht schaendlich sein ; ich lasse alles so wachsen, wie die liebe Natur es will, und halte meine Bäume nicht unter der Scheere. »

Tout le factum de Wieland est écrit dans le vieux style des juristes du temps (par ex. *Frauenzimmer* pour *Frau*, ou *Frauensperson*, etc.) : cette lecture est un assez bon exercice de grammaire historique ; c'est à peu près le seul genre d'intérêt qu'elle offre.

Wieland, lequel fut, dès le XVIIIe siècle, « flétri » comme « corrupteur des mœurs » (« Sittenverderber »), et dont les écrits furent brûlés en auto-da-fé par les étudiants de Göttingen (ils s'appelaient : les *Haingenossen*), Wieland, renié par une jeunesse respectueuse « de la grandeur, de l'honneur et de la propreté du foyer familial » (« Grösse, Ehre, und Reinheit

der Heimath und des heimischen Wesens »), Wieland enfin était tout indiqué pour servir de tenant au Chevalier de Malte, James Lawrence. Il y avait entre eux « harmonie préétablie ».

Malgré les prétendues louanges du « célèbre » Wieland et de l' « immortel » Schiller, l'*Empire des Nairs* tomba bientôt dans l'oubli (1) d'où nous l'exhumons aujourd'hui. Il ne suffit donc pas qu'un ouvrage soit « bien écrit », il faut encore qu'il soit sain pour qu'il « passe à la postérité ».

On avouera que le moment était singulièrement choisi pour tracer des peintures amollissantes comme celles du *Paradis de l'Amour*, et le tour que prenaient, à cette heure, les pensées

(1) Notons cependant pour être scrupuleusement exact, qu'il s'est rencontré quelques extravagants pour se réclamer de Lawrence et du système de la succession « ombilicale ». C'était, par exemple, la saint-simonienne *Claire Démar*, qui se tua le 3 août 1833, à l'âge de 35 ans, par dépit de ce que la société s'obstinait à rester fidèle à l'inepte tradition du mariage. Cette disciple passionnée de Lawrence laissait un manuscrit intitulé *Ma loi d'avenir*, et que les saint-simoniens ont publié pieusement. C'est un délayage servile, mais enthousiaste de la pensée du Chevalier. (Voir Firmin Maillart, *La femme émancipée*, chap. IV.

Mais c'est surtout à l'étranger que Lawrence a trouvé des prosélytes. En 1886, un professeur protestant, de l'Université de Lausanne, Charles Secrétan, publiait un opuscule intitulé : *Le droit de la femme*, qui ne tarda pas à devenir un des livres de chevet de la secte féministe. L'auteur, préoccupé d'amender la déplorable institution du mariage, voulait, lui aussi, l'asseoir sur un droit testamentaire renouvelé. Il déclare donc : « La filiation féminine étant seule constante, la logique demanderait peut-être que la transmission des biens s'opérât exclusivement par les femmes. » C'est du Lawrence tout pur.

Voici un Belge, M. Louis Franck, qui est plus amusant encore. Dans son *Grand Catéchisme de la femme* (1894), voulant réhabiliter le système de la famille utérine et de la succession ombilicale, et pour cela énumérant des pays où l'on en retrouve des traces, il cite... « les *Nairs* du Malabar ». Il fait des *Nairs* de Lawrence un peuple réel ! Il croit que « c'est arrivé » ! On n'est pas plus naïf.

Ce M. Franck fait songer au badaud qui dit à son camarade en passant devant le Louvre :

— Tiens, voilà le balcon d'où Charles IX a tiré sur le peuple à la Saint Barthélemy !

— Tu te trompes : Charles IX n'a jamais tiré sur le peuple. C'est une légende.

— *Mais puisque voilà le balcon !*

du chevalier James Lawrence était bien en accord avec les vertus militaires qui portaient alors à son apogée la splendeur de l'épopée napoléonienne ! Il est douteux d'ailleurs que ce soit, en effet, le *Paradis de l'Amour* que nous entr'ouvre l'auteur, mais il est certain que ce serait l'*enfer de la femme* qu'un état social fondé exclusivement sur « l'échange des fantaisies et le contact des épidermes ». M. le ministre Briand en jugeait plus sagement naguère, lui qui donna à cet état social son vrai nom quand il l'appela pittoresquement : *la chiennerie universelle*. — Ce jour-là, Aristide parla comme Lycurgue.

Ce rêve de la femme commune et des enfants assistés par l'Etat hante plus ou moins toutes les imaginations féministes. C'est « proprement » l'aboutissement direct des principes féministes. Aussi bien est-ce sous cette forme lubrique que Lawrence a conçu et proclamé les « droits de la femme » à l'aube du XIXe siècle. Il vaut donc la peine d'examiner de près les raisons que donne cet « apôtre » de la cause prétendue «féminine », soit pour rendre ridicule ou même odieux le mariage, soit pour idéaliser l'amour *libre*. On ne se pénétrera jamais assez de cette vérité que la source même du féminisme est empoisonnée par toutes les impuretés que la « bête humaine » éjacule, lorsqu'elle a brisé à la fois les liens sacrés de la religion et les liens plus lâches de la morale...



Le but de Lawrence était d'établir qu' «un peuple peut sans le mariage parvenir au plus haut degré de civilisation ». Bon. Mais comment présenter cette thèse hardie? Le Chevalier avait deux voies ouvertes, la voie démonstrative et la voie descriptive. Il a choisi..... l'une et l'autre. Par malheur, il n'était guère propre ni à l'une ni à l'autre : il disserte mal et il narre plus mal encore. En outre, il n'a au service de ses idées que le style le plus banal et le plus prolixe. Résultat : un roman fastidieux et interminable, précédé d'une préface-fatras. Un édifice quelconque, pourvu d'une façade prétentieuse, « am-

bitiosum ornamentum », qui ne semble mise là que pour faire croire que derrière il se passe quelque chose.

On ne saura jamais si le Chevalier a composé son roman pour faire passer sa préface, ou bien la préface pour faire passer son roman. L'auteur est-il un « philosophe » qui coud tant bien que mal un récit à sa théorie, pour agrémenter celle-ci, ou bien est-il un romancier qui dépose une introduction devant son récit, comme on prend un quinquet pour éclairer une lanterne? l'auteur s'est-il défié de sa propre originalité, ou bien s'est-il défié de l'intelligence du public? Mystère. Du moins, c'est déjà une présomption bien fâcheuse contre Lawrence que le fait que son roman ne lui a pas suffi pour se faire comprendre, et qu'une préface « explicative » lui a paru nécessaire. Une œuvre d'imagination qui ne porte pas avec elle toute sa signification, qui a besoin de commentaires et de gloses : mauvais signe. Occupons-nous d'abord du « Discours préliminaire » : comme il nous révèle toute la pensée de l'auteur, il nous dispenserait à la rigueur de parler du roman, lequel ne compte pas, en tout cas il nous autorisera à en parler brièvement.

II

Dans le « Discours préliminaire » imaginé par ce singe de d'Alembert, nous trouvons toutes les « rengaines » destinées à devenir « classiques » dans le clan féministe. Celle-ci, par exemple : la femme pourrait rivaliser avec l'homme pour les qualités de l'esprit sinon du corps, si elle n'était déprimée par l'éducation. Ce que le Chevalier formule ainsi : « L'homme a décidé en maître absolu que l'ignorance consoliderait son autorité ». Voilà qui n'est guère poli pour tant de femmes très instruites dont le sexe féminin se glorifie, et voilà qui est parfaitement contradictoire. En effet, lorsque les féministes veulent prouver que la femme est aussi bien capable que l'homme d'exercer les « emplois virils », elles citent avec orgueil précisément toute une légion de femmes doctes, qui aurait illustré leur sexe. Voyez plutôt l'*Almanach féministe*, qui, d'ailleurs, les cite au hasard de la..... rencontre, et sans

vérifier leurs titres, ce qui fait de ces « fastes » une cohue d'un disparate !

Mais enfin accordons « l'ignorance » : dans cette hypothèse nous savons par la Bruyère, qui est tout de même une autre autorité que Lawrence, à qui il faut faire remonter cette ignorance, et si les hommes en sont responsables. Suit une liste de femmes célèbres, parmi lesquelles se détache Catherine de Russie, qui fut bien, en effet, la femme la plus dénuée de toute espèce de scrupules. A l'opposite se place Elisabeth d'Angleterre, laquelle personnifie les femmes « ayant eu assez d'empire sur elles-mêmes pour réprimer tous les désirs de l'amour ». Enfin vient la « chevalière d'Eon », qui, on le sait maintenant était un homme. Il est pénible de songer qu'une des victimes des mystifications de cette pseudo « chevalière » aura été un « Chevalier ». Sur ces exemples plutôt douteux, le Chevalier déclare avec assurance : « On doit attribuer à la mauvaise éducation des femmes une grande partie des folies des hommes. » Satisfait d'avoir ruiné le fondement même de l' « obéissance » féminine, car, « si elle naît avec autant d'esprit que lui, pourquoi la femme obéirait-elle à l'homme, plutôt que l'homme à la femme? », l'auteur escamote l'objection qui pourrait se tirer de la Bible. Il se borne, en effet, à remarquer : « Si, au lieu d'avoir été rédigée par un homme (Moïse), elle l'eût été par une femme, on aurait pu avoir une narration bien différente ». Eh ! il fallait donc que les femmes la rédigeassent ! qui les en empêchait? Les féministes nous rebattent les oreilles de ce sophisme : de ce que les femmes n'ont pas su ou pas daigné faire telle œuvre, ou n'ont pas pensé à la faire, ils en concluent qu'elles l'auraient faite *mieux* que les hommes, *si elles l'avaient voulu*. Tout à l'heure ils nous soutiendront que le secret de l'aviation aurait été depuis longtemps découvert si les femmes s'en étaient mêlées. Eh bien, que ne s'en mêlaient-elles? C'était très simple : il ne s'agissait que d'y penser.

* * *

Mais il faut démontrer que le mariage, cette « odieuse institution », a été institué « pour l'avantage de l'homme. L'au-

teur l'affirme beaucoup moins qu'il ne le prouve. Ses idées sur ce point sont confuses et mal suivies. C'est ce qui fait que j'analyse moi-même sans méthode une exposition faite sans méthode : les écrivains de la secte féministe nous ont habitués à ce décousu.

Le Chevalier s'avise d'un certain argument qui me paraît devoir plutôt rebuter les hésitants que les amener à son système : « Voyez, dit-il, la liberté illimitée dont jouissent les *animaux* dans leurs amours, et osez dire que le mariage ne soit pas le plus onéreux des établissements qu'ait pu imaginer la sottise humaine ! » Oui, Chevalier, nous l' « oserons » dire. D'où sort donc ce singulier gentilhomme qui croit nous humilier par l'exemple des *animaux?* Qu'il s'en aille rejoindre le marquis de Sade, et qu'il nous laisse admirer sans l'envier la félicité dont jouissent les animaux ! Le matérialisme dont il fait profession, et qu'il a sans doute puisé dans les livres du baron d'Holbach, d'Helvétius, de Lamettrie, devait l'amener de déduction en déduction jusqu'à l'adoption d'un idéal aussi bas.

Continuons à glaner de ces citations suggestives. « Tant de raisons graves militent en faveur du divorce, que la justice et la politique devraient de concert l'ériger en loi. » Il faut se souvenir que Lawrence écrivait au lendemain du Concordat et de la suppression du divorce dans le Code Napoléon. Il préparait les voies à son rétablissement. M. Alfred Naquet lui ayant donné à cet égard pleine satisfaction, nous pouvons passer outre.

Il invoque l'exemple de l'Allemagne, pays de « réforme », et ainsi s'explique le fait qu'il s'est tant prévalu dans son « Avertissement » des sympathies protestantes qu'il a rencontrées, dit-il, de la part de Wieland et de Schiller. Son livre, rappelons-le, n'avait d'ailleurs pu d'abord se produire en France. Singuliers raisonneurs que ces féministes ! Presque tout ce qu'ils disent va toujours à contre-fin de ce qu'ils se proposent ! Ainsi le Chevalier, ayant remarqué que l'homme est de sa nature changeant et volage, il conclut... au rétablissement du divorce ! (1) Alors qu'il devrait, au contraire, selon ses

(1) C'est ce que fait d'ailleurs le volage Hylas (Henri IV), dans

principes, réclamer contre l'adultère des peines, non pas dérisoires, comme celles qui sont appliquées maintenant sous le régime du divorce, mais des peines très sévères ! Seulement, il pense, *le sot !* que le divorce supprimera l'adultère. Eh bien, le divorce est « entré dans nos mœurs ». Or, où sont les statistiques qui montrent que, depuis lors, l'adultère a diminué, et aussi que les crimes « passionnels » sont moins fréquents, et que le *bonheur* de la femme a augmenté? L'expérience est-elle assez concluante qui prouve que ni la société, ni les individus n'ont rien gagné au divorce, mais que tous y ont perdu en dignité, en noblesse? A moins qu'il ne s'agisse de rivaliser avec l'impudeur et la bestialité animales, ce qui d'ailleurs me paraît être décidément l'*idéal* du Chevalier. Je l'infère de passages tels que ceux-ci :

On dira peut-être qu'il est du devoir d'un législateur de réprimer et non de favoriser les défauts de l'humanité. *Mais qu'on prouve donc que cette inconstance est réellement un vice.* Pourquoi un homme serait-il plus obligé d'aimer demain une femme, parce qu'il l'aime aujourd'hui, qu'il ne le serait de danser, au bal prochain, avec celle qui fut sa partnère (*sic*) au bal précédent?...

Il ne manquait plus que cela : ériger l'inconstance en vertu !

Si le commerce des deux sexes était libre, et qu'aucune institution humaine ne le contrariât, toute femme aurait pu se voir mère d'une famille nombreuse. Si cette liberté existait, il faudrait qu'une femme fût un monstre de difformité, pour ne pouvoir pas déterminer quelque homme *désœuvré* à goûter avec elle un *moment* de bonheur...

Dans un pays où il n'y a point de femmes (mariées), il n'y aura point de prostituées; si un enfant n'est pas distingué d'un autre par la légi-

l'*Astrée*, mais avec autant de grâce spirituelle que l'auteur des *Nairs* y met de lourdeur.

Voici le couplet d'Hylas :

« Je me suis moqué bien souvent en ma pensée de ceux qui blâment l'inconstance, et qui font profession d'en être (le) plus ennemis, considérant qu'ils ne peuvent être tels qu'ils se disent, qu'ils ne soient eux-mêmes plus inconstants que ceux qu'ils accusent de ce vice. Car, lorsqu'ils deviennent amoureux, n'est-ce pas de la beauté, ou de quelque chose qu'ils remarquent en la personne qui leur est agréable? Or, si cette beauté vient à défaillir, comme c'est sans doute que le temps emporte cet avantage sur toutes les belles, ne sont-ils pas inconstants d'aimer ces laids visages, et qui ne retiennent rien de ce qu'ils soulaient (avaient coutume d') être, sinon le seul nom de visage? »

timité de sa naissance, le nom flétrissant de bâtard ne pourra être appliqué à aucun : ils seront tous les enfants de l'amour. Tout le temps que le mariage sera une profession, l'amour sera un métier (p. xxx à xxxii.)

Evidemment : l'égalité dans l'abjection fera disparaître les inégalités sociales. Mais que dites-vous de ce raisonnement : pour supprimer la prostitution, je fais de toutes les femmes des prostituées? Pour supprimer les bâtards je fais de tous les enfants des « enfants de l'amour ». La sociologie féministe est tout de même un peu simpliste et sommaire. Mais il faut citer l'abominable page sur la radiation du nom de *père*, car le Chevalier ne se contente pas de « révoquer » le père de tous ses droits, il veut encore, si la chose se peut, supprimer jusqu'à la *notion* de paternité.

Qu'il soit permis à la femme de *changer d'amants à son gré* et de les prendre indistinctement dans toutes les classes de la société. Qu'à la mort d'une mère, toutes ses propriétés soient partagées entre ses enfants, et que l'héritage de ses filles passe de la même manière aux générations suivantes, tandis que la succession de ses fils sera dévolue à leurs *sœurs* ou aux enfants qu'elles auront laissés.

Un enfant vivrait avec sa mère, qui ferait son éducation. *Les filles*, arrivées à l'âge mûr, *auraient la même liberté de suivre leurs penchants que leurs frères*, qui prendraient un logement chez d'autres maîtresses de maison.

Admirez la conclusion de ces prémisses dégoûtantes !

L'amour ne serait plus ce spectre troublant qui fuit la lumière du ciel, et enveloppe des voiles du plus profond mystère ses honteuses orgies. Non, il ferait revivre alors ce feu pur et sacré qui propagerait sur la terre les délices du paradis.

De quel bonheur jouiraient les hommes, si ce plan se réalisait ! (p. xxxiii).

Suit la description de l'âge d'or qui naîtrait des cendres du mariage et du règne de l'union libre. Plus de « mésalliances », puisque le mariage serait aboli. Bien entendu, c'est le Chevalier qui le dit, c'est-à-dire l'esprit le plus faux qu'il y ait, et qui ne comprend pas le sens véritable du mot « mésalliance », à savoir l'union de deux êtres dont l'un est bien supérieur à l'autre, par l'éducation, les sentiments, les manières, les goûts, le langage, les habitudes, etc. Il est vrai que toute

l'humanité ayant été soumise à un *nivellement d'abjection*, la « mésalliance » serait effectivement difficile entre tous ces êtres semblablement dégradés par la poursuite exclusive des jouissances physiques.

Le Chevalier ferme volontairement les yeux aux abus inévitables qui résulteront de son système. Il s'endort dans un optimisme béat.

Que l'on ne prétende pas que les femmes abuseraient de cette liberté (1), ou que les intérêts de la population seraient compromis par le nombre de leurs amants. Une nation qui vient de briser ses fers peut se livrer d'abord à la licence et tomber dans l'anarchie ; mais bientôt la liberté prendra des formes plus douces, se réglera sur les conseils de la prudence, et sera docile à la voix de l'humanité. Celui qui est né libre sera un citoyen paisible, tandis qu'un affranchi ne voudra peut-être reconnaître ni ordre ni frein. Il est possible que les femmes usent mal d'une liberté nouvellement conquise ; mais cela n'est ni certain, ni même probable. Qu'aucun joug ne pèse sur elles, et elles ne s'écarteront jamais de la route tracée par la nature. « J'aime à penser, dit un écrivain allemand, que rien de ce qui est naturel, ne peut être nuisible, je laisse tout aller au gré de la bonne dame nature, et ne permets jamais à la serpe d'approcher de mes arbres (p. XXXVII).

Quelle autre réponse à faire à de semblables aberrations que celle que fit Voltaire à Rousseau? « Il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage ». Cependant comme il y a des milliers de siècles que l'humanité

(1) Même illusion, ou même affirmation gratuite chez l'un des « maîtres » de Lawrence, Condorcet. L'auteur de l'opuscule *Sur l'admission des femmes au droit de cité* (3 juillet 1790), déclare, en effet, que : « la cause principale de cette crainte est l'idée que tout homme (entendez, toute personne), admis à jouir des droits de cité ne pense plus qu'à gouverner ; ce qui peut être vrai jusqu'à un certain point dans le moment où une constitution s'établit ; *mais ce mouvement ne saurait être durable*. Ainsi il ne faut pas croire que, parce que les femmes pourraient être membres des assemblées nationales... »

Où donc ces grands abstracteurs de quintessence ont-ils pris cette conviction de la sagesse et de la modération féminines? L'opinion contraire, à savoir que la femme manque de mesure » et de pondération, est, non sans cause, infiniment plus répandue. Se flatter que l'engouement des femmes pour une « liberté » nouvelle ne durera pas, qu'elles s'assagiront, etc., c'est assurément un étrange raisonnement pour un « philosophe ». De deux choses l'une : ou la réforme est un bien, et alors les femmes auraient tort de s'en dégoûter, ou la réforme est un mal, et alors il ne fallait pas la faire, et ne pas exciter l'enthousiasme féminin...

a perdu l'habitude d'une telle allure, si elle l'a jamais eue, il est à supposer qu'elle ne la reprendra pas volontiers. Entre Buffon qui dit que l'homme « se soutient droit et élevé, que son attitude est celle du commandement, que sa tête regarde le ciel et présente une face auguste sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité... », et Rousseau qui « emploie tout son esprit à vouloir nous rendre bêtes », notre choix est fait ! nous préférons rester hommes, avec toutes les obligations attachées à ce glorieux privilège, au premier rang desquelles nous plaçons le devoir d'accorder à la « bonne dame nature » le minimum des satisfactions indispensables. Revenons à notre Chevalier.

Il n'épargne rien de ce qui peut rendre odieux son genre de cynisme. Dans mon système, dit-il,

la femme de qualité éprouverait plus de sollicitude pour la conservation de ses enfants, parce qu'ils porteraient le nom, et succéderaient aux dignités de sa famille, tandis que dans l'ordre naturel ils n'ont d'autre nom et d'autre héritage que celui de son mari, *ce qui ne peut pas lui inspirer un intérêt aussi vif* (p. XXXVIII).

O Chevalier, quelle erreur est la vôtre ! Sachez que la femme s'intéresse, se passionne pour la famille qu'elle a fondée plus que pour la famille dont elle est issue.

* * *

Mais cet homme-là n'a pas la moindre idée de ce que c'est que l'amour, ni paternel, ni maternel, ni même filial. Il croit que la Nature se plie aux caprices et à l'arbitraire des hommes. Il décrète que dorénavant nos affections devront prendre tel ou tel cours, et il compte que le cœur humain obéira sans discuter. Il dispose de nos penchants comme on règle un cours d'eau. Il dirige nos sentiments comme un sergent fait pivoter son escouade, détachant un homme ici, expédiant un homme là, opérant à volonté rassemblement, dispersion, concentration. Stratégie bien féministe ! Ce qui eût constitué, en effet, une grande difficulté pour tout sociologue, à savoir les résis-

tances possibles ; il la *tourne*, en traitant de « conventions » ce que tout le monde appelle *lois de la nature*, et ce que tout le monde respecte à ce titre. *Convention* que l'amour paternel, *convention* que la voix du sang, *convention* que la reconnaissance et l'affection des enfants pour les parents, *convention* que ce que les poètes, les philosophes, les orateurs et les moralistes ont appelé « l'éternel féminin » !

La Nature, nous explique telle « doctoresse » anarchiste qui met volontiers sa science médicale au service de sa passion féministe, la Nature, ce n'est qu'un mot, une étiquette, un artifice de langage, un son enfin. En réalité, il n'y a pas de « lois naturelles », c'est-à-dire de prescriptions impératives auxquelles on ne puisse se dérober sans dommage matériel ou moral. Il n'y a que la volonté, il n'y a que la fantaisie des hommes. Tout le reste est cire molle et indifférente qui se pétrit comme l'on veut. Telle est la *pure* doctrine féministe.

Elle renferme ceci de paradoxal qu'elle nous place, nous spiritualistes, nous, chrétiens, dans l'obligation de défendre l'*objectivité* de la Nature contre une secte *matérialiste et athée*.

* * *

Lawrence est un des plus parfaits exemples des ravages que le *sectarisme féministe* peut engendrer dans un cœur et dans un esprit. Ainsi, sous prétexte que l'accoutumance émousse les sensations, et que les hommes mariés sont moins sensibles aux charmes de leur femme, il réclame pour ces hommes mariés le droit — réciproque bien entendu — de changer d'épouses à l'infini. Pour lui le change est plus *moral* que l'indissolubilité des liens ! Il dit :

Le cœur, sans se laisser dominer ni par l'avarice, ni par l'orgueil de la naissance, s'attacherait toujours à la vertu, à la *beauté*, aux talents, ou à quelque qualité soit réelle, soit imaginaire, et un attachement inspiré par l'amour est plus favorable à la population qu'un mariage de convenance ou d'ambition (p. XLIII).

On touche ici du doigt l'une des « imperfections » du « sys-

tème » du Chevalier : dans sa constitution morale, il n'y en aurait que pour les femmes belles ou jolies. Les autres, quoi qu'il en dise, seraient sacrifiées. Tandis que dans le système du mariage, la beauté, qui sans doute ne gâte jamais rien, n'est pas l'élément indispensable du bonheur féminin. Que de femmes ordinaires, ou même franchement laides, sont des épouses respectées et des mères chéries ! Il y a, entre le « système » des Nairs et le « système » européen, toute la distance morale qui sépare le christianisme du paganisme.

Avec ces pontifes de l'amour libre on n'en finit pas de défendre les droits de la *dignité* humaine ! Ainsi, celui qui nous occupe, il semble que d'après lui on se marie exclusivement pour avoir des enfants, et cette préoccupation animale le hante jusqu'à l'obsession. Mais, malheureux! des êtres qui ne sont pas des brutes se marient avant tout pour mettre en commun deux cœurs, deux âmes, et pour confondre deux existences!

Mais comment des gens qui ne songent ainsi qu'à ravaler leurs semblables à la fonction exclusive de juments poulinières ou d'étalons peuvent-ils se poser en « Chevaliers du beau sexe »? C'est donc là, à ce Chevalier, sa façon d'être « chevaleresque » ! Quand est-ce que les femmes connaîtront leurs véritables amis?

A cette conception toute matérialiste de l'union conjugale Lawrence ne voit que des avantages de toute espèce, et pour toutes les conditions. Petits et grands y trouveront leur compte. « Le prince », quant à lui, « pourrait suivre en amour tous ses goûts ». Qu'un tel courtisan eût bien fait l'affaire de Louis XIV ! Ce roi eût goûté sa « philosophie » plus que celle d'un Bossuet cherchant à le détourner de Mme de Montespan.

Que l'on considère le bien par excellence qui résulterait de ce système : *Partus sequitur ventrem*. Il est plus juste et plus raisonnable que l'enfant porte le nom de sa mère, puisque sa corrélation avec elle est certaine, tandis que personne ne peut prouver de quel père il est précisément le fils (p. XVVII).

En d'autres termes, parce que certaines femmes mariées sont des gourgandines qui introduisent au foyer conjugal des

enfants adultérins, il en résulterait une défaveur générale pour l'institution du mariage et une défiance pour la masse des honnêtes femmes ! On n'est pas plus galant ! Nous avons vu se produire de telles théories au dernier Congrès féministe (avril 1908), qui décida que l'homme était dorénavant déchu de la puissance paternelle et que l'épouse ne devrait plus porter le nom abhorré de son mari (1). Et dire qu'il reste encore en France des gens assez peu clairvoyants pour ne pas voir que *toute la campagne féministe est, en réalité, dirigée contre le mariage*, et que, ainsi que je le disais plus haut, le cri de : SUS AU MARIAGE ! est le cri de guerre de la horde féministe.

* * *

A de certains moments l'on serait tenté de faire de Lawrence un précurseur de... l'homéopathie plus encore qu'un théoricien de l'amour libre. En effet, considérant que l'infidélité des hommes a souvent fait souffrir les femmes, il prescrit, comme remède à ce mal,..... l'infidélité à haute dose ! Ou bien alors le passage suivant n'a pas de sens :

> Quoique la fidélité des dames ait en général mérité tous les éloges, il n'est pas moins certain qu'elle leur a coûté très cher. Le sentier du devoir a été pour elles parsemé d'épines. Leur courage a pu être exemplaire, mais leurs tourments n'en ont pas été moins injustes ; honnis soient les barbares persécuteurs qui les ont réduites à mériter la couronne du martyre. Que les hommes se hâtent donc de leur faire toutes les *réparations* qui sont en leur pouvoir, en adoptant un système qui détruirait la tyrannie d'un sexe, et mettrait un terme aux sacrifices de l'autre (p. XLIX).

Ainsi pour me punir de ma propre « infidélité », la Loi m'invitera à « réparer » auprès d'un tas d'autres femmes toutes les infidélités du même genre dont elles auront pu avoir à souffrir ! Comme justice distributive, c'est admirable !

Quant aux femmes, pour se revancher de tant de meur-

(1) Voir ma *Trouée féministe*, chap. VIII.

trissures de leur cœur endolori, ou simplement pour soulager leurs *nerfs*, elles s'offriront des passades à bouche que veux-tu ! Oh ! qu'il est bien nommé, son malpropre ouvrage, à ce James Lawrence : « L'Empire des *Nairs* » *!*

* * *

Tel que nous connaissons le Chevalier, nous pensons bien que le « flirtage » ne sera pas pour le scandaliser. En effet, il l'érige en institution d'Etat sous le nom de « sigisbéisme », et, comme il le voit fleurir en Espagne et en Italie, il s'en autorise pour mettre ces pays bien au-dessus de la barbare Angleterre. Contre le Royaume-Uni, il n'a que des sarcasmes, ou plutôt une rancune singulière. Il fait une charge à fond contre ce que nous appelons le « cant » anglais, et qui est comme l'opposé du « sigisbéisme ». La sortie se termine par cette déclaration : « *Quand les Anglaises seront moins sages*, les Anglais seront plus aimables. Partout où les femmes sont prudes, les hommes sont *ivrognes*. »

A peine plus enviable est le sort des maris français, car en France, paraît-il, aucun père ne peut se flatter d'être autre chose que le père *putatif* de son enfant, et cette idée empoisonne sa vie.

Que faut-il donc faire? Un trait de plume, une réforme petite, mais géniale, et qui suffira à remettre les choses sur un bon pied. Il faut changer l'ordre de succession et écrire dans le Code que désormais les patrimoines se transmettront par les *femmes* à leurs enfants, par leurs sœurs à leurs *neveux*. Bref, *substituer l'oncle au père*. Vous voyez comme c'est simple.

Dans « l'Empire des Nairs », dont la description va venir tout à l'heure, les choses se passent comme ça, et tout le monde, paraît-il, est content. Telle est la féconde « nouveauté », tel est le « clou » du *système*.

Remarquons d'ailleurs que ce que le chevalier appelle pompeusement *son* « nouveau système », n'est nullement « nouveau » et qu'il est à peine un « système » ; il est fait des mor-

ceaux, des débris de vingt autres. L...s'est donné un mal bien inutile pour déduire *in abstracto* et pour imaginer ce que pourrait être un droit testamentaire fondé sur la succession maternelle. Car cet état social fonctionne : l'explorateur Henri Duveyrier l'a reconnu en 1864 chez les *Touareg du Nord*, dont le pays est situé au sud de nos provinces algériennes.

Dans cette peuplade le droit d'aînesse politique existe en effet au profit de la sœur aînée, d'après la loi « Benî-Oummia ». L'adage romain : *Partus sequitur ventrem* correspond chez eux à la formule : *Le ventre teint l'enfant*. Coutume analogue à celle que les historiens ont constatée chez les anciens Egyptiens (Diodore de Sicile, livre I, ch. XX) dans les Iles Maldives (Fr. Picard), dans les Indes (Montesquieu, *Esprit des Lois*, livre XXVI, ch. VI), chez les Germains (Tacite, *Germanie*, ch. XX), en Guinée (Guillaume Bosman, 1 vol. Utrecht, 1705), chez d'autres peuplades nègres de l'Afrique équatoriale (Paul du Chaillu, Paris, 1863).

Bosman, qui a cherché à s'expliquer cette singularité juridique, en donne la raison que voici : « Je crois que cet usage a été introduit à l'occasion de la *débauche des femmes*..... car les rois nègres se peuvent assurer que le fils de leur sœur est de leur propre sang, au lieu qu'ils n'ont pas la même certitude de leurs propres enfants. Ces rois en usent ainsi pour empêcher que leur couronne ne passe dans une autre famille. »

Ainsi « l'autorité est belle, et voilà notre Chevalier bien appuyé ! » comme se serait écrié le Molière de la *Critique*. Des *nègres*, se protégeant tant bien que mal contre la *débauche* des *négresses*, leurs femmes, des Berbères — les Touareg sont, en effet, des Berbères qui furent refoulés dans le Sahara par l'invasion arabe du XIe siècle — autant dire des *Barbares*, venant donner à l'Europe des leçons de civilisation (1) !

Par quel prodige d'humilité un homme dont le cerveau a élaboré une si grande pensée a-t-il consenti d'abord à rester inconnu? On ne songe pas sans effroi que, si la censure de Na-

(1) Voir *Les Touareg du Nord*, par Henri Duveyrier, 2 vol. in-4°, chez Challamel, rue des Boulangers, 30. Les détails qui précèdent sont empruntés au premier de ces deux volumes, pages 393 à 400.

poléon s'était obstinée, le nom de ce bienfaiteur de l'humanité serait demeuré à jamais anonyme. Qu'est-ce donc que la postérité attend pour lui dresser des statues et pour inscrire son nom immortel au frontispice de ses Panthéons? Car enfin ce Chevalier mystique et quelque temps mystérieux nous a libéralement prodigué le « saint Graal » dont il était détenteur. Et les sociétés humaines ne s'empressent pas de verser cette drogue dans le moule de leurs institutions ! Et la « Commission de réforme du Mariage » ne prend pas pour patron et pour inspirateur cet homme qui assurément n'aimait pas le Code civil ! Quelle ingratitude, quelle perspective décourageante pour la race des inventeurs !...

Nous savons maintenant quel est le genre d'orviétan dont notre charlatan s'est réservé la spécialité. Nous pourrions le tenir quitte du reste de ses idées, mais il faut être consciencieux même avec les mystificateurs ou les fous. Allons donc jusqu'au bout.

* * *

Ce féministe à tous crins repousse le principe du service militaire et politique des femmes. Il est en cela infidèle *au* féminisme, mais fidèle *à son* féminisme, à lui. Car notre législateur, plutôt encore qu'un féministe, est un « femelliste », si je puis risquer ce néologisme. Je veux dire par là que la femme étant considérée avant tout comme une « femelle » — c'est le point de vue du Chevalier — il était logique de l'exonérer de « l'impôt du sang » et des charges civiles. L'inventeur du « Nairisme » dira donc :

Que l'on considère l'état respectif des deux sexes ; quoiqu'ils soient égaux, il ne s'ensuit pas que leurs devoirs et leurs occupations seront les mêmes : deux personnes peuvent suivre deux professions différentes, sans que l'une soit subordonnée à l'autre. Une vie active convient à l'homme, une vie sédentaire à la femme.

Qu'il soit son propre maître et dirige les affaires de l'Etat, qu'elle soit sa maîtresse et s'occupe des soins de sa famille. Une armée composée de femmes arrêterait les progrès de la population ; car si l'on

menait ces héroïnes au combat durant leur grossesse, un boulet terminerait deux vies à la fois, et il serait du dernier ridicule de voir les affaires publiques en stagnation par l'accouchement de S. Exc. la première ministre.

Mais, quoique la nature n'ait formé les femmes ni pour les camps, ni pour le Sénat, ni pour le barreau, qu'elles reçoivent du moins une éducation qui les mette à même de surveiller l'éducation du futur jurisconsulte, du général et de l'homme d'Etat, car la même incertitude qui détruit les prétentions d'un enfant à la fortune de son père, dégage le père de toute obligation envers l'enfant, dont le soin et la direction doivent par conséquent être exclusivement dévolus à la mère (p. LIII à LIV).

Le passage qu'on vient de lire contient la solution d'un petit problème. On pouvait se demander comme il se faisait qu'un homme qui place la femme si haut — ou si bas, cela dépend du point de vue — jusqu'à excuser d'avance et même jusqu'à adorer ses « fredaines », n'ait pas été environné de la reconnaissance de tout le clan féministe et ne figure pas en belle place dans le « Livre d'Or » du féminisme, qui est, comme chacun sait, *L'Almanach féministe illustré*. Eh bien, l'explication, nous la tenons : *il* ne veut pas du vote des femmes ni de l'accession des femmes aux carrières viriles, et voilà pourquoi, malgré tant de gages qu'il a donnés à « la cause », il n'est pas « persona grata » auprès de nos « émancipatrices ». La femme, en effet, même féministe, n'est pas parfaite; elle voit toujours moins ce qu'on lui accorde que ce qu'on lui refuse, et elle vous sait moins de gré d'un grand service rendu que d'un petit caprice repoussé.

Ainsi la « Nairesse », cette femme qui sera sans cesse à courir le guilledou, qui comptera les semaines par le nombre de ses amants, se verra tout de même attribuer la mission de former l'âme de son enfant. Et cela en vertu de sa « consistance mâle ». Que lui apprendra-t-elle, à cet enfant, on n'ose se le demander. Quels sentiments lui inspirera-t-elle au sortir de ses nuits de débauche? Mais ce genre de considérations, sur lequel je n'insiste pas, par respect pour la décence et par égard pour le bon sens, paraîtra sans doute bien « vieux jeu » aux amateurs de l'union libre. J'ai d'ailleurs hâte d'en finir avec le « Discours préliminaire ».

* * *

On y trouve encore un éloge enthousiaste du célibat, la forme idéale de vie selon le Chevalier.

Quelle foule de généraux, de politiques et de philosophes ne pourrait-on pas attendre d'une nation où une âme grande et élevée ne rencontrerait aucun obstacle aux plus sublimes méditations, ni dans l'union conjugale, ni dans les soins qu'entraîne le gouvernement d'une famille! Ces liens ont arrêté l'essor de la valeur guerrière dans les combats, amorti la curiosité investigatrice du philosophe, et paralysé l'énergie du patriote... *Un peuple de célibataires serait bientôt le maître du monde* (p. LVIII).

J'ai peur que ce ne soit juste le contraire qui est le vrai. Je crois que cette morale bassement utilitaire ne serait pas celle qui ferait le mieux les affaires d'une nation. Mais dans le domaine de la conjecture on a beau jeu d'affirmer. Si quelqu'un venait m'affirmer, et sur sa parole d'honneur, que dans la planète Mars ou dans Saturne, ou dans la Lune, les gens marchent la tête en bas et les pieds en l'air, quel moyen aurais-je de le démentir? Va donc pour l'excellence d'un « peuple de célibataires » ! Ecoutons encore notre philanthrope, qui, en toute cette affaire, ne veut que notre bien... et le sien.

La vie humaine n'est-elle pas semée d'assez de maux?... Faut-il que le législateur aggrave encore ce lourd fardeau de misères !... Toute liberté innocente est un droit. Sa prudence et ses lumières devront-elles favoriser une institution (le mariage) qui met des entraves au génie et à l'activité de l'homme, et sa justice tolérer un état qui fait de sa femme une esclave? (p. LX).

Le miel coule des lèvres de ce bon apôtre : on n'a jamais dissimulé avec des manières plus onctueuses ce qu'il y a de bas dans ce précepte : « Donnons-nous de l'agrément ! » Mais, franchement, était-il besoin de tant s'appliquer pour rééditer en verbeuse prose l'apologie de la morale facile, de la morale égoïste, de la morale du plaisir? Des Epicuriens poètes s'en étaient suffisamment chargés : Horace l'avait fait, et avec esprit, grâce et... brièveté.

* * *

Logique dans l'absurde et immoral jusqu'au bout, le Chevalier nous vante naturellement le système de la coéducation des sexes. Il rendrait des points à Robin de Cempuis quand il dit : « Les liaisons commencées à l'école ou au collège acquièrent ordinairement avec l'âge une face indestructible », et, dans *L'Empire des Nairs*, il nous montrera les jeunes garçons faisant choix dès le collège « mixte » de celles « auxquelles ils donneront les premières leçons d'amour et dont ils en recevront ». C'est complet ! Pour être parfaitement véridique, je dois confesser qu'il a prévu que son projet d'éducation libre pourrait soulever des objections. Mais il les ruine d'avance dans une note très longue (la note 13) dont voici des extraits. Je m'efforcerai, dit-il, dans le cours de mon roman,

> de démontrer la possibilité d'élever les deux sexes ensemble, dans la même école, sans avoir à craindre qu'ils n'anticipent sur les jouissances de l'amour avant l'époque déterminée par les lois. *Qu'on n'imagine pas que la continence soit impraticable à des condisciples de différents sexes*, tandis qu'elle est observée par deux amants réunis dans le même lit, non seulement en Amérique, mais dans le centre même de l'Empire britannique. Dans le pays de Galles, l'usage autorise à se mettre au lit avec sa maîtresse (fiancée), pour lui faire sa cour et parler d'amour... (LXIX), sans que de mémoire d'homme, on ait jamais constaté aucune espèce d'abus.

Le Chevalier nous l'affirme sur sa parole. Si après cela on n'est pas convaincu !



Pour finir, une véhémente apostrophe aux législateurs de tous les pays :

> O vous qui proclamez votre sensibilité..., arrachez le bandeau de préjugés qui vous aveugle, affranchissez vos sœurs et vos épouses d'un joug accablant, et propagez de tous vos moyens un système digne de toute l'attention de l'homme d'Etat...

Et il récapitule rapidement tous les avantages du « système ». Alors, pour achever de prouver l'excellence de ce « système », l'auteur nous donne en preuve son *Empire des Nairs*, c'est-à-dire la description d'un monde... imaginaire ! C'est ainsi que chez lui la fantaisie vient au secours de l'expérience, ou plutôt que l'expérience est employée au rebours de l'imagination.

Par là James Lawrence représente fidèlement le « féminisme », cette « doctrine » qui fait trophée de son mépris pour toute méthode vraiment scientifique.

III

L'intrigue du roman *L'Empire des Nairs* nous promène à peu près dans le monde entier, grâce à un expédient renouvelé des Grecs. Comme dans l'*Odyssée*, en effet, et aussi dans le *Télémaque*, on voit ici un fils qui se met à la recherche non pas de son père — car le mot père n'a même pas d'équivalent dans la langue des Nairs — mais de sa mère.

En abolissant le nom, l'auteur s'imagine avoir aboli du même coup l' « agent » du fait, ce qui est tout simplement absurde. On ne nous fera jamais admettre, en effet, que des êtres humains, qui ont un langage, n'éprouvent pas le besoin de se servir de ce langage pour nommer et caractériser tous les principaux phénomènes qui frappent leurs yeux. On ne nous fera jamais admettre que ces gens ont l'esprit fait de telle sorte que le phénomène de l'engendrement ne les intéresse pas sous tous ses aspects, et qu'ils dédaignent d'y remarquer l'intervention du « facteur » père.

Le « postulat » de ce roman est donc proprement une ineptie.

Comment se fait-il que ce jeune homme, qui s'appelle Firnos, ait besoin de battre l'estrade à la recherche de sa mère, qui s'appelle Agalva? Celle-ci ne se plaisait donc pas dans son « paradis de l'amour » ?

Elle s'y plaisait au contraire énormément, elle y jouissait d'ailleurs du rang d'héritière présomptive du trône, — la loi

salique ne s'applique pas dans l'empire des Nairs —, elle était « l'idole de Calicut », tout le pays était à ses pieds, c'est-à-dire que toute la jeunesse mâle du pays se disputait l'honneur de sa couche. Bonne personne, Agalva a, paraît-il, la « bougeotte ». Elle quitte méchamment le royaume de ses..... oncles pour aller vivre tout d'abord — je vous le donne en dix ! — dans ce pays exécré de tout Nair à cause de sa pruderie ou de son rigorisme : l'Angleterre ! Oui, c'est en Angleterre qu'elle va faire ses frasques, à son grand dommage personnel, quand elle pouvait si bien rester pour ça à Calicut, sa capitale, où elle aurait pu cascader tout à l'aise, sans scandaliser personne, au contraire, puisque là, paraît-il, le déshonneur féminin est en honneur.

Ajoutez que cette Agalva est la seule tige existante de la famille régnante. Faute d'Agalva et de « rejetonnes » d'Agalva la dynastie va s'éteindre ! Et cela ne l'arrête pas, l'ingrate ! Sa grandeur ne la retient pas attachée au sol natal. Elle maudit, comme tous les Nairs, l'oppression que les femmes subissent à l'étranger, et elle va de gaieté de cœur s'exposer à toutes ces humiliations qui l'attendent au-delà de ses frontières, et dont aucune d'ailleurs ne lui est épargnée ! Ce qui est, ma foi, fort bien fait pour elle. Quelle soif d'aventures la pousse? Mais quelle énigme que cette psychologie contradictoire !

Faut-il que l'auteur sache mal son métier, dont le premier mot devrait être *la logique* des faits et des sentiments ! D'autres auteurs aussi, romanciers ou dramaturges, nous ont présenté des situations ou des personnages abracadabrants, mais au moins les expliquaient-ils. Tandis que le « penseur » auquel nous avons affaire semble, lui, défier l'incohérence...

* * *

Je devrais peut-être avant d'aller plus loin, « situer » le pays où se trouve le point de départ — je n'ose dire : le centre ; il n'y a pas ici de centre — de l'action. Ce pays est aussi fantastique, mais plus folâtre, que celui des Cimmériens. Il est localisé dans une contrée vague, le Malabar, et arrosé par

l'Indus. On sait que ce fut une tradition ou une convention au XVIIIe siècle de choisir ces régions indéterminées de l'Asie pour y placer le paradis terrestre imaginé par les philosophes. Les Nairs de notre Chevalier doivent être cousins germains des Troglodytes de Montesquieu. Au XVIIIe siècle, c'est l'Hindoustan qui a le monopole des royaumes d'Utopie, au XIXe siècle le féministe Cabet installera son Icarie en Amérique, non loin des Mormons ; peut-être que le XXe siècle verra le pays de rêve reculer jusqu'en Océanie, et une Tasmanie quelconque devenir le théâtre de la lubricité féministe.

La capitale du royaume s'appelle, comme je l'ai dit, Calicut. D'ailleurs aux noms près, tout se passe dans cet étrange pays absolument comme en France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, époque et milieu où il me semble que s'est façonné l' « esprit » du Chevalier Lawrence. A travers son horreur des « préjugés » on voit à plein le « philosophe » élevé à l'école de l'*Encyclopédie*. Ce grand pourfendeur de l'institution barbare du mariage ignore ce que nous appelons la « couleur locale ». Il n'a pas su s'abstraire des habitudes et des coutumes régnantes, pour conserver à chaque race « le détail de ses mœurs..... peindre avec vérité..... ne pas représenter le Grand Prêtre des Juifs comme un Pape,..... ni habiller les Français du temps de Henri II avec des perruques et des cravates, ou les Français du XVIIIe siècle avec des barbes et des fraises, ni montrer Clovis environné d'une cour polie, galante et magnifique » (1). Dire de ce « législateur » qu'il « siège au plafond », ce ne serait pas assez dire, car les *Nuées* me paraissent bel et bien être son séjour habituel. Des hauteurs où plane cet esprit supérieur les particularités de toute espèce qui diversifient les hommes lui paraissent menues, menues ! Il les néglige résolument. On verra donc dans son empire des Nairs des « comtesses, des princesses, des barons » et peut-être des vidames et des chanoinesses, à l'instar de Versailles. Ces seigneurs parleront le français le plus académique, tout en ignorant entièrement les usages et les lois politiques de l'Europe et en n'ayant pas la moindre notion du « patriarcat » occidental. Pour se distraire,

(1) Fénelon, *Lettre à l'Académie*.

ils danseront des « menuets », dans des « salons », s'il vous plaît, et aussi des « valses » et des « contredanses ». Mais ils méprisent les « cartes », cette « invention de l'ennui ». Ils se réunissent pour « causer » dans les « boudoirs » des « dames de Calicut ». Un « militaire » nair ne va pas en campagne sans emporter avec lui une « valise » pour y loger sa « garde-robe ». Il y a dans le pays des « auberges » qui reçoivent les voyageurs quand ils descendent de « diligence » ou de « cabriolet ». Les Nairs sont très ferrés sur la mythologie, ils empruntent à Diane, Junon, Vénus surtout, d'innombrables comparaisons. Ils ne connaissent pas moins bien le mécanisme des « rentes viagères », à cause de la Constitution du pays, qui est, comme l'on sait, ce que je pourrais appeler l'*avunculisme*, par opposition au « patriarcat » des pays arriérés de l'Occident. — Et cette exclamation : « Le diable l'emporte ! » (tome Ier, p. 71) est-elle assez Malabar? Voilà quelques échantillons du goût et du sens historique ou critique de l'auteur.



Quant à l'intrigue même du roman, je me déclare incapable d'en présenter un résumé quelconque. J'avoue m'être perdu dans l'inextricable fouillis d'aventures qui compose ce roman. Ce n'est pas une action suivie, c'est un engrenage, c'est un enchevêtrement d'histoires, toutes plus baroques, plus romanesques, plus invraisemblables les unes que les autres. La composition lâche d'un roman « picaresque », où de longues « Nouvelles » viennent souvent interrompre l'action principale, est quelque chose de très serré et de très artistique à côté de l'effroyable complication qui règne dans l'œuvre de Lawrence. Toutes les « ficelles » du roman vulgaire s'emmêlent et s'entrecroisent dans la trame de l'*Empire des Nairs ;* enlèvements de femmes, rapts d'enfants, captivité chez les Maures, pirates, corsaires, brigands, harems, turqueries, transformations d'hommes en eunuques, perfidie des sultanes du sérail, duels, assassinats : avec la matière d'un seul chapitre du Chevalier on ferait aisément un roman tout entier.

Outre les recherches entreprises au sujet d'Agalva, il faut en entamer parallèlement d'autres, pour retrouver Osva, la fille d'Agalva enlevée, elle aussi. Car apprenez que dans ce « paradis de l'amour », où toute la morale est subordonnée à l'accroissement de la population, on égare ses enfants tout aussi couramment que son ombrelle ou son parapluie. Puis il arrive tout d'un coup que la présence ou l'existence de cet enfant est de nouveau nécessaire : alors c'est une poursuite éperdue, et subitement une généreuse indignation contre les traîtres qui ont fait le coup.

Avec cela, pas une étincelle d'imagination, pas un atome de psychologie, une extrême banalité de style. Lawrence a hérité de l' « abondance stérile » de Scudéry. Ce qui me frappe dans cette « rudis indigestaque moles », c'est l'indigence réelle de l'invention. Car rien, absolument rien, n'appartient en propre à l'auteur. Ces histoires fantastiques, et qui se ressemblent toutes, il ne s'est pas donné la peine de les imaginer. Il les a extraites tout d'une pièce des innombrables récits d'aventures ou de voyages dont notre littérature foisonnait déjà.

Il a mis au pillage Chardin, Tavernier, le Montesquieu des *Lettres persanes*, le Dufresny des *Lettres siamoises*, l'Addison des *Lettres javanaises*, il a combiné ces situations avec la gravelure des Crébillon fils, des Laclos, des Diderot, avec la polissonnerie de Voltaire ; il a additionné le tout de sensiblerie française empruntée à Marmontel dans *Les Incas*, et de sentimentalité anglaise empruntée à Richardon dans *Clarisse Harlowe*, *Paméla Grandisson*, etc., tant et si bien que, si vous retirez à Lawrence tout ce qui est chez lui imitation, il ne restera rien de toute son énorme compilation..... que la préface.

***

Comment se dégage « l'idée générale » du livre de cet amas d'inventions ultra-romanesques, c'est-à-dire glaciales et ennuyeuses mortellement? Elle s'en dégage péniblement et

confusément. On se souvient quel était le but de l'auteur : rendre l'institution du mariage odieuse par la peinture de tous les malheurs dont elle est la source ou simplement l'occasion. Pour cela, imputer à l'institution elle-même les vices des hommes qui la pratiquent. Tel est le sophisme qu'il s'agissait de faire triompher.

Tâche ardue, direz-vous. N'ayez crainte. Diderot et Rousseau sont là qui épargneront au Chevalier toute dépense d'imagination.

A Rousseau il prendra l'adoration de la Nature, qui tient lieu à ce « philosophe » de « religion ». — *Tout est bien en sortant des mains de la Nature.* La première ligne du *Contrat social : L'homme est né libre, et partout il est dans les fers* —, il la fera sienne, en sous-entendant après « fers » les mots : *du mariage.* Et voilà Rousseau adapté à un usage auquel il ne s'attendait pas, et admirant des fruits qui ne sont pas les siens ! Rousseau fournira aussi cette manie d'endoctriner des peuplades sauvages et de les doter de Constitutions. Quant aux objections qui se lèvent en foule contre ce système d'après lequel une femme qui va avoir un enfant se réjouit de cette grossesse... pour son *frère*, on les supprime en n'en parlant pas. On raie du vocabulaire le mot de père, et tout est dit. Cela dispense d'examiner si l'état social qui résultera de ce bouleversement de nos... habitudes ne sera pas la cause de désordres pires par l'abandon régulier et légal des *mères*...

A Diderot, au Diderot de *La Religieuse*, de *Jacques le Fataliste*, des *Voyages de Bougainville*, de *Est-il bon? Est-il méchant?* il prendra cette *impudeur* qui est la note spéciale de cet « amoraliste » dans le culte qu'il voue lui-même à la Nature. « Vertu, tu n'es qu'un nom », c'est l'adage de Diderot, comme celui de Brutus. Seulement, Diderot, à l'encontre du stoïcien, entend par là que les vertus, soit chrétiennes, soit laïques, chasteté, tempérance, réserve, dignité, droiture, ne sont que des inventions des prêtres, ou des préjugés sociaux. Scrupule, délicatesse morale, désintéressement, autant de conventions ou de niaiseries, ou d'hypocrisies. La *Nature* ignore tout cela. Qu'on se reporte au passage de la fin de la préface du Chevalier que j'ai cité plus haut, et qui pourrait se commenter ainsi :

— Du moment que je ne nuis à personne qu'à moi-même, la société n'a rien à voir à ma conduite. Conséquemment je puis m'adonner à l'ivrognerie, à la crapule, à la débauche, le « législateur » doit me protéger. La vie n'est pas déjà si longue... La Nature ne proscrit rien de tout cela; la Nature admet tout... même ce qui est contre nature. — Qu'on médite ce passage ; c'est la pure doctrine de Diderot.

* * *

Donnons-nous maintenant un léger aperçu des « mœurs » qui règnent dans ce pays exotique.

Singulière ville que cette ville de Calicut ! On y voit des amants *passionnés* « dont la passion *mutuelle* fait place soudain à une *amitié* fondée sur l'estime » et qui passent la main séance tenante au rival plus heureux, cela sans jalousie, sans dépit ! Leurs amours ne sont que des « titres au porteur » ! De l'image de leur bien-aimée « leurs pensées se reportent sur le sexe en général ». Ont-ils de la chance, ces gens-là, de pouvoir ainsi commander à leurs sentiments ! Par ce côté, entre autres, le roman est nettement « féministe », car on sait que c'est une prétention chère aux féministes que ces redressements mécaniques de la nature et ces volte-face de l'instinct. Pour une « féministe », on change de tempérament comme on change de chemise. Ces esprits forts syllogisent ainsi :

La Nature ou Création est l'émanation de Dieu ;

Or nous avons exilé Dieu de la Création ;

Donc nous sommes les maîtres... et nous en profitons pour changer de Nature.

Aussi bien, disons-le en passant, l'*Empire des Nairs* est-il un roman farouchement « anticlérical ». Les couvents y sont représentés comme de mauvais lieux, les prêtres comme des imposteurs, des libertins, des captateurs de testaments, les pratiques religieuses s'y réduisent à d'ineptes superstitions, enfin on a là tout l'arsenal des basses calomnies dont se régalera plus tard le M. Homais de *Mme Bovary*. Par ces attaques contre le clergé et la religion catholique l'auteur se ré-

vèle sectaire. Cela nous gâte un peu l'impudeur dont il fait étalage. On l'eût excusé dans une certaine mesure d'être un simple utopiste à l'imagination luxurieuse. Mais à ce « mangeur de prêtres » on est tenté de dire :

Vous? Mon Dieu, mêlez-vous de boire, je vous prie !

* * *

Avant de prendre congé de lui, remettons-nous en mémoire quelques-uns des principaux traits qui composent sa physionomie « morale » et qui sont les grandes lignes de son fameux « système ». Voyons en lui ce qu'il est essentiellement, à savoir le descripteur d'une sorte d'île voluptueuse, d'une « nouvelle Cythère », comme Bougainville baptisait Tahiti.

Sachez donc que

l'enfant que Camilla portait dans ses bras lui aurait, en Angleterre, fermé toutes les portes, mais, à Calicut, il serait pour elle une puissante recommandation, un *passe-port signé par la nature même* (tome III, p. 2).

Dans ce doux pays, chaque mère touche du trésor public une « gratification » proportionnée au nombre de ses enfants. Une femme enceinte y reçoit le « salut militaire » des soldats qui la rencontrent.

Le portrait de l'éducatrice selon le cœur du Chevalier mérite d'être reproduit.

Mme Montgomery avait commandé pour nous quelques habits d'homme, et, sous ce travestissement, elle nous menait dans les tribunaux, où elle nous faisait remarquer les avantages ou les erreurs de la jurisprudence anglaise. Elle était philanthrope non moins que philosophe ; mais elle avait une âme ferme et inébranlable. — Il faut tout voir, disait-elle, pour n'être étonné de rien. Un jour, la justice ayant prononcé une sentence de mort, elle nous força d'assister à l'exécution du criminel, et ensuite à la *dissection de son cadavre*, dans la salle d'anatomie. Une Européenne ordinaire aurait obligé sa fille de détourner les yeux à la vue d'un corps nu. Marguerite Montgomery disait, au contraire : *Pourquoi l'homme attache-t-il tant de honte à voir ce que le bon Dieu n'a pas eu honte de faire?...*

Comme « leçon de choses », avouez qu'il n'y a rien de plus fort. Aussi le Chevalier s'abandonne-t-il à un transport d'enthousiasme. Il s'écrie :

Quand je vis briller en cette femme illustre toutes les perfections dont jusqu'alors je n'avais pu me former une idée vague, quand elle se montra à nos yeux une nouvelle Aspasie, une autre Ninon de Lenclos, je ne fus pas maître de mon admiration (tome III, p. 99 à 100.)

Ce qui le caractérise encore essentiellement, et ce par quoi il convient de clore cette étude, c'est donc sa haine du mariage. Pour le Chevalier, les gens qui ont mal gouverné leur vie sont autant de « victimes du préjugé », n'ont absolument rien à se reprocher, méritent que le législateur les prenne sous sa protection, que la société s'empresse de leur prodiguer ses compensations, que de toutes parts, s'élève une tolle, un haro contre le mariage, cet auteur de tous les maux qui affligent l'humanité :

Le brave écuyer, s'il vous en souvient, avait épousé ma mère, à cause du célèbre soufflet, moi, j'avais pris ma première femme pour éteindre une dette consacrée au jeu, et tout à coup je me détermine à en épouser une seconde pour déshériter mon cher cousin.

Et voici la conclusion, tout à fait imprévue, de cette tirade récapitulative.

En vérité, c'est un beau sacrement que celui du mariage! (tome III, p. 190).

Soit. Mais, demanderai-je à l'Ombre de l'auteur, dites-nous un peu, pour voir, quelle est celle des institutions humaines, tant de celles qui existent que de celles que vous voulez fonder, qui résisterait à un procès mené selon un esprit aussi tendancieux? Si les institutions sont ainsi responsables de l'abus que nous en faisons, quelle assise sociale sera assez solide pour trouver grâce à vos yeux?

* * *

Telle est l'œuvre de ce sous-Diderot, de ce disciple, ou plutôt de cet enfant terrible de Jean-Jacques, car il souligne cruellement les erreurs du maître.

La femme transformée en chair à plaisir, l'enfant devenu « res nullius », l'oncle prenant la place du père, non pas dans les charges, lesquelles incombent toutes à la mère, mais dans l'état civil, la jeunesse des deux sexes préludant dès l'école aux ébats amoureux et attendant avec impatience — si elle l'attend ! — le dernier coup de cloche de la dernière journée d'études pour réaliser les rêves lascifs qui auront tourmenté ses nuits, la mutilation du cœur humain, les plus nobles et les plus instinctifs sentiments de la nature audacieusement reniés, le foyer dispersé, la poésie de l'amour abolie, remplacée par l'impatience brutale du mâle déchirant les voiles et la ceinture de la vierge, les convenances mondaines, les scrupules religieux, la sainte pudeur violés : voilà le résumé de ce roman qui n'a d'original que sa... préface, et voilà le bilan de cette lointaine apologie de l'union libre !

Quand donc tout le monde voudra-t-il comprendre que le féminisme, dont l'union libre est une partie intégrante, que *le féminisme, c'est l'acheminement à la prostitution?*

Théodore Joran.

LITTÉRATURE POLITIQUE[1]

Barrès écrivait, il y a neuf ans : « Je voudrais que tous les hommes d'études puissent lire l'*Enquête sur la Monarchie*. Je ne suis pas monarchiste, mais je trouve qu'il est impossible de concevoir un livre de littérature politique, où l'on trouve plus de satisfaction pour le raisonnement et la haute culture. »

L'œuvre glorifiée en ces termes par un écrivain tel que Maurice Barrès, s'est complétée depuis, et elle vient de reparaître sous forme d'un énorme volume in-8° de 559 pages.

Avant de l'analyser, peut-être serait-il indispensable d'examiner d'un peu près une question très grave, la question Maurras. L'auteur de l'*Enquête sur la monarchie* rétablira-t-il Philippe VIII sur le trône de ses pères? Des patriotes de sens rassis en douteront, et de là à se demander si toutes ces magnifiques constructions ont une valeur pratique, il n'y a qu'un pas. Dans cette hypothèse, l'apparition de la l'*Enquête sur la Monarchie* ne serait qu'un événement littéraire dans l'histoire d'un pays déjà riche d'innombrables chefs-d'œuvre. Au contraire, la direction morale et intellectuelle que Maurras imprime à une partie de la jeunesse catholique est une réalité, une réalité consolante à certains points de vue, mais inquiétante à d'autres. La hautaine diplomatie de cet habile dictateur de lettres rend très difficiles ou dangereuses, des explications qui seraient peut-être nécessaires. Elle exige de notre charité catholique d'assez douloureux sacrifices.

Soit. On ne fera pas d'enquête sur la monarchie intellectuelle qui a sa capitale rue de la Chaussée-d'Antin, à la condi-

(1) La Direction rappelle qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses opinions politiques.



tion cependant, que M. Maurras n'essaie pas de rajeunir ou de défendre avec sa dextérité coutumière, de graves erreurs de jeunesse.

La nécessité d'une immédiate restauration monarchique implique l'existence démontrée de fâcheuses réalités républicaines. La clairvoyance de M. Maurras s'exerce justement autour de cette triste démonstration. Il dit à la Révolution et à la République : « Qu'avez-vous fait de la France? »

Dans le domaine des affaires extérieures, la thèse n'est que trop facile à établir. Rappelons-nous Fachoda, Tanger l'humiliation sans précédent, et le mot cruel d'Anatole France : la République n'a pas, ne peut pas avoir de politique extérieure. Pour comprendre toute la pensée politique de M. Maurras, il ne suffit pas de connaître l'*Enquête sur la monarchie*, il faut lire cet admirable exposé diplomatique qui s'appelle *Kiel et Tanger*. En gros, nous savions tous qu'une guerre heureuse est aussi redoutable pour la République parlementaire qu'une guerre malheureuse, en d'autres termes que notre gouvernement se voit condamné par sa nature même à la paix perpétuelle, fût-elle sans honneur. Mais nous pensions que tout en évitant systématiquement les conflits, la République se mettait en état de les soutenir. Le budget de la guerre ne pèse-t-il pas d'un poids assez lourd sur les finances françaises ? M. Maurras expliquant froidement l'affaire Dreyfus prouve la toute-puissance de l'étranger au cœur de la vie française. Capitaine juif, lieutenant-colonel allemand et colonel italien ont pu s'entendre en toute sécurité pour chambarder sous la direction de M. Joseph Reinach l'armée de la revanche. Et M. Maurras pénètre dans l'atelier international où l'oligarchie judéo-protestante et maçonnique trame, avec succès, hélas, l'asservissement permanent de la patrie française en attendant sa ruine prochaine.

Il dispose de quatre *instrumenta regni*, la Bourse, la presse, le parlementarisme qu'on peut appeler panamiste et l'élection périodique. Livrée à une guerre de classes incessante et universelle, la France se meurt comme parle M. Alcide Ebray ou se dissout ainsi que l'affirme M. Maurice Rouvier. Cependant que la marine marchande cède les ports étrangers et même les

ports français aux Compagnies allemandes cependant que les catastrophes se multiplient au port de Toulon, la France voit décroître sa population et augmenter ses dettes.

M. Maurras ramène à une unité trop lumineuse ces éléments trop nombreux de mort, mais il n'a garde de s'abandonner au pessimisme. Pour lui, la France est atteinte d'une maladie trois ou quatre fois mortelle, certes, mais dont on connaît le remède. Appliquons à un cas pathologique très connu une thérapeutique infaillible, et la France étonnera le monde de rechef par sa prodigieuse vitalité.

Il est impossible de mettre en doute la partie négative des conclusions critiques de M. Maurras. Pour tout citoyen français qui a conservé un tant soit peu de lucidité et d'indépendance le pays trotte paisiblement vers la mort.

La partie positive de l'*Enquête sur la monarchie* force plus difficilement l'adhésion du lecteur, mais esthétiquement du moins, elle est admirable. M. Maurras qui se flatte d'être un constructeur présente à ses contemporains un système à la fois logique et complexe de sauvetage national. Il y aurait même semble-t-il, une sérieuse distinction à établir entre les divers éléments dont se compose ce système ; ne serait-ce que pour en rendre l'analyse plus facile. A la République, réalisation merveilleuse de la Révolution, M. Maurras oppose la monarchie, qui représente selon lui, la seule forme qu'on connaisse en France, de la contre-révolution. Ecartons l'antimonie république-royauté, pour ne nous attacher qu'aux seules propositions contre-révolutionnaires de M. Maurras. Sur ce terrain large et sûr de la politique nationale et catholique, il est invincible. Comme nous mourons de libéralisme et de romantisme, il est certain que l'application des principes contre-révolutionnaires ferait revivre le peuple des Francs, amis du Christ.

Quel splendide jaillissement de réalité française fait apparaître l'*Enquête sur la monarchie !* Les joies de l'intelligence sont grandes de parcourir sous la direction de M. Maurras les villes et les campagnes, les provinces et les faubourgs et les forums de cette royale Salente. Voici le chœur des ouvriers qui ayant abjuré l'erreur démocratique avec la superstition

parlementaire vivent les joies de la vie corporative en chantant des refrains nationalistes. Voici des paysans qui, grâce à la protection d'un roi capétien, paysan comme eux, arrondissent leur domaine sans se priver de la poule au pot. Où d'impopulaires préfets entourés de hargneux bureaucrates rédigeaient d'inutiles circulaires, les assemblées provinciales tiennent leurs assises. Bretagne et Provence, Lorraine et Languedoc, Normandie et Bourgogne vous renaissez de vos cendres, substituant à de symétriques divisions des organismes adaptés au sol et héritiers d'un passé riche d'art politique. La famille française qui s'étiolait à l'ombre du Code civil voit pousser de toutes parts de nouveaux rejetons. Et dans cette décentralisation française, l'armée, la marine et la diplomatie fortement centralisées reprennent à pied d'œuvre, la tradition une et complexe de la politique capétienne.

La vision précise de la monarchie que perçoit le génie de Maurras est plus que belle, elle est parfaite. Si la logique de saint Anselme s'appliquait à la vie politique, on pourrait dire que cette perfection implique l'existence.

Mais la logique de saint Anselme qui n'est pas absolument incontestée d'ailleurs en métaphysique, ne se confond pas avec l'histoire. Il n'importe. Il faut un bien puissant esprit pour faire aussi complètement vivante la théorie de la monarchie restaurée au XX[e] siècle. Que M. Maurras réussisse ou qu'il échoue, il laissera un grand nom — le plus grand dans l'histoire de la presse, en ce dernier quart de siècle.

S'il fleurit, je serai reine
Avec mes sabots, dondaine.
Mais s'il meurt, je perds ma peine
Avec mes sabots, dondaine.
Avec mes sabots.

Pour être puissant, le génie de Maurras n'a cependant rien de monstrueux ni d'inexplicable. Il ne fait que s'assimiler et adapter ; il n'invente pas. En sociologie, en effet, l'auteur de l'*Enquête* se contente de développer les idées du comte de Chambord, du marquis de la Tour-du-Pin, je n'ose pas dire, crainte de m'attirer une terrible querelle et de Léon XIII. En politique, il s'inspire de deux écoles, deux qui sont, la pre-

mière famille d'esprits qui s'étend depuis de Maistre jusqu'à Mgr Pie et Henri V, la seconde, le groupe immortel des quatre derniers Papes. Toutes les formules originales et vivantes mises en circulation par M. Maurras, vous les trouverez dans le *Syllabus* et dans les Encycliques de Grégoire XVI, de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X. Nul n'est plus catholique, j'allais écrire, n'est aussi catholique que cet athée agressif, connu sous le nom de Charles Maurras. Pendant que de très pieux catholiques usent d'épithètes parlementaires constitutionnelles et libérales, lui, il introduit la haute et pure théologie dans la politique. Il demande pour l'Eglise de France, non pas le droit commun, mais une place privilégiée, il condamne le suffrage universel ainsi que la liberté de la presse, il estime que des principes de 89 découlent tous les malheurs de la France. M. Maurras, le plus souvent, se contente de traduire en langue profane la plus haute doctrine politique de l'Eglise.

Je sais bien qu'il ne cite pas toujours ses auteurs. En lisant ses hautaines études, nous ne trouvons que d'insuffisantes ou de trop générales références ecclésiastiques. A chaque instant, il faut lire les noms des agnostiques ou des sceptiques fameux qui osèrent durant le XIX[e] siècle s'attaquer à la Révolution : Fustel de Coulanges, Balzac, Auguste Comte, Taine, Renan, Rivarol et Sainte-Beuve. Cette manie semi-inoffensive de M. Maurras ne laisse pas d'être un peu agaçante. Quand elle s'étale sans grâce dans les écrits de ses disciples, surtout de ses disciples catholiques, elle est parfaitement odieuse.

Car enfin, Auguste Comte et Renan qu'ont-ils inventé en fait de doctrine politique? Rien. Mais ils eurent l'habileté tempérée de quelque gaucherie, ils eurent l'habileté dis-je, d'emprunter à l'Eglise catholique un certain nombre de vues historiques et de principes. Eux aussi, ne furent que de simples traducteurs. Comment se fait-il qu'on les cite toujours aux dépens des Papes et des conciles ! Habileté de publiciste, respect humain, concession à la badauderie générale. Car, chez M. Maurras, qui heurte si souvent de front et avec une si belle audace toutes les opinions reçues, l'habileté ressemble parfois

à une certaine timidité. Non seulement il sacrifie à la vanité des traducteurs, les droits de l'original, mais il fait une place — oh ! peu confortable — à l'erreur de fond.

Ce courageux panégyriste du *Syllabus* y va quelquefois de son petit couplet anticlérical. J'avoue que paroles et musique n'ont rien de bien tapageur, mais le Romain Maurras, justifiant un minimum d'anticléricalisme, me fait de la peine. — Saint Louis, dit-il, était anticlérical. — Vous croyez, Maurras? Je me permets de penser, au contraire, que saint Louis était plus clérical que le clergé séculier de son temps. La preuve en est qu'à sa table et en son conseil, à l'église et sur le champ de bataille, il s'entourait toujours de dominicains et de franciscains. Vous n'allez pas lui reprocher cependant, d'avoir négligé les Jésuites ou les Assomptionnistes?

La seconde raison que met en avant M. Charles Maurras est celle-ci: « Une oligarchie de célibataires ne pourrait donner qu'un gouvernement médiocre ou mauvais. » Célibataires? Voilà ce qui s'appelle un mot trouvé, au pays de Richelieu et en l'an de grâce 1910, au moment précis où tous les archéologues de France se préparent à célébrer le millénaire de Cluny ! Ombres de Bernon, de Hugues, d'Odon et de Grégoire VII, que vous en semble? Le plus intelligent des Français du XXe siècle fait cette importante découverte psychologique, qu'une oligarchie de célibataires constituerait un mauvais gouvernement ! Napoléon disait aux habitants de Cluny qui avaient détruit leur église : « Allez, vous êtes des Vandales. »

Que sont-ils les anticléricaux de France? Pendant quatorze siècles, des groupes de moines et d'évêques ont porté et maintenu leur pays à ce haut degré de gloire que connaît si bien M. Maurras. Voudrait-il bien nous dire ce qui resterait de notre patrie historique si l'on détachait d'elle ce qui fut l'œuvre des célibataires?

La vérité est qu'on n'a pas su définir le mot anticléricalisme. Il est employé par tous les hommes politiques depuis M. Combes et M. Pelletan, jusqu'à M. Marc Sangnier, l'Eliacin du clergé parisien, qui fut nourri dans des cryptes, et M. Charles Maurras qui a le courage d'admirer le *Syllabus*. Il serait peut-être

temps de travailler à une bonne définition de l'anticléricalisme (1).

Cette erreur de M. Maurras n'a pas, en somme, une très grande imprtance pratique et elle ne dépare point trop l'ensemble d'un système politique qui — théoriquement parlant — est splendide...

Toutefois, en lisant l'*Enquête sur la monarchie*, on éprouve une inquiétude fort vive que toutes les ingénieuses explications de Maurras ne calment pas le moins du monde. Il est entendu qu'il ne faut rien retrancher de son admirable réquisitoire contre la Révolution. Tout au plus, pourrait-on faire observer à M. Maurras qu'il a un peu trop facilement raison. Il est entendu encore que la synthèse des concepts positifs, je ne dis pas positivistes de M. Maurras, donne une sensation intense de force et de vie. O monarchie que tu dois être belle! Montesquieu n'a rien écrit de plus brillant, ni de plus solide que l'*Enquête*. Mais les théories de Montesquieu ne devinrent des réalités politiques — et dans une assez faible mesure d'ailleurs — que sous la Restauration, c'est-à-dire, trois quarts de siècle après sa mort. On se dit : « Maurras ne serait-il pas venu trop tard et toutes les magnifiques pages qu'il a écrites ne risquent-elles pas de demeurer toujours à l'état de prouesse intellectuelle? Un chef-d'œuvre littéraire de plus dans l'histoire générale du peuple français, cela n'a pas en soi une très grande importance ». Il nous répond : « Il est impossible que la manifestation de la vérité politique ne produise pas des résultats immédiats ». Et dans la langue imagée et autoritaire qu'on lui connaît, le dictateur d'action française énumère tous ses succès qui, dans un certain ordre d'idées, sont réels.

Il n'en reste pas moins que la monarchie n'est toujours pas rétablie.

Chose plus grave, quelques-unes de ses théories fondamentales résistent mal à un examen attentif des faits. Prenons la famille française si durement épouvée par la Révolution. MM. Maurras et de Lur-Saluces écrivent de concert, ceci :

(1) M. Faguet a improvisé 400 pages sur la question ; elle n'en est pas devenu plus claire.

« Comment, dès le début, s'est-on attaqué à cet organisme essentiel de la société, la famille? En amoindrissant *les responsabilités* de son chef, en les limitant au terme de son existence et en l'obligeant à défaire à l'heure de sa mort l'œuvre de sa vie. Pour cela, il a fallu enlever à ce chef une *liberté*, celle de tester, c'est-à-dire de disposer de son bien à sa guise, au mieux des intérêts de la famille dont il avait la charge ; du coup, l'on a diminué *son autorité* en affranchissant ses fils de la crainte de démériter.

Evidemment, je ne voudrais point que l'on empêchât qui que ce fût de partager également son bien entre ses descendants, mais je voudrais qu'il fût permis aux partisans du partage inégal de tester selon leur sentiment du devoir paternel. Je tiens le partage égal pour funeste. L'histoire enseigne que lorsque les Anglais ont voulu affaiblir l'Irlande ou détruire les richesses des colons français de Bourbon, ils ont imposé à ces Français et à ces Irlandais le système déterminé par le code Napoléon, mais ils se sont bien gardés de l'appliquer chez eux. Nos concitoyens seraient sages de réfléchir à ce sujet. Le rôle de la royauté ne saurait être de leur imposer un système ; mais sans doute qu'elle fera tout pour les éclairer et donner aux mieux avertis les facilités nécessaires. Comme toujours, vous le voyez, le remède nous paraît être, non dans la compression, mais dans la liberté... »

Eh bien, que MM. Maurras et de Lur-Saluces en prennent leur parti, dans cette page qui est d'ailleurs d'une si haute inspiration, ils n'ont rien prouvé, rien, en faveur de la monarchie. Une certaine liberté existe, en effet, pour le père de donner un quart et même, moyennant certaines conditions, un tiers de sa fortune à celui de ses enfants qui lui paraît le plus capable de continuer la tradition familiale. Dans notre Bas-Languedoc, cela s'appelle avantager son aîné. En fait, les Français du XXe siècle n'usent pour ainsi dire, plus, aujourd'hui de ce reste de liberté. Que sauraient-ils faire, grand Dieu, d'une liberté absolue?

Il faudrait donc, ou préparer ou compléter la loi royale des successions qu'annoncent MM. Maurras et de Lur-Saluces, par un changement radical dans les opinions et les mœurs. Com-

ment s'opérera ce changement? C'est ce que ne disent pas nos deux royalistes. Pour remédier à ce désastre effroyable qui s'appelle la dépopulation, tous les concours seront nécessaires, celui de la religion et celui de la loi, celui de l'économie politique et celui de la médecine. Combien en connaît-on de jeunes femmes qui n'ont pas assez de santé pour donner plus de deux enfants à la patrie !

Mais je crains que dans cette affaire délicate infiniment, l'axiome cher à l'*Action française* ne soit point de mise. Politique d'abord? Non. Religion d'abord et économie politique, basée sur des principes nettement contre-révolutionnaires. La loi et l'action gouvernementale pourraient aider ce mouvement sauveur ou le couronner peut-être, mais je ne vois pas comment ils le précéderaient. MM. de Lur-Saluces et Maurras ne songent pas à rendre obligatoire le partage inégal des biens, puisqu'ils s'appuient sur la liberté. Et alors ?? L'impiété dominante, les principes de 89, le Code civil, une certaine dégénérescence physique peut-être, ont tari la sève jadis débordante de la famille française. Il ne convient pas de traiter incidemment ce mal national si l'on veut garder aux yeux de ses lecteurs toute son autorité scientifique et politique.

Un doute plus profond et plus général aussi, subsiste après la lecture de l'*Enquête*. L'auteur s'en rend si bien compte, qu'il vient de publier une manière de post-scriptum intitulé : *Si le Coup d'État est possible?* Oui, il est possible, répond M. Charles Maurras, et il accumule en faveur de son hypothèse ou de sa thèse si l'on veut, les explications lumineuses, péremptoires, génératrices d'évidence au point d'en être irréfutables.

Mon Dieu, nous voudrions bien croire que son beau rêve, peut devenir d'un jour à l'autre, une réalité ! Quand j'étais enfant, tous les catholiques de nos villages et faubourgs languedociens chantaient en chœur :

Si Henri V venait demain
Ah ! quelle fête, ah ! quelle fête
Si Henri V venait demain
Ah ! quelle fête nous ferions !

Henri V n'est pas venu, et au lieu de la fête si ardemment désirée, nous eûmes une série de désastres et de deuils qui con-

tinue, hélas ! et qui s'achèvera peut-être dans la ruine de la patrie. Là où Henri V échoua, Philippe VIII réussira-t-il? Admettons qu'un retour de l'opinion française soit possible, probable même. Après tout, la République qui était si belle sous l'Empire, manque aujourd'hui de prestige et de charme, et nous savons tous qu'il suffirait d'une campagne de presse bien menée pour transformer en bonapartistes, tous les paysans de France.

Mais les forces du dehors qui s'exercent si formidables à Paris, qui les domptera? L'internationale judéo-protestante et maçonnique démasque à la fois dans toutes les parties du monde ses batteries assez mal dissimulées d'ailleurs, jusqu'à cette heure. A Madrid et à Rome, à Munich et à Berlin, aux Etats-Unis et à Bruxelles, elle fait entendre de terribles menaces ou provoque de décisifs conflits. Elle a choisi comme premier champ de bataille Paris, où elle concentre ses trésors de guerre, les meilleurs modèles de son armement, les plus habiles de ses généraux et ses meilleures troupes. Apaches, boursiers, politiciens et journalistes recevraient encore du dehors de prompts secours si l'Action française devenait pour eux un danger immédiat. Humainement parlant, on ne voit pas bien comment la monarchie naissante pourra même avec l'aide de la Brigade de Fer, surmonter tous ces obstacles.

Est-ce à dire que l'œuvre de Maurras ne représente qu'un inutile et brillant jeu d'esprit? Ah! que non pas! N'était son incrédulité à lui qui complète de si fâcheuse manière l'état d'esprit de quelques-uns de ses collaborateurs, comme il y aurait plaisir à louer l'originale beauté de son attitude !

D'abord, il arrête cette course folle à la gauche qui est la seule tactique en usage chez les nouvelles générations d'électeurs. Par leur conduite sinon par leurs paroles, nombre de conservateurs et de catholiques proclament trop souvent ceci : Assez de lutte, réconcilions-nous à tout prix, avec le n'importe qui gouvernemental, sur n'importe quel terrain, mais ne restons plus dans l'opposition, entrons de gré ou de force dans la majorité, vivons le progrès, ne nous tenons plus en marge du siècle et que quelques-uns des nôtres montent enfin sur l'estrade officielle, pendant la revue du 14 Juillet ». Cela s'ap-

pelle dans la langue de Tacite, se précipiter dans la servitude.

Maurras exige de ses disciples qu'à un gouvernement radicalement mauvais, ils fassent une opposition radicale. Il les envoie à la prison en les familiarisant avec la pensée de la mort. Qu'on s'abstienne de plaisanteris faciles sur la paille humide des cachots ! Les camelots ont fait quelque dix mille jours de prison en l'honneur de Jeanne d'Arc. En tout cas, il est naturel qu'à un Gouvernement qui a pour unique raison d'être l'anéantissement du catholicisme, de jeunes Français aient voué une haine mortelle. Ils seront vaincus, je le crains bien, mais ils n'auront eu du moins aucun contact avec l'iniquité, et ils auront souffert pour la justice. Saint Martin disait au démon qui tournait autour de son lit de mort: « Que fais-tu ici, ô bête sanglante? traître, tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne ». Au satanisme révolutionnaire et romantique, ceux d'entre les disciples de Maurras qui seraient à la fois catholiques et logiques, auraient le droit de répondre : Que fais-tu ici, ô bête sanglante, traître, tu ne trouveras rien en nous qui t'appartienne.

Les camelots et leur maître sont, j'imagine, moins invulnérables que saint Martin, puisque la Bête sanglante vient de les jouer d'un infernal tour. L'Action française ne cesse de louer tous les rois de l'Europe, et parmi ces rois, elle distingue *con amore*, Ferdinand de Bulgarie, un Cobourg-Orléans. Or, ce Cobourg-Orléans est venu naguère à Paris, uniquement, semble-t-il, pour dîner chez M. Joseph Reinach, avec les Painlevé, les Boutroux, les Poincaré et autres faux penseurs qui sont la fine fleur du dreyfusisme. Un rédacteur de la *Libre Parole* a qualifié le fait de *tournaboulant*. Néologisme énorme, mais combien excusable ; il n'est que ce mot pour traduire l'impression vive et vraie d'un désespoir intellectuel.

Souhaitons que MM. Charles Maurras et Jacques Bainville n'emploient pas leur subtilité d'esprit à dissimuler un grave mécompte. La piteuse aventure du roi de Bulgarie les avertit que dans l'ardeur du combat, ils simplifient à l'excès un problème complexe. Ils finissent par concevoir la monarchie comme une sorte de mécanisme qui produit automatiquement

et infailliblement le bien. Tout près de nous, au contraire, nous voyons la monarchie de Savoie entrer dans toutes les conspirations maçonniques. Le chef absolu de la principauté de Monaco semble agir de concert le plus souvent avec MM. Jaurès et Combes. Très conservateurs dans leur île, les rois d'Angleterre déchaînent la Révolution dans toute l'Europe et particulièrement en France. L'empereur d'Allemagne et la reine de Hollande s'affirment très protestants en même temps que le tzar se révèle ennemi acharné du catholicisme polonais. Il n'est pas jusqu'au sympathique Alphonse XIII qui n'apparaisse comme un prisonnier ou un otage de la Révolution. La vérité historique est encore assez favorable aux hommes de l'Action française pour qu'ils n'aient pas besoin de l'embellir. L'internationale judéo-protestante et maçonnique qui gouverne le monde poursuit la réalisation d'un idéal républicain, personne ne songe à le nier, mais elle s'accommode assez bien de certaines monarchies. Au lieu de redire ou de paraphraser timidement ce qu'écrit M. Maurras, que les catholiques d'Action française portent donc toute leur attention sur les termes d'un magnifique problème que de Maistre avait énoncé dans une formule géométrique (ellipse aux deux foyers). République française = guerre implacable au catholicisme, mais à bien des points de vue, et particulièrement à notre point de vue national, République française = monarchie de Savoie. Longtemps il fut vrai de dire que, malgré bien des misères, monarchie française = catholicisme politique, ou mieux encore, politique catholique. Dans quelle mesure, même théoriquement parlant, cela n'est-il plus vrai? En l'an de grâce de 1910, il faudrait situer très exactement la monarchie française dans le vaste conflit religieux qui divise le monde. Je veux bien que les rois soient de puissants personnages supérieurs aux constitutions qu'ils doivent défendre, mais ne le cèdent-ils pas eux-mêmes en influence aux quatre internationales qui couvrent les continents de leurs réseaux : Eglise catholique, franc-maçonnerie, haute finance, cosmopolitisme ouvrier.

Après avoir fait un grief à M. Maurras de s'hypnotiser sur la notion de monarchie et d'en exagérer l'importance, voilà que je lui reproche maintenant de n'être pas assez monar-

chiste. Peut-être bien. On peut lui faire observer en effet, qu'il ne s'explique pas toujours avec une netteté suffisante sur certains caractères fondamentaux de la monarchie. Exemples ? ?

1° Comment M. Maurras concilie-t-il son orléanisme mitigé avec l'admiration qu'il professe pour le *Syllabus?* Car il exalte Louis-Philippe !

2° Il nous serait très agréable de voir définis enfin les rapports qui existent ou doivent exister entre sa monarchie à lui étroitement nationaliste et la monarchie des croisades ou de Henri V, institution essentiellement catholique, c'est-à-dire universelle. Le royalisme de M. Maurras trouve ses plus fermes assises dans l'égoïsme bien compris des Français, au lieu que la monarchie chrétienne est caractérisée par l'esprit d'apostolat. *Gesta Dei per Francos.*

L'Enquête sur la monarchie n'est peut-être pas close.

Abbé DELFOUR.



LE SAPHIR ET SA SYNTHÈSE

Transformer en or les métaux sans valeur avait été le rêve du moyen âge ; préparer artificiellement les pierres précieuses naturelles, ou plutôt les reproduire, tel est le but de bon nombre de nos chimistes d'aujourd'hui. Souvent déjà le succès a couronné leurs efforts. Moissan a obtenu des diamants microscopiques, il est vrai, et depuis quelques années, à la suite des recherches d'Ebelmen, de Deville et Caron, de Frémy, de Feil et surtout de Verneuil, le rubis a pris naissance au laboratoire. L'industrie prépare annuellement plus de cinq millions de carats de rubis artificiels et l'abîme qu'on affirme parfois exister entre le laboratoire de chimie pure et l'usine, n'est, on le voit une fois encore, qu'un fossé facile à franchir. Les travaux récents de Paris, de Verneuil, sur la reproduction du saphir, viennent de donner un regain d'actualité à la question.

Reproduire une pierre précieuse n'est pas l'imiter avec plus ou moins d'adresse, ni former, avec des éléments quelconques, un verre coloré qui lui ressemble assez pour permettre une confusion à des yeux peu exercés ; c'est l'obtenir à l'aide des substances mêmes qui la constituent, avec toutes ses propriétés de forme, de couleur, de dureté, de densité et d'éclat. C'est donc, à première vue, un problème difficile. La fabrication des pierres fausses est vieille comme le monde. Les pâtes vitreuses des tombes de l'Egypte ancienne nous prouvent l'habileté des verriers d'autrefois, mais la reproduction des pierres fines est une conquête toute récente de la chimie moderne.

Le saphir était connu de l'antiquité. Il est décrit sous le

nom de Nilamani (du mot Nil qui signifie bleu) dans les vieux auteurs sanscrits (1). Il fait partie des douze pierres précieuses qui doivent orner les vêtements sacerdotaux du grand prêtre d'Israël. Il est souvent cité par les écrivains grecs et latins, mais la description qu'ils nous en donnent semble plutôt s'appliquer au lapis-lazuli, ce minéral d'un beau bleu, dont la fabrication en grand par J.-B. Guimet, devait illustrer l'industrie lyonnaise. En revanche, il n'est pas impossible que le cyanos, dont le charme, dit Pline, est dû à sa teinte d'azur, le diamant à la couleur aérienne, le jaspe transparent des anciens, ne soient en réalité que des saphirs. Nous sommes mieux renseignés par les Arabes. Ils nomment iacut toute une famille de pierres précieuses analogues, dont ils nous donnent une minutieuse description, et notre saphir n'est autre que l'iacut bleu.

Mais passons à une époque moins reculée. La pharmacopée de Schroder et d'Ettmuller, publiée à Lyon en 1698, chez Thomas Amaulry, rue Mercière, « Au Mercure galant », nous le dépeint comme une pierre précieuse transparente, d'une belle couleur bleue. Elle distingue comme on le fait encore quelquefois, les saphirs mâles d'un bleu vif et les saphirs femelles d'un bleu pâle. Elle nous énumère avec complaisance ses nombreuses vertus pour combattre l'humidité des yeux, en éteindre l'inflammation et arrêter les saignements de nez. Elle signale son influence heureuse sur le cœur qu'il corrobore et réjouit, ses effets salutaires dans les terreurs mélancoliques. Ces propriétés merveilleuses nous font légèrement sourire aujourd'hui, mais bien qu'il soit un peu délaissé par la mode, ce n'en est pas moins l'une des productions naturelles les plus estimées.

La mode, du reste, est changeante. Demain la vogue peut lui revenir et nous le faire rechercher, comme il l'était il y a peu d'années. Nos reines d'autrefois en faisaient grand cas. L'inventaire des pierres de couleur de la couronne de France dressé en 1791, comprend un gros saphir en forme de losange à six pans, du poids de cent trente-deux carats, estimé 100.000

(1) Jannetaz. *Diamant et pierres précieuses*, 1881.

livres, un saphir d'Orient, vif en couleur, du prix de 12.000 livres, pesant 27 carats, et plusieurs autres de moindre valeur.

Au point de vue chimique, c'est une variété de corindon, minéral formé par de l'alumine cristallisée dans le système rhomboédrique. Il fait partie de la famille des pierres précieuses orientales, toutes remarquables par leur vif éclat adamantin et que l'on distingue, suivant leur couleur, en rubis, améthyste, émeraude, topaze, saphir. Tout cela pour le chimiste n'est qu'un composé de 46,6 % d'oxygène et de 53,4 % d'aluminium. Sa valeur intrinsèque est donc bien médiocre et ne diffère guère de celle d'un fragment d'argile, ce silicate d'alumine du sol, que nous foulons dédaigneusement à nos pieds. Ce qui en fait la différence, c'est l'arrangement de ses molécules, d'où découlent, avec sa forme cristalline, l'éclat et la transparence qui en font tout le prix.

Quand un corps fondu ou dissous se solidifie lentement et à l'abri de toutes perturbations extérieures, ses particules élémentaires n'obéissent qu'à leurs attractions réciproques ; elles se disposent régulièrement au lieu de se précipiter pêle-mêle les unes près des autres. Au lieu d'être amorphe, comme dans un changement d'état brusque, la substance se présente en prismes, terminés par des faces planes et définis géométriquement : elle est cristallisée.

Nous voyons donc le double problème que nous présente la reproduction du saphir : obtenir de l'alumine cristallisée et lui donner une teinte bleue. Le premier est relativement facile à résoudre ; le second infiniment moins aisé. La matière qui colore les corindons est en si faible quantité que le plus souvent elle échappe à l'analyse. Seule la réussite des tentatives de synthèse pourra nous fixer à son sujet. On sait depuis longtemps que la couleur du rubis est due à une trace d'oxyde de chrome, mais nous sommes loin d'être aussi bien renseignés pour le saphir. Les anciens croyaient à tort qu'il renferme un peu de cuivre. Les modernes, se basant sur ce que l'oxyde de cobalt colore le verre en bleu, y admettaient la présence de ce métal. C'est ce que nous lisons encore dans le célèbre traité de chimie minérale de Moissan (T. IV, p. 25, 1905). Mais on

ne trouve jamais de cobalt dans le saphir. Pour Deville et Caron, auxquels nous devons d'heureuses tentatives de reproduction du rubis, les nuances rouge et bleue des corindons sont dues toutes deux à du chrome, mais à des états différents de combinaison. Enfin quelques saphirs renferment un peu de fer qui y joue sans doute un certain rôle. Cette incertitude sur la nature de leur principe colorant ne va pas rendre facile la tâche du chercheur qui tentera de reproduire cette variété de pierres fines.

Il faut d'abord obtenir de l'alumine cristallisée ; c'est ce que les chimistes savent faire depuis longtemps. En la colorant en rouge par de l'oxyde de chrome, ils ont de longue date préparé des rubis artificiels, bien que ceux-ci n'aient pu que récemment être utilisés par les joailliers. Passons donc rapidement en revue les essais les plus intéressants ; ce n'est pas nous écarter de notre sujet, puisque le saphir ne diffère du rubis que par sa nuance.

L'acide borique fondu dissout l'alumine. A la température élevée des fours à porcelaine, il se volatilise peu à peu et l'alumine qu'il tenait en dissolution, se précipite à mesure, à l'état cristallisé, comme dans les marais salants, l'eau de mer, en s'évaporant, laisse déposer le sel qu'elle contient. C'est ainsi qu'Ebelmen, grâce à l'addition d'un peu de chromate d'ammoniaque, a obtenu de petits cristaux rouges et transparents.

Frémy et Feil chauffent énergiquement dans un creuset de terre siliceuse, avec un peu de bichromate de potasse, de l'alumine et de l'oxyde de plomb. Il se forme de l'aluminate de plomb, puis la silice des parois du creuset déplace l'alumine en donnant du silicate de plomb. L'alumine ainsi mise en liberté, se sépare en lames rouges, mais de très faible épaisseur. Une ancienne expérience de Deville et Caron avait montré que l'alumine formée par action du fluorure d'aluminium sur l'acide borique est cristallisée. Elle cristallise aussi entre les mains de Frémy et de Verneuil, sous l'influence des vapeurs émises à haute température par le fluorure de baryum. Il y a progrès, mais on n'a encore que des pierres minuscules. Les plus grosses ne pèsent qu'un tiers de carat. Il nous faut attendre les re-

cherches de Verneuil pour voir apparaître des produits ayant réellement une valeur marchande.

L'alumine fondue cristallise par refroidissement. Le principe est simple, mais son application est très délicate. L'alumine ne fond que vers 1900° : un chalumeau alimenté par du gaz d'éclairage et de l'oxygène nous donne aisément la température nécessaire. Mais il ne faut opérer que sur de petites masses, sinon certains points se surchauffent et le produit y est alors opaque. Si l'épaisseur est un peu grande, on ne peut amener l'intérieur au degré voulu qu'en donnant trop de chaleur aux parties superficielles. Enfin si l'alumine est contenue dans un vase quelconque, on voit pendant le refroidissement partir des fentes de tous les points de contact de la substance avec celui-ci et on n'a qu'un produit craquelé.

La fusion ne devra donc se réaliser que dans une zone pas trop chaude de la flamme et la masse se former peu à peu de couches minces superposées qui se solidifient à mesure. Il faudra limiter sa surface de contact avec son support à un seul point pour réduire au minimum le nombre des cassures.

L'appareil de Verneuil (1) se compose d'abord d'un chalumeau vertical renversé, formé d'un tube extérieur donnant accès au gaz d'éclairage et d'un tube intérieur qui amène l'oxygène. Sa flamme arrive dans un four placé au-dessous, où elle porte au rouge blanc un petit cylindre d'alumine qu'on peut à l'aide d'une vis élever et abaisser à volonté. Sur le trajet du tube à oxygène, est disposée une chambre qui renferme un panier garni d'alumine mêlée d'oxyde de chrome et dont le fond est en fine toile métallique. Il est suspendu à une tige, terminée extérieurement par un disque, que vient, à intervalles réguliers, frapper un marteau actionné par un électro-aimant dont on interrompt le courant quatre fois par seconde. Sous l'action de ces chocs successifs, la poudre contenue dans le panier tamise. Elle est entraînée par l'oxygène dans la partie centrale de la flamme. Elle arrive sur le cylindre d'alu-

(1) Verneuil. *C. R.* CXXV, p. 791. *Ann. de chimie et de physique*, 8e série, III, p. 20. Colin, *Revue de chimie générale*, XII, p. 397. Décembre 1909.



mine chauffé au blanc, s'agglomère à sa surface et donne naissance à un petit cône dont la pointe s'élève peu à peu jusque dans une région plus chaude. Cette pointe fond alors en une perle qui n'a guère qu'un point de contact avec le filament qui la supporte. Elle grossit progressivement, et, après deux heures et demie, elle pèse 2 gr. 500 à 3 grammes, soit douze à quinze carats. Par refroidissement, elle se sépare en deux moitiés qui peuvent se tailler comme des rubis naturels. Parfois la rupture n'a lieu qu'au moment où on en use la pointe. Les pierres obtenues dans l'industrie à l'aide de puissants chalumeaux, pourraient atteindre jusqu'à quatre-vingts carats.

Leurs propriétés sont semblables de tous points à celles des rubis véritables : même composition, même dureté, même structure cristalline. La confusion n'est pourtant pas possible. Le microscope nous y montre, en effet, de petites bullettes inégalement distribuées, des stries plus pâles, dues à ce que la poudre entraînée dans la flamme n'y reste pas absolument homogène, ou qu'il s'y produit une volatilisation partielle d'oxyde de chrome. Ces défauts n'ôtent rien à leur beauté extérieure et sont invisibles à l'œil nu. C'est au point que parfois ils nous reviendront des Indes, où l'industrie parisienne les exporte en grand nombre, mélangés à des rubis naturels.

Le saphir ne se distingue du rubis que par sa coloration. Il peut donc nous sembler qu'en introduisant dans le panier de l'appareil de Verneuil, de l'alumine mêlée, non plus maintenant d'oxyde de chrome, mais bien d'oxyde de cobalt, nous aurons des cristaux d'alumine bleue. De fait, il n'en est rien et on n'obtient ainsi qu'un produit incolore. Tous les chimistes savent pourtant qu'on a une masse d'un beau bleu en chauffant de l'alumine avec un peu d'azotate de cobalt ; mais elle se décolore dès qu'on la porte à sa température de fusion. Jusqu'à ces derniers temps, la reproduction du saphir était donc encore et sans qu'on en sût la raison, à l'état de problème. M. Paris (1) nous en a donné l'explication. L'alumine cristallisée ne peut se colorer par l'oxyde de cobalt.

(1) Paris. — Obtention de l'alumine à l'état amorphe et reproduction de la couleur bleue du saphir oriental ((*C. R.* CXLVII, 16 nov. 1908.

Préparons, en effet, par le procédé de Verneuil, un globule d'alumine incolore et dont la surface soit encore en fusion. Si nous le saupoudrons alors d'oxyde de chrome, il se produit tout de suite une belle coloration rouge qui va se diffuser, non point seulement dans la couche superficielle liquide, mais aussi dans la majeure partie de la perle déjà solidifiée. C'est que l'oxyde de chrome, dont la nature chimique est analogue à celle de l'alumine, peut cristalliser avec elle : ce sont, comme l'on dit, des corps isomorphes. Recommençons l'expérience avec de l'oxyde de cobalt, dont la constitution est toute différente. Il reste insoluble dans le globule. Loin de s'y répandre, il surnage à sa surface et n'y produit aucune coloration. Après refroidissement nous n'avons qu'une sphérule incolore recouverte d'une croûte formée par l'oxyde métallique employé. (Pourtant l'oxyde de nickel donnerait une coloration jaune-verdâtre).

Mais ajoutons à l'alumine quelques centièmes de chaux. Tout est changé et l'oxyde de cobalt va nous donner maintenant une belle teinte bleue. En trois heures, nous obtiendrons des pierres d'une vingtaine de carats, d'une jolie nuance veloutée, rappelant à ce point celle des produits naturels, que des joailliers-experts s'y sont mépris. Ils n'ont pu en séparer un saphir véritable. Verneuil avait du reste déjà préparé des échantillons analogues en ajoutant à l'alumine un peu de magnésie.

Mais est-ce là du saphir? Les propriétés optiques montrent que l'alumine n'y est pas cristallisée, comme elle l'était dans les rubis artificiels de Verneuil, mais complètement amorphe. Nous n'avons pas là, du reste de l'alumine, mais une sorte d'aluminate de chaux, et nous savons déjà que jamais le cobalt n'entre dans la composition du saphir. La coloration en diffère même totalement ; à la lueur d'une bougie, elle tourne au violet. Il paraîtrait que les produits obtenus par M. Paris ne présentent pas cette particularité fâcheuse. Ils renferment sans doute des traces de fer dont la présence masquerait la teinte violacée, que prennent aux lumières artificielles colorées, ceux qui ne contiennent que du cobalt. Ce n'est donc encore, ainsi que le fait observer Ver-

neuil (1), qu'une simple imitation, une agréable similitude avec les pierres naturelles.

La question restait donc entière, quand, à la séance de l'Académie des Sciences du 17 janvier 1910, Verneuil est enfin venu nous en donner la solution. Il est un métal qui n'est guère connu en dehors des laboratoires : c'est le titane que nous trouvons dans la nature surtout à l'état d'acide titanique anhydre, ce que les minéralogistes appellent le rutile. Moissan le premier, l'a préparé pur, sous forme d'un corps blanc et brillant, en réduisant au four électrique l'acide titanique par le charbon et on a tenté de l'introduire dans les aciers, sans pourtant que les métallurgistes soient encore bien fixés sur les avantages qu'il y présente. A la grande surprise des chimistes, on a reconnu, depuis ces dernières années, son extrême diffusion à la surface de notre globe. Les produits volcaniques de la Montagne Pelée, de sinistre mémoire, les basaltes des environs de Clermont-Ferrand, les argiles bleues d'Angleterre en renferment. Il s'en trouve dans la terre végétale, les cendres de la plupart des plantes (Wait, Soc. chim., 3e série, XVI, p. 1407) et jusque dans notre organisme. On sait d'ailleurs que tous les fondants qui contiennent du titane se colorent en bleu, à chaud, sous l'action des réducteurs. C'est lui qui va donner enfin à l'alumine la teinte d'azur depuis si longtemps cherchée.

Nous nous rappelons la présence du fer dans quelques pierres naturelles. En entraînant par le procédé connu, dans la flamme du chalumeau, de l'alumine mêlée d'oxyde magnétique de fer et d'acide titanique, Verneuil a vu se former des ovoïdes fondus, d'une belle couleur bleue. Wyrouboff a montré que leurs propriétés cristallographiques sont identiques à celles des rubis de fusion et qu'ils présentent les mêmes phénomènes optiques que le saphir naturel.

Le succès de l'expérience de Verneuil ne peut nous surprendre si nous nous souvenons qu'un oxyde métallique doit, pour pouvoir cristalliser avec l'alumine et la colorer, avoir une cons-

(1) Verneuil. — Observations sur la note de M. Paris, sur la coloration bleue du saphir oriental. *C R.* CXLVII, p. 1059, 30 nov. 1908.

titution chimique analogue à la sienne. On sait par les recherches de Caron que l'atmosphère du chalumeau est réductrice. L'acide titanique y perd son excès d'oxygène ; il s'y transforme en un oxyde inférieur de formule et de forme cristalline semblables à celles de l'alumine. Il peut, dès lors, s'y dissoudre, cristalliser avec elle, comme le faisait l'oxyde de chrome, et la colorer en bleu.

La synthèse du saphir est donc enfin réalisée et par le même mécanisme que celle du rubis. Sans que je veuille amoindrir en rien le mérite du beau travail du savant professeur du Conservatoire des Arts et Métiers, je me permettrai d'observer que nos chercheurs contemporains se seraient évité bien des mécomptes, s'ils avaient songé à cette phrase pleine de promesses du bon vieux traité de Minéralogie de Delafosse (III, p. 124, 1862). « L'alumine est colorée quelquefois par le mélange d'une très petite quantité d'oxyde ferrique, ou d'un autre sesquioxyde isomorphe, tel que l'oxyde chromique ou *titanique*.

Quelle va être, maintenant, la conséquence des travaux que nous venons de passer en revue? Sont-ils de nature à justifier l'émoi que leur publication a jeté dans le monde des bijoutiers et dans le public? Les pierres précieuses orientales ne serontelles plus demain que de jolis cailloux étincelants? Répondre à cette question est un peu prématuré. Les rubis artificiels présentent encore quelques défauts qui rendent toute confusion impossible et il en est de même sans doute des nouvelles pierres de Verneuil. Celles de Paris exigent tellement de précautions minutieuses dans la préparation de la matière première, dans son dosage, dans les conditions de la fusion, que leur prix de revient est relativement très élevé. Toute crainte de les voir envahir le marché pour faire aux pierres fines naturelles une concurrence plus ou moins loyale, est vaine encore. Les corindons du laboratoire et de l'industrie sont réduits pour le moment au rôle modeste de produits réussis d'imitation et les cristaux rouges ou bleus de la joaillerie gardent actuellement toute leur valeur. Mais qu'en sera-t-il dans l'avenir?

Quoi qu'il en soit, en présence de cette nouvelle conquête de la science, nous ne pouvons plus sourire de l'impuissance

des chimistes à reproduire le travail de la nature, ni leur appliquer le refrain quelque peu ironique qu'adressait notre Pierre Dupont, moins aux jardiniers de son époque, qu'aux chercheurs de chimères :

Ils rêvent le dahlia bleu !

G. LEPERCQ,
Membre de l'Académie de Lyon.



L'OPPOSITION AU CONCORDAT (1)

Tout le dernier ouvrage de M. Latreille tient peut-être dans ces lignes que j'emprunte à sa conclusion : « Le Concordat sur lequel pèse le souvenir de la faiblesse pontificale exploitée par un homme d'Etat sans scrupule, justifie l'opposition dont il fut l'objet. » L'auteur s'est laissé séduire, en effet, par la grandeur incontestable de cette opposition, par le nombre des opposants qui auraient eu pour eux la majorité « morale », par la vigueur des arguments qu'ils produisirent, par la dignité, les malheurs, la noblesse, la fermeté des évêques non démissionnaires, au lendemain du Concordat de 1801 (2). Il a bien vu que ces évêques, par leur courage autant que par leurs épreuves au cours de la tourmente révolutionnaire, ont pour leur part assuré à l'Eglise de France une survie et rendu possible une paix religieuse honorable. Et c'est pourquoi il s'est ému, non seulement de ne pas les voir appelés à profiter de la victoire, mais de les sentir contraints à un sacrifice d'autant plus pénible qu'il paraissait plus inattendu. Il a laissé

(1) C. Latreille, *L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803*, in-12 de 290 pp., Paris, Hachette, 1910.

(2) On ne saurait méconnaître l'élévation de vues de ces évêques lorsqu'au lendemain de l'ouverture des églises, ils refusaient de s'associer à la joie universelle, en rappelant ces paroles de saint Hilaire aux chrétiens timides que les Ariens entraînaient dans leurs temples : « Vous avez été le jouet de l'erreur, en attachant vos cœurs à des murailles ; c'est vainement que vous cherchez l'Eglise de Dieu sous les voûtes des temples, à tort que vous y prononcez le nom de paix. »

percer à plus d'une reprise, et assez vivement, cette émotion. Et c'est ce qui fait que son livre est un plaidoyer, une thèse, autant qu'une page d'histoire contemporaine. Disons sans tarder que la page d'histoire nous plaît mieux que la « thèse », quelle que soient l'ardeur et la franchise de conviction avec lesquelles M. Latreille la soutient.

Il était devenu nécessaire de retoucher le livre du P. Drochon, qui fut utile à son heure.

Après avoir préparé une étude monographique sur les dissidences poitevines, le P. Drochon avait bien élargi son point de vue primitif et conçu une histoire d'ensemble de la Petite Eglise. Mais à ce travail dont l'origine avait été une vue fragmentaire de la question, on a reproché d'être hâtivement contruit, de s'appuyer sur une documentation insuffisante et insuffisamment critiquée, de ne pas rendre aux « adversaires » la justice qu'ils méritent. — Au début de ses recherches, M. Latreille n'a peut-être pas échappé non plus au péril d'avoir une vue trop particulière du sujet, puisqu'il semble s'être attaché à la question, à la suite d'une communication, d'ailleurs très intéressante, d'archives locales : celles de la Petite Eglise de Lyon. Mais il a tenu aussitôt à étendre sa documentation, profitant non seulement des recueils classiques de Boulay de la Meurthe ou de Theiner, mais de tout ce qui a pu lui tomber sous la main, en fait de documents d'archives, d'ouvrages rares, de brochures locales, de manuscrits. Sans doute les chercheurs et les curieux d'inédit pourront trouver à la longue quelque chose à ajouter, surtout en fait de renseignements de détail, à une érudition déjà si minutieusement armée ; n'oublions pas que nous sommes au début seulement de ce genre d'études spéciales sur l'opposition anticoncordataire. Mais il n'est guère probable, dès aujourd'hui, qu'on ajoute à la documentation actuelle rien qui offre un intérêt général.

Croyons-en donc M. Latreille lorsqu'il se refuse à voir dans l'évêque de La Rochelle, de Coucy, le directeur de la résistance, et maintient que « les vrais foyers de l'opposition furent d'abord l'Allemagne, où treize évêques se groupèrent autour du cardinal de Montmorency et du savant évêque de Bou-

logne, Asseline, — et surtout Londres, d'où partirent les *Réclamations canoniques* » (1).

Il est très juste aussi d'attacher la plus haute importance à ces *Réclamations* de 1803 ; on sait que, rédigées par Asseline, signées par 38 évêques, nettement approuvées par Louis XVIII, présentées enfin à Pie VII, elles contiennent un vigoureux résumé des arguments et des positions des anticoncordataires ; et ce résumé, d'après un témoignage contenu aux Archives de la Petite Eglise lyonnaise, aurait ému les Dominicains du Saint-Office, qui furent chargés de l'examiner...

Du reste, il ne convient pas de rapporter la décision des anticoncordataires à de simples préférences politiques, et nous nous rallions assez volontiers sur ce point à l'avis de M. Latreille, qui écrit à ce propos ces lignes très nuancées : « Qui de nous peut établir la balance exacte et complète des motifs complexes qui président à la moindre de nos actions? Ces évêques étaient royalistes, c'est vrai ; mais d'autres qui ne l'étaient pas moins qu'eux, ont pourtant donné leur adhésion au Concordat ; c'est qu'en réalité les démissionnaires et les non-démissionnaires ont d'abord écouté leur conscience... » Or, pour les non-démissionnaires, les avantages du Concordat dont ils ignorèrent d'abord la teneur, n'étaient pas démontrés. Bien plus que leur royalisme, leur gallicanisme a été la cause de leur résistance. Pour eux, les « libertés gallicanes » dans lesquelles ils voyaient la sauvegarde de leurs droits, avaient été violées, et violées en leurs personnes, ce qui frappe toujours davantage. Leur intérêt non moins que leur attachement aux canons les empêchait de comprendre le point de vue de Bausset, où étaient entrés cependant quelques légistes

(1) M. Latreille estime que les germes du schisme de 1801 sont à chercher dans l'histoire religieuse de la Révolution ; de là le titre curieux de son livre : *L'opposition au Concordat de 1798 à 1801 ;* de là un premier chapitre assez étendu sur les préliminaires de l'Opposition et les divers serments exigés du clergé pendant la Révolution. — Nous croyons que certains serments n'ont rien de commun avec la demande de démission, mais que la prestation des serments accentua les divisions du clergé et donna à une fraction notable d'ecclésiastiques l'habitude et l'instinct de la résistance, qui survécurent au Concordat de 1801.

laïcs: « Il ne s'agit point, dans un temps de trouble, au milieu de bouleversements sans exemple, d'aller froidement réclamer des formes et des lois faites pour un temps de paix et de calme, et de prétendre appliquer des remèdes ordinaires à des maux extraordinaires. »

M. Latreille était donc amené naturellement à dire son avis sur la question théorique soulevée par la demande de démission adressée aux évêques. De là, les apparences de thèse juridique ou théologique que son livre prend quelquefois. Il a très bien vu, du reste, que le refus de démission de 38 évêques a été « le dernier combat » livré contre Rome par l'Eglise gallicane; et il ne s'est pas trompé en affirmant que le pouvoir reconnu au Pape en cette affaire par le premier Consul était une consécration indirecte des théories ultramontaines en matière de pouvoir pontifical. Bonaparte eut beau « mettre en réserve les quatre articles de 1682 pour empêcher le Pape de déployer à l'avenir la même autorité », il ne parvint pas à retenir le « flot d'ultramontanisme » auquel il avait donné libre cours. Cela est vrai, mais le gallicanisme était déjà chose agonisante ou chose morte, et que rien ne pouvait ressusciter. Les événements ont assez prouvé, depuis lors, qu'à ne tenir compte que des contingences humaines, et sans même envisager le point de vue philosophique de l'action providentielle, la centralisation romaine était devenue chose nécessaire pour la vie de l'Eglise en face de la centralisation progressive — et menaçante — des Etats.

M. Latreille qui embrasse avec ardeur les théories des protestataires sur les droits du Pape en face de l'épiscopat, qualifie l'acte de Pie VII de « coup d'Etat ». C'en est un, en effet, et des plus qualifiés de l'histoire ecclésiastique, si l'on s'en tient aux apparences, aux formes employées, à l'aspect exceptionnel de la mesure prise, à l'héroïque hardiesse du remède présenté à l'Eglise de France...

Cependant, Pie VII, plus que personne, n'était-il pas en possession de l'imposer au lendemain des sacrifices faits par Rome elle-même pour venir en aide au clergé de France persécuté? Et quant à son droit souverain, s'il n'en avait pas été

fait d'application semblable, il serait aisé de montrer qu'il était dans la logique même du développement de la doctrine sur le pouvoir pontifical ; et qu'il n'a pas, du reste, été inventé de toutes pièces pour la circonstance. Déjà Bellarmin, quand il soutenait que les évêques ne tiennent pas immédiatement leur juridiction de Dieu, mais seulement par l'intermédiaire du Pape, ne croyait-il pas pouvoir interpréter en sa faveur des textes de saint Cyprien et de Léon le Grand?

En dehors même de toute controverse théologique, on peut considérer qu'il y a des nécessités de la défense, de la lutte pour la vie, des mesures d'état de siège qui, pour être exceptionnelles, ne s'en rapportent pas moins à un ordre strictement légal. Toute loi engendre plus ou moins une contrainte, peut exiger des sacrifices ; et Pie VII pouvait, certes, attendre d'hommes qui avaient tant souffert pour la discipline, un dernier sacrifice personnel à la discipline. On conçoit aussi — théoriquement — la possibilité de telle loi dont l'application serait unique, pourvu qu'elle conserve son caractère essentiel d'être établie pour le bien commun.

Le point est de savoir où commence cette nécessité du bien commun. Là-dessus le champ des controverses pouvait être ouvert, et il fallait s'attendre, en 1801, qu'il le fût largement... Seulement, c'est d'une décision rapide et souveraine que l'Eglise, paraissait avoir besoin. Pie VII juge de l'intérêt général de l'Eglise, était mieux placé que personne pour donner cette décision. Et c'est pourquoi, assuré en conscience d'éviter de graves périls et de procurer un grand bien, incertain d'obtenir ce bien par d'autres moyens, préoccupé de ne pas repousser la paix au moment où elle se présentait à lui, Pie VII usa jusqu'au bout de son pouvoir et dégagea de la lettre de la loi ce que Lally-Tollendal appelait son « esprit », pour opérer enfin, par la démission imposée ou obtenue, ce « prodigepolitique et moral » dont parlait Portalis, et que la France attendait. Mais ce ne fut pas sans doute sans un cruel déchirement que le sens des réalités (qui fait aussi partie du génie romain) obtint du Pape ce sacrifice à la paix religieuse.

Cl. BOUVIER.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

The Holy Spirit in the New Testament. — A study of primitive christian Teaching by H. BARCLAY SWETE, D. D. — In-8° VIII-417 pp. — London, Macmillan, 1909.

Au début de la préface de son ouvrage, le Dr Swete déclare que son but n'est pas de « démontrer la vérité de la doctrine catholique du Saint-Esprit par un appel au Nouveau Testament, ni de présenter une contribution à l'étude de la théologie néotestamentaire, mais d'aider le lecteur dans son effort pour réaliser la position des premiers maîtres et écrivains chrétiens, quand ils parlent du Saint-Esprit en connexion avec l'histoire de leur temps et en se servant de leurs propres expériences de la vie spirituelle ».

Pour atteindre son but l'auteur nous donnera donc tous les textes du Nouveau Testament, où il est parlé du Saint-Esprit ; il les expliquera et en tirera des conclusions sur l'action du Saint-Esprit. Il divise son travail en trois parties : manifestation du Saint-Esprit dans l'histoire du Nouveau Testament, manifestation du Saint-Esprit dans l'enseignement du Nouveau Testament, résumé de la doctrine du Nouveau Téstament sur le Saint-Esprit.

Dans la première partie, le Dr Swete passe en revue tous les événements où le Saint-Esprit a joué un rôle : La naissance et le ministère de Jean-Baptiste ; la conception et l'enfance de Jésus, son baptême et son ministère ; l'effusion du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, la vie des premières Eglises palestiniennes, la fondation des Eglises de la Gentilité. Dans la seconde est étudié l'enseignement de Notre-Seigneur sur le Saint-Esprit dans les évangiles synoptiques, dans le IVe évangile, l'enseignement des épîtres pau-

liniennes et des autres écrits du Nouveau Testament. Dans la troisième, il rassemble les données précédentes et établit la doctrine du Nouveau Testament sur l'Esprit de Dieu, l'Esprit de Jésus-Christ, l'Esprit dans l'Eglise, l'Esprit et le ministère, l'Esprit et la parole écrite, l'Esprit et la vie personnelle, l'Esprit et la vie à venir. En appendice sont données des notes complémentaires sur quelques points insuffisamment expliqués dans le texte : la colombe comme symbole de l'Esprit-Saint, le don de prophétie, le don des langues, l'imposition des mains, le Saint-Esprit dans les écrits juifs apocalyptiques, dans les évangiles, Actes et Apocalypses apocryphes.

Nous ne pouvons suivre le Dr Swete dans le détail de son exposé et de ses explications ; signalons seulement quelques-unes des positions qu'il prend. Il ne trouve pas dans le Nouveau Testament une doctrine aussi explicite sur la personne du Saint-Esprit qu'elle le sera plus tard dans l'enseignement de l'Eglise, mais il affirme qu'il nous y est présenté comme possédant ce qui répond à la personnalité dans l'homme d'une façon plus haute, mais incompréhensible pour nous. Les rapports du Saint-Esprit avec le Père et le Fils au point de vue métaphysique n'y sont pas nettement définis, cependant il en ressort que le Saint-Esprit exerçait une action personnelle, qui se mouvait dans la sphère divine.

Le Dr Swete soutient l'authenticité de la formule trinitaire de Matthieu, XXVIII, 19. Il croit que les discours du Seigneur ont été rapportés fidèlement, du moins en substance. « Attribuer à l'évangéliste plus que le rôle d'un interprète, c'est évaluer trop haut son génie et son inspiration et limiter indûment le but de la mission du Christ comme un révélateur de la vérité religieuse. »

Il y aurait des réserves à faire sur quelques affirmations de l'auteur, mais dans l'ensemble le travail est excellent. On pourra beaucoup apprendre dans les parties exégétiques et philoloques, qui développent les conclusions du travail.

E. JACQUIER.

The Testimony of St. Paul to Christ viewed in some of its aspect, by R. J. KNOWLING, D. D. — In-8°, VIII-533 pages. — London, Hodder and Stoughton, 1906. — *Prix :* 13 fr. 20.

Le Dr Knowling avait publié en 1892 un ouvrage intitulé : *Witness of the Epistles*, où il étudiait le témoignage que rendaient les épîtres de saint Paul à la vie de Jésus-Christ, en examinant sépa-

rément chacun des faits de cette vie ou des enseignements du Seigneur et en rassemblant tout ce que les épîtres nous apprenaient sur ces différents points; c'était un travail de synthèse. Dans l'ouvrage que nous présentons aujourd'hui au lecteur, il passe en revue les épîtres pauliniennes et en dégage tout ce que chacune d'elles nous apprend sur la vie et les enseignements du Christ ; c'est un travail d'analyse. L'intérêt qu'il présente c'est de nous montrer le développement, à un certain degré, de la doctrine christologique dans saint Paul, non pas en ce sens que sa pensée a évolué sur ce point, mais en ce sens qu'elle est plus complète dans les dernières épîtres que dans les premières.

On voit bien comment de simple et pratique dans les épîtres aux Thessaloniciens sa christologie devient plus dogmatique et plus large dans les épîtres aux Galates et aux Romains pour aboutir à son couronnement dans les épîtres aux Ephésiens et aux Colossiens. Les nombreuses questions doctrinales que soulèvent les épîtres sont traitées avec ampleur et une grande sûreté de jugement. On comprend que, ne pouvant entrer dans le détail, nous soyons obligé de nous en tenir à ces indications sommaires sur cette partie du travail, la plus importante et la plus neuve, à notre jugement.

Cette partie avait été précédée d'un examen approfondi sur chacune des épîtres pauliniennes au point de vue de leur but, de leur occasion et surtout de leur authenticité. Le Dr Knowling défend avec succès l'origine paulinienne de l'épître aux Ephésiens et des épîtres pastorales. Il a su rassembler tous les arguments qui l'établissent avec certitude. Dans une troisième partie, il relève les témoignages que nous donnent les épîtres pauliniennes sur la vie et l'organisation de l'Eglise primitive.

L'auteur est bien au courant de tous les ouvrages qui traitent des questions afférentes à son sujet et il n'en néglige aucun. Nous sommes heureux de constater l'usage qu'il fait des travaux des catholiques français. Nous conseillons donc la lecture de ce beau travail, strictement conservateur, à ceux qui voudront se convaincre de la valeur historique des évangiles, car c'est ce point qui ressort surtout de cet ouvrage.

E. JACQUIER.



Le Donné révélé et la Théologie, par le R. P. GARDEIL. — In-12, de XXVII-372 pages. — Paris, Gabalda, 1910. — Prix : 3 fr. 50.

Ce volume renferme les dix leçons données par le R. P. Gardeil, à l'Institut catholique de Paris, durant les premiers mois de l'année scolaire 1908-1909. Le livre sera encore plus apprécié que l'enseignement oral, car il s'agit des problèmes les plus ardus de la connaissance humaine et de la méthode théologique ; et l'étude de ces problèmes demande une attention que l'on obtient difficilement d'un auditoire rêvant moins d'austérité, moins de concision, moins de choses, et plus de littérature. Mais s'il faut souvent s'arrêter et réfléchir pour comprendre le P. Gardeil, disons tout de suite que l'on est magnifiquement récompensé de cet effort, car l'on jouit de la pensée d'un théologien puissant et d'une saine originalité.

Une analyse sommaire ne peut donner qu'une idée très imparfaite de cet ouvrage. L'auteur se propose de montrer l'homogénéité substantielle de la vérité révélée dans le dogme et la théologie. Et d'abord, nous sommes en possession d'un donné révélé fixe et absolu, car premièrement l'affirmation humaine et la vérité qu'elle renferme sont susceptibles d'absolu, et deuxièmement le donné révélé utilise le caractère de vérité absolue ainsi revendiqué pour l'affirmation humaine. Ces deux études préliminaires permettent de poser plus nettement la question : le donné révélé et les formules définies par l'Église sont-ils substantiellement identiques? Dans cette première partie, le P. Gardeil défend la notion théologique de dogme contre l'accusation de « théologisme » portée par les modernistes, et il montre que les définitions dogmatiques restent accessibles, qu'il y a une *via media* entre l'acception technique des termes, dont usent et la Révélation et l'Église, et l'acception symbolique qui ne conserve plus de fixité intellectuelle. C'est grâce au sens commun que le fidèle peut entendre, selon le sens de l'Église, toutes les définitions dogmatiques.

Mais le dogme semble obéir aux lois d'une certaine relativité métaphysique, puisqu'il est incapable d'exprimer la réalité divine absolument telle qu'elle est; et il semble aussi obéir aux lois d'une certaine relativité historique, puisqu'il s'énonce par des définitions successives, ou s'étend à des développements nouveaux. Le P. Gardeil résout le premier problème en faisant appel à la méthode d'analogie ; et, pour éclairer le développement des affirmations dogmatiques, il le conçoit comme un cas particulier du développement de l'affirmation humaine, comme un passage du virtuel à l'actuel.

La deuxième partie de l'ouvrage a pour but de montrer que la théologie catholique est, à son tour, homogène à la vérité révélée. L'auteur dégage d'abord la théologie de toute solidarité compromettante et la présente comme une *doctrina sacra* qui ne sort pas naturellement de l'apologétique et qui ne lui emprunte pas ses méthodes, comme on le croit trop communément. Si les modernistes ont soulevé quelques objections spécieuses sur la notion même de théologie, c'est peut-être tout simplement parce que les théologiens n'ont pas su rester sur le terrain qui leur était propre. Ils ont donné le nom de théologie à l'apologétique, à l'histoire, à la critique, et ils en sont venus parfois à oublier ce qu'ils avaient à exploiter et à défendre, le dépôt qui leur était confié. Le P. Gardeil fait vraiment « une œuvre d'assainissement ». Il ne veut pas qu'on appelle théologie l'histoire comparée et critique des religions, ni l'histoire des doctrines dénommée abusivement histoire des dogmes, ni même en un certain sens la théologie positive. Il ne veut pas que l'on confonde avec la théologie aucune des sciences humaines, purement rationnelles. Pour lui, la théologie proprement dite est une science intrinsèquement surnaturelle, une science d'initié, de croyant. Le donné théologique a son fondement, par l'intermédiaire de la foi divine, dans la science même de Dieu. La théologie positive est la science du « formellement révélé ». La théologie scolastique est la science du « révélable » ; ici le procédé déductif s'impose, puisque l'expérience et la raison ne peuvent rien sur le donné théologique surnaturel d'origine. Le rôle de la théologie scientifique est donc de manifester ce qui se trouve implicitement ou virtuellement contenu dans le donné. Et il n'est pas difficile de montrer comment les résultats de la science théologique, ainsi entendue, sont homogènes à la vérité révélée.

Quant aux systèmes, ils « se taillent une province dans la région des hypothèses ». Et c'est pourquoi le P. Gardeil est obligé de plaider leur utilité et de faire valoir la nécessité psychologique qui en rend fatale l'existence. Il fait œuvre de « réhabilitation » en exposant comment un système solidement basé sur l'idée même de Dieu et sur une notion universelle devient puissant et secourable aux investigations de la raison.

Un exemple justifie concrètement la possibilité de conclusions théologiques parfaitement homogènes à leur donné. L'auteur le trouve en saint Thomas, le maître toujours actuel de la théologie, à cause de l'excellence de son donné, de son argumentation et de son organisation systématique.

Enfin un délicieux épilogue nous dit comment l'on peut vivre surnaturellement du dogme et de la théologie. C'est la conséquence pratique de cette forte démonstration de l'homogénéité de la vérité révélée sous ses deux formes d'affirmation. Et c'est une réponse directe, un coup droit aux modernistes qui vont répétant que dans la théologie scolastique il n'y a rien pour la vie intérieure.

Tous les théologiens seront reconnaissants à l'auteur de leur avoir offert un livre aussi riche d'idées. Et ils verront une fois de plus dans le P. Gardeil un maître éminent qui ne risque pas de leur proposer « des constructions artificielles, faites de fiches rapportées, de documents vus du dehors, comme le sont tant d'essais qui pullulent à notre époque » (1).

L. PÉRIER.

Die sogenannte athanasianische Glaubensbekenntnis. — *Le Symbole dit de saint Athanase, œuvre de saint Ambroise*, par H. BREWER, S. J. — In-8°, de 194 pp. — Paderborn, F. Schöningh. — *Prix :* 7 f. 50. (Collection des *Forschungen* d'Erhard et Kirsch.)

Depuis longtemps la critique s'exerce à rechercher l'époque de la composition et l'auteur du symbole *Quicumque vult.* Que ce symbole ne soit pas de saint Athanase, malgré le nom qu'il porte, et qu'il ne soit pas même d'origine grecque, c'est ce dont tout le monde convient actuellement. Cette pièce remarquable a certainement vu le jour dans l'Eglise latine, a été rédigée, dès le principe, en latin. Mais, quand, et par qui? Une opinion très commune en en fait une production gallo-romaine du midi de la France. Ce serait dans le courant du v[e] siècle, à Lérins, à Arles ou dans une des églises qui gravitaient autour de ce centre que serait né le symbole *Quicumque.* Plus récemment, M. Kuenstle, dans son ses *Antipriscilliana*, indiquait l'Espagne. Le P. Brewer n'est pas satisfait de ces solutions, et, reprenant la question il donne comme auteur du symbole saint Ambroise, et fixe, pour son apparition, les années qui ont suivi le concile de Constantinople de 381. C'est la date la plus ancienne que l'on ait jamais attribuée au *Quicumque.*

(1) *Revue Thomiste*, mai-juin 1910, p. 390. Les souscripteurs du *Dictionnaire de Théologie catholique* liront avec plaisir et avec intérêt tout l'article auquel nous empruntons cette citation du P. Gardeil. Il s'agit, en effet, d'une critique serrée et fort instructive des affirmations du R. P. Chossat, auteur de l'art. *Dieu (nature de Dieu d'après les scolastiques)*, dans le Dict. de Théologie.

La thèse du P. Brewer est à la fois négative et positive. Dans la partie négative, il démolit assez bien les arguments que Kuenstle avait fait valoir en faveur de son sentiment. Dans la partie positive, il s'efforce, par des rapprochements historiques, et surtout de textes multiples, de montrer que le symbole reproduit les préoccupations, les idées, les locutions surtout de saint Ambroise. C'est l'argument de critique interne dans ce qu'il a de plus absolu ; car on n'en saurait guère présenter d'autre.

Le R. P. montre beaucoup de confiance dans son argumentation. Je doute que cette confiance soit partagée. Les rapprochements m'ont plutôt paru vagues, flous, portant sur des idées ou des expressions courantes dans la littérature du temps. J'ajoute qu'il serait bien étrange que cette pièce importante, si elle avait été de saint Ambroise, n'en eût pas conservé le nom. Et puis, il y a la fameuse comparaison de l'union de la divinité et de l'humanité en Jésus-Christ avec celle du corps et de l'âme en l'homme, dont on ne trouve nulle part l'équivalent dans saint Ambroise ; et puis il y a l'affirmation de la procession du Saint-Esprit *a Patre et Filio* qui, quoi qu'en dise le R. P. n'a pas été clairement formulée avant saint Augustin ; car les deux passages de saint Ambroise qu'indique le P. Brewer — et sur lesquels il me chicane — parlent de la *mission ad extra* et non de la procession du Saint-Esprit. On hésitera donc, je crois, à adopter ses conclusions ; mais ses recherches ne seront pas pour cela, sans fruit.

Le volume, à la suite de cette principale étude, en contient une seconde sur l'auteur et l'époque des fameux *Tractatus Origenis*, que D. Wilmart avait cru pouvoir définitivement attribuer à Grégoire d'Elvire. Le P. Brewer aborde le problème par le travers. D. Wilmart a admis — comme on le doit — l'identité de l'auteur des *Tractatus* et du *De fide orthodoxa contra Arianos*. Or l'auteur du *De fide* est le même que celui d'une *Exhortatio ad neophytos de symbolo* attribuée à saint Ambroise, et cet auteur n'est pas saint Ambroise, mais bien Rufin. C'est donc à Rufin qu'il faut donner encore le *Tractatus*. Attendons-nous à ce que la paternité lui en soit chaudement contestée.

Enfin l'ouvrage du P. Brewer contient un second appendice : c'est l'édition, d'après un manuscrit de Monza, du Xe siècle, de quatre explications du symbole ou professions de foi, qui viendront enrichir la littérature déjà si abondante de ce genre de productions.

J. TIXERONT.



Verstand und Wille beim Glaubensakt, von Dr K. ZIESCHÉ-BRESLAU. — Un vol. de VIII-151 pages. — F. Schöning, Paderborn, 1909.

Très souvent, il arrive aux historiens du dogme d'opposer les doctrines de saint Bonaventure à celles des scolastiques, sous prétexte que le premier est un mystique, tandis que les seconds sont des intellectualistes. Le Dr Ziesché-Breslau s'est proposé de discuter le bien-fondé de ce préjugé et de montrer spécialement que, pour ce qui touche à la psychologie de la foi, rien ne justifie une pareille interprétation de la théorie de S. Bonaventure.

Il consacre son introduction à déterminer la position de la question. Dans un premier chapitre, il expose la nature de la foi; il montre ensuite sur quels fondements philosophiques repose le problème de la croyance, il analyse ensuite les divers éléments qui interviennent dans la psychologie de cet acte surnaturel; sur chacun de ces points, il s'est évidemment contenté de rechercher quelles furent les positions de saint Bonaventure. Un dernier chapitre renferme la solution de la question. Pour lui, il n'y a aucune opposition entre les doctrines des deux « princes de la scolastique », saint Thomas et saint Bonaventure : tous deux pensent que la foi est un acte de l'intelligence, commandé par la volonté. A peine peut-on relever une différence touchant leur conception de l'habitus de foi. S. Thomas le restreint à l'intelligence qui vient informer un habitus de la volonté grâce à la charité surnaturelle. Saint Bonaventure place l'habitus de la foi et même de la foi morte, tout ensemble dans la volonté et dans l'intelligence. Ces divergences proviennent de la différence des sources d'où dérivent leurs doctrines. Saint Thomas interpréta A. de Halès en un sens aristotélicien, saint Bonaventure s'inspira d'Hugues de Saint-Victor pour continuer les traditions léguées par Alexandre de Halès.

Cette œuvre sérieuse, qui serait parfaite si elle ne manquait un peu d'un sens affiné de l'histoire, fera sans doute justice de l'opposition que certains voudraient établir entre mystiques et scolastiques. Du point de vue doctrinal comme du point de vue historique, rien n'est moins exact ni plus arbitraire.

H. LIGEARD.

Le Dogme de la Sainte Trinité, étude historique, scripturaire et philosophique, par M.-P. GONTIER. — Paris, Ch. Amat. — In-12, 160 pages. — *Prix :* 1 fr.

L'auteur si sympathique à plus d'une âme sacerdotale, du Rè-

glement de vie sacerdotale, de l'Explication du Pontifical et de l'Idée sacerdotale dans les Petits Séminaires, dont le cardinal Perraud disait qu'il eût aimé avoir écrit ces pages, offre, dans ce nouvel opuscule, une rapide, mais très pleine étude du dogme de la Sainte Trinité, où l'ordre ne le cède pas à la clarté.

Une première partie historique, la *Trinité et les Conciles*, p. 17-39, suit les péripéties du dogme dans l'histoire de sa définition progressive en face de la double erreur trithéiste et unitarienne : excellent résumé, donnant la note exacte à chacune des grandes hérésies trinitaires, Modalisme de Praxéas, Noët et Sabellius, Subordinatianisme arien et macédonien, schisme du Filioque, Nominalisme et Günthéranisme. Il était difficile de condenser plus succincsement l'histoire du dogme, tout en sachant ne rien omettre d'estentiel.

Dans une 2e partie exégétique, la *Trinité et l'Écriture* (p. 39-73), l'économie de la Révélation du dogme est étudiée à travers l'Ancien Testament d'abord, puis sur un terrain plus sûr.dans le Nouveau Testament, où les textes abondent, établissant la distinction des trois personnes divines en Dieu, la nature de leurs relations entre elles, et les missions *ad extra*.

Enfin, une 3e partie philosophique, la *Trinité et la Raison*, après avoir rappelé les principes généraux sur l'attitude et les exigences de la raison vis-à-vis des mystères en fait l'application au mystère de la Sainte Trinité, montrant par des exemples, Abailard, Richard de Saint-Victor, Raymond Lulle, Mastrofini, que la raison ne peut démontrer ce mystère, mais aussi qu'elle n'y peut découvrir aucune contradiction, et peut, au contraire préparer par des analogies l'intelligence à l'accepter.

Cet ouvrage répond bien en somme au but de l'auteur : il serait à désirer que, avec quelques brefs résumés de plus, non seulement du dogme, mais de la théologie, semblable travail pût être offert, pour chacun des traités de la Théologie dogmatique, aux jeunes gens qui en ont déjà pris préalablement une connaissance sérieuse dans quelque bon manuel latin.

R. B.

L'Apostolat des hommes, par P. Gonthier, ancien Supérieur du Séminaire de Sommervieu. — Un vol. in-12, xv-193 pages. — Angers, Grassin et Paris, C. Amat, 1910. — *Prix :* 1 fr.25.

C'est une question assurément très actuelle et très opportune que M. Gonthier aborde dans cet opuscule : il l'étudie successive-

ment sous son aspect théorique et sous son aspect pratique. Du point de vue théorique, il n'a pas de peine à démontrer combien il est nécessaire de se consacrer davantage à l'apostolat des hommes, trop longtemps négligé. Mais quelles doivent être les méthodes de cet apostolat ? La réponse à cette question d'ordre essentiellement pratique est plus complexe : l'auteur étudie les diverses formes sous lesquelles peuvent se présenter les œuvres d'hommes : visites individuelles, apostolat de presse, cercles d'hommes, œuvres sociales ; il montre jusqu'à quel point elles peuvent conduire au résultat surnaturel qui doit être le but de l'action sacerdotale. Ses solutions sont sages et prudentes, toutes empreintes de cet esprit de mesure qui est la caractéristique du véritable zèle évangélique.

B. V.

Paroles de Prêtre et de Français, par M. l'abbé VIE. — Un vol. in-12, 274 pages. — Paris, Beauchesne, 1909. — *Prix :* 3 fr.

Ce livre est un recueil d'allocutions prononcées en des circonstances fort diverses : les unes, et c'est le cas du plus grand nombre, sont consacrées à la glorification de Jeanne d'Arc ; les autres s'adressent plus spécialement à la jeunesse. Quel que soit du reste, leur sujet, elles trahissent toutes chez leur auteur une âme apostolique et vibrante ; le titre seul de l'ouvrage caractérise excellemment leur genre ; ce sont bien là, en effet, paroles de prêtre et de Français. La correction d'un style toujours classique ne nuit en rien à la chaleur pénétrante du discours et la plus réelle profondeur de pensée s'unit à l'impeccable correction de la phrase.

Ceux qui furent privés du plaisir de les entendre aimeront à lire ces pages d'un accent si entraînant ; ils y puiseront l'amour généreux des nobles causes, le désir d'une vie meilleure, un attachement plus personnel et plus conscient aux convictions chrétiennes.

H. L.

Apologétique chrétienne, cinquième partie du cours complet d'enseignement religieux, 4e édition, par M. l'abbé TERRASSE. — Paris, Beauchesne, 1909. — *Prix :* 2 fr. 75.

L'apologétique de M. l'abbé Terrasse est avant tout, comme le titre lui-même l'indique, un manuel d'enseignement : elle en a toutes les qualités. L'exposition est claire, limpide et très vivante, la di-

vision nette et logique, la doctrine théologique toujours exacte. Peut-être l'auteur eût-il pu, de ci, de là, resserrer quelque peu ses développements et supprimer certaines thèses dont la démonstration n'est pas rigoureusement nécessaire à son but : son œuvre eût gagné à être moins touffue et plus précise; mais, dans l'ensemble, elle est bien appropriée aux exigences intellectuelles des élèves auxquels elle est destinée.

Le plan ordinaire de la méthode traditionnelle est ici fidèlement suivi ; après avoir démontré l'existence de Dieu et la nécessité de la religion, l'auteur établit le fait historique de la révélation. Puis il prouve, en trois étapes, la divinité de la révélation mosaïque, de la révélation chrétienne, de l'Eglise catholique. Dans les derniers chapitres enfin, il traite de questions actuellement controversées : l'Eglise et la science, l'Eglise et la question sociale, l'Eglise et la franc-maçonnerie. Comme on le voit, cet ouvrage constitue, pour le fonds comme pour la forme, un manuel tout à fait classique d'apologétique.

H. L.

COLLECTION « SCIENCE ET RELIGION »

I. *La Foi*, par P. CHARLES. — Un vol. in-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

II. *Comment il faut prier*, par A. MARTIN. — Un vol. in-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 1 fr. 20.

III. *Que devient l'âme après la mort?* par Mgr W. SCHNEIDER, évêque de Paderborn. — Un vol. in-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

IV. *La Notion de Catholicité*, par A. DE POULPIQUET. — Un vol. in-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

V. *L'Evangile et la Sociologie*, par le docteur GRASSET, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier. — Un vol. in-16. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

I. Ce petit volume constitue un traité complet de la Foi. Après avoir étudié sa nature et son objet, l'auteur passe en revue les théories modernes sur la Psychologie de la Foi. Il termine par l'examen du problème de la Foi au point de vue apologétique et au point de vue spécialement théologique. Très au courant des travaux les plus modernes et des plus récentes controverses, M. P. Charles met en pleine lumière les principes de la théologie scolastique et traditionnelle qui, encore qu'il y ait lieu d'en adap-

ter quelquefois la forme aux besoins des intelligences contemporaines, ne doivent subir, au cours de cette adaptation, ni diminution, ni déformation.

II. Cet ouvrage comprend deux parties. La première nous enseigne par des extraits du Nouveau Testament et de la littérature ecclésiastique, « Comment il faut prier ». La seconde constitue une excellente initiation liturgique, sous la forme d'une étude sur la Messe, ses origines, le sens des diverses cérémonies qu'elle comporte. Conçu selon une méthode pratique et dans un but pratique, ce nouveau manuel de piété, rédigé spécialement à l'usage de la jeunesse, n'est pas, comme la plupart des ouvrages analogues, un simple recueil de formules. C'est véritablement un livre vivant et bien fait pour rendre plus intense la vie religieuse chez tous ceux qui sauront en faire un livre de chevet.

III. L'éminent évêque résume ici tout ce que la science théologique nous enseigne sur la destinée de l'âme humaine dans l'au-delà. Après avoir établi contre les matérialistes, la persistance de la conscience après la mort, il réfute un certain nombre d'opinions erronées : le sommeil des âmes, la migration des âmes, les rêveries millénaires. Si l'œil des mortels ne peut pénétrer dans la région mystérieuse où se règlent les comptes du monde moral, du moins les données de la foi, de la tradition et de la raison nous permettent-elles d'affirmer que les âmes ont une survivance personnelle, que les justes jouissent après la mort de la récompense due à leurs mérites, qu'ils se souviennent de nous et nous appellent à eux, que le jugement dernier donnera satisfaction au désir que les âmes ont de se réunir au corps spiritualisé.

IV. Il est bien certain que l'unité, le nombre des fidèles, l'extension géographique sont des parties intéressantes du concept de catholicité. Mais épuisent-elles tout le contenu de ce concept? L'auteur du présent opuscule ne le pense pas. Il pense que, en plus de leur aspect *quantitatif*, les éléments qui composent la notion de catholicité ont un aspect *qualitatif* qui les complète, les explique en les rattachant à la cause intime d'où ils procèdent et permet ainsi à la catholicité d'atteindre sa pleine valeur de *note*. Ainsi complétée par cet élément spirituel, la catholicité permet à l'Eglise d'apparaître au monde comme la véritable et vivante incarnation de Jésus-Christ.

V. La sociologie sera exclusivement scientifique ou elle ne sera pas. Hors de la médecine, de la biologie et de l'hygiène, hors de la science en général, il n'y a pas de sociologie : des propositions

de ce genre deviennent chaque jour plus courantes et commencent à impressionner le grand public. Le Docteur Grasset, avec toute l'autorité que lui confère sa haute réputation de savant, s'efforce de combattre cette thèse en ce qu'elle a de visiblement exagéré. Il montre que, dans une sociologie purement scientifique, il n'y aurait ni devoir, ni obligation, mais uniquement des conflits d'intérêt. Pour être saine et féconde, la sociologie doit s'appuyer sur le sentiment de l'obligation, sur l'amour et sur le sacrifice, et ce n'est que dans l'Evangile qu'on peut espérer trouver le fondement inébranlable de ces principes nécessaires.

E. C.

Comparative religion. A survey of its recent literature, by L.-H. JORDAN. — Un vol. in-12, de 72 p. — Edinburgh, O. Schulze, & Company, 1910.

Dans cet opuscule, l'auteur se propose de faire une revue critique des divers travaux relatifs à la méthode comparative dans l'histoire des religions, parus durant la période 1906-1910. Il énumère donc les ouvrages les plus importants : après les avoir rapidement analysés et appréciés, il s'efforce de dégager les conclusions d'ensemble que suggère leur lecture. Ce petit livre est un très utile auxiliaire de travail pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des religions. On conçoit cependant qu'il ne puisse être utilisé qu'avec une extrême réserve ; son point de vue est des plus contestables, surtout lorsqu'il prétend juger le christianisme à l'aide de ce procédé. La méthode comparative consiste en effet à se servir des ressemblances qui existent entre les diverses religions pour expliquer leur origine et leur développement. Encore que transcendance implique supériorité, non point radicale divergence, il n'en reste pas moins cependant que la science historique des religions aboutit à montrer l'entière originalité du catholicisme et à le différencier très nettement des fausses religions.

H. LIGEARD.



PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Elementa philosophiæ scholasticæ, auctore S. REINSTADLER. — Deux vol. in-16. — Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1909. — *Prix :* 7 fr. 50.

Voici la quatrième édition du manuel de M. Reinstadler. On y trouvera des améliorations : quelques notions de pédagogie, quelques indications sur l'idéalisme, le relativisme et le monisme; un remaniement heureux de quelques points de psychologie, de cosmologie, de théodicée et de morale ; rien toutefois de très important. — L'auteur nous dit qu'il a supprimé quelques notes en allemand : je crois qu'il en laisse encore un trop grand nombre et de trop étendues pour les étudiants français.Dans un ouvrage dont la brièveté substantielle est l'un des mérites principaux, l'on peut hardiment supprimer ces notes et les remplacer par des renvois précis aux textes originaux et aux traductions qui font autorité. — Quelques questions sont traitées de façon trop sommaire : par exemple, la question de la connaissance sensible : beaucoup trop de physiologie, peut-être : on pourrait laisser au professeur le soin de compléter les notions les plus essentielles en langue vulgaire. L'indigence de la psychologie frappe d'autant plus que l'ontologie et la cosmologie sont longuement développées. Mais il faut convenir que peu de manuels élémentaires réunissent un aussi grand nombre de qualités.

S. P.

Elementa philosophiæ aristotelico-thomisticæ, autore P. Jos. GREDT, O. S. B. in Collegio S. Anselmi de Urbe philosophiæ professore. — Vol. I. *Logica. Philosophia naturalis*. Editio altera, aucta et emendata, XXV-496 pp. — In-8°. — Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1909. — *Prix :* 10 fr. 75.

Comme le titre de l'ouvrage l'indique, l'auteur s'applique à exposer fidèlement la philosophie d'Aristote, telle que saint Thomas l'a comprise et améliorée. Si l'on songe que cet ouvrage sert de manuel aux étudiants en philosophie du collège Saint-Anselme, on a une idée très avantageuse de l'enseignement qu'ils reçoivent dans cette célèbre Institution. Pour éviter toute méprise, il faut dire

que l'auteur comprend sous le nom de *philosophie naturelle*, non seulement la cosmologie, mais encore la psychologie tout entière. Bien que la doctrine soit déjà assez définie par le titre même, voici cependant quelques thèses qui pourront intéresser nos lecteurs : L'action à distance répugne absolument (p. 286). — La somme d'énergie dans le monde est constante (p. 293). — Le monde est fini en étendue, en durée... Néanmoins l'auteur n'abandonne pas l'opinion de saint Thomas sur la possibilité d'une certaine création *ab æterno* (p. 298). — L'âme des animaux imparfaits est étendue et divisible (p. 345). — La connaissance est fondée sur l'immatérialité (p. 370). — Le sens commun (ou conscience sensible) est distinct de tous les autres sens, externes et internes (p. 391 et suiv.). — Dans les règnes vivants, il y a une pluralité d'espèces essentiellement distinctes entre elles (p. 490).

E. B.

La Philosophie condamnée, par J. HALLEUX. — Une brochure de 53 pages. — Desclée, de Brouver, Lille-Paris. 1908. — *Prix :* 0 fr. 60.

L'Encyclique « Pascendi » n'est nullement une entrave apportée au développement de la vraie philosophie : telle est la thèse fondamentale dont le distingué professeur à l'Université de Gand nous fournit une très solide démonstration. Le « modernisme » n'était que l'application au domaine théologique des théories kantiennes et spenceriennes ; en condamnant cette fausse philosophie, l'Eglise n'a donc fait que servir la cause de la Science et de la Vérité. Les doctrines de Kant et de Spencer furent le point de départ de ce mouvement dont les positions modernistes représentent le point d'arrivée : on aurait donc tort de vouloir trop absolument identifier les deux termes extrêmes de cette longue évolution : il y a certes, entre eux, de trop vieilles relations : l'un est le germe initial ; l'autre est le fruit dans lequel le premier achève de s'épanouir.

Mais, en condamnant le modernisme qui réduisait la religion à un sentimentalisme religieux, l'Eglise a rétabli les droits de la raison et elle lui a rendu sa place légitime et son rôle nécessaire dans le développement de la vie religieuse.

H. L.

L'Enseignement catholique dans la France contemporaine, par Alfred BAUDRILLART. — Un vol. in-8°, de 704 pages. — Paris, Bloud, 1910. — *Prix : 7* fr. 50.

Mgr Baudrillart a réuni dans ce volume une série d'articles et de discours écrits ou prononcés à différentes époques et en des circonstances fort diverses, mais qui tous se rapportent, plus ou moins directement, à cette question de l'Enseignement catholique. Il avoue dans sa préface, non sans une pointe de malice légère, que ce ne sont point les instances de ses amis qui l'ont décidé à publier ce recueil; il confesse même, avec une bonne grâce modeste et souriante, que personne ne le lui a demandé. Seule, la pensée de remplir un devoir lui a dicté cette démarche. Nul, du reste, n'était plus qualifié que l'éminent Recteur de l'Institut catholique de Paris pour établir le bilan de ce que les catholiques français ont réalisé dans les Œuvres d'enseignement. Faut-il dire l'opportunité de cette tâche? Trop souvent, sur ce chapitre, les catholiques ont pris plaisir à faire, en public et à voix haute, un examen de conscience impitoyable : poussés sans doute par un excès de modestie, ils semblaient apercevoir surtout les lacunes, les défaillances et les défauts de ce qui se faisait parmi eux; l'accusation en venait même parfois à prendre des allures de réquisitoire. Sans doute, il ne faut pas, par une erreur contraire, dissimuler, à soi-même et aux autres, ses fautes et s'aveugler sur ses imperfections. Avec un sentiment exact des nuances, Mgr Baudrillart a noté lui-même la mesure qu'il faut ici savoir garder. « Les écoles et les collèges catholiques ne nous ont pas donné tout ce que nous pouvions souhaiter : c'est l'insuffisance et l'imperfection des choses d'ici-bas. Quelle est, je vous prie, l'institution humaine, quel est celui d'entre nous qui donne tout ce qu'il aurait pu et dû donner? Avouons nos lacunes, ne nous calomnions pas. » Ou tout au moins, ajouterai-je, réservons pour nos personnes ces débordements d'humilité, et ne les prodiguons pas trop aux œuvres que par nous Dieu suscite dans l'humanité. On aimera donc à voir mettre en relief dans ce beau livre, avec une fière impartialité, les résultats de l'action catholique dans le domaine de l'Enseignement.

Ces diverses études, au nombre de 36 exactement, ont été groupées en trois parties, sous trois rubriques différentes : Le réveil des études; Les principes chrétiens dans l'enseignement et l'éducation; La vie, le rôle et l'œuvre des Universités catholiques.

La première partie est consacrée au mouvement doctrinal. Tout au début, l'auteur retrace les divers aspects de ce renouveau in-

tellectuel qui caractérise la vie de l'Eglise de France au XIXe siècle. Il ne l'envisage pas uniquement d'un point de vue scientifique ; il le considère comme une des formes — non point la moins importante — de l'apostolat religieux. A son avis, en effet « c'est une grande illusion de croire que l'on peut conserver la direction des âmes, c'est-à-dire celle des cœurs et des volontés, quand on a perdu celle des esprits... Il suffit de jeter les yeux sur la carte du monde pour s'assurer que partout où la religion a perdu contact avec la pensée vivante et les milieux intellectuels de la société, son influence ne subsiste, même dans les classes populaires, qu'autant que celles-ci sont plongées dans l'ignorance. » Les chapitres qui suivent constituent autant de démonstrations expérimentales de la puissance et de l'efficacité de cette action intellectuelle ; dans ses diverses monographies sur les normaliens dans l'Eglise, sur Ozanam, le Père Gratry, le cardinal Perraud, M. l'abbé de Broglie, Mgr d'Hulst, ou ce saint universitaire Léon Lefebvre, c'est toujours la même idée qui le guide et qui se dégage de son récit : l'influence scientique et doctrinale est un moyen de conquérir les âmes à la foi, et il est, entre tous, un des plus nécessaires aujourd'hui. La conclusion de cet aperçu historique est des plus réconfortantes. « Je puis dire en toute vérité que l'estime nous est revenue sur le terrain scientifique »; aussi bien, sinon pour les primaires, tout au moins pour les vrais savants, l'antique opposition de la foi et de la science apparaît-elle comme une thèse décidément bien démodée, et ce ne sont point seulement de jeunes étudiants qui ont été gagnés aux croyances chrétiennes, mais bien plusieurs des maîtres de la pensée contemporaine. « C'est précisément ce qui peut-être a déchaîné la colère de nos adversaires. Faibles et humiliés, on pouvait nous tolérer; forts et en voie de reconquérir l'opinion éclairée, on devait s'acharner contre nous. Mais c'est là aussi ce qui devait nous encourager. Ne nous laissons pas détourner du chemin où nous sommes entrés. Marchons y avec prudence, modération, sagesse, ce sont des qualités scientifiques autant que des qualités morales. Ne subissons point l'influence de doctrines et de méthodes dangereuses à manier et qui ont fait parmi nous des victimes. Gardons-nous cependant de croire que l'avenir soit dans un retour aux méthodes du passé... En un mot, travaillons avec conscience, travaillons avec sérieux, travaillons avec le sentiment de notre responsabilité devant l'Eglise et devant la société, mais pour Dieu, continuons à travailler » (49-51).

Les divers articles qui forment la seconde partie du recueil, sont

consacrés à exposer les divers principes qui, à des points de vue divers, doivent diriger l'éducateur chrétien dans sa tâche. L'enseignement doit être une œuvre profondément surnaturelle et chrétienne, car il s'agit non seulement de préparer des citoyens à la vie politique et sociale, mais au fond, de former des hommes, dignes du Christ qui les a rachetés de son sang. L'éducation ne saurait donc être une œuvre neutre, et c'est pourquoi tous les catholiques, conscients des exigences de leur foi, doivent considérer comme un devoir d'encourager et de soutenir l'Eglise dans son labeur d'éducatrice des âmes et des consciences. L'œuvre d'éducation religieuse ne saurait se borner à faire prendre aux enfants et aux jeunes hommes quelques habitudes pieuses, car la religion est une emprise de l'âme et de la vie tout entière. A notre époque de fermentation, voire de crise intellectuelle, l'éducateur doit se préoccuper de transmettre aux intelligences dont il a charge la vraie foi telle que l'Eglise la définit et la véritable vie religieuse telle que, depuis le Christ, la pratique traditionnelle l'a toujours entendue. Enfin, parce que l'éducation a pour but d'engendrer des âmes à la vie personnelle et à la vie chrétienne, elle ne saurait être une œuvre de contrainte ; tout en se souvenant que la liberté de l'enfant et du jeune homme a besoin d'être éclairée, guidée, fortifiée, défendue, l'éducateur doit accoutumer progressivement son jeune disciple à un prudent apprentissage du gouvernement de soi-même.

La troisième partie traite plus exclusivement des diverses questions intéressant les Universités catholiques; soit qu'il s'agisse seulement des événements qui composent la trame de la vie d'une Université, soit qu'il esquisse l'histoire générale des Universités catholiques de France ou de l'Etranger au XIX[e] siècle, Mgr Baudrillart, en ces divers articles s'efforce de définir le but des Universités catholiques, leur raison d'être et leur nécessité, leur rôle et leur tâche spéciale dans la vie de l'Eglise, leurs méthodes de travail et leur organisation.

On le voit, encore qu'un peu disparates d'allure, ces études convergent toutes vers un même but : montrer le rôle des études doctrinales dans la vie et l'action de l'Eglise. Ce volume ne sera point seulement utile à ceux qui écriront un jour l'histoire de l'Enseignement catholique au XIX[e] siècle, il persuadera sans nul doute tous ceux qui, à des titres divers, ont le devoir de contribuer à l'œuvre de défense et de conquête de la foi, de l'importance parfois trop méconnue des tâches scientifiques. Sans doute, comme le

dit Mgr Baudrillart, une réaction a été inévitable; il fut, en ces derniers temps, nécessaire de réprimer les tendances dangereuses de certains esprits. « Mais, de même qu'après les tumultueux essais de la Renaissance et de l'humanisme, encore une fois l'équilibre se rétablira et la culture catholique donnera des fleurs et des fruits que tous pourront respirer ou goûter sans péril. Les catholiques qui jouiront de ce bonheur... [verront] alors à quel point se complètent et sont solidaires l'un de l'autre les deux pontificats de Léon XIII et de Pie X que des esprits courts ou malveillants se plaisent aujoud'hui à opposer. » Puisse un espoir si chrétien se réaliser bientôt ! *Faxit Deus.*

H. LIGEARD.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi, von Dr E. SCHUERER. — IVe Auflage. — IIIer Band : Das Judentum, in der Zerstreuung und die Jüdische Literatur. — In-8°, VII-713 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1909.

Les changements et les additions qui ont été apportés à cette quatrième édition de l'*Histoire du peuple Juif au temps de Jésus-Christ* sont considérables ; plus de cent cinquante pages ont été ajoutées à la troisième édition. Les découvertes récentes de papyrus grecs, et surtout de papyrus araméens à Eléphantine ont occasionné des modifications considérables à l'exposé précédent, pour la preuve qu'ils apportaient de l'existence d'une communauté juive dans le sud de l'Egypte au VIe siècle avant J.-C. A l'aide des inscriptions le docteur Schürer a pu compléter la statistique de la diaspora juive et décrire plus exactement la position légale des Juifs dans l'empire romain et de la communauté juive à Rome.

Sur la littérature juive il a modifié quelques-unes de ses positions antérieures, par exemple sur le livre de Tobie, sur l'Assomption de Moïse, sur la composition du livre d'Hénoch, sur les livres des Jubilés. Il a étudié à nouveau les Testaments des douze patriarches à propos de la publication qui en a été faite par le Dr Charles.

Nous n'avons plus à faire l'éloge de cet ouvrage, absolument indispensable à tous ceux qui s'occupent des origines chrétiennes ;

redisons une fois de plus le soin avec lequel l'auteur a enregistré tous les travaux qui se réfèrent à la matière qu'il traite. Sa bibliographie, à elle seule, est une mine précieuse pour l'étudiant, qui y trouvera toutes les indications nécessaires pour son travail. Nous avons constaté avec plaisir que le Dr Schürer n'est pas de ceux qui omettent comme négligeables les travaux des catholiques français.

E. JACQUIER.

Saint Ferdinand III (1198-1252), par J. LAURENTIE (collection « Les Saints ». — Un vol. in-16, de 197 pages. — Paris, Lecoffre, 1910. — *Prix :* 2 fr.

« Saint Ferdinand est le héros chrétien de la monarchie espagnole, comme saint Louis demeure le héros chrétien de l'ancienne monarchie française. » Les deux saints étaient cousins germains par leurs mères, Blanche et Bérangère de Castille, toutes deux filles d'Alphonse de Castille et d'Eléonore d'Angleterre. Seulement Ferdinand n'a pas eu un Joinville pour raconter sa vie, et c'est pourquoi elle est restée relativement peu connue. M. Laurentie est parvenu cependant à la reconstituer d'après les chroniqueurs presque contemporains du saint ; et, si le premier chapitre de son travail, qui donne un aperçu de l'histoire d'Espagne avant saint Ferdinand, nous paraît un peu touffu, par la masse des noms propres et des dates qu'il a fallu y accumuler, le récit reprend ensuite, alerte, bien ordonné, intéressant. Ferdinand fut avant tout un roi conquérant : il s'était donné la mission — mission d'un roi catholique, pensait-il — de reprendre aux Maures toute l'Espagne, et il y parvint à peu près complètement. De sa vie intérieure on sait peu de chose, sinon qu'il se montra constamment mari fidèle et dévoué dans sa famille, administrateur avisé, justicier incorruptible dans le gouvernement de son royaume, surtout attentif à ménager ses sujets et à secourir les pauvres. Par un miracle d'économie et de bonne gestion, ses guerres continuelles n'obérèrent pas l'Etat. Si l'on joint à cela une piété solide et tendre, on reconnaîtra que les honneurs de la canonisation lui étaient bien dus, et que l'Espagne a de bonnes raisons d'être fière de son libérateur.

J. T.

La Conspiration révolutionnaire de 1789. — (Bibliothèque d'Histoire moderne). — Paris, Librairie des Saints-Pères. In-8° illustré de 3 planches gravées. — *Prix :* 7 fr. 50.

Si presque tous les historiens ont été d'accord pour flétrir la Terreur, ceux d'entre eux qui ont étudié les débuts de la Révolution ont cherché, comme par une entente tacite, à sauver la mémoire des hommes de 1789. Chez les uns, c'était par un sentiment mal compris de pudeur nationale; un sentiment de pitié en faveur de ces hommes devenus victimes à leur tour, avait faussé le jugement des autres ; enfin, comme presque tous les survivants, la tourmente une fois passée, se retrouvèrent de l'autre côté de la barricade, il y eut de leur part une espèce de complicité intéressée pour glorifier les « premiers héros » de la Révolution.

M. G. Bord, dans son nouveau volume, fait raison de toutes ces erreurs. Il établit, en effet, qu'au soulèvement spontané d'un peuple opprimé il faut substituer la véritable conspiration organisée. Comme l'a dit avec raison un homme d'Etat, la Révolution est un bloc indivisible ; les gouvernants de 1793 sont bien les successeurs de ceux de 1789 ; les premiers pour avoir été coupables d'une autre façon que les seconds, ne doivent pas supporter moins que ceux-ci la responsabilité d'une grande partie des mesures atroces qui furent prises après eux. M. G. Bord, démontre avec preuves à l'appui que les Conspirateurs de 1789, hommes de Cour ou autres, doivent assumer devant l'histoire la responsabilité de l'anarchie qui a suivi ; que les procédés employés par eux, pour plus hypocrites qu'ils aient été, n'ont pas sensiblement différé de ceux qui ont été mis plus tard en usage. La méthode des hommes de 1789, basée sur le désordre, le mensonge, la calomnie et l'assassinat ne pouvait avoir pour résultat que de donner naissance aux événements de la Terreur.

L'auteur ne s'est pas contenté d'affirmer que la Franc-Maçonnerie avait été le lien secret de tous ces conspirateurs d'origine si diverse, il l'a prouvé en indiquant les Loges auxquelles ils étaient affiliés et il les a suivis dans le rôle qui était assigné à chacun d'eux. C'est avec des documents inédits, qu'il a notamment précisé la façon dont s'étaient opérés les assassinats du 22 juillet et démasqué les instigateurs de ces crimes, qui avaient su si bien se dissimuler jusqu'ici, avec la complicité de tant d'historiens, derrière la soi-disant « Justice du Peuple ! »

La Conspiration Révolutionnaire de 1789 apporte aux chercheurs

une contribution précieuse et la multiplicité des faits et des biographies qui y sont contenus sera une source abondante de documents pour les historiens de tous les partis.

E. C.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

Breve Grammatica del Nuovo Testamento per le scuole teologiche par A.-T. ROBERTSON e G. BONNACORSI. — In-8°, LXV-311 pp. — Firenze, Libreria editrice fiorentina, 1910.

Nous avons parlé aux lecteurs de l'*Université catholique* de la Grammaire du grec néotestamentaire qu'a publiée en 1908 le professeur américain A. Robertson, et nous en avons fait ressortir les mérites. Cette Grammaire vient d'être traduite en italien par G. Bonnacorsi. Le texte a été reproduit assez largement et adapté à l'usage des étudiants italiens ; les observations ont été mieux disposées et exposées plus clairement. Le traducteur a très heureusement complété le texte par des notes nombreuses, dans lesquelles il relève surtout les rapports entre le grec néotestamentaire et le grec du temps, tel que nous le font connaître les papyrus ou inscriptions dernièrement publiés. De ce fait, cette Grammaire est très heureusement mise au courant des études récentes et sera très utile aux étudiants de nos Facultés de théologie. Nous ne souhaitons pas cependant qu'il en soit donné une traduction française, parce qu'elle ne nous paraît pas conçue suivant les méthodes en usage chez nous ; nous désirons plutôt qu'un de nos philologues nous donne en français une bonne grammaire du grec du Nouveau Testament.

E. JACQUIER.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

MAI

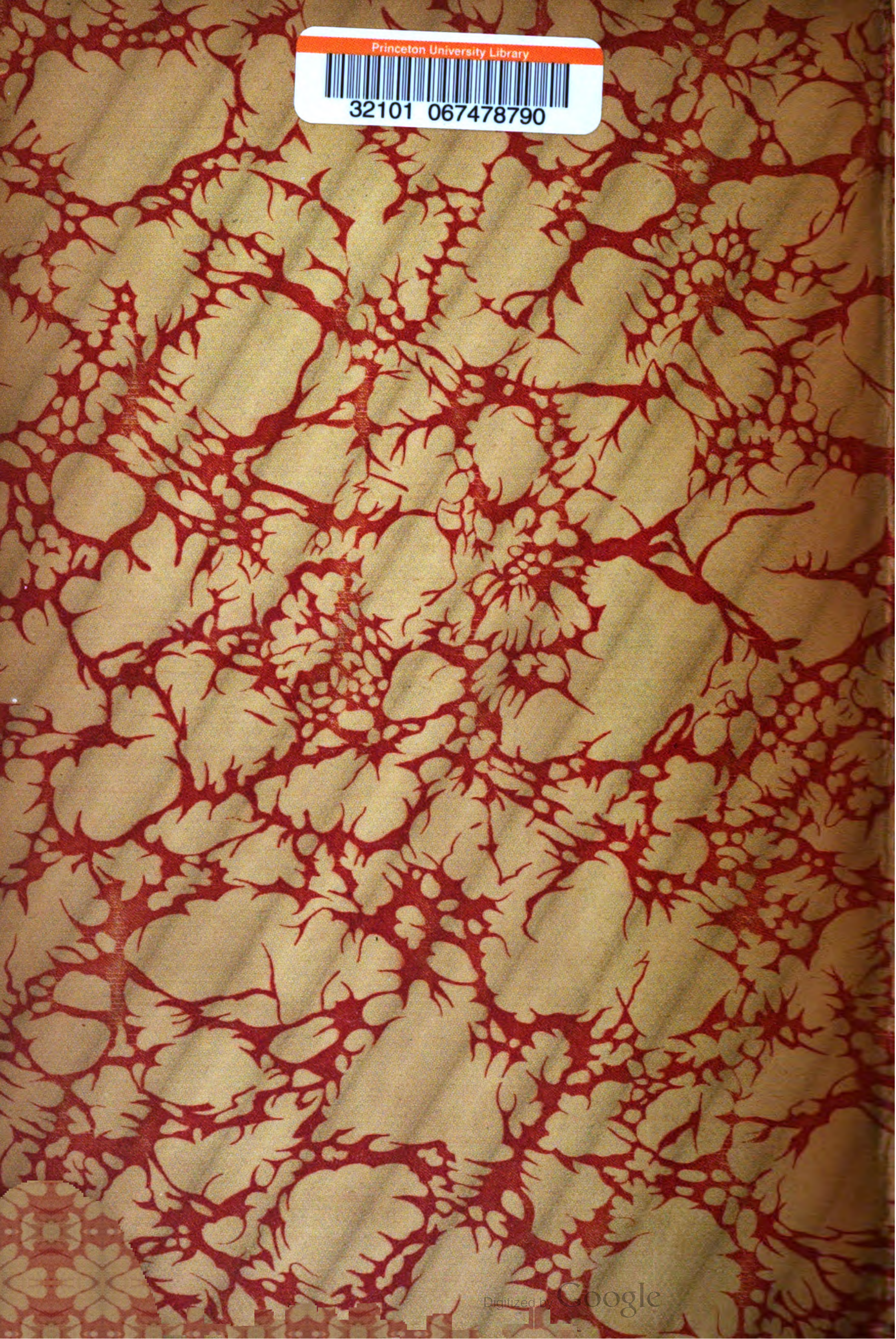
JUIN

JUILLET

AOUT



Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.


Princeton University Library
32101 067478790



